This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Fr
27
1.10

From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876 Fellow of Harvard College 1895-1911
and Cornelia Prime Lowell his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC

HARVARD COLLEGE LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE D'AUVERGNE

1904

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

D'AUVERGNE

PUBLIÉE

PAR LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

TOME XXI

1904

CLERMONT-FERRAND
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE G. MONT-LOUIS
Rue Barbançon, 2

1904

Digitized by Google

Fr 27. 1. 10

HARVARD COLLEGE LIBRARY
F. C. LOWELL FUND
Jan 13, 1927

Digitized by Google

LES DERNIERS MERCŒURS

BÉRAUD VII DE MERCŒUR

CONNÉTABLE DE CHAMPAGNE

1272-1321

Les hommes à tout faire et les légistes à tout prendre de Philippe le Bel ont connu à sa cour un personnage qui a dû leur paraître bien singulier. Hautain avec les forts, débonnaire avec ses inférieurs, entêté de ses privilèges d'indépendance et prodigue de ses intérêts, droit autant qu'ils sont retors, primesautier autant qu'ils sont calculateurs, capable de toutes les audaces quand il croit l'honneur engagé, comme eux de toutes les concessions pour atteindre le but. Il est de l'école de saint Louis par la piété, le goût fâcheux de protéger les faibles, et de celle des barons de l'an Mille par la conception politique : le seigneur maître absolu dans son alleu, gouvernant sa terre féodale avec un conseil de chevaliers qu'il commande et d'hommes de loi qui le mènent, quitte envers le roi par le serment de fidélité tenu, le service de l'ost et du plaid régulièrement acquitté. A l'école moderne il n'appartient que par le faste et la haute allure.

Issu d'une race carlovingienne qui, depuis le xe siècle, développait dans l'histoire une longue théorie d'officiers royaux, de prélats, de fondateurs de monastères et de saints, simple baron pourtant, il a, de concert avec Philippe le Bel, marié l'une de ses plus proches parentes à

Digitized by Google

Charles de Valois, propre neveu du souverain, et vu sa cousine, fille de Marie de Mercœur, fiancée à Haquin de Norwège, fils du roi Magnus, le futur Haquin VII, dernier de sa dynastie. Le sang maternel qui gonfle ses veines est celui de Barberousse; il est l'allié des plus grands feudataires du royaume. Il fut enfin le parent des trois reines qui occupèrent le trône de France depuis sa jeunesse jusqu'à sa mort.

Au point de vue territorial, il ne fut pas seulement le plus opulent seigneur de l'Auvergne son pays, il posséda encore des terres considérables dans neuf autres provinces, Bourbonnais, Champagne, Bourgogne, Franche-Comté, Lyonnais, Forez, Velay, Rouergue et Gévaudan, sans compter ses hôtels de Paris et de Lyon.

On l'entrevoit dans le demi-jour de tous les grands événements de son temps. Il commande jeune des corps de bataille, gouverne Lyon récemment conquis, siège au Grand Conseil ; et, plus fort par les sympathies personnelles que sa bonne nature inspire que par la puissance matérielle et le talent, il est un instant l'homme de qui dépendent le réveil des ligues, la paix du royaume et l'expédition de Terre-Sainte projetée par le pape. Au début du pontificat de Jean XXII, et à ne consulter que sa correspondance de 1318 et 1319, aucun prince, aucune affaire politique si grave qu'elle fût, n'ont donné lieu à un aussi copieux échange de lettres et d'émissaires que lui entre le souverain pontife, le roi, la reine et les princes du sang les plus rapprochés du trône. Pour écouter ses explications dans un de ses conflits avec le premier ministre de la couronne, le pape ne réunit pas moins qu'un conseil de cardinaux, et le roi Philippe le Long une assemblée des princes et des grands du royaume.

Sa vie est heurtée parce qu'il est un féodal irréductible au moment où la monarchie s'accuse plus autoritaire et plus novatrice, et encore parce qu'il est à la fois sujet de France et d'Empire. Les époques de transition offrent de

Digitized by Google

ces contrastes. La féodalité, il l'incarne dans une assez vaste région. Bon seigneur, c'est le patrimoine d'autorité des ancêtres qu'il défend. Rebelle convaincu, il combat les princes auxquels il est le plus attaché. Sage d'intentions, il déconcerte par ses excentricités; pieux, il a encouru l'excommunication. Il ne laisse rien derrière lui, pas même des enfants; et les débris de son immense fortune, bien supérieure à celle des Latour ses contemporains, de même que l'antiquité de sa race est plus incontestablement démontrée que la leur, ont suffi à former une principauté dont plusieurs membres de la maison de Lorraine se sont honorés de porter le nom.

Cet illustre original est Béraud VII de Merçœur, connétable de Champagne.

Cependant aucun historien, même épisodique, de l'Auvergne ne s'est occupé de lui. On dirait que l'œuvre considérable de Baluze, complément de Justel, a hypnotisé les écrivains de cette province depuis deux siècles, en donnant aux Latours une importance proportionnelle exagérée avant leur accession au comté d'Auvergne, en faisant aussi des seigneurs de Thiers une série de vicomtes qui n'ont jamais existé, au détriment d'autres tribus, alors éteintes, ou n'ayant à leur disposition ni la science énorme du célèbre bénédictin, ni l'or des Bouillons, ni la clef des dépôts monastiques par la main du cardinal Emmanuel-Théodose.

Béraud de Mercœur a beaucoup frappé le dernier historien de Philippe le Long. M. Lehugeur a vu en lui un des types les plus intéressants du règne; si bien, qu'après en avoir assez longuement parlé dans la première partie de son travail, il comptait lui consacrer une nouvelle et plus grande place dans le second volume qui n'a jamais paru. Il n'a pas semblé moins curieux à M. Coulon, l'éditeur des Lettres de Jean XXII, les quelques notes particulièrement développées qu'il lui consacre en témoignent. Béraud de Mercœur a également attiré l'attention

Digitized by Google

de M. Léopold Delisle qui l'a rencontré en s'occupant de l'annexion de Lyon à la France ; et le meilleur des savants m'a engagé à publier l'étude que voici sur ce personnage « nouveau ».

Je suis d'autant plus volontiers son conseil, cette fois encore, que ma curiosité a été bien souvent éveillée par le sujet. On ne connaissait guère, en effet, le connétable de Champagne dans son propre pays que par son testament et ses héritiers, et on l'ignore à peu près complètement au dehors.

Une fois mis sur pied, d'autres peindront mieux ce sire de Coucy de l'Auvergne.

I.

Nourri du roi. — Mariage avec Isabelle de Forez. Le contrat. — Les débuts (1272-1302).

Béraud VII devait être le dernier des seigneurs de Mercœur de son nom. Ceux de ses collatéraux qui le portaient encore à son décès ne devaient pas tarder à s'éteindre, et la fin du XIVe siècle vit disparaître obscurément cette race illustre après cinq cents ans d'existence brillante, historiquement prouvée.

Il est né vers 1272 et semble n'avoir connu ni son père Béraud, ni sa grand-mère paternelle Béatrix de Bourbon, tandis que les noms de sa mère Blanche de Chalon et de son aïeul Béraud VI de Mercœur reviennent sur ses lèvres avec vénération, avec amour. Mais à côté de la tutelle de nature et de droit, il y avait pour le mineur de haute race et de grande fortune une tutelle politique dite de garde noble ou de garde royale, privilège du suzerain. Philippe le Bel eut d'autant moins envie de l'oublier pour le fils de Blanche de Chalon que l'enfant, petit-fils d'une Courtenay, était aussi par sa mère le neveu du comte palatin de Bourgogne époux d'Alix de Méranie allié des empereurs de la maison de Habsbourg. Parent des ducs de Bour-

Digitized by Google

gogne, des comtes de Champagne rois de Navarre, il tenait en outre à tous les princes de la frontière du royaume de Bourgogne, d'Arles ou de Vienne. Philippe méditait l'annexion du comté de Bourgogne (Franche-Comté) qui fut consommée en 1291. Il prit donc à sa cour, dans les premières années de son règne, ce jeune parent de sa femme Jeanne de Champagne, reine de Navarre. Béraud entrait alors dans l'adolescence.

Il y fut élevé avec les fils et les damoiseaux du roi, et à ses frais. Un chroniqueur qui l'a vu nous apprend qu'il était beau ; sa vie agitée nous dit qu'il était brave et bon, magnifique et ardent. Philippe s'attache à lui. Il le lui rappellera plus tard, lorsque les guerres féodales les auront un instant séparés (1). Les sentiments que l'enfant conserva pour le plus calculateur des princes, quand il fut grand, contrastent par leur réserve, avec son affectueux attachement à la reine Jeanne.

Aussitôt qu'il eût atteint l'âge de l'émancipation, dix-huit ans, le sire de Mercœur, son grand-père, la lui conféra [mai 1290] (2), et il lui choisit une femme d'âge raisonnable, au moins égal au sien, qui pourrait être au besoin son conseil. Avec le concours de sa belle-fille Blanche de Chalon, intermédiaire tout naturel de cette union (3), il lui fit épouser la fille du comte Guy VI de Forez, issu des Dau-

(1) « Ipse vero (Beraudus de Mercorio) caritatem quam ad eum habebamus, quem autem *carum alumpnum habueremus, et, apud nos*, multis commodis et honoribus preveneramus », dit Philippe le Bel dans ses lettres données à Passy, au mois de mai 1309, à propos d'une prise d'armes de Béraud. *(Arch. nat. JJ. 59, p. 90.)* Ailleurs il est appelé son nourri, *nutritus Regis*.

(2) *Arch. nat. P.* 1400³, *cotes* 975 *et* 986. Deux vidimus originaux de 1321 sous le sceau du prévôt royal de Palluet, faubourg de Saint-Pourçain (Allier). Le titre devait être aux archives du château d'Ussel. (Chaverondier. *Invent. des titres du comté de Forez, n°* 975. *p.* 280. *Cf. n°* 1007, *p.* 287.)

(3) C'était, en effet, le premier mari de Blanche de Chalon, Guichard VI de Beaujeu, fils d'Humbert connétable de France, mort le 26 mai 1265, qui avait enrichi la maison de Forez du Beaujolais et de sa grosse succession territoriale, en instituant pour héritière sa sœur Isabelle femme du comte Renaud de Forez. Or, cette Isabelle de Beaujeu était la grand'mère et la marraine d'Isabelle de Forez, la fiancée de Béraud VII de Mercœur.

Digitized by Google

phins de Viennois, des comtes de Lyon et de Forez. La mère de la fiancée était Jeanne de Montfort, petite-nièce du vainqueur des Albigeois. Homme d'affaires prudent et consommé, il voulut que les actes fussent passés par les gens de loi de sa province, et sous ses yeux ; il fit commettre à cet effet un notaire de la cour de Riom, Durand Bodocher (1), et il traita lui-même la question d'intérêts avec un dévouement sans bornes.

Le marié était trop jeune pour avoir donné de grandes preuves de sagesse; le grand âge de l'aïeul allait le laisser maître de sa fortune avec une jeune femme orpheline elle-même de père ; aussi le comte Jean Ier de Forez qui avait déjà succédé à son père Guy VIII, paraît-il avoir été quelque peu inquiet du sort de sa sœur Isabelle. Il y eut un fort marchandage. On commença le contrat le dimanche jour de la Pentecôte (28 mai) 1290 (2). Béraud de Mercœur fit à son petit-fils donation générale de la vaste baronnie de Mercœur pour en jouir après sa mort; celui-ci en avait déjà une partie du chef de son père.

Il assura, de plus, sur sa propre fortune, 1,000 livres de rentes en terres, pour le douaire de la jeune princesse, savoir: 500 assises sur la châtellenie d'Ussel en Bourbonnais qui lui provenait de sa femme Béatrix de Bourbon, et 500 livres sur celle de Monmoirac dans la montagne d'Ardes, et sur celle de Lastic (canton nord de Saint-Flour), membres de sa terre de Mercœur. Blanche de Chalon, à qui Béraud avait assigné précédemment ces seigneuries en douaire sous la réserve de son usufruit,

(1) Par Guillaume de la Halle, garde du scel du bailliage d'Auvergne. *(Arch. nat. P.* 1395-2, *cote* 301, *Orig. — Invent. des titres du comté de Forez I, n°* 301, *p.* 87). Béraud VI appelle le jeune homme « son nepveu en ligne droite » dans divers actes, du texte desquels il ressort qu'il était son petit-fils. On sait que le mot nepveu, *nepos*, avait les deux sens. C'est de là qu'est restée dans la langue française du XVIIe siècle, la locution « nos petits-neveux » pour dire nos petits-enfants, nos descendants.

(2) Arch. nat. P. 1400[5], cotes 978, 979, 988, 919. Orig. de vidimus de 1321. P. 1394[2], cote 126. — *Invent. des titres du comté de Forez, n°* 919, *p.* 263.

Digitized by Google

donna les mains à cet arrangement. Alors le comte de Forez voulut que le grand-père renonçât à cette jouissance pour le cas où sa sœur deviendrait veuve avant le décès de l'aïeul presque octogénaire; le vieux seigneur y consentit volontiers et il en fut dressé acte aussitôt (1). Le lendemain, autre question : il était d'usage que le frère aîné, mariant sa sœur, lui fit un présent personnel; or, la dot de 10,000 livres viennoises apportée par Isabelle était un legs du comte Guy V, leur père commun, une dette de Jean et non pas un cadeau. Pour avoir l'air de satisfaire aux convenances sans débourser grand'chose, il lui donna 200 livres de rente assises sur le château de Cleppé et provisoirement sur celui de Bouthéon en Forez. Par contre il stipula que les 10.000 livres de viennois, comptées pour 9.000 tournois, ne seraient plus évaluées qu'à 8.000 tournois, ce qui était au-dessous des cours du change. Ces stipulations, successivement acceptées, firent l'objet de deux actes différents le même jour 1er juin, à quelques heures de distance (2).

Le comte Jean ou ses conseils exigèrent ensuite une renonciation expresse de la mariée à tous ses droits sur le comté de Forez, pour le cas où il mourrait sans enfants, bien entendu; on le fit sous la condition du paiement du legs fait par le testament paternel. Puis, comme la renonciation pouvait être attaquée tant que le legs ne serait pas payé, les conseils du comte demandèrent une quittance anticipée et immédiate de ce legs. Il n'y avait pas si longtemps que des prétentions au comté de Forez étaient venues du côté de l'Auvergne (3); on se méfiait des en-

(1) *Arch. nat. P.* 1394², *cote* 68; 1401-3, *cote* 1139; 1403³, *cote* 967. *Orig.* — Chaverondier, *n°* 978, *p.* 280. *Invent. des titres du comté de Forez, n°* 100 *p.* 40. — La Mure. *Hist. des ducs de Bourbon et des comtes de Forez.* Edon Chantelauze, II, p. 302.

(2) *Arch. nat. P.* 1400-3, *cotes* 1139 *et* 967. Orig. en plusieurs exemplaires.

(3) Compétition batailleuse de Guillaume de Baffie; prétentions de Faucon III de Montgâcon, fils de Béatrix de Beaujeu, à la succession des Beaujeu, encore pendantes devant le parlement en 1269. (*Olim.*)

Digitized by Google

treprises possibles d'un homme jeune, ambitieux, pouvant s'appuyer sur la France ou sur l'Empire, suivant les circonstances. Les Mercœur se prêtèrent complaisamment à cette anormale quittance par un acte séparé en date du 3 juin suivant (1).

Enfin le bon grand-père se dépouilla de tout et remplaça la donation à cause de mort par un abandon immédiat de tous ses biens au profit de son fils Odilon, prévôt de Brioude, et de son petit-fils Béraud, ne se réservant que l'usufruit de la châtellenie de Mercœur et une modeste rente de 500 livres (2). Odilon eut la châtellenie de Saugues, en outre de celle de Murs qu'il avait déjà reçue; le jeune Béraud eut tout le reste, et quelques années plus tard Saugues et Murs lui revenaient par la mort d'Odilon (3).

Le vieux sire de Mercœur n'ayant plus rien à donner, le dialogue s'arrêta et le contrat de mariage fut clos dans ces conditions le 10 juin 1290 (4). Cette union assurait au marié la possession du comté de Forez si Jean Ier décédait sans postérité, car leur père, Guy VI, lui avait substitué Isabelle, sa fille aînée, par ses testament et codicille de 1277 (5). Béraud reçut de sa femme, outre le montant du legs paternel, le château de Cleppé en Forez, « afin, est-il dit au contrat, qu'elle pût être mariée plus honorablement au sire de Mercœur (6) », tellement la maison

(1) *Arch. nat. P.* 1394², *cote* 68. Orig. en deux exemplaires.

(2) Des lettres du prévôt Odilon de Mercœur données dix jours après le mariage attestent que son père Béraud s'est dépouillé de tous ses biens « en faveur du mariage de Bérault de Mercœur, son nepveu et Isabeau, fille de Guy, comte de Forez ». (*Ibid. n°* 971, *p.* 279). V. aussi, pour Odilon : *Spicileg. Brivat.* en 1285.

(3) Avant la fin de l'année 1301. La situation de la châtellenie de Murs est marquée par la commune de Saint-Pal-de-Murs, canton de La Chaise-Dieu, arrondissement de Brioude (Haute-Loire). Le château de Murs était dans la commune de La Chapelle-Bertin, contiguë à celle de Saint-Pal-de-Murs (même cant.) Odilon ratifia la donation faite par son père à son neveu le 9 juin 1290, sous certaines réserves. (*Arch. nat. P.* 1400⁵, *cote* 971. *Orig.*)

(4) *Inventaire précité, n°* 68 *p.* 27-28.

(5) La Mure. *Hist. des ducs de Bourbon et des comtés de Forez, II* pp. 283-284, 286 *et* 298 *note* 1.

(6) La Mure. *Loc. cit. II, p.* 298.

Digitized by Google

de Forez réputait le parti avantageux. Ce château n'ayant pu être livré, il fut remplacé par celui de Sury-le-Bois (1).

Dans toute cette affaire le vieux Mercœur s'était montré digne et généreux; le jeune Jean de Forez, âpre et serré, comme un homme qui, en ce moment, se préparait à acheter la ville de Roanne (2). Quant au marié, à peine moins âgé que son beau-frère, il paraît être resté absolument étranger aux questions d'intérêt ou n'avoir montré pour elles que de l'indifférence. Le comte Jean persistant dans sa touchante confiance en son jeune beau-frère, ne voulut payer la dot qu'entre les mains du grand-père tant qu'il vécut (3).

Celui-ci était, il est vrai, une sorte de patriarche jouissant d'une très grande autorité dans la province. Lorsque les comtes de Rodez et les vicomtes de Murat se décidèrent à mettre un terme à leur querelle séculaire au sujet de la suzeraineté du vicomté de Murat, qui avait occasionné tant de désordres en Haute-Auvergne, ils s'accordèrent à s'en rapporter à la décision de trois arbitres choisis dans ce que la haute chevalerie de la région comptait de plus capables et de plus loyaux prud'hommes, et le premier qu'ils désignèrent fut le vieux Mercœur, à qui furent adjoints Astorg d'Aurillac et Gilbert de Peyre seigneur de Pierrefort. Ce fut dans une solennelle assemblée des représentants du clergé, de la noblesse et des jurisconsultes des Montagnes, tenue à Saint-Flour le 1er juin 1285, qu'ils rendirent une décision dont la sagesse et la clarté ramenèrent la paix dans le pays. Elle ne se contentait pas d'attribuer la suzeraineté du vicomté de Murat aux comtes de Rodez, en leur qualité de vicomtes de Carlat, elle pré-

(1) Suivant acte du fidèle Bodocher. (*Inventaire de Chaverondier, nos* 1132, 1139 *et* 100.)

(2) Quelques mois après, la même année, il réussissait à acheter la moitié de la ville; et il acheta l'autre moitié aux héritiers de Beaujeu, en mars 1293.

(3) *Ibid. nos* 1001, 968 *et* 970. Elle fut payée par fractions. Jean versait encore des acomptes en 1293 et 1294.

Digitized by Google

cisait aussi quels châteaux relevaient du roi, et quels d'autres seigneurs (1).

En même temps que le mariage de Béraud, en 1290, se célébra le mariage de son oncle maternel, Jean de Chalon-Rochefort, comte d'Auxerre, avec Marguerite de Beaujeu, issue de Louis et d'Eléonore de Savoie, fille du comte Thomas II. L'oncle et le neveu épousaient les deux petites-filles du comte Renaud de Forez et d'Isabelle de Beaujeu fille du connétable Humbert V, héritière de sa maison. Le jeune Béraud n'était d'ailleurs pas un étranger pour les Beaujeu : sa mère était veuve en premières noces de Guichard V, sire de Beaujeu, fils aîné du connétable et parent de saint Louis. On voit quels intimes mélanges unissaient ces familles (2). Ces Chalon étaient aussi intrépides au mariage qu'à la guerre. Veuf d'Elisabeth de Lor-

(1) Arch. du Cantal. Transcription. (Saige et Cte de Dienne. *Documents relatifs à la vic. de Carlat, I*, 189-198.(

(2)

Guy V comte de Forez. × 1241. A 1° Mahaut de Bourbon ; 2° Ermengarde de Sully; 3° Mahaut de Courtenay, fille de Pierre et d'Agnès de Nevers.

Humbert V sire de Beaujeu, connétable de France. × 21 mai 1250. A Marg. de Baugé (Bugey) en 1218.

Renaud comte de Forez × 13 déc. 1270. Marié en décembre 1247 à *Isabelle* de Beaujeu (ci-contre) :

Isabelle de B. héritière.

Guichard de B. × 29 mai 1265 s. p. A *Blanche de Chalon*, remariée à *Béraud de Mercœur* père de Béraud VII.

Guy VI comte de Forez et de Nevers × 19 janvier 1278. A Jeanne de Montfort (1268).

Louis sire de Beaujeu × 23 août 1296. A Eléonore de Savoie, fille du comte Thomas III (1272).

Jean comte de Forez et de Nevers. × 3 juillet 1333. A Alix de Viennois (1296), fille de Humbert Ier Dauphin et sœur : 1° de Béatrix femme de Hugues de Chalon sire d'Arlay; 2° de Catherine femme de Philippe de Savoie et 3° de Marie femme d'Aymar III comte de Valentinois, morte en 1309.

Isabelle × 1333 à *Béraud VII de Mercœur* (1299).

Laure relig. à Bonlieu.

Guichard VI de B. le Grand. × 18 sept. 1331. A 1° Jeanne de Genève (18 juin 1300) ; 2° Marie de Châtillon, fille de Gaucher, connétable de France ; 3° Jeanne de Châteauvilalain.

Marguerite 3e femme de Jean de Châlon comte d'Auxerre (1290). Mort en 1309.

9 autres enfants.

Digitized by Google

raine, fille du duc Mathieu II et d'Alix de Bourgogne, comtesse d'Auxerre, morte en 1290, Jean II de Chalon ne perdait pas de temps et, de suite, à l'exemple de son père Jean Ier dit le Sage ou l'Antique, qui avait eu trois femmes, il convolait en troisièmes noces, les cheveux gris sinon blancs, avec une toute jeune fille, presque une enfant.

Lequel était le plus obéré du beau-père et du gendre, on ne sait. Toujours est-il que le comte d'Auxerre éprouva les plus grandes difficultés pour arracher au sire de Beaujeu, morceau à morceau, à coups de saisies, les 10,000 liv. de petits viennois constitués en dot à sa femme, en outre du château de Montmélas, près de Villefranche-sur-Saône. Il fallut que Philippe le Bel intervînt en personne, et que la reine en payât généreusement une partie, de sa bourse, au marié qui était son cousin (1). Par son testament du mois de mai 1294, Louis de Beaujeu substituait Marguerite à ses fils dans le Beaujolais et ses autres terres (2); mais comme elle avait quatre frères, elle ne bénéficia pas plus de cette substitution qu'Isabelle de Forez, femme de notre Béraud, ne bénéficia de sa substitution aux comtés de Forez et de Nevers.

Blanche de Chalon ne fut pas moins vigilante que son beau-père contre une prodigalité que tous ont semblé redouter; et, dès 1291-1293, on la voit employer en achats de terres en Champagne, pour son fils, une bonne partie des sommes qu'il doit toucher sur la dot. Beau-père et belle-fille s'entendent pour lui créer un établissement digne de lui en Champagne près de la cour, et ils obtiennent de la jeune femme l'engagement de ne rien réclamer de cet acquêt (3).

(1) *Arch. nat. P.* 1382², *cote* 1603; 1390, *cote* 492; 1370 *cote* 1900. Trois mois avant sa mort, Louis de Beaujeu faisait encore déférer le serment à son gendre sur les paiements arrachés de lui, par acomptes partiels et minimes. *(Ib. P.* 1358, *cote* 1603).

(2) *Arch. nat. P.* 1370¹, *cote* 1900.

(3) *Ib.* 1400³, *cotes* 968 *et* 1001.

Digitized by Google

En 1294, le vieux Béraud notifiait au Dauphin d'Auvergne la donation générale qu'il avait faite à son petit-fils, avec requête de le recevoir à hommage en sa place pour les terres qu'il tenait du Dauphiné (1). Ce fut son dernier acte ; il mourut peu après dans un âge très avancé. Jusqu'à l'extinction de ses forces, sa verte vieillesse s'était employée à être l'économe administrateur des biens dont il s'était dépouillé ; il se fit l'intendant de son petit-fils après avoir été son bienfaiteur.

La belle-mère du jeune Béraud, fille de Philippe de Montfort, comte de Castres, maréchal de Charles Ier d'Anjou roi de Sicile, remariée en 1285 avec Louis de Savoie seigneur de Vaud et du Bugey, frère du comte Amé V (2), et les deux sœurs de celle-ci, Laure femme de Bernard V comte de Commingues et Eléonore, femme de Jean comte de Vendôme, l'apparentaient dans deux parties de la France où il avait jusque-là peu de liens. Les deux frères de Jeanne de Montfort, Jean comte d'Aquilée et seigneur de Tyr, chambellan du roi de Sicile, et Rupin de Montfort époux d'une Chypriote Marie d'Ibelin, les nombreuses autres alliances de sa famille à lui avec les

(1) Invent. Chaverondier, nos 125, 958, 978, 1001. Béraud VII se dit, en janvier 1292-1293, « fils de feu Béraud de Mercœur, jadis fils de Béraud de Mercœur » dans la quittance d'un acompte de 1,000 livres pour solde des 9,000 livres de dot de sa femme Isabeau, dont 8,000 ont été payées à son grand-père ; mais il ne dit pas clairement que ce dernier fût mort ; les 1,000 livres restant pour parfaire les 10,000 promises furent données par Jeanne de Montfort, mère de la future.

En 1294, Béraud, le grand-père, expose à Robert, dauphin d'Auvergne et comte de Clermont, « qu'il avoit par avant émancipé monseigneur Bérauld, son nepveu, et fils a mondit seigneur Bérauld, fils, chevalier, et aysné dudit suppliant ; et, oultre, lui plust pour ce aussi que led. suppliant avoit cédée, donnée et transportée toute sa terre et seigneurie audit son nepveu, de laquelle ja l'avoit et induit et mis en possession, de recevoir et mettre à fief et hommage des terres et seigneuries qu'il tenoit de lui... Scellée du scel propre dud. suppliant au pendant, datée de l'an mil CC IIII-xx XIIII. (*Invent. des titres de la grosse tour d'Ardes, Mercœur*, etc... Mss Crouzet, Bibl. de Clermont. Copies de pièces du fonds Baluze.)

(2) Leur fils, Jean de Savoie, épousa, en 1329, Marguerite de Chalon, cousine de Béraud VII.

Digitized by Google

maisons de Flandre et de Savoie, notamment Plilippe de Savoie prince d'Achaïe, les Courtenay, et tout ce que l'Orient latin avait connu de plus grand, emplirent de bonne heure ses oreilles de rois de Thessalonique, d'empereurs de Constantinople, de princes sonores d'outremer et de tous les souverains plus ou moins illusoires de la Palestine. Ce milieu ne pouvait manquer d'impressionner son imagination ardente et sa foi de paladin. Son rêve sera bientôt la croisade et une conquête nouvelle du tombeau du Sauveur. Pour le moment, il n'est encore que damoiseau, le 23 mai 1295 (1).

Il tarda peu, d'ailleurs, à recevoir le ceinturon chevaleresque. Peut-être fut-ce dans l'un de ces tournois de Montaigu, de Chelles, de Tours ou de Senlis où deux princes de ses parents, Robert, comte de Clermont, sire de Bourbon, et Charles de Valois payèrent de leur personne et où il se fit une telle hécatombe de chevaux que, de 1297 à 1299, Robert en perdit à lui seul vingt et un (2).

En attendant, grâce aux libéralités de son aïeul, le nouveau sire de Mercœur peut faire bonne figure à la cour de Philippe le Bel quand il y reparaît. Le souverain contribue à la faire plus brillante encore à ce jeune seigneur à qui la mort peut donner du jour au lendemain les comtés de Forez et de Nevers, en lui constituant une forte rente sur le trésor dont il touchait le second terme en 1299, sur les revenus royaux d'Auvergne (3). Depuis qu'il avait acheté le comté de Bourgogne au palatin Othon IV de Chalon, cousin germain de Béraud

(1) *Arch, nat. P.* 1400[5], *cote* 982. Deux actes des 19 et 23 mai 1295.

(2) Voir le compte de ces chevaux : *Arch. nat. P.* 1400[5], *cote* 982.

(3) On lit dans le compte de Géraud de Paray, bailli royal d'Auvergne pour 1299 : « Beraldo domino de Mercorio, de mandato, propter constitutionem domini regis, et per litteras patentes, pro solutione secundi termini Ve LXXIII l. xs. ». *(Arch. nat. K.* 496 *f.* 403.) Chassaing a publié ce compte dans son *Spicilegium*, p. 256.) Deux trimestres représenteraient une rente annuelle de 1,147 livres tournois ; le bailli ne dit pas que ce soit le dernier; et il faisait trois versements par an au trésor.

Digitized by Google

en 1291, depuis surtout qu'une seconde fille et un fils étaient nés au palatin après cette cession, Philippe ne perdait aucune occasion de s'attacher les seigneurs comtois. La plus puissante maison de cette province était incontestablement celle de ses maîtres, les Chalon, et ce furent les oncles de Béraud, Jean de Chalon-Rochefort, comte d'Auxerre, et Jean de Chalon sire d'Arlay, époux de Marguerite de Bourgogne, qui menèrent contre lui, sous les auspices de l'empereur, le parti national hostile à l'annexion. Béraud, appelé à recueillir de multiples et vastes seigneuries en Haute-Bourgogne dans les partages de la maison de Chalon et qui les eut en effet, bénéficia de cette situation. Il vivait à la cour avec ses cousines les deux filles du palatin, Jeanne et Blanche alors fillettes, qui devaient épouser bientôt (1308) les deux fils du roi, Philippe le Long et Charles le Bel. Il reçut aussi de la reine Jeanne ou du roi lui-même de belles terres en Champagne.

Cela ne l'empêchait pas d'arrondir son domaine d'Auvergne et d'y revenir. Il n'y a rien de moins sédentaire que lui. En 1301, après avoir hérité de son oncle Odilon le prévôt de Brioude, il fait avec Robert VI comte d'Auvergne un échange en vue d'un meilleur groupement de leurs possessions. Béraud cède au comte ce qui est venu à sa famille, soit de ses alliances avec les Chamalières et la maison Dauphine, soit des libéralités de Philippe-Auguste, c'est-à-dire ce qu'il possède à Chamalières près Clermont, à Montrognon, Manson, Nébouzat, Chanonat, Aubière, Pérignat, « entre le château de Montferrand et la ville de Cebazat », dans les châtellenies de Rochefort et de Vernines, à Mazayes et à Volvic; le comte lui donne en échange tout ce qu'il a sur Arlanc, Peyrusse, Taillac, Langeac et Pinols, ces trois dernières localités reliant son Mercœur du Brivadois avec ses châtellenies de Saugues, de Ruines et ses grandes terres du

Digitized by Google

Gévaudan. Il en reçoit de plus un retour de 800 livres tournois (1).

Le premier acte de quelque importance de Béraud en Haute Auvergne dénote son caractère. Un de ses plus importants vassaux, Bertrand de Rochefort, seigneur de Rochefort et du Saillant, était entré en guerre avec le prieur haut justicier de Saint-Flour (2) qui obtint l'alliance de la commune assez indépendante de cette ville. Les Sanflorains vainqueurs dans un combat livré entre 1299 et 1301 à Sebeuge, près d'Andelat, exercèrent des représailles sur les terres du vaincu et de son suzerain aux environs de leur ville. Béraud les fit poursuivre en justice et les reçut presque aussitôt à composition au prix de 1,000 livres tournois ; mais, en 1302, il leur faisait royalement remise complète de cette indemnité. Ce n'était pas là l'économie du grand-père, c'était plutôt l'école du souverain à la cour duquel il vivait : autorité dans la répression, largesse à la soumission. Comment ne se serait-il pas senti porté, du reste, à l'indulgence pour le droit des autres à la guerre privée, lui qui le revendiqua toute sa vie pour lui-même et l'exerçait en ce moment sur ses terres du Gévaudan.

II.

COMMANDEMENT DANS LA CAMPAGNE DE FLANDRE. — AU SIÈGE DE SAINT-OMER ; A LA BATAILLE DE MONS-EN-PUELLE. — LE BEAU MERCŒUR (1302-1303).

Après la défaite de Courtray (1er juillet 1302), Philippe le Bel prit des dispositions énergiques pour réparer les effets de ce désastre. Il assembla la plus grande armée qu'on ait vue sous les Capétiens directs dans des guerres étrangères aux questions religieuses, et il demanda de lourds sacrifices à la nation, la noblesse en tête.

(1) Copie du Fonds Baluze. Mss. Crouset, vol. à coins de cuivre ; à la Bibl. de Clermont.

(2) *Cartulaire de Saint-Flour.* (Sous presse).

Digitized by Google

Dans la détresse du fisc royal, Béraud de Mercœur fut un des rares grands barons à qui Philippe le Bel s'adressa nommément, bien qu'il ne fût revêtu d'aucune fonction (1302-1303). Il écrivit à ceux d'Auvergne de faire porter à la monnaie la moitié de leur vaisselle d'argent et d'obliger les autres personnes du pays à imiter leur exemple. Par le même courrier, il enjoignait au bailli d'Auvergne et à d'autres officiers comptables d'y porter toute la leur. Il s'agissait, dit-il, de la défense du royaume, lisez la guerre de Flandre. Son ordonnance, du 30 janvier 1304 (n. st.), fixa le contingent des nobles à fournir pour un service de quatre mois à partir de juin. Chaque noble possédant de 500 à 1,000 livrées de terre, ce qui équivalait de 500 à 1,000 livres de rentes en biens fonds, devait envoyer « un gentilhomme bien armé, monté sur un cheval de 50 livres tournois et couvert soit d'une armure de fer, soit d'une armure pourpointée (1) », plus un homme d'armes par chaque 500 livrées de terre en sus (2). Nous avons l'état des hommes à fournir pour cette levée par les nobles d'Auvergne. Sur 365 hommes d'armes du contingent produit par l'application de l'ordonnance, Béraud devait en fournir à lui seul 60, le sixième de toute la province. Seul, le comte Robert VI en amena plus que lui, 100 hommes pour ses deux fertiles comtés d'Auvergne et de Boulogne. Le Dauphin d'Auvergne, Guillaume Flotte le fils du chancelier enrichi par son maître, et Guérin Aycelin ne figurent chacun que pour 20 hommes (3). En calculant sur la base de l'ordonnance, cet état implique-

(1) Sorte de plastron d'étoffe solide ou de cuir très rembourré remplaçant la cuirasse et qu'on appelait vulgairement un jaque ou jacque.

(2) *Arch. nat. JJ.* 46, *n°* 120. Les non-nobles étaient taxés à 6 hommes armés ou une contribution de 100 livres pour chaque 500 livrées de terre ; les communes à 4 hommes armés par 100 feux.

(3) Les seigneurs de Montboissier, de Rochesavine, d'Allègre, de Tinières, de Vissac, de Blot, de Bréon, Guillaume Comtour sire d'Apchon, Chatard de Vichy, les seigneurs de Chastel-de-Montagne, de Chalus, ne sont portés que pour 10 hommes seulement chacun.

Digitized by Google

rait pour le sire de Mercœur une fortune d'environ 30,000 livres tournois de revenus en terres, soit près de 3 millions de rentes aujourd'hui en valeur relative du temps et du pays. Plus d'un prince du sang n'en possédait pas une pareille.

L'armée devait opérer sa concentration à Douai, à l'abri de la place de Lille ; mais il fallait la couvrir plus au nord pour lui permettre de se former. Un corps de troupes fut lancé en avant à Saint-Omer, qui était à nous. Philippe le Bel en partagea le commandement entre Béraud de Mercœur, Aimery de Neuville et Jacques de Bayonne, lieutenant du connétable Gaucher de Châtillon, et les deux maréchaux de France Miles de Noyers et Foucaud de Mello. Le connétable ne tarda pas à les rejoindre (1). L'armée flamande s'avança pour assiéger Saint-Omer. Menacé d'être coupé du gros de l'armée française, Châtillon sortit de la ville avant qu'elle ne fût investie, et peut-être pour opérer une diversion. Béraud de Mercœur délogea pour le suivre ; il ne fut pas plutôt hors des murs qu'il eut du regret d'abandonner à ses seules ressources, au moment du danger, une ville qui nous avait donné des preuves éclatantes de sa fidélité. Après en avoir conféré avec Pierre de Beaufremont, il revint s'enfermer dans la place. Les jours suivants, il contribuait, avec les autres généraux français, à organiser la défense ; un des plus solides chevaliers d'Auvergne, Pons de Vissac, était mis par eux à la porte d'Aire (2), et ils passaient les nuits à visiter les postes de garde avec les chefs des bourgeois. Quand les bannières flamandes furent en vue, on incendia les faubourgs pour que l'ennemi ne pût s'y loger. Cette

(1) « Si envoia (Philippe le Bel) à Saint-Omer ung moult vaillant chevallier tenant lieu du connestable de France qui fut appelé Jacques de Bayonne, et ung moult riche baron nommé Bérault de Marcuel et les deux mareschaux de France sire Milo de Noyers et sire Foucaut de Melle, etc...». (*Rec. des hist. XXII, p.* 384. *A.*)

(2) Le chroniqueur estropie son nom en « Pons de Bissac, chevallier d'Auvergne », (*Anc. chron. de Flandre. Rec. des hist. XXII, p.* 392. *F.*)

Digitized by Google

héroïque mesure déconcerta les Flamands et les fit reculer. Au bout de dix jours, ils levaient le siège [juillet 1303] (1). Un autre chroniqueur dit que leur armée, forte de 30,000 hommes, franchit le pont d'Arques, près de Saint-Omer, pour entrer en Artois (2).

Le 18 août suivant, Béraud assistait à la bataille de Mons-en-Puelle où fut vengée la défaite de Courtrai. Le soldat chroniqueur, qui nous a laissé une description si détaillée de cette bataille à laquelle il a pris part, fut frappé de la haute mine d'un chef parmi tant d'autres, et il en a marqué le souvenir dans sa chronique rimée : « Marcueil qui bel à cheval est ». Il le signale deux fois, d'abord avec le groupe des seigneurs d'Auvergne, le comte Robert VI de Boulogne, Guichard sire de Beaujeu, Guillaume Comtour (sire d'Apchon), le sire de La Tour, Gilles Aycelin, Aimery ou Aimar de Neuville, le seigneur de Bréon ; une autre fois avec le comte Jean II de Dreux, et non loin du « preux Jean de Chalon (3) ». Dans les deux groupes il était en famille. La bravoure à part, qualité qu'il a commune avec ses pareils, la richesse du train et la superbe prestance de Béraud sont les signes particuliers par lesquels il se distingue aux yeux des contemporains étrangers; tel un chevalier des chansons de gestes. Dans le rôle des nobles d'Auvergne appelés au service du roi à la fin de 1304 pour cette campagne de Flandre, il figure encore le premier après le comte et le Dauphin (4) ; et, dans d'autres appels du ban, il est taxé à un contingent

(1) Mêmes chroniques. *(Ibid. XXII, p. p.* 384 *A ;* 391, 392. *A. G.)*

(2) En ajoutant que les Français avaient pour chefs à Saint-Omer Gaucher de Châtillon, Miles de Noyers, Aimery de Neuville et « Béraus de Marqueil ». (*Chron. de Jean Desnouelles.* Rec. des hist. XXI, 193, D.)

(3) Guillaume Guiart. *La Branche des royaux lingnages. (Rec. des hist.,* XXII, 289 et 290 C.)

(4) *Rec. des hist.*, XXIII, 806, C. — Après « Messires Beraut de Marqueil », Guillaume Flotte, seigneur de Ravel fils du chancelier de Philippe le Bel tué récemment à Courtrai, et le sire de La Tour, figure « Monsieur P. de Marqueil ». Peut-être y a-t-il erreur d'initiale et s'agit-il de Guillaume de Mercœur, seigneur de Gerzat, cousin de Béraud.

Digitized by Google

très supérieur à celui du Dauphin. Seul encore le comte, plus intéressé que personne aux guerres de Flandre à cause de son comté flamand de Boulogne, y conduit plus de chevaliers que lui.

Fût-ce en récompense de ses services dans les campagnes de Flandre qu'il fut fait connétable de Champagne, terre personnelle de la reine, je ne sais. Mais il est certain qu'il occupait ces fonctions au mois de juin 1305 (1), et qu'il portait une affection particulière à la reine Jeanne, femme de Philippe le Bel, morte l'année précédente. Il est d'autant plus probable qu'il lui dut cette marque d'estime et d'honneur que Philippe laissait une très grande part à sa femme dans le gouvernement de ses états personnels (2). Ce serait donc en 1304 au plus tard, qu'il aurait reçu la connétablie.

Il fit une perte immense en cette même année 1304. Sa mère mourut (3). Jusque-là il avait mené une existence heureuse, brillante et pleine de rectitude ; en perdant sa mère il en perdit la pondération. Blanche de Chalon paraît

(1) Béraud de Mercœur en porte le titre dans son traité conclu à Lyon, en juin 1305, avec Jean Dauphin, alors comte de Gapençais, fils aîné d'Humbert Ier, dauphin de Viennois auquel il succéda. *(Arch. de l'Isère. Chambre des comptes. Série G, n° 3164 Orig.).*

(2) Philippe IV ne gouverna jamais seul la Champagne. Il n'agissait qu' « avec le consentement de sa femme » pour les actes d'administration générale et ne prenait pas plus le titre de comte de Champagne qu'il ne porta celui de roi de Navarre. (Boutaric. *La France sous Philippe le Bel*, page 6.)

(3) Au mois de juillet 1304, Guichard VI, sire de Beaujeu, donne 10 livres viennoises de rente sur le péage de Belleville au prieuré de la Déserte de Lyon « récemment fondé » par Blanche de Chalon, dame de Belleville, dont sa femme Jeanne de Genève (fille du comte Aymon II) « *avait été* » la nièce. *(Arch. nat. P. 1390, cote 412, Orig.).* Elle est donc morte avant juillet 1304. Elle vivait encore le 18 août 1302, date d'un traité entre elle et son beau-fils Guichard VI, sire de Beaujeu, au sujet de son douaire. Comme elle n'avait pas eu d'enfants de Guichard V, elle se montra fort conciliante. Elle reçut 1,650 livres viennoises et la propriété des seigneuries de Chevagny et « Rognens » (Rognaix en Savoie ?) qu'elle détenait en gage de la restitution de sa dot. Mais elle se réserva l'usufruit des terres de Belleville, Martinet, La Rivière (Rhône), Thoissey (ch.-l. de canton, arr. de Trévoux), Arnas (canton de Villefranche-sur-Rhône), et Juliénas (canton de Beaujeu, arr. de Villefranche). *(Mêmes arch. P. 13882, cote 47).*

Digitized by Google

avoir été une femme de grand sens et de haute vertu, telle qu'en avait fait le règne de saint Louis. Veuve de bonne heure, ordonnée et pieuse, elle avait appris à bien gérer ses affaires, à se défendre contre les entreprises injustes de ses voisins (1). Elle paraît aussi s'être contentée de son douaire, pour faire à son fils une plus haute situation, qui grandit encore lors du dernier partage des Chalons opéré en 1309, après le décès de Jean II comte d'Auxerre, chef de la branche issue du mariage de Jean l'Antique avec Isabeau de Courtenay. Dame douairière de Belleville en Beaujolais et de Chavannes en Franche-Comté (Jura, arrondissement de Lons-le-Saunier) du chef de sa famille, elle résidait ordinairement dans sa fort belle terre de Belleville-sur-Saône, à portée de Lyon où elle avait un hôtel et dont elle se rapprocha sur la fin de sa vie. Je crois même qu'elle mourut dans cette ville. Elle avait fait du bien un peu partout, surtout à Villefranche, et son dernier acte de bienfaisance fut la fondation du monastère de femmes connu alors sous le nom de la Déserte, à Lyon. Les constructions étaient à peine commencées à sa mort, si toutefois elles l'étaient.

A partir de ce moment, la vie de Béraud devient bruyante et des plus mouvementées; ce n'est plus qu'une longue suite d'aventures.

(1) Au mois de novembre 1299 notamment « Blanche de Chalon dame de Mercuil », achète et amortit la moitié du péage de Belleville à titre d'aumône aux Frères Mineurs de Villefranche. (*Arch. nat. P.* 1389-1, *cote* 150). Guichard VI de Beaujeu l'appelle sa tante dans cet acte. Déjà au mois de juin 1282, « Blanche de Chalon dame de Belleville, veuve de Guichard sire de Beaujeu, et ensuite de Béraud de Mercœur, fils de Béraud de Mercœur », leur avait donné, pour le repos de son âme, 5 sous viennois de rente par jour valant 91 livres de rente par an, qu'elle s'engage à asseoir sur bonnes terres. C'était le revenu d'une petite seigneurie. (*Ibid. P.* 1,366-1, *cote* 1,480.)

MARCELIN BOUDET.

(A suivre.)

Digitized by Google

LES STATIONS THERMALES

ET

LES EAUX MINÉRALES EN FRANCE

SOUS L'ANCIEN RÉGIME

La plupart des villes d'eaux françaises étant capables de faire la preuve de leurs seize quartiers, il nous a paru intéressant de les suivre depuis leur origine connue jusqu'à la fin du XVIIIe siècle (1).

Dans l'antiquité, les procédés d'analyse existant à peine, on avait systématiquement laissé de côté les sources froides ; les eaux chaudes seules présentaient de l'intérêt à divers points de vue. Les Romains découvrirent ou utilisèrent la grande majorité de celles que nous connaissons, ils en trouvèrent même d'autres qui ont été perdues depuis lors.

Pendant que César luttait contre Vercingétorix, ses légions, ravageant le pays, s'arrêtèrent souvent devant les modestes stations gauloises : Le Mont-Dore, Châtel-Guyon, Chaudesaigues, Néris, Royat, etc., et la légende dit même qu'aussi bon administrateur que grand capitaine, *le galant chauve* — c'est ainsi que l'appelaient ses soldats — avait envoyé des ingénieurs romains visiter toutes ces sources et dresser les plans de magnifiques thermes qui y

(1) M. F. Engerand a publié dans le numéro du 1er novembre 1893 de la *Nouvelle Revue*, un article sur les amusements des villes d'eaux au Moyen Age. La lecture de cette étude fort intéressante et très documentée nous a été de la plus grande utilité.

Digitized by Google

seraient édifiés dès la pacification du pays. L'héroïsme de Vercingétorix faillit tout compromettre. Heureusement pour la civilisation, mais malheureusement pour notre orgueil d'Auvergnat, la force primait déjà le droit et le vainqueur de Gergovie dut suivre, chargé de chaînes, le char de triomphe de César.

L'aristocratie gauloise ne tarda pas à prendre les goûts de luxe et d'opulence des Romains, surtout en ce qui concernait les villégiatures ; elle fréquentait assidûment les stations thermales que connaissaient ses vainqueurs, en créait même de nouvelles où tous, jeunes et vieux, venaient chercher à la fois la santé et la distraction.

Sidoine Apollinaire nous rapporte les vertus curatives des Eaux-Chaudes *(Calenses Baïæ)* « salutaires à ceux qui souffrent du foie et aux phtisiques languissants », et il n'est pas très loin de la vérité de dire que l'historien arverne connut le Mont-Dore et Châtel-Guyon. Malheureusement, tout disparaît avec les invasions barbares du ve siècle, et l'histoire des stations thermales manque de documents.

Le premier fait connu peut-être, c'est en 484 la restauration de Plombières par Ambron, fils du roi Clodion, et le chroniqueur nous dit que cinq cents baigneurs s'y donnaient rendez-vous chaque année.

Aix-la-Chapelle jouit d'une réputation considérable grâce à l'appui de Pépin le Bref et surtout à la présence de la cour de Charlemagne. Celui-ci, le meilleur nageur de son temps, dit Eginhard, aimait tellement à se baigner dans les eaux chaudes d'Aix, qu'il fixa sa résidence dans cette ville.

Aix-en-Provence fut célèbre durant tout le moyen âge et la jeunesse dorée de l'époque y donnait des fêtes du plus grand luxe, mais d'une moralité douteuse.

Louis le Débonnaire et Lothaire firent plusieurs saisons à Plombières, et le prince Drogon, bâtard de l'empereur d'Allemagne, séduit par le site et par les distractions qu'il

Digitized by Google

avait trouvés à Luxeuil, se fit nommer abbé du célèbre monastère que Saint Colomban y avait fondé trois siècles auparavant. Vers la même époque commencent à être connues les sources et les étuves de Cransac, et Sanche Ier, roi d'Aragon, fait une cure aux Eaux-Bonnes. En 945 Raymond, comte de Bigorre, donne toute la vallée de Cauterets aux Bénédictins de l'abbaye de Saint-Savin, à charge par eux de prendre soin des sources et des baigneurs.

Au XIe siècle, Spa naît à son tour, et les malades y accourent en grand nombre. Les saints eux-mêmes se mirent de la partie et Saint Agile, presque au début du XIIe siècle, ressuscitait un mort qui s'était noyé dans la grande piscine de Luxeuil.

Philippe-Auguste fait construire, en 1200, une léproserie à Ax ; cet établissement, connu sous le nom de *Bains des Ladres*, jouit d'une très grande vogue. En 1292, Ferry III bâtit un château à Plombières pour protéger les habitants; Châtel-Guyon dut aussi être protégé par un château, et c'est souvent que les troupes du comte Guy, poursuivant les soldats en déroute de son frère Robert d'Auvergne, évêque de Clermont, vinrent, l'action finie, « *s'esbattre joyeusement en ses fontaines chaudes* ». L'armée royale s'arrêta sans doute aussi sous les murs de ce château quand les brigandages de Guy nécessitèrent par deux fois l'intervention de Louis le Gros en Auvergne (1).

Gilles Bouvier, premier héraut d'armes de Charles VII, mentionne comme très suivies de son temps les stations de Forges, Barbotan, Chaudesaigues, Bourbonne, Vichy et Néris.

Ydes, en Haute-Auvergne, dans un site admirable, dépendit d'abord des Templiers. Cette station perdue dans la suite, puis retrouvée par M. de Ribier du Châtelet en

(1) C'est à la fin du XIIe siècle que Guy II, comte d'Auvergne, fit bâtir ce château et lui donna son nom ; le manoir de Châtel-Guyon se composait d'une enceinte carrée flanquée de trois tours circulaires. L'armorial de Guillaume Revel (Bibl. nat., ms. Fr.

Digitized by Google

1818, reçut souvent, au temps de sa splendeur, la visite des seigneurs du voisinage qui étaient les hôtes de leurs puissants suzerains, les comtes de Charlus-Champagnac, gens aussi magnifiques qu'étranges, dont l'un d'eux, le sire de Beauclair, exigeait de ses tenanciers, après le paiement des redevances, *trois sauts et trois pets (sic)*, dans la cour de son château en signe de contentement (1).

Sainte-Marguerite, station très voisine de Vic-le-Comte, la capitale de nos fameux comtes d'Auvergne, était encore fort appréciée à Lyon au début du XVIIe siècle, ainsi que le prouve une ordonnance en latin qui se trouve aux Archives du Puy-de-Dôme (1).

Les revenus des sources appartenaient presque toujours aux moines ou aux religieuses d'un monastère, dont l'entrée des vastes jardins était permise aux étrangers. Les membres de ces communautés faisant partie de la meilleure société d'alors, il est certain que leurs nombreuses relations durent beaucoup contribuer au développement des stations dont ils étaient les bénéficiaires.

La vie était loin d'être triste dans les villes d'eaux et la morale y était fort relâchée ; le florentin Pogge, secrétaire apostolique à Constance, nous a laissé sur ce sujet de précieux renseignements : « Tu y verras, écrit-il à un de ses amis, d'innombrables beautés aux formes opulentes, sans mari ni parents, n'ayant pour toute suite que deux servantes et un laquais, ou seulement une vieille tante plus facile à tromper qu'à nourrir. »

Les bains étaient le seul lieu de rendez-vous et si, dans ce que nous appellerions les premières classes, les sexes

22297) en reproduit le croquis en 1450. Philippe-Auguste donna le château, en 1213, à Autier de Villemontée, dans la famille duquel il resta jusqu'en 1386. Hugues de la Roche, seigneur de Tournoël, l'acheta alors deux mille livres et le revendit en 1395 à Oudard de Chazeron ; il passa ensuite par alliance, en 1611, dans la famille de Monestay qui l'a conservé jusqu'en 1789. — Il a été démoli vers 1830.

(1) De Ribier du Châtelet : *Notes manuscrites*.

(2) Archives du Puy-de-Dôme : *Série B. Présidial*. — Nous l'avons publiée dans le numéro du 25 janvier 1903 de la *France médicale*.

Digitized by Google

étaient à peu près séparés, les gens du peuple et les simples bourgeois se baignaient ensemble, sans qu'on pensât même à s'en étonner. Un promenoir de libre accès, en forme de balcon, contournait la piscine et chacun allait voir rentrer et sortir de l'eau toutes ces naïades dans leur provoquante demi-nudité.

Mais ce qui scandalise surtout notre bon Florentin, c'est la sérénité et le cynisme des maris, et il nous dit : « Ces excellents hommes auraient fait de parfaits citoyens de la république de Platon, où tout devait être en commun... »

L'Auvergne, nous voulons le croire, fut en dehors de ces saturnales et conserva des mœurs aussi rigides que son climat. Les hôtes de marque et les fêtes brillantes ne lui manquèrent cependant pas : En 1437, Charles VII et la belle Agnès Sorel visitent Saint-Flour et, dit-on, les thermes de Chaudesaigues; c'est ensuite Clermont-Ferrand et les nombreuses sources qui environnent cette ville qui reçoivent la visite de Charles IX (1), accompagné de son chirurgien ordinaire, le célèbre Ambroise Paré (2). Puis c'est Vic-sur-Cère, l'antique capitale du Carladez, qui reçoit la visite de deux reines de France, également malheureuses l'une et l'autre, mais à des titres différents : la première, la Reine Margot, la belle et intelligente Marguerite de Valois, épouse divorcée d'Henri IV, vint y chercher, en même temps qu'une retraite sûre, le rétablissement de sa santé fort compromise à cette époque.

(1) Des ordres furent donnés à cette époque pour réparer les chemins qui conduisaient de Clermont au Puy de Dôme, afin de permettre au Roi de s'y rendre plus facilement; il passa sans doute par Chamalières et Royat. (*Archives municipales de Clermont-Ferrand.*)

(2) C'est pendant le séjour de Charles IX à Clermont qu'Ambroise Paré démontra la parfaite impuissance du bézoard, sorte de pierre ou concrétion calcaire, trouvée dans la tête ou les viscères de certains animaux, que l'on croyait capable d'arrêter immédiatement l'effet de tous les poisons. — Le grand chirurgien fit prendre du sublimé à un condamné à la potence et lui fit donner, immédiatement après, du bézoard, ce qui n'empêcha nullement le malheureux de mourir après sept heures de souffrances atroces. (*Œuvres d'Ambroise Paré*, p. 787. — Le fait est aussi rapporté d'une façon un peu différente par L. Guyon : *Diverses Leçons*, édit. de 1610, pp. 74 et 850).

Digitized by Google

Elle n'y passa, du reste, que juste le temps d'apprendre la *bourrée* (1) et de donner au costume des femmes du Carladez cette note d'élégance que nous ne retrouvons dans aucune autre de nos vallées.

L'autre, Anne d'Autriche, désolée de sa longue stérilité, vint y faire une cure sur la foi de Charles Delorme, premier médecin de Louis XIII ; l'histoire ne nous dit pas si Louis le Juste l'y avait accompagnée et s'il fit avec elle la traditionnelle neuvaine devant la statue de la Vierge de Consolation de Thiézac ; mais ce que l'histoire nous apprend, c'est que le futur Louis XIV naquit peu après, et la légende ajoute que s'il vint au monde avec des dents, c'est que la fière et hautaine Espagnole n'avait pas craint de mordre dans l'*artou*, le rude pain noir des paysans... Pourquoi ?.... Mystère ! ! !...

Les documents conservés aux Archives du Puy-de-Dôme nous apprennent que, vers 1740, le Mont-Dore et Vic-en-Carladez étaient très fréquentés. Le gouvernement de Louis XV, plus soucieux de la santé de ses soldats et de ses officiers qu'on ne pourrait le croire, en envoyait chaque année un certain nombre faire une cure à l'une de ces deux stations auvergnates.

Le Mont-Dore avait en partage les rhumatisants, et, hélas ! aussi déjà les malheureux atteints de tuberculose pulmonaire (2).

Vichy reçut à diverses reprises la visite de Mme de Sévigné, et la spirituelle marquise a laissé des pages admirables sur son séjour en Bourbonnais. Puis les hôtes illustres deviennent de plus en plus nombreux, pour disparaître complètement durant la tourmente révolutionnaire, et il faudra que Napoléon III vienne en personne à Vichy pour marquer le point de départ de la période d'ascension ininterrompue de la reine de nos stations thermales.

(1) Voir l'excellente monographie de Raulhac (Cantal), par M. l'abbé Poulhès, page 42. *Aurillac*, 1903.

(2) Archives du Puy-de-Dôme, C : *Eaux minérales et Affaires militaires.*

Digitized by Google

C'est sous Louis XIV que les eaux minérales commencèrent à être exportées, mais le commerce n'en fut réglementé à Paris que sous le règne de Louis XV. En 1790, les sieurs Delage et Alleaume, demeurant rue des Prouvaires, jouissaient d'un privilège exclusif pour le transport et la vente des eaux minérales françaises et étrangères; toute concurrence était interdite et punie d'une amende de quinze cents livres, en outre de la confiscation des marchandises. Les concessionnaires versaient bon an mal an une quarantaine de mille livres au Trésor.

Pour terminer cette rapide revue rétrospective de nos villes d'eaux, nous allons donner le tableau du prix des différentes eaux minérales à Paris en 1787 (1).

Bouteilles de quatre pintes ou environ :

Eaux de Balaruc	9 livres.
Eaux de Vals	9 livres.
Eaux de Cransac	9 livres.
Eaux de La Mothe	8 livres.
Eaux de Vichy	4 livres.
Eaux de Merlange	3 livres.

Bouteilles de trois chopines :

Eaux de Sedlitz, en Bohême	5 livres 5 sols.
Eaux de Seydschutz, en Bohême	5 livres 10 sols.

Bouteilles de pinte :

Eaux-Bonnes	2 livres 8 sols.
Eaux de Baredge	2 livres 8 sols.
Eaux de Cauteretz	2 livres 8 sols.
Eaux de Balaruc	2 livres 8 sols.
Eaux de Vals	2 livres 8 sols.
Eaux de Cransac	2 livres 8 sols.
Eaux de Pouillon	2 livres 8 sols.
Eaux de La Mothe	2 livres 3 sols.
Eaux de Seltz	2 livres.
Eaux de Spa	2 livres.
Eaux de Plombières	2 livres.

(1) Hurtaut et Magny : T. II, p. 681.

Digitized by Google

Eaux de Châtel-Guyon	1 livre 10 sols.
Eaux de Saint-Myon	1 livre 10 sols.
Eaux de Bussang	1 livre 10 sols.
Eaux de Bourbonne-les-Bains	1 livre 10 sols.
Eaux de Pougues	1 livre 10 sols.
Eaux de Contrexéville	1 livre 10 sols.
Eaux de Vichy	1 livre.
Eaux de Châteldon	1 livre.
Eaux de Forges	15 sols.
Eaux de Sainte-Reine	15 sols.
Anciennes Eaux de Passy	6 sols.

On fabriquait aussi des eaux minérales artificielles; un certain Barbeau, qui tenait boutique au bord de la Seine, *sur la façade du Collège des Quatre-Nations*, en vendait beaucoup et, par le passage suivant du *Journal* de deux jeunes Hollandais qui visitèrent Paris en 1657, nous apprenons qu'il avait des concurrents :

« .... 6 avril. — Nous allasmes aux Petits-Augustins, pour parler à un Père nommé Valérien, qui donne de l'eau de fontaine dans laquelle il verse un peu d'esprit d'une certaine composition qui la rend comme minérale. On dit qu'il en guérit toutes sortes de maladies : beaucoup de personnes s'en sont bien trouvées et quelques autres n'en ont eu aucun soulagement (1) ».

Le Père Valérien a laissé, hélas! de nombreux adeptes, et son commerce est aujourd'hui fort en honneur!

(1) A.-P. Faugères : *Journal d'un voyage à Paris*, page 108.

Docteur DE RIBIER,
Médecin consultant aux Eaux de Châtel-Guyon.

Digitized by Google

L'HOSPICE DE SAUXILLANGES

(1664-1904)

La notice qui suit n'est autre chose que la mise en ordre des archives existant à l'Hospice de Sauxillanges, bien peu volumineuses, il est vrai, mais sans interruption dans la suite des années. Les quelques archives que possède la mairie sont venues les compléter, ainsi que les minutes des notaires de Sauxillanges, anciennes et bien conservées.

L'auteur regrette que ses occupations ne lui aient pas permis de puiser aux trésors du chef-lieu du département, où il aurait surtout pu profiter, dans une plus large mesure, des conseils aussi bienveillants qu'éclairés qu'il y a trouvés.

I.

Assistance publique. — Charité chrétienne. — Les premiers hôpitaux. — Confrérie du Saint-Esprit. — Maladrerie de la Malotière. — Sécularisation des hôpiteaux. — Marguerite de Valois et les pauvres d'Usson.

L'Assistance publique chargée d'apporter un secours permanent aux malades, aux infirmes, aux enfants abandonnés, à tous les malheureux en un mot, n'est devenue un service d'Etat que tout récemment par l'adjonction aux Hôpitaux et Hospices, des Bureaux de bienfaisance et de l'Assistance médicale gratuite, fonctionnant aujourd'hui dans toutes les communes de France, par le Bureau

Digitized by Google

d'assistance. L'assistance obligatoire aux deshérités se développe, il est vrai, avec rapidité, et son budget est déjà imposant.

L'Assistance privée, en tant qu'institution permanente, a une origine bien plus ancienne qu'elle doit à la charité chrétienne. L'antiquité ne l'a pas connue et l'on chercherait vainement dans les œuvres de ses écrivains mention d'établissements ayant quelque rapport avec nos hôpitaux. Les premiers chrétiens, alors qu'ils n'étaient qu'une secte subversive et persécutée pratiquaient entre eux l'assistance mutuelle posée dans la suite en règle absolue, par l'Eglise organisée et puissante. Les enfants abandonnés, autrefois esclaves, furent recueillis par elle et des hôpitaux furent fondés : le plus ancien connu en Gaule est celui de Lyon, fondé en 512 par Childebert.

Les Décrétales des premiers papes, les conciles, imposent aux évêques le devoir d'installer près de leurs demeures et de doter de revenus suffisants, des établissements pour recueillir les malades et les indigents. Dans les premières années du christianisme, d'ailleurs, les évêques étaient élus dans les hautes classes de la société, afin de rendre à l'Eglise le service d'assurer ses besoins matériels; on leur demandait surtout de la fortune pour pouvoir leur imposer des fondations charitables. Au ve siècle, l'évêque Ecdicius, pendant une disette, nourrit, dit-on, jusqu'à 4,000 pauvres, du produit de ses biens.

Cependant l'assistance aux malheureux ne fut pas un privilège exclusif de l'Eglise : Charlemagne, par son capitulaire de 809, avait imposé aux cités l'obligation de nourrir leurs pauvres, défendant aux mendiants d'errer dans le pays et interdisant à toute personne de donner des secours aux pauvres qui refusaient de travailler. En 1180, Guy de Montpellier fonda l'ordre religieux et hospitalier du *Saint-Esprit*, parrain de toute une éclosion de communautés pieuses et charitables qui se développèrent sur tout le territoire de la France. Imitant les religieux, les

Digitized by Google

bourgeois, les marchands des villes se groupèrent en confréries du *Saint-Esprit;* beaucoup de ces confréries possédèrent même des maisons de charité dites « *Maisons du Saint-Esprit* ».

Les confréries du Saint-Esprit se donnaient pour mission de recueillir les aumônes, de porter assistance aux malheureux et de les faire visiter par leurs membres. Là où il existait un hôpital, elles contribuaient à son entretien, sans renoncer pour cela à la charité à domicile. Non contents d'apporter des soulagements matériels aux indigents et aux malades, les confrères devaient, aux termes même de leurs statuts, intervenir partout pour apaiser les querelles, aplanir les différends qui pouvaient s'élever entre eux ou entre leurs concitoyens. L'honneur (car c'en était un) de faire partie de la confrérie était ouvert aux deux sexes. Leurs membres se réunissaient fréquemment pour assister en corps à des exercices pieux, à des processions et enfin à des banquets fraternels qui, de nos jours encore, sont le rite obligé d'une foule d'associations professionnelles ou autres.

Le moyen âge eut encore des hôpitaux spéciaux, dont la bienfaisance n'avait pas seule motivé la création; c'étaient les *Léproseries* ou *Maladreries*. La lèpre, terrible fléau rapporté de la Terre-Sainte par les croisés, avait envahi rapidement tout le continent. Un seul remède était possible pour enrayer la propagation de la maladie éminemment contagieuse : l'isolement des lépreux. Dans ce but, en pleine campagne, on construisit des maisons destinées à les recevoir. Tout près de Sauxillanges, s'en trouvait une qui a laissé son nom bien suggestif au village qui sortit de ses ruines : *La Malotière,* près de Chargnat.

L'hygiène était complètement inconnue dans ces établissements, et le malheureux lépreux ne pouvait guère y compter sur la guérison; d'autre part, l'isolement complet qu'on lui imposait était mille fois plus terrible que le mal physique qui le rongeait. Vêtu d'un costume spécial qui

Digitized by Google

attirait l'attention, il devait encore signaler sa présence ou son passage dans les lieux habités en agitant une claquette de bois dont le son bien connu faisait fuir les habitants et se fermer toutes les portes.

C'est cependant grâce à ces mesures inhumaines que l'on put avoir raison du fléau : au XVIe siècle, la lèpre avait presque complétement disparu et les maladreries étaient désertes. Par des édits de 1672 et 1693, Louis XIV reprit les biens que la charité avait affectés à l'entretien des léproseries et les attribua aux pauvres et aux hôpitaux du voisinage.

Stimulée par l'Eglise, la charité publique avait multiplié ses fondations; l'autorité royale s'efforçait d'en assurer le maintien et la continuité. En 1544, François Ier autorisa la levée d'une taxe d'aumône pour l'entretien des établissements où l'on recevait les malades, et l'ordonnance rendue par lui à Moulins, en 1561, mit à la charge de chaque ville, bourg ou village, l'assistance des pauvres y ayant leur domicile. D'autre part, les hôpitaux existants étaient assez richement dotés pour pouvoir se passer de la tutelle de l'Eglise, tutelle qui donnait lieu à des abus ; c'est pourquoi les ordonnances royales de 1566 et de 1579 sécularisèrent les hôpitaux dont la gérance fut désormais confiée à des administrateurs pris dans toutes les classes aisées de la société. Dans ces commissions, l'élément ecclésiastique eut néammoins une situation prépondérante.

De ce moment, les hôpitaux eurent une existence propre qui favorisa singulièrement leur développement; ce n'est cependant pas encore que nous verrons la ville de Sauxillanges dotée d'une maison des pauvres, sinon elle aurait eu sans doute une part des libéralités de la reine Marguerite de Valois, femme divorcée d'Henri IV.

Sur le point de quitter le château fort d'*Usson*, où elle avait été enfermée pendant vingt ans dans une liberté relative, partageant ses loisirs entre les orgies et les pratiques d'une dévotion outrée, elle voulut assurer aux pauvres

Digitized by Google

d'Usson la continuité des aumônes qu'ils avaient reçues d'elle jusqu'à ce jour. Bien que perdue de dettes, elle leur fit don de ses seigneuries d'*Ybois* et de *Saint-Babel*. L'acte constatant cette « *donnerie* »; reçu par Me Portal, notaire à Usson, le 7 mai 1605, y fixe avec la plus grande minutie l'emploi des revenus, indiquant le nombre de pains que l'on distribuera chaque jour aux pauvres, sur la place qui est au-devant du château, le nombre, la forme et la couleur des vêtements à donner chaque année, à Noël. Les premiers administrateurs y sont également désignés, et la reine leur recommande avec insistance son favori « le petit ermite Thelin ».

La libéralité était vraiment royale, car les biens qui en furent l'objet donnaient 2,000 livres de revenus, somme considérable pour l'époque. Elle ne produisit malheureusement pas tous les effets que les indigents devaient en attendre ; Marguerite ayant quitté Usson au mois de juillet 1605, les pauvres ne bénéficièrent pas longtemps des largesses de la reine, si l'on en croit le rapport adressé au roi, le 2 décembre 1637, par M. de Mesgrigny, intendant de la justice, police et finances en Auvergne. Ybois et Saint-Babel, dit-il, bien que la justice y soit rendue au nom du roi, sont affermés au nom des pauvres, en exécution de la donation de Marguerite en faveur des pauvres d'Usson : « La volonté et disposition de la dite reine n'est » pas aujourd'hui bien exécutée ; d'autant que les princi- » paux habitants du dit Usson ne font point de difficulté » de divertir la dite aumône et l'employer aux affaires de » la commune ; et s'il se pratique quelque charité, ce n'est » qu'aux parents et serviteurs, domestiques des dits prin- » cipaux habitants d'Usson qui sont administrateurs. »

Que sont devenus dans la suite ces revenus ? Nulle part je n'en ai trouvé trace. La *donnerie* d'Usson fut pourtant confirmée au profit des pauvres par une sentence du 16 février 1672, rendue par la commission nommée par le roi pour l'évaluation des terres de la comté d'Auvergne,

Digitized by Google

Louis XIV ayant, le 10 mars 1651, cédé ce comté au duc de Bouillon, en échange de Sedan. La sentence rappelle que lorsque Marguerite donna tous ses biens d'Auvergne au Dauphin, elle en excepta ceux dont elle s'était déjà dépouillée en faveur des pauvres d'Usson.

II. — L'Hôtel-Dieu (1664-1719).

Confrérie des « *Mères de la Miséricorde* ». — Donation de Charles Andrauld. — Les Religieuses de Saint-Joseph. — La chapelle de N.-D. du Bon-Secours. — Expulsion des Religieuses. — Le médecin de l'Hôtel-Dieu.

Le gouvernement royal faisait tous ses efforts pour que, partout, les villes et même les villages s'occupent de secourir leurs malades et leurs pauvres. En 1662, une ordonnance prescrivit même la création dans chaque bourg d'un hôpital. Malheureusement ces ordres réitérés n'obtenaient le plus souvent aucun résultat, car les ordonnances ne prévoyaient ni les moyens ni les ressources pour arriver au résultat souhaité. Cette fois cependant, à Sauxillanges, la parole royale devait éveiller un écho.

Jusqu'à l'époque de la fondation dont il va être parlé, Sauxillanges, comme toutes les villes de la province, paraît avoir possédé des confréries charitables; l'une d'elles existait en 1516, érigée en l'honneur des cinq plaies de Notre-Seigneur (1).

En 1664, des Pères Jésuites prêchaient une mission à Sauxillanges; ils firent ressortir que dans une ville de cette importance, peuplée et commerçante, rien n'existait pour venir en aide d'une façon permanente aux malheureux indigents. Les confréries professionnelles ou seulement pieuses y étaient nombreuses, mais aucune ne songeait à pratiquer cette charité pourtant si méritoire.

(1) Archives municipales: Transaction du 25 mars 1516, sanctionné par Alain du Terme, garde du scel aux contrats, établi à Charnhac, en Auvergne.

Digitized by Google

Chaque jour le même sujet revenait dans leurs sermons, si bien que les dames et demoiselles de la ville, appartenant aux meilleures familles nobles, bourgeoises ou de marchands, se présentèrent bientôt en grand nombre aux missionnaires, s'engageant à consacrer leurs soins à l'assistance des pauvres, promettant d'aller visiter et secourir les malades à domicile. Elles s'érigèrent en confrérie avec le titre de « *Mères de la Miséricorde* », sous le patronage de sainte Marthe (1). Mais ce ne fut pas tout, et le mouvement pieux devait donner naissance à une œuvre plus importante et plus durable : une personne de Sauxillanges appartenant à une famille riche et honorée de la ville, promit de doter son pays d'un Hôtel-Dieu. *Charles Andrauld* ou *Andraud*, que les actes qualifient de bourgeois-marchand, fut ce pieux donateur (2).

Le dimanche 15 décembre 1664, à l'issue de la messe, les habitants de la ville furent réunis « en la manière accoutumée », sur la convocation de Guillaume Gallet, l'un des consuls de l'année, qui leur fit part de l'intention de Charles Andraud. La proposition fut accueillie avec enthousiasme et reconnaissance et, dès le lendemain, l'acte de donation fut rédigé par un notaire en présence de « Messire Jean Médallié, Père de la Compagnie de Jésus, missionnaire, noble Claude de la Granghe, conseiller et secrétaire du roi et honorable homme Claude Dumas (3), marchand-bourgeois de Sauxillanges ». Charles Andraud donnait pour y établir un Hôtel-Dieu, un chezal et em-

(1) Elles obtinrent le 10 octobre 1667 des bulles d'indulgence du pape Clément IX.

(2) Il avait épousé Marie-Suzanne de Varennes, fille d'un ancien bailli de Sauxillanges, dont il eut trois enfants :

1° Claude-Ignace, sieur de Lauradour, avocat au Parlement, bourgeois de Lyon ;

2° Etienne, prêtre filleul de l'église Notre-Dame de Sauxillanges ;

3° Durand-Xavier, sieur de la Meymondie, avocat en Parlement, qui habita d'abord Sugères dont il fut bailli et devint ensuite bailli de Sauxillanges. Son fils, Joseph Andraud, était notaire dans cette ville en 1739 et mourut en 1765, époux de Jeanne Gallière. L'étude passa alors à son fils Pierre qui au moment de la Révolution en était encore titulaire et fut le dernier bailli de Sauxillanges.

(3) Fils d'autre Claude-Pierre, aussi marchand-bourgeois à Sauxillanges, décédé en

Digitized by Google

placement sis quartier de la porte Coche, joignant les fossés de la ville, plus une somme de 600 livres pour l'édification de bâtiments. Marie-Suzanne de Varennes, sa femme, dans le même acte, compléta la libéralité par le don de six petits lits. Les donateurs se réservaient le droit de visiter l'établissement fondé par eux; ils exigeaient que le service des malades y soit confié à « des veuves ou filles dévôtes » qui n'y devaient point séjourner à défaut de malades. Mais le nouvel hôpital que l'on appelait à ce moment Hôtel-Dieu était à construire et, soit que Charles Andraud fut impatient d'apporter un soulagement immédiat aux malheureux de Sauxillanges, soit que l'emplacement donné n'eut pas une situation convenable, le donateur modifia ses premières dispositions. Par un acte reçu Pierre Andraud, notaire royal à Sauxillanges, le 24 octobre 1665 (1), il donna, pour y installer l'Hôtel-Dieu, un immeuble beaucoup plus vaste et immédiatement habitable, comprenant bâtiments et jardin attenant, situé tout en haut de la ville, quartier du *Marchidial*, sur le chemin d'Egliseneuve-des-Liards, et qu'il venait d'acquérir dans ce but, sans doute, de Jean Rolin.

Déjà deux filles pieuses, venues d'Arlanc, s'étaient offertes pour gérer le nouvel établissement et avaient été acceptées le 14 août 1665 par le prieur, seigneur de Sauxillanges et Charles Andraud; elles se nommaient Vitale Joubert et Marguerite Boisserie et appartenaient à la congrégation de Saint-Joseph. Aussitôt installées à Sau-

1656, et père de Pierre, avocat en Parlement, sieur de Chalaudrat, lieutenant au bailliage de Sauxillanges, greffier en chef de l'élection de Clermont, qui eut quatre enfants:

1° Claude, seigneur de Chalaudrat, conseiller du roi, trésorier général de France en la généralité de Riom;

2° Claude-Ignace, sieur de la Salle;

3° Pierre, licencié en droit canon de l'Université de Paris, curé de Mirefleurs.

4° Marie-Charlotte, qui, en 1719, fit à l'hôpital de Sauxillanges une donation conditionnelle dont il sera question plus loin.

(1) Archives de l'Hospice.

Digitized by Google

xillanges et nonobstant les permissions verbales qui avaient pu leur être accordées, elles adressent une supplique à Monseigneur Henri de Gouë, prieur et seigneur tant spirituel que temporel de la ville et justice de Sauxillanges, et aux RR. PP. du prieuré, tendant à faire autoriser leur établissement « déclarant qu'elles ne prétendent en aucune manière former une religion cloîtrée », mais vivre comme quantité de veuves et filles qui s'assemblent en une même maison sous l'autorité de supérieurs, pour rendre des services au public consistant spécialement pour elles « à élever à la crainte de Dieu les petites filles, » leur apprendre à lire, à écrire; à faire travailler et nour- » rir les orphelines, visiter ou assister par elles ou par » autrui les pauvres malades; à faire travailler les autres » filles qui voudraient venir vers elles être élevées dans » la crainte de Dieu et instruites à quelque sorte de tra- » vail ».

Sur cette requête, et devant Me Parcol, notaire à Sauxillanges, le 3 octobre 1667, le prieur, assisté de dom Albert Gaulin, prieur claustral; D. André de Montrambaud, sous-prieur; D. Pierre Paultrat, D. Yves Lambert, D. Odde Mathurin, D. Henry Bonneau, D. Ildefonse Patissier, D. Claude Lanoue, tous moines bénédictins du prieuré *Saint-Pierre et Saint-Paul* de Sauxillanges, réunis en la salle capitulaire, donne l'autorisation demandée, mais avec des restrictions et en des termes que les préoccupations de notre époque rendent d'une saisissante actualité; aussi allons-nous citer textuellement la plus grande partie de ce titre :

« Sur la requête à nous présentée par Vitalle Joubert » et sa compaigne, filles séculières agrégées par ensemble » sous la confrairie de Saint-Joseph dans nostre ville de » Sauxillanges, tendant à leur permettre leur établisse- » ment dans la dite ville et faubourg pour s'employer » selon l'obligation de leur confrairie à élever et instruire » les orphelines et les autres enfants du dit lieu, de visi-

Digitized by Google

» ter et assister les pauvres malades, nous soubsigné (1),
» prieur et seigneur tant spirituel que temporel du dit
» Sauxillanges, docteur en théologie et grand vicaire de
» l'ordre de Cluny dans la province d'Auvergne et sacris-
» tain de la dite abbaye de Cluny, de l'avis de nos con-
» frères religieux de notre dit prieuré, sans approuver le
» traité fait entre les dites filles et nos habitants du dit
» Sauxillanges, comme parties incapables de faire ce traité
» sans notre authorité, consentons le dit établissement
» aux clauses, charges et conditions qui s'ensuivent :

» Premièrement. — Que le dit établissement ne pourra
» estre *censé que comme une association de filles sécu-*
» *lières,* attendu que nous ne voulons ny pouvons déro-
» ger aux déclarations de Sa Majesté, auxquelles nous
» voulons être obéissants, qui défendent *qu'aucune mai-*
» *son religieuse puisse estre établie sans son* consente-
» ment.

» Secondement. — Que les dites filles ne pourront
» acquérir aucun fonds ny rente dans le dit lieu de Sau-
» xillanges, excepté le lieu pour y bastir leur maison et
» faire leur jardin, le tout de la grandeur de (ici un blanc),
» pour lequel héritage elles donneront *un homme vivant*
» *et mourant* et payeront les cens annuellement. Pour-
» ront néanmoins les dites filles faire le fonds d'une rente
» de la valeur de 500 livres seulement pour nourrir trois
» des filles d'entre celles qui seront occupées à visiter et
» soulager les malades de la ville, que si elles acquièrent
» autre chose que ce qui est dit ci-dessus, *ce sera de*
» *droit appliqué partie à nostre maison de Sauxillanges,*
» *à la société des prestres de Nostre-Dame* (2) *et aux pau-*
» *vres du dit lieu;* et pour ce que les dites filles qui vou-

(1) Mgr de Gouë résidait habituellement en son château de Ruchey, près Sauxillanges.

(2) Il existait à Sauxillanges, depuis longtemps déjà, une communauté de prêtres filleuls de l'église Notre-Dame. Cette communauté avait des revenus spéciaux et ses membres ne participaient pas au culte public assuré par le curé et ses vicaires qui

Digitized by Google

» dront s'associer à elles, apporteront en entrant, elles en » jouiront durant leur vie, et après leur mort les dits » biens *retourneront de droit à leurs parents ou héri-* » *tiers;* que si elles viennent à quitter la dite maison, » soit en abandonnant leur façon de vivre, se désistant » de faire les fonctions ordinaires ou par autre voye que » ce puisse être, la dite maison et enclos *sera de droit* » *acquis pour en faire un hôpital* pour les pauvres de » la dite ville.

» Troisièmement. — Qu'elles ne pourront avoir une » église ny chapelle, sinon un oratoire ou autre pour le » soulagement des malades, où elles pourront faire dire » quelquefois la messe, *les portes fermées,* estant intro- » duites par quelque voye que ce soit ou raison que ce » puisse estre, les dites séculières ny feste ny jours ou- » vriers où elles pourront néanmoins faire leurs prières, » même cérémonies qu'elles observent pour leur agréga- » tion dans la dite confrairie.

» Quatrièmement. — Qu'elles instruiront les filles des » dits habitants et qu'elles leur enseigneront des métiers » propres à gaigner leur vie. »

L'année suivante, les religieuses de Saint-Joseph étaient au nombre de trois; les dons pieux leur arrivaient nombreux et quelquefois importants. C'est ainsi que par acte du 13 avril 1668, *Anthoine Achard*, curé de Saint-Cirgues, « s'étant rencontré en cette ville de Sauxillanges, » aurait appris que depuis peu on y avait fait un établis- » sement de filles dévotes destinées au service des pau- » vres malades, à l'instruction des autres petites filles, et » qu'étant édifié de la bonne œuvre, il se serait résolu » d'y contribuer » Il donna donc la somme de 300 livres

d'ailleurs pouvaient être choisis parmi eux. Pour être admis il fallait être prêtre, né et baptisé dans la paroisse. Le service des communalistes consistait à assurer les messes et fondations pieuses dont le produit, à Sauxillanges, faisait vivre jusqu'à dix d'entre eux. Ce nombre est allé diminuant et, à la Révolution, il n'y avait plus à Sauxillanges de prêtre communaliste.

Digitized by Google

et, dans le cas où l'établissement ne réussirait pas, cette somme devait revenir à l'hôpital des orphelines du Puy, tenu également par des religieuses de Saint-Joseph (1). Cette donation est acceptée par sœur Joubert et ses deux compagnes.

La chapelle que les religieuses avaient installée dans les bâtiments de l'Hôtel-Dieu était bien décorée et très fréquentée ; les *Mères de la Miséricorde* contribuaient à son entretien et y pratiquaient les dévotions de leur confrérie. Malheureusement la vogue dont cette chapelle jouissait auprès des dames de la bonne société de Sauxillanges s'accommodait mal de la défense faite par le prieur d'y exercer publiquement le culte ; cette défense était formelle et trop récente pour qu'on osât l'enfreindre. Ce qui le prouve, c'est la supplique (2) adressée onze ans plus tard, le 28 juillet 1678, par les sœurs au prieur et religieux du monastère, tendant à se faire autoriser à exposer le Saint-Sacrement dans leur chapelle, le jour de Sainte-Marthe, patronne de la confrérie, « en conséquence, dit la requête, de l'indul- » gence obtenue par les dames de la Miséricorde de cette » ville ». L'autorisation est accordée, mais à titre exceptionnel et « pour cette fois seulement ».

La chapelle était placée sous le patronage de *Notre-Dame du Bon-Secours*, qui donna son nom à la rue sur laquelle s'ouvraient les portes de l'Hôtel-Dieu et de sa chapelle.

Mais cela ne concernait les pauvres et les malades que d'une façon bien indirecte ; c'est qu'en effet, une fois installées soi-disant à leur service, les religieuses s'étaient rapidement affranchies des obligations contractées envers les habitants de Sauxillanges et le donateur de l'Hôtel-Dieu ; leur bienfaisance se bornait, de leur propre aveu, à l'éducation des orphelines. Il est vrai qu'elles visitaient

(1) Anthoine Achard devait être originaire de cette dernière ville qui possède encore des familles de ce nom.

(2) Archives de l'Hospice.

Digitized by Google

également les pauvres, non seulement de la ville, mais encore du reste de la paroisse « pour les instruire et ensei- » gner ce qui était nécessaire au salut (1) ».

Depuis plusieurs années elles n'avaient plus reçu aucun pauvre à l'Hôtel-Dieu, lorsqu'en 1679, Charles Andraud, dont les remontrances restaient vaines, voulant enfin que sa générosité profitât à ceux pour qui elle s'était manifestée, fit dresser plusieurs lits dans les bâtiments pour y recevoir des malades que quelques filles dévotes de la ville voulurent bien se charger de soigner par pur dévouement; mais cette introduction ne se fit pas sans une résistance acharnée de la part des religieuses. Elles ne comprenaient pas qu'on eût l'audace de les déranger dans leur paisible possession, car elles se considéraient chez elles dans les bâtiments de l'hôpital.

« C'est à vous d'en sortir, vous qui parlez en maître :
« La maison m'appartient.... »

disait sans doute à Charles Andraud, *Marie Faure*, la nouvelle supérieure, femme énergique si l'on en croit les griefs qui lui sont reprochés, car « elle en vint aux mains » avec les charpentiers qui dressèrent les lits, se couchant » tout de son long dans les endroits où on voulait les placer (1) ». Elle dut cependant céder à la force, et pendant huit à neuf ans les malheureux purent être reçus à l'Hôtel-Dieu dans une partie des bâtiments non occupée par les religieuses; mais ce ne fut pas sans froissements et disputes continuelles entre les religieuses et les administrateurs. La guerre éclata ouvertement au sujet d'un legs de 150 livres fait à Charles Andraud, pour l'hôpital, par *Isabeau Estival*, veuve Remy Peschyer, bourgeois de Sugères, par son testament daté du 28 octobre 1672. Quelque temps avant sa mort et par codicille du 26 octobre 1685, cette dame qui s'était retirée au couvent des religieuses de

(1) Archives de l'Hospice.

Digitized by Google

l'ordre de Fontevrault, à Esteil (1), manifesta de nouvelles intentions au sujet de cette donation et demanda que les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Sauxillanges disent des prières à son intention. Charles Andraud toucha les 150 livres et refusa tout d'abord de les donner aux sœurs qui les réclamaient, sous prétexte que cette somme ayant été léguée pour l'Hôtel-Dieu, seuls devaient en profiter les pauvres et les malades de cet établissement.

Dans le courant de décembre 1687, les discussions duraient encore à ce sujet, lorsque Charles Andraud mena à l'Hôtel-Dieu un malade atteint d'une affection répugnante. Les religieuses refusèrent de le recevoir et cela « avec » des violences extraordinaires à leur sexe et scandaleuses » pour leur profession, protestant qu'elles *crèveraient* » plutôt que de souffrir sa maladie dans ladite maison, » qu'elles le mettraient (le malade) sur le carreau au mi- » lieu de la rue ». Elles poursuivirent ensuite Andraud de leurs injures, le traitant de Pilate « pire que ceux qui ont crucifié Notre-Seigneur », mettant leurs poings sous le nez du vieillard et le poussant dans la rue « quasi jusques à le jeter par terre (2) ».

Exaspéré d'une pareille injure, Andraud se résolut enfin à user d'énergie pour rentrer en possession de la maison dont il était le donateur et le principal administrateur et qu'il entretenait encore de sa bienfaisance. Le 29 décembre 1687, il fit expulser les sœurs et jeter leurs meubles à la rue ; afin de les empêcher de revenir, il fit condamner « par des ais et clous » les portes des chambres et de la chapelle. Mais il s'était laissé emporter par l'excès de son indignation et avait oublié que nul ne doit se faire justice lui-même ; aussi les religieuses s'adressant aussitôt au sénéchal d'Auvergne obtinrent de lui une ordonnance à la date

(1) Ce couvent cloîtré, situé au pied du pic d'Esteil, possédait à cette époque une douzaine de religieuses appartenant aux meilleures familles de la région. Il avait des biens à Sauxillanges et en particulier des maisons dans la ville.

(2) Pièces de procédure aux archives de l'Hospice.

Digitized by Google

du 10 janvier 1688, qui les maintient en possession des locaux précédemment occupés par elles. Usant alors de l'autorité que leur conférait ce titre, elles firent sommation le 29 du même mois par le ministère de Me Don, notaire et garde-note du roi à Sauxillanges, à sœur Cador, la nouvelle gouvernante mise à leur place à l'Hôtel-Dieu, d'avoir à vider la partie de maison dont on les avait expulsées.

A son tour, Andraud fit opposition à la sentence surprise au sénéchal et rendue hors sa présence et sans même qu'il ait été appelé à se défendre. Il expose comment les religieuses de Saint-Joseph ont été appelées à Sauxillanges, comment au lieu de se consacrer au service des pauvres et des malades elles se sont opposées de toutes leurs forces à leur entrée à l'Hôtel-Dieu, comment enfin elles ont détourné à leur profit personnel les aumônes destinées aux malheureux. Venues d'Arlanc presque nues, disait-il, leur bien-être a été pris sur le patrimoine des pauvres. Là-dessus, il obtint à son tour du sénéchal, à la date du 29 mars 1688, une ordonnance l'autorisant simplement à faire saisir le mobilier des religieuses.

La saisie fut pratiquée le 8 avril suivant, par Christophe Delapchier, notaire, remplaçant le bailli Matharel et Me Dumas, son lieutenant, avec l'assistance de Nicolas Pascal, Etienne Soulaire et Pierre Sagnolle, consuls de la ville, et de Mosnier, sergent. Les magistrats furent reçus par Clauda Rochette, l'une des religieuses, qui s'opposa à grands cris à leur entrée dans la maison; ils procèdent néanmoins au récolement du mobilier, et la religieuse n'a d'autre ressource que de se coucher tout de son long devant la porte pour garder l'entrée d'une sorte de garde-robe où l'on saisit deux cassettes défendues avec l'acharnement du désespoir et d'où s'échappent dans la lutte « plusieurs pièces de trois sols six deniers ».

Cependant les religieuses, qui sont à ce moment Marie Faure, supérieure; Marguerite Guérin et Clauda Rochette,

Digitized by Google

ne se tinrent pas pour battues; ne pouvant obtenir gain de cause devant la justice, elles recherchent la protection de l'intendant de la province, qui était à ce moment M. Desmaretz de Vaubourg. Celui-ci, désireux de mettre un terme à ces luttes interminables dont souffrent surtout les malheureux, se transporta en personne à Sauxillanges. Avec beaucoup d'attention et de zèle, il prend connaissance des pièces du procès, écoute les griefs et doléances de chacun. Il blâme la conduite des religieuses, mais obtient qu'elles restent à l'Hôtel-Dieu de Sauxillanges; il rédige un projet de transaction que tous les intéressés approuvent, s'engageant au premier jour à le transformer en acte notarié. Ce projet, écrit de la main même de l'intendant, refuse aux religieuses tout droit de propriété sur l'Hôtel-Dieu; il leur tient cependant compte d'une somme de 300 livres qu'elles ont dépensée à l'acquisition d'une chènevière attenante aux bâtiments et des intérêts de cette somme, leur laisse la jouissance de la chènevière et de la moitié du jardin. Elles continueront à être logées dans l'Hôtel-Dieu, mais elles y serviront à l'avenir les pauvres « *avec plus d'édification* », conjointement avec deux autres religieuses, Catherine Cador et Antoinette Vigier, que les administrateurs y ont établies récemment. Elles recevront comme par le passé les dons et aumônes, mais à la charge de les employer à l'entretien des pauvres et d'en rendre compte aux administrateurs.

Cette transaction fort avantageuse pourtant pour les religieuses ne les satisfit pas encore. Lorsqu'après le départ de l'intendant, Charles Andraud les convoqua le 11 juin 1688, pour régulariser devant notaire les conventions acceptées en présence de M. Desmaretz, la supérieure se présenta seule et refusa de signer l'acte pour plusieurs motifs. D'abord elle voulait être payée de 60 livres que Charles Andraud leur redevait sur le legs de la dame Estival, elle protestait aussi contre la phrase insérée en l'acte qui dit qu'elles soigneront les malades « avec plus

Digitized by Google

d'édification que par le passé », blessante pour leur honneur, enfin elle exigeait la mainlevée immédiate de la saisie pratiquée sur leur mobilier.

Il eût peut-être été facile de s'entendre et Charles Andraud ne fit aucune difficulté pour reconnaître la justice de la dernière observation, mais la transaction ne lui donnait pas non plus complète satisfaction. Il y avait trop d'inimitiés entre les intéressés pour que l'on pût espérer la bonne entente à l'avenir ; c'est pourquoi l'administrateur saisit avec empressement l'occasion qu'on lui offrait de rompre les engagements pris et la procédure continua.

La solution du conflit devait cependant être prochaine : Marie Faure mourut l'année suivante, et soit que ses deux compagnes n'eussent pas son énergie, soit plutôt que l'hostilité grandissante des habitants de Sauxillanges leur eût rendu l'existence difficile et que l'issue fatale pour elles du procès ne leur fît craindre une nouvelle expulsion brutale, elles se résignèrent à quitter la maison et signèrent, le 27 avril 1690, une abdication complète, par acte de Me Jean Rodier, notaire à Sauxillanges, et en présence de Mes Charles Andraud, administrateur ; Jacques Roux et Jean Saint-Rame, consuls, représentant les habitants de la ville; Mgr de Gouë, prieur, seigneur de Sauxillanges; du R. P. don Louis Eurard, prieur claustral; Mes Jean Sadourny, bachelier en théologie de la Faculté de Paris, prêtre, curé de Notre-Dame de Sauxillanges ; Mathieu Journel, prêtre, directeur des sœurs de la congrégation de Saint-Joseph, curé de Beurières ; Michel Chambe, vicaire de Saint-Quentin, communaliste de l'église Notre-Dame de Sauxillanges (1) ; Pierre Dumas de Chalendrat, avocat en parlement, lieutenant au bailliage de Sauxillanges, et Pierre Gallière, procureur d'office audit bailliage.

(1) La paroisse de Sauxillanges, avant la Révolution, avait, outre son église paroissiale de Notre-Dame, deux succursales : Saint-Martin, au bourg de ce nom, et Saint-Quentin. L'acte de 1516 plus haut cité en mentionne une autre à cette époque : la Madeleine.

Digitized by Google

Il est exposé dans cet acte que les religieuses de Saint-Joseph ont été appelées à Sauxillanges par les habitants, que ceux-ci ont par conséquent le droit de les renvoyer. Les bâtiments dont elles ont joui sont la propriété de l'Hôtel-Dieu, ainsi que les ornements de la chapelle et les meubles, à l'exception du linge personnel et des vêtements des sœurs. Clauda Rochette et Antoinette Jobert, les deux survivantes, ont apporté dans la maison, la première 320 livres, la seconde 26 livres; mais comme elles ont reçu pour l'Hôtel-Dieu et employé à leur usage personnel de nombreuses aumônes, chacun se déclare quitte.

La présence des religieuses à l'Hôtel-Dieu avait occasionné de nombreuses pertes à l'établissement. La charité privée, peu soucieuse de voir distraire ses aumônes de leur objet, confiait ses dons à des mains qui paraissaient plus dignes de les recevoir et de les employer; c'est ainsi que messire *Pierre Matharel* (1) avait légué à la confrérie de *Saint-Eloi* une rente de 11 livres 12 sols dont les arrérages devaient être par elle distribués en aumônes. L'administration de l'Hôtel-Dieu réorganisée, réclama le privilège d'assurer l'emploi de cette donation; elle s'adressa au siège présidial de Riom qui, par jugement du 29 juillet 1702, en ordonna le versement à l'Hôtel-Dieu. Cette sentence fut exécutée le 22 avril 1708 par Pierre Malcros, armurier, et Charles Duvert, marchand, baisles de la confrérie de Saint-Eloi.

(1) La famille de Matharel a occupé une place considérable dans les annales de Sauxillanges. Un Jean Matharel fut sacristain du prieuré en 1636. Pierre Matharel, sieur de La Martre, fut bailli de Sauxillanges pendant 40 ans. Son fils Claude, sieur de Champatot, lieutenant au maire de Sauxillanges, lui succéda dans la charge de bailli et mourut en 1711.

A. ACHARD.

(A suivre.)

Digitized by Google

HISTOIRE DU COLLÈGE DE RIOM

(Suite.)

L'Etat n'admettait que difficilement cette interprétation du décret. Pour lui, il y avait eu concession de la jouissance, mais nullement de la pleine propriété.

Quoi qu'il en soit, la ville possédait évidemment les portions par elle annexées aux anciens locaux.

Il y avait de nombreux rapports entre les Maristes et les Oratoriens du début, nous voulons dire de l'époque où le jansénisme et l'institution de la confraternité n'avaient pas engendré des ferments de décomposition dans l'œuvre du célèbre institut. Dans les deux compagnies, on constate une même façon d'être, exempte d'affectation et de bruit. A l'exemple de leurs aînés, les P. Maristes entretiennent avec les administrations civile et religieuse des relations empreintes de courtoisie. Ils se cantonnent avec sévérité sur leur terrain d'éducateurs, évitant avec soin les mises en scène et les réclames ; ils fuient les occasions de parade, les effets de circonstance; ils s'enferment dans leur rôle. Cette attitude digne plaît surtout à Riom, ville de gravité rigide. Disons aussi que cette attitude réservée n'exclut ni la simplicité ni la rondeur de bon aloi. Aussi, la sympathie ne tarda-t-elle pas à surgir de part et d'autre ; elle fut l'un des éléments du succès.

Les anciens corridors et les anciennes cellules revivaient leur prime jeunesse. Edifié pour un colonat religieux, divisé et subdivisé en vue de l'existence familiale de ses habitants, le grand logis se reprenait à vivre sa destinée

Digitized by Google

au souffle du renouveau. Dans les collèges de l'Etat, quelques pièces, en petit nombre, sont suffisantes pour abriter le chef de l'établissement et pour assurer son service. Il faut, pour une congrégation, une répartition spéciale des appartements. Commode, si on le considère sous ce dernier aspect, le Collège de Riom n'a aucun sens de construction, quand on l'utilise contrairement à l'idée qui a inspiré son architecture. Répétons que, primitivement, le grand corps de logis ne devait recevoir que le personnel enseignant. En l'obligeant à satisfaire à d'autres exigences, à celles de l'internat en particulier, on se mettait dans la nécessité de le trouver ou trop grand ou trop petit. D'où les perpétuelles réclamations que nous avons notées. A cette heure il rentrait dans sa voie.

Une lettre du P. Millot à la municipalité fait connaître l'état du Collège un mois après la nouvelle organisation :

« 16 Novembre 1856.

Monsieur le Maire,

Conformément aux engagements contractés par notre Société vis-à-vis la ville de Riom, d'après un avis officieux de M. le Recteur de l'Académie de Clermont, nous avons pris la direction du Collège à la rentrée des classes.

Je suis heureux de vous dire, Monsieur le Maire, que nous sommes satisfaits de la manière dont les réparations ont été dirigées. Je ne puis que me féliciter des rapports nécessaires en ces circonstances avec M. l'Architecte, qui a apporté dans cette œuvre tout le bon vouloir que l'on pouvait attendre de lui. Je puis dire que si tous les travaux ne sont pas achevés en ce moment, c'est par suite de circonstances toutes indépendantes de M. Crosnier.

L'état moral de l'Etablissement me paraît également satisfaisant; surtout pour une année où la rentrée s'est effectuée sans être presque annoncée. Nos Cours, ainsi que nous l'avions promis, vont jusqu'à la troisième inclusivement et nous comptons :

En troisième, 8 élèves, dont 3 pensionnaires, 5 externes;

Digitized by Google

en quatrième, 10 élèves, dont 4 pensionnaires, 6 externes; en cinquième, 15 élèves, dont 5 pensionnaires, 10 externes; en sixième, 17 élèves, dont 3 pensionnaires, 14 externes; en septième, 10 élèves, dont 3 pensionnaires, 7 externes; classe préparatoire, 23 élèves, dont 6 pensionnaires, 17 externes. En tout : 83 élèves, 24 pensionnaires, 59 externes.

Nous devons encore recevoir quelques élèves dans ce mois et aux environs de Pâques. Ce qui nous donne de légitimes espérances pour l'avenir.

Daignez agréer, etc.

MILLOT. »

L'élan était donné; il ne devait point se ralentir (1).

La ville se mit en mesure d'exécuter les engagements souscrits touchant les agrandissements matériels.

L'antique chapelle oratorienne disparut, ainsi que le bâtiment qui, partant de la chapelle, se soudait à l'ancien rempart et qui avait été autrefois la salle des Actes et le logement du préfet des études.

Sur l'emplacement de la chapelle s'éleva l'aile orientale que le visiteur voit, à sa gauche, lorsqu'il pénètre, dans le Collège, par la cour d'honneur.

Cette aile renfermait, au rez-de-chaussée, une vaste pièce servant de préau aux élèves les jours de pluie ou de neige, et de théâtre les jours de séances littéraires; deux salles au premier étage, et un dortoir au second étage.

L'annexe fut terminée vers 1861 (2).

Le 10 mai 1861, la Municipalité reçut la lettre suivante :

« Monsieur le Maire,

Grâce à vos soins et à votre tendre sollicitude, grâce

(1) Lorsqu'ils se chargèrent de la direction du Collège de Riom, les Maristes délaissèrent le collège de Brioude. Un certain nombre de leurs élèves les suivirent dans l'exode. Ainsi s'explique la présence à Riom, à cette époque, de plusieurs noms appartenant au Velay.

(2) La démolition de cette partie du vieux Collège fit naître la question de la Bibliothèque publique. Il fallut procéder au déménagement des livres oratoriens. Où les

Digitized by Google

aussi à la munificence de la ville, notre Collège est en voie de prospérité.

La somme de quatre-vingt mille francs que vous avez bien voulu nous allouer pour frais d'agrandissements nous a permis de posséder une aile nouvelle, et partant nous a mis à même de recevoir un plus grand nombre d'enfants. La Providence a béni votre générosité, en permettant que le nombre de nos élèves s'accrût toutes les années.

Permettez cependant que j'attire votre attention sur la nécessité d'une chapelle ; vous connaissez celle que nous possédons. Comme j'avais l'honneur de vous le dire, le nombre de nos élèves ayant augmenté, nos jeunes gens s'y trouvent à l'étroit, et pour peu que ce nombre augmente encore, notre chapelle devient insuffisante.

Vous me permettrez de vous faire remarquer le déla-

placer ? Avant de résoudre le problème, la commission municipale, nommée à cet effet en 1859, ordonna leur transport à la Mairie, où ils furent époussetés, classés et mis en état.

De cette commission, élargie par l'adjonction de membres choisis hors du Conseil, surgit la *Société du Musée*.

Installé provisoirement dans l'ancien hôtel de Chabrol de Volvic en 1861, le Musée prospéra rapidement. La ville devint acquéreur de l'hôtel en 1866, et une annexe fut affectée à la Bibliothèque. Les livres sont transportés dans ce local en 1869 ; et en 1872, la bibliothèque est définitivement ouverte au public.

Durant le cours de l'année 1871, les livres sont classés, numérotés et mis en place par le P. Trottin, du Collège des Maristes

M. le conseiller Mandet, Directeur du Musée, rend hommage en ces termes à l'obligeance du P. Trottin :

« Il serait impossible de dire la sagacité, la patience, la peine exigées pour un pareil labeur. On ne saurait les bien apprécier si l'on ne visite ces énormes in-folio, ces in-quarto, grecs, latins, français, épaves de plusieurs naufrages, remplissant l'aile droite du rez-de-chaussée de l'hôtel, et réunis là, espérons-le, comme dans un dernier port. — C'est à une œuvre si ingrate, si difficile, qu'on reconnait le vrai bibliophile. Pour l'accomplir avec un tel succès, la science seule n'eût pas suffi ; avec la science il fallait un zèle, un dévouement capable de retenir dans des salles froides et humides, pendant un long hiver, l'infatigable travailleur.

Ce dévouement, ce zèle, pour nous qu'il ne connaissait pas, pour une institution qui lui était étrangère, il les a eus avec une abnégation, un désintéressement, une modestie au-dessus de tout éloge. J'ai tort de dire que la Bibliothèque de Riom pouvait être étrangère à l'un de nos pères Maristes.

Il existe, au contraire, le lien le plus intime entre ceux qui donnent l'enseignement

Digitized by Google

brement de la voûte qui tombe en lambeaux ; la tribune menace ruine, et je crains que tôt ou tard nous n'ayons à déplorer quelque triste accident.

Voici donc le plan que je proposerais à votre sagesse : il existe dans notre voisinage une grange assez spacieuse, faisant suite à la façade septentrionale du Collège ; cette grange, une fois en notre possession, nous serait d'un grand avantage. En effet, établissant notre nouvelle chapelle dans le local en question, nous pourrions tirer un excellent parti de l'ancienne ; le rez-de-chaussée serait converti en salle de récréation ; vous le savez, nous n'avons ici qu'une salle, et même elle n'est pas très grande. La division des grands y est mêlée à celle des petits ; impossible d'y organiser le moindre jeu tellement on y est entassé, serré. Au premier, on pourrait établir une fort belle lingerie, chose au Collège d'autant plus urgente, que tous les parents se plaignent de l'irrégularité et de l'insuffisance de celle qui existe.

Il serait à désirer qu'on voulût affecter à l'achat de cette grange le reste de la somme qui a été votée pour l'agrandissement du Collège. Nos supérieurs, non seulement nous autorisent à émettre ce vœu, mais encore ils verraient avec le plus grand plaisir la réalisation de ce projet.

Daignez, Monsieur le Maire, prendre ma demande en considération, et vouloir bien la communiquer à votre Conseil municipal.

La ville s'est montrée toujours si bienveillante à notre

et les livres qui le procurent, et comme c'est particulièrement pour la jeunesse que nos trésors intellectuels sont préparés, rien n'était capable d'intéresser autant le professeur distingué que leur bonne organisation. Permettez-moi de vous faire remarquer l'heureuse coïncidence. C'est par les Pères Maristes de notre Collège que la bonne fortune achève aujourd'hui l'œuvre commencée il y a plus de deux siècles par les P. de l'Oratoire. — Le Conseil municipal, auquel j'ai eu l'honneur de rappeler les services que vient de nous rendre le P. Trottin, a pris une délibération pour le remercier au nom de la ville. Je viens vous proposer, Messieurs, de vous joindre cordialement à cette manifestation de gratitude ; il n'en est pas de mieux méritée. » (*Rapport adressé à Messieurs les Membres de la Société du Musée de Riom, et lu dans la séance du 27 décembre 1871 par M. Francisque Mandet*). Riom, imprimerie Leboyer.

Digitized by Google

égard, et vous, Monsieur le Maire, vous avez été jusqu'ici tellement bon pour nous, que nous nous adressons à vous avec la plus parfaite confiance.

C'est dans ces sentiments, etc.

F. DE VERNA. »

Le traité, renouvelé en 1866, et dont nous donnons ci-après le texte intégral, contient la réponse :

« 8 janvier 1866.

MAIRIE DE LA VILLE DE RIOM

TRAITÉ

Entre les soussignés :

M. Annet Tallon, chevalier de la légion d'honneur, maire de la ville de Riom, agissant en cette qualité, — d'une part ;

Et M. Victor Mulsant, prêtre, directeur actuel du Collège de ladite ville où il demeure, — d'autre part,

Ont été exposés les faits et arrêtées les conventions dont la teneur suit :

Faits.

Par conventions arrêtées avec M. le Maire de la ville de Riom et M. Jean-Henri Audiffret, le 10 juillet 1856, approuvées par M. le Préfet du Puy-de-Dôme le 13 mars 1857, enregistrées le 23 du même mois, l'Administration municipale de la ville de Riom remit à M. Audiffret, auquel est actuellement substitué M. Mulsant, pour une période de dix années qui doivent expirer le 1er octobre prochain, la jouissance pleine, entière et gratuite du Collège de Riom et de toutes ses dépendances, pour y créer à ses risques et périls un établissement d'instruction secondaire, libre et de plein exercice, aux charges et conditions stipulées dans le traité.

Les bâtiments concédés étaient dans un état tel, que la ville dut s'engager à employer une somme de quatre-vingt mille francs en constructions neuves ou réparations.

En même temps elle fit abandon à M. Audiffret de la

Digitized by Google

jouissance de l'ancien mobilier du Collège, et permit de consacrer une somme de dix mille francs à son amélioration.

L'état de décadence dans lequel se trouvait alors le Collège détermina aussi l'administration municipale à accorder une subvention annuelle à M. Audiffret.

Lorsque le gros œuvre de la chapelle qui est en ce moment en construction aura été terminé, les engagements pécuniaires pris par la ville auront été accomplis sous cette seule observation qu'il n'aura été employé en achat de mobilier nouveau qu'une somme de six mille francs au lieu de dix, mais que, par contre, il aura été dépensé quatre-vingt-quatre mille francs au lieu de quatre-vingt mille en constructions ou réparations.

Ces sacrifices ont porté leurs fruits. Les efforts de M. Audiffret et de M. Mulsant, son successeur, secondés par le zèle de leurs professeurs, ont ramené dans l'établissement un personnel nombreux d'élèves internes et externes qui, par l'éducation qu'ils reçoivent et par leurs succès, justifient complètement la confiance de l'administration municipale et celles des familles.

Au moment où le terme prévu par le traité du 10 juillet 1856 est sur le point d'expirer, l'administration municipale et M. Mulsant ont reconnu que, d'après l'état de prospérité du collège, les conditions d'une nouvelle concession ne pouvaient plus être celles des premières conventions.

D'une part, le Collège pouvait évidemment se soutenir et améliorer encore sa situation par ses propres ressources et *sans subvention annuelle;* mais d'une autre il fallait encourager les sacrifices qui ont déjà été faits par le directeur de l'établissement et ceux qu'il est encore disposé à faire, et cela par deux moyens : 1° par un concours effectif de la ville dans les constructions ou améliorations de bâtiments qui sont encore nécessaires ; 2° par une concession de longue durée justifiée par les précédents et qui puisse à

Digitized by Google

la fois donner à la direction le moyen de récupérer ses avantages et encourager ses efforts nouveaux.

C'est d'après ces considérations qu'ont été arrêtées les conditions suivantes:

Conventions.

Art. 1er — M. le Maire de la ville de Riom concède à M. Mulsant la jouissance pleine, entière et gratuite, de tous les bâtiments du collège et leurs dépendances, sans en rien réserver ou excepter, tels que lesdits bâtiments et dépendances se comportent et tels qu'en jouit actuellement M. Mulsant, successeur de M. Audiffret en vertu des conventions du 10 juillet 1856. Il lui cède en outre la jouissance soit du mobilier qui se trouvait dans l'ancien Collège et que M. Audiffret avait reçu par suite de l'acte du 10 juillet 1856, soit du mobilier nouveau acquis aux frais de la ville par suite des mêmes conventions.

Les parties ont évalué contradictoirement l'ancien mobilier. Son estimation a été portée à la somme de mille francs..... 1.000f »

La ville ayant dépensé pour le mobilier nouveau la somme de six mille francs..... 6.000f »

La valeur du mobilier reçu par M. Mulsant est fixée à sept mille francs, ci..... 7.000f »

Cette convention est faite pour dix années qui prendront cours à partir du 1er octobre 1866, date de l'expiration des conventions précédentes, et finiront le 1er octobre 1876.

Art. 2. — M. le Maire s'engage à terminer le bâtiment de la chapelle actuellement en cours d'exécution, mais quant au gros œuvre seulement, c'est-à-dire les murs enduits à la chaux, extérieurement et intérieurement, toiture, voûte, pavage, porte, ainsi au surplus que le comporte l'adjudication du 31 juillet 1864;

Mais les décorations, ornements des chapiteaux, vitraux,

Digitized by Google

autels, rétables, etc., seront à la charge de M. Mulsant et resteront la propriété de la ville ;

Quant aux objets mobiliers tels que bancs, tableaux, etc, que M. Mulsant placera dans la chapelle, il pourra les enlever à l'expiration du terme fixé pour sa jouissance, sauf la faculté réservée à la ville par l'article 6 ci-après ;

M. Mulsant s'engage à justifier, pour ces décorations et mobilier, d'une dépense de sept mille francs qu'il ne sera tenu toutefois de compter que dans le délai de trois ans à partir du 1er octobre 1866.

Art. 3. — En outre des sommes déjà consacrées au Collège, et qui s'élèvent à quatre-vingt-dix mille francs sans y comprendre les subventions annuelles accordées par le traité du 10 juillet 1856, la ville *s'engage à employer dans le délai de trois ans à partir du 1er octobre 1866* une somme de *dix mille francs* en constructions, réparations ou dispositions nouvelles dans les bâtiments et cours du collège. — Ces constructions ou réparations seront proposées par M. le Directeur et arrêtées de concert entre M. le Maire et la commission du Collège, au mieux des intérêts de l'Etablissement.

Art. 4. — M. le Directeur du Collège avait acheté, dans l'intérêt de l'établissement, une grange appartenant au sr Costel, et divers autres bâtiments. La ville, de son côté, avait acquis la grange des héritiers Lamadon. La chapelle devant être construite plus convenablement sur la grange acquise par M. le Directeur que sur celle qui avait été achetée par la ville, il a été, suivant acte du 23 août 1864, enregistré, fait échange entre la ville et M. de Verna, directeur du collège, en sorte que le terrain sur lequel la chapelle est construite est la propriété de la ville, mais l'emplacement de la grange donnée en contre-échange par la ville, et de plus les autres terrains acquis par M. de Verna et consorts, resteront leur propriété.

Il est reconnu que ces emplacements sont d'une superficie de cinq ares quinze centiares et qu'ils se limitent de

Digitized by Google

la manière suivante : au nord, par le terrain sur lequel est construite la nouvelle chapelle, à une distance de cinquante centimètres de ladite chapelle ; au sud, par les maisons des s^rs Marjotin et Piedgrand ; à l'est par le terrain servant de cour au Collège, et à l'ouest, par la rue Dorat.

Art. 5. — Pendant la durée de la présente concession de jouissance ou au jour de son expiration, la ville aura toujours le droit d'exercer le retrait, au prix d'acquisition, pour en devenir elle-même propriétaire, des terrains ci-dessus désignés, lequel prix d'achat est de treize mille cinq cents francs, non compris les frais.

Il en sera de même de tous les bâtiments ou terrains contigus au Collège, que M. Mulsant ou ses successeurs ou mandataires pourront acquérir par la suite ; mon dit s^r Mulsant se portant fort dès à présent pour M. de Verna et consorts, promet de faire faire la cession des parties de terrains ou bâtiments qui n'auraient pas été acquises directement par lui.

Art. 6. — A l'expiration du terme de jouissance ci-dessus fixé, la ville retirera à son choix une valeur de mobilier égale à celle qu'elle a fournie aux termes de l'article 1er ci-dessus, c'est-à-dire une somme de sept mille francs, le tout évalué par experts.

Elle aura aussi le droit de prendre, en payant la valeur suivant estimation par experts, toute autre partie du mobilier du collège et de la chapelle qu'elle jugerait convenable, et ce en sus de la portion qui est sa propriété.

Art. 7. — M. Mulsant sera tenu, relativement aux bâtiments et emplacement du Collège, de toutes les réparations et charges que la loi impose à l'usufruitier.

Il devra assurer les bâtiments contre l'incendie.

La ville sera tenue des grosses réparations, sans pouvoir se dispenser de les faire.

Art. 8. — En dehors de la somme que doit fournir la ville d'après l'article 3 ci-dessus, M. Mulsant pourra faire à ses frais telles constructions ou tels changements de

Digitized by Google

dispositions qu'il jugera convenables dans les bâtiments actuellement existants, et il ne sera pas tenu de remettre les choses en l'état primitif lorsque ces constructions ou réparations auront reçu l'assentiment de l'autorité municipale.

Art. 9. — M. le Maire s'engage à demander au Conseil municipal le maintien, sauf renouvellement du personnel lorsqu'il y aura lieu, de la Commission administrative du Collège, choisie par le Conseil municipal, qui sera chargée d'assister M. le Maire dans ses relations avec la direction du Collège, et qui sera, entre cette direction et le Conseil municipal, un intermédiaire dont l'action, toute de bienveillance, ne saurait être que favorable au bien de l'établissement.

Art. 10. — Aux conditions ci-dessus, M. l'abbé Mulsant se charge, à ses risques et périls, de continuer pendant dix années la direction de l'établissement d'enseignement secondaire libre dans les bâtiments dont la jouissance lui est concédée.

L'enseignement que M. Mulsant sera tenu de donner sera combiné de telle manière que l'établissement soit de plein exercice; que toutes les classes, y compris la philosophie, y soient professées, et que les élèves qui auront suivi les cours puissent être présentés aux baccalauréats ès lettres et ès sciences.

A cet enseignement M. Mulsant devra joindre celui de quelques langues vivantes.

Les arts d'agrément, tels que le dessin et la musique, seront également enseignés sur la demande des parents, mais moyennant une rétribution spéciale en dehors du prix de la pension.

M. Mulsant devra s'entourer d'un personnel en rapport avec les obligations qu'il contracte et le nombre des élèves admis chaque année dans son établissement.

Art. 11. — L'établissement sera divisé en internat moyennant une pension de cinq cent vingt-cinq francs par

Digitized by Google

année scolaire et par élève ou six cents francs avec les accessoires ordinaires, et en externat gardé moyennant cent dix francs pour les élèves de la ville.

Néanmoins, en cas de cherté extraordinaire des denrées alimentaires, le prix de pension des élèves internes pourra être augmenté après en avoir référé à M. le Maire et à la Commission administrative, et réglé avec eux le taux auquel elle pourra être momentanément portée.

Art. 12. — M. le Maire, sur l'avis de la Commission administrative, aura la faculté de placer chaque année dans l'établissement, comme boursier, cinq élèves externes, mais seulement lorsqu'ils auront préalablement passé quelques mois dans l'établissement et que leur conduite aura paru les rendre dignes de cette faveur.

Ces boursiers n'auront pas droit aux fournitures que les élèves externes payent en dehors du prix de pension de cent dix francs, et ils devront les faire à leurs frais.

Ces bourses, données par l'autorité municipale, ne seront pas divisibles en demi-bourses ou quart de bourses, elles seront essentiellement révocables.

M. le Directeur sera indemnisé du prix de ces cinq bourses par une allocation de cinq cents francs par an qui sera portée au budget et lui sera payée soit que le nombre des boursiers au choix de l'administration soit complet ou non.

Art. 13. — M. Mulsant aura la libre administration de l'établissement et le droit d'expulser tout élève dont la mauvaise conduite lui paraîtrait exiger cette mesure.

Cette disposition s'applique aux boursiers de la ville comme aux autres élèves.

Art. 14. — M. Mulsant pourra, sous sa responsabilité personnelle, céder les droits et les obligations qui résultent des présentes conventions, et en cas de décès, ses successeurs pourront exercer le même droit que lui ; cette cession ayant lieu, il en sera toutefois donné avis à M. le Maire en lui indiquant la position du successeur et les garanties d'aptitude qu'il présentera.

Digitized by Google

Les présentes conventions ne seront exécutoires qu'après avoir été approuvées par le Conseil municipal et par l'autorité supérieure.

Fait double, à Riom, le 8 janvier 1866.

Bon pour traité :

TALLON, maire; V. MULSANT, s m, directeur. »

La chapelle, entreprise sous la direction du P. Desroziers, fut terminée en 1866 (1). Elle a de l'ampleur et de l'élégance; certaines parties des peintures murales méritent d'arrêter les yeux.

La fresque de l'abside, terminée en 1868, et représentant l'*Assomption*, est due au pinceau d'un peintre-décorateur qui a su conquérir un nom, Alphonse Cornet, originaire de Riom. L'artiste était alors dans toute la fleur de son talent. Ses toiles, dont plusieurs ornent le musée de la ville, avaient attiré l'attention sur lui. On se plaît à y reconnaître du naturel, de la simplicité et un sentiment sincère. Son œuvre, dans la chapelle du Collège, est de bonne marque. Aussi Cornet n'a-t-il pas hésité à y apposer sa signature.

Le nombre des élèves grandissait d'année en année et la réputation de la maison ne tardait pas à franchir les limites du département. Nous en avons pour preuve les premiers catalogues (2).

Il est écrit, ce semble, au livre de la destinée de Riom,

(1) Détail des dépenses relatives à la chapelle :

Démolition de la grange, 200 francs; fouilles, 600 francs; maçonnerie, crépis, pose des pierres de taille, 10,000 francs; voûte en briques, 800 francs; toiture-ardoises, 2,000 francs; pierres de taille, 5,000 francs; charpente, 3,000 francs; plancher, 1,800 francs; menuiserie, 1,500 francs; serrurerie, 800 francs; plâtre, 1,800 fr.; plomberie, 600 francs. Soit 27,000 francs.

Il faut ajouter les travaux d'embellissement : vitraux, peintures, boiseries, dépenses faites par les PP. Maristes.

(2) Nous avons reproduit de loin en loin les appréciations de divers écrivains sur la ville de Riom. Nous clôturons la série par cet extrait d'un spirituel article du *Figaro*, année 1866, numéro du 1er avril :

« Connaissez-vous le pays où croissent et fleurissent les moyens de eassation; où le papyrus timbré étale en plein soleil ses feuilles fortes, rudes, épaisses, marquées d'em-

Digitized by Google

que son Collège communal sera toujours un local ou trop vaste ou trop resserré. A ce tournant de son histoire, le local était trop étroit.

La veille du renouvellement du traité, c'est-à-dire le 9 mai 1875, le P. Quinson, supérieur, s'ouvrit auprès du maire d'un projet d'agrandissement (1). La colonie se ren-

preintes augustes et chères aux plaideurs; où à la bienfaisante chaleur de procédure, se gonflent et s'emplissent les flancs du dossier aux fruits d'or? — Ce pays, c'est Riom.

Malte-Brun nous enseigne que l'Auvergne se divise en Charabie déserte, en Charabie pétrée et en Charabie heureuse.

A l'entrée de la Charabie heureuse, Riom s'offre la première. César la baptisa en ses *Commentaires*, assurent ceux qui les ont lus. D'aussi loin qu'il l'aperçut, il s'écria: *Rideamus*, autrement dit, *nous allons rire*, mot à mot : *Rions*. D'où par une confusion bien naturelle de l'*s* et de l'*n* qui ont formé *m*, en entremêlant leurs jambes, est venu Riom.... Il n'y a vraiment de blanc à Riom que les cravates; et encore cela dépend du jour de la semaine..... Murs et hommes ne sont pas mieux crépis les uns que les autres. Grâce à la pierre de lave, les maisons paraissent être en habit noir, en gilet noir, en pantalon noir. On ne s'explique pas que tout soit enfumé à ce point, précisément dans la patrie des ramoneurs..... Croiriez-vous que les deux édifices les plus gais sont le Palais de la Cour d'assises et la Maison centrale? et songez à ce qu'on éprouve quand on se dit à soi-même : Tu vois toutes ces maisons noires; eh bien! dans chacune de ces maisons noires il y a au moins un conseiller ou un juge ; enfin un magistrat, et debout peut-être, ou un avocat, ou un avoué, ou un huissier.

On n'entend pas s'ouvrir une porte sans frissonner ; de grands arbres inclinent et allongent sur votre collet leurs branches pendantes et appréhendantes. Le vent murmure : *Au nom de la loi*. Les bornes-fontaines gazouillent : *Remis à huitaine*. Les girouettes grincent : *Votre pourvoi est rejeté*. Le lâche instinct de la conservation vous fait saluer tout ce que l'on rencontre.....

Riom vaut mieux que son air. La Société (quoique de noir tout habillée comme la veuve de Malborough) y est curieuse des choses de l'esprit, lettrée, de bon ton, et cela depuis Fléchier qui a parlé des *honnestes* dames de Riom en termes assez Brantôme. Il n'est pas de ville en France qui ne représente mieux ce que devait être autrefois un siège de parlement.... »

On y fait des livres non seulement en prose, mais en vers, et à propos de vers, un avoué indigène, un de ces dangereux hôtes de ces maisons noires, a commis celui-ci, sur M. Rouher :

Et des publics travaux le ministre Rouher.

On a beau dire, la province a plus d'initiative qu'on ne se le figure sur le boulevard des Italiens.

De ce trou lugubre, que par dérision sans doute, César appelle *Rideamus* est sorti un nombre infini d'hommes de grand mérite et hommes de toute sorte, politiques, juristes, administrateurs, conseillers d'Etat, écrivains.... (*Un attaché d'ambassade.*)

(Cet « attaché d'ambassade » serait, dit-on, M. d'Ideville.)

(1) Archives de la ville.

Digitized by Google

forçant régulièrement, débordait sur son enceinte. On en était réduit à placer une division d'élèves durant les récréations sur les boulevards de la ville, au détriment des passants affairés et pour le plus grand amusement des promeneurs désœuvrés. Les dortoirs déjà dilatés, restaient encore insuffisants :

Dans son compte rendu de gestion, lu en séance du Conseil, le 9 juin 1875, le maire, M. Boudet de Bardon, s'exprimait ainsi :

« J'ai reçu du Père Mariste, supérieur du Collège de Riom, une communication qui a pour objet de rappeler à l'administration et au conseil que la concession du Collège accordée à la Société des Pères Maristes en 1856, pour dix ans, renouvelée pour la même durée en 1866, prend fin en octobre 1876, et qui propose au nom de la Société de Marie, de renouveler la concession du Collège dès cette année, afin que pendant les vacances prochaines, il soit procédé aux améliorations urgentes que comporte aujourd'hui le nombreux personnel d'élèves et de directeurs de ce vaste établissement.

C'est par suite d'un traité, en date du 10 juillet 1856, que la Société des Pères Maristes a accepté la direction du Collège communal, qui se trouvait réduit à un petit nombre d'élèves et dont les bâtiments, occupés autrefois par l'Oratoire, exigeaient soit des réparations, soit des agrandissements considérables ; la dépense s'est élevée à 100,000 francs à la charge de la ville, indépendamment de 20,000 francs d'annuités, payables pendant la durée de la première concession. De son côté, la Société a consacré au Collège en aménagements, acquisitions d'immeubles, achat de mobilier et autres améliorations, une somme supérieure à celle qui est représentée par les sacrifices de la ville.

Néanmoins, l'état actuel est insuffisant à recevoir : 1° Les élèves, qui comptent 150 pensionnaires et 60 externes; 2° le personnel enseignant de 25 directeurs ;

Digitized by Google

3° les religieuses chargées des services et dont le logement doit être séparé du Collège, quoique compris dans ses dépendances.

La cour des internes n'est pas assez spacieuse, puisqu'afin de rendre les jeux possibles, on se trouve dans l'obligation de placer, à l'heure des récréations, la division la plus nombreuse sur le boulevard de la ville, qui touche aux murs du Collège.

Le nombre des chambres n'est pas en rapport avec celui des professeurs, et doit être doublé pour suffire au personnel ; suivant les règlements universitaires, les dortoirs actuels ne devraient recevoir que 110 internes au lieu de 150 ; enfin les religieuses étant obligées de traverser les réfectoires pour se rendre de leur logement dans les divers lieux où les appellent leurs fonctions, on comprend la nécessité d'établir un escalier de service. La salle des séances doit permettre aux familles d'assister aux exercices, ce qui crée un puissant moyen d'émulation ; le parloir, le réfectoire, les dortoirs attendent de nouveaux développements, les classes elles-mêmes, servant de salles d'étude, sont constamment occupées, ce qui s'oppose à ce que l'air y soit fréquemment renouvelé ; cette disposition ne pourrait se perpétuer qu'au détriment de l'hygiène et de la discipline ; enfin, l'infirmerie actuelle est tellement resserrée, que les familles elles-mêmes en ressentent une fâcheuse impression.

Pour obvier à cet état de gêne et de souffrance et donner au Collège une installation convenable, le Père supérieur indique les moyens suivants, comme étant les plus pratiques. Je transcris les termes de la proposition qui vient de m'être transmise par la Société de Marie :

« 1° Acquérir les maisons Chambreuil et Rodier, qui » bornent la cour des internes au sud-est ;

» 2° La maison Treillard, rue du Collège, où seraient » logées les religieuses et les femmes de service ;

» 3° Surélever d'un étage le corps principal et les deux

Digitized by Google

» ailes du bâtiment, ce qui donnera deux dortoirs de
» 50 lits et 4 chambres ;

» 4° Employer le dortoir actuel du premier étage de
» l'aile est à l'installation de l'infirmerie et de 6 cham-
» bres ;

» 5° Continuer jusqu'au troisième étage le petit esca-
» lier, situé à l'entrée de la cuisine ; cet escalier et le cou-
» loir existant au-dessus de la conciergerie, permettront
» aux religieuses de faire les services d'une manière indé-
» pendante ;

» 6° Transformer le dortoir actuel de l'aile ouest en
» salle de séances ;

» 7° Donner au réfectoire le jour suffisant, en lui adjoi-
» gnant le réfectoire actuel des religieuses ;

» 8° Installer le grand parloir dans la salle du rez-de-
» chaussée de l'aile est ; réserver le parloir actuel au Père
» supérieur et à l'économe ;

» 9° Transformer la dépense et les appartements, situés
» sous la terrasse du supérieur, en locaux pour classes ;

» 10° Combler la tranchée qui ouvre sur le boulevard
» et transporter le passage au-dessous de la maison Cham-
» breuil, ce qui faciliterait les jeux des élèves. »

La dépense du projet s'élève, d'après les appréciations du Père Mariste, à la somme de 70,000 francs ainsi répartie :

Acquisitions.....	27.000	francs.
Surélévation d'un étage.	37.000	—
Installations diverses...	6.000	—

Un plan accompagne ces propositions et suffit à démontrer soit les avantages des acquisitions, soit la convenance de la construction d'un troisième étage ; il est certain que l'insuffisance des bâtiments et des cours du Collège paralyse le développement imprimé avec autant de succès que de persévérance par les Pères Maristes à ce bel établissement d'instruction, et que si les mesures proposées sont mises à exécution, non seulement la propriété de la ville

Digitized by Google

y gagnera en plus-value, mais la prospérité du Collège sera garantie pour un long avenir. Il y aurait grand intérêt à commencer les travaux dès les vacances prochaines (1). »

La lettre du P. Quinson, motivant ce fragment du rapport municipal, fait connaître le chiffre exact des dépenses supportées par les Maristes, sur leur avoir personnel, pour le mobilier ou l'aménagement. Ces dépenses, consenties par la Congrégation, s'élèvent au total de 167,000 francs. Consulté à son tour et chargé d'examiner une solution pratique, l'architecte départemental, M. Agis Ledru, déposa son rapport le 16 juillet de la même année.

Nous en donnons le texte :

« Le Collège de Riom a été construit comme un établissement d'instruction publique qui ne devait recevoir que des externes. En effet, pendant de très longues années il était constitué à ce point de vue. Il contenait, par conséquent, en nombre suffisant des logements de professeurs et des classes. Mais aujourd'hui, il en est tout autrement; les conditions ont été absolument changées, les études ont été considérablement développées et le Collège contient un grand nombre d'internes. Il a donc fallu, depuis quelques années, trouver dans les locaux existants de quoi satisfaire à ce nouveau service et établir des dortoirs et des réfectoires.

Ces dispositions ne sont pas suffisantes pour le nombre des élèves qui sont reçus par cet établissement. Les espaces sont trop restreints et les lits trop rapprochés. Les logements des professeurs, qui tous doivent habiter la maison, ne sont pas en assez grand nombre. Les mêmes salles servent à la fois de salles de classe et de salles d'étude; quelques-unes d'elles sont placées dans un sous-sol qui n'est pas suffisamment aéré.

Pour remédier à cet état de choses, plusieurs projets ont été présentés.

(1) Imprimé, Archives de la ville.

Digitized by Google

Le premier consiste à surélever d'un étage les corps de bâtiment qui entourent la cour d'entrée à l'est, au sud et à l'ouest.

Le second consiste à prolonger, dans la direction ouest, le corps de bâtiment sud. On occuperait ainsi l'emplacement sur lequel, il y a quelques années, a été construite la chapelle qui devrait être transférée ailleurs.

Enfin, dans un troisième projet, on a proposé de prolonger le corps de bâtiment ouest au travers de la grande cour de récréation.

Je me hâte de dire que ce troisième projet a été repoussé parce qu'il réduisait les cours qui sont déjà insuffisantes et auxquelles on ne pourrait rendre les dimensions nécessaires que par l'acquisition des immeubles qui sont contigus du côté du sud. Un inconvénient analogue résulterait de l'adoption du second projet, puisqu'il faudrait reconstruire la chapelle aux dépens de l'emplacement de ces mêmes immeubles du côté du sud, qu'ils appartiennent à de simples particuliers ou aux Pères Maristes qui en ont acheté directement quelques-uns.

Il ne reste donc plus que le premier projet qui consiste à élever les trois corps de bâtiment est, sud et ouest qui enceignent la cour d'entrée. L'exécution de cet exhaussement donnera des logements de professeurs dans le corps de bâtiment sud et un dortoir dans chacun des bâtiments est et ouest. Les dimensions de ces dortoirs seraient, pour celui à l'est, de 7^{m} 75 de large sur 22 mètres de long, et celui à l'ouest de 8^{m} 30 de large sur 19 mètres de long.

On aurait ainsi un agrandissement suffisant pour ces parties du service. Mais cette combinaison n'augmente pas le nombre des salles d'exercices de manière à distinguer les classes des salles d'étude proprement dites. Pour y arriver, il serait nécessaire de construire un corps de bâtiment composé de six salles pouvant contenir chacune vingt-cinq élèves et présentant, par conséquent, une surface minimum de 150 mètres. L'emplacement de ce corps

Digitized by Google

de bâtiment devrait être désigné de concert avec les Révérends Pères Maristes.

Si l'on fait l'évaluation sommaire des dépenses qui résulteraient de l'élévation des corps de bâtiment ci-dessus indiqués, on trouve que la surface en chiffres ronds est de 900 mètres et que la dépense approximative serait de 79,000 francs.

La dépense pour le corps de bâtiment, qui devrait contenir six salles d'étude ou classes et dont la surface au rez-de-chaussée devrait être de 100 mètres, s'élèverait, en chiffres ronds, à la somme de 15,000 francs. En conséquence, l'allocation nécessaire pour les constructions du Collège devrait être portée à 94,000 francs.

Mais ces travaux ne donneront pas une satisfaction à la nécessité d'agrandir les cours de récréation, dont la surface a toujours été insuffisante pour les divisions comprises dans le Collège, celles des internes et celles des externes. Pour y arriver, il est indispensable d'acquérir à l'angle sud-est de la cour de la maison Rodier, le passage qui y conduit et la maison Chambreuil. Ces maisons devraient être démolies et leur emplacement ajouté à celui du Collège. Il devrait en être de même de quelques maisons très peu importantes situées au sud-ouest qui ont été acquises par les Révérends Pères Maristes.

Enfin, un dernier service est encore signalé comme demandant une amélioration urgente, c'est celui des sœurs qui sont chargées du soin de la lingerie, de la cuisine, etc. Ces dames ont pour logement une seule pièce, située au sud de la lingerie. Elles sont forcées continuellement de traverser des locaux qui leur sont forcément communs avec les élèves ou les Révérends Pères. Il en serait autrement si la ville consentait à acheter la maison Treillard, située rue du Collège, et qui est contiguë à cet établissement vers l'angle nord-ouest. Cette maison constituerait, pour les Sœurs, une habitation absolument séparée du reste de l'établissement, auquel elles communiqueraient

Digitized by Google

par des portes pratiquées dans le mur mitoyen et qui les conduiraient directement à la lingerie et aux cuisines sans traverser aucune partie du Collège. Quelques réparations d'appropriation seraient à exécuter dans cette maison, soit pour la remettre en bon état d'entretien, soit pour établir les communications qui viennent d'être indiquées.

En conséquence, j'ai l'honneur de proposer à M. le Maire :

1° D'adopter le projet qui consiste à surhausser les bâtiments actuels et à construire un bâtiment neuf contenant six salles de classe ou d'étude ;

2° D'adopter le principe de l'acquisition et de la démolition des maisons Rodier et Chambreuil, ainsi que celui de la démolition des maisons situées à l'angle sud-ouest, appartenant aux Révérends Pères Maristes ;

3° D'approuver enfin le projet d'acquisition de la maison Treillard et de son aménagement pour l'établissement des Sœurs qui desservent le Collège. Les travaux nécessités par cette installation peuvent être évalués à la somme de 3,000 francs.

Le total des dépenses à faire en travaux serait donc de 97,000 francs, d'après l'évaluation sommaire qui en a été faite. Si ces différentes propositions étaient adoptées, je procéderais immédiatement à la rédaction des projets ci-dessus détaillés. »

Le présent rapport étant approuvé et adopté, les travaux d'exhaussement commencèrent dès les vacances de l'année 1876. En deux mois, on édifia les mansardes du côté oriental, c'est-à-dire l'aile et le corps de logis jusqu'au pavillon central. L'année suivante, on termina par les mansardes du côté occidental.

Les maisons qui entravent l'élargissement au sud, le long de la rue Dorat et le long du boulevard, sont acquises par les Maristes, et plusieurs sont détruites; on arrive, de la sorte, à se munir d'une cour de récréations pour la

Digitized by Google

division des plus jeunes élèves. Peu à peu se dessine le projet d'ouvrir, sur le boulevard même, l'entrée principale du Collège, projet heureux assurant à l'établissement la liberté des agrandissements futurs, favorisant la salubrité et donnant complète satisfaction aux yeux par les avantages de la perspective.

..... Quelques années après, le rêve s'évanouissait; les Maristes abandonnaient le Collège.....

Le lecteur comprendra la réserve dans laquelle nous allons nous enfermer. Les acteurs et les témoins de ces dernières journées sont pour la plupart vivants. Nous laisserons la parole aux documents officiels. Le traité entre la Ville et les Pères Maristes prenait fin en 1886 (1).

Un nouveau traité fut élaboré entre M. Girard, maire de Riom, et le Père Gautheron, supérieur, et soumis à M. le Recteur.

Le 31 décembre 1885, M. Bourget, recteur, écrit au Maire pour l'informer que le traité, consenti en 1876, n'étant pas revêtu du visa du Conseil supérieur, est entaché de nullité, que six mois sont accordés pour la régularisation de la situation et que le nouveau traité ne devra prévoir qu'un engagement de six années (2). Le Père Gautheron accepte ; le nouveau traité, mis à l'étude, rédigé et revêtu des signatures, est déposé au Palais académique. La délibération qui suit nous fait connaître sa destinée :

L'an mil huit cent quatre-vingt-six, le douze août, le Conseil municipal de la ville de Riom, convoqué le huit dudit mois, s'est réuni à sept heures et demie du soir, à l'Hôtel de ville, en session trimestrielle, dans le lieu ordinaire de ses séances.

(1) Il est à propos d'observer que les Pères Maristes se sont sécularisés pendant l'année scolaire 1880-1881 et se sont agrégés au diocèse. Si nous continuons à leur donner le nom de Pères et de Maristes, c'est uniquement pour nous conformer à l'usage riomois.

(2) Archives municipales.

Digitized by Google

Etaient présents : MM. Girard, maire, etc. (1).

Au sujet de la question du Collège, qui figure la première sur l'ordre du jour, M. le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de M. le Recteur de l'Académie de Clermont, du 28 juillet 1886, ainsi conçue :

« Monsieur le Maire,

» Je m'empresse de porter à votre connaissance la dépêche ci-après que je reçois aujourd'hui de M. le Ministre; elle porte la date du 27 juillet :

« Monsieur le Recteur,

» J'ai pris connaissance du nouveau traité passé entre la Ville et le Directeur de l'établissement Sainte-Marie, qui a été soumis le 1er juillet au Conseil académique de Clermont, et que cette assemblée, par 18 voix sur 20, a émis l'avis qu'il n'y avait pas lieu d'approuver.

» Il résulte de l'examen du dossier qu'une partie des locaux concédés par la ville à l'abbé Gautheron a été abandonnée à la commune par l'Etat, en vertu d'un arrêté consulaire du 2 nivôse an XII, et est compris dans l'attribution générale faite à l'Université par le décret du 10 décembre 1808. Pour pouvoir disposer de cette portion des bâtiments et locaux, la ville de Riom aurait dû préalablement demander à mon administration si elle consentait à provoquer le décret du pouvoir exécutif exigé par l'article 69 de la loi du 15 mars 1850, § 3, pour les locaux auxquels s'applique le décret de 1808.

» Ce décret d'autorisation ne pouvant être rendu que sur mon initiative, je me serais refusé et je me refuse encore à le proposer. J'estime donc que dans ces conditions il n'y a pas lieu de donner une autre suite à cette affaire.

» Veuillez, en conséquence, avertir M. le Maire de Riom que l'ancien traité passé en 1876 entre la Ville et le Directeur de l'institution Sainte-Marie n'a jamais eu de

(1) Nous supprimons les noms; le lecteur en saisira la raison.

Digitized by Google

valeur légale, et que le nouveau traité du 25 mai 1886 ne peut sortir effet, puisque je me refuse à provoquer le décret stipulé dans la loi du 15 mars 1850. Les bâtiments de l'ancien Collège doivent donc devenir libres immédiament. Si l'administration municipale, comme je le suppose, croit devoir y établir un Collège communal, je lui faciliterai la réalisation de ce vœu et je vous adresserai les instructions nécessaires pour qu'une entente puisse, à bref délai, s'établir entre l'Etat et l'autorité communale à cet effet.

» Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération distinguée.

» Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, René Goblet. »

« J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Maire, de vouloir bien me mettre prochainement en mesure de répondre à l'observation qui termine cette dépêche.

» Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma haute considération.

» Pour le Recteur : Le Doyen délégué, Chotard. »

M. le Maire demande l'avis du Conseil municipal.

M. Godemel obtient la parole et présente diverses observations tendant à faire accueillir par le Conseil municipal la proposition suivante :

« Considérant que le Maire de la ville de Riom, dûment autorisé à cet effet par le Conseil municipal, a fait avec M. l'abbé Moussier, par acte sous-seing privé, du 20 décembre 1875, touchant le Collège de Riom, une convention qui a été approuvée par le Préfet du Puy-de-Dôme, le 16 janvier 1876, et enregistré à Riom, le 4 février suivant ;

» Considérant qu'un décret du Président de la République, rendu le 8 octobre 1877, le Conseil d'Etat entendu, a déclaré d'utilité publique l'agrandissement de la cour du Collège communal de Riom, a autorisé la ville à acquérir, à cet effet, les maisons Rodier et Chambreuil, et a ajouté :

Digitized by Google

le prix desdits immeubles sera acquitté par l'abbé Moussier, directeur actuel du Collège de Riom, conformément aux conventions intervenues entre ce dernier et l'administration municipale, le 30 décembre 1875, et approuvées le 6 janvier 1876 par le Préfet du Puy-de-Dôme;

» Considérant que, d'après la jurisprudence ancienne et actuelle du Conseil d'Etat, lorsqu'une convention a reçu un commencement d'exécution, elle ne peut être annulée, même en cas d'omission de formalités administratives, que *sur la demande de l'une des parties figurant en cette convention et par décision de l'autorité judiciaire;*

» Considérant que le Conseil municipal n'entend pas former une demande en nullité de la convention du 20 décembre 1875, et s'exposer par là à des difficultés judiciaires et pécuniaires,

» Le Conseil municipal :

» Entend maintenir le traité du 20 décembre 1875, approuvé par le Préfet du Puy-de-Dôme, le 6 janvier 1876, visé dans un décret du 8 octobre 1877 et recevant exécution par toutes les parties contractantes depuis plus de dix ans. »

Plusieurs membres font successivement des observations en sens divers.

M. le Maire fait observer que si l'on adopte purement et simplement la proposition de M. Godemel, il restera désarmé au point de vue des démarches qu'il pourrait faire dans l'intérêt de la ville.

Dans cet esprit, M. S... dépose la motion suivante :

« Considérant que le traité conclu entre la ville de Riom et l'abbé Gautheron, en 1886, n'a pas été approuvé par l'autorité supérieure;

» Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

» S'en réfère au traité de 1875;

» Et dans le cas où ce traité viendrait à être annulé pour une cause quelconque, le Conseil autorise M. le

Digitized by Google

Maire à faire les démarches nécessaires pour obtenir une compensation dans l'intérêt de la ville. »

M. le Maire s'approprie cette motion et demande au Conseil de la voter.

M. Godemel et quelques-uns de ses collègues demandent la priorité du vote pour la première proposition.

L'appel nominal est fait par le secrétaire, et chaque membre émet son vote à haute voix, dans l'ordre de la place qu'il occupe, en commençant par les membres qui siègent à la droite du Maire, *sur l'adoption de la proposition.....*

Le résultat du vote donne 10 voix affirmatives favorables à la proposition et 10 suffrages négatifs sur vingt votants.

La proposition de M. Godemel n'est pas adoptée.

M. Godemel, en son nom, et au nom de ces 10 membres du Conseil municipal qui ont voté sa proposition, fait observer que la seconde partie de la motion présentée par M. le Maire est en opposition avec la première partie; que si le traité de 1875 est considéré par le Conseil comme devant être maintenu, il n'y a pas à prévoir en ce moment son annulation, et que ce serait mal défendre les intérêts de la ville que de demander dès à présent une compensation qui compliquerait l'abandon du traité.

M. Leboyer et plusieurs de ses collègues demandent alors la disjonction des deux alinéas du dispositif de la proposition de M. le Maire.

On procède au vote public sur le point de savoir si l'on votera séparément sur chacun des deux alinéas.

Le résultat du scrutin donne 10 voix pour la disjonction et 10 voix contre sur 20 votants.

La disjonction n'est donc pas adoptée.

Il est procédé, toujours par le même mode de scrutin, au vote sur l'ensemble de la proposition de M. le Maire.

En conséquence, la proposition de M. le Maire est admise par 12 voix contre 8 sur 20 votants.

Digitized by Google

Vu l'heure avancée, l'examen des autres questions à l'ordre du jour est renvoyé à une prochaine séance.

Fait et délibéré à Riom, en l'Hôtel de Ville, lesdits jour et an. — Au registre sont les signatures.

Prévoyant dès le début l'issue de cette situation, les Maristes prirent la résolution de se retirer de Riom, mais sur les instances de leurs anciens élèves, ils consentirent à demeurer.

A l'extrémité ouest de la ville, dans le faubourg de Mozat, une maison aux vastes dépendances, recueillit maîtres et élèves; c'était l'ancien monastère de la Visitation, vendu comme bien national et utilisé, depuis, suivant la fantaisie de diverses institutions ou exploitations industrielles.

Dans l'espace de trois mois, le local est restauré, sous la direction du P. Desroziers. Le 26 octobre 1886, les classes s'ouvraient à l'*Institution Sainte-Marie*.

La ville restait débitrice à l'égard des Maristes d'une somme de 31,000 francs. La délibération suivante fait connaître les causes de la dette et l'acceptation de la charge par la municipalité :

« L'an mil huit cent quatre-vingt-sept, le quatre janvier, le Conseil municipal de la ville de Riom, convoqué par M. le Maire, le 31 décembre, s'est réuni à sept heures et demie du soir, à l'Hôtel de Ville, dans le lieu ordinaire de ses séances.

M. le Maire expose au Conseil qu'en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 15 décembre 1875, il a été fait la convention suivante avec M. l'abbé Moussier, supérieur de l'institution de Sainte-Marie.

M. l'abbé Moussier s'est engagé, dans le but de donner plus d'extension au Collège communal, alors sous sa direction, d'élever d'un étage le susdit Collège et d'acheter pour la ville les maisons Rodier et Chambreuil.

Pour cela, la ville s'engageait à verser entre les mains de M. l'abbé Moussier la somme de 50,000 francs.

Digitized by Google

Conformément à la convention, M. l'abbé Moussier a fait l'achat des susdites maisons, pour lesquelles un plan a été dressé, et il a fait surélever d'un étage l'édifice communal ainsi qu'il est établi par les autres plans ci-annexés.

M. l'abbé Moussier ayant exécuté les clauses de la convention, la ville s'est mise à satisfaire, de son côté, aux charges imposées, et pendant dix ans elle a versé ès-mains de M. l'abbé Moussier les annuités et les intérêts qui étaient dus au susdit, en vertu d'un tableau d'amortissement dressé à cet effet.

La convention faite avec M. l'abbé Moussier, de jouir du Collège comme établissement d'instruction, ayant été rompue en l'année 1886, avant que la somme de 50,000 francs ait été complètement versée, il s'est trouvé qu'au départ de M. l'abbé Moussier ou de M. l'abbé Gautheron, son successeur comme supérieur, la ville était encore redevable d'une somme de 31,000 francs.

Seulement, comme dans la convention il était dit que la ville et l'abbé Moussier, après entente préalable, avaient la faculté de retenir le mobilier scolaire estimé 7,000 francs, ou bien simplement, de la part de l'abbé Moussier, de verser la somme de 7,000 francs et de garder le mobilier scolaire, l'on s'est arrêté d'un commun accord à cette dernière combinaison, ce qui fait que la ville ne doit plus que 24,000 francs. C'est pour arriver à acquitter cette somme représentant l'excédent de la plus-value donnée au Collège que le Conseil municipal a autorisé la demande d'emprunt à contracter et à faire figurer cette somme de 24,000 francs.

Sur quoi le Conseil, après en avoir délibéré, déclare s'associer aux observations ci-dessus présentées par M. le Maire, et adopte la proposition par lui faite de rembourser ladite somme de 24,000 francs au moyen de l'emprunt de 183,000 francs qui a été déjà décidé et voté. (1) »

(1) Lorsque les comptes furent arrêtés et apurés on s'aperçut d'une erreur ; il était

Digitized by Google

Nous aurions à parler maintenant des élèves dont beaucoup fournissent en ce moment une brillante carrière dans les différentes voies de l'activité sociale, mais, sur ce point encore, la réserve s'impose. En pointant des noms, nous craindrions de laisser dans l'ombre des mérites incontestablement acquis (1).

Même mesure à l'égard des professeurs (2).

ÉPILOGUE.

Régime au retour communal.

Ici se termine notre tâche.

Il y aurait, ce nous semble, une sorte d'indiscrétion à aller plus avant.

Le contemporain est trop près des yeux ; il les gêne. « Les arbres empêchent de voir la forêt », dit un proverbe allemand.

Nous souvenant que nous sommes un des ouvriers de l'heure présente, nous laisserons aux annalistes, nos successeurs, le soin d'achever l'œuvre commencée.

Bornons-nous à une indication sommaire. Sous le vocable du légendaire Michel de l'Hospital (3), le Collège de

dû encore aux Maristes, une somme de près de 2,000 francs. M. Girard, maire, vit l'erreur et la reconnut. Néanmoins, les Maristes firent abandon de la dette à la ville. (Note communiquée par M. le docteur Girard.)

(1) Sous le régime communal, c'est-à-dire de 1801 à 1856, près de 600 élèves ont passé au Collège.

Sous les PP. Maristes, c'est-à-dire de 1856 à 1886, près de 1400.

(2) Noms des Supérieurs : PP. Millot, 1856-1860 ; — de Verna, 1860-1866 ; — Gautheron, 1866-1874 ; — Quinson, 1874-1876 ; — Berry, 1876-1884 ; MM. Gautheron, 1884-1887 ; — Imbert, 1887-1894 ; — Dumas, 1894-1896 ; — Pourrat, 1896.

(3) Nous disons légendaire parce que, à notre sens, la vie du célèbre chancelier n'a été examinée que fort superficiellement par la plupart des historiens. On doit une mention à l'étude récente de M. Dupré-Lasale, ancien conseiller à la Cour de cassation.

Sur la grande porte du Collège, on a écrit : *Collège Michel-l'Hospital*, avec un trait d'union reliant les deux mots du nom. Le peintre qui a opéré serait très embarrassé, pensons-nous, de nous expliquer le pourquoi grammatical de ce trait d'union. Jamais le prénom n'est rattaché au nom propre par ce signe. Et puis, à Paris, n'écrit-on pas Lycée Janson de Sailly ?

Digitized by Google

Riom se transforme, le 18 octobre 1886, en un établissement spécial d'enseignement moderne.

M. Eugène Manuel est délégué par le Ministre pour présider la cérémonie d'ouverture (1).

Il est d'usage que dans une oraison funèbre on fasse l'éloge du défunt. Le délégué se garde de manquer à la coutume. En accordant un suprême salut au latin et au grec, il parle de ces deux morts récalcitrants en excellents termes :

« Le Ministre a pensé, dit-il, qu'en choisissant pour cette solennité un ami passionné des lettres classiques, en même temps qu'un approbateur, dès longtemps convaincu d'un système d'études secondaires, différent et parallèle, l'éloge que vous entendriez de cet enseignement en serait mieux justifié, et les sympathies exprimées non suspectes.... »

« Ai-je besoin de plaider la cause de ces langues immortelles contre ceux qui demanderaient partout leur suppression? Nous savons quelle clé ont en main ceux qui les possèdent ; elles ont été la source commune des grandes œuvres ; la tradition en a fait, en Europe, les initiatrices du goût, les modèles du beau ; elles sont un vaste répertoire d'idées générales ; elles donnent à ceux qui en font leur culture assidue des délicatesses particulières ; elles façonnent l'esprit critique et semblent indispensables à qui se pique de bien écrire..... »

Et le délégué ajouta :

« Il faut réserver ces études à une élite chargée de sauvegarder la gloire des lettres. »

Ainsi Riom posséda le premier collège d'enseignement

(1) M. Eugène Manuel, inspecteur général de l'Enseignement, fut un poète à l'inspiration calme, sobre et délicate. Peut-être même fut-il plus humaniste que poète.

Ils sont de lui ces trois jolis vers qui caractérisent sa manière :

A travers bois ma source fuit.
Elle est humble et fait peu de bruit,
Mais elle est pure, on peut y boire.

Digitized by Google

moderne. Des esprits moroses ou prévoyants prétendirent qu'il était peu pratique de fonder un établissement de ce genre dans une ville dépourvue d'industrie et de commerce, et dont les origines sont pour ainsi dire latines, sans parler de ses traditions qui sont d'essence judiciaire.

D'ailleurs le latin ne tarda pas à prendre sa revanche.

En 1898, sous le principalat de M. Langard, le classique reprit existence. Jusque-là il marchait pour ainsi dire souterrainement et se traînait dans les classes inférieures ; il reparut au grand jour avec son organisation complète (1).

Personne n'ignore que maintenant les dénominations de classique et de moderne sont effacées et que les collèges ne connaissent que des sections. La lettre D sert de titre à la section où s'abrite l'enseignement spécial moderne.

Les collèges de l'Etat se divisent en *collèges en régie, c'est-à-dire à la charge des communes,* et en *collèges à la charge des Principaux* ou chefs des établissements.

Dans le premier cas, la commune pourvoit à l'administration matérielle du collège, par l'intermédiaire d'un économe nommé par la municipalité et agissant sous sa surveillance et son contrôle. Le Principal reçoit, comme les professeurs, un traitement fixe.

Dans le second cas, le Principal perçoit le prix des pensions et prend à son compte l'entretien matériel de la maison.

Dans les deux situations, le traitement des professeurs est acquitté par l'Etat.

Le Collège de Riom se range dans la deuxième catégorie.

L'accord intervenu entre la ville et l'Etat a pris vigueur le 1er octobre 1886, et comprend une période de dix années.

En vertu de cet accord, la ville acquitte un tiers des dépenses et l'Etat deux tiers.

(1) Liste des Principaux depuis 1886 :

MM. Mosnier, 1886-1891 ; Dougnac, 1894-1897 ; Langard, 1897-1901, Lambert, 1901.

Digitized by Google

Les dépenses sont constituées par les traitements fixes du personnel et par certaines charges : chauffage, éclairage, distribution de prix, etc. Nous disons : Traitements fixes; les compléments de traitements résultant des promotions de classe incombent exclusivement à l'Etat.

Les recettes sont produites par la *rétribution collégiale*, qu'il ne faut pas confondre avec le prix de la pension. Le Principal reçoit la pension et verse à la ville, par chaque tête d'élève, une certaine somme : 90 francs pour les grands, 60 francs pour les moyens et 30 francs pour les petits. L'ensemble de ces sommes forme la rétribution collégiale, et, par là même, les recettes.

Ces recettes une fois établies, l'Etat couvre l'excès des dépenses dans la proportion de deux tiers et la ville d'un tiers.

Au renouvellement du traité décennal en 1897, l'Etat exigea une modification. Il décida que son concours ne serait plus désormais soumis aux imprécisions de dépenses flottantes et arrêta sa participation au chiffre net de 19,900 francs. Toutes les autres charges, sauf bien entendu les compléments pour promotion professorale, reposent sur la ville.

Tel est le régime actuel.

Nous finissons. En parlant plus longuement, nous craindrions d'empiéter sur le domaine des historiens à venir.

Abbé G. Régis Crègut.

(A suivre.)

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

Séance du 11 Mai 1903.

Présidence : M. le docteur Gautrez.

Le présent procès - verbal adopté, M. Lauby offre en hommage son travail : « Bio-Bibliographie analytique suivie d'une liste de végétaux vivants et fossiles nouveaux pour cette époque ».

Congrès. — Le prochain Congrès se tiendra à Moulins, à la date du 14 juillet. M. le Président veut bien, à ce sujet, s'entendre avec les Sociétés de cette ville, élaborer un programme qui sera soumis à la prochaine réunion.

Questions diverses. — Après le règlement de diverses questions d'ordre intérieur, celle notamment de l'insertion au Bulletin des actes officiels de l'Université, la parole est donnée à M. Biélawski, pour l'exposition de ses recherches sur des *Antiquités d'Auvergne.* Il est décidé que ce travail paraîtra dans la *Revue d'Auvergne.*

Le Président, au nom de l'assemblée, adresse ses remerciements à M. Biélawski, et lève la séance à 10 heures.

Séance du 2 Décembre 1903.

La séance est ouverte à 8 heures 1/2, sous la présidence de M. Bonnefoy.

Etaient présents : MM. Accarias, docteur Battut, Col, Eusébio, Gautier, Gagnière, Lauby, Mathieu, Rellier, Rouchon, docteur de Ribier.

Après une observation de M. Rouchon, le procès-verbal est adopté.

Présentations. — Sur la présentation de MM. le docteur Girod et Lauby, MM. Baudoin et le docteur Dieulafé, et M. Roubille, présenté par le docteur Battut et M. Rouchon, sont admis à faire partie de la Société.

Correspondance. — Le Président donne lecture d'une lettre de M. Maury, qui désire faire une conférence sous les auspices de la Société. Le crédit de 100 francs nécessité par les frais de déplacement du conférencier n'étant pas disponible, celle-ci regrette de ne pouvoir accepter ses offres.

Questions diverses. — MM. Accarias et Lauby donnent à leurs collègues les renseignements relatifs au déplacement des archives et du matériel de la Société et de leur transport au nouveau local.

Une somme de 50 francs payable en plusieurs versements est attribuée *aux* concierges de l'Hôtel-Dieu, pour les indemniser du supplément de travail dû au déplacement du siège social.

Digitized by Google

La parole est ensuite donnée :

1° A M. P. Gautier : *Recherches sur le régime filonien du Plateau Central ;*

2° A M. le docteur de Ribier : *Etude rétrospective sur les Eaux minérales et stations thermales sous l'ancien régime.*

Le Président remercie les auteurs de ces intéressantes communications et lève la séance à 9 heures 40.

BIBLIOGRAPHIE.

G. Bonnefoy. — *Etude sur l'assainissement de la Limagne d'Auvergne. — Création et utilisation d'un canal latéral à l'Allier.* — Clermont-Ferrand, G. Mont-Louis, 1903.

Les deux petites brochures de M. Bonnefoy viennent à l'heure favorable. Un projet d'extension du réseau navigable intérieur est à l'étude au Parlement et il serait fâcheux qu'un petit filet de 703 millions de dépense que prévoit le projet ne fût pas dérivé du côté de l'Auvergne. Cette province y a droit, cela ne fait aucun doute, et l'intérêt général, d'ailleurs, est qu'elle ne soit pas sacrifiée. Elle forme nécessairement le nœud de tout réseau d'ensemble reliant les régions du midi et du nord.

Dès le XVIe siècle, le grand ingénieur A. de Craponne était venu étudier sur place les travaux à faire pour rendre l'Allier navigable en toute saison. Depuis, la question est toujours restée à l'ordre du jour dans la province d'Auvergne. L'historien P. Audigier insistait, au commencement du XVIIe siècle, sur son importance. Un des collaborateurs de la *Revue d'Auvergne* a, tout récemment encore, donné un intéressant mémoire sur ce projet d'un canal latéral à l'Allier.

M. Bonnefoy apporte de nouvelles raisons pour montrer que la question n'a rien perdu de son intérêt. Espérons que ses arguments seront pris en considération et que nous aurons bientôt l'Allier navigable et la Limagne prospère comme au temps de Childebert. « Que je voudrais voir, disait ce roi, cette Limagne d'Auvergne qu'on dit si belle. » Qu'on donne à ses industries agricoles les moyens de transport économiques que peut seule offrir la navigation fluviale, et ses habitants, travailleurs comme ils le sont et riches déjà, l'auront bientôt mise au point de rivaliser avec les plus opulentes plaines de la Flandre.

L'Imprimeur-Gérant : G. Mont-Louis.

Clermont-Ferrand, typographie et lithographie G. Mont-Louis.

Digitized by Google

CHARLES JALOUSTRE

Ancien président de la Société d'Emulation de l'Auvergne
Chef de Division honoraire à la Préfecture du Puy-de-Dôme
Chevalier du Mérite agricole
Officier de l'Instruction publique
Membre correspondant de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Clermont-Ferrand
Né à Clermont-Ferrand le 11 septembre 1839
Décédé le 21 février 1904

Nous avons eu le regret de perdre un des hommes les plus appréciés et les plus aimés de notre Société trop éprouvée en ces dernières années. M. Charles Jaloustre, qui n'avait que 65 ans, nous appartenait depuis longtemps, car il avait été, en 1895 et 1896, président de la Société d'Emulation qui a précédé les Amis de l'Université.

M. Charles Jaloustre était un Clermontois d'origine, fils d'un homme de savoir et de bien, qui avait laissé un profond souvenir de son expérience administrative et de sa bienveillance cordiale. Il a moins vécu que son honorable père, mais on peut dire également de lui que son existence, quoique brève, fut bien remplie.

Digitized by Google

Pendant quarante-quatre ans, M. C. Jaloustre avait appartenu à l'administration préfectorale : successivement agent voyer, chef de bureau du service vicinal, chef de bureau à la troisième division, puis chef titulaire de cette même division pendant vingt-deux ans, sa compétence et sa décision dans ces fonctions délicates n'avaient d'égales que sa bonne grâce et son urbanité. Le tact, cette qualité si rare, était chez lui comme un attribut distinctif. Les préfets qui se sont succédé à Clermont l'ont tous estimé à sa valeur et il n'y avait à son sujet qu'une voix dans le Conseil général. Il collaborait du reste assidûment aux rapports lus à chaque session. Il a de même, depuis plus de trente ans, participé aux travaux de la Chambre de Commerce. Un éloquent hommage lui a été rendu à ce titre par M. le président Maurice Chalus, au jour de ses funérailles ; de même que M. Vigot avait été l'interprète des regrets de M. le préfet Joly, et que M. l'Inspecteur d'Académie Izenic avait salué dans la personne du cher défunt le précieux zélateur du Bureau d'administration de notre lycée Blaise-Pascal.

M. Jaloustre était encore un érudit et un écrivain. Il avait publié des travaux intéressants, des recherches sur les archives du Mont-Dore, et dans la *Revue d'Auvergne* de 1897, une étude intitulée : « Une pierre mémorable, souvenir de la Bastille. » Cet administrateur accompli était, comme son père, comme son frère, un parfait lettré. C'était de plus, et avant tout, un homme excellent, d'un grand cœur et d'une courtoisie exquise qu'on avait plaisir à voir et à rencontrer, tant l'affabilité était chez lui comme une seconde nature. On ne saurait trop le regretter. Ses vertus et ses talents revivront, nous n'en doutons pas, dans le fils qu'il a laissé, jeune homme aux précoces succès, plein d'honneur et de mérite. Ce sera l'unique consolation des amis qui l'ont perdu.

EMMANUEL DES ESSARTS.

Digitized by Google

L'HOMME DE CŒUR

Il n'est pas de nom plus beau, pas de titre à qui nous attachions plus de prix que celui d'homme de cœur. L'homme de cœur est cet être fort et fier qui aime le bien pour le bien lui-même. Comme il n'est point déterminé à faire son devoir par l'espoir des récompenses ou des avantages qu'on en peut retirer, il n'en est pas détourné par la crainte des suites que peut avoir la fidélité à la vertu. « Fais ce que dois, advienne que pourra », telle est sa devise. Il ne se met pas en peine de ce que font les autres; ce qui le regarde, c'est de ne manquer à aucune de ses obligations.

> Apprends que mon devoir ne dépend pas du sien :
> Qu'il y manque, s'il veut; je dois faire le mien (1).

C'est dans sa propre conscience qu'il puise

> Ces haines vigoureuses
> Que doit donner le vice aux âmes vertueuses (2).

Cette hauteur, cette générosité de sentiments ont une beauté à qui tous s'accordent à rendre hommage, et il n'y a pas de véritable noblesse là où le cœur est petit et bas. « Qu'avez-vous fait dans le monde pour être gentilhomme?... La naissance n'est rien où la vertu n'est pas... Un gentilhomme qui vit mal est un monstre dans la nature; la vertu est le premier titre de noblesse; je regarde bien moins au nom qu'on signe qu'aux actions qu'on fait (3). »

(1) *Corneille*, Polyeucte. III, II.
(2) *Molière*, Misanthrope, I, I.
(3) *Molière*, Don Juan, IV, VI.

Digitized by Google

L'homme de cœur a, par-dessus tout, l'horreur du mensonge et de l'hypocrisie (1). Il ose dire tout haut ce qui le choque ou l'enthousiasme. Fermement attaché à ses convictions, il souffre tout sans les renier; il exprime librement son opinion sur les hommes et sur les choses. C'est ce que dit Alceste :

> Je veux qu'on soit sincère et qu'en homme d'honneur
> On ne lâche aucun mot qui ne parte du cœur (2).

Chez Corneille, le père du menteur s'exprime de même :

> Qui se dit gentilhomme et ment comme tu fais,
> Il ment quand il le dit et ne le fut jamais (3).

Il tient à sa liberté plus qu'à la vie et à chaque instant il est prêt à tout sacrifier plutôt que de permettre le moindre empiétement sur son droit.

L'homme de cœur est donc hardi et courageux. Il ne faut pas dire que par lui-même le courage soit une vertu, car nous ne pourrions imaginer un mépris plus profond de la mort et du danger que celui que témoignent les brigands lorsqu'ils attaquent les voyageurs sur les grandes routes, les bandits qui risquent un vol à main armée, les ambitieux qui hasardent tout pour assouvir leurs passions et satisfaire leurs haines. Le courage n'est donc pas, à proprement parler, une qualité à part; c'est plutôt une certaine forme, un certain caractère que présente la conduite de l'homme lorsque la pensée d'un danger, si grand qu'il soit, ne peut l'arrêter dans l'exécution de ses desseins. Le courage se manifeste sous bien des figures différentes, car les circonstances sont nombreuses où l'accomplissement du devoir exige l'oubli complet de soi-même et le sacrifice non-seulement de tous les intérêts, mais de la vie même. Certes on ne saurait trop louer la bravoure de ceux qui, sur le champ de bataille, vont au

(1) Pauline a l'âme noble et parle à cœur ouvert, *Corneille*, Pol., II, II.
(2) *Molière*, Misanthrope, I, I.
(3) *Corneille*, Menteur, V, III.

Digitized by Google

devant des périls les plus manifestes pour défendre leur patrie et la liberté commune, surtout de ces soldats obscurs qui ne peuvent s'enchanter de l'espérance de laisser derrière eux un nom illustre. Mais non moins glorieux sont ceux qui, de sang-froid, sans être enivrés par le bruit, la poussière, la fumée du combat, sans être échauffés par l'exemple contagieux d'une armée, font tout leur devoir, quoi qu'il leur en puisse coûter : magistrats ou même simples citoyens qui demeurent fidèles à la loi et à leurs serments en présence de l'émeute victorieuse ou de la tyrannie triomphante, héros qui exposent leur vie pour sauver leurs semblables dans les incendies ou les inondations. Que de traits de courage nous admirons chaque fois qu'éclate une maladie épidémique! Quel dévouement montrent chaque jour les médecins dans les hôpitaux! C'est encore la marque d'un grand cœur et d'une volonté singulièrement énergique que de tenir bon contre la calomnie et l'ingratitude publique, comme le héros du beau drame d'Ibsen, l'Ennemi du peuple. Les uns supportent sans se plaindre, sans rien perdre de l'égalité de leur humeur ou de la lucidité de leur esprit, une maladie longue et cruelle, les autres ne laissent aucune prise aux fluctuations de la fortune, ils ne sont ni accablés par les revers, ni grisés par la richesse ou le succès et ne prêtent point l'oreille à la flatterie. D'autres enfin savent rester toujours maîtres de leurs sentiments, de leurs passions, quelles que soient les causes qui viennent en irriter la violence (1).

Les qualités du cœur, comme toutes les autres, sont très inégalement réparties. Il est des hommes qui semblent, en vérité, n'avoir pas de cœur et qui trouvent moyen de vivre très confortablement sans cela, uniquement préoccupés de leur petite personne, de leurs plaisirs et de leurs

(1) Je suis maître de moi comme de l'univers;
Je le suis, je veux l'être. *Corneille*, Cinna, V, III.

Digitized by Google

intérêts. « C'est chose curieuse, dit spirituellement M. Bersot, comme certains individus savent se contenter de peu ! » Mais la sobriété en pareille matière est tout autre chose qu'une vertu. Au-dessus d'eux, nous distinguons des cœurs plus grands, des âmes fortement trempées, pour lesquelles nous éprouvons non seulement de l'estime, mais du respect et même de l'admiration. Le plaisir que nous cause la générosité du cœur est si vif et si doux qu'il ne nous suffit pas d'applaudir les grands hommes que nous connaissons et ceux dont l'histoire nous a conservé le souvenir : nous aimons à lire les poèmes épiques, à voir jouer les tragédies, et nous sommes fortement remués par des fictions dont cependant nous ne sommes pas dupes. Les sentiments nobles et généreux trouvent un écho au plus profond de notre cœur; rien que d'en recevoir le reflet et le contre-coup, cela nous fait du bien, comme si nous nous sentions dans une certaine mesure devenir nous-mêmes plus grands et meilleurs.

Plus encore que les autres vertus, le courage se montre par les actions et non par les paroles. « La vraie épreuve du courage, dit La Fontaine (1), n'est que dans le danger que l'on touche du doigt. » Nous nous défions de ceux qui affectent de mépriser les périls, tant qu'ils n'ont pas fait leurs preuves. « Il en est du courage, dit Mme de Sévigné, comme de la naissance ; ceux qui se parent sans cesse de l'un ou de l'autre se laissent soupçonner de n'avoir ni l'un ni l'autre. » Si le courage est véritablement digne de notre admiration, c'est qu'il est la manifestation extérieure d'une grande âme. « Ce qui fait le courage de l'homme, dit Mme Guizot, c'est d'avoir en lui-même un motif suffisant pour braver le danger. » Les grands cœurs conçoivent et exécutent des actions dont l'idée ne se présente jamais aux esprits bas et vulgaires, que ceux-ci ne peuvent comprendre, qu'ils se permettent même de condamner : « Les

(1) *La Fontaine*, Fables, VI, 2.

Digitized by Google

actes de courage sont des chimères pour les âmes faibles (J.-J. Rousseau). » L'effet produit par l'exaltation des sentiments du cœur est véritablement merveilleux : non seulement ils développent l'audace et la déterminent à entreprendre un coup hasardeux où l'on risque de tout perdre, mais en même temps ils augmentent d'une manière extraordinaire les forces du corps et le mettent en état d'accomplir ce qu'en d'autres temps il eût été évidemment incapable de faire : c'est ainsi que chaque jour, dans les incendies et dans les tempêtes, nous voyons d'héroïques sauveteurs arracher à la mort une proie qu'elle semblait déjà tenir ; c'est ainsi que dans les combats une poignée de braves fait tête à une armée dix fois, vingt fois plus nombreuse.

Qui veut mourir ou vaincre est vaincu rarement ;
Un pareil désespoir périt malaisément (1).

La confiance qu'a l'homme de cœur en sa propre énergie, le sentiment de sa force font qu'il n'hésite devant aucun péril. « Contre tant d'ennemis, demande-t-on à Médée, que vous reste-t-il ? — Moi, répond-elle ; moi, dis-je, et c'est assez (2). » Le secret de cette audace, c'est que son parti est pris, il périra, s'il ne peut vaincre et ne conçoit pas la pensée d'une autre alternative. C'est le cri du vieil Horace : « Que vouliez-vous qu'il fît contre trois ? — Qu'il mourût (3). »

Un sentiment puissant soutient l'homme de cœur, le défend contre toutes les tentations de l'intérêt, le sentiment de l'honneur. Qu'est-ce donc que l'honneur ? Méry dit avec raison : « On ne raisonne pas sur l'honneur, on le sent. » A. de Vigny, qui s'y connaissait, nous a donné de ce sentiment une analyse bien pénétrante (4). « Une

(1) *Corneille*, Horace, II, I.
(2) *Corneille*, Médée, I, V.
(3) *Corneille*, Horace, III, VI.
(4) *A. de Vigny*, Souvenirs de grandeur et de servitude militaire. La vie et la mort du capitaine Renaud.

Digitized by Google

vitalité indéfinissable anime cette vertu bizarre, orgueilleuse, qui se tient debout au milieu de tous nos vices... L'honneur, c'est la conscience, mais la conscience exaltée... Je ne vois, il est vrai, nulle unité dans son principe. C'est peut-être là le plus grand mérite de l'honneur, d'être si puissant et toujours beau, quelle que soit sa source... C'est le respect de soi-même, de la dignité, de la beauté de sa vie porté jusqu'à la plus pure élévation et jusqu'à la passion la plus ardente. L'honneur, c'est la pudeur virile. » Le dernier mot surtout est profondément vrai. Le principe de l'honneur c'est, en effet, le sentiment de sa dignité personnelle, le respect de soi, qui défend à l'homme de rien faire, de rien dire qui puisse le rabaisser à ses propres yeux. L'homme de cœur fait plus de cas de son honneur que de la vie même; une atteinte portée à son honneur lui cause plus de douleur qu'une attaque contre ses jours. Rappelez-vous le chagrin et la rage du vieux don Diègue : « Venge-toi, venge-moi. Ce n'est que dans le sang qu'on lave un tel outrage; meurs ou tue (1). » La même indignation inspire la fière tirade du comte de Saint-Vallier (2) :

Croyez-vous qu'un chrétien, un comte, un gentilhomme,
Soit moins décapité, répondez, monseigneur,
Quand, au lieu de la tête, il lui manque l'honneur?

L'honneur est donc le contraire du respect humain avec lequel on le confond si souvent. La plupart des hommes sont esclaves de l'opinion publique; ils n'osent faire ce qu'ils savent devoir faire, ils font ce qu'ils savent ne pas devoir faire, par peur du qu'en dira-t-on. Le respect humain est une lâcheté dont il faut avoir honte.

Cependant, comme l'homme est fait pour vivre en société, qu'il soutient avec ses semblables des rapports intimes et continuels, il est impossible qu'il ignore tou-

(1) *Corneille*, Le Cid, I, VI.
(2) *V. Hugo*, Le Roi s'amuse, I, V.

Digitized by Google

jours le jugement que les autres portent sur sa conduite et qu'il n'en tienne aucun compte. « L'honneur, dit Sudermann (1), c'est l'ombre que projette notre personne quand le soleil de l'opinion publique donne sur elle. » Mais il s'en faut bien que tous observent à cet égard la même attitude : les uns ne regardent qu'à la quantité des critiques ou des éloges qui leur sont adressés, les autres se préoccupent surtout de la qualité, ils méprisent l'opinion de la foule et ne tiennent qu'à l'estime des gens qu'ils croient eux-mêmes dignes d'estime. Pour ceux-là l'honneur constitue, comme on l'a dit, une conscience extérieure qui vient en aide à la conscience intérieure et l'encourage puissamment. Les autres mettent leur point d'honneur à conquérir les applaudissements du vulgaire. Le point d'honneur est tout autre chose que l'honneur ; il n'a d'autre règle que l'opinion publique, c'est dire qu'il n'en a pas. Sur ce point, comme sur tous les autres, l'opinion publique change selon les temps et selon les pays, elle est constituée par toutes sortes de préjugés, de sophismes, de passions plus ou moins violentes et grossières ; elle va souvent jusqu'à exiger impérieusement des sottises manifestes ou même des crimes. « Gardez-vous, dit J.-J. Rousseau, de confondre le nom sacré de l'honneur avec ce préjugé féroce qui met toutes les vertus à la pointe d'une épée et n'est propre qu'à faire de braves scélérats. » Une fière indépendance en face de cette autorité redoutable est la marque de la réelle noblesse du cœur ; mais il est bien difficile de distinguer entre le véritable honneur et le faux honneur, et c'est pour cela que tous les moralistes s'accordent à déclarer que l'honneur est un guide bien peu sûr (2).

(1) *H. Sudermann*, L'Honneur, comédie en 4 actes.

(2) *Bossuet*, Sermon sur l'Honneur. — C'est la tyrannie de l'honneur qui nous cause cette servitude. L'honneur nous fait les captifs de ceux dont nous voulons être honorés. C'est pourquoi nous sommes contraints de céder beaucoup de choses à leurs opinions ; et souvent de grands politiques et des capitaines expérimentés, touchés de

Digitized by Google

A plus forte raison le dirons-nous de l'amour de la gloire. Ce n'est pas assez pour beaucoup d'hommes de l'estime des personnes au milieu desquelles ils vivent : ils considèrent comme le plus grand des biens de répandre le bruit de leur nom jusque chez les nations les plus reculées et d'assurer la conservation de leur mémoire à travers les générations à venir. Mais c'est là un résultat qui peut être obtenu par bien des moyens divers et de valeur très inégale. Il semble qu'en général la gloire soit le salaire des actions extraordinaires ; les actions extraordinaires ne sont pas toutes bonnes, tant s'en faut : quelques-unes ne sont que des traits de folie, beaucoup sont inspirées par une passion violente, il en est même qui sont des crimes horribles. Le nombre est grand des âmes qui sont passionnées pour la gloire, mais toutes n'ont pas suivi pour y parvenir le chemin de la vertu. « La gloire, dit Mme Guizot, est le superflu de l'honneur et, comme toutes les autres espèces de superflu, celui-là s'acquiert souvent aux dépens du nécessaire. » L'amour de la gloire est un sentiment naturel au cœur de l'homme, et ceux qui affectent de la mépriser ne sont pas sincères.

ce faux honneur et du désir d'éviter un blâme qu'ils n'avaient point mérité, ont ruiné malheureusement par les sentiments d'autrui des affaires qu'ils auraient sauvées en suivant les leurs.... L'honneur fait tous les jours et tant de bien et tant de mal dans ce monde qu'il est assez malaisé de définir quelle estime on en doit faire et quel usage on doit lui laisser dans la vie humaine. Il nous excite à la vertu, il nous oblige aussi trop souvent à donner plus qu'il ne faut à l'opinion ; et quand je considère attentivement les divers événements des choses humaines, il me paraît, chrétiens, que la crainte d'être blâmé n'étouffe guère moins de bons sentiments qu'elle n'en réprime de mauvais. Plus j'enfonce dans cette matière, moins j'y trouve de fondement assuré ; et je découvre au contraire tant de bien et tant de mal, et, pour tout dire en un mot, tant de bizarres inégalités dans les opinions établies sur le sujet de l'honneur que je ne sais plus à quoi m'arrêter... Les vices que le monde couronne sont des vices spécieux, qui ont quelque mélange de la vertu. L'honneur, qui est destiné pour la suivre et pour la servir, sait de quelle sorte elle s'habille et lui dérobe quelques-uns de ses ornements pour en parer le vice qu'il veut établir et mettre en crédit dans le monde.... Ceux qui ne se connaissent pas en pierreries sont dupés et trompés par le moindre éclat et le monde se connaît si peu en vertu solide que souvent la moindre apparence éblouit sa vue.

Digitized by Google

« Ceux qui méprisent la gloire, dit Montaigne, veulent que les livres où ils la combattent portent leur nom; ils sont glorieux d'avoir méprisé la gloire. » Pascal a développé la même pensée : « La plus grande bassesse de l'homme est la recherche de la gloire, mais c'est cela même qui est la plus grande marque de son excellence; car quelque possession qu'il ait sur la terre, quelque santé et commodité essentielle qu'il ait, il n'est pas satisfait s'il n'est pas dans l'estime des hommes... C'est la plus belle place du monde; rien ne peut le détourner de ce désir, et c'est la qualité la plus ineffaçable du cœur de l'homme... La vanité est si bien ancrée dans le cœur de l'homme, qu'un soldat, un goujat, un cuisinier se vante et veut avoir ses admirateurs; et les philosophes mêmes en veulent... Et ceux qui écrivent contre veulent avoir la gloire d'avoir bien écrit et ceux qui le lisent veulent avoir la gloire de l'avoir lu; et moi, qui écris ceci, ai peut-être cette envie, et peut-être ceux qui le liront. » D'autres moralistes, au contraire, croient que ce sentiment exerce toujours l'action la plus féconde. « Celui qui méprise la gloire, dit Tacite, méprisera bientôt la vertu. » C'est aussi l'avis de D. Hume : « L'amour de la gloire est la passion des grandes âmes, c'est le premier mobile de leurs actions et de leurs entreprises. Il nous fait jeter un coup d'œil sévère sur notre conduite. Cette habitude de veiller sur nous tient en haleine les sentiments d'équité et nous inspire le respect de nous-même et d'autrui. Ce respect est le gardien le plus sûr de toutes les vertus. Il diminue le prix des plaisirs matériels et nous porte à acquérir la beauté morale et intérieure et les perfections qui conviennent à l'être raisonnable. »

Sans doute, il y a toujours du mérite à faire des choses difficiles, à triompher des obstacles qui arrêtent le vulgaire (1), mais ce mérite n'a un caractère moral que

(1) Aucun chemin de fleurs ne conduit à la gloire. *La Fontaine.*

Digitized by Google

quand les choses difficiles sont en même temps grandes et bonnes (1). Les âmes généreuses sont plus que les autres sensibles à l'amour de la gloire; c'est lui qui leur dicte des actions héroïques et sublimes, qui leur donne la force de les accomplir (2). « Ces hommes-là, comme dit Pascal, vont avec joie jusqu'à la mort, pourvu qu'on en parle. » Mais l'amour de la gloire peut aussi se combiner avec d'autres passions, leur apporter un dangereux concours, leur permettre de remporter une victoire éclatante sur les résistances de la conscience morale. Il assure tantôt le triomphe, tantôt la défaite de la vertu. Il est l'adversaire naturel des sentiments bas, égoïstes et intéressés; mais ceux-là seuls font preuve d'une solide vertu qui, si préoccupés qu'ils soient du soin de leur honneur et de leur gloire, ne cessent jamais d'écouter la voix de la conscience et de la raison.

(1) La gloire n'est jamais où la vertu n'est pas. *Lefranc de Pompignan.*
(2) La gloire a des appas qui charment les grands cœurs. *Corneille.*

E. JOYAU.

Digitized by Google

LES DERNIERS MERCŒURS

BÉRAUD VII DE MERCŒUR

CONNÉTABLE DE CHAMPAGNE

1272-1321

III.

Les premiers États généraux. — L'opinion autour de Béraud et dans la province sur le conflit du roi et de Boniface VIII. — Il est admis au grand conseil. — Mission politique avec Plasian et Nogaret. — Les premiers États provinciaux d'Auvergne (1302-1304).

Pendant que l'on guerroyait sur la frontière du Nord, le violent conflit du roi avec Boniface VIII, l'innovation des Etats généraux et l'appel direct du gouvernement royal à la couche populaire pour en obtenir des hommes et des subsides dont il fixait lui-même le montant proportionnel sur la terre des seigneurs au mépris de la constitution féodale, bouleversaient les esprits dans l'intérieur de la France. L'attitude d'un familier de la cour, aussi loyal feudataire que respectueux de l'Eglise et soucieux de ses propres droits, devenait difficile.

Le nom de Béraud de Mercœur ne figure pas parmi ceux des grands du royaume qui approuvèrent la conduite du roi contre le pape dès l'ouverture de la mémorable assemblée du 10 avril 1302 où, pour la première fois con-

Digitized by Google

nue dans l'histoire, les trois classes de la nation furent simultanément convoquées par le souverain dans un but politique. Mais sa famille paternelle et maternelle la plus proche, ses oncles Jean de Joigny et les deux Jean de Châlon, le sire d'Arlay et le comte d'Auxerre, son beau-frère Jean de Forez, son cousin germain Aimar de Poitiers comte de Valentinois et de Diois, ses parents les comtes de Dreux et d'Evreux, Guichard VI de Beaujeu, les ducs de Bourgogne et de Lorraine, Renaud de Châlon comte de Montbéliard et Robert VI comte d'Auvergne, souscrivaient ce jour-là, à Paris, la lettre collective par laquelle la noblesse du royaume approuvait l'appel à un concile général où Philippe voulait faire déposer le pontife (1). Le roi le leur avait « ordonné comme seigneur et les en avait instamment priés comme ami (2) ». En outre ses chevaliers-légistes Guillaume de Nogaret et Guillaume de Plasian, chargés par lui de lancer l'appel au concile et de le motiver fortement, l'avaient étayé de calomnies énormes et d'une falsification de bulle qui n'est plus contestée aujourd'hui (3).

Différente était l'impression de la noblesse de province qui n'était pas de la cour et de la majorité du clergé. La résistance de ce qu'il y avait de plus indépendant et de plus pur dans l'épiscopat appuyé sur la protestation indignée des cardinaux faisait contrepoids à la pression officielle; et cependant, sur une pareille question, l'opinion du clergé était la plus précieuse de toutes pour Philippe le Bel qui se posait en défenseur désintéressé de l'Eglise gallicane. Si dans l'Ile-de-France et le domaine direct, l'audace du prince et de ses légistes

(1) G. Picot. *Documents relatifs aux Etats généraux et assemblées sous Philippe le Bel*, pp. 12-18. *Lettre des nobles aux cardinaux*. Imp. nat. 1901.

(2) « Precepit ut dominus, rogavit ac precibus institit ut amicus ». *Op. cit. Pièce* V, *p.* 8.

(3) « Le faux est évident », confesse Boutaric visant spécialement la fameuse bulle *Ausculta fili* (*La France sous Philippe le Bel*, pp. 22 et suiv.).

Digitized by Google

trouva de la docilité, le Midi ne bougeait guère ! Philippe n'accepta pas son échec, il revint à la charge par le procédé d'assemblées régionales où il espérait davantage d'une action plus personnelle et plus prolongée de ses commissaires : assemblées de Paris (13 juin 1303), de Montpellier (22 juillet), de Nîmes (7 août), pour ne citer que celles où les gens de l'Auvergne, du Rouergue, Velay et Gévaudan furent appelés.

Les abstentions furent en tel nombre à ces nouvelles assemblées qu'aussitôt close celle de Paris, le roi adressait à ses gouverneurs de provinces l'ordre d'assigner derechef les défaillants à comparaître devant lui et de saisir tous les biens temporels de ceux qui ne seraient pas partis pour Paris dans les huit jours de la notification (21 juin 1303) (1). C'était le vote obligatoire dans toute sa beauté. Il y eut une émulation dans la recherche des excuses chez les compatriotes et les voisins de Béraud. L'un alléguait la faiblesse de sa complexion comme Bertrand de la Roque prieur des Calmels en Haute-Auvergne (2), l'autre, un gentilhomme, l'excès de son embonpoint (3) ; celui-ci son âge, ceux-là leurs occupations comme Gilbert de Peyre, seigneur de Pierrefort et

(1) *Arch. nat. J.* 909, *n*° 31 *bis*. L'exemplaire adressé au sénéchal du Rouergue pour le clergé de son gouvernement nous est seul parvenu ; mais des réponses faites par les seigneurs, les villes, les prieurs et abbés des diverses provinces, il ressort que des instructions semblables durent être adressées aux pays limitrophes du Rouergue, en Auvergne, Velay, Gévaudan, etc.

(2) M. Georges Picot (*op. cit.* p. 76), par suite d'une faute de scribe ou de lectnue (*Carmelis* pour *Calmelis*), a pris à tort ce monastère pour celui de Charmeil (Allier). Il s'agit certainement de celui des Calmels, Caumels ou Escalmels (paroisse de Saint-Saury, arrondissement d'Aurillac) qui dépendait de l'abbaye de la Couronne d'Angoulême. En effet, la lettre d'excuse du prieur est écrite par « Faucon, abbé de la Couronne », du Breuil, près de Saintes, le 18 juillet 1303. Les officiers royaux qui classèrent à Paris ces lettres par bailliages ne s'y sont pas trompés. Ils ont écrit au dos : *Montanarum Alvernie*. (Arch. nat. J. 909. n° 15). Charmeil n'avait rien à faire avec cette circonscription, ni avec la Couronne.

(3) « *Propter ponderositatem nostre persone* », écrit Astorg de Bulhon, seigneur de Sereys, fief situé exactement sur la limite des diocèses de Clermont et du Puy (Lettre du 19 juillet 1303. Arch. nat. J. 909, n° 102).

Digitized by Google

Astorg d'Aurillac (1). L'abbé de Chantoin n'était pas assez bon marcheur pour aller à Paris à pied et son abbaye pas assez riche pour lui fournir une monture (2). Les moines de Saint-Gilbert de Neufons près des terres bourbonnaises de Béraud, situées alors en territoire d'Auvergne, ne demandaient pas mieux que d'obéir au roi, quand ils auraient l'assentiment de leur abbé, lequel pour le moment parcourait l'Espagne (3). Adalbert de Peyre, évêque de Viviers, envoya une vieille et vague procuration d'une date antérieure à la convocation, mandat dérisoire qui fut annulé par les commissaires royaux (4).

Tous n'eurent pas une aussi bonne raison à fournir que Dragonnet de Montauban, abbé d'Aurillac, qui se cassa bien à point la jambe à son retour du Dauphiné son pays natal (5). Il reçut dans son lit au château de Belvès près d'Aurillac la sommation de se rendre à l'assemblée de Paris. Mais telle fut sa crainte, ou si forte la défiance du bailli des Montagnes, que cet officier royal, Etienne de Nérestaing, se transporta de sa personne à Belvès, « inspecta, palpa et repalpa lui-même la jambe droite fracturée », et reçut la déclaration sous serment des trois hommes de l'art qui soignaient le blessé, attestant qu'il ne pourrait se lever d'un mois encore ni marcher sans béquilles d'un

(1) Gilbert de Pierrefort, chevalier, lieutenant de Jean de Coucy, sénéchal du Rouergue, allègue par lettre du 16 juillet 1303, qu'il est trop occupé à réunir les fonds pour l'armée de Flandre, avec Astorg d'Aurillac. Il députe son fils Bertrand, (Picot, *op. cit.* pp. 104-107 — Arch. nat. J. 909, 81 *bis*, 25, 41, 44). Le comte de Rodez profita de ce qu'il avait été convoqué à deux assemblées pour ne venir à aucune.

(2) Arch. nat. J. 481, n° 104. — Il dit se nommer *Mauziaeus*, c'est-à-dire de Mauzat, nom en effet d'une famille de Basse-Auvergne de ce temps.

(3) *Ibid.* 481 n° 104. Lettre du 13 juillet 1303.

(4) *Ib.* 481 n° 104. Lettre du 12 juillet 1303. Il ne donne que son prénom mais il se dit *Dragonetus de Monte Albano* dans la charte de franchises qu'il concède le 26 juillet 1302 à la ville d'Aspres-sur-Buëch [Hautes-Alpes] (M. Boudet. *Les Chartes coutumières et gardiennes d'Aspres-sur-Buëch*. Bull. de l'Acad. delphinale. T. XVI, p. 301. 1903).

(5) Il y était encore au mois d'avril 1303. Le mois précédent il se trouvait dans la ville d'Aspres-sur-Buëch relevant de son abbaye d'Aurillac. (*Op. cit.*)

Digitized by Google

autre mois. Le certificat du bailli du 12 juillet 1303 fut joint à la lettre d'excuses de l'abbé au roi en date du même jour (1).

Ni l'abbé de Féniers (Cantal), ni les autres gens d'église vassaux de Béraud ou placés sous son patronage ne se rencontrent parmi les convoqués connus; et on sait que les commissaires firent un choix. Tandis que la plupart des villes convoquées se montrèrent prêtes à approuver tout ce que le roi déciderait, pourvu qu'elles n'eussent rien à payer, les membres du clergé en grand nombre, n'adhérèrent que terrorisés ou bien en formulant des réserves de conscience qui les laissaient complètement libres. De cette lutte, en définitive, Philippe le Bel ne sortit pas le plus grand. Les Dominicains de Montpellier, au nombre de 28 sur 32, persistèrent dans leur refus de comparaître ou de se faire représenter à l'assemblée tenue dans leur ville le 22 juillet. Les commissaires royaux, le vicomte de Narbonne et Me Denis de Sens, eurent beau se rendre à leur monastère, les haranguer en bloc, les travailler ensuite un à un pour arracher leur adhésion, ils finirent par refuser tout colloque avec eux. Sur quoi les commissaires les chassèrent du royaume séance tenante, avec injonction d'en sortir dans les trois jours (2).

Cependant le fils d'un seigneur d'Auvergne, Gilles Aycelin, archevêque de Narbonne, le plus influent des prélats politiques du moment à la cour de Philippe, opina un peu trop politiquement pour la réunion d'un concile général « afin que l'innocence du pape apparût à tous les yeux »; ce qui ne trompa personne sur le but passionnément poursuivi. Furent entraînés par son exemple,

(1) Arch. nat. J. 481, n° 104. Comme les autres, Dragonnet députa un mandataire.

(2) *Ibid.* J. 490, n° 707. Les quatre qui reculèrent devant l'exil n'adhérèrent à l'appel que sauves toutes questions de foi et de déférence due à l'Eglise. L'un des 28, l'allemand Colrad, dit Colrad le Teutonique, se rallia bientôt et complètement à Philippe le Bel. Nommé procureur du roi et son chancelier dans les Montagnes, il y déployait en 1312 un zèle envahisseur et tyrannique digne de Plasian (Arch. nat. J. 1034, n° 12).

Digitized by Google

Pierre de Cros, évêque de Clermont, que devait très peu de temps après remplacer Arbert Aycelin, neveu de Gilles, et Jean de Commines, évêque du Puy; autant en fit Bertrand de Colombier, abbé de Cluny, de qui relevaient tant de monastères d'Auvergne haute et basse (1). La pensée vraie du clergé fidèle quoique adhérent se révèle par des restrictions très significatives « dans la mesure permise aux yeux de Dieu.. sauves la dignité, l'autorité du siège apostolique.. l'unité de l'église » ou autres formules équivalentes.

Ce fut sans doute sous des réserves de même nature que Béraud placé entre ces courants opposés donna, lui aussi, l'adhésion si impérieusement demandée par le souverain, si l'on en juge par sa conduite subséquente; quant à un refus radical, la faveur dont il jouit à la cour à son retour de Flandre la rend peu vraisemblable.

Il est admis, en effet, au grand conseil dans la première semaine d'octobre 1303 avec Louis d'Evreux, frère du roi, et le connétable de Châtillon revenus en même temps que lui de l'armée, Charles de Valois, Robert duc de Bourgogne, Hugues de Lusignan comte de la Marche et d'Angoulême, Jean de Châlon-Arlay, Jean de Dampierre seigneur de Dampierre et de Saint-Dizier et trois prélats dont Gilles Aycelin, tous adhérents (2).

Là encore il y eut conflit avec la politique royale. Il s'agissait de décider comment se lèverait le deuxième subside de Flandre réclamé par le roi à la nation (3). Les seigneurs consentaient à l'octroyer sous condition que l'assiette, la répartition et la levée sur les hommes de leurs terres leur resteraient réservées à l'exclusion des officiers

(1) G. Picot. *op. cit.* pp. 49, 53, etc.

(2) *Ordon. du Louvre*, I, 408, 409. — Ces huit membres sont les seuls indiqués nommément dans le texte de l'ordonnance. « Bérault seigneur de Merceuil » y prend place après Jean de Dampierre, de la famille des comtes de Flandre, et Jean de Châlon.

(3) Le premier fut levé entre les mois d'avril et d'octobre 1303.

Digitized by Google

royaux, en leur qualité de suzerains et hauts justiciers. Ces prétentions étaient conformes à leurs droits mais contraires à la doctrine du *jus regium* que l'école des légistes entendait rendre pour base à la monarchie. L'établissement du lien direct entre le roi et tous ses sujets en matière d'impôt, par-dessus la tête des seigneurs, était une véritable révolution, une révolution par en haut. La condition ne fut subie par le roi « qu'après plusieurs voyes, traités et pourparlers ». Il fut entendu que l'officier royal préposé à la surveillance du subside ne pourrait s'entremettre en rien dans l'opération ; qu'en matière de contrainte il ne pourrait l'obtenir que par voie de requête au seigneur « en sa terre » ; que, par le seigneur seul l'aide pourrait être, dans ses domaines, « assise, cueillée et levée loyalement et raisonnablement, compensation faite du riche au pauvre » (1).

Ces bases arrêtées, Philippe le Bel chargea Béraud de Mercœur d'aller, avec trois autres commissaires, dans les provinces, d'y convoquer leurs états en assemblées générales et de leur demander des subsides. Deux des commissaires étaient les légistes les plus célèbres de son règne, Guillaume de Nogaret et Guillaume de Plasian, chevaliers de son hôtel (2) ; l'autre, Pierre de Belleperche, chanoine de Bourges. Béraud est nommé le premier de ces délégués royaux dans les lettres de commission que Philippe leur délivra de Montpellier le 15 février 1304 (n. st.) (3).

Le temps pressait. Les commissaires se partagèrent les provinces. L'Auvergne revenait naturellement à Béraud

(1) *Ordon. du Louvre*, I. p. 419. Un exemplaire de cette ordonnance existait en 1788 dans les archives municipales de Clermont (Bergier et Verdier-Latour. *Recherches sur les Etats généraux, etc... Pièces justif.* p. 2.

(2) Ce personnage est appelé aussi Plaisians par plusieurs historiens. La forme de *Plasiano* étant la plus usitée de beaucoup dans les actes originaux de 1303 à 1309, on adopte ici la variante la plus conforme au nom latin.

(3) Dilectis et fidelibus Beraudo domino Mercolii, magistro Petro de Bella pertica, canonico Bituricensi, Guillelmo de Nougareto et Guillelmo de Plasiano, militibus, etc... (*Arch. nat. Reg. JJ. vol.* 89 ; *Reg. XXXV du Trésor des Chartes*, nos 198 et 199).

Digitized by Google

qui, seul des quatre, y possédait des attaches. Et comme l'assemblée des états pour le vote des subsides s'y tint précisément quelques semaines après, il est à croire qu'il y a représenté le souverain. Par ses lettres du mois de mars 1304 (n. st.) Philippe le Bel s'engagea formellement vis-à-vis de ces états de la province d'Auvergne à respecter les « franchises, libertés et privilèges des seigneurs, de leurs hommes et sujets » (1). Et au mois de mai de la même année, il reconnut que cette seconde « subvention à lui accordée » par les *habitants nobles ou non* de l'Auvergne lui avait été octroyée « de pure grâce » (2).

Ce fut sur la foi de ce pacte si clair, si formel, et si conforme à l'ordonnance du grand conseil à laquelle le sire de Mercœur avait participé au mois d'octobre précédent — le maintien de leurs franchises et privilèges — que lui et ses pareils consentirent à voter les aides de guerre innovées par le prince. Philippe avait besoin d'argent, il promit tout ce qu'on voulut.

Voilà le point de départ, le nœud et l'explication des différends qui vont naître entre Béraud de Mercœur et son royal parent, se succéder coup sur coup pendant quinze ans, pour se terminer en 1319 par un triomphe éphémère et chèrement payé. Il y a deux points de vue bien divergents pour juger la conduite des hommes, celui du progrès général des institutions et celui de la propriété individuelle ; il y en a même un troisième, la moralité des

(1) *Ordon. du Louvre, loc. cit.*, Bergier et Verdier-Latour l'ont datée de 1303 : ce qui doit s'entendre de l'ancien comput. Comme elle porte la date du jeudi après la fête de Saint-Grégoire qui tombe le 12 mars et que l'année finissait alors à Pâques, soit le 25 mars, elle est du mois de mars 1304, nouveau style.

(2) *Ordon. du Louvre*, I, 419. — Bergier, *op. cit. Pièces justif.* p. 4. — Par ordonnance du samedi après l'Annonciation de 1302 (fin mars 1303 n. st.) Philippe avait dispensé du service militaire les habitants non nobles qui paieraient l'impôt demandé ; et par une seconde instruction avait interdit à ses officiers de « faire la finance dans les terres des barons (*Ordonn. I*, 369. — Bergier, *op. cit. Pièces just.* pp. 6-2). Il s'agit là, sans doute, du premier subside demandé à l'Auvergne, à l'occasion duquel une autre ordonnance royale confirma « les seigneurs dans la plénitude de l'exercice de la justice de leurs terres », au mois de mars 1303 (*Ordonn. du Louvre*, I, 405).

Digitized by Google

contrats. Suivant qu'on se place dans la première perspective ou dans les autres plans, Béraud de Mercœur sera un affreux réactionnaire ou un brave homme défendant son droit héréditaire et le respect de la parole royale.

Les pouvoirs confiés à Mercœur et à ses trois collègues par les lettres de Montpellier avaient une très grande ampleur. Le roi les députait auprès de toutes les villes du royaume « afin de traiter de la paix », termes vagues à dessein dans la bouche d'un homme aussi précis que Philippe le Bel. Et, par lettres du lendemain, il étendait leur ambassade à « toutes les églises et à tous les séculiers de France, pour les affaires du royaume » avec des attributions presque illimitées : droit d'assembler partout les divers ordres de l'Etat, les communautés municipales, de négocier avec elles sur tous les sujets, de traiter avec les feudataires et les bourgeois en son nom; de confirmer les franchises des villes et d'en octroyer de nouvelles; de mettre en liberté les prisonniers laïcs et même ecclésiastiques, en quelque lieu qu'ils fussent détenus; de distribuer enfin toutes sortes de grâces et de faveurs royales (1). C'était la monarchie nationale et ambulante personnifiée dans un représentant du haut baronnage, un du clergé et deux légistes, figurant l'union de la masse et du souverain. Certes, cette commission avait pour but immédiat d'obtenir les subsides extraordinaires que les affaires de Flandre rendaient indispensables, mais la mission était politique aussi, et l'une des plus étendues que jamais Philippe ait données à ses diplomates. Elle tendait à relier en un seul faisceau tous les éléments de la nation sous la main du roi, à fortifier la monarchie par ses rapports directs avec les sujets, à mettre en œuvre les fameuses ordonnances de 1302-1303; elle devait orienter l'ère des assemblées d'états provinciaux à peine ouverte. Mais il est tout à fait invraisemblable que Béraud ait été

(1) *Arch. nat. Reg. JJ, vol.* 89. — *Reg. XXXV du Trésor des Chartes*, nos 198 *et* 199.)

Digitized by Google

initié à une autre partie de la mission que vont accomplir Plasian et Nogaret, confidents intimes de la pensée du maître, l'extension de la monarchie aux dépens de la puissance féodale. Après avoir heureusement employé son nourri aux armées, il l'essayait dans la diplomatie sous la tutelle d'hommes sûrs, sauf à voir ce qu'on en pourrait tirer par la suite. En attendant sa coopération rassurerait les féodaux récalcitrants. A cette heure l'avenir politique le plus brillant s'offrait au connétable de Champagne, s'il avait voulu monter dans le train royal, dont Plasian et Nogaret, narquois peut-être dans leur déférence, lui ouvraient les portières.

Mais le nourri vient de dépasser la trentaine; l'homme de cour s'est retrempé dans ses immenses domaines montagnards où sa race est une dynastie populaire. Il est sincèrement dévoué au roi, nullement disposé toutefois à la spoliation ou à l'amoindrissement non mérités. En faisant apparaître la distance qui sépare la politique intérieure du souverain d'avec la sienne, la mission qu'il vient de recevoir produira une désillusion réciproque. Comment reprocher aux Mercœurs de ce temps de n'avoir pas compris qu'un irrésistible courant entraînait les esprits vers la monarchie absolue, et que Philippe le Bel n'était lui-même qu'une vague poussée par d'autres vagues, une conséquence de faits antérieurs; alors que ce prince qui fut, somme toute, un homme d'état supérieur, ne paraît pas avoir saisi lui-même l'immense portée des Etats généraux dont il inaugura la pratique. Il semble n'y avoir vu autre chose qu'un expédient du moment. Associer à Plasian, l'implacable autoritaire, à l'indépendant roitelet de ses montagnes, le pieux seigneur au patarin Nogaret, l'homme d'Agnani (1), à des hommes nouveaux, le descendant des leudes, c'était réunir des éléments par trop disparates. Philippe ne tarda guère à s'en apercevoir.

(1) Voir *La vie privée de Nogaret*, étude que M. L. Thomas publie dans les *Annales du Midi* [T. XV, 1904], au moment où je corrige ces épreuves.

Digitized by Google

IV.

RUPTURE AVEC PLASIAN LE CONQUÉRANT PACIFIQUE. — ALLIANCE DE BÉRAUD AVEC LE DAUPHIN DE VIENNOIS ET LE COMTE DE GAP CONTRE LE COMTE DE SAVOIE (1305).

L'une des plus grandes idées du règne de Philippe IV et la plus imperturbablement poursuivie a été de reconquérir les frontières naturelles de la France sans risquer une guerre avec l'Empire. Pour les atteindre à l'Est, il lui fallait mettre la main sur le royaume de Bourgogne, démembré de la France carlovingienne en 879 et annexé à l'Empire allemand en 1032 à la mort de Rodolphe III, son dernier souverain particulier (1). L'annexion du Languedoc en 1271, celle de la Franche-Comté accomplie par lui vingt ans après et la possession, ancienne déjà, du Mâconnais lui permettaient d'enserrer dans un étau, dont les mâchoires vivantes étaient son sénéchal de Beaucaire et son bailli de Mâcon, le centre de ce royaume mal bâti, c'est-à-dire les archevêchés de Lyon et de Vienne. Il vient de l'entamer à Lyon (2), de rendre son influence

(1) Ce royaume qui s'étendait, tout en longueur de Marseille à Belfort, comprenait notamment les archevêchés d'Avignon, Vienne et Lyon, et confinait au diocèse de Clermont sur une cinquantaine de lieues, depuis les environs d'Arlanc jusqu'à la hauteur de Moulins (Allier). On y entrait en sortant de la seigneurie de Thiers. On l'appelait aussi depuis le commencement du XIIe siècle, royaume d'Arles ou de Vienne; on l'avait naguère appelé encore royaume de Provence. Il englobait en effet la Provence; et aussi le Dauphiné, la Savoie, une partie de la Suisse, la Franche-Comté.

(2) Les bourgeois de Lyon s'étaient bien mis sous la garde de Philippe le Hardi et s'étaient déclarés *de ressorto domini nostri regis Francie*, par un acte du 1er mai 1271, pour qu'il prît leur parti dans leurs luttes avec le chapitre primatial. Ils avaient même souscrit un traité d'alliance avec lui en 1290; mais ce n'était là qu'un germe de domination. Le premier, Philippe le Bel la réalisa militairement en 1302 en occupant le château de Saint-Just, soi-disant pour protéger les Lyonnais; en réalité pour les maîtriser au besoin. (Boutaric. *La France sous Philippe le Bel*, pp. 406-407. — Ménétrier. *Histoire municipale de Lyon*, p. 39.)

Digitized by Google

tout à fait prépondérante en Forez (1); mais il existe encore une grande lacune entre l'Auvergne royale et le Rhône dont elle est séparée par le Velay, le Gévaudan, le Vivarais; il entend la combler. C'est le but de la mission secrète de Plasian (2). Elle fut accomplie de main de maître, à la fois souple et brutale. En deux ans, de 1305 à 1307, la seigneurie directe du roi était implantée dans le Gévaudan, le Vivarais et le Velay (3), par le moyen de traités de pariage obtenus des évêques de ces trois provinces, suzerains temporels d'une très grande partie de leurs diocèses (4). Dans le diocèse de Valence, Aimar IV de Valentinois ne peut plus lutter contre « les incessants envahissements des agents du roi.. Le roi de France est en fait maître de tout le Valentinois » sur les deux rives du Rhône (5). Son pouvoir fait de grands progrès en cette même année dans Lyon et le Lyonnais.

(1) Le Forez, situé dans le diocèse de Lyon, était du royaume de Bourgogne. Les rois de France possédaient la souveraineté de droits et de territoires assez étendus en Forez, mais le comte ne leur faisait pas hommage alors du comté. D'ailleurs, pour si nominale que pût être la souveraineté de l'empereur sur ce pays, y compris les fiefs royaux, elle ne subsistait pas moins en principe. Les empereurs n'y avaient jamais renoncé; et il aurait suffi de l'avènement d'un nouveau Barberousse pour la rendre effective. En 1303, Philippe le Bel venait de faire très habilement le comte Jean Ier de Forez, son vassal direct en Auvergne par le don de tous ses droits sur la seigneurie de Thiers et l'autorisation d'acheter le surplus aux seigneurs du lieu en déconfiture.

(2) Ce juriste qui avait été juge mage de Nîmes, jouissait tellement de la confiance de Philippe le Bel en 1303, que le Dauphin de Viennois, Humbert Ier jugea prudent de s'assurer sa protection en le gratifiant, a-t-on dit, cette année-là de ce qu'il possédait dans la seigneurie de Vinsobres (Drôme). (Valbonnais. *Hist. du Dauphiné*, II, 109). Valbonnais n'aurait-il pas confondu avec Vezenobres (Gard) qui appartint de toute certitude à Plasian?

(3) La reconnaissance de la suzeraineté du roi sur les biens de son église en Vivarais et ailleurs dans la vallée du Rhône fut obtenue en février 1305, par Guillaume de Plasian, assisté de Bernard Jourdain de l'Ile et du sénéchal de Beaucaire. (*Hist. du Languedoc*, IV, 132-133). Nous aurons à revenir sur celle de l'évêque de Mende.

(4) Le traité de pariage du roi avec l'évêque du Puy finit par être signé au mois de septembre 1307. Il avait été négocié par Plasian. (*L'Ancienne Auvergne et le Velay*, II, 281-283. — Secousse. *Ordonnances*; à la date).

(5) P. Fournier. *Le royaume d'Arles et de Vienne*, pp. 331-332.

Digitized by Google

Maintenant il peut aller des deux extrémités de l'Auvergne au Rhône presque sans sortir de son domaine direct. La circonvallation du Dauphiné, qui seul à cette heure le sépare de la frontière convoitée des Alpes, est complète avec la Savoie alliée et la Provence amie. L'annexion est préparée; elle ne sera plus qu'une affaire de temps et d'occasion. Les conquêtes ne font de bruit dans l'histoire que si elles sont accompagnées du fracas des batailles; il le faut bien pour que l'annexion d'à peu près trois provinces contiguës en si peu de mois avec des légistes et quelques poignées de sergents ait passé presque inaperçue de l'histoire générale. Béraud de Mercœur s'est trouvé sur le chemin de Plasian dans le diocèse de Mende, tant pis pour lui. Les procédés des agents royaux plus encore peut-être que la perte de droits acquis, en firent un mécontent. On comprend que dans de pareilles conditions toute collaboration avec Plasian et Nogaret devint vite impossible. Les événements de 1304 à 1307 inaugurent une nouvelle phase dans sa vie. La majesté royale n'a plus pour lui ce rayonnement paternel sous lequel il a grandi un peu en enfant gâté jusque-là.

En arrivant dans la vallée du Rhône, il trouve ses parents le Dauphin de Viennois et le comte de Genève plus inquiets et bien autrement irrités que lui, formant une ligue contre le comte de Savoie leur ennemi héréditaire, fort de son alliance récente avec Philippe le Bel. Dans cette ligue entrent plusieurs membres de la famille de Châlon, des seigneurs de la frontière menacés par l'ambition d'Amé V et l'archevêque de Lyon lui-même qui ne l'est pas moins par les prétentions du roi sur sa métropole. L'empereur Albert d'Autriche comble le Dauphin Humbert de toutes les faveurs de nature à le fortifier de son appui moral, par une série de diplômes tous délivrés à Schaffouse à la fin du mois de mai 1305, la date est à noter. Il le confirme dans la dignité d'archisénéchal du royaume de Bourgogne dont l'empereur Rodolphe de

Digitized by Google

Habsbourg, son père, l'a déjà décoré (1); mais on ne bat pas les ennemis à coups de diplômes, et le comte de Savoie a commencé les hostilités (2). Ce fut dans ces circonstances que le Dauphin et son fils sollicitèrent le concours armé de Béraud de Mercœur à qui de nombreux liens l'attachaient (3).

Ils s'abouchèrent à Lyon. Béraud était fort connu dans cette ville où le sire de Beaujeu son ex-beau-père possédait des péages sur le pont du Rhône, des droits au quartier des Vieux-Terreaux, des redevances sur 24 moulins; son oncle ne les céda que le 10 décembre 1308 à Pierre de Savoie (4). Lui-même y avait un fief, un hôtel, et il y construisait le monastère de la Déserte. Il n'entra pas dans une ligue qui pouvait l'exposer à se trouver en guerre avec son souverain Philippe; mais il promit son aide au Dauphin de Viennois et à son fils aîné Jean, comte de Gap, par un engagement assez singulier pour mériter une reproduction intégrale. Il fut libellé à Lyon par la chancellerie delphinale en deux exemplaires d'une rédaction identique, un pour le père, un pour le fils, au mois de juin 1305, et revêtus du sceau de Mercœur, dont les attaches sont encore pendantes aux deux originaux. Ces pièces inédites repo-

(1) Valbonnais. *Hist. du Dauphiné,* II, 125. — Arch. de l'Isère. Chambre des comptes. B, 3164. — Par un autre de ces diplômes, l'empereur donne au Dauphin Humbert Ier la seigneurie d'Orange, s'il triomphe de la maison des Baux. [Fournier. *Op. cit.,* p. 329).

(2) Ed. Mallet. *Aimon du Quart et Genève pendant son épiscopat.* 1304-1311. *(Mém. et docum. publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève,* IX, 106 et suiv.)

(3) Indépendamment de leurs parentés et alliances par les maisons d'Auvergne, de Bourgogne, de Savoie, de Beaujeu, Genève, Châlon, etc., les trois filles du Dauphin Humbert Ier, Alix, Marie, Béatrix, épousèrent les plus proches parents de Béraud. La première était devenue sa belle-sœur par son mariage en 1297 avec le comte Jean de Forez; la deuxième, sa cousine germaine par son union toute récente avec Aimar, comte de Valentinois (1302). La troisième devait bientôt prendre pour époux Hugues de Châlon-Arlay, son cousin germain également.

(4) Arch. nat. P. 1388[1], cote 23. Guichard de Beaujeu reçut en échange la seigneurie de Meximieux, près de Trévoux.

Digitized by Google

sent dans les archives de la Chambre des comptes du Dauphiné, à Grenoble, où je les ai copiées.

En vertu de ces actes, Béraud s'engage à prêter le secours de ses armes à son « très cher et espécial cousin, Monseigneur Humbert, dauphin de Viennois, comte d'Albon, seigneur de la Tour (et à son fils le comte de Gap) contre tous hommes quels qu'ils soient » sans autre exception que « ses oncles (1) et le seigneur de Beaujeu » (2). Si le roi de France n'est pas excepté, Béraud prend soin de limiter son concours aux pays situés « hors le royaume de France ». Il entend rester fidèle au roi de France en France, et à l'empereur sur terre d'Empire ; il est, en effet, par ses possessions, sujet de l'un et de l'autre. Politique rudement difficile à concilier avec celle de Philippe le Bel dans le royaume de Bourgogne ! Telle est la sienne cependant, et il n'en a jamais démordu. Il s'engage de plus à aider les deux comtes de ses armes, à ses propres dépens, à première réquisition, spécialement contre le comte de Savoie ; à combattre de tout son pouvoir pour faire lever le siège s'ils sont assiégés par ce prince, et en la manière qu'ils lui indiqueront ; à ne faire ni paix, ni trêve, ni « guerre lasse » (suspension de fait des hostilités), sans leur assentiment. Le côté le plus singulier de ces actes est que Béraud se lie à une partie des plus périlleuses sans aucune stipulation de réciprocité. Il dit bien qu'il en a préalablement « délibéré en son conseil » et que les lourdes obligations qu'il contracte sont à « son profit évident comme à celui de ses héritiers et ses suc-

(1) Cette clause vise les Châlons de Rochefort et d'Arlay, comtes de Tonnerre et d'Auxerre, Amé II, comte de Genève, Jean Ier, comte de Joigny, Hugues de Châlon-Bourgogne, seigneur d'Avallon, les de Vienne et les Courtenay.

(2) Exception de convenance. Le sire de Beaujeu en question est Guichard VI, seigneur du Beaujolais, de Montpensier, d'une partie de la Bresse et du Bugey, dont le père Guichard V avait été le premier mari de la mère de Béraud. Nous avons vu aussi que Jean de Châlon-Rochefort avait épousé Marguerite de Beaujeu, dame de Saint-Julien en Savoie, fille de Louis et d'Eléonore de Savoie. Guichard V de Beaujeu était, de plus, le fils d'Isabelle de Forez.

Digitized by Google

cesseurs » (1). Le profit a pu paraître évident aux deux comtes, il ne l'est guère pour nous.

Ce n'est pas qu'un conflit personnel avec le comte Amé V de Savoie soit invraisemblable; leurs points de contact par les personnes et les intérêts sont, au contraire, tel-

(1) « Nous Berauz sire de Marqueull, connestables de Champagne, savoir faisons à touz que nous par plaine et saine délibération de nostre conseill en ce regardant diligemment nostre profit évident, pour noz hoirs et pour noz successeurs, a très noble baron nostre très chier et espécial cousin monseigneur Humbert dalphin de Viennois.. comte d'Albon.. seigneur de la Tour (le second exemplaire porte : J. Dalphin comte de Gapençois), faisons et avons fait les convenances qui s'ensuivent. Li prometons que nous li aiderons de tout nostre povoir a grant force et a petite, sanz fraude et sanz barat, *contre touz hommes quiex que il soient, hors du roiaume de France*, toutes les foiz que il nous en requerra ou fera requerre, pour quelque cause que ce soit, à noz couz, frez et missions, sanz rien prendre dou sien. Exceptez de ceste.. aide noz.. (A) oncles et le..(B) seigneur de Biaujeu, contre les quiex nous ne voudrions pas aider le dit monseigneur Humbert. Et aus personnes desus dites meismes nous ne presterions ne ferions aide contre le dit monseigneur Jehan, tant comme il voudroit faire et prendre droit par nous.. Et prometons et avons promis au dit monseigneur Humbert que si i.. (C) cuens de Savoie ou si aidant ou autres quiex que il fussent, exceptées les personnes desus dites, li faisoient dommage, que nous li aiderions en la manière desus dite et devisée. Et se il avenoit que il ou ses gens fussent asségez, nous, de tout nostre povoir et de noz aideurs et conducteurs, li aiderions à lever le siège et faire de celui fait ce que il en voudroit conseiller et deviser salonc la fourme desus dite. Et encore li avons nous promis et prometons que nous ne ferons pais, triève, ne guerre lasse sanz sa volonté et sanz son assentement. Et toutes les choses desus dites et devisées, pour nous, pour noz hoirs et pour noz successeurs, prometons nous au dit monseigneur H. par sollempnes stipulation et par nostre sarrement donné corporelment seur saintes Evangiles tenir et garder loialment et en bonne foi sanz venir encontre par nous ne par autrui en appert ne en cele. Et renonçons en ce fait a touz droiz de canons ou de lois par les quiex len pourroit casser et annuller toutes ou aucunes de convenances desus dites; especialement au droit qui dit que general rénontiation ne vaut si l'especial ne devantoit.

En tesmoing de laquele chose nous avons mis nostre seau a ces lettres. Donné à Lion lan de grace mil trois cenz et cinc, ou mois de jung. » (2)

De A à C. — Les deux points alignés figurent ainsi dans les deux originaux. La place occupée par les deux points ne comporte guère une adjonction postérieure autre que les prénoms.

1. — Arch. de l'Isère. Série B cote 3164. Acte original, en deux exemplaires identiques, sur parchemin de 0m25 de long sur 0m17 de hauteur, jadis scellés. L'un, celui du traité avec le comte Humbert Ier, porte encore l'attache verte du sceau fixée au parchemin par deux trous; l'autre, qui est l'exemplaire destiné à son fils Jean, comte de Gap, offre bien les deux trous en forme de losange, mais l'attache a disparu.

Si l'acte n'avait été qu'un projet il n'aurait pas été scellé et les deux originaux d'Humbert et de son fils n'auraient pas été laissés entre leurs mains.

Digitized by Google

lement nombreux qu'ils ne permettent pas de se hasarder dans les conjectures sans textes précis. Ce qui est surprenant c'est que, dans ce cas-là, le Dauphin et son fils ne s'obligent pas de leur côté à le secourir. On ne voit pas un seigneur auvergnat allant se battre, à ses frais, à toute réquisition et sans compensations, à la pointe de toutes les aiguilles des Hautes-Alpes où il plairait à un autre seigneur de l'appeler. Y eut-il réciprocité promise par actes séparés? Pourquoi ce procédé de division contre l'usage? Béraud était-il tenu à raison d'un fief dauphinois? Il aurait rappelé le devoir de ligialité ou traité le Dauphin comme son seigneur. Un coup de chevalerie, alors? C'est bien probable; il en a fait toute sa vie au risque de sa liberté, de sa fortune et de sa peau.

Philippe le Bel vint quelques mois après à Lyon pour assister au sacre du pape Clément V (22 novembre 1305). Le peuple et le clergé le virent chevaucher respectueusement près de la haquenée qui portait le nouveau pontife et dont les princes de la famille royale tenaient les brides. Relevé aussitôt de l'excommunication prononcée par Boniface VIII, il dénoua la ligue dauphinoise avec une habile indulgence pour les clients de l'empereur, car il avait de nouveau les Flamands sur les bras. Jean de Châlon-Arlay, rallié, reçut de lui, le 28 août 1306, le gouvernement du comté de Bourgogne (1). A Jean II dauphin de Viennois, qui venait de succéder à son père (2), il confia la garde de Lyon (1307), qu'il ne tarda pas toutefois à transmettre à son beau-frère Philippe de Savoie prince d'Achaïe, pour ne pas mécontenter la maison de Savoie toujours jalouse des Dauphins.

Béraud ne prit pas une part aussi prompte aux faveurs

(1) *Arch. nat. J.* 195, *n°* 91. — P. Fournier. *Op. cit.* Il lui avait déjà fait récupérer la vicomté de Besançon.

(2) Humbert, retiré à la Chartreuse du Val Sainte-Marie dans le comté de Bourgogne, y mourut le 12 avril 1307, après avoir abdiqué au profit de son fils aîné Jean, comte de Gap.

Digitized by Google

du souverain. A peine était-il délié de ses téméraires engagements contre la Savoie qu'il se heurtait à la politique royale en Gévaudan. Ses domaines s'y trouvaient saisis par les agents de Philippe le Bel.

V.

La terre de Mercœur et le vicomté de Grèzes. — Le pariage du Gévaudan. — L'affaire des Templiers. — Le procès de Guichard de Troyes. — Rentrée en faveur du connétable de Champagne (1305-1308).

La grande place que les affaires du Gévaudan tinrent dans sa vie serait inexplicable si l'on ne connaissait pas dans son ensemble la topographie de la Terre de Mercœur.

Au mois de janvier 1227 son bisaïeul Béraud V avait reçu du roi, en garde et en jouissance pour toute sa vie, le vicomté de Gévaudan dit de Grèzes, du nom de son château chef-fief situé près de Marvejols. Ce fief, sur lequel l'évêque de Mende et le roi d'Aragon élevaient des prétentions sérieuses, celui-ci comme vassal de celui-là, était le plus considérable du comté de Gévaudan (diocèse de Mende). Il s'étendait sur la majeure partie de l'arrondissement de Marvejols, avec des dépendances sur la marche des arrondissements du Puy, de Florac, de Saint-Flour (1).

En récompense des services rendus, le roi et les évêques laissèrent la propriété féodale d'une vaste portion de

(1) Ego Beraudus de Mercorio, notum facio... quod karissimus dominus meus Ludovicus rex Francie illustris *(Louis IX alors mineur)* mihi concessit castrum suum Gredonense cum omnibus pertinenciis ejus, et cum illis que pertinent ad vicecomitatum Gredoneusem, tenenda de eodem domino rege per totam vitam meam, etc... Datum Parisius anno Domini M° CC° XX° VI° mense januarii. (Arch. nat. J. 295. *Languedoc* n° 5). Béraud V était connétable d'Auvergne pour le roi en 1229-1235 et contribua grandement à établir le pouvoir royal dans cette province encore frémissante de la conquête de Philippe-Auguste.

Digitized by Google

ce fief aux descendants de Béraud (1). Le roi garda le surplus dans son domaine direct. L'arrondissement de Marvejols se trouva par ce fait divisé entre le roi et les Mercœurs vassaux de l'évêque.

Béraud VII possédait dans le comté de Gévaudan correspondant au diocèse de Mende :

La « ville de Grèzes » et son mandement (2).

La « ville de Malzieu » et son mandement (3).

La châtellenie et le mandement de Verdezun (4).

La châtellenie de Saugues et son mandement (5).

Les châtellenies de Thoras (6), Vazeilles (7), Villaret (8), La Roche (9), que tenaient de lui les seigneurs de Peyre, d'Apchier, de Canillac.

Les seigneuries de Saint-Juéry (10), de Grandvals (11), d'Anglars (12).

(1) Au mois de novembre 1269 notamment, Béraud VI de Mercœur reconnaissait tenir de l'Eglise de Mende et de l'évêque, qui n'était autre que son frère Odilon, la ville de Malzieu et le château de Verdezun, la ville de Grèzes, le château de Thoras et tout ce qu'il avait dans le diocèse; excepté ce qu'il y possédait comme dépendance du mandement de Saint-Urcize (dont le chef-lieu était assis dans le diocèse de Clermont, cant. de Chaudesaigues, arrond. de Saint-Flour). En considération de cette reconnaissance, Odilon de Mercœur donnait à son frère tout ce qui ressortait de lui dans les terres de Pierre de Saint-Juéry (cant. de Fournels, arrond. de Marvejols), de Robert de Chaliers, mari d'Isabelle, fille dudit Pierre, et de « un appelé La Valley » (Pierre de Neuvéglise, seigneur de la Vallée). (Arch. nat. n° 18.679, fol. 50. — *Invent. du Trésor de Mercœur.* — Arch. de la Lozère, G, 98).

(2) Auj. ch.-l. de com. du canton de Marvejols.

(3) Ch.-l. de canton de l'arrondissement de Marvejols.

(4) Verdezun, ch.-l. de com., cant. de Malzieu-Ville.

(5) Saugues, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement du Puy (Haute-Loire).

(6) Ch.-l. de com. cant., de Saugues.

(7) Vazeilles-près-Saugues, ch.-l. de com., même canton.

(8) Vilaret, com. de Chirac, cant. de Saint-Germain-du-Teil, arrond. de Marvejols; ou plus probablement Villaret, cant. de Barre, arrond. de Florac, près de Pompidou que le roi céda à l'évêque Odilon.

(9) La Roche-Canillac, com. de Saint-Rémy, cant. de Chaudesaigues, arrond. de Saint-Flour ; membre de la grosse seigneurie de Saint-Urcize ; lieu séparé du Gévaudan par la seule rivière du Bax.

(10) Ch.-l. de com., cant. de Fournels, arrond. de Marvejols.

(11) Ch.-l. de com., même canton.

(12) Com. de la Fage-Montivernoux, même canton.

Digitized by Google

Celle de Saint-Martial (1).

Les fiefs de Freyssinet (2), La Vallée (3), Lascols (4), Vabre (5), Bairac et Ferragnols.

Plus divers fiefs paroissiaux le long des frontières de la Haute-Auvergne et du Gévaudan qui augmentèrent les grandes châtellenies de Ruines (6), Chaudesaigues et Saint-Urcize (arrondissement de Saint-Flour). Des trois dernières les Mercœurs avaient la suzeraineté pour partie.

En résumé les domaines gévaudanais de Béraud VII s'étendent plus ou moins en 1305 sur huit cantons du Gévaudan, dont trois sont à lui, Malzieu, Saugues, Nasbinals. Ils confinent d'un côté à ses domaines de la prévôté de Saint-Flour, de l'autre à ses vastes terres du Brivadois.

Il a des vassaux dans les neuf cantons des arrondissements de Saint-Flour et de Murat et dans près de 70 paroisses du Cantal (7). Par sa grande châtellenie du Luguet et sa terre d'Al Buges, dont on fit plus tard Aubijoux, il rejoint son Mercœur d'Ardes. Il est le seigneur ou le coseigneur des chefs-lieux de canton de Chaudesaigues,

(1) Ch.-l. de com. cant. de Chaudesaigues.

(2) Com. d'Ispagnac, cant. et arrond. de Florac, sur le Tarn.

(3) La Vallée Française, arrond. de Florac ?

(4) Lieu disparu du Gévaudan, ou Lascols, com. de Cussac, arrond. de Saint-Flour.

(5) Vabres, ch.-l. de com. du cant. N. de Saint-Flour ; plus probablement La Vabre, près de Mende.

(6) Audigier a dit que Ruines, ch.-l. de canton contigu à celui de Saint-Flour-Nord, avait été la capitale du vicomté de Gévaudan ; on ne connaît aucune preuve de cette allégation ; mais ce qui porte à croire que Ruines fut une dépendance du Gévaudan est que : 1° Pons, comte de Gévaudan, dit en 1010 que l'église de Faverolles (ch.-l. de com. cant, de Ruines) était *in comitatu Gabalitensi (Cartul. de Brioude ch.* 331 *et* 310*)* ; 2° que l'un des fils de Richard II, vicomte de Gévaudan, mort en 1077, donna le monastère de Ruines à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, ainsi qu'il ressort du *Cartulaire* de cette abbaye. Ce fut une conquête du Gévaudan sur la frontière de la Haute-Auvergne.

(7) D'après les hommages de la Terre de Mercœur relatés à l'Inventaire du Trésor de Mercœur, aux Archives nat., Vol. nos 18679 et 18680 ; la pièce J. 190 n° 30 ; les terriers, l'Inventaire des titres des Dauphins et de la Tour d'Ardes au Fonds Baluze de la Bibl. nat. et le Cartulaire de Saint-Flour, pour ne citer que les principales sour-

Digitized by Google

TERRE DE MERCŒUR

AUX XIIIe ET XIVe SIÈCLES

Chevauchement sur l'Auvergne, le Rouergue et le Gévaudan

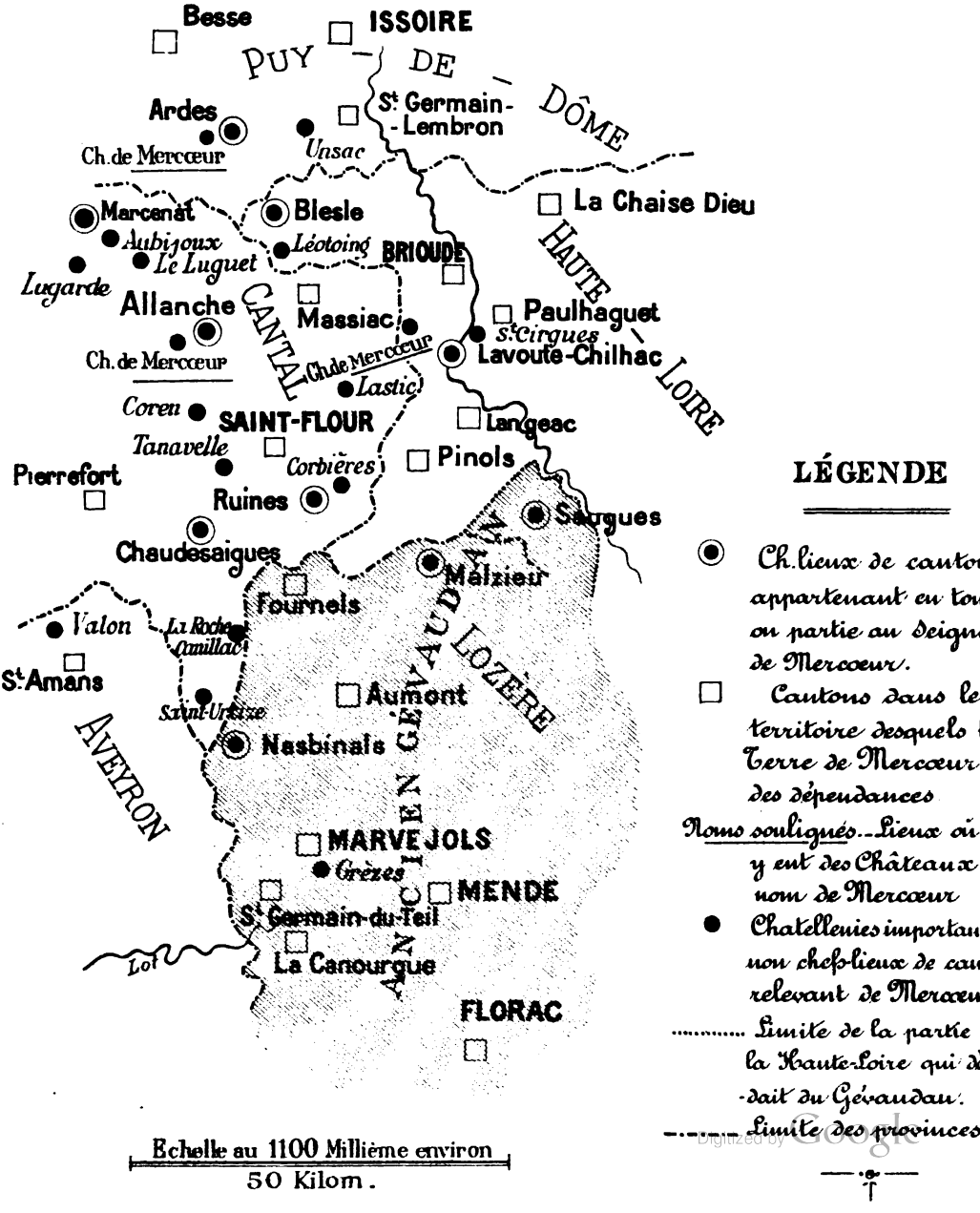

Digitized by Google

Digitized by Google

Ruines, Allanche et Marcenat. Ce dernier n'existe pas encore sous ce nom, mais est représenté par le Luguet et Aubijoux.

Il est seigneur ou coseigneur aussi des chefs-lieux cantonaux de Lavoûte-Chilhac et Blesle (Hte-Loire). Lavoûte est le cœur de la terre, s'il n'en est pas tout à fait le centre; le château de Saint-Cirgues, sa principale résidence en Auvergne, s'élève dans une paroisse contiguë; le prieuré de Lavoûte, fondé, il y avait trois siècles par ses ancêtres, est depuis cette époque le Saint-Denis de sa famille, de même que la paroisse de Mercœur dans ce canton en est le berceau. Ardes ne deviendra la capitale de la terre qu'après lui, sous les Dauphins.

La personnalité de la race fut si puissante qu'elle communiqua son nom au château chef de l'un de ses fiefs près d'Allanche et de Maillargues; à celui d'Ardes; à une

ces et les documents depuis 1247 jusqu'à la fin du XIVe siècle, la Terre de Mercœur a des possessions dans les paroisses suivantes de l'arrondissement de Saint-Flour :

Canton de Saint-Flour-Nord : Saint-Flour, Anglars, Coren, Lastic, Mentières, Vabres, Montchamp, Rezentières, Saint-Georges, Thiviers, Vabres, Vieillespesse.

Canton Sud : Allense, Cussac, Neuvéglise, Tanavelle, Ussel, La Vastrie (Montbrun), Valuéjols.

Canton de Ruines : Ruines et Corbières, Chaliers, Faverolles, Lorcières, Clavières, Rageade, Celoux, Saint-Just, Saint-Marc.

Canton de Chaudesaigues : Chaudesaigues, Anterrieux, Espinasse, Jabrun (Requistat), Maurines, Saint-Martial, Saint-Rémy (La Roche-Canillac), Sarrus (Magnac, Malet).

Canton de Pierrefort : Oradour, Cezens.

Canton de Massiac : Saint-Poncy, La Chapelle-Laurent, Molompize, Saint-Mary-le-Cros.

La Terre a des dépendances dans toutes les paroisses du Cantal limitrophes du Gévaudan sans exception.

Parmi ses vassaux figurent dans le même temps et ce même pays de Haute-Auvergne : les de Peyre, d'Apchier, Châteauneuf, Canillac, Saint-Juéry, Chaliers, Montchanson, Torrette, de Besse du Coufour, Lastic, d'Oradour, vicomtes de Murat, les Comtours seigneurs d'Apchon. Voir pour ces derniers une charte du lundi de Pâques 1239 (*Arch. nat.* Trés. des Ch. Reg. 80, p. 195), et l'hommage de Guillaume Comtour à l'évêque de Clermont en 1297 (*Bibl. nat.* Fonds Baluze, Arm. III, paq. 1, n° 2, p. 73).

Le nombre des paroisses où elle a des sujets est plus considérable pour les autres cantons du Puy-de-Dôme, du Cantal, de la Haute-Loire, de la Lozère et de l'Aveyron réunis.

Digitized by Google

partie de sa seigneurie de Nébouzat, entre Clermont et Rochefort, la montagne de Mercœur; au Mercœur de la commune de Saint-Privat-d'Allier (cant. de Loudes, arr. du Puy); à un ruisseau qui descendait de ses montagnes de la Margeride, entre Vendèze et Ruines. La seigneurie de Blesle, que Béraud possède avec l'abbesse du lieu, relie encore le haut Mercœur au canton d'Ardes où il domine. De là, la Terre de Mercœur remonte vers le canton de Besse où elle rencontre les Latour, et redescend de l'autre dans le Lembronnais où elle confine à celle des Dauphins d'Auvergne, par ses fiefs de Moncelet, d'Unsat, de Saint-Gervazy, etc.

Elle commande le cours de l'Allier en amont d'Issoire et de Brioude; elle chevauche les quatre provinces d'Auvergne haute et basse, Gévaudan, Rouergue et Velay. Trait d'union dans la paix entre la France centrale et le Languedoc, elle fermerait dans la guerre les défilés qui leur servent de communications à travers le massif cantalien. Par ses chaînes du Cézallier, du Luguet et de la Margeride, qui, soudées l'une à l'autre, forment une longue barrière transversale, elle défend l'accès des refuges traditionnels. Ses maîtres sont les seigneurs d'au moins dix de nos chefs-lieux cantonaux (1); et le chapelet de leurs fiefs montagnards hérissés d'une quantité de forteresses, dont plusieurs imprenables autrement que par la faim, s'allonge sur 130 à 140 kilomètres à vol d'oiseau du pied de la chaîne des monts Dore jusqu'aux monts Cévenols, du cours supérieur de la Couze jusqu'au Lot, et il semble même jusqu'aux gorges du Tarn. Les comtes de Rodez vicomtes de Carlat et les vicomtes de Polignac exceptés, aucune situation de seigneurs laïcs n'est comparable militairement à celle de Béraud VII dans une vaste partie de la France. Et ce qui complète sa force dans le haut Gévaudan c'est l'appui que ses possessions y

(1) Ardes, Blesle, Marcenat (sous d'autres noms), Allanche, Lavoûte-Chillac, Pinols? Ruines, Saugues, Le Malzieu, Nasbinals, Chaudesaigues.

Digitized by Google

reçoivent de ses domaines et du cordon de ses forteresses de Haute-Auvergne et du Brivadois parallèles à la frontière gabalitane.

Telle était dans son ensemble la Terre de Mercœur, principauté de fait longtemps avant d'en recevoir le titre.

Depuis la mort de Béraud V qui avait rendu la jouissance du vicomté de Grèzes à la couronne et le démembrement qui l'avait suivi, les plus importants seigneurs directs de l'arrondissement de Marvejols étaient le roi et les Mercœurs. Mais qui était le suzerain de Béraud VII en Gévaudan, le roi ou l'évêque? Et dans quelle mesure? Ce fut entre ces deux puissances, le prélat et la couronne, un gros et long débat. La même question se posait pour les autres hauts barons de la province dont la réunion au nombre de neuf, Béraud compris, formait ce qu'on appelait le « Tour du Gévaudan », comme on disait ailleurs les « grands chevaux ». L'évêque réclamait la suzeraineté du vicomté de Grèzes en sa qualité de comte de Gévaudan, et il fondait cette qualité sur une bulle d'or du roi Louis VII qui avait reconnu à l'évêque de Mende, en 1161, les droits régaliens sur tout son diocèse sous réserve du simple serment de fidélité. Le roi se disait seul maître comme étant aux droits des comtes de Toulouse et des rois d'Aragon descendants des vicomtes carlovingiens du Gévaudan. D'un autre côté les seigneurs, tout en se reconnaissant vassaux de l'évêque, n'étaient pas d'accord avec lui sur l'étendue de leurs privilèges respectifs. Il y avait donc deux débats, l'un entre le roi et l'évêque, l'autre entre l'évêque et les seigneurs (1).

En 1269, le sénéchal de Beaucaire était d'avis de tran-

(1) Entrer dans plus de détails serait sortir du sujet. En outre de l'*Histoire du Languedoc*, on les trouvera exposés dans trois notices spéciales : 1° Maisonobe et Porée : *Mémoire relatif au pariage de* 1307 (Bull. de la Soc. de la Lozère (1896-1897); 2° *La formation territoriale du domaine royal en Gévaudan*, étude publiée par M. Roucaute; 3° André, archiviste de la Lozère : *La vicomté de Grèzes*.

Digitized by Google

cher la première à coups de sergents, suivant la méthode chère à messires les sénéchaux; il commença même cette démonstration péremptoire. Odilon de Mercœur, alors évêque de Mende, alla trouver saint Louis et l'honnête prince remit à son parlement le soin de décider. Dans son embarras, le parlement prescrivit une enquête afin d'interpréter la convention par l'exécution que les parties lui avaient donnée. Odilon mourut, de nouvelles complications surgirent. Le procès durait ou dormait depuis trente-six ans, lorsque l'évêque Guillaume Durand II pria Philippe le Bel de le terminer. Le meilleur moyen d'y mettre fin, c'était d'y mettre Plasian et Nogaret. Ainsi fit le roi par un mandement de 1305 (1). L'affaire revint, enquêtes terminées, devant le parlement. Le roi, qui venait de poser le pied en Vivarais, voulut assister à l'audience; nous avons vu quel prix il attachait à toute étape vers le Rhône et les Alpes. Plasian parla fort bien *(eleganter)*, et conclut naturellement que le roi devait tout prendre et sur-le-champ. Le parlement moins souple ne fut pas de cet avis, et, désirant s'entourer de plus de lumières, il débouta Plasian de ses moyens de nullité avant de statuer au fond (2). Les choses étaient aussi embrouillées que devant lorsque les parties en terminèrent par un traité de pariage (1307).

L'évêque associait le roi à sa justice et suzeraineté sur tout le comté, chacun d'eux conservant la propriété et la jouissance exclusives de ses domaines directs, régis par un bayle particulier, celui de l'évêque à Mende, celui du roi à Marvejols côte à côte avec celui de Béraud de Mercœur (3). Une cour supérieure, dite « Cour commune »

(1) Arch. de la Lozère, G, 872. — Roucaute et Saché. *Lettres de Philippe le Bel relatives au Gévaudan*. A la date.

(2) Maisonobe et Porée. *Mémoire relatif au Pariage de* 1307. (Bull. de la Soc. de la Lozère, 1896-97).

(3) Les terres que le roi possédait en Gévaudan au moment du pariage étaient beaucoup moins importantes que celles de l'évêque. Elles formaient deux groupes de

Digitized by Google

munie d'un personnel spécial, bailli, juge et autres officiers, devait rendre la justice au nom des deux. Les traités de cette sorte tournaient toujours au profit du plus fort. Cependant le traité négocié par Guillaume de Plasian avait fait une part plus belle à l'évêque de Mende qu'à ses voisins les évêques de Viviers et du Puy. C'est que, depuis trois ans au moins, Durand II, docteur ès-lois, légiste de l'école moderne, était devenu ce qu'il resta, un prélat politique tout dévoué au roi (1). Il résidait près de la cour dans son prieuré d'Argenteuil. On ne le voyait pour ainsi dire plus dans son diocèse, où son caractère entier et son attitude politique lui avaient fait beaucoup d'ennemis dans toutes les classes, sans excepter le clergé. En 1305 fut découverte une conspiration contre sa vie et celle de Hugues de Montauroux, son bailli de Mende (2); cinq ans après le roi dut l'autoriser, sur sa demande, à se faire escorter dans le royaume par une troupe de gens armés. De si nombreuses plaintes s'élevèrent contre lui que le pape Jean XXII dut ordonner une enquête à son encontre. Philippe le mit du grand conseil, prit ses biens en sa garde et lui reconnut par le pariage divers privilèges féodaux, avec le titre de comte de Gévaudan. Actif et intelligent, plus ami du roi que du pape, il fut également très en faveur sous Philippe le Long. Béraud eut plus d'une fois maille à partir avec lui.

biens, l'un dans l'arrondissement de Florac, provenant de confiscations sur la maison d'Anduze, l'autre dans celui de Marvejols provenant de la partie du vicomté de Grèzes, retournée à la couronne au décès de Béraud V de Mercœur.

(1) Il avait été l'un des seuls prélats qui, au concile de Bourges en 1304, avaient consenti à la levée des dîmes sur le clergé, obtenues par le roi de Benoît XI. Il fut l'un des trois évêques chargés, avec l'archevêque Gilles Aycelin, de réunir les documents qui devaient servir au concile de Vienne à se prononcer contre l'ordre du Temple.

(2) Lettre de Philippe le Bel, du 21 juin 1305, ordonnant au sénéchal de Beaucaire et aux baillis d'Auvergne, des Montagnes, du Rouergue et du Velay, d'arrêter les coupables et de saisir leurs biens. (Roucaute et Saché. *Op. cit.*, p. 45). Adalbert de Peyre, moine d'Aurillac et prieur d'Ispagnac, y fut compromis avec des laïcs. Il était exaspéré de ce que Guillaume Durand s'opposait à un traité de pariage qu'il avait, de son côté, conclu avec les officiers royaux.

Digitized by Google

« Ce fut évidemment aux dépens des nobles que fut signé le pariage », conclut fort justement le dernier historien de cette constitution provinciale qui dura jusqu'à la révolution (1). Ils sentaient venir au-dessus d'eux une puissance dominatrice dans cette contrée d'accès difficile où leur indépendance était presque complète. Philippe le Bel se hâta d'instituer un bailli de la Cour commune et l'homme qu'il choisit pour inaugurer le nouveau régime fut précisément Jacques de Plasian, le frère de Guillaume, l'homme à poigne pour qui l'ordre général était fait de violences aux droits particuliers.

« Issus des plus vieilles familles du royaume, ajoute l'auteur, Béraud de Mercœur, Astorg de Peyre, Marquis de Canillac, Guillaume de Châteauneuf, Raymond d'Anduze, seigneur de Florac, s'élevèrent contre cette extension de l'autorité royale. Les viguiers ou bayles royaux de Marvejols, Uzès, Meyrueis, Anduze, Alais, dont les familles appartenaient pour la plupart à la région, leur ont montré jadis autrement d'indulgence que ne le fait maintenant le bailli du Gévaudan, cet étranger, ce Jacques de Plaisians, frère de l'un des plus énergiques défenseurs du droit royal, de celui-là même qui est venu jusqu'à Marvejols leur imposer la prestation de serment de fidélité au pariage » (2).

Non seulement Béraud ne se fit pas représenter le 6 avril 1307 à Marvejols où Guillaume de Plasian avait fait citer les nobles gévaudanais pour cette cérémonie, mais il forma opposition au pariage en tête de la noblesse de la province. Les opposants, au nombre de quarante-huit, toute l'élite du pays, furent assignés à comparaître à Alais, le 22 avril 1309, aux assises du sénéchal de Beaucaire pour déduire leurs moyens. Les feudataires de Béraud, Guérin

(1) Roucaute. *La formation territ. du dom. roy. en Gév.*, p. 55. — Voir aussi : Maisonobe et Porée. *Mémoire relatif au Pariage de* 1307. — André. *La vicomté de Grèzes.*

(2) Roucaute. *Op. cit.*, p. 55-56.

Digitized by Google

et Odilon-Guérin d'Apchier, Marquis II de Canillac, Astorg, Guillaume et Raymond de Peyre, Guillaume de Châteauneuf, Guillaume de Verdezun, les seigneurs de La Garde- Guérin, Pierre de Montjézieu qui tiennent de lui des fiefs des deux côtés de la frontière arverno-gévaudanaise, l'ont suivi dans ce syndicat (1). Absent pour cause d'une autre ligue dans le centre de la France, il se fit représenter à l'audience où « les nobles, barons et *comtors* (2) du Gévaudan » exposèrent leurs griefs.

Le roi a été lésé et joué dans ce pariage, allèguent-ils dans leur mémoire; l'évêque lui a cédé ce qui ne lui appartenait pas; ils étaient ses égaux au temporel, ils offrent de le prouver et demandent que l'exécution du traité soit suspendue en attendant. Disons tout de suite qu'ils eurent tout le temps d'administrer cette preuve, vu que le procès ne se termina qu'en 1341, et qu'ils ne prouvèrent rien sur ce point de positif. Le traité d'association est inique, il trouble tout le pays. En leur donnant deux maîtres, il augmente leurs charges. Il accorde à l'évêque la frappe de monnaies d'argent et d'airain qui, n'ayant pas cours hors du Gévaudan, leur font perdre le tiers de leurs revenus. Il lui reconnaît le droit de porter les armes dans toute l'étendue de son diocèse, même sur leurs domaines personnels, en violation de leurs privilèges de hauts justiciers et de seigneurs dominants. Les rois avaient interdit de créer plus de quatre à six sergents dans la baylie de Marvejols; les bayle et juge de l'évêque et du roi en ont, chacun de leur côté, créé plus de trente, ayant chacun une

(1) Citons parmi les autres : Dragonnet de Joyeuse, Guy de Montlaur, Guy de Cénaret, Guy de Serverette, Guy de La Roche, Guy de Couffour, Guillaume de Montesquieu, Raymond d'Anduze seigneur de Florac, Hugues de Montferrand, Guy de Deux-Chiens (Douchanet, commune de Monistrol-sur-Allier, canton de Saugues); les de Barre, Peyrebesse, Merle, Chanac, Jalès, Montrodat, Quintinhac. (*Lettres de Philippe le Bel*, etc., pp. 203 et suivantes. Mende, 1897. D'après les arch. de la Lozère, G 872,751.)

(2) *Op. cit.*, 205, etc. Les Comtours les plus connus du Gévaudan étaient alors les comtours de Nant et de Montferrand.

Digitized by Google

troupe de valets insolents, ramassis de « bannis et de voleurs » (1).

Ces derniers griefs étaient plus fondés. Le roi avait payé l'acquiescement de l'évêque en tranchant au profit du prélat les questions judiciairement pendantes entre lui et les seigneurs, en privant ceux-ci même de la voie de l'arbitrage et sans les admettre au traité. Pour le leur imposer, une force mixte et permanente était nécessaire. On a la gendarmerie qu'on peut et celle-ci au début ne connaissait, à la vérité, ni freins, ni lois.

A ces plaintes communes, Béraud en ajoutait personnellement une autre. Ses auteurs, possesseurs du vicomté de Grèzes d'abord et restés maîtres ensuite d'une grande partie du territoire, y avaient introduit la coutume d'Auvergne, devenue la loi du pays; le traité lui substituait, au détriment de ses sujets et de lui-même, la loi de la sénéchaussée de Beaucaire qui était le droit écrit. Les seigneurs n'étaient pas seuls à souffrir de ces innovations, dont l'utilité générale échappait à beaucoup d'hommes de ce temps.

Ce serait une erreur de croire que la substitution de la justice royale aux justices seigneuriales ait partout reçu du peuple le même favorable accueil sous Philippe le Bel. Dans les provinces montagneuses, quand le seigneur était bon pour ses sujets et c'était l'ordinaire, le peuple reçut avec défiance des étrangers peu au courant de leurs usages, de leur langue, parlant trop haut parce qu'ils parlaient au nom du roi. Les officiers des justices seigneuriales atteints dans le produit de leurs charges, la bourgeoisie locale diminuée dans son influence, activaient de leur mieux ce mouvement d'opinion. On en vit alors la preuve.

(1) Ils se plaignent aussi de l'augmentation du nombre des notaires, d'un accroissement des frais de justice. Il est certain que le personnel judiciaire fut doublé ou triplé au détriment des justiciables. Il fallait gagner des adhérents dans le monde des hommes d'affaire si influents dans la région des montagnes.

Digitized by Google

Il y eut en 1307 une insurrection contre le pariage que nous connaissons par un arrêt du parlement du 7 avril 1309. Le lieutenant du bayle *royal* de Marvejols, un certain Chamlong, ses sergents et une troupe d'habitants du pays, armés jusqu'aux dents, déguisés et masqués, envahirent la nuit l'édifice où se tenait la cour commune, maltraitèrent ou blessèrent Raymond de Volmas, lieutenant royal de cette cour et ses sergents; ils renouvelèrent leurs attaques quatre ou cinq nuits de suite. Ils tinrent assiégés les officiers du roi et de l'évêque en vociférant qu'il fallait les mettre à mort et démolir la cour commune (1). Mieux encore, les officiers *royaux* chargés par Philippe le Bel de saisir les terres de Béraud de Mercœur, et par le sénéchal de Beaucaire de garder ses châteaux saisis du Gévaudan, prirent son parti et celui des habitants. Ils arrêtèrent les sergents de la cour commune dans l'exercice de leurs fonctions, les emprisonnèrent et commirent des exactions diverses que l'évêque de Mende dénonça au roi (2).

Malgré leurs défectuosités et les violences du début, les pariages de 1305-1307 furent un grand bienfait pour les trois provinces; ils apportèrent une justice meilleure et plus égale, plus de sécurité à tous dès que le tassement se fut produit; plus de force au Vivarais devenu frontière du royaume. L'évêque du Puy, qui s'était fait prier tout d'abord, disposait au profit de Philippe le Bel, le 22 mars 1310 (n. st.), de l'argent et des bijoux qu'il avait mis en dépôt chez les marchands de la compagnie des Guilhem (3). Le traité de 1307 subit victorieusement l'épreuve de la pratique en Gévaudan dont il resta la charte constitutionnelle jusqu'à 1789; et la guerre de Cent ans ne tarda

(1) *Arch. de la Lozère G,* 783. Texte publié par M. Roucaute. *Op.* cit. pp. 81 et suiv.

(2) *Ibid.* p. 94-96. Le roi prescrivait, le 4 octobre 1307, une enquête sur ces faits à son sénéchal de Beaucaire.

(3) Bibl. nat. Fonds Baluze. Arm. I, page 4, n° 1. T. XIV, p. 350.

Digitized by Google

pas à démontrer à tous les yeux l'avantage de l'unité dans le commandement. Cela dit, il n'est guère douteux que la monarchie eût obtenu le même résultat en employant la patiente sagesse des deux prédécesseurs de Philippe le Bel en ces matières, et elle n'eut pas jeté le pays en des troubles qui ne finirent qu'en 1341. Quant à Béraud de Mercœur, s'il eut le tort de laisser faire ses officiers et de les couvrir, même en faute, il se montra accommodant dès que la cour voulut bien recourir à la voie des bons procédés. Il ne fut pas un rebelle dans la véritable acception du mot, mais l'homme dont on ne peut rien faire par la brutalité.

Sur ces entrefaites, la politique royale creusait un nouveau et profond fossé entre Béraud de Mercœur et la cour. L'arrestation en masse des Templiers, le 13 octobre 1307, fut un coup de tonnerre pour lui. N'était-ce pas son grand-père Béraud qui avait servi de parrain de chevalerie au jeune Guy Dauphin, fils de Robert III comte de Clermont son gendre, le matin de sa réception (1); lui qui l'avait accompagné jusqu'à la porte du Temple de Ronzières ? Et combien de parents, d'amis, de feudataires ne comptait-il pas dans l'Ordre ! Aussi resta-t-il à l'écart et ne trouve-t-on aucun concours de sa part dans l'opération. Son entourage immédiat manifeste une opinion plus ou moins franchement hostile. Elle se révèle par la correction fort sèche de la réponse que l'on y fit, en avril 1308, aux lettres de convocation pour les Etats de Tours,

(1) Alixent de Mercœur, tante paternelle du connétable de Champagne, étant veuve de Pons de Montlaur, puis d'Aimar III comte de Valentinois, avait convolé, en 1279, avec Robert III, Dauphin d'Auvergne, comte de Clermont, veuf lui-même et père de Guy. (Baluze. *Hist. généalogique de la Maison d'Auvergne.* I, 177 ; II, 301, etc.). Ce fut l'année suivante que Guy Dauphin fut reçu au temple de Ronzières, près Champeix. Voir ce qu'il dit lui-même de Béraud de Mercœur dans son interrogatoire subi en 1310 (*Procès des Templiers*, II, 417). Au bout de six ans et demi de détention, Guy Dauphin fut brûlé avec le grand-maître Jacques de Molay et l'Auvergnat Pierre de Madic, à Paris, le 11 mars 1314.

Digitized by Google

qui devaient s'ouvrir le 5 mai suivant. Philippe mandait au clergé, à la noblesse, aux villes, de venir l'assister de leurs conseils, non pour décider si l'Ordre du Temple avait mérité de périr, mais sur le plus sûr moyen « d'extirper » de l'Eglise une association qui en était devenue la souillure (1).

Les principaux vassaux et amis de Béraud, en Auvergne et Gévaudan (2), de même que ses parents les plus proches (3) envoient des mandataires munis d'une simple lettre de créance sans protestations d'appui ni marques d'approbation. Seul le comte d'Auvergne, Robert VI, remet à son clerc, Jacques Grenier, chargé de voter en son nom, une lettre faite pour plaire au maître : « Je lui donne, écrit-il, la mission et le pouvoir d'entendre et de recevoir votre bénigne mandement au sujet de l'erreur et de l'abominable conduite des Templiers » (4). C'était la reproduction littérale des termes de la convocation royale. Aucun de ces seigneurs n'a voulu tremper, en personne présente, dans l'œuvre à laquelle le roi les conviait. Parmi les onze villes d'Auvergne convoquées, dont quatre des Montagnes (5), il se produisit deux courants : dans celles

(1) On a conservé la lettre de convocation adressée par le roi au comte de Comminges. On pense que cet exte est celui d'une circulaire adressée à tous les nobles convoqués (G. Picot. *Documents relatifs aux Etats généraux et assemblées sous Philippe le Bel*, p. 489 et *Introduction*, p. XLVI). Le roi mande aux nobles de venir en personne ou « à tout le moins » de se faire représenter. Il leur en fait un devoir de vassal.

(2) Astorg de Peyre, Guérin V, de Châteauneuf d'Apchier, Marquis II de Canillac, Astorg d'Aurillac, Durand de Montal. (Arch. nat. J. 414, nos 28, 33, 31, 19. Lettres échelonnées du 23 au 26 avril 1308).

(3) Comtes de Forez, de Valentinois, vicomte de Polignac, sire de Beaujeu. (Lettres du 21 au 17 avril 1308. *Loc. cit.* J. 314. nos 6, 26-27, 36, 5).

(4) Loc. cit. no 13. Lettre du 13 mai 1308. — Georges Picot a pris à tort ce prince pour Robert III dauphin d'Auvergne (*Docum. relat. aux Etats gén.*, etc., p. 575).

(5) Basse-Auvergne : Clermont, Montferrand, Billom, Issoire, Saint-Pourçain, Mauriac, Brioude (*Arch. nat.* J. 475. nos 193, 194, 196, 195, 197, 203, 198). — Montagnes : Aurillac, Saint-Flour, Maurs, Montsalvy (Ibid. nos 201, 199, 200, 201). Les lettres de députation sont des 29 et 30 avril 1308.

Digitized by Google

dépourvues de consulat et sujettes de seigneurs d'église, les députés reçurent un mandat de prudente défiance (1); la plupart des autres donnèrent à leurs députés, quelquefois même avec entrain comme le fit Issoire, des pouvoirs sans restriction ou des lettres respirant la docilité aux volontés royales. Saint-Pourçain, quoique ville d'église, suivit la même ligne de conduite; cela tint à ce que le prieur du lieu, seigneur de la ville, était un cardinal qui n'y résidait pas. En son absence, la désignation des députés fut laissée aux bourgeois. Ils s'assemblèrent au nombre de plus de quatre-vingts chefs de famille et n'imposèrent aucune condition aux élus de leur choix.

Quant à Béraud, toujours en défaveur, on n'a aucune preuve qu'il ait assisté, député, ou même été convoqué aux Etats de Tours. Aucune des villes relevant de sa Terre de Mercœur ne figure dans les convocations. L'avis de leur maître était connu d'avance.

Un événement pénible pour la famille royale ne tarda pas à rapprocher le maître et le familier. La cour eut besoin, en Champagne, d'un homme personnellement dévoué à la mémoire de la reine Jeanne, femme de Philippe le Bel, qu'une fin très prompte avait surprise au château de Vincennes, le 2 avril 1305 (n. st.). On accusait un membre du grand conseil, Guichard de Troyes, de l'avoir fait périr par poison, envoûtement et sorcellerie. Un témoin très suspect parlait même de projets ou de tentatives d'empoisonnement du frère et des trois fils du roi. De vagues soupçons s'égaraient encore dans le public sur les causes de la mort imprévue et presque soudaine de Blanche de

(1) « Faire ce qui sera opportun » (Mauriac). — « Adhérer à toutes choses licites. » (Brioude). Les consuls de Saint-Flour députent deux prêtres dont l'un, Faucon Vallat, fut l'un des notaires chargés par la Commission de Paris, de recevoir les interrogatoires des Templiers en 1310, et un bourgeois, parent de ce dernier, Pierre Vallat.— A Clermont, dont les privilèges municipaux étaient très restreints, ce fut le bailli de l'évêque qui désigna les députés. Les villes en envoyèrent vingt-neuf en tout, dont huit nommés par Issoire,

Digitized by Google

Navarre, comtesse de Champagne, survenue trois ans avant celle de sa fille ; si bien qu'au mois d'août 1308, Philippe saisissait le pape d'une plainte contre Guichard ; et le ténébreux procès entrait dans sa phase aiguë. Les passions étaient soulevées, des machinations ourdies, de terribles haines déchaînées, la subornation employée. Guichard, arrêté, niait tout avec la dernière énergie, et ses adversaires s'étaient nui à eux-mêmes par cette accumulation de scélératesses dont on n'apercevait ni un mobile suffisant, ni des témoins dignes de foi.

L'organisateur de l'enquête était un florentin véreux, Noffo Dei, que l'on disait avoir été templier, et qui, condamné pour d'autres méfaits, n'avait acheté la liberté, croyait-on, qu'au prix des services qu'il allait rendre dans l'information confiée par le roi à Guillaume de Hangest, bailli de Sens, et à Nogaret (1). L'immixtion d'un Noffo faisait murmurer la conscience publique.

Béraud fut alors réintégré dans la connétablie, où on le retrouve à cette époque (2). Ce n'était assurément pas une doublure à Noffo Dei et à Nogaret qu'on cherchait en lui, mais bien plutôt une satisfaction donnée aux honnêtes gens de Champagne et de la cour émus par cette sombre procédure. Philippe le Bel a fondé une école chez les princes du moyen âge, celle du souci manifeste et du maniement de l'opinion, l'art de la créer et de s'en servir. Il en donna la preuve, dans cette affaire même, en faisant lire devant le clergé et le peuple de Paris assemblés dans le jardin de la Cité, le 6 octobre 1308, l'acte d'accusation criminelle dressée par ses officiers contre Guichard, afin de préparer l'opinion, quelques jours avant l'arrestation (3). Si ceux qui approchaient le sire de Mer-

(1) Abel Rigault. *Le procès de Guichard de Troyes*, p. 57 et suivantes.

(2) Du Chesne (*Hist. des ducs de Bourgogne*, III, 145, pour l'année 1308). Un de ses ancêtres, Archambaud VI de Bourbon, avait reçu de la comtesse de Troyes la connétablie de Champagne à vie (Trésor des Chartes, I, 461, 462, n° 1283).

(3) Abel Rigault. *Op. cit.*

Digitized by Google

cœur le savaient incapable d'une bassesse, personne n'ignorait, dans la noblesse du royaume et dans le monde des hauts fonctionnaires, les liens qui l'attachaient à la reine Jeanne. Leurs grand'mères étaient sœurs et il avait été élevé près d'elle à la cour de France (1). Sa situation personnelle était considérable en Champagne.

On dirait que Béraud ait craint de se salir en se mêlant aux gens qui s'occupaient de cette vilaine besogne. Il se tint dédaigneusement en dehors des gens employés par le roi ; et la déposition d'un membre de sa famille, Pierre de Mercœur, chanoine de Saint-Etienne de Troyes, recueillie dans cette enquête, ne fut pas très utile à leur zèle (2). Peu après Philippe le Bel abandonnait les poursuites ; Guichard, libéré, était réhabilité par le pape. Finalement l'évêque de Troyes sortait indemne de ce qu'un moderne érudit a qualifié « une longue et sourde intrigue de cour ». Et Noffo Dei fut mis à sa place, c'est-à-dire à la potence, après avoir confessé ses calomnies (3).

(1) Du tableau sommaire qui suit sont élagués les personnages inutiles au sujet :

Archambaud VI de Bourbon dit le Grand. × 1238
Connétable de Champagne (1217). A Béatrix de Mello fille de Dreux de Mello, connétable de France.

Marguerite de Bourbon.
A Thibaud V de Champagne, roi de Navarre, veuf d'Agnès de Beaujeu fille de Guichard IV le Grand.

Béatrix de Bourbon.
A Béraud VI de Mercœur.
× 1293.

Marguerite
A Ferry fils de Mathieu duc de Lorraine.

Béatrix
A Eudes IV duc de Bourgogne.

2. **Henri III** de Ch.
roi de Navarre.
A Blanche d'Artois.
Succède à son frère Thibaud.

1. *Thibaud VI* de Ch.
roi de Navarre.
A Isabelle de France fille de saint Louis.
× S. p. 1270.

Béraud de M.
× av. son père.
A Blanche de Châlon-Bourgogne.

Jeanne de Ch.
reine de Navarre.
A Philippe IV le Bel roi de France en 1284.
Morte le 2 avril 1305.

Béraud VII
Connétable de Champagne.
A Isabelle de Forez en 1290. × 1321.

(2) *Ibid.* p. 304. — Arch. nat. *J.* 438, *nos* 5 *et* 9, *etc.* « Pierre de Marqueil ».

(3) Contin. de Nangis (*Rec. des Histor.*, xx, 603). — Contin. de Géraud de Frachet (*Ibid.*, xxi. 40). — Chron. de Saint-Denis (xx, 690).

Digitized by Google

L'affection que Béraud avait eue pour la reine Jeanne, il la reporta sur son fils Louis le Hutin, son successeur dans le royaume de Navarre. Mais il resta plus convaincu que jamais que la main-mise du gouvernement royal dans les affaires personnelles des hauts barons sur leurs propres terres, hors les cas de forfaiture et de lèse-majesté, était une usurpation pure, il ne changea rien à sa ligne de conduite dans les questions qui se rattachaient à cette conception politique. Et il en donna immédiatement la preuve.

MARCELLIN BOUDET.

(A suivre.)

Digitized by Google

L'HOSPICE DE SAUXILLANGES

(1664-1904)

(Suite.)

Du fait de la disparition des religieuses, l'Hôtel-Dieu devint réellement la maison charitable que son fondateur avait rêvée. Les dons lui arrivèrent plus nombreux et ses revenus s'accrurent sous la sage gérance de son premier Conseil d'administration composé du prieur-seigneur de Sauxillanges, du prieur claustral du couvent, du curé, du fondateur, remplacé à sa mort arrivée en 1693 par son fils aîné Claude-Ignace, sieur de Louradour, et des consuls de la ville. Des soins médicaux gratuits ne devaient pas tarder à lui être assurés, qui depuis furent continués et sont encore donnés à ses malades avec autant de zèle que de désintéressement.

Sauxillanges, ville importante et riche, n'avait cependant pas de médecin ; plusieurs chirurgiens y exerçaient leur art, mais on sait qu'autrefois ces praticiens, qui étaient en même temps barbiers, devaient se borner aux petites opérations chirurgicales et faisaient surtout des saignées (1).

(1) Sauxillanges avait une corporation d'apothicaires, médecins et chirurgiens-barbiers dont les armoiries étaient : D'azur à un saint Côme et saint Damien de carnation, vêtus de robes d'or, tenant, le premier, une boîte; l'autre une spatule. (J.-B. Bouillet : *Les Corporations d'arts et métiers.*) L'inventaire dressé le 13 octobre 1686 par Delapchier, notaire, des objets mobiliers ayant appartenu à un chirurgien-barbier de Sauxillanges, mentionne comme outils de profession : 7 rasoirs, 2 paires de ciseaux, une paire de relève-moustaches, 9 lancettes à saigner, 18 aiguilles droites, 3 courbes, une trousse de toile peinte, un étui garni de pincettes, sonde, spatule, bistouri courbe, grosse lancette à abcès, le tout garni d'argent, ciseaux garnis d'argent, un petit mortier avec son pilon, une seringue à clystère et deux spatules de boutique.

Digitized by Google

Depuis longtemps, les habitants s'étaient préoccupés d'attirer un médecin dans leur ville : quelques-uns s'étaient offerts mais leurs exigences trop onéreuses les avaient fait remercier, lorsqu'en 1692, *Claude Fauchier*, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, « qui a la réputation d'habile médecin », proposa de venir s'établir à Sauxillanges, de soigner les pauvres et malades de l'hôpital pour rien, si on consentait à l'exempter de la taille, des charges et impositions de ville et si on lui fournissait un logement convenable. Ces propositions parurent acceptables et furent agrées par l'assemblée des habitants.

Vers 1719, la fortune de l'Hôtel-Dieu se composait, indépendamment des bâtiments occupés par les pauvres et de la chapelle, de 140 livres de revenus en biens fonds ou rentes se décomposant ainsi : revenu du jardin et de la chenevière, 20 livres ; rentes perpétuelles constituées par *Guette-Larigaudie* (1), 20 livres ; par les époux *Dumas de Chalendrat*, 20 livres ; par *Joseph Guillaume*, 10 livres ; par les héritiers *Boisse*, 13 livres ; par le bailli *Mathärel*, 11 livres 12 sols (2), etc... En outre, chaque année, le prieur et les religieux du couvent adressaient leur aumône, et des sommes parfois importantes furent trouvées dans le tronc de la chapelle du Bon-Secours qui jouissait toujours d'une grande vogue de dévotion. D'autres personnes enfin manifestaient l'intention d'assurer de nouveaux revenus perpétuels aux pauvres, mais une crainte légitime paralysait leurs bonnes intentions envers l'Hôtel-Dieu : la sanction légale de son établissement pouvait seule assurer sa stabilité et la perpétuité des legs déjà faits et de ceux qu'on se proposait de faire. Les plus zélés s'engagèrent à faire les frais que nécessitait l'obtention des lettres patentes royales, et c'est à l'unanimité que la réunion des habitants de Sauxillanges approuva, le 12 mars 1719, la proposition

(1) Famille originaire d'Usson ; plusieurs de ses membres exercèrent à Sauxillanges des charges de judicature.

(2) Cette rente fut amortie le 14 octobre 1745 par le paiement du capital.

Digitized by Google

faite par les consuls de solliciter l'autorisation. Cette même assemblée décida que les administrateurs de l'Hôtel-Dieu seraient à l'avenir le seigneur-prieur, le prieur claustral, le curé, Durand-Xavier Andraud, fils du fondateur ou l'aîné mâle de ses successeurs, quatre administrateurs élus par les habitants et un trésorier élu par les autres administrateurs (1).

III. — L'Hôpital (1719-1792).

Lettres patentes de 1719. — Leur enregistrement au Parlement de Paris. — Nouvelles libéralités. — Organisation définitive de l'Hôpital. — Le domaine de Bort et le legs de Varennes. — Legs Matussière. — Legs de Besse. — Situation de l'Hôpital en 1750. — Construction des nouveaux bâtiments.

Pour compléter les effets de la délibération du 12 mars 1719, les consuls de Sauxillanges firent appel à l'esprit religieux de leurs compatriotes. Sollicité par eux, l'évêque de Clermont envoya deux missionnaires, les abbés F. Montorcier et J. Autignac, de son diocèse. Leur

(1) Cette assemblée, dont le procès-verbal fut rédigé par Rodier, notaire, fut tenue dans la salle commune de la ville. Y assistaient : Antoine Souleyre, Guillaume Plantade et Charles Duvert fils, marchand, consuls de l'année ; Messire don Louis de La Tour-d'Auvergne, prieur-seigneur de Sauxillanges ; D. Joseph Laloy, prieur claustral; Pierre Boisse, docteur en théologie, curé; Antoine Aurier, Guillaume Matussière, Joseph Florac, prêtres, filleuls de l'église Notre-Dame ; Gabriel de Varennes, écuyer ; seigneur de Boisrigaud, conseiller du roi, trésorier général de France en la généralité de Riom ; Durand-Xavier Andraud de la Meymondie, avocat en parlement ; François Matussière, lieutenant au bailliage de Sauxillanges ; Sébastien Duclaux, procureur d'office à ce même bailliage ; François Francon, marchand ; Robert Pascal l'aîné, marchand bourgeois ; Robert Pascal jeune, marchand chaudronnier ; Guillaume Florac, apothicaire ; Robert Matussière, boulanger ; Charles Duvert, marchand ; Mathieu Collié, contrôleur des actes ; Etienne Bonniol, chirurgien ; Jacques Delapchier, notaire ; Pierre et autre Pierre Malcros, armuriers ; Jean Portal, hoste ; Charles Choniard, marchand tanneur ; Robert Giron l'aîné, Charles Barrière, Robert Giron jeune, marchands tanneurs ; Guillaume Gardy, marchand chaudronnier ; Jean Matussière, marchand chapelier ; Jean Gardy, boulanger ; Jacques et Michel Peiry, chirurgiens ; Guillaume Aussandon, cordier ; Guillaume Mozeilhe, boulanger ; Cosme Bouchard, cordonnier ; Joseph Guillaume, hoste ; Pierre Fédides, maréchal ; Jean Verguiaud, potier de terre ; Martin Souleyre et Pierre Gallière, bourgeois.

Digitized by Google

premier acte fut de confirmer en son nom l'approbation épiscopale déjà donnée, le 12 avril 1691, à la confrérie des *Dames de la Miséricorde de Sainte-Marthe,* reconstituée au lendemain du départ des religieuses de Saint-Joseph. Les statuts également approuvés par l'Intendant de la province d'Auvergne, le 25 avril 1691, continuèrent à régir l'association dont le but était comme autrefois l'assistance aux malades et aux pauvres, mais qui désormais devait plus particulièrement assurer la gérance et compléter les ressources de l'*Hôpital* (c'est ainsi désormais que l'on qualifie l'Hôtel-Dieu fondé par Charles Andraud).

Les missionnaires ne faillirent pas à leur tâche. Chaque jour ils firent appel à la charité et au zèle de chacun en faveur de la réorganisation projetée et leur éloquence toucha le cœur généreux des Sauxillangeois. Les dons qu'ils recueillirent furent importants : le jour de leur départ, le 20 avril 1719, ils remettaient à messires Boisse, curé, et Francon François, marchand à Sauxillanges, trésorier provisoire de l'Hôpital, le montant de ces aumônes comprenant :

Espèces monnayées, 392 livres ;

Billets ou promesses de paiement, 394 livres ;

Rentes, 57 livres 10 sols par an, représentant un capital de 1,150 livres ;

Soit au total, 1,936 livres.

En outre, la chapelle s'enrichissait d'un calice d'argent avec sa patène, du poids de « un marc et demi et once », don de Marie Rougebet, femme à messire Pascal, bourgeois.

Les démarches pour obtenir les lettres patentes furent poussées activement. Le 9 mai, un certificat de l'évêché, signé Thomas Bourge, supérieur du séminaire de Clermont, et Delaire, prévôt de l'église cathédrale, vicaires généraux du diocèse, affirmait l'utilité et la possibilité de l'érection de l'hôpital de Sauxillanges et au mois de décembre l'autorisation royale était donnée.

Digitized by Google

Cette pièce originale, sur parchemin, scellée d'un grand sceau de cire verte aux armes royales fixé par des fils de soie rouges et verts, est aux archives de l'Hospice. Elle relate d'abord la donation faite par Charles Andraud, la demande des habitants par leur délibération du 12 mars, l'approbation épiscopale et la promesse de revenus nouveaux pour l'établissement ; elle constate que les bâtiments de l'Hôpital, très vastes, garnis du mobilier nécessaire, peuvent recevoir les pauvres et les malades ; les revenus sont déjà suffisants pour assurer le fonctionnement régulier de l'institution.

A. ACHARD.

(A suivre.)

Digitized by Google

HISTOIRE DU COLLÈGE DE RIOM

(Suite.)

APPENDICE

Note A.

Marmontel, élève des Jésuites de Mauriac (Haute-Auvergne), fait dans ses *Mémoires* un piquant tableau de la vie de collège durant la première partie du XVIIIe siècle. Nous en détachons le fragment suivant :

« Accablé de caresses, baigné de douces larmes et chargé de bénédictions, je partis donc pour Mauriac avec mon père ; il me portait en croupe, et le cœur me battait de joie; mais il me battit de frayeur quand mon père me dit ces mots : « On m'a promis, mon fils, que vous seriez reçu en quatrième ; si vous ne l'êtes pas, je vous ramène, et tout sera fini. »

Jugez avec quel tremblement je parus devant le régent qui allait décider de mon sort. Heureusement, c'était le bon P. Malosse, dont j'ai eu tant à me louer ; il y avait dans son regard, dans le son de sa voix, dans sa physionomie, un caractère de bienveillance si naturel et si sensible, que son premier abord annonçait un ami à l'inconnu qui lui parlait.

Après nous avoir accueillis avec cette grâce touchante, et invité mon père à revenir savoir quel serait le succès de l'examen que j'allais subir, me voyant encore bien timide, il commença par me rassurer ; ensuite, pour épreuve, il me donna un thème; le thème était rempli de difficultés presque toutes insolubles pour moi. Je le fis mal, et après l'avoir lu : « Mon enfant, me dit-il, vous êtes bien loin d'être en état d'entrer dans cette classe ; vous aurez bien de la peine à être reçu en cinquième. » Je me mis à pleurer. « Je suis perdu, lui dis-je, mon père n'a aucune envie de me laisser continuer mes études ; il ne m'amène ici que par complaisance pour ma mère, et en chemin il m'a déclaré que si je n'étais pas reçu en quatrième il me ramènerait chez lui ; cela me fait bien du tort et fera bien du chagrin à ma mère! Ah! par pitié, recevez-moi; je vous promets, mon père, d'étudier tant que dans peu vous aurez lieu d'être content de moi. »

Digitized by Google

Le régent, touché de mes larmes et de ma bonne volonté, me reçut et dit à mon père de n'être pas inquiet de moi, qu'il était sûr que je ferais bien.

Je fus logé, selon l'usage du collège, avec cinq autres écoliers, chez un honnête artisan de la ville, et mon père, assez triste de s'en aller sans moi, m'y laissa avec mon paquet et des vivres pour la semaine; ces vivres consistaient en un gros pain de seigle, un petit fromage, un morceau de lard et deux ou trois livres de bœuf; ma mère y avait ajouté une douzaine de pommes. Voilà, pour le dire une fois, quelle était toutes les semaines la provision des écoliers les mieux nourris du collège. Notre bourgeoise nous faisait la cuisine; et pour sa peine, son feu, sa lampe, ses lits, son logement, et même les légumes de son petit jardin qu'elle mettait au pot, nous lui donnions par tête vingt-cinq sols par mois; en sorte que tout calculé, hormis mon vêtement, je pouvais coûter à mon père de quatre à cinq louis par an. C'était beaucoup pour lui et il me tardait bien de lui épargner cette dépense.

Le lendemain de mon arrivée, comme je me rendais le matin dans ma classe, je vis à sa fenêtre mon régent, qui, du bout du doigt, me fit signe de monter chez lui : « Mon enfant, me dit-il, vous avez besoin d'une instruction particulière et de beaucoup d'études pour atteindre vos condisciples; commençons par les éléments, et venez ici, une demi-heure avant la classe, tous les matins, me réciter les règles que vous aurez apprises; en vous les expliquant, je vous en marquerai l'usage. » Je pleurai aussi ce jour-là, mais ce fut de reconnaissance. En lui rendant grâce de ses bontés, je le priai d'y ajouter celle de m'épargner, pour quelque temps, l'humiliation d'entendre lire à haute voix mes thèmes dans la classe. Il me le promit et j'allai me mettre à l'étude.

Je ne puis pas dire assez avec quel tendre zèle il prit soin de m'instruire, et quel attrait il sut donner à ses leçons. Au seul nom de ma mère, dont je lui parlais quelquefois, il semblait en respirer l'âme, et quand je lui communiquais les lettres où l'amour maternel lui exprimait sa reconnaissance, les larmes lui coulaient des yeux.

Du mois d'octobre où nous étions, jusqu'aux fêtes de Pâques, il n'y eut pour moi ni amusement, ni dissipation; mais après cette demi-année, familiarisé avec toutes les règles, ferme dans leur application, et comme dégagé des épines de la syntaxe, je cheminai plus librement. Dès lors, je fus l'un des meilleurs écoliers de la classe, et peut-être le plus heureux; car j'aimais mon devoir, et presque sûr de le faire assez bien, ce n'était pour moi qu'un plaisir.

.....

Digitized by Google

A l'égard de notre collège, son caractère distinctif était une police exercée par les écoliers eux-mêmes.

Les chambrées réunissaient des écoliers de différentes classes, et, parmi eux, l'autorité de l'âge ou celle du talent, naturellement établie, mettait l'ordre et la règle dans les études et les mœurs. Ainsi l'enfant qui, loin de sa famille, semblait hors de la classe être abandonné à lui-même, ne laissait pas d'avoir parmi ses camarades des surveillants et des censeurs. On travaillait ensemble et autour de la même table : c'était un cercle de témoins qui, sous les yeux les uns des autres, s'imposaient réciproquement le silence et l'attention.

L'écolier oisif s'ennuyait d'une immobilité muette, et se lassait bientôt de son oisiveté; l'écolier inhabile, mais appliqué, se faisait plaindre; on l'aidait, on l'encourageait; si ce n'était pas le talent, c'était la volonté qu'on estimait en lui, mais il n'y avait ni indulgence ni pitié pour le paresseux incurable, et lorsqu'une chambrée entière était atteinte de ce vice, elle était comme déshonorée; tout le collège la méprisait et les parents étaient avertis de n'y pas mettre leurs enfants.

Nos bourgeois avaient donc eux-mêmes un grand intérêt à ne loger que des écoliers studieux. J'en ai vu renvoyer uniquement pour cause de paresse et d'indiscipline. Ainsi, dans presque aucun de ces groupes d'enfants, l'oisiveté n'était soufferte; jamais l'amusement et la dissipation ne venaient qu'après le travail.

Un usage que je n'ai vu établi que dans ce collège y donnait aux études, vers la fin de l'année, un redoublement de ferveur. Pour monter d'une classe à une autre, il y avait un sévère examen à subir, et l'une des tâches que nous avions à remplir pour cet examen était un travail de mémoire.

Selon la classe, c'était, pour la poésie, du Phèdre, ou de l'Ovide, ou du Virgile, ou de l'Horace; et pour la prose, du Cicéron, du Tite-Live, du Quinte-Curce ou du Salluste, le tout ensemble, à retenir par cœur, formant une masse d'études assez considérable. On s'y prenait de loin, et ce travail, pour ne pas empiéter sur nos études accoutumées, se faisait dès la pointe du jour jusqu'à la classe du matin; il se faisait dans la campagne, où, divisés par bandes, et chacun son livre à la main, nous allions bourdonnant comme de vrais essaims d'abeilles.

Dans la jeunesse, il est pénible de s'arracher au sommeil du matin, mais les plus diligents de la bande faisaient violence aux plus tardifs; moi-même, bien souvent, je me sentais tirer de mon lit encore endormi, et si, depuis, j'ai eu dans l'organe de la mé-

Digitized by Google

moire un jeu de souplesse et de docilité, je le dois à cet exercice.

L'esprit d'ordre et d'économie ne distinguait pas moins que le goût du travail notre police scolastique. Les nouveaux venus, les plus jeunes, apprenaient des anciens à soigner leurs habits, leur linge, à conserver leurs livres, à ménager leurs provisions. Tous les morceaux de lard, de bœuf ou de mouton que l'on mettait dans la marmite, étaient proprement enfilés comme des grains de chapelet, et si, dans le mélange, il y avait quelques débats, la bourgeoise en était l'arbitre. Quant aux morceaux friands qu'à certains jours de fêtes nos familles nous envoyaient, le régal en était commun, et ceux qui ne recevaient rien n'en étaient pas moins conviés.

Je me souviens avec plaisir de l'attention délicate qu'avaient les plus fortunés de la troupe à ne pas faire sentir aux autres cette affligeante inégalité ; lorsqu'il nous arrivait quelqu'un de ces présents, la bourgeoise nous l'annonçait, mais il lui était défendu de nommer celui de nous qui l'avait reçu, et lui-même il aurait rougi de s'en vanter. Cette discrétion faisait, dans mes récits, l'admiration de ma mère.

Nos récréations se passaient en exercices à l'antique : en hiver, sur la glace, au milieu de la neige ; dans le beau temps, au loin dans la campagne, à l'ardeur du soleil ; et ni la course, ni la lutte, ni le pugilat, ni le jeu de disque et de la fronde, ni l'art de la natation n'étaient étrangers pour nous. Dans les chaleurs, nous allions nous baigner à plus d'une lieue de la ville ; pour les petits, la pêche des écrevisses dans les ruisseaux ; pour les grands, celle des anguilles ou des truites dans les rivières, ou la chasse des cailles au filet après la moisson, étaient nos plaisirs les plus vifs, et, au retour d'une longue course, malheur aux champs où les pois verts n'étaient pas encore enlevés ! Aucun de nous n'aurait été capable de voler une épingle, mais dans notre morale il avait passé en maxime que ce qui se mangeait n'était pas un larcin. Je m'abstenais tant qu'il était possible de cette espèce de pillage, mais sans y avoir coopéré, il est vrai cependant que j'y participais, d'abord en fournissant mon contingent de lard pour l'assaisonnement des pois, et puis en les mangeant avec tous les complices. Faire comme les autres me semblait un devoir d'état dont je n'osais me dispenser, sauf à capituler ensuite avec mon confesseur en restituant ma part du larcin en aumônes.

Digitized by Google

Note B.

Plan d'études de l'Oratoire, d'après le Ratio studiorum collegiorum Oratorii, *dressé par le P. Morin, en 1745.*

Sixième. — Les Rudiments de Despautère et de Donat, les Epîtres choisies de Cicéron, les Distiques de Caton, le poème de Vérinus : *Vivere diverso mortales*, etc., à la fin de l'année on commencera l'étude du grec.

Cinquième. — Despautère, Lettres choisies de Cicéron, les Distiques de Caton, Vérinus, Phèdre, Ovide, *de Tristibus*, ou quelques-unes de ses épîtres.

Quatrième. — Grammaire latine et grecque; le 1er et le 4me livre des Epîtres de Cicéron et autres Epîtres choisies plus difficiles; Lettres de Cicéron à Quintus; les *Tristes* d'Ovide ou *de Ponto*, quelques Eglogues de Virgile; Ovide, *In Ibin;* une Elégie de Tibulle, les Fables d'Esope, les Epitres d'Isocrate ou quelques chapitres des Actes des Apôtres. — Conseiller de lire les *Elégances* d'Alde Manuce; Erasme, *de Copia verborum*; le *Janua linguarum* de Coménius; faire traduire quelque *Colloque* d'Erasme et de Mathurin Cordier, quelques morceaux de Pontanus et des Epîtres choisies de Cicéron, Bembo, Sadolet et Muret.

Troisième. — Despautère, Cicéron : *de Officiis*, *de Amicitia*, *de Senectute*, *Somnium Scipionis;* César, Justin, Florus, *Florus Gallicus* du P. Berthault, les Eglogues de Virgile, quelque comédie de Térence, Martialis : *Amphitheatron*, Dialogues choisis de Lucien, Isocrate à Demonicus ou à Nicoclès, ou ses Lettres, quelques Homélies de saint Chrysostome; quelques livres de Diodore de Sicile. — On peut tirer des thèmes des *Apophtegmes* de Plutarque ou d'Erasme, de Valère-Maxime, des *Monita politica* de Lipse.

Seconde. — Cicéron : des *Lois*, les *Tusculanes*, *De la nature des Dieux;* Aphtonius en latin; Valère-Maxime, Salluste, Cornélius Népos, Florus, plusieurs Oraisons de Cicéron, les livres 5e, 6e, 7e et 10e de l'*Enéide*, un des poèmes de Stace, le *Panégyrique* d'Isocrate, Hérodien, la *Cyropédie* de Xénophon, Hésiode, Théognis. — On pourra tirer des thèmes de Tite-Live, Salluste et Quinte-Curce.

Rhétorique. — Les *Partitions* de Cicéron, ou la rhétorique soit de Cassandre, soit de quelque autre, *de Arte bene dicendi* du P. Parisot; Cicéron : *de Oratore*, oraison pour Milon, pour *Sextius*, *Pro domo sua*, *Pro lege agraria*, Tacite, Suétone, Velleïus Paterculus : *Augustæ historiæ scriptores*; Cicéron : *in Pisonem*, *in Verrem*; la 1re et la 2me Philippique, l'abrégé chronologique de Cluvicius, quel-

Digitized by Google

que abrégé de chronologie, livres 3e, 6e et 12e de l'Enéide, les *Satires* d'Horace, de Juvénal et de Perse, quelque tragédie de Sénèque. — Démosthène, *Pour la Couronne*, ou quelqu'une des *Olynthiennes* ou *de Falsa legatione*, l'*Iliade* ou l'*Odyssée* d'Homère, Pindare, Théocrite, Sophocle, Euripide, quelque *Philippique* de Démosthène, Eschine : *Contre la Couronne* ou *de Falsa legatione.*

Note C.

Catalogue des Livres classiques du Collège d'Auvergne de MM. les prêtres de l'Oratoire, pour l'année 1788, que l'on trouve chez Martin Dégoutte, imprimeur-libraire, près la Fontaine des Lignes, aux prix ci-après :

En rhétorique :

Horatii Epistolæ et Ars poetica	15 sols.
Orationes ex Historiis latinis collectæ	24
Les Satires et l'Art poétique, de Boileau	35
Virgilii Œneidos	14
Tacitus, de situ Germaniæ	12
Exercice du Chrétien	18
Novum Testamentum	24

En seconde :

Horatii Odarum, liv. 3 et 4	14 sols.
Titi-Livii Narrationes	40
Sallustii Bellum Catilinarium	14
Prosodie latine	8
Virgilii Œneïdos, liv. 5 et 6	14
Ciceronis pro Archia poeta	4
Œuvres de Rousseau	35
Traité d'Orthographe	5
Exercice du Chrétien	13
Novum Testamentum	14

En troisième :

Géographie de Crozat	45 sols.
Quinti Curtii Historiæ	14
Virgilii Œneidos, liv. 1 et 2	14
Ciceronis Oratio pro Ligario, et sa traduction	8
Méthode de Vallart	8
Prosodie latine	8
Versification latine	8
Abrégé de Wailly	15

Digitized by Google

Traité d'orthographe..... 5
Catéchisme du Diocèse, relié 12 sols, broché..... 8
Exercice du Chrétien..... 18
Novum Testamentum..... 24

En quatrième :

Cornélius Népos..... 12 sols.
Selectæ e Profanis..... 24
Méthode de Vallart..... 8
Les Fables de La Fontaine..... 24
Abrégé de Wailly..... 15
Virgilius..... 14
Selectæ ex Libris Métamorphoseos..... 15
Ciceronis Oratio in Catilinam, I *a* et II *a*..... 6
Manière de faire les vers..... 6
Prosodie latine..... 3
Traité d'orthographe..... 5
Catéchisme du Diocèse, relié 12 sols, broché..... 8
Exercice du Chrétien..... 18
Nouveau Testament..... 24

En cinquième :

Phædri Fabulæ, liv. 3, 4 et 5..... 8 sols.
Erasmi Colloquia..... 8
Les Fables de La Fontaine..... 14
Abrégé de Wailly..... 15
Appendix de Diis..... 8
Selectæ e Profanis..... 24
Traité d'orthographe..... 5
Rudiment, relié 18 sols, broché..... 12
Catéchisme du Diocèse, relié 12 sols, broché..... 8
Exercice du Chrétien..... 12
Nouveau Testament..... 14

En sixième :

Géographie de Crozat..... 44 sols.
Phædri Fabulæ, liv. 1 et 2..... 8
Selectæ e Novo Testamento, relié I *e* et II *e*, partie..... 12
Appendix de Diis..... 8
Rudiment, relié 18 sols, broché..... 12
Méthode de Vallart..... 8
Abrégé de l'Histoire Sainte..... 18
Les Fables de La Fontaine..... 23
Traité d'orthographe..... 5
Abrégé de Wailly..... 15

Digitized by Google

Catéchisme du Diocèse, relié 12 sols, broché..... 8 sols.
Exercice du Chrétien..... 12
Nouveau Testament..... 24
Dictionnaires françois-latins de l'Allemand, vraie édition, faite sous les yeux de l'auteur..... 5 liv.
Idem, contrefaçon..... 4 liv.
Joubert, in-4°..... 14 liv.
Idem. ..... 10 liv.
Idem, in-8°..... 4 liv.
Apparat..... 3 liv. 10 sols.
Des commençants..... 3 liv.
Dictionnaires latins :
Boudet, in-8°..... 5 liv.
Synonime, in-8°.... .... 4 liv. 10 sols.
Cartables..... 12 sols.
Cahiers de logique et rhétorique..... 24, 30 et 36 sols.
Beau papier écolier, la rame..... 2 liv. 15 sols. (1).

Note D.

Noms des membres de l'Oratoire ayant étudié ou ayant enseigné au Collège de Riom. (Extrait des catalogues de la congrégation; Archives nationales, manuscrits MM, 607 à 617.)

Alhon, Louis-François-Joseph, d'Aire, 1775; logicien à Riom en 1778.

Amajon, Jean-Joseph, 1765; professeur de rhétorique à Riom, 1779-1782.

Amy, Abrahim, de Riom, 1705; mort en 1743.

Amy, Abraham-Amable, de Riom, 1695.

Athenat, François-Adrien, de Crépy, 1734; professeur à Riom, de quatrième, 1741-1742; troisième, 1743-1744; seconde, 1745-1746.

D'Aurière, Amable, de Glenat; fait ses études à Riom, 1726.

Azan, Amable, de Riom, 1660; mort en 1692.

Beaulaton, Gaspard-Antoine, 1743.

Beaulaton, Jean-Baptiste, de Montaigut; étudie à Riom, 1747, sorti.

Beaulaton-Desponteix, Gaspard, de Montaigut; étudie à Riom, 1747, sorti.

Beaulaton-La Perche, Gabriel, de Montaigut; étudie à Riom, 1747, sorti.

(1) De la collection de M. Paul Leblanc, de Brioude, et publié par M. Elie Jaloustre, *loc. cit.*

Digitized by Google

Béchet, Jean, de Riom, 1673; mort 1681.
Béchet, Antoine, de Riom, 1621.
Frère Beinlte, Nicolas, de Bayeux; mort à Riom en 1631.
Berard, Joseph, d'Aigueperse; étudie à Riom, 1704, sorti.
Berbizotte, Claude, de Beaune, 1738; professeur à Riom, de sixième, 1742; de cinquième, 1743; de quatrième, 1744-1745; troisième, 1746-1747.
Bertin, Antoine-Amable, de Riom, 1723; sorti.
Bertrand, Joseph-Mathieu, de Beaune; professeur de seconde, à Riom, 1778.
Bezille, Louis, 1775; professeur de physique, à Riom, 1779-1783.
Bidon, Denis, de Riom, 1780.
Blain, Pierre, 1776; professeur de cinquième, à Riom, 1779.
Frère Blanc, Jean, mort à Riom, 1724.
Blich de Francséjour, Guillaume, de Riom, 1684; mort 1710.
Blich de Pallebot, Paul, de Riom; mort 1706.
Bonnet, Amable, de Riom, 1682; sorti.
Bonnet, Jean, de Riom, 1684; sorti.
Bony, Jean-Baptiste, de Tourzel, étudie à Riom, 1769; professeur de théologie, à Riom, 1779-1782.
Bottereau, François; mort à Riom, 1720.
Bougorel, François, dit Chaudun, de Volvic; étudie à Riom, 1724.
Boulon, de Saint-Gervais; étudie à Riom, 1745, sorti.
Bouillier, Gabriel; mort à Riom en 1686.
Bouteix, Antoine, de Riom, 1673; mort au Mans en 1719.
Boussel, Hugues-Ferdinand, de Gray; logicien à Riom, 1776.
Bouteix, Gilbert, de Riom, 1673; a un peu étudié le droit et demeuré quelque temps chez un procureur.
Boyer de Saint-Hylaire, Pierre, de Riom, 1691; mort 1749.
Boyer de Saint-Gervais, Jacques, de Riom, 1699; sorti.
Boyer, Pierre, d'Arlanc; étudie à Riom, 1699.
Brun, Gilbert, de Pontgibaud; reçu à Riom, 1626, mort 1675.
Bullot, Anne-Nicolas, de Tonnerre, 1741; professeur de seconde, à Riom, 1746.
Cailloux, Daniel-François, 1757; supérieur à Riom, 1773-1779; professeur de théologie, 1780-1783.
Campon, Louis-Aimé, de Marseille, 1757; professeur de théologie, à Riom, 1776-1780; supérieur, 1780-1783.
Carotteri, Charles-Antoine, de Saint-Tropez, 1777; professeur de sixième, à Riom, 1780.
Cavard, Jacques, de Riom, 1669; sorti 1670.
Chabrol, Gabriel, de Riom, 1706, mort à Lyon, 1762. « A la faveur

Digitized by Google

d'une belle éducation, d'un jugement solide, d'un heureux naturel et d'une grande application à l'étude, on peut espérer bien du progrès dans la piété et dans les sciences, de quoy il a donné de fort bons présages. »

Chaduc, Blaise, de Riom, 1629; mort 1694.

Chaduc, Antoine, de Riom, 1670; mort 1726.

Chamerlat, Léger; étudie à Riom, 1701, mort 1759.

Chassaing, Antoine, de Riom, 1760; sorti.

Chazal, Gilbert, de Riom, 1678; sorti.

De la Clède, Pierre, de Riom, 1670; mort 1726, à Clermont. « La maison de Clermont lui a obligation pour le bien qu'il y a laissé après sa mort. Il avait étudié le droit et fréquenté le barreau. »

De Combes, Paul, de Riom, 1676; sorti.

De Combes de Saint-Bonnet, Bernard, de Riom, 1681; mort 1710.

De Combes, Charles, de Riom, 1678; mort 1736. Visiteur; « il avait l'esprit et la conscience également délicats. »

Coquery, Pierre, de Riom, 1645; mort 1711, âgé de 84 ans. « Il avait rempli dignement toutes les charges de la congrégation; et jusqu'aux dernières défaillances d'une extrême vieillesse, il a toujours édifié par sa douceur et sa parfaite régularité. »

Du Croy, Bon, d'Aigueperse; étudie à Riom, 1700.

Cupel, Jean-François-Adam, de Coblentz, 1768; professeur de rhétorique, à Riom, 1776-1777.

Daird, Michel; mort à Riom, 1698.

Dauterive, Alexandre-Maurice-Blanc, 1769; professeur de philosophie, à Riom, 1777-1778.

Delaire, Antoine, de Riom, 1700.

Delpeuch, Etienne, de Riom, 1678; mort 1726.

Demalet, Joseph, de Riom, 1689; mort 1733.

Demichel, Jacques, de Riom, 1762.

Denis, Philippe, 1777; professeur à Riom, de rhétorique, 1783-1785.

Desbois, Joseph-Michel, de Toulon; professeur à Riom, de cinquième, 1780-1781; de quatrième, 1782; de troisième, 1783.

Desplats, Gabriel, de Riom, 1667; sorti.

Desplats, Joseph, de Riom, 1670; sorti 1710.

Devaux, Amable-Guillaume, 1666.

Donat, Pierre-Aphrodise, de Montpellier, 1736; professeur de théologie, à Riom, 1783-1784.

Dubois de la Pause, Christophe, de Riom, 1667; mort 1712. Sortit de l'Oratoire et devint religieux de l'ordre de Saint-Benoît, à Perrecy, et prieur de Fontelle.

Dubois de la Pause, Antoine, de Riom, 1700; mort 1712.

Digitized by Google

Dubois, Joseph-Michel, 1774; professeur de quatrième, à Riom, 1782.
Duc, Louis, de Riom, 1744; sorti.
Ducrohet, Hyacinthe-François, 1764; sorti.
Dugour, Pierre, de Riom, 1689; sorti.
Dujohannel, Gilbert, de Riom, 1668; sorti.
Dujohannel, Michel, de Riom, 1662.
Dupin, Simon; mort à Riom, 1692.
Dupuis, Jacques, 1779; professeur à Riom, de sixième, 1782; de cinquième, 1783; de quatrième, 1784.
Durif, Amand, de Riom, 1747.
Duvivier, Jean-Servant, 1760; professeur à Riom, de théologie, 1768-1770; supérieur de 1770 à 1773.
Fairin, de Carcassonne, 1769; professeur de rhétorique, à Riom, 1775.
Faure, Pierre, de Riom, 1670; mort 1708.
Faydit, Pierre, de Riom, 1662; sorti, renvoyé 1671.
Faydit, Amable, de Riom, 1662.
Ferrand, François, 1740; mort 1774.
Ferrière, Pierre, de Riom, 1716; mort 1772.
Fillomère, Marie-Pierre (Chéron dit), 1768; professeur de rhétorique, à Riom, 1778.
Fleury, Joseph-Louis-Eloy, de Perrecy, 1782; professeur à Riom, de cinquième, 1783; de quatrième, 1784.
De la Fonge, Jean-Claude, de Toulon, 1731; commissaire à Riom, 1759; mort 1781.
Fontanier, Joseph, de la Garenne-Beaupin, de Riom, 1769.
De la Fontenelle, Charles, professeur de théologie, mort à Riom, 1669.
Fouilhoux, Gabriel, de Riom, 1673; mort 1737.
Fouilhoux Gilbert, 1770.
Frenaye, Joseph, 1742; sorti.
De Fréville, Dominique, de Lorraine, prend la robe à Riom, 1623.
Gaume, Amable, de Riom, 1699.
Gauthier, Jean-Baptiste; mort à Riom en 1703, « fort regretté de toute la ville à cause de ses talents et de sa grande piété. »
Gauthier, Etienne; mort à Riom, 1707.
De Girard de la Richerie, Amable, de Riom, 1682; sorti.
Girard, Jean-Amable, 1676; sorti.
Goujon, Jean-Baptiste, de la Martinique, 1768; professeur à Riom, de philosophie, 1783-1786.
Gourju, Pierre-Louis, 1778; professeur de sixième, 1779; de seconde, 1784.

Digitized by Google

Goyon, Guillaume, de Riom, 1780; renvoyé.
De la Gravière, Henry, de Riom, 1631.
Guéritan, Jacques, de Riom, 1673; mort 1683.
Jaime, Pierre-Dominique, de Digne, 1775; prof. de logique, 1779.
Juidy, André; mort à Riom, 1712.
Labot, Blaise, 1740; professeur de logique, 1742-1743; de philosophie, 1744-1745.
Lambertèche, Gilbert, 1764.
Frère Lapiare, Jean; mort à Riom, 1658.
Laplaigne, Michel, de Riom, 1642; sorti.
Latyl, Jean-Paul-Marie-Anne, de Marseille, 1763; professeur de théologie, 1777-1778.
Latyl, Augustin, de Marseille, 1774; professeur de quatrième, 1777; de troisième, 1778; de seconde, 1779.
Le Belin, Salomon, de Riom, 1647; mort 1684.
Lebrun, Gilbert, de Riom, 1628.
Lefèvre, Jean-Pierre, d'Elbeuf; professeur de théologie, 1775.
Legat, Joseph, de Riom, 1774.
Legay, Jean-Baptiste, de Riom, 1785.
Leschenault, Jean-Baptiste, sous-diacre; mort à Riom, 1738.
Leyrit, Michel, de Riom, 1701; sorti.
Lemoine, René, 1754; sorti.
Loysel, Claude; mort à Riom, 1660.
Maigne, Pierre, de Riom, 1727.
Maigne, Claude, de Riom, 1726.
Malouet, Pierre-Antoine, de Riom, 1733; mort 1765.
Malouet, Pierre-André-Victor, de Riom, 1754; sorti.
Mandet, Jean-Baptiste, 1745.
Mandon, Jean-Baptiste, 1756; sorti.
Maréchal, Etienne-Pierre-Louis, 1774; préfet des pens., 1779; professeur de troisième, 1780; de seconde, 1781-1782.
Martin, Jean; mort à Riom, 1650.
Massillon, Joseph, d'Hyères, 1719; professeur d'humanités et préfet, mort en 1780.
Massonet, Pierre, 1746; sorti.
Mathié, Jacques, 1777; professeur de sixième, 1778.
Maunier, Antoine, 1745; professeur de logique, 1771-1775.
Mayet, Gilbert; mort à Riom, 1739.
Mège, Amable, de Riom, 1662; sorti.
Merandon, Gaspard, de Beaune, 1776; professeur de logique, 1780.
Merolhon, Claude, de Sisteron, 1775; professeur de cinquième, 1778; de quatrième, 1779.

Digitized by Google

Merolhon, Jean-Joseph-Marie, de Sisteron, 1775; professeur de seconde, 1782.

Meyniel, Paul, 1754; professeur de théologie, 1775-1778.

Milanges, Jacques, de Riom, 1688, mort en 1711, à Veron, prieuré dépendant de la maison d'Angers, dont il était supérieur. « Son zèle infatigable, ses grands services, et surtout sa fondation des Dominicales qu'il procura à cette maison y rendront sa mémoire en bénédiction. »

Frère Molay, Benoît; mort à Riom, 1662.

Momet, Antoine, 1742; sorti.

Obrun, Antoine; prend la robe à Riom, 1621, mort 1668.

Ordinaire, Claude, de Salins, 1750; dans son bénéfice, à Riom, 1783.

Papon, Antoine, de Riom, 1762; sorti et renvoyé, 1763.

Parades, Claude, 1762; supérieur à Beaune et Agen.

Pastel, Amable, de Riom, 1692; mort 1756.

Petit, Guillaume, de Gisors; reçu à Riom, 1621.

Petit, François-Jean-Alexandre, de Dieppe, 1773; professeur de sixième, 1795; de cinquième, 1776.

Polverel, Claude, 1770; professeur de cinquième, 1775; de quatrième, 1776; de troisième, 1777; de seconde, 1778-1782.

Rangueil, Georges, de Soissons; mort à Riom, 1631.

Reboul du Chauset, Gabriel-Amable, de Riom, 1730; mort 1738.

Redon, Jacques, de Riom, 1727; mort 1772.

Frère Reymond, Gabriel, mort à Riom en 1748. « Il avait servi la congrégation pendant près de quarante-deux ans avec une fidélité, une application et un désintéressement dont on trouve peu d'exemples parmi nos frères et qui le feront regretter longtemps. »

Rigaudeau, Jean-Baptiste, de Randan; étudie à Riom, 1731.

Robert François-Pierre, de Riom, 1732; mort 1734, sorti.

Roche, Laurent, de Montpellier, 1774; professeur de logique, 1782.

Rollet, Amable, de Riom, 1671; sorti.

Rollet, Antoine, de Riom, 1680; mort 1743.

Rollet, Jean-Baptiste, de Riom, 1691; sorti, rentré.

Roux, Jean-Baptiste, 1732; professeur de troisième, 1741-1743; de seconde, 1746.

Roy, Etienne, 1765; professeur de philosophie, 1775-1777.

Roy, Germain, de Riom, 1674, sorti. — Neveu du R. P. Coquery et petit-neveu du R. P. Chaduc.

Salneuve, Claude, d'Aigueperse; étudie à Riom, 1700.

Saunart, du Mans, 1726; professeur d'humanité, à Riom.

Sauriat, Jean-Baptiste, de Poligny, 1770; professeur de quatrième, 1775; de troisième, 1776.

Digitized by Google

Sauvageon, Amable-Bénigne, de Riom, 1722; sorti.
Senet, Jean, de Riom, 1727.
De Serres, Antoine, de Riom, 1747; sorti.
Servolle, Jean, de Riom, 1675; mort 1719.
Servolle, Jean-Philippe, de Riom, 1701; mort 1764.
Servolle, Etienne, de Riom, 1709; sorti 1715.
Servant, Jean-Chrysostome, de Riom, 1627; mort 1668, prieur à Montmorency.
Sirmond, Jacques, de Riom, 1659; mort 1714.
Sirmond, Michel, de Riom, 1675; sorti par infirmité.
Soanen, Jean, de Riom, 1661, évêque de Senez, 1676. — « Agé de 15 à 16 ans, entra le 15 et fut vêtu le 24 novembre 1661. Il n'a fait que sa rhétorique et n'est pas tonsuré. »
Solignat, Amable, de Riom, 1765; sorti trop tard.
Soubrany, Jean-Baptiste, de Riom; mort 1631.
Tardif, Michel-François, de Beaugency, 1757; professeur de rhétorique, 1764.
Teilhot, Gilbert, de Riom, 1738; sorti.
Thaillier, Gabriel, d'Amiens; mort à Riom, 1632.
Tisserant, Robert; mort à Riom, 1636.
Tixier, Barthélemy, de Riom, 1679; sorti.
Tomarot, Pierre-Joseph, de Nantua, 1762; professeur de théologie, 1774-1775.
Tourbière, Jean-Marie, de Carcassonne, 1777; professeur de philosophie, 1777.
Tournaire, Gilbert, 1754; mort 1763.
Touttée, Antoine-Joseph, 1766.
Turpin, Louis-Henri, 1776; professeur de quatrième, 1782.
Urian, Claude, d'Aigueperse; étudie à Riom, 1701, mort 1750.
Vallon, Joseph, de Riom, 1669.
Valleix, Amable, de Riom, 1681; sorti.
Valleix, Blaise, de Riom, 1682; « mort en 1729, à Paris, dans les sentiments de piété auxquels il nous avait préparés par l'édification de sa vie. »
Valleix, Blaise, de Riom, 1664; mort 1712, chanoine de la Sainte-Chapelle.
Velay, Jean, de Riom, 1655; mort 1674.
Vaslet, René-Silvestre, 1758; préfet, 1775-1780; préfet des classes, 1781-1783.
Verny, Jean, de Riom, 1704; sorti.
Verdier, René, supérieur; mort à Riom, 1703.
Vignes, Jean, de Saumur; mort à Riom, 1631.

Digitized by Google

Vissaguet, Jean-Baptiste-Melchior, 1772.

A ces noms, il faut ajouter :

Le P. Bonnet, traducteur des œuvres de Salvien, et le P. Quinet, l'un et l'autre de Riom (1).

Note E.

Nous donnons ici la liste des élèves du Collège de Riom en l'année 1789, liste qui est d'un intérêt non contestable pour la population riomoise. Elle est suivie du palmarès de la distribution des prix, 1er septembre de la même année. Le palmarès n'était pas imprimé; les noms des lauréats se conservaient sur un registre déposé aux archives de la maison.

LISTE DES ÉLÈVES.

Supérieur : Claude-Xavier Vuillaume; Préfet des études : Jacques-André Haïs-Le Tacq.

Théologie. — Professeurs : P. Daniel Calhiouse, P. Jacques, A. Haïs-Le Tacq.

Gervais Vacher, Pierre Faure, Jean Malleret, François Conchon J.-B. de Larbre, Gaspard Faure.

Partis dans l'année : Gilbert Rigaud, Henri Ganne.

Physique. — Professeur : P. Ludovic de Beaupré.

Mathieu Beaulaton, François Mallet, Pierre Beaulaton, Pierre Chavialles, Pierre Samy, Joseph Rédon, Gabriel Tixier, Hector Chapsal, Antoine de Loisel d'Arange, J.-F. Dumas-Rambaud, Louis Mercier, Pierre Marchadier, J.-Ant. Mercier, Damien Pirelle, Etienne Rougier, Pierre La Devit, Gabriel Dumontel, François Aubignat, Pierre Mourdon.

Sortis dans l'année : J.-B. Tailhand, Hyacinthe Rouvières, Priest Leyritz, Guillaume Brugeat.

Logique. — Professeur : Jean-Bernard Ubertin.

Amable Allemand, Ant.-Jos. Chabrol de Volvic, Gervais Batisse, Etienne Barsse, Bonnet Levadoux, Amable de Gromond, Gaspard Gaubert, Jacques Dauge, Philippe Parrein, François Maigne, Bonnet Dosmas, Gabriel Febeysse, Blaise Lacombe, J.-B. Allezard, François Legay, Pierre de Grénon, Claude Albert, Louis Artonne, Pierre Dreffaud, J.-B. Véchambre, Gilbert de Larfeuille.

Sortis dans l'année : Jean Rocher, Etienne Combe, Gilbert Coulangeon.

(1) Comme on le voit, la liste n'est pas complète. Plusieurs catalogues ont disparu pendant la Révolution. Enfin, au début de la Compagnie, les registres n'étaient pas à jour.

Digitized by Google

Rhétorique (première). — Professeur : P. Eloi Fleury.

Noms des élèves admis à passer dans la classe supérieure.

Inter insignes. — Jacques-Phil. Culhiat, Philibée, Denis Giat, Gabriel Petit-Jean.

Inter bonos. — Etienne Bonnelat, Gilbert Vascher, Antoine Puray, Claude Godemel, J.-B. Mazeron, François Degeorges, J. Bouyon de la Ribaire, Antoine Versepuy, Jean Monier, J.-B. Tabardin, Phil. Biarnois de la Côte, Joseph Beauvaix, Blaise Gravier.

Inter mediocres. — Amable Simonin, Guillaume Loisel, Amable Jusseraud, Claude Gaubert, Gervais Boutin, Remy Fayette, Pierre Chabori, Jean de La Grange, François Thonier-Marsillac, Denis Rouher, Alexandre Allix, Alexandre Plantai, Victor Agier de Froment, Victor Vallet, J.-B. Deval, Pierre Laroche, Michel Botter, Gilbert Desmaroux, Ant. Serindat, Gilbert Grenet, Ant. Tonier, Jos. Tonier du Tremblai, Michet Jamet.

Est resté : Franç. Conchon.

Sortis dans l'année : Gilbert Barrat, Louis Ogier, J.-B. Mage, Charles Bouionnet, J.-B. Sirjean.

Rhétorique (seconde). — Professeur : P. Léon Guigue.

Inter insignes. — Louis Hervier, Pierre Combaud. Ives Dosmas.

Inter bonos. — Pierre Granet, Michel Verdat, Bravy Desportes, Nicolas Cibot, Michel Laurent, Joseph Dumontel, Pierre Papon, Louis Favier, Michel Lamotte, Amable Charmat, Gilbert Prélier.

Inter mediocres. — François Fournier, Jean-Baptiste Fontalette, Antoine Guibail, Martial Michaud. Amable Verni, Michel Pavillon, Gilbert Lacodre, Jacques Baraudine, Jean-Baptiste Goyon, François Croizier, Pierre Verni, Pierre Clermont, François Nony, Gilbert Roudaire, Claude Les Beauxpins, François Jourdain, Louis Labesse, J.-B. Chollet, Hippolyte Chabanon, Gervais Gras.

Douteux : Michel Collat, Claude Belaigue, Joseph Rollat.

Restent : André Faye, Gilbert Barthélemy, François Bellebat, Joseph Rougane.

Sortis dans l'année : Pierre Vigan, Louis Calabre.

Seconde. — Professeur : P. Claude Mougin.

Inter insignes. — François Charles, Jacques Benetières, François Frelut, Amable Desperouses.

Inter bonos. — Jean Chadeyron, Jean-Baptiste Collin, Antoine Fayard, Pierre Bouyon, Franç. Senturel, Joseph Chassaing (aîné), Antoine Peynard, Pierre Martin.

Digitized by Google

Inter mediocres. — Alexandre de Nevrezé, Amable Debize, Gilbert Viallette, Jean-Baptiste Jallot, Gilbert Hervé, Joseph Tixier, Pierre Dulin, Claude Godemel.

Douteux : Antoine Gaulmin, Pierre Castelin, Louis Barce, Jacques Chocheprat, Jacques Noisel.

Restent : François Darmel, Antoine Chassaing cadet, Xavier Messeix, Jacques Audin, Charles Duchamps, Gilbert Rosières.

Sortis dans l'année : François Pontanier, Georges Desgarennes, François Chalion, Pierre Cluzel, Pierre Cuissat.

Troisième. — Professeur : P. Jean-César Pasquet.

Inter insignes. — René Combaud, Michel Chabrol de Murols.

Inter bonos. — Claudius Bœuf, Antoine Mallet, Philippe Gosset, Claude Pouzol, François Mioche-Girard, François Archon, Gilbert Leyritz, Charles Morel, Louis Manneville, Paul Estève, Antoine Valard, Pierre Mioche, Gilbert Lacroix, Sébastien Gautier.

Inter mediocres. — J.-B. Deval, Antoine Soulier, Alexis Boyer, Philibert Dupradeix, Antoine Dumas, J.-B. Boutry, Victor Attiret, Etienne Brasey, Amable Toutée, Claude Vallet, Gilbert Dumoulins, Gilbert Garde, Joseph Courtin, Antoine Beauvaix, Christophe Pons, J.-B. Grange, Etienne Jourdioux.

Douteux : J.-B. Nivelon, Alexandre Pagès, François Roux, Blaise Rougier, Germain Faye, Amable Desanges, Simon Couchard, Jacques Mauzat, Joseph Thonier.

Restent : Charles Dozol, Pierre La Vaissière, Pierre Massonnet.

Sortis dans l'année : Antoine Bonichon, François Laceppe, Alexis Gosse.

Quatrième. — Professeur : P. Joseph Champreux.

Inter insignes. — Antoine Chardon, Antoine Mandet, Benoît Douhet.

Inter bonos. — François Lefébure, Etienne-François Gaschon, Antoine Jallot-Pontus, Gilbert Brunat, Benoît Colanges, François Verni (cadet), Pierre Clermonté, J.-B. Morin, François Jusseran, Michel Morel, Amable Nony-Banson.

Inter mediocres. — François Cusson, Joseph Incas, Gilbert Bouchardon, Alexandre Degourjas, Charles Nony-Pimbert, Pierre Bressol, J.-B. Courtois, François Dugaret, Claude Sarron, Jean-François Vernières.

Douteux : Louis Paret, Gilbert Roux, François Mazuère, Pierre Coudert, Taurinus Poulon, Pierre Verni (aîné).

Digitized by Google

Restent : Etienne Aubertin, Amable Faye, Laurent Chassaigne, Claude Lhullier.

Sortis dans l'année : Joseph Constant, Claude Aimond, François Dumontel, Amable Soulier, André Jallot.

Cinquième. — Professeur : P. Pierre Forel.

Inter insignes. — Francois-Claude Mottin Venzelle, Jean Croizier, Antoine Marconnat.

Inter bonos. — Antoine-Eustache Mottin, Jean-Charles Faucon, Noël Rougeyron, Amable Soulier, Antoine Bouyon, J.-B. Raze, Claude Albert.

Inter mediocres. — J.-Amable Coste, Paul Rougier, Jacques Beauvaix, François-Amable Border (aîné), Antoine Jamet.

Douteux : Porcenius Sarrot, Claude Lachome, Thomas Vascher, J.-B. Tixier, Guillaume Coudert.

Restent : Joseph Jafeux, Etienne Rougée, Gabriel Plantade, Claude Sabiot, Louis Armand, Antoine Border (cadet).

Sortis dans l'année : Jean Gros, Amable Durin, Pierre Andraud, Amable Nevrezé-Dugué, Jean Amatte, Paul Valentin, Claude Croizier, Martin Dagoult, Amable Leulhiac.

RÉCOMPENSES ACCORDÉES DANS LA DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX.

Rhétorique.

1um Præmium Amplificationis : Denis-Lucas Giat de la Garenne; *2. P.* Antoine Versepuy.

Accessits : Jean-Bapt. Mazeron, Jacques Culhiat-Philibée, Amable Simonin.

1. P. Solutæ orationis : Gabriel Petit-Jean; *2. P.* J.-B. Tabardin.

Accessits : Jacques Culhiat-Philibée, Jean de La Grange, Denis-Gilbert Rouher de la Mothe.

1. P. Strictæ orationis : Claude Godemel; *2. P.* J. Culhiat-Philibée.

Accessits : J.-B. Mazeron, Joseph Bouyon de la Ribaire, Jean de La Grange.

1. P. Interpretationis : Jean-Bapt. Mazeron; *2. P.* Jacques Culhiat-Philibée, puis Denis-Lucas Giat de la Garenne, Francisque de Georges.

Accessits : Antoine Versepuy, Gabriel Petit-Jean.

P. Diligentiæ : ex-æquo : Jacques Culhiat-Philibée, Denis-Lucas Giat de la Garenne, Gabriel Petit-Jean, François de Georges, J.-B. Mazeron, Etienne Bonnelut, Gilbert Vacher.

Digitized by Google

Accessits : Antoine Purai, Claude Godemel, Joseph Bouyon de la Ribaire, Jean Monin.

P. Memoriæ : ex-æquo : Jean de la Grange et Amable Jusseraud.

Seconde.

1. P. Narrationis : François Hervier; *2. P.* Pierre Combaud, Pierre Granet, François Dumontel, Gilbert Retier.

Accessits : Claude Mazeron Desbeauxpains, Amable Collat.

1. P. Solutæ orationis : Pierre Combaud ; *2. P.* Yves Dosmas.

Accessits : François Dumontel, Louis Favier.

1. P. Strictæ orationis : François Hervier, Pierre Granet; *2. P.* Pierre Granet, Pierre Combaud, Yves Dosmas, Antoine Papon.

Accessits : Michel Pavillon, J.-B. Fontallette.

1. P. Interpretationis : François Dumontel; *2. P.* Bravy Desportes.

Accessits : Yves Dosmas, Pierre-J.-B. Verny, Michel Verdat.

P. Diligentiæ : Bravy Desportes.

Accessits : Pierre Granet, Pierre Combaud, Gilbert Prelier, Michel Pavillon, François Dumontel, Antoine Guibail.

P. Memoriæ : ex æquo : Claude-Amable Verny, J.-B. Fontallette.

Troisième.

1. P. Solutæ orationis : J.-B. Collin; *2. P.* Jacques Benetières.

Accessits : François Charles, Pierre-Amable Desperouses, François Senturel.

1. P. Strictæ orationis : Pierre-Amable Desperouses; *2. P.* J.-B. Collin, François Charles.

Accessits : Jacques Chocheprat, Joseph Chassaing, François Senturel.

1. P. Interpretationis : François Frelut; *2. P.* Pierre-Amable Desperouses, François Charles, J.-B. Collin, Pierre Martin.

Accessits : Joseph Chassaing, Pierre Bouyon.

P. Diligentiæ : Antoine Fayard.

Accessits : J.-B. Collin, François Charles, Antoine Peyrard, Pierre Bouyon.

P. Memoriæ : J.-B. Jallot.

P. Historiæ : Pierre Bouyon.

Accessits : Jacques Benetières, Jean Chadeyron, François Charles, Amable de Bize, François Senturel.

P. Geographiæ : ex æquo : Jacques Benetières, Jacques Chocheprat.

Digitized by Google

Quatrième.

1. P. Solutæ orationis : Michel Chabrol de Murol; *2. P.* François-Jean Archon Despérouses.

Accessits : Germain Faye, Louis-René Combaud, Paul-François Estève.

1. P. Interpretationis : Louis-René Combaud; *2. P.* François Mioche-Girard.

Accessits : Michel Chabrol de Murol, Claude Bœuf, Claude Pouzol.

P. Diligentiæ : Louis-René Combaud, Etienne Joudioux, Michel Chabrol de Murol.

Accessits : Antoine Beauvaix, Claude Bœuf, Gilbert Leyrit.

P. Memoriæ : Louis-René Combaud.

Accessits : Claude Bœuf, Claude Pouzol.

P. Historiæ : Claude Pouzol.

Accessits : Louis-René Combaud, Michel Chabrol de Murol, Louis Manneville, Victor Attiret.

P. Geographiæ : Louis-René Combaud.

Accessit : Victor Attiret.

Cinquième.

1. P. Solutæ orationis : Amable Faye; *2. P.* Benoit Douhet.

Accessits : Pierre Clermonté, Pierre Bressol, Alexandre de Gourgas.

1. P. Interpretationis : François-Claude Lefébure; *2. P.* Antoine Mandet.

Accessits : Antoine Chardon, Etienne-François Gascher, Jean Morin.

P. Diligentiæ : Pierre Collange, J.-B. Courtois.

Accessits : François Verny (cadet), François-Claude Lefébure.

P. Memoriæ : Pierre Collange, Antoine Jallot-Pontus.

P. Historiæ : Antoine Mandet, François-Claude Lefébure.

Accessits : Gilbert Bouchardon, Joseph Incas, Antoine Chardon, Jean-François Vernières.

P. Geographiæ : Antoine Chardon.

Accessits : Antoine Mandet.

Sixième.

1. P. Solutæ orationis : Antoine Maconnat; *2. P.* Noël Rougeyron.

Accessits : François Mottin-Vinzelle, François Soulier, Jean-Charles Faucon.

1. P. Interpretationis : François Mottin-Vinzelle; *2. P.* Antoine Maconnat, Jean-François Faucon.

Digitized by Google

Accessits : Antoine Mottin, François Soulier, Claude Albert.

P. Diligentiæ : Jean Croizier, Antoine Mottin, Antoine Maconnat, François Mottin-Vinzelle.

P. Memoriæ : Jean Croizier.

Accessits : Jean-Charles Faucon, Antoine Maconnat.

P. Historiæ : Antoine Bouyon,

Accessits : François Mottin-Vinzelle, Antoine Mottin.

P. Geographiæ : Amable Coste.

Accessits : Jean Croizier, Antoine Maconnat, Claude Albert, Joseph Jaffeux.

Note F.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de Riom, quatre floréal an treize (1805). Visite des délégués à Napoléon et au pape Pie VII.

« Sur quoi, M. Pagès, prenant la parole, a dit que ses collègues et lui sont arrivés à Lyon le jeudi 14 germinal ; que le lendemain, désirant remplir dignement la mission dont ils étaient honorés, ils ont fait visite à toutes les autorités civiles et militaires de la ville de Lyon. Sa Majesté l'Empereur et Roi est arrivée à Lyon mercredi 16 germinal ; les députés écrivirent sur-le-champ au général Hédouville, premier chambellan de service, pour lui demander le jour et l'heure où ils pourraient être introduits auprès de Sa Majesté ; ils reçurent le lendemain une lettre du chambellan qui, en leur accusant réception de leurs pouvoirs, leur annonce qu'ils seront reçus le jeudi 19 germinal, à midi et demi, avec les autres députations du Puy-de-Dôme.

MM. les députés, s'étant rendus, trouvèrent dans la salle d'attente MM. les députés de Clermont, Thiers, Issoire, et furent bientôt introduits avec les députations réunies, quoiqu'ils eussent demandé une audience particulière. L'audience fut affectueuse et agréable ; l'Empereur daigna s'occuper particulièrement d'objets d'intérêt public et fit plusieurs questions sur la ville, ses besoins et ses ressources. L'audience terminée, les députés ont pensé qu'ils pourraient rendre leur mission utile et ont trouvé le moyen d'adresser directement à l'Empereur une pétition tendant à obtenir l'École de droit ; ils ont annoncé au Conseil qu'ils avaient la certitude que la pétition avait été lue par Sa Majesté et enregistrée par son ordre.

M. Pagès, au nom de ses collègues, a ajouté que Sa Majesté l'Empereur et Roi a demeuré en la ville de Lyon jusqu'au mardi 26 germinal, qu'il partit à 7 heures du matin.

Digitized by Google

Le même jour, à 5 heures du soir, Sa Sainteté Pie VII arriva en la même ville. Les députés pensèrent qu'ils devaient aussi présenter à Sa Sainteté les hommages de leurs concitoyens; ils s'adressèrent à cet effet au cardinal Fesch, grand-aumônier, pour lui demander d'être introduits auprès de Sa Sainteté. Son Éminence voulut bien se charger de leur introduction, et le jeudi 28 germinal, ils obtinrent audience. Admis dans la salle du trône où le Saint-Père était entouré de cardinaux, évêques et autres ecclésiastiques, M. Pagès, l'un d'eux, a pris la parole en ces termes :

« Très Saint-Père,

Le séjour de Votre Sainteté dans cet empire a réjoui tous les Français et rassuré les fidèles. Heureux les habitants qui ont joui de votre auguste présence, ils ont admiré le modèle de toutes les vertus et de la véritable piété.

Votre Sainteté n'a pas parcouru nos contrées; Très Saint-Père, la ville de Riom, notre patrie, chef-lieu d'une Cour d'appel, nous a expressément chargés de vous en témoigner tous ses regrets.

Elle nous a députés auprès de Votre Sainteté pour lui présenter l'hommage de notre respect, l'assurance de notre fermeté dans la foi, de notre attachement au Saint Siège et à son vénérable chef, de notre amour pour la religion catholique, apostolique et romaine, religion sublime et sainte qui fut celle de nos pères et qui parmi nous est exclusivement professée.

Nous vous supplions, Très Saint-Père, pour nous et nos concitoyens, de nous accorder votre bénédiction apostolique. »

Le Saint-Père, après nous avoir donné sa bénédiction, s'est adressé à l'orateur, après lui avoir serré les mains affectueusement et répondu : « Je vous remercie de votre compliment, nos remerciments à votre Département ». Il a ensuite donné à baiser son anneau pastoral.

Les députés ont pris congé, et, le lendemain, ont repris le chemin de leur patrie.

Le Conseil a témoigné sa satisfaction du rapport qui venait de lui être fait et voté à l'unanimité des remerciments à MM. les députés pour le zèle et l'empressement qu'ils ont mis à rendre utile leur députation (1).

Note G.

En 1814, la duchesse d'Angoulême, fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette, fit une saison à Vichy. Elle se rendit, le 27 juil-

(1) Archives de la ville, Registre des délibérations, 1805.

Digitized by Google

let, à Clermont, en passant par Riom, où elle s'arrêta quelques heures à l'hôtel de ville.

A cette occasion, M. Barrau, professeur de rhétorique au Collège, écrivit la pièce de vers suivante :

Le Lis voyageur, stances allégoriques sur le séjour de Mme la duchesse d'Angoulême à Vichy.

Porté par le vent des orages
Vers des bords qu'il ne put chérir,
Un lis, sur de lointains rivages,
Long-temps oublia de fleurir.
A sa feuille décolorée
L'Aurore en vain offroit ses pleurs :
Il n'est, dit-il, qu'une contrée
Que je veuille orner de mes fleurs.

L'auguste main qui le cultive,
Pour lui donner un autre appui,
A sa tige foible et craintive
Unit un lis beau comme lui.
Qu'il soit heureux ! Mais peut-il l'être
Loin du séjour tant souhaité ?
Aux climats qui le virent naître
Il promit sa fécondité.

Ainsi de rivage en rivage
Promenant sa noble douleur,
Ce lis, absent de son bocage,
Sans le goûter, croit au bonheur.
Malgré les vagues mutinées,
Il vit d'espérance et d'amour ;
Et, fidèle à ses destinées,
Attend l'étoile du retour.

Mais cette fleur chère et sacrée
Revient sur l'aile du zéphir.
Dans une atmosphère épurée,
Beau lis ! daigne t'épanouir.
Le ciel, témoin de tes alarmes,
Accomplit ton vœu solennel :
Un lis va naître, et de ses charmes
Embellir ton front maternel.

Et toi qui des hauteurs lointaines
Descends pour adoucir nos maux,
Accours ! Ce lis est dans nos plaines ;
Il veut s'humecter de tes eaux.
Nymphe désormais sans rivale,
Pour prix d'un choix si glorieux,
Prodigue à sa tige royale
Les dons que te firent les dieux.

Dans l'asile où ta main savante
Prépare les plus doux bienfaits,

Digitized by Google

Epuise ton urne opulente
Pour un lis si cher aux Français.
Sur l'autel de la Renommée,
Tu partageras notre encens
Avec la tige ranimée
Qui va refleurir tous les ans.

ENVOI.

A vos pieds, auguste Princesse,
Tandis qu'à flots respectueux
Un peuple de son allégresse
Portoit les hommages pieux;
Ces vers échappés à ma lyre,
Près des bords que vous habitez,
Voloient, empressés de redire
L'amour qui les avoient dictés.

Note H.

Au cours du livre, nous avons eu l'occasion de citer la lettre adressée par la ville de Riom au roi Henri III, dans le but d'obtenir des subsides en vue de la construction du collège.

Depuis notre rédaction, nous avons retrouvé aux archives de la ville et cette lettre et la réponse royale, que nous avions vainement cherchée dans le carton signalé par l'Inventaire.

Nous croyons devoir publier ces deux pièces dans leur teneur intégrale.

Requête présentée au Roi par les habitants de la ville de Riom.

Au Roy.

Sire,

Les manants et habitants de la ville de Riom en Auvergne remonstrent tres humblement a V^tre^ Magesté que puis quatre ou cinq ans par le zelle et affection quils ont heu a l'instruction de la Jeunesse aux bonnes mœurs et arts, ils ont comancé de faire bastir et construire ung college / auquel affluent non seullement les enfants de lad. ville excedant le nombre de six à sept cents Mais aussy les forains et estrangiers des bourgs, villages et paroisses circonvoisines d'une grand lieue et demy a la ronde. / Duquel college neantmoing le revenu consiste en une prebande collegiale que lon a unye a la valleur de trante a quarante livres tant seullement et quelques dons et legs particulliers qui ont ésté faict par aulcuns habitants de bonne volunté / et ce que n'est suffisant p^r^ satisfaire au dixième des frais et impanses qu'on faict annuellement tant p^r^ l'entretenement de trois regents et precepteurs que reparations necessaires p^r^ la perception dud. college. Ce consideré plaise

Digitized by Google

a Vte Majesté, Sire, puisquil s'agist dung bien public et que par tel seminaire de vertu, les villes et républiques florissent et sont maintenues et conservees soubs v^tre obeissance / de permettre auxd. suppliants de pouvoir imposer sur eulx et sur les bourgs villages et paroisses circonvoisines estant sises a une lieue et demye a la ronde de lad. ville de Riom / la somme de quatre mil escus p^r estre mises a perpetuité a rante constituee, et lad. rante employee a l'entretenement desd. precepteurs et construction dud. college./ Et ce par les consuls et eschevins de lad ville qui en seront tenus compter annuellement pard^t le sen^al d'Auvergne ou son lieut^t aud. Riom / Et a ceste fin lettres patantes estre obtenues addressantes aud. Sen^al p^r contraindre tant les habitants de lad. ville exempts ou non exempts privilegies ou non privilegies que desd. bourgs villages et paroisses circonvoisines de la distance susd. au payement de leur cottisation par toute voye de justice et ce nonobstant opposions ou appellaons quelconques, et deviendront lesd. suppliants, Sire, perpetuellement obligés a prier Dieu pour v^tre santé et prosperité/.

La p^te req^te est renvoyée au s^r de Randan, gouverneur lieutenant gén^al p^r le Roy, au bas pays d'Auvergne affin sur icelle de donner son advis a sa M^té pour icelluy veu, ordonner ce quil appartiendra par raison faict au conseil privé du Roy tenu à Paris le XVe/ j^r de mars 1583.

(Signature illisible).

(Archives municipales de Riom, une feuille papier in-folio.)

Lettres patentes du Roy Henri III.

Henry par la grace de Dieu Roy de France et de Poloigne a tous psts et avenir salut.

Sur ce que nos chers et bien amés les manants et habitants de not ville de Riom nous ont en not conseil faict entendre que lad. ville estant la principalle ville de not duché d'Auvergne, la S^ée et siege presidial y auroient esté establys conme aussy le bureau et gnalité de nos finances de sorte que p^r les occasions susd. plus^rs personnes tant de justice finances marchands artisans et aut^s s'y seroient retirés et retirent chun jour lesquels pour navoir en icelle ville nombre suffisant de regents p^r l'instruction de la jeunesse estant contraincts envoyer leurs enfants hors d'icelle ville. Ils sont constitués en grands fraiz et despenses comne au semblable sont les habitants des villaiges et bourgs circonvoisins. A quoy desirant pourvoir pour l'advenir se seroient sur ce assemblés et par leur déliberation du vingtiesme jour d'aoust dernier ayant

Digitized by Google

recherché tous moyens a eux possibles daultant que par nos édicts et ordonnances le revenu des confrayries doibt estre employé aux collèges et précepteurs p^r instruire la jeunesse, auroient conclud et arresté pour fonder led. collège de quelques rantes et revenus annuels affin de donner occa^on aux personnes doctes de sy retirer aveq. ung honneste entretenement, de prandre et unir le revenu d'une confrayrie estant en lad ville appellée du St Esprit distraict ce qui est requis pour l'entretenement du service divin nestant le surplus du revenu employé qua bancquets et quelques livraisons de pains vulgairement appelés signaux qui ne randent aulcun proffict a ceux qui les reçoivent, lesquels neantmoing ou la meilleure partye ont quitté et remis lesd. signaux en faveur dud. colege, particulièrement outre la délibéra^on faicte en lad. assemblée et aussy auraient lesd. habitants délibéré de prandre et unir le revenu des aultres confrayries des villaiges et bourgades circonvoisines d'icelle ville dont les habitants se ressentent de la commodité dud. colège pour estre lesd. revenus administrés par personnes suffisantes et par eux employés a l'effect susd. et non ailleurs. Outre lequel revenu s'il ne suffiict p^r led. entretenement ils auroient accordé estre imposé et levé sur eux telle somme quil sera necessaire pour estre baille à rante payable par chun an po^r l'effect susd.

Et que a ceste fin ils obtiendroient nos lettre^s qu'ils nous auroient tres humblement supplié et requis leur voulloir octroyer. Scavoir faisons qu'en ayant faict veoir en not^re conseil leur consentement cy attaché soubs nostre contre-scel.

Avons de not^re grace spéciale plaine puissance et auct^é royalle permis et octroyé, permettons et obtroyons par ces p^tes auxd. habitants de Ryom de pouvoir suivant nos ordonnances prandre et unyr au revenu du colege dicelle ville tant le proffict et revenu de lad. confrayrie du St Esprit les charges du service divin des aulmones et ault^re necessaires y accoustumées destre faictes pour le faict de l'Esglise préalablement desduictes et distraictes pour estre employé a l'entretenement des regents dicelle par les mains de ceulx qui seront nommés po^r icelle ville qui en randront compte pardevant ceulx quils deputteront comne de faict nous l'avons uny et unissons et en outr^e leur avons permis et accordé de lever sur eux telle somne quils adviseront estre nécessaire pour être constituée en rante po^r le supplement des gaiges desd. regents et entretenement dud. colege. Le tout selon la forme et teneur de leurd. delibera^on et consentement.

Cy donnons en mandement a nos amés et feaux Con^or les gens tenant nostre cour de parlement à Paris, S^al d'Auvergne ou son

Digitized by Google

lieutenant et a tous nos amés justiciers et officiers qu il appartiendra que du cantième et an present ils facent souffrent et laissent lesd. habitants jouyr et user plainement et paisiblement sans souffrir y estre aultrement mis sy aulcun empeschement leur estre donné ou aultre, lester et remettre promptement et sans delay a playne et entière delivrance et au premier estat.....

Car tel est nost plaisir nonobstant opposion ou appellaon quelconque pour lesquelles et sans prejudice dicelle ne voulons estre differé.

Et affin que ce soit chose ferme et stable a tousiours nous auons faict mettre nost scel a ces prtes.....

Donné a Paris au mois de apvril l'an de grace mil cinq cent quatre vingt deux de notr regne le huictième.

Par le Roy en son Conseil
THIELEMENT

(Enregt. au Pt le 19 May 1582)
DUTILLET

Visa
CONTENTOR
BERNARD

Archives municipales de Riom. (Parchemin.) Sceaux pendants à des lacets de soie verte et rouge.

Sous les contre-sceaux sont attachés un certificat d'enregistrement au Parlement (parchemin) et une feuille de papier lacérée qui semble être une expédition de la délibération visée dans les lettres patentes.

Abbé G. Régis Crégut.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

Procès-verbal de la séance du 20 avril 1904.

La séance est ouverte à 8 heures 20, sous la présidence de M. Bonnefoy. En l'absence du secrétaire, la lecture du précédent procès-verbal est renvoyée à la prochaine séance.

Etaient présents : MM. le docteur Battut, Biélawski, docteur Du Cazal, Desdevises du Dezert, docteur P. Girod, Gustave Girod, Lauby, Lecoq, Mathieu, Eusébio.

Présentation de membres nouveaux. — M. Pineau, professeur à l'Université, présenté par MM. Desdevises du Dezert et Bréhier, est admis à faire partie de la Société, ainsi que M. Marchal, instituteur, présenté par MM. Bonnefoy et Accarias.

Correspondance. — A l'unanimité des membres présents, on accepté l'échange de la *Revue d'Auvergne* avec le *Bulletin de la Société de l'Ain.*

Le projet de budget, présenté par M. Mathieu, trésorier, est adopté sans observations et des félicitations unanimes sont votées à M. Mathieu.

Communications.

1° M. le docteur Paul Girod attire l'attention de l'Assemblée sur l'intérêt qu'il y aurait à faire tenir à Clermont l'une des prochaines assises de l'A. F. A. S. Il rappelle brièvement la première visite que nous fit, en 1876, la grande Société scientifique, les travaux, les découvertes qui se sont multipliés depuis en Auvergne, et estime qu'il revient aux Amis de l'Université de préparer un deuxième Congrès. L'Assemblée partage absolument l'avis de M. le docteur Girod et désigne une Commission composée de MM. Biélawski, Bonnefoy, docteur Du Cazal, docteur Gautrez, docteur Girod, Lauby et Lecoq, dont le rôle sera de préparer un prochain retour du Congrès ;

2° M. le docteur Girod, au nom de M. Aymar, fait part à ses collègues de trouvailles récentes sur les flancs de Gergovia, d'outils campigniens, très répandus aux environs d'Aurillac et non signalés encore dans notre région où ils sont à rechercher.

Le Président remercie les auteurs en exprimant le désir que soient poursuivies de semblables recherches qui feront connaître mieux encore la préhistoire néolithique.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

L'Imprimeur-Gérant : G. Mont-Louis.

Clermont-Ferrand, typographie et lithographie G. Mont-Louis.

Digitized by Google

LES PARFUMS DES FLEURS

INTRODUCTION.

Les plantes ont toutes une odeur, car même celles qui sont inodores, en acquièrent une lorsqu'on les écrase, ainsi que le fait remarquer Fée (1), c'est l'odeur herbacée.

Les odeurs exhalées peuvent provenir des diverses parties de la plante : racines, tiges, feuilles, fleurs, fruits. L'odeur localisée dans une partie peut être indépendante de celle des autres parties : c'est ainsi que le coriandre, dont l'herbe est fétide, fournit un fruit à odeur délicieuse.

On réserve le nom général de parfum aux produits odorants susceptibles d'impressionner agréablement le sens de l'odorat.

Le parfum d'une même plante peut varier dans sa finesse, selon l'organe qui le produit ; c'est ainsi que la fleur d'oranger donne une essence de très grande valeur, l'essence de néroli, tandis que les feuilles et les fruits verts ne donnent qu'un produit bien inférieur, l'essence de petit grain.

Les odeurs végétales sont ordinairement plus variées que les odeurs animales. Les plus fines, les plus délicates, les plus précieuses, résident dans les fleurs. Celles-ci résument toutes les perfections : fixation à des tiges pleines de grâce et de délicatesse, colorations éclatantes et variées, enfin senteurs exquises. Tout ce brillant apparat

(1) Fée. — *L'odorat et les odeurs.* (Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique, tome IV, 4e année, n° 3, p. 243.)

Digitized by Google

entoure les parties essentielles des organes reproducteurs, puis il disparaît avec l'édification du fruit qui doit assurer la propagation de l'espèce ; c'est le moment où la fleur se fane. Elle a procuré à nos sens un plaisir fugitif et si nous voulons conserver un souvenir de son éclat vivant c'est surtout dans ses parfums que nous le trouvons.

L'étude que nous consacrons à ces derniers est ainsi divisée :

I. Nature et classification chimique des parfums.
II. Les fleurs odorantes de la flore française.
III. Localisation des parfums dans la fleur.
IV. Les éléments phytoblastiques d'où ils dérivent.
V. Mesure de l'intensité des parfums.
VI. Variations dans leurs émissions.
VII. Modes d'extraction.
VIII. Les parfums dans la toilette.
IX. Les parfums en médecine.

Digitized by Google

I.

NATURE ET CLASSIFICATION CHIMIQUE DES PARFUMS.

Les parfums sont dus à la présence dans les cellules d'huiles volatiles que l'on appelle essences ou huiles essentielles.

Celles-ci se présentent souvent sous la forme de liquides huileux très réfringents; quelques-unes sont solides à la température ordinaire, d'autres facilement solidifiables. Leur densité est généralement inférieure à 1. Ce sont des principes inaltérables à l'air, mais indéfiniment diffusibles. Piesse a dressé un tableau des degrés de volatilité d'un grand nombre d'essences odorantes.

A quelques exceptions près, ce sont des mélanges complexes de corps jouant au point de vue du parfum des rôles d'une importance très variable.

Certains des éléments constituants exercent même sur le parfum une influence défavorable. D'après la fonction chimique du constituant le plus intéressant, Dupont et Charabot (1) ont donné un tableau de classification qui a été adopté par Gerber (2) et Piesse (3). Nous donnons cette classification en n'y comprenant que les essences dérivées des fleurs et en la complétant à ce point de vue à l'aide du travail de Gildemeister et Hoffmann (4).

(1) Dupont et Charabot. *Agenda du Chimiste*, 1897, p. 555. — Charabot, Dupont et Pillet. *Les Huiles essentielles et leurs principes constituants*. Paris, Librairie polytechnique, Bérenger, 1899.

(2) Gerber. — *Récentes études sur les essences et parfums naturels et artificiels*. (Moniteur scientifique de Quesneville, octobre 1897, page 707.)

(3) Piesse. — *Chimie des parfums*. (Bibliothèque des connaissances utiles. Baillière. 1903.)

(4) Gildemeister et Hoffmann. *Les Huiles essentielles*, traduit par Gault. Paris, Tignol, 1900.

Digitized by Google

Familles	Constituants principaux	Essence	Plante
I. Alcools terpéniques et leurs éthers.	Linalols.	Lavande.	Lavandula vera.
		Aspic.	Lavandula spica.
		Sauge muscat.	Salvia sclarea.
		Neroli.	Citrus bigaradia.
		Ylang-Ylang.	Anona odoratissima.
	Geraniol.	Palma rosa.	Andropogon schœnanthus.
		Geranium.	Pelargonium.
	Rhodinol.	Rose.	Rosa centifolia.
			Rosa damascœna.
	Alcools sesquiterpéniques.	Ledon.	Ledum palustre.
II. Aldehydes.	.....	.....	.....
III. Cétones.	Jasmone.	Jasmin.	Jasminum odoratissimum.
	Camphre.	Matico.	Piper augustifolium.
		Pyrèthre.	Pyrethrum parthenicum.
IV. Lactones et Anhydrides.	.....	.....	.....
V. Phénols et dérivés phénoliques.	Thymol et Carvacrol.	Thym.	Thymus vulgaris.
		Serpollet.	Thymus serpillum.
	Eugenol et Betelphenol.	Girofle.	Caryophyllus aromaticus.
VI. Aldehydes Phénols.	.....	.....	.....
VII. Cineol.	.....	Iva.	Achillea moschata.
	.....	Myrthe.	Myrtus communis.
VIII. Terpènes et Sesquiterpènes.	.....	Houblon.	Humulus lupulus.
	.....	Erigeron.	Erigeron canadensis.
IX. Ethers d'alcool de la série grasse.	.....	Camomille.	Matricaria chamomilla.
X. Composés sulfurés.	.....	.....	.....
XI. Constituants inconnus.	.....	Champaca.	Michelia champaca.
			Michelia longifolia.
		Arnica.	Arnica montana.
		Armoise.	Artemisia maritima.
		Achillée.	Achillea coronopifolia.
		Ambroise.	Ambrosia artemisifolia.
		Hedychium.	Hedychium coronarium.

Digitized by Google

II.

RÉPARTITION DES FLEURS PARFUMÉES DANS LES DIVERSES FAMILLES DE LA FLORE FRANÇAISE.

Nous avons pu dresser ce tableau grâce à la collaboration de M. Lauby, licencié ès sciences, qui étudie *les parfums des plantes* au Laboratoire de Botanique de la Faculté.

Le nom des plantes dont le parfum est utilisé dans l'industrie est indiqué, en renvoi, pour chaque famille.

I. — DICOTYLÉDONES.

Nos	NOMS DES FAMILLES	Nombre des espèces à fleurs parfumées	Nombre des espèces de la famille	Proportion p. °/o des espèces à fleurs parfumées	FLEURS dont les parfums sont utilisés
1	Renonculacées.....	5	139	3.59	
2	Berberidées.....	1	3	33.33	
3	Nympheacées.....	1	3	33.33	
4	Papaveracées.....	2	17	11.76	
5	Fumariacées.....	0	20	0	
6	Crucifères (1).....	30	240	12.5	(1) Cheiranthus Cheiri.
7	Capparidées.....	1	1	100	
8	Cistinées.....	6	34	17.64	
9	Violariées (2).....	6	32	18.75	(2) Viola odorata.
10	Résédacées (3).....	1	10	10	(3) Reseda odorata.
11	Polygalées.....	0	15	0	
12	Frankeniacées.....	0	3	0	
13	Droseracées.....	0	5	0	
14	Caryophyllées (4)...	15	187	8.02	(4) Caryophyllus aromaticus.
15	Elatinées.....	0	8	0	
16	Linées.....	0	14	0	
17	Tiliacées (5).....	5	5	100	(5) Tilia ulmifolia.
18	Malvacées.....	3	17	17.64	
19	Geraniacées.....	1	37	2.70	
20	Hypericinées.....	1	23	4.34	
21	Acerinées.....	0	5	0	
22	Ampelidées.....	1	1	100	
23	Hypocastanées.....	1	1	100	
24	Meliacées.....	0	1	0	
	A reporter....	80	819		

Digitized by Google

Nos	NOMS DES FAMILLES	Nombre des espèces à fleurs parfumées	Nombre des espèces de la famille	Proportion p. 0/0 des espèces à fleurs parfumées	FLEURS dont le parfum est utilisé
	Report.....	80	819		
25	Balsaminées.....	0	2	0	
26	Oxalidées.....	0	4	0	
27	Zygophyllées.....	0	2	0	
28	Rutacées.....	4	6	66.66	
29	Coriariées.....	0	1	0	
30	Celastrinées.....	0	1	0	
31	Staphyleacées.....	0	1	0	
32	Ilicinées.....	1	1	100	
33	Rhamnées.....	1	10	10	
34	Terebinthacées.....	4	9	44.44	
35	Papilionacées (1)....	26	381	6.82	(1) Lathyrus odoratus.
36	Cesalpinées.....	0	2	0	
37	Amygdalées.....	8	12	66.66	
38	Rosacées (2).....	18	185	9.72	(2) Spiræa ulmaria
39	Granatées.....	0	1	0	Rosa damascœna.
40	Onagrariées.....	0	23	0	» gallica.
41	Haloragées.....	0	4	0	» canina.
42	Hippuridées.....	0	1	0	
43	Callitrichinées.....	0	6	0	
44	Ceratophyllées.....	0	3	0	
45	Lythrariées.....	0	8	0	
46	Tamaricinées.....	1	4	25	
47	Myrtacées.....	1	1	100	
48	Cucurbitacées.....	0	4	0	
49	Portulacées.....	0	4	0	
50	Paronichiées.....	0	25	0	
51	Crassulacées.....	0	50	0	
52	Cactées.....	0	1	0	
53	Ficoidées.....	0	2	0	
54	Grossulariées.....	0	4	0	
55	Saxifragées.....	0	58	0	
56	Ombellifères.....	14	203	6.89	
57	Araliacées.....	0	1	0	
58	Cornées.....	0	2	0	
59	Loranthacées.....	8	2	0	
60	Sambucinées.....	5	8	62.5	
61	Caprifoliacées.....	5	10	50	
62	Rubiacées.....	5	66	7.57	
63	Valerianées.....	2	34	5.88	
64	Dipsacées.....	2	28	7.14	
65	Composées (3).....	50	618	8.09	(3) Anthemis nobilis.
66	Ambrosiacées.....	2	5	40	Matricaria chamomilla.
67	Lobeliacées.....	0	4	0	
68	Campanulacées.....	1	55	1.81	Matricaria parthenium.
69	Vacciniées.....	0	4	0	
	A reporter....	230	2678		

Digitized by Google

Nos	NOMS DES FAMILLES	Nombre des espèces à fleurs parfumées	Nombre des espèces de la famille	Proportion p. °/o des espèces à fleurs parfumées	FLEURS dont les parfums sont utilisés
	Report.....	230	2678		
70	Ericacées (1).....	0	23	0	(1) Ledum palustre.
71	Pyrolacées.....	1	7	14.28	
72	Monotropées.....	0	1	0	
73	Lentibulariées.....	0	10	0	
74	Primulacées.....	7	58	12.06	
75	Ebenacées..... ..	0	1	0	
76	Styracinées.....	0	1	0	
77	Oleacées (2).....	3	11	27.27	(2) Syringa vulgaris.
78	Jasminées (3)	2	2	100	(3) Jasminum odoratissimum.
79	Apocynées.....	0	4	0	
80	Asclepiadées.....	1	5	20	
81	Gentianées.....	1	49	2.04	
82	Polemoniacées.....	0	1	0	
83	Convolvulacées.....	2	19	10.52	
84	Ramondiacées.....	0	1	0	
85	Borraginées (4).....	1	76	1.31	(4) Heliotropium grandiflorum.
86	Solanées.....	1	18	5.55	
87	Verbascées.....	0	5	0	
88	Scrophularinées....	4	155	2.58	
89	Orobranchées.....	3	44	6.81	
90	Labiées (5).....	54	147	36.73	(5) Lavandula spica.
91	Acanthacées.....	0	2	0	» officinalis.
92	Verbénacées.....	1	3	33.33	» angustofolia.
93	Plantaginées.....	0	24	0	» vulgaris.
94	Plombaginées.....	0	42	0	» vera.
95	Globulariées.....	1	8	12.5	Origanum majorana.
96	Phytolacées.....	0	1	0	
97	Amarantacées.....	0	10	0	
98	Salsolacées.....	4	50	8	
99	Polygonées.....	1	53	1.88	
100	Thymelacées.....	6	17	35.29	
101	Laurinées.....	1	1	100	
102	Santalacées.....	0	12	0	
103	Eleagnées.....	1	2	50	
104	Cytinées.....	0	2	0	
105	Aristolochiées.....	1	6	16.66	
106	Empetrées.....	0	1	0	
107	Euphorbiacées.....	0	5	0	
108	Morées.....	0	3	4	
109	Celtidées.....	0	1	0	
110	Ulmacées.....	0	4	0	
111	Urticées.....	0	10	0	
112	Cannabinées (6).....	1	2	50	6. Humulus lupulus.
113	Juglandées.....	2	1	100	
114	Cupulifères.....	2	19	10.52	
	A reporter....	330	3594		

Digitized by Google

Nos	NOMS DES FAMILLES	Nombre des espèces à fleurs parfumées	Nombre des espèces de la famille	Proportion p. °/o des espèces à fleurs parfumées	FLEURS dont les parfums sont utilisés
	Report.....	330	3594		
115	Salicinées.....	2	43	4.65	
116	Platanées.....	0	3	0	
117	Bétulinées.....	1	11	9.09	
118	Myricacées.....	0	1	0	
119	Abiétinées.....	0	14	0	
120	Cupressinées.....	1	6	16.66	
121	Taxinées.....	0	3	0	
122	Gnetacées.....	0	3	0	
	Total.....	334	3678	9.08	
	II. — MONOCOTYLÉDONES.				
123	Alismacées.....	0	8	0	
124	Butomées.....	0	1	0	
125	Colchicacées.....	0	11	0	
126	Liliacées (1).....	16	123	13.00	(1) Lilium candidum.
127	Aphyllanthées.....	0	1	0	
128	Smilacées.....	3	16	18.75	
129	Dioscorées.....	0	3	0	
130	Iridées.....	7	37	1.89	
131	Amaryllidées (2)....	8	37	2.16	(2) Narcissus jonquilla.
132	Orchidées	15	78	1.92	
133	Hydrocharidées.....	0	4	0	
134	Joncaginées.....	0	4	0	
135	Potamées.....	0	29	0	
136	Naïadées.....	0	3	0	
137	Zosteracées.....	0	7	0	
138	Lemnacées.....	0	5	0	
139	Aroïdées.....	1	8	12.5	
140	Typhacées.....	0	11	0	
141	Joncées.....	0	51	0	
142	Cyperacées.....	0	172	0	
143	Graminées.....	1	353	0.28	
	Total.....	51	962	5.30	
	Total général : Dicotylédones.....			334	3678
	Monocotylédones....			51	962
				385	4640

Nous voyons par ces chiffres que les Dicotylédones de la flore française renferment 9.08 p. °/o d'espèces à fleurs parfumées, que les Monocotylédones en possèdent 5.30 p. °/o, ce qui nous donne une moyenne générale de 8.29 p. °/o d'espèces dont les fleurs émettent un parfum agréable.

Digitized by Google

III.

LOCALISATION DES PARFUMS DANS LA FLEUR.

Martinet (1) a décrit, sous le nom de glandes florales, des organes de sécrétion qui sont disposés sur les diverses parties de la fleur et appartiennent au groupe d'organes désignés par Linné sous le nom de nectaires.

Van Tieghem (2) attribua aux cellules bordantes des canaux sécréteurs la propriété de produire divers principes : des huiles essentielles, des résines, des gommes.

Bonnier (3), dans sa longue étude sur les nectaires, établit, d'après ses nombreuses observations, « que le développement des parfums chez les végétaux et celui du nectar ne sont pas concordants » ; les fleurs les plus odorantes ne sont pas celles qui attirent le plus les insectes. Un grand nombre de plantes odorantes sont peu visitées par les insectes, tandis que de nombreuses espèces très mellifères n'ont pas de parfum bien prononcé. « Ce qui paraît certain, c'est que les hymenoptères peuvent reconnaître à son odeur le nectar propre dont ils ont besoin. Chez presque toutes les plantes nectarifères, au moment d'une forte miellée, on perçoit très bien cette odeur des nectars, que les apiculteurs appellent l'odeur de miel ; elle est, le plus souvent, très distincte du parfum des huiles essentielles émis par la même plante. »

Mlle Leblois (4) a étudié la formation des canaux sécréteurs et des poches sécrétrices et trouvé que ces dernières sont surtout abondantes dans les feuilles.

(1) Martinet. — *Organes de sécrétion des végétaux.* (Annales des sciences naturelles. Botanique, 5e série, tome XIV, 1872.)

(2) Van Tieghem. — *Mémoire sur les canaux sécréteurs des plantes.* (Annales des sciences naturelles. Botanique, 5e série, tome XVI, 1872.)

(3) Gaston Bonnier. — *Les Nectaires.* (Thèse de doctorat ès sciences, Paris, 1879.)

(4) Mlle Leblois. — *Canaux sécréteurs et poches sécrétrices.* (Annales de sciences naturelles. Botanique, 7e série, tome VI, 1887.)

Digitized by Google

Blondel (1) a donné une étude très complète des produits odorants des rosiers. Dans la fleur il les trouve localisés au niveau des pétales, des sépales et des étamines, les carpelles en sont dépourvus. Cet auteur décèle la présence des huiles essentielles par l'acide osmique à 1/200, mis en contact des coupes pendant 20″ environ. Les deux épidermes en sont également pourvus, mais l'acide osmique doit colorer d'autres éléments (huiles fixes, tannins). Dans les sépales cet auteur trouve de petites glandes pédicellées.

Mesnard (2), dont l'important travail est relatif à la formation des huiles dans les végétaux, conclut que les huiles grasses sont des produits d'assimilation et les huiles essentielles des produits de désassimilation. Il a examiné de nombreuses espèces de plantes et même, le plus souvent, a étudié la fleur en bouton et la fleur épanouie. Il utilisait la technique suivante : faire les coupes au rasoir à sec, les traiter par le réactif de Brœmer (tungstate de soude 2, acétate de soude 1, eau q.s. pour 10 cent. c.) pendant quelques minutes, puis les soumettre à des vapeurs d'acide chlorhydrique. Il trouve que l'huile essentielle des fleurs est généralement localisée dans les cellules épidermiques de la face supérieure ou interne des pétales ou des sépales. Mais ce produit peut exister dans l'épiderme des deux faces, surtout lorsque les pièces florales sont en totalité ou en grande partie complètement abritées, dans le bouton, contre l'action de l'air et de la lumière. La face inférieure ou externe des pétales et des sépales renferme ordinairement des composés du tannin ou bien des pigments. Certaines fleurs (tubéreuse, muguet) renferment un peu plus d'essence dans l'épiderme externe que dans l'interne.

(1) Blondel. — *Les produits odorants des rosiers.* (Thèse de médecine, Paris, juillet 1889.)

(2) Mesnard. — *Formation des huiles dans les végétaux.* (Thèse de doctorat ès sciences, Paris, 1894.)

Digitized by Google

Il résulte de cet aperçu historique que la fleur ne possède pas d'organe sécréteur des parfums analogue à ceux décrits par Van Tieghem et Mlle Leblois, dans la tige et dans la feuille. On ne peut citer, comme remplissant cet usage, que les poils placés sur la face interne des bractées du jasmin (Mesnard), les poils et les glandes pédicellées des sépales des rosiers (Blondel), enfin les cavités remplies d'essence placées presque au contact de l'épiderme externe dans les pétales de fleur d'oranger (Mesnard).

Partout ailleurs les cellules épidermiques contiennent soit des gouttelettes huileuses, soit des taches diffuses. Les pétales en sont le siège le plus fréquent. Les sépales peuvent être les seuls éléments de la fleur contenant du parfum, renfermé d'ailleurs dans d'autres organes, feuilles ou tige, c'est le cas du géranium et du pélargonium ; ils contiennent aussi du parfum lorsque celui-ci est répandu dans toute la plante, la fleur y comprise (thym, lavande, romarin). Les étamines en renferment quelquefois (rose, d'après Blondel ; oranger, d'après Mesnard). Nous avons observé plusieurs fleurs, soit selon la technique de Mesnard, soit d'après le procédé histologique de Retterer (1) : fixation par le liquide de Flemming, puis passage dans diverses solutions, alcool, benzol, paraffine dans le vide à 40°. Dans ce dernier cas, le liquide fixateur nous sert en même temps de réactif histo-chimique, les huiles apparaissent sous forme de taches noires dues à la réduction de l'acide osmique ; mais au cours des manipulations on perd une grande quantité des parfums. Cette technique permet de faire une bonne étude anatomique ; mais, pour bien localiser les parfums, c'est à celle de Mesnard qu'il faut recourir. On opère à sec avec le rasoir et le microtome à main, les coupes sont tout de suite plongées dans le réactif de Brœmer, puis lavées et soumises aux vapeurs d'Hcl, le tout est exécuté en quelques minutes et les

(1) Retterer. — *Technique du tissu conjonctif dense.* (Journal de l'Anatomie, 1903.)

Digitized by Google

huiles saisies en place normale. Dans le glaïeul en bouton ou fraîchement épanoui, nous avons vu, dans l'épiderme interne, de grosses gouttelettes jaune d'or, analogues à celles trouvées par Mesnard dans une quantité considérable de fleurs.

Dans la fleur d'oranger l'épiderme interne des pétales présente une assise superficielle formée de cellules irrégulières les unes basses, les autres élevées; ces dernières ont une forme de raquette ou de massue. Ce sont ces cellules qui contiennent les huiles essentielles tantôt sous forme de gouttelettes, tantôt sous forme de taches foncées au centre, légèrement estompées sur les bords, disposition que révèle bien la fixation par le Flemming. Sur des fleurs largement épanouies on ne trouve pas trace de parfums dans les cellules; ils sont très fugitifs et d'autant plus que les fleurs que nous avons examinées venaient de Nice et avaient perdu, sous l'influence du voyage, une grosse part de leurs propriétés odorantes. Sur des œillets, des roses, des lilas blancs, nous constatons encore cette fugacité du pouvoir odorant.

IV.

ÉLÉMENTS PHYTOBLASTIQUES D'OU DÉRIVENT LES PARFUMS.

Comme l'ont montré les travaux de Van Tieghem, la production des huiles résines, contenues dans les vaisseaux laticifères, est une sécrétion véritable. La production des huiles essentielles doit être un phénomène analogue.

Tschirch (1) admet que les réactions se préparent au loin dans les tissus voisins, l'amidon et peut-être même la cellulose fourniraient les huiles essentielles et les résines.

Blondel signale le tannin comme un des éléments pro-

(1) Tschirch. — *Ueber die Bildung von Harzen und ætherischen Oelen in Pflanzen Kœrper.* (Jahrbücher für wissenschaftliche Botanik, 1893, p. 371.)

Digitized by Google

ducteurs des essences ; il constate la coexistence fréquente du tannin et de l'huile essentielle dans les mêmes éléments sécréteurs. Cet auteur a démontré le rôle actif du phytoblaste en exposant des roses odorantes à l'action de certaines vapeurs ou de certains gaz qui altèrent, exagèrent ou suspendent la sécrétion de l'essence. C'est ainsi qu'au contact de vapeurs de chloroforme pendant une demi-heure, une rose rouge présente une odeur plus forte; si l'expérience est prolongée une heure, tout le parfum disparaît. Dans le premier cas le protoplasma est excité, dans le second il a été détruit.

Mesnard, d'après ses observations sur un grand nombre de fleurs (jasmin, violette, lilas, etc...) aux divers stades de la floraison, voit le tannin succéder à la chlorophylle dans les assises épidermiques externes, exposées à l'air et à la lumière, et les huiles essentielles dans les épidermes internes, parties soustraites à ces facteurs, à cause de leur position cachée.

La transformation de la chlorophylle peut se faire sur place, c'est le cas des fleurs où le parfum est localisé dans l'épiderme interne ; d'autres fois l'origine est plus lointaine, les composés tannoïdes arrivent tout formés dans la fleur (tubéreuse, muguet) et dans ce cas l'essence peut s'accumuler dans l'épiderme externe.

Charabot (1) a étudié la formation des terpènes dans les plantes. Il a surtout suivi les modifications que subissent les composés appartenant au groupe du linalol. La proportion de linalol libre diminue pendant le développement du fruit du *citrus bergamia*, la portion terpénique augmente. Lorsque le linalol évolue dans des organes contenant de la chlorophylle, il donne naissance à des éthers composés sous l'influence des acides libres, et à des terpènes par déshydratation.

Cette première série de réactions a pour siège les parties

(1) Charabot. — *Genèse des composés terpéniques dans les végétaux.* (Thèse de doctorat ès sciences, Paris 1900.)

Digitized by Google

vertes de la plante, puis l'énergie respiratoire l'emportant sur le phénomène de l'assimilation, le linalol se modifie par voie d'oxydation et l'on obtient du citral, aldéhyde correspondant au géraniol.

En ce qui concerne le menthol, on peut dire que les éthers composés prennent naissance dans les parties vertes du végétal par voie de déshydratation portant sur le système alcool-acide. Pendant la période d'assimilation active et dans les organes où l'action chlorophyllienne est prédominante, on voit les alcools terpéniques prendre naissance pour se convertir ensuite en éthers ou en terpènes lorsqu'ils sont susceptibles de se déshydrater facilement. Dans les organes ou l'énergie respiratoire l'emporte sur l'assimilation, les alcools et leurs éthers se transforment en aldéhydes ou en cétones.

Piesse a trouvé des différences marquées entre les produits fournis par des parties identiques d'un même végétal, traitées à divers états de maturité.

Pour Tiemann (1) un grand nombre de corps odorants dérivent de glucosides engendrés par le processus vital des végétaux ; par exemple l'essence d'amandes amères provient de l'amygdaline, mais cet auteur ne peut pas généraliser ce mode de formation, ne le retrouvant ni pour l'iris, ni pour la violette.

En résumé, il n'est pas possible d'attribuer à un élément phytoblastique déterminé la propriété de donner naissance aux huiles essentielles. Le processus biologique qui préside à leur formation n'est pas connu dans ses détails bien que, d'après Blondel, Mesnard, Charabot, il soit lié à la fonction chlorophyllienne, devenant plus intense lorsque celle-ci est entravée, diminuant, au contraire, lorsque l'activité respiratoire augmente. Tandis que pour Tschirch, la formation des résines et des huiles doit avoir

(1) Tiemann. — *Sur les Kétones de la violette.* (Moniteur scientifique de Quesneville, septembre 1898, page 609.)

Digitized by Google

pour la plante une utilité biologique, pour Mesnard, il s'agit d'un phénomène de désassimilation.

Tschirch base son opinion sur ce fait que la formation des résines et des huiles éthérées se produit dans la plupart des cas, déjà à une époque précoce de jeunesse, époque où l'on est en droit d'admettre que la plante a besoin de tout le matériel dont elle dispose pour construire de nouveaux composés cellulaires.

Mesnard voit apparaître la production des parfums chaque fois que le protoplasma chlorophyllien n'est pas utilisé pour l'assimilation et est transformé en composés tannoïdes. C'est la chlorophylle des tissus abrités (face interne des pétales) qui subit cette transformation.

Dans beaucoup de plantes (verveine, géranium, menthe, etc.) ce sont les parties vertes qui donnent tous les parfums ; et pourtant elles sont soumises, sans aucune distinction, aux mêmes conditions extérieures (lumière, chaleur). Il faut donc admettre que d'autres éléments que la chlorophylle doivent donner naissance aux parfums. Pourtant, là encore, Mesnard explique leur formation aux dépens des déchets du pigment chlorophyllien.

Le lieu de la production des essences n'est pas non plus bien déterminé; les réactions se préparent dans les tissus voisins d'après Tschirch; Mesnard admet aussi que les huiles essentielles peuvent arriver toutes formées dans la fleur. Pour Blondel, l'épiderme n'est pas un simple émonctoire, c'est lui qui est le siège des réactions synthétiques au cours desquelles prend naissance l'huile essentielle. C'est la cellule épidermique qui transforme en huiles essentielles diverses substances protoplasmiques, dérivées ou non de la chlorophylle. Si les huiles arrivaient toutes formées, leur dégagement aurait toujours lieu pendant que la fleur est encore attachée à la plante, or, dans certains cas (rose de Provins) le parfum se développe peu à peu avec la dessiccation.

Digitized by Google

V.

PROCÉDÉS DE MESURE DE L'ÉMISSION DES PARFUMS PENDANT LA VIE DE LA PLANTE.

Pendant longtemps on ne s'est nullement préoccupé de chercher une mesure précise de l'intensité des parfums. Par la pratique journalière les parfumeurs sont arrivés à établir des règles pour apprécier et combiner les odeurs qu'ils font entrer dans les bouquets, mais ces règles ne reposent que sur l'éducation de l'odorat. Les essais faits dans le but d'établir des bases précises pour l'appréciation des odeurs, sont de date relativement récente. C'est d'abord l'acuité olfactive que l'on a essayé de mesurer. Citons les expériences de Nichols et Bayley, Henry [1891] (1), Toulouse et Vaschide [1899] (2), Zwaardemaker (3).

En ce qui concerne la mesure des odeurs, un des appareils les plus ingénieux, l'olfactomètre d'Henry, demande trop d'indications à l'appréciation olfactive dont la sensibilité est éminemment variable. Mesnard (4), le premier, a imaginé une méthode de mesure qui ne fait intervenir l'odorat que pour un simple rôle de contrôle.

Il a d'abord construit un appareil inspiré par des expériences de Levallois. L'atmosphère parfumée passait dans un long tube capillaire dont les parois étaient imprégnées d'une solution titrée de brome, d'iode ou de quelque autre réactif, susceptible de réagir sur les odeurs. Il s'a-

(1) Henry. — *Olfactomètre fondé sur la diffusion à travers les membranes flexibles.* (Comptes rendus de l'Académie des Sciences, février 1891.)

(2) Toulouse et Vaschide. — *Mesure de l'odorat.* (Bulletin de la Société de biologie, 1899, pages 379, 381, 913 et 964.)

(3) Zwaardemaker. — *Geruch.* (In Ergebnisse der Physiologie. I Jahr. II Abtheilung. Biophysik und Psychophysik.)

(4) Mesnard. — *Appareil nouveau pour la mesure de l'intensité des parfums.* (C. R. Acad. Sciences, 19 juin 1893.) *Etude critique et expérimentale sur la mesure de l'intensité des parfums des plantes.* (Revue générale de botanique, 1894, t. VI, page 97.)

Digitized by Google

gissait de déterminer le volume d'air parfumé qui pouvait être rendu inodore par son passage dans le tube. Cet appareil n'a donné aucun résultat appréciable. A la suite d'une deuxième série d'essais, Mesnard a construit successivement deux appareils basés sur l'emploi combiné de l'essence de térébenthine et de la phosphorescence du phosphore. Il s'agit de réaliser un mélange d'air chargé du parfum et d'air ayant passé sur de l'essence de térébenthine, de façon que l'odorat ne perçoive qu'une odeur neutre. On peut admettre alors que les deux odeurs s'équivalent. On a le moyen de doser l'intensité de l'essence de térébenthine et on connaîtra de cette façon la valeur exacte du parfum examiné. « Pour empêcher le phosphore de briller dans un espace donné, il faut y amener un volume d'air d'autant plus grand qu'il est chargé d'un poids moindre de vapeurs d'essence de térébenthine. »

Nous trouvons un procédé, sans intervention aucune de l'organe olfactif, dans les expériences de Tyndall, rapportées par Langlois et de Varigny (1). Elles sont basées sur ce principe que la chaleur rayonnante ne perd pas de son intensité en traversant un espace vide. Mais si on place un gaz sur le trajet de ces rayons calorifiques une partie de ceux-ci se trouve absorbée : « Un tube est fermé à ses deux extrémités par des plaques de sel gemme, substance absolument athermale. On fait le vide et on lance dans cet espace les rayons caloriques d'une source de chaleur, telle qu'un tube de cuivre rempli d'eau maintenue en ébullition et on note l'état du galvanomètre. L'échauffement de l'air atmosphérique desséché dévie le galvanomètre d'un degré. Cet air sec, en se chargeant de parfum, produit une nouvelle déviation de l'instrument de mesure. Aucun chimiste n'a essayé de peser le parfum d'une rose, dit Tyndall, mais nous avons dans la chaleur rayonnante un

(1) Langlois et de Varigny. — *Nouveaux éléments de physiologie.* Paris, Doin, 1893.

Digitized by Google

moyen d'épreuve plus délicat que toutes les balances. L'essence de patchouli intercepterait 30 fois, l'essence de rose 37 fois, celle de thym 60 fois, de lavande 355 fois, d'anisette 372 fois, la quantité de rayons caloriques détournés par l'air sec. »

Les essences étant des substances à faible tension superficielle nous avons cherché, en collaboration de notre collègue et ami le Dr Billard, à utiliser cette propriété physique. Pour le calcul de la tension superficielle nous suivons dans toutes nos recherches le procédé de la pipette compte-gouttes de Duclaux; il a été indiqué et mis en usage par cet auteur dans le but de calculer la teneur en alcool de diverses solutions alcooliques. Les liquides, lorsqu'ils s'écoulent à travers cette pipette, donnent des gouttes d'autant plus petites que leur tension superficielle est plus basse; comme conséquence de ce fait, le nombre des gouttes est plus considérable que celui de l'eau distillée. Pour arriver à la valeur de la tension superficielle, le calcul est simple, connaissant celle de l'eau et la densité du liquide essayé. Le procédé est applicable aux liquides contenant des essences en dissolution ou simplement à l'état de mélange.

Mais notre but étant surtout d'apprécier le dégagement des parfums durant la vie de la fleur, ce procédé ne pouvait pas nous satisfaire. Nous y sommes arrivés en nous basant sur l'observation suivante de Duclaux (1): « Le maniement de l'appareil (compte-gouttes) doit être accompagné d'une précaution importante, c'est que l'écoulement des mélanges à étudier ait toujours lieu à l'air libre et jamais en présence de vapeurs d'alcool. Si en effet on essaye de faire écouler de l'eau distillée à travers le petit alcoomètre, en le plaçant à l'orifice d'un flacon dont on a humecté les parois avec de l'alcool à divers titres, voici les nombres qu'on obtient à 20° : en présence de l'al-

(1) Duclaux. — *Sur la tension superficielle des liquides.* (Annales de chimie et de physique, 1870, page 386.)

Digitized by Google

cool à 90°, 116 gouttes; de l'alcool à 70°, 112 gouttes, etc.; de l'eau distillée, 100 gouttes. »

Mettant le compte-gouttes dans une atmosphère imprégnée de parfums, nous devions obtenir des résultats analogues.

En effet, nous eûmes des modifications dans le nombre des gouttes en enfonçant la pipette à travers le large goulot d'un flacon renfermant plusieurs gouttes d'essences d'origan, menthe, etc. Mais en opérant de même dans des bocaux dans lesquels des fleurs avaient exhalé leurs parfums pendant plusieurs heures, nous ne pûmes pas apprécier de modifications.

Faisant des essais avec des tubes effilés afin d'avoir, pour le même volume, des gouttes plus nombreuses, nous vîmes que l'influence des parfums modifiait davantage la durée de l'écoulement de l'eau que le nombre des gouttes. L'écoulement étant plus rapide, la viscosité était diminuée tandis que la tension superficielle était peu modifiée.

C'est alors que pour avoir des résultats comparables nous fîmes construire une pipette semblable à celle de Duclaux, donnant 100 gouttes par 5 cent. c. avec l'eau distillée, mais se vidant très lentement. Nous avons ainsi des gouttes régulières qui, par la lenteur de leur formation, subissent l'action des vapeurs d'huiles essentielles. Cette pipette donne 99 gouttes en 17'45", la centième goutte ne tombe pas; dans nos calculs, afin de comparer avec l'écoulement à l'air libre, nous marquons la durée de l'écoulement après la 99e goutte.

Les plantes sont placées au fond de grandes éprouvettes contenant un peu d'eau et fermées en haut avec du papier imperméable ficelé autour de l'ouverture; elles respirent là un temps variable. Puis au moment voulu le papier est percé, la pipette introduite et suspendue dans l'éprouvette un peu au-dessus des fleurs. Nous comptons les gouttes et chronométrons.

Voici quelques résultats;

Digitized by Google

FLEURS	NOMBRE DE GOUTTES	DURÉE D'ÉCOULEMENT de 99 gouttes	TEMPS pendant lequel les fleurs sont restées dans l'espace clos
Mimosa.....	100	16′ 45″	24 heures.
»	»	16′ 35″	48 »
Jonquille.....	102	15′ 45″	24 »
»	»	14′ 58″	72 »
Lilas blanc.....	100	17′ 44″	24 »
Violettes.....	100	14′ 57″	24 »
»	»	16′ 47″	72 »
Œillet rouge.....	100	15′ 5″	24 »
»	»	16′ 35″	72 »
Roses pâles.....	100	16′ 50″	24 »
Mimosa.....	100	15′ 50″	24 »
Réséda.....	100	16′ 15″	24 »

Nous ne trouvons pas de modification de la tension superficielle, indiquée par le nombre de gouttes, tandis que la viscosité, indiquée par la durée de l'écoulement, est très nettement intéressée. Nous voyons des fleurs perdre leur parfum au cours de l'expérience (violette, œillet rouge), d'autres au contraire continuer leurs émissions (mimosa, jonquille). La précision de la méthode s'affirme par ce fait que le lilas blanc, endommagé, trop épanoui, absolument inodore, n'apporte aucune modification à l'écoulement des gouttes.

Il est très probable qu'en employant des fleurs écloses dans des conditions normales, au lieu des fleurs forcées de Nice, on doit obtenir des résultats plus nets.

En présence des parfums concentrés, comme les essences nous obtenons à la fois une diminution de la tension superficielle et de la viscosité. La manière dont chacun de ces éléments est impressionné est variable.

Voici quelques-uns des chiffres obtenus :

Digitized by Google

ESSENCE	QUANTITÉ D'ESSENCE dans un flacon de 150 cent c.	NOMBRE DE GOUTTES	DURÉE D'ÉCOULEMENT des 5 cent c.
Origan.....	2 gouttes	124	14′ 40″
»	10 »	124	13′ 35″
Menthe.....	3 »	112	15′ 50″
»	10 »	136	15′ 30″
Lavande.....	2 »	127	14′ 53″
»	10 »	126	14′ 30″
Verveine.....	2 »	122	16′ 34″
»	5 »	130	15′ 30″

Il résulte de l'examen de ce tableau que pour apprécier les variations quantitatives des essences il faudra tantôt tenir compte, à la fois, des variations de la tension superficielle et de la viscosité (verveine), tantôt de la tension superficielle seule (menthe), d'autres fois seulement de la viscosité (origan, lavande).

Il y aurait lieu, afin de rendre ce procédé pratique, de dresser une table pour chaque catégorie d'essences et peut-être même pour chaque essence. Il faut tenir compte de la température ambiante et, comme celle-ci est éminemment variable, on pourrait à chaque séance faire comparativement une expérience avec l'eau.

Ce procédé permettra d'étudier les modifications apportées à l'émission des parfums par diverses influences extérieures.

L'emploi de la même pipette nous permet d'apprécier le dégagement des parfums en recueillant ceux-ci, non plus dans l'air, mais bien dans l'eau. C'est Passy (1) qui a indiqué ce moyen de respecter la vie de la fleur tout en recueillant dans l'eau le parfum formé.

Un bouquet est renversé dans un vase contenant de

(1) Passy. — *Un nouveau mode d'obtention du parfum des fleurs.* (Académie des sciences, avril 1897, et Revue scientifique, 1897, tome I, p. 502.)

Digitized by Google

l'eau, de manière que toutes les fleurs, et les fleurs seules, soient submergées ; la plante continue à vivre et les parfums qui en émanent se déposent dans l'eau.

Notre pipette est remplie avec cette eau et, laissant l'écoulement s'effectuer à l'air libre, nous constatons par la diminution de la viscosité qu'elle contient des parfums en suspension.

FLEURS	DURÉE du séjour du bouquet dans l'eau	NOMBRE DE GOUTTES	DURÉE D'ÉCOULEMENT de 99 gouttes
Œillets rouges....	10 heures	100	14′ 20″
Roses pâles.....	12 »	100	14′ 50″

Il est indispensable dans ces expériences de renverser le bouquet de manière à laisser les tiges en dehors du liquide, car, dans le cas contraire, si la plante vit tout entière dans l'eau, des échanges s'effectuent, et les matières salines qu'y entraîne le courant d'exosmose masquent les modifications de tension superficielle qu'apporteraient les parfums.

Comme l'indiquent tous ces essais, que les parfums se dégagent dans l'air ou dans l'eau, ils ont une influence plus nette sur la viscosité que sur la tension superficielle.

Et, en outre, les variations de la viscosité paraissent bien marcher parallèlement avec la variation quantitative des parfums.

Dans ce procédé un inconvénient réside dans la lenteur de chaque observation; nous avons essayé d'y remédier en faisant construire une pipette qui donne, avec l'eau distillée s'écoulant à l'air libre, 197 gouttes en 4 minutes. L'écoulement ayant lieu dans un vase contenant diverses essences, voici les résultats obtenus :

Digitized by Google

ESSENCE	NOMBRE DE GOUTTES d'essence	NOMBRE DE GOUTTES	DURÉE DE L'ÉCOULEMENT
Lavande.....	1	199	3′ 48″
»	3	201	3′ 44″
»	5	208	3′ 39″
»	10	211	3′ 38′
Néroli.....	1	200	3′ 53″
»	5	201	3′ 50″
»	10	202	3′ 47″
Géranium.....	2	197	3′ 54″
»	5	197	3′ 50″
»	10	197	3′ 47″

Avec cette pipette l'écoulement est trop rapide, les parfums n'imprègnent pas assez longtemps chaque goutte et ne produisent pas de modifications très sensibles. Aussi, comme notre procédé est indiqué pour l'appréciation des parfums exhalés par les fleurs vivantes, conseillons-nous d'opérer avec une pipette ayant les caractères de la première.

VI.

VARIATIONS DANS L'ÉMISSION DES PARFUMS.

Selon le climat. — Les fleurs exhalent des odeurs sous tous les climats ; plus abondantes sous les latitudes chaudes, plus délicates dans les régions froides. (Piesse.) Hooker signale le délicieux parfum des fleurs de la vallée du Skardsheidi (violette, prime-rose, thym sauvage). Louis Piesse vante la suavité des fleurs de l'Australie. « Quoique plusieurs des parfums les plus précieux viennent des Indes orientales, de Ceylan, du Mexique et du Pérou, le midi de l'Europe est le seul jardin véritablement utile au parfumeur. » (Piesse.) Les roses de Cannes

Digitized by Google

sont supérieures à celles des Balkans pour la finesse de leurs produits. Hérodote parlait de roses à odeur plus exquise que celle des autres, elles croissaient en Macédoine, près des anciens jardins de Midas.

Certaines régions ont leur spécialité de plantes odorantes : l'Angleterre peut réclamer la supériorité pour la lavande et la menthe poivrée ; à Cannes, on cultive la rose, la tubéreuse, la cassie, le jasmin, l'oranger ; à Nîmes, le thym, l'aspic, le romarin ; à Nice et à Toulouse, la violette ; en Italie, l'iris.

Selon les heures du jour. — Les fleurs exhalent habituellement leur parfum pendant le jour, mais il en est, au contraire, qui ne sont odorantes que le soir.

L'émission nocturne du parfum est souvent liée aux conditions mécaniques de l'épanouissement de la fleur *(mirabilis jalapa, datura ceratocaula, nyctanthes arbor tristis, cereus grandiflorus).*

D'autres fois, l'odeur qui apparaît la nuit se reproduirait pendant le jour si l'on plaçait la plante dans les mêmes conditions de fraîcheur et d'obscurité. Mais il est des cas où rien n'explique l'intermittence capricieuse du dégagement de l'odeur (orchidées).

Il est même des fleurs nocturnes, d'après Trinchinetti, qui présentent des intermittences dans l'émission de leur parfum *(cereus grandiflorus).*

Pour cet auteur, les fleurs nocturnes sont odoriférantes afin de se prémunir contre l'humidité malfaisante ; au contraire, les fleurs dormantes ou changeant de position, la nuit, sont inodores.

Raspail, aussi, avait admis que les parfums éloignaient la vapeur aqueuse de l'air et protégeaient ainsi contre l'humidité les organes de la reproduction.

Ces opinions sont basées sur des phénomènes de tension superficielle : une goutte d'huile essentielle est placée sur une plaque de verre recouverte d'une mince couche d'eau,

Digitized by Google

un instant après on voit autour de ces corps odorants, des espaces parfaitement secs, parce que l'effluve odorant chasse l'humidité.

Hiley (1) a émis l'opinion que l'émission des odeurs par les fleurs nocturnes (melancholy flowers) est indépendante de l'humidité ou de la sécheresse de l'air.

D'après Mesnard, la transformation de la chlorophylle en huile essentielle s'effectuant surtout dans les parties de la plante à l'abri de l'air et de la lumière, il s'ensuit que pendant la nuit l'émission des parfums doit être favorisée.

Pendant la nuit se produit une augmentation dans la quantité des sucs et un entraînement des produits odorants vers la périphérie. La lumière, dit Mesnard, favorise le dégagement de l'odeur, mais elle exerce en même temps une action destructive.

Henry explique, par la volatilité des parfums sous l'influence de la chaleur, que souvent les parterres soient inodores au grand soleil. Mesnard démontre que la température n'a pas d'influence dans ce phénomène, mais bien les radiations lumineuses. C'est ainsi que les violettes, le muguet, le chèvrefeuille donnent leurs parfums les plus exquis à l'ombre des grands bois. Il ne dit pas que la radiation solaire soit nuisible, puisque, au contraire, les essences les plus parfumées contiennent des produits oxygénés qui ne peuvent se produire qu'en présence de la lumière. En somme, celle-ci est utile, mais doit être assez atténuée pour entraver l'assimilation chlorophyllienne et alors la chlorophylle peut être employée à la formation des parfums.

Assurément, ces conditions biologiques sont de première importance, mais une autre cause intervient pour expliquer pourquoi les fleurs exposées au grand soleil sont inodores. C'est la manière dont se fait la diffusion des particules odorantes. En plein soleil, cette diffusion est

(1) Hiley. — *The odoriferous plants and their effects on the animal economy.* (The Lancet, 1841-43, I, page 736.)

Digitized by Google

plus grande, car l'air est plus sec, les particules en suspension sont chargées d'une moindre couche de vapeur d'eau que par les temps humides et comme c'est après fixation sur cette pellicule aqueuse que les parfums arrivent en contact de notre membrane olfactive, il s'ensuit que dans le second cas le contact sera plus sûrement réalisé et la sensation plus intense.

Hiley, Langlois et de Varigny admettent aussi que l'état hygrométrique favorise beaucoup la perception du parfum, c'est pour cette raison que les chiens de chasse qui perdent facilement la piste du gibier sur un terrain sec, la suivent très bien quand la terre est un peu humide.

Selon la couleur. — La coloration de la fleur, d'après Cohler et Schlubert, a une influence sur la qualité odorante. Les fleurs blanches seraient les plus parfumées et les plus agréables à l'odorat, puis viendraient les jaunes, rouges, bleues, iris, vertes, orangées, brunes. Mesnard trouve une explication de ce fait dans les variations de la transformation de la chlorophylle dans ces divers cas. C'est ainsi que les fleurs blanches, où la transformation de la chlorophylle en composés tannoïdes et en essences est susceptible de devenir complète, tiennent le premier rang. Dans les fleurs jaunes, la matière colorante (xanthine) n'utilise pas pour sa formation toute la chlorophylle et une grande part peut encore se transformer en huiles essentielles. Dans les fleurs bleues ou rouges, ce sont des pigments qui en se rassemblant à la périphérie nuisent au dégagement des parfums. Dans les fleurs orangées ou brunes, les pigments sont riches en tannins, ce qui restreint la production de l'essence.

Dans nos expériences, les parfums les plus intenses provenaient des fleurs violettes, rouges et jaunes; le nombre trop restreint des observations leur enlève toute valeur.

Généralement les fleurs colorées par des pigments

Digitized by Google

solubles dans l'eau sont odorantes (rose, œillet), et celles dont les pigments sont insolubles ne dégagent pas d'odeur (renoncule).

Les pigments solubles formés par l'anthocyanine existent chez des plantes odorantes et chez des plantes inodores. D'autre part, on sait que cette substance, l'anthocyanine, varie dans sa coloration selon la réaction du suc cellulaire : elle est bleue lorsque celui-ci est alcalin, rouge quand il est acide. Les conditions extérieures influencent le développement de ce pigment.

L'indépendance de l'odeur et de la couleur des fleurs paraît démontrée par l'étude de l'évolution des pigments; en effet, d'après Curtel (1), quelle que soit l'origine des matières colorantes (pigments ou sucs colorés) qui donnent à la corolle son éclat, leur apparition peut s'expliquer par de simples modifications dans les phénomènes de nutrition et de chimie cellulaires.

Peut-être faudrait-il chercher dans les diverses colorations du spectre solaire des influences sur l'élaboration des produits odorants. Ceux qui favorisent la destruction de la chlorophylle devraient être les plus efficaces. Wiessner, Cossa, Reinke, ont suivi la décoloration de la chlorophylle sous l'influence des différentes radiations lumineuses. Sachs, Wiessner placent le maximum d'action dans le jaune, Reinke dans le rouge.

Dans les fleurs à pigment soluble, le maximum d'action devrait être réalisé dans les radiations lumineuses complémentaires de la coloration propre de la fleur.

Il y a là une longue étude à faire, mais à la condition d'expérimenter sur des fleurs en pleine vitalité, encore fixées à leur tige.

(1) Curtel. — *Recherches physiologiques sur la fleur.* (Thèse de doctorat ès sciences, Paris, janvier 1899.)

Docteur Léon Dieulafé.

(A suivre.)

Digitized by Google

L'HOSPICE DE SAUXILLANGES

(1664-1904)

(Suite.)

En conséquence, disent les lettres patentes, « nous » avons agréé, confirmé et autorisé et de notre grâce » spéciale pleine puissance et autorité royale agréons, » confirmons et autorisons par ces présentes signées de » notre main, l'établissement du dit hôpital en notre ville » de Sauxillanges, pour être régi et gouverné par les » administrateurs qui seront choisis dans l'assemblée gé- » nérale de la dite ville, et nommés parmi les principaux » habitants, conformément ainsi qu'il est porté par la dite » délibération et qu'il soit desservi par des filles ou veuves » de la dite ville ou des environs, en nombre suffisant, » qui seront mises par les administrateurs *et ne pourront* » *être attachées ni dépendre sous aucun prétexte que ce* » *soit, d'aucune communauté séculière ni régulière ;* vou- » lons que les dits administrateurs, au nom du dit hôpi- » tal, puissent accepter toutes donations, fondations et » legs pieux et aumônes qui lui pourront être faites, » acquérir, tenir et posséder toutes sortes de fonds, droits, » héritages, rentes et possessions, sans qu'ils puissent » être troublés en la possession des dits biens en quelque » sorte et manière que ce soit, sans toutefois qu'ils puissent » prendre aucune exemption du droit d'amortissement » des acquisitions qu'ils pourront faire, sinon des lieux qui » formeront l'enclos de l'hôpital que nous avons amorti et » amortissons par ces présentes, sans que pour raison

Digitized by Google

» d'iceux, le dit hôpital soit tenu de nous payer aucune » finance de laquelle, à quelque somme qu'elle puisse » monter, nous lui avons fait et faisons don et remise par » ces présentes, sans préjudice des droits qui pourraient » appartenir aux seigneurs desquels les dits lieux pour- » raient être mouvans, voulons aussi que le dit hôpital » jouisse de tous les avantages, franchises, exemptions et » immunités dont jouissent les autres hôpitaux de notre » royaume, le tout et pour nous et notre famille royale, » nos successeurs et rois, à la continuation de notre » Etat...

» Données à Paris, au mois de décembre, l'an de grâce » 1719 et de notre règne le cinquième.

» Signé : Louis. — Par le roi : le duc d'Orléans, ré- » gent. — Signé : Phelippeaux. — Visa *ne varietur* Si- » gné : d'Argenson. »

Sur le repli : « Registré ouy le procureur général du » roi, pour être exécutées selon leur forme et teneur, aux » charges et clauses y portées et pour jouir par les impé- » trans leurs successeurs et le dit hôpital et administra- » teurs d'ycelui, de leur effet et contenu, suivant et aux » charges portées par l'arrêt de ce jour. A Paris en Parle- » ment, le 29 juillet 1721. Signé : Gilbert. — Enregistré » au greffe de l'élection de la ville d'Issoire, le 26 oc- » tobre 1759. Signé : Bonfils, greffier. »

On remarquera dans ces lettres patentes l'exclusion formelle prononcée contre les congréganistes pour la gérance de l'Hôpital. Cette exclusion avait été réclamée par les habitants de la ville dans leur délibération du 12 mars 1719; le souvenir des ennuis occasionnés par le gouvernement de l'Hôtel-Dieu par les religieuses de Saint-Joseph était encore trop récent pour que ceux-ci n'aient pas cherché à éviter le retour de semblables difficultés. Relevons encore l'immunité d'impôts royaux accordée aux immeubles de l'hôpital, déclarés biens de mainmorte, ainsi que la jouissance, sans exception aucune, de tous les privilèges con-

Digitized by Google

cédés aux autres hôpitaux du royaume. Ces dernières faveurs seront plus tard contestées et donneront lieu à un procès entre les consuls-collecteurs de la ville et les administrateurs de l'Hôpital.

Mais on sait que les décisions royales n'avaient force de loi qu'après avoir été enregistrées au Parlement de Paris (1) ; les démarches les plus actives furent faites pour obtenir cet enregistrement et grâce au crédit du prince de La Tour d'Auvergne, prieur, seigneur de Sauxillanges, l'arrêt du Parlement fut rendu le 29 juillet 1721, après enquête au cours de laquelle les habitants délibérèrent de nouveau (21 juillet 1720), le prieur-seigneur donne son avis (31 août) ainsi que l'évêque de Clermont (21 juillet). Enfin, une information « sur la commodité ou l'incommodité du dit hôpital » dirigée par M. Milanges, lieutenant particulier en la sénéchaussée d'Auvergne, à la requête du Procureur général près cette sénéchaussée, se termina par un rapport favorable. Sur le rapport du conseiller Pacel, le Parlement ordonne l'enregistrement pur et simple des lettres patentes dont on rappelle les principales dispositions, et comble une lacune de l'arrêt royal. Il désigne quels seront les administrateurs de droit de l'Hôpital : le prieur-seigneur de Sauxillanges ou en son absence le prieur claustral du couvent, le curé-vicaire perpétuel de la paroisse ; Durand-Xavier Andraud ; le bailli et le procureur fiscal et deux des consuls de la ville.

La première réunion officielle du Conseil d'administration fut tenue le 16 décembre 1721 « dans la maison des pauvres » et comprenait : M^sr Louis de La Tour d'Auvergne, prieur ; messires Pierre Boisse, curé ; Durand-

(1) L'autorité du Parlement était, il est vrai, bien illusoire à cette époque ; il ne lui était guère permis de refuser la sanction qu'on lui demandait. En 1718, le Parlement ayant voulu relever la tête à l'occasion des projets financiers du marquis de Noailles et du système de Law, un président et deux conseillers, qui avaient tenté de résister, furent arrêtés et emprisonnés. (Rambaud : *Civilis. française.*)

Digitized by Google

Xavier Andraud ; Laurent Beraud, bailli ; Sébastien Duclaux, procureur d'office ; Robert Pascal l'aîné et François Francon, consuls. Ce dernier, en qualité de trésorier définitif, prend en charge le montant des aumônes qui lui ont été remises à la suite de la mission de 1719, pour justifier de leur emploi aux réunions du bureau, c'est-à-dire le premier mardi de chaque mois.

Pendant le temps écoulé entre le départ des missionnaires et cette première réunion, de nombreux dons avaient été faits à l'Hôpital.

Le 11 mai 1719, *Marie-Charlotte Dumas*, fille à feu Pierre, avocat en Parlement, et à défunte Marie de Varennes, aussi bienfaiteurs de l'Hôpital, lui donna par acte Delapchier, notaire à Sauxillanges, son domaine de Janlet, mais sous la condition que le contrat serait annulé si la donatrice arrivait à se marier. Cette clause, qui viciait la donation, la fit refuser par les administrateurs.

Le 12 janvier 1720, « *béate Simond* » avait aussi donné une somme principale de 12 livres, à la condition qu'un pauvre de l'hôpital viendrait occuper sa place à l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement le huitième jour de chaque mois, de une heure à deux.

Au moment où l'on se préoccupait d'obtenir les lettres patentes, *Gabriel de Varennes,* chevalier, seigneur de Boisrigaud, Condat, Augeraud et autres places, résidant en son château de Boisrigaud, paroisse d'Usson, avait promis, si les démarches aboutissaient, d'assurer à l'Hôpital une rente perpétuelle de 150 livres par an. Voici l'origine de ce legs :

Etienne de Varennes (1), son père, seigneur de Condat,

(1) La famille de Varennes est originaire de Sauxillanges. En 1645, Vincent Varennes était bailli de cette ville. Sa fille avait épousé Charles Andraud, fondateur de l'Hôtel-Dieu ; Etienne, son fils, eut trois enfants : 1° Gabriel ; 2° François, seigneur, prieur de Condat, licencié en théologie, chanoine de l'église Notre-Dame du Port, installé curé d'Usson le 18 juin 1709 ; 3° autre François, écuyer, seigneur de Champfleury, Bien-Assis et Chiniat, à Clermont, rue Tranchée-des-Gras.

Digitized by Google

Augerand, Le Cendre, Boisrigaud, trésorier général de France en la généralité d'Auvergne à Riom, avait légué en mourant (testament olographe du 4 mars 1692, déposé à Me Panel, notaire à Chargnat) aux pauvres d'Usson et de Sauxillanges, 200 livres pour être distribuées en pain devant la porte de son château de Boisrigaud (1) et de sa maison de Sauxillanges.

Gabriel (2), son fils aîné, qui lui avait succédé dans ses titres et charge de trésorier général de France à Riom, acquittait cette aumône, et c'est sur les conseils de Mgrs Bouchard de Saron et Massillon, évêques de Clermont, qu'il affecta à l'hôpital de Sauxillanges la fondation paternelle.

Tout d'abord, il ne fut versé que les 150 livres promises annuellement; les 50 livres formant le surplus du legs étaient servies à une personne dont on ne voulait pas divulguer le nom.

Au décès de cette personne, arrivé en 1752 (3), la totalité de la rente revint à l'Hôpital. Après le décès de Gabriel de Varennes, son fils Claude-Ignace, chevalier, seigneur de Boisrigaud, Condat, etc., continua cette prestation, qu'il confirma par son testament reçu Cathol, notaire à Usson, le 30 novembre 1746, en l'affectant à l'entretien de deux pauvres originaires l'un d'Usson, l'autre de Sauxillanges, à la nomination des héritiers du donateur. Il nomma pour ses exécuteurs testamentaires et tuteurs de ses enfants, tous mineurs, son beau-père, *François de Varennes de Champfleury*, et son beau-frère, *Etienne de Varennes de Champfleury*, écuyer (il avait épousé sa cousine Marie-Anne de Varennes, décédée avant lui) et il les charge d'affecter son domaine de *Bort* à l'acquit de la fondation

(1) Le château de Boisrigaud fut construit vers 1300, par Rigaud Doreil.

(2) Gabriel de Varennes laissa cinq enfants : 1° Claude-Ignace ; 2° Jeanne-Baptiste, religieuse au couvent d'Esteil ; 3° Madeleine-Jeanne, mariée, en 1772, avec Joseph-Henri d'Aubigny, et deux autres fils, l'un décédé en 1732, l'autre avant 1730.

(3) C'était une demoiselle Jollivet, nièce de Gabriel de Varennes.

Digitized by Google

due à l'Hôpital, et jusqu'à concurrence. Il mourut le 3 décembre 1746 (1).

Les intentions du défunt, au sujet du domaine de Bort (2) furent réalisées aussitôt par ses exécuteurs testamentaires. Deux experts furent désignés pour fixer la valeur et le revenu des immeubles offerts à l'Hôpital en paiement de la rente : messire *Gardy*, conseiller du roi en l'élection d'Issoire, habitant Sauxillanges, pour l'Hôpital, et messire *Claude Teyras*, greffier en chef de ladite élection, pour la famille de Varennes.

Le domaine de Bort, avec ses bâtiments de maître, logements des métayers, granges, étables, jardin, prés, terres cultivées et incultes, pacages particuliers et communs, est évalué 1,000 livres ; le bois de chêne en dépendant, 600 livres ; les bestiaux, 600 livres ; le tout pouvant produire un revenu annuel de 110 livres. Pour parfaire les 200 livres de revenu, MM. de Champfleury offrent une maison, colombier et jardin clos de murs à Sauxillanges, quartier du *Mougaux*, valant 1,200 livres ; une maison, grange, jardin d'une coupée et chènevière de cinq coupées, le tout d'un seul tenant à *Montbenoît ;* enfin, huit cartonnées de

(1) Ses cinq enfants étaient :

1° Etienne, né le 16 août 1742, écuyer, seigneur de Boisrigaud et Condat, qui habitait Clermont, Sauxillanges ou Boisrigaud. Son fils Joseph était à Sauxillanges sous la Révolution :

2° Paul-Claude, né le 21 juillet 1745, seigneur d'Augeraud, chevau-léger de la garde du roi, épousa, le 26 janvier 1772, Charlotte-Florimone de Mathurel, fille du seigneur du Chéry et de Marie-Anne-Huguette de Fay de La Tour-Maubourg. Il habitait Sauxillanges ;

3° Gabriel, né en 1746, prêtre à Sauxillanges ;

4° Françoise, née le 12 juillet 1744, dont le parrain fut son grand-oncle maternel, Mgr François Boyer, ancien évêque de Mirepoix, précepteur du Dauphin et premier aumônier de la Dauphine ;

5° Magdeleine, née le 12 juillet 1744, épousa Guillaume-Marien Archon-Despérouses, de Riom, officier d'infanterie.

Les armes de Varennes sont : *D'azur au chevron d'argent, au chef d'azur avec trois étoiles d'argent.*

(2) Le domaine de Bort, confiné par le bois du même nom, appartenant au Prieuré, avait été acquis judiciairement par la famille de Varennes, devant le bailli de Sauxillanges, le 3 novembre 1662, moyennant 2,000 livres.

Digitized by Google

terre à *Sacot*. Ces deux derniers lots valent 400 livres et sont affermés à Jean Brun, de Montbenoît, moyennant 20 livres et deux paires de poulets par an. Comme tout cela ne donne que 190 livres, l'on cède à l'hôpital une rente perpétuelle de 10 livres souscrite en 1684 au profit d'Etienne de Varennes par François Vignal, charpentier à Saint-Quentin.

Cette transaction, fort avantageuse pour l'Hôpital, puisque peu de temps après, le domaine de Bort, à lui seul, rapporta presque 200 livres de revenus, fut acceptée par les administrateurs suivant acte de Me Andraud, notaire, le 2 juillet 1748. Outre le droit de nomination à deux lits reconnu aux héritiers de Varennes, et à titre de reconnaissance envers la famille, son chef ou son représentant mâle est nommé à perpétuité administrateur de l'Hôpital.

L'ordre du jour de la deuxième réunion du Conseil administratif, qui eut lieu le 25 janvier 1722, prévoit la nomination de « deux personnes capables, pour régir et » économier ce qui concerne l'entretien de la maison, et » pour veiller à la conduite des pauvres ». Les dames *Andraud de la Meymondie*, née Gilberte Vigot, et *Pascal*, née Rougebet, épouses de deux des administrateurs, veulent bien, « par charité et zèle envers les » pauvres », se charger de cet emploi. A cette même séance, on décide de maçonner la porte qui fait communiquer le cimetière de l'Hôpital avec les bâtiments.

Feuilletons le registre des délibérations des administrateurs ; nous y trouverons à chaque page l'énumération de dons et legs. En 1722, *Robert Pascal* et *Marie Rougebet* son épouse donnent 600 livres ; *Giron jeune*, 35 livres ; *Jean Sadourny*, avocat en Parlement, 35 livres ; le même fait, en 1724, une nouvelle aumône de 61 livres 11 sols.

En 1724, demoiselle *Brigitte Marcenat* fait donation (1)

(1) Acte Duclaux, notaire à Sauxillanges, le 12 janvier 1724.

Digitized by Google

d'une maison, place du *Charnier*, que l'on appelle dans la suite « maison de la Brigitte ».

L'année suivante, les dames *Andraud* et *Pascal*, économes de l'Hôpital, font cadeau d'une aube, de deux couvertes de catalogne blanche et d'une chasuble en camelot noir.

Cette même année des réparations urgentes sont faites aux bâtiments, agrandis par l'acquisition d'une petite maison attenante, appartenant à Jean Giron.

Le 9 juin 1727, *Louis de la Foulhouze*, maître chirurgien de la ville, est agréé sur sa demande, pour faire gratis aux pauvres de l'Hôpital « toutes les opérations manuelles » et saignées ».

Le 7 décembre 1732, l'assemblée des habitants élit pour administrateurs pour 2 ans dom *Fournier*, syndic des religieux et sacristain titulaire (1) du prieuré, et *François Francon*, marchand ; *Martin Matussière*, greffier du bailliage, est élu trésorier.

En 1733, don de 20 livres par *Baptiste Dissard*, époux Marie Aussaudon, et de deux louis d'or de 24 livres chacun

(1) Le couvent de Sauxillanges était gouverné par un prieur qui, à partir de 1516, sous le nom d'*Abbé commandataire*, fut un grand seigneur, dont l'unique souci était de tirer le plus de revenus possible de son bénéfice. Louis de La Tour d'Auvergne fut même le dernier qui habita le monastère, au moins une partie de l'année ; ses successeurs n'y venaient que très rarement et se faisaient envoyer leurs revenus, qui étaient importants. Le véritable supérieur du monastère fut dès lors le *prieur claustral*, assisté du *sous-prieur* et d'officiers claustraux : *sacristain*, *chantre*, *aumônier*, *cellérier*. Chacune de ces charges avait des revenus particuliers distincts de ceux de la communauté des moines. C'est ainsi qu'à Sauxillanges, il y avait deux fours, où les habitants, selon leur quartier, étaient tenus de faire cuire leur pain moyennant rétribution : l'un appartenait au couvent et se trouvait au *Marchidial*, l'autre, sis place du *Charnier*, était la propriété du cellérier seul. Il y avait bien des boulangers à Sauxillanges, mais ils ne pouvaient cuire chez eux que des pains blancs dont le poids n'excédait pas 5 livres, destinés à la vente au détail. Il leur était interdit de cuire « rotisserie ni patisserie », ni même du pain bis pour leur consommation personnelle, sous peine d'amende et du retrait de l'autorisation d'exercer leur métier. Cette autorisation, toujours révocable, était donnée par le propriétaire du four banal du quartier, moyennant un cens annuel de 2 sols 6 deniers et une redevance de 6 livres par an, jusqu'à la démolition du four.

Digitized by Google

par le comte de *Sainte-Colombe* (1) ; ce dernier envoie par la suite, chaque année, son aumône presque aussi importante.

1734. — Versement de 150 livres par l'abbé de *la Guiche*, prieur-seigneur de Sauxillanges, successeur du prince de La Tour d'Auvergne. C'est l'aumône (2) annuelle versée par le seigneur depuis la fondation de l'Hôpital et qui sera continuée jusqu'à la Révolution.

7 janvier 1735. — Demoiselle *Marie Vignal*, de Trébuche, paroisse de Sugères, décédée l'année précédente, avait légué à l'Hôpital 20 livres de rente ; son beau-frère *Marcellin Fileyre* (3), notaire à Trébuche, et son neveu, autre Marcellin, fils du précédent, ses héritiers, se libèrent du paiement de cette rente, dont ils versent le capital, soit 400 livres.

1736. — Versement par *Marguerite Gounon*, d'un legs de 100 livres fait par son mari, *Antoine Aussandon*, boulanger, proche la porte Saint-Martin, décédé dans le courant de l'année. (Testament Matussière, du 23 juin 1724.)

1738. — Legs par *Jeanne Souleyre*, veuve *Boisse*, mère du curé de Sauxillanges, d'une maison et jardin confinant les bâtiments de l'Hôpital et de deux autres maisons, place du Marchidial, à charge d'une rente de 15 livres aux prêtres filleuls de l'église Notre-Dame, pour dire des messes. (Testament du 20 janvier 1738.)

1740. — Legs de 15 livres de rente perpétuelle, par

(1) Le comte de Sainte-Colombe habitait le château de *Peuchaud* ou *Péchot* dont il était seigneur. La terre de Péchaud, autrefois *Puy-Chalin*, comprenait toute la paroisse de *Saint-Privat*, supprimée à la Révolution et rattachée à Manglieu.

(2) Si l'on peut appeler ainsi la redevance payée à l'Hôpital, en échange de l'entretien des enfants abandonnés, charge qui incombait au seigneur sur les terres duquel on les recueillait, et comme compensation de ses droits féodaux de déshérence, épave et confiscation.

(3) Il avait succédé comme notaire, en 1690, à Etienne Vignal, son beau-père. L'étude de Trébuche s'est conservée dans la famille Fileyre jusqu'en 1865. En 1774 un autre Marcellin Fileyre avait acquis la terre noble du *Suc* (Sugères) ; il fut, en 1791, juge au tribunal du district de Billom.

Digitized by Google

Jeanne de Mallet (1), veuve de messire Claude Matharel, bailli de Sauxillanges (2).

1741. — Depuis l'année 1732, le subdélégué de l'élection d'Issoire payait à l'Hôpital 70 livres par an, pour le loyer d'une de ses maisons, sise tout en haut de la ville et destinée au logement de troupes qui, souvent, y séjournaient. Mais depuis 4 ans, en raison de la cherté des fourrages à Sauxillanges, on n'y envoyait plus de militaires, et le subdélégué, se basant sur les termes même du traité, refusait de payer le loyer qu'il ne devait qu'en cas d'occupation de l'immeuble. Comme, d'autre part, le nombre croissant des hospitalisés de l'Hôpital rendait indispensable l'occupation de cette maison par les pauvres, on obtint la résiliation complète du bail.

Le 30 avril 1741, *Massillon*, l'illustre prédicateur, alors évêque de Clermont, en tournée pastorale à Sauxillanges, visita l'Hôpital et se montra fort satisfait de sa bonne tenue; il observa néanmoins que l'on avait négligé, depuis longtemps, de renouveler le mandat des administrateurs à l'élection des habitants, et dont le nombre devait être porté à trois, en vertu des déclarations royales de 1698. Sous sa présidence une assemblée de ville fut convoquée dans la salle prieuriale du monastère à laquelle assistèrent (3): Dom Gabriel Fouin, prieur claustral, représentant l'abbé titulaire; Pierre Boisse, curé; Robert Matussière, président en l'élection d'Issoire, procureur d'office au bailliage de Sauxillanges; Joseph Andraud, bailli, Michel Freydeloux et Antoine Vignal, consuls; Jean Matussière, prêtre, docteur en théologie; Guillaume Matussière,

(1) Elle était nièce de Henri de Mallet de Fargues, de Brioude, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et avait épousé Claude de Matharel, le 26 janvier 1701.

(2) Madame Andraud de la Meymondie était encore, à cette époque, gouvernante de l'Hôpital ; mais en raison du nombre croissant de ses pensionnaires, on avait dû lui adjoindre une religieuse économe, chargée de la gérance journalière de la maison, elle-même aidée de deux servantes : « la Sabine » et « la Catherine ».

(3) Procès-verbal aux minutes de Me Gayte, notaire royal à Sauxillanges.

Digitized by Google

docteur en médecine; Sébastien Duclaux, lieutenant au bailliage; Guillaume Florat, apothicaire; François Gardy, marchand; Charles Duvert, marchand; Antoine Christophle, boulanger; François Saturnin, marchand; Martin Christophle, hoste, et Sébastien Gayte, greffier, tous habitants de Sauxillanges. Sont élus pour trois ans membres du Conseil d'administration: Jean Matussière, Guillaume Matussière et François Saturnin. Dom Fouin est nommé trésorier. Les administrateurs sont invités à faire procéder à l'inventaire des meubles, titres et papiers de l'Hôpital; ces derniers seront conservés dans un coffre à deux serrures.

Peu de temps après, l'Hôpital touchait la première annuité d'une rente perpétuelle de 150 livres, destinée à l'entretien de deux pauvres, et due à la libéralité de *Martin Matussière*, ancien bailli de Sugères, décédé en 1742 sans postérité. Par son testament du 9 avril de cette même année, il désignait pour son héritier, chargé à ce titre du paiement de la rente et de la désignation des deux pauvres, son neveu *Jean-Martin Matussière*, encore mineur sous la tutelle de *Guillaume Matussiere*, son père, docteur en médecine, greffier ancien en chef au bureau des finances, chambre du domaine et voirie de la généralité de Riom, habitant de Sauxillanges (1).

(1) La famille Matussière avait à cette époque de nombreux représentants à Sauxillanges. Guillaume, fut le chef de la branche aînée de la famille. Il avait pour frères: Jean, docteur en théologie, prêtre à Sauxillanges; Martin, l'auteur du legs; un autre Martin, époux Geneviève Prat, décédé en 1763, et Robert, époux Anne-Henry, président en l'élection d'Issoire et procureur d'office au bailliage de Sauxillanges, décédé en 1761.

Guillaume acquit en 1755 la terre noble de la Brugère (Saint-Jean-en-Val) des héritiers de Louis de Boulieu de Montpantier, de Pasredon. Il acquit dans la suite, grâce à sa fortune, les titres de seigneur de la Chaux-Montgros, Sallèdes, la Faye, et mourut fort âgé en pleine Révolution.

Il céda en 1773 son office de greffier au bureau des finances de Riom, à son fils aîné. (Cet office de greffier, le plus ancien de la généralité de Riom, fut évalué suivant déclaration du 6 décembre 1771 à une valeur de 25,000 livres)

Il eut de Jeanne-Françoise Gourbayre, sa femme, quatre enfants: 1° Jean-Martin,

Digitized by Google

En 1749, *Jean Storgius* (ou Astorgues) *de Besse de la Richardie*, seigneur d'Aulhat (1), fonda également deux lits à l'Hôpital de Sauxillanges, à sa nomination, moyennant pareille rente perpétuelle de 150 livres ; comme il devait 150 livres de rente à l'héritier de Martin Matussière, il prit à sa charge les deux fondations et, pour les payer, délégua à l'Hôpital une rente de 289 livres à lui due, assise sur le moulin dit de la Coirie, et 11 livres d'autre rente assise sur une maison de la ville (acte Chevans). En même temps, *Guillaume Matussière* donnait encore 500 livres à l'Hôpital, tant pour payer les frais de ce traité que comme complément au legs fait par son frère (2).

L'hiver de 1748-49 fut rigoureux et la misère grande, dans le peuple ; aussi les abandons d'enfants à la porte de l'Hôpital, pourtant fréquents, furent particulièrement nombreux à cette époque. L'extrême détresse était le plus souvent l'unique cause de ces abandons qui n'étaient pas toujours définitifs dans l'esprit des parents, comme le prouve le billet suivant, trouvé aux archives de l'Hospice. « L'en-
» fant qu'on expose est âgé de sept mois, a été baptisé et
» est légitime ; mais n'ayant ni père ni mère, ni personne
» pour en avoir soin, on est obligé de l'exposer à l'Hôpi-

chevalier, seigneur de la Brugère, les Granges, Limaigne, Mercœur, baron de Rochegude, marié à Marie-Thérèse du Saulnier ; 2° Joseph-Etienne, chevalier, sieur des Granges, mousquetaire du roi de la 1re compagnie, qui épousa au mois d'octobre 1774, Madeleine-Pauline Ravel de Montauron, de Neschers ; 3° Régis-Etienne, sieur de Mondailler, prêtre vicaire général du diocèse de Condom ; 4° Marguerite, qui épousa en mai 1764. Jean Luzuy de Refransat, avocat en Parlement, procureur général fiscal du duché de Mercœur, à Ardes.

(1) Il habitait son château d'Aulhat. Son fils, Gaspard de la Richardie de Besse, chevalier, seigneur d'Aulbat, baron de Châteauneuf-du-Drac et autres places, épousa le 11 septembre 1698, Marie-Elisabeth de Boisseret, d'une vieille famille de Sauxillanges. Un de ses descendants, Jean-Louis-Victor-Astorgue, comte de Besse de la Richardie, officier au régiment des gardes françaises, épousa le 15 octobre 1787, Anne-Marie-Emilie de Bosredon, petite-fille du marquis de Bosredon, sénéchal d'Auvergne, baron de Sugères, habitant le château de ce lieu.

(2) C'est à tort que dans le tableau des bienfaiteurs de l'Hôpital, exposé dans la chapelle, on fait figurer le comte de Besse pour 300 livres de rente. C'est moitié seulement qu'il donna ; l'autre moitié provenant du legs Martin Matussière, comme il est expliqué.

Digitized by Google

» tal. On lui a mis au bras droit un ruban jaune de Saint-
» Amable dont on a gardé la moitié, avec un double du
» présent billet qu'on présentera dans le temps. » L'Hôpital recueillait ces enfants, les faisait baptiser sous le parainage de personnes charitables de la ville, et les mettaient en nourrice au prix habituel de 3 livres 6 sols par mois; c'était une lourde charge pour l'établissement, malgré l'allocation de 5 livres par enfant recueilli, accordée sur la cassette royale et l'allocation annuelle du prieur-seigneur.

Vers 1750, c'est-à-dire après un peu moins d'un siècle d'existence, les revenus fixes de l'Hôpital étaient encore peu importants et n'arrivaient pas à 800 livres; ils provenaient de l'exploitation directe des biens du *Colombier* et de *Montbenoît*, du loyer des maisons sises dans la ville, du moitié fruit du domaine de *Bort*, qui valait 180 livres, enfin de 419 livres de rentes perpétuelles. Ses charges excédaient de beaucoup ses ressources; la charité journalière (1) y suppléait heureusement et permettait, grâce à une stricte économie et au travail des hospitalisés, d'y entretenir une moyenne de douze à quinze personnes.

Sœur *Agnès Granghon*, de la congrégation de Saint-Joseph, originaire d'Ambert, était à cette époque l'unique gouvernante de l'Hôpital, chargée d'instruire, de faire travailler les pauvres et d'entretenir la maison : elle recevait du trésorier 3 livres par semaine pour les menues dépenses de la maison, mais la plupart des denrées étaient acquises directement par les administrateurs. Il se consommait par an 40 setiers de blé à 10 livres le setier, deux cochons, cinq cartes de sel à 3 livres 10 sols la carte, un demi-quintal d'huile coûtant 15 livres, et pour 40 livres de bois de chauffage; pour faire les vêtements des pau-

(1) Quelques menus produits venaient s'y ajouter, comme les amendes prononcées contre les marchands vendant au marché avant l'heure, les boulangers dont les pains blancs n'ont pas le poids, etc.

Digitized by Google

vres, il s'emploie un quintal de laine à 50 livres, et deux quintaux et demi de chanvre coûtant aussi 50 livres.

Le personnel de l'Hôpital comprenait encore une servante « la Sabine », dont le gage était de 20 livres par an; il est vrai qu'elle recevait en outre une chemise, un tablier et sa chaussure : elle coûtait bien en tout 30 livres par an à l'Hôpital, mais on s'était engagé à l'hospitaliser en cas de maladie, infirmités ou vieillesse. Les pauvres, bien qu'ils fussent pour la plupart des vieillards, des enfants et des infirmes, l'aidaient selon leurs moyens, entretenant le jardin, chenevottant le chanvre, le filant à la quenouille, ainsi que la laine, destinés à leurs vêtements. L'on prévoyait que si leur nombre augmentait on pourrait les employer plus utilement en les faisant filer au rouet. Il leur fut même possible de tisser l'étoffe de leurs vêtements. Pendant l'année 1763, il se confectionna à l'Hôpital 9 aunes 1/4 de tiretaine blanche, 10 1/2 de tiretaine marron, 10 1/2 de tiretaine grise, 4 1/2 de serge noire et 21 de serge grise.

Tous les pauvres mangent à la même table et à la même heure, sans distinction : ceux qui ne sont pas à l'heure, sont privés du repas. Ils ne peuvent sortir sans autorisation de la gouvernante et s'ils récidivent après une seule réprimande, ils sont expulsés. La prière se fait matin et soir, et les manquants sont privés de repas et même expulsés, s'ils sont incorrigibles. L'expulsion punit aussi le manque de respect ou la désobéissance envers la gouvernante.

La situation de l'Hôpital aurait été satisfaisante, mais les bâtiments menacent ruine et les murs pourris ne peuvent se réparer. Puisque tout est à reconstruire, mieux vaut le faire sur un emplacement mieux situé ; on souffrait en effet, dans les vieux bâtiments de Charles Andraud, de l'éloignement de l'eau. Le choix des administrateurs s'était depuis longtemps fixé sur une propriété de l'Hôpital, provenant du legs de Varennes, limitée d'un côté par

Digitized by Google

le ruisseau et proche des maisons de la ville ; malheureusement les fonds manquaient. Enfin, comptant sur la charité de leurs compatriotes, ils décident, dans leur réunion du 3 juillet 1756 (1), que des constructions seront élevées sur l'emplacement en question, situé au quartier du *Monghal*. Un architecte du nom de *Leroy*, dresse un plan complet que le Conseil d'administration approuve le 15 novembre 1857 ; le bâtiment aura deux ailes desservies par un escalier central et une chapelle est prévue en face, bordant la rue. Mais le plan ne peut, faute d'argent, s'exécuter en entier ; on se bornera d'abord à construire l'escalier et une aile qui aura au rez-de-chaussée une cuisine et une salle, au premier deux chambres avec grenier au-dessus. Une souscription permanente est organisée, et le 3 décembre 1759, l'on peut traiter avec *Joseph Tixier*, dit *Lavergne*, tailleur de pierres à Lamontgie, paroisse de Mailhat, pour la fourniture et la taille de la pierre des angles et des ouvertures, les transports restant à la charge de l'Hôpital : « les pierres des fenêtres seront tail-
» lées à deux feuillures, le linteau en arcade, à la mo-
» derne, le basseir saillant et à quart de rond, le tout
» moyennant 5 sols par pied de hauteur ». Le 16 mai 1760, la maçonnerie est donnée à *Pierre Journal* et *Barthélemy Ardail*, maîtres maçons à La Chaise-Dieu, aux prix de 55 sols la toise de murs et voûtes tant pleins que vides, 6 sols le pied de pierre de taille en coin et 10 sols le pied de pierre de taille en croisées, portes et cheminées. Des corvées volontaires amenaient tous les matériaux à pied d'œuvre, et tandis que les travaux étaient en pleine exécution, les administrateurs, dans leur réunion du 3 avril 1761, prévoient déjà la possibilité de commencer la construction de l'autre aile. Le terrain manque, il est vrai ; mais le propriétaire voisin, *Michel Téalier*, consent

(1) Présents : D. Placide Mathevet, sous-prieur ; Boisse, curé ; Claude-Isaac Amariton, bailly ; Pierre Gerle, notaire et procureur fiscal ; François-Saturnin et André Chevans, consuls.

Digitized by Google

à céder la portion de son jardin nécessaire. Pour ne pas violer l'édit royal de 1749, qui interdit aux établissements de mainmorte d'acquérir à titre onéreux des immeubles sans autorisation, *Robert Matussière*, procureur fiscal, l'un des administrateurs achète le terrain pour 72 livres, qui lui sont remboursées, et en fait abandon gratuit à l'Hôpital.

Les premiers travaux entrepris furent terminés pendant l'hiver de 1761 ; les autres le furent en 1763, et le règlement définitif des travaux fit ressortir les dépenses suivantes :

Achat de bois et pierres.	1.067 livres 1 sol
Achat de chaux.....	815 livres 15 sols 6 deniers.
Paiement des maçons...	1.463 livres 6 sols
Total.....	3.345 livres 22 sols 6 deniers.

Les pauvres n'eurent pas à souffrir de ces dépenses qui furent presque entièrement assurées par la bienfaisance privée. Une demande de secours faite à l'Intendant de la Province n'eut pas de résultat ; l'évêque seul, plus généreux, adressa le 3 avril 1761 un secours de 200 livres. *Pierre Boisse* (1), curé de Sauxillanges depuis de nombreuses années, l'un des plus zélés et le plus ancien administrateur de l'Hôpital, mourut en mai 1759 avant l'achèvement des travaux, mais léguant pour y contribuer une somme de 1,200 livres. Dans le même but, *Jeanne Jouvenel*, veuve d'*Antoine Pellabœuf*, marchand et fondeur de cuivre à Sauxillanges (2), fit don, le 13 octobre de la même année, de 3,500 livres, sous la charge qu'elle serait logée, nourrie, entretenue et soignée à l'Hôpital, jusqu'à sa mort ; dans l'acte qui constate cette donation, elle déclare révoquer le testament qui lui a été surpris aux termes duquel elle faisait cette libéralité à l'hôpital d'Issoire. Le 3 décembre suivant, enfin, pour obéir aux pieuses in-

(1) Bachelier ès-arts de l'Université de Bourges, originaire de Sauxillanges.
(2) La fonderie était située au *Martinet*.

Digitized by Google

tentions de Gabrielle Souleyre, sa mère, *Guillaume Matussière* donna 600 livres pour être employées à la construction ou à l'achèvement des nouveaux bâtiments de l'Hôpital. C'est dans la séance où fut constaté le versement de cette somme que le Conseil des administrateurs décida de manifester la reconnaissance des pauvres envers leurs bienfaiteurs par l'inscription des noms de ces derniers, par ordre de date, sur un tableau conservé à la chapelle où ils seront recommandés aux prières du matin et du soir, et où des messes devront être célébrées à leur intention.

Cette période où l'Hôpital eut le plus besoin de secours, fut précisément celle où les legs et fondations lui arrivèrent plus nombreux et plus importants. En 1763, *Marie-Thérèze de Sévérac*, veuve de *Jean-François La Mure*, seigneur de *Chantois*, *le Croc*, et autres places, résidant à Roanne, mais originaire de Saint-Martin-des-Plains, donna 4,000 livres pour fondation de deux lits à sa désignation ou à celle de ses représentants. *François de Sévérac* (1), son frère, chevalier, comte de *Sévérac*, seigneur justicier de *Saint-Martin-des-Plains*, *Orsonnette* et autres lieux, résidant en son château de Saint-Martin, qui versa cette somme (2), fit don à son tour de 800 livres, à la condition que chaque jour, et à perpétuité, les pauvres diront à son intention et à celle des siens les litanies de la sainte Vierge et des saints et un *De Profundis;* chaque fois, la cloche de la chapelle annoncera ces prières qui seront terminées par l'*Angelus*.

Le 29 octobre 1762, une somme de 1,246 livres avait aussi été versée par *Louis-Anne Reboul*, lieutenant général en la sénéchaussée d'Auvergne, à Riom, et *Marguerite Sadourny*, son épouse, en exécution des volontés

(1) La famille de Sévérac descendait d'Amaury de Sévérac, maréchal de France sous Charles VII. — La seigneurie de Saint-Martin-des-Plains passa, à la mort de François de Sévérac, à son gendre, le marquis de Simiane.

(2) Acte Gerle Pierre, notaire à Sauxillanges, du 3 juin 1763.

Digitized by Google

testamentaires de *Jean Sadourny*, leur beau-père, et bourgeois de Sauxillanges.

A la réunion du Conseil d'administration du 7 juin 1773, *Joseph Laudet*, curé, qui déjà en 1765 avait fait une aumône de 200 livres, verse 500 livres qu'il désire être employées à l'aménagement intérieur du second corps de bâtiments dont la construction vient seulement d'être terminée. Enfin le même fait encore à l'Hôpital un nouveau don de 2,400 livres qu'il remet au Trésorier, le 21 mars 1780.

Les dernières libéralités importantes que recueillit l'Hôpital avant la Révolution, et qui, comme les précédentes, contribuèrent surtout à l'achèvement des nouveaux bâtiments, furent celles de *Claude-Isaac Amariton* (1), bailli de Sauxillanges, décédé en 1770, donateur de 300 livres, et de l'abbé *Jean Matussière*, docteur en théologie, donateur de 1,100 livres, à la charge par les pauvres de prières à son intention.

L'administration intérieure de l'Hôpital ne subit aucune modification jusqu'à la Révolution : l'économe, sœur *Agnès Granghon*, trop âgée en 1755 pour continuer seule ses fonctions, obtint néanmoins de rester dans l'établissement jusqu'à la fin de ses jours et on lui donna comme auxiliaire sœur *Marie Begon*, de Saint-Martin-des-Olmes.

Sœur *Michelle Granghon* fut nommée économe en 1762, d'abord seule, puis avec, en 1773, *Catherine Arveuf*, originaire de Sauxillanges, remplacée en 1783, par *Antoinette Chassignolles*, de Saint-Anthême, qui en 1786 fut définitivement acceptée et prêta ses vœux comme religieuse de Saint-Joseph devant M. Laudet, curé, délégué

(1) Il descendait de Pierre Amariton, chancelier de Jean, duc d'Auvergne et de Berry, dont le fils Jean Amariton, avocat célèbre au Parlement de Paris, né à Nonette, enseigna le droit à Toulouse, où il fut l'ami de Cujas, et mourut à Paris en 1590. Un des représentants de cette famille était, en 1682 et en 1708, lieutenant général de la châtellenie de Nonette et y habitait ; il avait épousé Gilberte de Saint-Giron, et fut enseveli dans l'église de Saint-Jean-en-Val, au profit de laquelle il avait constitué une rente perpétuelle de 3 livres.

Digitized by Google

à cet effet par M. *Micolon*, supérieur de cette congrégation. Chacune de ces religieuses s'était engagée à donner tous ses soins à l'Hôpital qui, en retour, leur assurait le gîte, la nourriture et l'entretien jusqu'au décès.

Nous avons vu, qu'en vertu des lettres-patentes de 1719, l'Hôpital était exonéré de tous impôts royaux et jouissait des immunités accordées aux autres hôpitaux du royaume. Ces privilèges ne furent pas sans provoquer des réclamations, notamment dans les deux circonstances suivantes : *Louis Foulhouze*, chirurgien de l'Hôpital, étant décédé en 1751, fut remplacé par *Charles Portail*. En échange de ses soins gratuits aux pauvres, il était de droit exempté de la taille ; mais Charles Portail était riche, cette exonération était importante et ne correspondait pas aux services rendus, d'autant que les autres habitants devaient en supporter les frais ; aussi les consuls-collecteurs réclamèrent vivement, et Charles Portail dut être remplacé, comme chirurgien de l'Hôpital, par *Jean-Baptiste Reynaud*, autre chirurgien juré de la ville.

Un autre des privilèges des hôpitaux était l'assimilation de leurs biens à des propriétés nobles, exemptes comme telles de toute imposition, lorsqu'on les faisait valoir directement et par valets, par colons ou fermiers partiaires. Le domaine de Bort était dans ce cas. Les collecteurs avaient cependant reussi à inscrire le metayer sur les rôles de la taille et l'avaient même peu à peu si surchargé d'impôts qu'il dut, en 1756, abandonner le domaine et qu'il fut impossible à l'Hôpital de le remplacer dans ces conditions. Les administrateurs réclamèrent alors leur privilège et par sentence rendue en l'élection d'Issoire, la côte imposée sur le domaine de Bort fut annulée ; mais les habitants en appelèrent à la cour des Aides de Clermont, qui infirma le 15 janvier 1761 la sentence des élus d'Issoire. Les administrateurs n'osèrent pas pousser plus loin le procès : ils se soumirent à la condition que l'on modérerait la cote du métayer.

Digitized by Google

Le 30 mai 1792, M. Laudet, curé; Guillaume Matussière, administrateur; Pierre Gerle, trésorier depuis 1773, assistés des deux religieuses économes, sœur Granghon et sœur Chassignolles, rendent leurs comptes à la municipalité de Sauxillanges, composée de Roux-Méliodon, maire; Gardy, procureur de la commune; Reveilhon, Jean Sicard, Remy Mazet et Louis Guinibert. Un nouveau conseil d'administration, nommé le 3 octobre 1792 (an Ier de la République) est installé le 14 du même mois. Il comprend: MM. Laudet, curé; Jean-Martin Matussière-Labrugère, Jacques Matussière-Dupeyraud, Antoine Reveilhon (1), Jean Christophle, Roux-Méliodon, maire; Jean Sicard, Jean-Baptiste Raymond, chirurgien, et Pierre Boulindraud, prêtre, ancien Bénédictin.

IV. — L'Hospice (1792-1904).

Les premières années de la Révolution furent une période critique pour l'Hôpital qui, désormais, va prendre le nom d'*Hospice*, convenant mieux à sa destination exclusivement hospitalière. Il avait perdu une partie de ses revenus dans la débâcle des privilèges et droits féodaux, et en particulier les 289 livres de la rente assise sur les moulins de la Coirerie provenant de M. de Besse. Néanmoins, dans la période d'effroyable disette que va traverser le pays, les administrateurs parvinrent, on verra avec quelle peine, à assurer la subsistance des pauvres.

A Sauxillanges, ville peu peuplée et sise au milieu d'une région produisant en abondance toutes les denrées nécessaires à la vie, on manqua pourtant de blé et l'on mourut de faim. Au printemps de l'an III, des familles entières ne mangèrent pas de pain de 3 et 4 jours et le peuple affamé entoura la maison commune, poussant des cris de mort et demandant du pain à la municipalité im-

(1) Il avait été vingt-six ans, contrôleur des fermes du roi, à Sauxillanges.

Digitized by Google

puissante, qui, cependant, avait multiplié ses perquisitions et réquisitions forcées en ville et dans tous les villages et domaines, où elle avait épuisé toutes les réserves.

Les administrateurs élus le 3 octobre 1792, bien que très au courant des besoins de l'établissement, puisque les anciens avaient été conservés, virent s'ouvrir pour eux la période des difficultés, par le départ des deux sœurs économes : celles-ci, les citoyennes Chassignolles et Granghon, ex-religieuses, refusèrent de prêter le serment exigé par la loi du 9 nivôse an II, de tous les prêtres, anciens religieux, nobles et fonctionnaires du régime déchu. La municipalité ne put que signaler ce refus au comité de surveillance d'Issoire, qui les fit arrêter le 2 germinal an II, et emprisonner dans cette ville. Les administrateurs de l'hospice les remplacèrent aussitôt par deux dames dévouées de la ville, les citoyennes *Cécile Portier*, veuve *Morin*, et *Gilberte Séjol* ; mais l'établissement, qui hébergeait à ce moment une domestique, 18 pauvres et 4 enfants en nourrice, avait besoin d'une direction et d'une surveillance constantes. C'est pourquoi, malgré leur bonne volonté et leur zèle les deux économes, retenues chez elles par des soins journaliers, durent se faire relever de leurs fonctions et furent remplacées par une gouvernante salariée, la citoyenne *Lequin*.

A. ACHARD.

(A suivre.)

Digitized by Google

COMMISSION MÉTÉOROLOGIQUE

DU PUY-DE-DOME

OBSERVATIONS DES STATIONS DÉPARTEMENTALES

RÉSUMÉES

PAR M. J.-R. PLUMANDON

Météorologiste à l'Observatoire du Puy de Dôme

TABLEAU DES STATIONS ET RÉSULTATS NUMÉRIQUES DE L'ANNÉE 1903.

STATIONS	Altitude.	Température moyenne.	Température la plus basse.	Température la plus élevée.	Eau météorique
Clermont-Ferrand.	388m	10°3	—12°1 le 15 janv.	34°1 le 1er sept.	625mm5
Puy de Dôme	1467m	4°1	—15°3 le 14 janv.	24°4 le 28 juin et le 5 sept.	1517mm4
Ambert.....	530m	10°4	—18°0 le 15 janv.	36°0 le 9 août.	805mm2
Besse.....	1040m	»	»	»	»
Ceyssat.....	725m	7°5	—22°0 le 15 janv.	31°2 le 2 sept.	628mm3
Combronde.....	392m	10°7	—15°0 le 15 janv.	32°8 le 28 juin.	668mm0
Laqueuille.....	1050m	»	»	»	»
Le Breuil.....	394m	10°6	—12°0 le 4 déc.	37°0 le 9 août.	658mm2
Marsac.....	545m	»	»	»	»
Ménétrol..	335m	9°5	—14°0 le 15 janv.	32°0 le 8 août.	535mm2
Orcines.....	832m	8°9	—11°0 le 4 déc.	32°0 le 28 juin.	982mm9
Pont-du-Château..	350m	11°8	—11°0 le 15 janv.	35°0 le 28 juin.	561mm9
Pontgibaud.....	687m	»	—22°0 le 15 janv.	33°2 le 1er sept.	»
St-Germain-l'Herm	1000m	6°5	—18°2 le 15 janv.	30°2 le 28 juin.	1135mm9
Saint-Nectaire.....	760m	»	—17°0 le 15 janv.	35°0 le 28 juin.	»
St-Remy-s-Dur...	672m	9°8	—14°0 le 15 janv.	32°0 le 29 juin.	1157mm7
Thiers.....	430m	11°6	—12°0 le 15 janv.	37°0 le 8 août.	1186mm0

Digitized by Google

Ce tableau montre que les plus basses températures de l'année 1903 se sont généralement produites le 15 janvier, au cours d'une période de froid, et que leur répartition à la surface du département a présenté une anomalie extraordinaire. Dans le Lembron et dans la majeure partie de la vallée de l'Allier, même jusqu'aux altitudes de 600 à 700 mètres, ces minima sont compris entre —10° et —15°. Mais ils atteignent —17° à Saint-Nectaire (760^{m}), —18°2 à Saint-Germain-l'Herm (1000^{m}), —22° à Pontgibaud et —22° à Ceyssat qui se trouvent respectivement à 687 et à 725 mètres, tandis qu'on observe seulement —10° à Orcines (832^{m}) et —13° à la cime du Puy de Dôme (1467^{m}).

Nous sommes habitués depuis longtemps à constater des froids plus ou moins rigoureux à Clermont, dans la Limagne et dans les vallées inférieures, pendant qu'un temps doux règne dans les montagnes et sur tout le plateau qui leur sert de base. Il est plus rare d'observer de pareilles interversions de température entre le plateau et le sommet du Puy de Dôme, et encore plus entre deux régions de ce plateau situées presque au même niveau et distantes seulement d'une dizaine de kilomètres, comme Ceyssat et Orcines. Nous avons souvent signalé et expliqué ces singularités qui commencent à ne plus étonner personne; mais le phénomène du 15 janvier 1903, d'une intensité et d'une localisation peu communes, mérite une mention particulière. Il est d'autant plus remarquable que nos différentes stations paraissent s'être trouvées, ce jour-là, à peu près dans les mêmes conditions générales : sol couvert de neige, ciel pur, et pas de vent, excepté au Puy de Dôme où soufflait un fort vent du Sud. Cette extraordinaire accentuation du froid dans une région si restreinte ne peut guère s'expliquer que par un excès de rayonnement terrestre, dû sans doute à une plus grande limpidité de l'atmosphère.

Digitized by Google

Dans la contrée, le baromètre marquait 770 millimètres, et il atteignait 783 millimètres dans le sud de la Norwège. D'ailleurs, d'après le *Bulletin International*, une aire de pressions supérieures à 765 millimètres couvrait toute l'Europe, où il existait alors trois centres de froid : en Russie, avec —19°3 à Moscou, en Scandinavie, avec —10°1, à Stockholm, et dans la France centrale, avec —10°6 à Clermont et —10°7 à Lyon. Cette situation atmosphérique comporte bien un temps froid, avec des journées relativement douces et de fortes gelées nocturnes, mais elle n'occasionne pas souvent, dans la répartition du froid, des inégalités aussi grandes que celles dont nous venons de parler.

Dans les stations élevées du Service météorologique international, les minima de température étaient loin de présenter de pareilles différences, puisqu'on constatait : —8°0 au Ballon de Servance (1216^{m}) ; —11°6 au Mont Aigoual (1554^{m}) ;—10°9 au Mont Ventoux (1900^{m}) ;—14°8 au Mont Mounier (2740^{m}) ;—10°7 au Pic du Midi (2859^{m}).

STATION D'AMBERT. — Alt. 530 mètres.

Observateur : M. Artaud, conducteur des Ponts et Chaussées.

Janvier 1903. — *Température :* moyenne : 3°9 ; minima : —18°0 le 15 ; maxima : 17°0 le 6. — *Eau météorique :* 15^{mm}0.

Février. — *Température :* moyenne : —0°2 ; minima : —8°0 le 18 ; maxima : 22°0 le 23. — *Eau météorique* : 12^{mm}7.

Mars. — *Température :* moyenne : 8°4 ; minima : —4°0 le 20 ; maxima : 24°0 le 22. — *Eau météorique :* 59^{mm}2.

Avril. — *Température :* moyenne : 7°3 ; minima : —7°0 le 20 ; maxima : 21°0 le 8. — *Eau météorique* : 106^{mm}0.

Mai. — *Température :* moyenne : 14°4 ; minima : —1°5 le 3 ; maxima : 32°0 le 23. — *Eau météorique :* 62^{mm}5.

Juin. — *Température :* moyenne : 14°7 ; minima : 0°1 le 23 ; maxima : 33°0 le 29. — *Eau météorique :* 153^{mm}5.

Digitized by Google

JUILLET. — *Température :* moyenne : 18°2; minima : 5°0 le 9; maxima : 33°5 le 13. — *Eau météorique :* 69mm7.

AOUT. — *Température :* moyenne : 18°9; minima : 3°5 le 27; maxima : 36°0 le 9. — *Eau météorique :* 97mm2.

SEPTEMBRE. — *Température :* moyenne : 16°1; minima : —1°5 le 18; maxima : 34°0 le 2. — *Eau météorique :* 11mm7.

OCTOBRE.— *Température :* moyenne : 12°6; minima : —3°5 le 20; maxima : 30°5 le 8. — *Eau météorique :* 94mm0.

NOVEMBRE. — *Température* : moyenne : 6°4; minima : —3°5 le 9; maxima : 19°0 le 15. — *Eau météorique :* 50mm0.

DÉCEMBRE. — *Température :* moyenne : 4°1; minima : —8°0 le 15; maxima : 11°0 le 18. — *Eau météorique :* 73mm7.

STATION DE BESSE. — Alt. 1040 mètres.

Observateur : M. POUZOLS, instituteur.

MAI 1903. — La première moitié du mois de mai a été relativement froide et la végétation se trouvait en retard, mais la chaleur humide de la seconde quinzaine a remis les récoltes dans des conditions normales.

JUIN. — Les animaux parqués dans la montagne ont eu à souffrir du temps pluvieux et froid qui a régné pendant la plus grande partie de ce mois. Néanmoins, l'herbe des prairies a poussé beaucoup, surtout pendant la dernière semaine qui a été belle.

STATION DU BREUIL. — Alt. 394 mètres.

Observateur : M. SANVOISIN, inspecteur honoraire de l'Enseignement primaire.

JANVIER 1904. — *Température :* moyenne : 2°7; minima : —10°0 le 15; maxima : 17°0 le 6. — *Eau météorique :* 14mm0.

Fréquentes gelées, quelques brouillards, peu de pluie, quinze centimètres de neige du 12 au 17, pendant la période de froid vif, nombreuses journées assez douces, tel est le bilan de ce mois qui a été excellent au point de vue agricole.

FÉVRIER. — *Température :* moyenne : 5°2; minima : —9°5 le 18; maxima : 21°0 le 23. — *Eau météorique :* 4mm1.

Ce mois, très sec, s'est montré favorable en général aux cultures; cependant, en quelques endroits, les céréales ont souffert de trop fortes gelées.

Digitized by Google

MARS. — *Température :* moyenne : 7°7; minima : —4°0 le 20; maxima : 20°0 le 21. — *Eau météorique :* 24mm0.

Temps normal, qui n'a présenté aucune particularité notable.

AVRIL. — *Température :* moyenne : 6°7 ; minima : —8°0 le 20; maxima : 21°0 le 29. — *Eau météorique :* 62mm9.

Froid dans son ensemble, avec de fortes gelées. Ce mois a été peu favorable à la végétation.

MAI. — *Température :* moyenne : 14°0; minima : 0°5 le 19; maxima : 31°0 le 23. — *Eau météorique :* 88mm3.

Les gelées du mois d'avril et les chutes de grêle des 9, 10, 11 mai, ont fait beaucoup de mal à la vigne.

JUIN. — *Température :* moyenne : 15°2 ; minima : 2°0 le 23; maxima : 34°0 le 29. — *Eau météorique :* 190mm0.

Le temps n'a pas été assez chaud, et nous avons eu des pluies trop fréquentes et trop copieuses; aussi la végétation a laissé beaucoup à désirer.

JUILLET. — *Température :* moyenne : 19°6; minima : 6°0 le 25; maxima : 35°0 le 2. — *Eau météorique :* 56mm1.

Il aurait fallu un peu plus de pluie et de chaleur, mais le temps a été, en somme, assez favorable à l'agriculture. L'état de la végétation est bon et jusque-là les plantes culturales ont échappé aux cryptogames.

AOUT. — *Température :* moyenne : 19°2; minima : 5°0 le 27; maxima : 37°0 le 9. — *Eau météorique :* 50mm5.

Mois sec et chaud, favorable aux moissons et à la vigne; cependant les raisins n'ont pas encore changé de couleur. — Les betteraves souffrent de la sécheresse.

SEPTEMBRE. — *Température :* moyenne : 16°0; minima : 0°0 le 17; maxima : 34°0 le 2. — *Eau météorique :* 30mm6.

Mois chaud et sec, favorable à la vigne, mais fort peu aux betteraves, dont la récolte paraît compromise.

OCTOBRE. — *Température :* moyenne : 13°4; minima : —2°0 le 20; maxima : 28°0 le 8. — *Eau météorique :* 49mm0.

La continuation du temps chaud et sec a heureusement favorisé la maturité du raisin. Les vendanges se sont faites du 15 au 20 dans d'excellentes conditions, et le vin aura une qualité exceptionnelle. La sécheresse, cependant, gêne les agriculteurs qui ne peuvent ni labourer, ni faire les semailles, et qui ont beaucoup de peine à arracher les betteraves. Celles-ci, destinées aux distilleries, donneront un faible rendement.

NOVEMBRE. — *Température :* moyenne : 5°4; minima : —5°0 le 8; maxima : 16°0 le 15. — *Eau météorique :* 28mm9.

Digitized by Google

La continuation de la sécheresse a occasionné un retard considérable dans les semailles des céréales. — Après une longue période de fortes pressions qui ont atteint 778mm, le baromètre vient de descendre à 735mm.

DÉCEMBRE. — *Température :* moyenne : 1°7 ; minima : —12°0 le 4 ; maxima : 11°0 le 19. — *Eau météorique :* 59mm8.

Le temps n'a pas été très mauvais, mais nous avons eu de nombreuses gelées nocturnes, alternant avec des dégels diurnes. Fréquentes ondées ou giboulées, avec quelques brouillards. Peu de soleil.

STATION DE CEYSSAT. — Alt. 725 mètres.

Observateur : M. PERCEPIED, instituteur.

JANVIER 1903. — *Température :* moyenne : —0°5 ; minima : —22°0 le 15; maxima : 16°4 le 28. — *Eau météorique :* 24mm5.

Le temps a été généralement beau, sans brouillards, avec des nuits très froides et des journées splendides chaudement ensoleillées. Les cultivateurs ont pu continuer leurs travaux : épandage des engrais et élagage des arbres. — Les seigles sont très épais.

FÉVRIER. — *Température* : moyenne : 4°3 ; minima : —8°4 le 18 ; maxima : 21°6 le 22. — *Eau météorique :* 13mm8.

Sauf deux ou trois journées brumeuses et des vents violents du Sud-Ouest, le 27 et le 28, le temps a encore été très beau pendant tout le mois de février, avec des nuits froides et des journées très douces : aussi il y a des violettes en fleur, ce qu'on voit rarement à Ceyssat à cette époque de l'année.

MARS. — *Température :* moyenne : 4°8; minima : —7°8 le 10 ; maxima : 20°0 le 23. — *Eau météorique :* 50mm4.

Il y a encore eu des vents du Sud-Ouest d'une rare violence au commencement et à la fin du mois, mais en général le temps a été très beau, avec des nuits froides et des journées chaudes et ensoleillées.

AVRIL. — *Température :* moyenne : 3°6 ; minima : —8°7 le 19 ; maxima : 16°8 le 8. — *Eau météorique :* 23mm1.

Le temps a été généralement froid et bien mauvais. La végétation, qui se trouve maintenant en retard, n'a pas trop souffert des gelées tardives, mais la pluie et la neige qui ne cessent de tomber, arrêtent tous les travaux des champs.

MAI. — *Température :* moyenne : 10°2; minima : —1°8 le 3; maxima : 26°8 le 23. — *Eau météorique* : 79mm6.

La première quinzaine a été pluvieuse, avec des nuits froides et des journées douces; la seconde a été chaude et belle, quoique un peu orageuse. Les blés sont très beaux et les prairies font espérer une abondante récolte.

Digitized by Google

JUIN. — *Température* : moyenne : 11°1; minima : 0°0 le 23; maxima : 30°6 le 29. — *Eau météorique* : 99mm8.

Jusqu'au 23 le temps a été mauvais, et plusieurs fois nous avons eu d'épais brouillards. Du 23 au 30, il a fait beau et très chaud. — Les seigles fleurissent, et l'on commencera bientôt les fanaisons.

JUILLET. — *Température* : moyenne : 14°6; minima : 1°2 le 8; maxima : 28°6 le 3. — *Eau météorique* : 68mm7.

Il y a eu quelques chaudes journées pendant la première quinzaine, mais pendant presque tout le reste du mois, il a plu très fréquemment. Les avoines et les pommes de terre s'accommodent fort bien de ce temps, mais les fanaisons s'effectuent difficilement, et le foin sera de mauvaise qualité.

AOUT. — *Température* : moyenne : 14°1; minima : 0°0 le 24; maxima : 29°0 le 9. — *Eau météorique* : 15mm0.

SEPTEMBRE. — *Température* : moyenne : 13°7; minima : 0°0 le 14; maxima : 31°2 le 2. — *Eau météorique* : 37mm7.

OCTOBRE. — *Température* : moyenne : 9°9; minima : —2°6 le 20; maxima : 28°0 le 9. — *Eau météorique* : 75mm7.

Le mois d'octobre a été marqué par des alternatives de beau temps et de pluie. Vers la fin, le vent du Sud-Est a soufflé avec violence, surtout la nuit. — Les labours et les semailles ont été effectués dans de bonnes conditions. Les regains ont été abondants et rentrés bien secs. Les pommes de terre promettent une bonne récolte.

NOVEMBRE. — *Température* : moyenne : 3°5; minima : —5°0 le 18; maxima : 17°5 le 14. *Eau météorique* : 86mm2.

Pendant la première décade le temps a été beau, avec des journées douces et des nuits froides. Le reste du mois a eu encore quelques belles journées, mais il a surtout été marqué par des averses de pluie et de neige.

DÉCEMBRE. — *Température* : moyenne : 0°2; minima : —15°5 le 4; maxima : 12°0 le 22. — *Eau météorique* : 53mm8.

Le temps a été mauvais et froid pendant la plus grande partie du mois. Cependant, du 18 au 23, il y a eu quelques beaux jours qui ont permis aux cultivateurs d'épandre les engrais dans les champs.

STATION DE COMBRONDE. — Alt. 392 mètres.

Observateur : M. MAVEL, instituteur.

JANVIER 1903. — *Température* : moyenne : 2°7; minima : —15°0 le 15; maxima : 16°6 le 10. — *Eau météorique* : 25mm6.

Jusqu'au 11 le temps a été doux et beau, mais froid du 12 au 19, avec 20 centimètres de neige. Les journées ont été ensuite relativement douces et belles, mais il y a eu constamment des gelées noc-

Digitized by Google

turnes qui ont un peu endommagé les blés. Pendant la plus grande partie du mois les agriculteurs ont pu travailler dans les vignes ou dans les champs.

FÉVRIER. — *Température :* moyenne ; 5°1; minima : —7°5 le 18; maxima : 19°4 le 22. — *Eau météorique :* 14mm0.

Le mois de février s'est montré beau et sec, avec de nombreuses gelées nocturnes et des journées fort belles. Il en est résulté de fréquentes alternatives de gel et de dégel qui ont fait beaucoup de mal aux blés. Les travaux des champs n'ont pas été interrompus.

MARS. — *Température :* moyenne : 7°4 ; minima : —3°0 le 10 ; maxima : 22°3 le 23. — *Eau météorique :* 37mm4.

La première décade a été pluvieuse, mais le temps est ensuite redevenu beau et sec. Les travaux des champs se sont continués sans interruption, et maintenant l'on sème les orges et les avoines. Les blés ont repris un très bel aspect, mais la terre est un peu sèche, et la pluie serait accueillie avec plaisir.

AVRIL. — *Température :* moyenne : 6°6; minima : —6°2 le 20; maxima : 19°3 le 7. — *Eau météorique :* 75mm0.

La pluie est venue, mais avec un temps bien froid, très défavorable aux récoltes qui n'ont pas progressé. Entre le 15 et le 20, les gelées ont détruit presque tous les fruits, et il a neigé comme en hiver les 16, 17 et 18. La vigne même a un peu souffert dans les vignobles précoces, et les pommiers seuls n'auront pas eu trop de mal, mais ils portent peu de fleurs.

MAI. — *Température :* moyenne : 13°3; minima : 1°0 le 3; maxima : 28°4 le 23. — *Eau météorique :* 72mm9.

Le mois de mai a été pluvieux pendant la première quinzaine, beau et sec durant la seconde, et s'est montré ainsi très favorable à toutes les récoltes qui ont fait de rapides progrès et qui présentent aujourd'hui un très bel aspect. Les noyers, qui abondent dans la région et donnent habituellement une récolte rémunératrice, ont été complètement gelés en avril et ne portent pas de fruits.

JUIN. — *Température :* moyenne : 14°7; minima : 3°2 le 23; maxima : 32°8 le 28. — *Eau météorique :* 55mm0.

La première semaine a été chaude, ainsi que la dernière, mais le temps s'est montré variable, pluvieux et plutôt froid pendant les quinze autres jours. Bien qu'un peu en retard, les récoltes ont pris une très bonne apparence qu'elles doivent surtout aux derniers jours de chaleur. Les travaux de la fenaison s'effectuent dans de bonnes conditions, et le foin est abondant.

JUILLET. — *Température :* moyenne : 17°9; minima : 8°3 le 8; maxima : 31°2 le 25. — *Eau météorique :* 97mm1.

Le mois de juillet n'a pas été chaud et a donné des pluies copieuses qui ont favorisé toutes les cultures. Les céréales surtout sont superbes et fourniront une bonne récolte. Néanmoins, la vigne a un peu souffert du manque de chaleur : elle se trouve en retard et presque partout apparaît l'oïdium. Bien qu'il n'y ait pas de fruits, on compte que l'année sera bonne.

Digitized by Google

Aout. — *Température :* moyenne : 17°1 ; minima : 5°5 le 24 ; maxima : 32°3 le 8. — *Eau météorique :* 66mm5.

Le temps a été relativement beau, mais bien moins chaud que d'habitude, et par conséquent peu favorable aux récoltes. La vigne est très en retard, et les raisins ne mûrissent que tardivement et difficilement. Le 23, la grêle a causé de sérieux dégâts sur les deux tiers du territoire de la commune.

Septembre. — *Température :* moyenne : 15°8 ; minima : 2°0 le 17 ; maxima : 30°0 le 4. — *Eau météorique :* 61mm2.

Le mois de septembre a été beau, mais il n'est pas tombé assez de pluie, et la chaleur n'a pas été suffisante pour activer la maturité des vignes qui sont bien en retard et qui ont peu de fruits. La récolte des pommes de terre est très satisfaisante comme quantité et comme qualité. Mais la terre est trop sèche, et il faudrait de la pluie.

Octobre. — *Température :* moyenne : 11°9 ; minima : —0°8 le 20 ; maxima : 26°5 le 8. — *Eau météorique :* 52mm3.

Temps doux, beau et relativement chaud, qui a permis de retarder les vendanges, de sorte que le raisin a pu mûrir, et que le vin sera meilleur qu'on ne l'espérait. Malheureusement la grêle du 23 août n'a laissé qu'un tiers de la récolte. La sécheresse rend les travaux des champs fort pénibles, et les semailles surtout se font difficilement.

Novembre. — *Température :* moyenne : 6°0 ; minima : —2°3 le 8 ; maxima : 14°5 le 14. — *Eau météorique :* 70mm1.

Le mois de novembre n'a pas été beau, mais assez doux. La pluie est tombée en quantité suffisante pour permettre de terminer les semailles dans d'assez bonnes conditions. La première neige est tombée le 20.

Décembre. — *Température :* moyenne : 2°3 ; minima : —7°2 le 4 ; maxima : 12°4 le 9. — *Eau météorique :* 40mm9.

Le temps n'a pas été bien froid, mais fort brumeux et relativement humide. Il y a eu peu de soleil et le ciel est resté presque toujours couvert. Les travaux des champs se sont réduits au buttage des vignes.

STATION DE MARSAC. — Alt. 545 mètres.

Observateur : M. Dumas, instituteur.

Pluie ou Eau météorique. — Février, 10mm5 ; Mars, 37mm2 ; Mai, 58mm0 ; Juin, 132mm7 ; Juillet, 83mm5 : Octobre, 84mm0 ; Novembre, 38mm0 ; Décembre, 61mm0.

Digitized by Google

STATION DE MÉNÉTROL. — Alt. 335 mètres.

Observateur : M. VERNIÈRE.

JANVIER 1903. — *Température :* moyenne : 3°0 ; minima : —14°0 le 15 ; maxima : 17°0 le 9. — *Eau météorique :* 7mm5.

Nous avons eu une température relativement tempérée, et le temps, très sec, a été très favorable à l'exécution des travaux agricoles.

FÉVRIER. — *Température :* moyenne : 4°7 ; minima : —11°0 le 18 ; maxima : 21°0 le 22. — *Eau météorique :* 2mm9.

Ce mois a été caractérisé par une extrême sécheresse qui a accusé davantage encore celle des mois précédents. Les blés d'hiver en souffrent beaucoup. Le temps n'a été favorable qu'aux travaux à exécuter dans les prairies et dans les vergers : assainissements et plantations.

MARS. — *Température :* moyenne : 7°3 ; minima : —4°5 le 20 ; maxima : 23°0 le 23. — *Eau météorique :* 11mm0.

La sécheresse a encore persisté pendant ce mois, en favorisant les plantations de vignes pour la reconstitution du vignoble. Par contre, elle a été nuisible aux céréales, particulièrement aux emblavures d'hiver ; les prairies ne souffrent pas encore. La floraison des arbres fruitiers est lente, et les espèces précoces se sont un peu ressenties de quelques gelées matinales.

AVRIL. — *Température :* moyenne : 6°3 ; minima : —8°5 le 20 ; maxima : 18°5 le 6. — *Eau météorique :* 62mm8.

Le temps froid a retardé le cours normal de la végétation, et les gelées matinales ont détruit presque complètement les récoltes fruitières.

MAI. — *Température :* moyenne : 11°0 ; minima : 0°5 le 19 ; maxima : 27°0 le 22. — *Eau météorique :* 65mm4.

Pluvieux jusqu'au 12, le temps est resté frais jusqu'au 20 ; il s'est notablement adouci durant la troisième décade.

JUIN. — *Température :* moyenne : 12°4 ; minima : 2°0 le 23 ; maxima : 31°0 le 28. — *Eau météorique :* 69mm7.

Les pluies du commencement du mois, et les nombreuses variations de température qui ont duré presque jusqu'à la fin, ont été nuisibles au développement de la vigne et des plantes sarclées.

JUILLET. — *Température :* moyenne : 17°4 ; minima : 7°0 le 25 ; maxima : 31°0 le 2. — *Eau météorique :* 76mm7.

Le mois de juillet n'a pas été chaud ; aussi la maturité des céréales a été retardée, mais sans dommage ; la moisson est à peine commencée. La récolte des pommes de terre s'annonce excellente ; par contre, celle des betteraves se présente assez mal. Malgré les conditions favorables au développement du mildew, la vigne en a été préservée jusque-là par le sulfatage, dont la pratique est devenue

Digitized by Google

générale aujourd'hui. On se plaint de l'oïdium, que le retard des moissons a permis de traiter. Si ce traitement est efficace, et qu'il vienne de la chaleur, la vendange sera abondante.

Aout. — *Température :* moyenne : 16°6; minima : 4°5 le 24 ; maxima : 32°0 le 8. — *Eau météorique :* 43mm6.

Les travaux agricoles ont suivi leur cours normal, mais, vers la fin du mois, il y a eu quelques matinées très fraîches qui ont encore ralenti la maturité du raisin, déjà fort en retard.

Septembre. — *Température :* moyenne : 15°6 ; minima : 0°5 le 17 ; maxima : 31°0 le 1er. — *Eau météorique :* 65mm3.

Malgré des écarts quotidiens bien marqués pendant la seconde décade, la température s'est montrée plus favorable à la maturité du raisin, surtout vers la fin du mois. Les travaux agricoles se sont exécutés dans d'excellentes conditions, et les vendanges s'annoncent bien ; mais cette année le produit des vergers sera nul.

Octobre. — *Température :* moyenne : 12°6 ; minima : —2°0 le 20; maxima : 28°0 le 8. — *Eau météorique :* 49mm1.

Bien que ce mois n'ait été ni froid ni pluvieux, il n'a pas été beau, parce que le ciel est resté presque constamment couvert, et que les vents ont soufflé trop fréquemment avec violence.

Novembre. — *Température :* moyenne : 5°5 ; minima : —2°5 le 9; maxima : 16°0 le 14. — *Eau météorique :* 52mm8.

Ce mois a été brumeux, mais relativement tempéré. Le baromètre est descendu à 737mm5 ; c'est la cote la plus basse constatée depuis la création de la station, en 1900.

Décembre. — *Température :* moyenne : 2°1 ; minima : —8°0 le 4 ; maxima : 12°5 le 9. — *Eau météorique :* 28mm4.

Temps relativement doux, pas pluvieux, mais très brumeux.

STATION D'ORCINES. — Alt. 832 mètres.

Observateur : M. Lefebvre, délégué cantonal.

Janvier 1903. — *Température :* moyenne : 3°6 ; minima —10°0 le 14 ; maxima : 18°0 le 6. — *Eau météorique :* 26mm4.

Temps sec et très beau pendant ce mois. Fréquentes journées ensoleillées avec ciel pur, alors que les brouillards couvraient la Limagne.

Février. — *Température :* moyenne : 5°4 ; minima : —5°0 le 17; maxima : 22°0 le 21. — *Eau météorique :* 14mm3.

Temps très sec, presque chaud et tout à fait anormal. Les 18 et 19, l'hygromètre est descendu presque à zéro. Les seigles sont beaux et commencent à reverdir. La végétation, bien en avance, ne tardera pas à s'épanouir.

Digitized by Google

MARS. — *Température :* moyenne : 6°0 ; minima : —5°0 le 9 ; maxima : 21° le 23. — *Eau météorique :* 75mm8.

Le temps a été sec et chaud et la végétation reste de beaucoup en avance sur les années précédentes. Quelques fortes averses et en particulier 23mm d'eau tombés dans la journée du 3, ont maintenu les seigles et les prairies en bon état.

AVRIL. — *Température :* moyenne : 4°2 ; minima : —4°0 le 17 ; maxima : 17°0 le 7. — *Eau météorique :* 84mm3.

La végétation est restée stationnaire pendant presque tout le mois, de sorte que non seulement elle a perdu l'avance qu'elle avait prise, mais qu'elle se trouve même en retard. Les gelées des 17, 18 et 19 (—4°) ont occasionné de très graves dommages à tous les arbres fruitiers, et même aux prairies ainsi qu'aux seigles.

MAI. — *Température :* moyenne : 11°3 ; minima : 1°0 le 19 ; maxima : 27°0 le 22. — *Eau météorique :* 93mm2.

On a planté les pommes de terre et semé les avoines dans les terrains bien préparés. Après le 20, la végétation s'est rapidement développée et les pluies des derniers jours ont fait le plus grand bien aux seigles et aux prairies.

JUIN. — *Température :* moyenne : 12°5 ; minima : 2°0 le 23 ; maxima : 32°0 le 28. — *Eau météorique :* 144mm9.

Les variations de température ont été très grandes (—2°0 le 23, +32°0 le 28), et la floraison des céréales s'est effectuée trop lentement par un temps frais et pluvieux. Les fortes averses du commencement du mois avaient déjà couché les seigles qui, pour la plupart et principalement les plus forts, ne se sont pas redressés. Les avoines sont belles, mais les pommes de terre sont à peine sorties de terre. Les prairies naturelles et artificielles promettent d'abondantes récoltes.

JUILLET. — *Température :* moyenne : 16°5 ; minima : 6°0 le 8 ; maxima : 30°0 le 2. — *Eau météorique :* 100mm1.

Temps variable, frais et pluvieux. Les premiers foins coupés, bien préparés, ont été engrangés dans de bonnes conditions, mais les derniers sont restés longtemps sur le sol et ont été lavés et blanchis par la pluie ; ils seront d'une qualité très inférieure. Les pommes de terre et les avoines ont très belle apparence.

AOUT. — *Température :* moyenne : 16°7 ; minima : 5°0 le 24 ; maxima ; 31°0 le 8. — *Eau météorique :* 85mm2.

La moisson des seigles a été entièrement faite pendant ce mois, dans de bonnes conditions. La récolte, tant en grain qu'en paille, est satisfaisante, un peu supérieure à une récolte moyenne. Dans quelques champs, les pommes de terre sont atteintes d'une maladie qui fait sécher la tige et pourrir les tubercules (Black-rot ? Phytophtora infestans ?). Les regains ont poussé beaucoup et donneront un fourrage abondant.

Digitized by Google

SEPTEMBRE. — *Température :* moyenne : 14°6 ; minima : 1°0 le 17 ; maxima : 31°0 le 1er. — *Eau météorique :* 86mm4.

A part la seconde décade, ce mois a été chaud et relativement sec. On a pu avancer la récolte des regains, avoines, pois, vesces, etc. ; préparer les terres et même commencer les semailles de seigle.

OCTOBRE. — *Température :* moyenne : 11°0 ; minima : 1°0 le 31 ; maxima : 28°0 le 8. — *Eau météorique :* 105mm0.

Il y a eu quelques gelées blanches, mais elles n'ont fait aucun mal à la végétation : les arbres ont encore toutes leurs feuilles, bien vertes, comme les prairies. Malgré quelques pluies, l'arrachage des pommes de terre s'est effectué dans de bonnes conditions ; les tubercules sont généralement gros et sains, et la récolte est un peu supérieure à la moyenne. Les seigles commencent à naître et présentent un bon aspect.

NOVEMBRE. — *Température :* moyenne : 4°0 ; minima : —4°0 le 18 ; maxima : 16°0 le 14. — *Eau météorique :* 91mm4.

Vers le milieu du mois, après des pluies abondantes, est survenue la neige qui a fait garder le bétail dans les étables. Le débit des sources, qui avait baissé d'une manière inquiétante, a sensiblement augmenté. Les seigles sont beaux. Les raves, qui ont donné une récolte des plus abondantes, ont atteint de très fortes dimensions ; dans un terrain sablonneux, un cultivateur en a récolté une de 25 centimètres de diamètre et de 11 centimètres d'épaisseur, elle pesait 3 kil. 425.

DÉCEMBRE. — *Température :* moyenne : 0°9 : minima : —11°0 le 4 ; maxima : 10°0 le 15. — *Eau météorique :* 75mm9.

Pendant ce mois, le temps a été très variable, avec des alternatives de neige et de pluie. Il y a à signaler des froids de —11° et de —10° vers le commencement et la fin du mois, accompagnés de brouillards très localisés, qui ont déposé une épaisse couche de givre sur les arbres. Les seigles ont bonne apparence.

STATION DE PONT-DU-CHATEAU. — Alt. 350 mètres.

Observateur : M. BRESSON, juge de paix.

JANVIER 1903. — *Température :* moyenne : 3°4 ; minima : —11°0 le 15 ; — maxima : 19°0 le 6. — *Eau météorique :* 17mm2.

Du 13 au 16, nous avons eu une période de froid pendant laquelle le thermomètre est resté entre —3° et —11°. En outre, pendant la première décade, il s'est produit, avec des nuits froides et des journées chaudes, des alternatives de gel et de dégel qui n'ont pas été favorables aux récoltes.

FÉVRIER. — *Température :* moyenne : 6°7 ; minima : —6°0 le 18 ; maxima : 22°0 le 22. — *Eau météorique :* 1mm2.

Il a fait un temps extrêmement sec qui a permis de pousser avec activité et sans interruption les travaux des champs et du vignoble.

Digitized by Google

Mais si la sécheresse continuait, non seulement les blés d'hiver en souffriraient, mais encore les semailles du printemps se feraient dans de mauvaises conditions. Les amandiers et les abricotiers commencent à fleurir.

Mars. — *Température :* moyenne : 9°3 ; minima : —2°0 le 10 ; maxima : 24°0 le 22. — *Eau météorique :* 17mm6.

La sécheresse a continué pendant tout le mois de mars, avec des gelées nocturnes et des journées assez chaudes. Ce temps n'a pas été favorable à la végétation des blés d'hiver, ni aux semailles de printemps. Les bonnes averses, si impatiemment attendues par les agriculteurs, ne sont pas venues, et la situation agricole, sans être inquiétante, ne permet pas d'avoir une bonne opinion de la future récolte. Dans les champs, tous les arbres fruitiers sont en fleurs depuis le 15 mars et les bourgeons des vignes commencent à débourrer.

Avril. — *Température :* moyenne : 8°0 ; minima : —4°0 le 20 ; maxima : 21° le 7. — *Eau météorique :* 73mm3.

Les débuts du mois d'avril n'ont pas été bons ; la pluie est bien venue, mais sous forme d'averses violentes suivies d'un vent froid et desséchant. Le 16, une tempête de neige a recouvert la plaine, et le thermomètre est descendu au-dessous de zéro pendant plusieurs nuits. Ces gelées ont causé un vrai désastre en détruisant complètement la récolte des arbres fruitiers. La vigne n'a pas trop souffert parce que la végétation n'était pas assez avancée. Vers la fin du mois, la température s'est radoucie, et d'abondantes pluies ont amélioré la situation agricole.

Mai. — *Température :* moyenne : 14°7 ; minima : 3°0 le 19 ; maxima : 31°0 le 24. — *Eau météorique :* 81mm6.

Après d'abondantes pluies, tombées pendant la dernière quinzaine, le retour du beau temps et de la chaleur a exercé des effets bienfaisants sur l'ensemble des récoltes. Le 9, un violent orage de grêle s'est abattu sur la commune et a enlevé la moitié de la récolte de la vigne qui avait une belle apparence. Mais la chaleur, survenue après le 20, a donné un vigoureux essor à la végétation, et les arrière-boutons qui se sont développés promettent d'atténuer les dégats causés par la grêle.

Juin. — *Température :* moyenne : 16°3 ; minima : 5°0 le 23 ; maxima : 35°0 le 28. — *Eau météorique :* 63mm4.

Après quelques jours de beau temps, est survenue une période orageuse et humide qui a fortement accentué la végétation de toutes les récoltes. Les froments ont épié et fleuri dans de bonnes conditions et la vigne a commencé sa floraison sous l'influence des fortes chaleurs de la fin du mois.

Juillet. — *Température :* moyenne : 20°5 ; minima : 8°0 le 27 ; maxima : 33°0 le 12. — *Eau météorique :* 38mm6.

Les chaleurs du mois de juillet, entrecoupées d'orages et d'averses, ont été très favorables à toutes les récoltes. Le froment, les orges et les avoines, qui ont mûri dans de bonnes conditions, ne laisseront rien à désirer, comme quantité et aussi comme qualité. Les

Digitized by Google

betteraves et les pommes de terre ont pris de la vigueur. La floraison de la vigne s'est également trouvée favorisée par le temps.

Aout. — *Température :* moyenne : 20°1 ; minima : 7°0 le 27 ; maxima : 34°0 le 21. — *Eau météorique :* 68mm9.

Les quelques jours de beau temps dont nous avons été gratifiés au commencement du mois ont permis d'achever les moissons dans d'excellentes conditions. A partir du 9, des orages et des averses orageuses se sont succédé jusqu'au 26, époque où le temps est redevenu sec et chaud. Toutes les céréales ont donné une bonne récolte. La vigne seule a souffert de l'humidité qui a engendré des maladies cryptogamiques de toute nature.

Septembre. — *Température :* moyenne : 18°0 ; minima : 3°0 le 17 ; maxima : 35°0 le 1er. — *Eau météorique :* 52mm8.

Après quelques jours de très fortes chaleurs, le temps est redevenu frais et pluvieux ; mais à partir du 20, il s'est remis au beau, avec une température favorable à la maturité du raisin et au développement de la betterave. La récolte des pommes de terre laisse à désirer.

Octobre. — *Température :* moyenne : 14°2 ; minima : 1°0 le 20 ; maxima : 29°0 le 8. — *Eau météorique :* 58mm8.

La première quinzaine du mois a été chaude, et ensuite des pluies fréquentes et abondantes ont amené une crue de l'Allier qui a atteint 1 m. 60 au-dessus de l'étiage à Pont-du-Château. Les vendanges se sont faites au commencement du mois dans d'excellentes conditions, et la qualité du vin sera bonne. Malheureusement la récolte a été réduite de moitié par la grêle du 9 mai.

Novembre. — *Température :* moyenne : 6°8 ; minima : —1°0 le 7 ; maxima : 18°0 le 14. — *Eau météorique :* 41mm5.

Le ciel est resté presque constamment couvert, avec un temps pluvieux et humide, et une température au-dessus de la normale. Les pommes de terre ont été très abondantes et se vendent à un prix rémunérateur, mais la récolte des betteraves n'a pas été satisfaisante. — La culture est en retard.

Décembre. — *Température :* moyenne : 3°4 ; minima : — 7°0 le 4 ; maxima : 14°0 le 18. — *Eau météorique :* 47mm0.

Les premiers et les derniers jours de ce mois ont été froids et marqués par des chutes de neige. Du 5 au 20, le temps s'est montré relativement doux et il y a eu des pluies assez abondantes pour mouiller profondément la terre. La végétation des céréales d'automne est toujours très en retard.

Digitized by Google

STATION DE PONTGIBAUD. — Alt. 687 mètres.

Observateur : M. Courtadon, instituteur.

Janvier 1903. — *Température :* moyenne : 2°6 ; minima : —22°0 le 15 ; maxima : 17°5 le 5. — *Eau météorique :* 34mm9.

Le mois de janvier a été particulièrement beau, sec, et d'une température moyenne au-dessus de la normale. Les alternatives de gel et de dégel ont considérablement nui aux emblavures d'automne en déracinant les plantes. Aussi les cultivateurs désireraient une bonne couche de neige protectrice. Les travaux agricoles ont été presque nuls.

Février. — *Température :* moyenne : 4°6 ; minima : —10°1 le 18 ; maxima : 23°4 le 21. — *Eau météorique :* 22mm2.

Mois sec et chaud. Vers le 10, on avait déjà des violettes et des boutons aux arbres, et à la fin du mois les oiseaux commençaient à chanter.

Mars. — *Température :* moyenne : 6°2 ; minima : —7°0 le 10 ; maxima : 23°0 le 22. — *Eau météorique :* 70mm7.

Temps normal, qui a permis de faire les labours pour les semailles de printemps.

Avril. — *Température :* moyenne : 4°5 ; minima : —8°5 le 19 ; maxima : 17°9 le 7. — *Eau météorique :* 86mm7.

Mois pluvieux, généralement froid et venteux, peu favorable aux travaux agricoles et aux emblavures de printemps qui en ont un peu souffert. La végétation se trouvant peu avancée, les gelées n'ont pas fait grand mal.

Mai. — *Température :* moyenne : 11°6 ; minima : —2°0 le 19 ; maxima : 28°5 le 22 ; — *Eau météorique :* 86mm5.

Temps encore pluvieux. Les céréales ont bonne apparence, mais les semailles des pommes de terre ont été contrariées par la pluie. Les dernières gelées n'ont pas trop fait de mal aux arbres fruitiers qui conservent encore une récolte moyenne.

Juin. — *Température :* moyenne : 12°3 ; minima : —1°2 le 23 ; maxima : 32°2 le 28. — *Eau météorique :* 113mm9.

Temps pluvieux et relativement froid. Les prairies sont belles, les pommes de terre ont une vigoureuse végétation, mais les limaces, favorisées par l'humidité du sol, ont causé des ravages dans les jardins. La gelée du 23 n'a atteint que les haricots et les pommes de terre qui se trouvent sur les bords de la Sioule.

Juillet. — *Température :* moyenne : 15°9 ; minima : 3°0 le 25 ; maxima : 32°0 le 12. — *Eau météorique :* 57mm3.

Sauf du 10 au 17, ce mois a encore été relativement frais. Cependant les fenaisons se sont effectuées dans d'excellentes conditions avec un bon rendement. Les blés, presque mûrs, promettent une récolte abondante en grain et en paille.

Digitized by Google

Aout. — *Température* : moyenne : 16°5; minima : 1°0 le 24; maxima : 33°0 le 8. — *Eau météorique :* 93mm2.

Ce mois a été généralement beau et chaud. Les moissons ont donné une bonne récolte qui a contenté les agriculteurs. On moissonne actuellement les avoines qui sont aussi fort belles. Les jardins et les prairies ont grandement profité des pluies orageuses qui sont tombées entre le 15 et le 25.

Septembre. — *Température :* moyenne : 13°9; minima : —2°5 le 18; maxima : 32°2 le 1. — *Eau météorique* : 66mm5.

Ce mois, ni trop sec, ni trop humide, a été un peu frais du 7 au 20. Les avoines ont donné un rendement bien supérieur à la moyenne, et les regains se fanent dans de bonnes conditions, grâce aux beaux jours de la fin du mois. On commence les emblavures d'automne.

STATION DE SAINT-GERMAIN-L'HERM. — Alt. 1000 mètres.

Observateur : M. Ras, instituteur.

Janvier. — *Température :* moyenne : 0°4; minima : —18°2 le 15; maxima : 18°2 le 27. — *Eau météorique :* 27mm6.

Février. — *Température :* moyenne : 2°6; minima : —10°6 le 17; maxima : 19°6 le 21. — *Eau météorique :* 22mm0.

Mars. — *Température :* moyenne : 3°5; minima : —8°4 le 10; maxima : 16°6 le 22. — *Eau météorique :* 59mm6.

Avril. — *Température :* moyenne : 2°4; minima : —10°4 le 20; maxima : 16°0 le 7. — *Eau météorique :* 136mm5.

Mai. — *Température :* moyenne : 9°7; minima : —3°0 le 19; maxima : 26°8 le 24. — *Eau météorique :* 123mm0.

Juin. — *Température :* moyenne : 10°7; minima : —2°0 le 23; maxima : 30°2 le 28. — *Eau météorique :* 184mm1.

Juillet. — *Température :* moyenne : 14°4; minima : 2°2 le 8; maxima : 28°6 le 12. — *Eau météorique :* 92mm2.

Aout. — *Température :* moyenne : 14°4; minima : 0°7 le 27; maxima : 28°6 le 8. — *Eau météorique :* 141mm8.

Septembre. — *Température :* moyenne : 11°9; minima : —1°8 le 18; maxima : 27°7 le 1. — *Eau météorique :* 45mm4.

Octobre. — *Température :* moyenne : 8°7; minima : —2°0 le 20; maxima : 24°2 le 7. — *Eau météorique :* 141mm0.

Novembre. — *Température :* moyenne : 0°8, minima : —8°0 le 18; maxima : 16°2 le 4. — *Eau météorique :* 67mm5.

Décembre. — *Température :* moyenne : —1°2; minima : —13°7 le 29; maxima : 10°9 le 21. — *Eau météorique :* 95mm2.

Digitized by Google

STATION DE SAINT-NECTAIRE. — Alt. 760 mètres.

Observateur : M. Isserty, instituteur.

Janvier. — *Température :* moyenne : 1°3 ; minima : —17°0 le 15 ; maxima : 18°0 le 6. — *Eau météorique :* 10mm0.

Temps assez beau pendant la première décade, neigeux et froid pendant la seconde, beau avec gelées nocturnes pendant la dernière. Les travaux agricoles extérieurs ont été suspendus.

Février. — *Température :* moyenne : 4°1 ; minima : —7° le 17 ; maxima : 18° le 21. — *Eau météorique :* 6mm5.

Le temps a été extraordinairement beau pendant tout le mois. Il y a eu quelques gelées nocturnes, mais avec de chaudes journées pour la saison. Quelques travaux de gros labour ont pu être effectués dans de bonnes conditions.

Mars. — *Température :* moyenne : 6°8 ; minima : —5° le 10 ; maxima : 23°0 le 22. — *Eau météorique :* 48mm5.

Ce mois s'est montré généralement beau, et l'on a pu semer l'orge et l'avoine dans de bonnes conditions. Les céréales d'automne sont belles.

Avril. — *Température :* moyenne : 5°9 ; minima : —7°0 le 20 ; maxima : 19°0 le 7. — *Eau météorique :* 33mm0.

Temps sec, favorable aux travaux des champs, mais donnant une végétation peu active. Malgré cela, la récolte des arbres fruitiers (poires, cerises et pêches) a été compromise par les gelées. Les céréales sont assez belles, mais les prairies souffrent du manque de pluie.

Mai. — *Température :* moyenne : 12°2 ; minima : 0°0 le 19 ; maxima : 29°0 le 22. — *Eau météorique :* 58mm0.

Pendant tout le mois, le temps a été généralement beau. Les pluies n'ont pas été suffisantes, aussi les fourrages sont peu abondants. Les céréales sont belles, mais la vigne est en retard.

Juin. — *Température :* moyenne : 14°3 ; minima : 3°0 le 23 ; maxima : 35°0 le 28. — *Eau météorique :* 71mm0.

Le ciel est resté trop souvent couvert, et nous n'avons pas eu assez de soleil. Les récoltes en terre sont cependant assez belles ; la vigne fleurit, et l'on a commencé la fenaison vers le 25.

Juillet. — *Température :* moyenne : 17°8 ; minima : 6°0 le 25 ; maxima : 32°0 le 2. — *Eau météorique :* 41mm5.

Le temps s'est montré généralement beau et chaud jusqu'au 16, pluvieux et frais ensuite. On a terminé la fenaison, et les moissons qui commencent donneront une bonne récolte. La vigne est en retard, mais bien garnie de raisins. Les arbres n'ont pas de fruits.

Aout et Septembre. — Observations incomplètes à cause des vacances.

Digitized by Google

OCTOBRE. — *Température :* moyenne : 11°5; minima : 0°0 le 20; maxima : 32°0 le 7. — *Eau météorique :* 46mm5.

Ce mois, généralement beau, a favorisé la maturation du raisin, et les vendanges, qui se sont effectuées vers le 20, ont donné une petite quantité d'excellent vin. Malgré la sécheresse du sol, les semailles ont été faites dans de bonnes conditions, et les seigles lèvent bien. — La récolte des pommes de terre a été assez bonne; celles des raves et des betteraves aura une valeur moyenne.

NOVEMBRE. — *Température :* moyenne : 4°6; minima : —4°0 le 18; maxima : 17°0 le 24. — *Eau météorique :* 25mm0.

Temps généralement beau, mais cependant humide, variable et neigeux pendant la seconde quinzaine. Les travaux agricoles de l'extérieur se sont terminés dans de bonnes conditions, et les récoltes en terre sont très belles.

DÉCEMBRE. — *Température :* moyenne : —3°6; minima : —13°0 le 4; maxima : 11°0 le 21. — *Eau météorique :* 59mm0.

Le temps a été neigeux et assez froid, aussi l'on n'a pu faire quelques labours que dans les endroits bien exposés au Midi. Les récoltes en terre sont belles.

STATION DE SAINT-REMY-SUR-DUROLLE.—Alt. 672 mètres.

Observateur : M. DISSARD, instituteur.

JANVIER 1903. — *Température :* moyenne : 5°0; minima —14°0 le 15; maxima : 17°6 le 28. — *Eau météorique :* 34mm7.

FÉVRIER. — *Température :* moyenne : 6°1; minima : —5°1 le 18; maxima : 20°2 le 22. — *Eau météorique :* 28mm5.

MARS. — *Température :* moyenne : 7°1; minima : —3°4 le 10; maxima : 20°2 le 24. — *Eau météorique :* 57mm4.

AVRIL. — *Température :* moyenne : 5°3; minima : —4°5 le 20; maxima : 17°4 le 8. — *Eau météorique :* 143mm6.

MAI. — *Température :* moyenne : 11°9; minima : —1°2 le 16; maxima : 29°8 le 25. — *Eau météorique :* 101mm6.

JUIN. — *Température :* moyenne : 13°6; minima : 2°8 le 15; maxima : 32°0 le 29. — *Eau météorique :* 193mm3.

JUILLET. — *Température :* moyenne : 17°7; minima : 6°3 le 8; maxima : 31°2 le 14. — *Eau météorique :* 121mm2.

AOUT. — *Température :* moyenne : 18°1; minima : 6°1 le 24; maxima : 29°5 le 10. — *Eau météorique :* 89°7.

SEPTEMBRE. — *Température :* moyenne : 15°5; minima 1°2 le 17; maxima : 31°7 le 2. — *Eau météorique :* 69mm3.

Digitized by Google

Octobre. — *Température :* moyenne : 12°0 ; minima : 2°0 le 20 ; maxima : 27°2 le 8. — *Eau météorique :* 143^{mm}0.

Novembre. — *Température :* moyenne : 3°6 ; minima : —4°2 le 2 ; maxima : 17°0 le 27. — *Eau météorique :* 92^{mm}6.

Décembre. — *Température :* moyenne : 1°3 ; minima : —8°1 le 22 ; maxima : 12°0 le 21. — *Eau météorique :* 82^{mm}8.

STATION DE THIERS. — Alt. 430 mètres.

Observateur : M. Marcé, commis des Ponts et Chaussées.

Janvier 1904. — *Température :* moyenne : 4°9 ; minima : —12°0 le 15 ; maxima : 16°0 le 6. — *Eau météorique :* 46^{mm}.

Février. — *Température :* moyenne : 6°6 ; minima : —5°0 le 17 ; maxima : 20°0 le 21. — *Eau météorique :* 21^{mm}.

Mars. — *Température :* moyenne : 9°1 ; minima : —2°0 le 10 ; maxima : 24°0 le 23. — *Eau météorique :* 41^{mm}.

Avril. — *Température :* moyenne : 7°4 ; minima : —3° le 19 ; maxima : 20°0 le 7. — *Eau météorique :* 163^{mm}.

Mai. — *Température :* moyenne : 15°2 ; minima : 3°0 le 13 ; maxima : 31°0 le 22. — *Eau météorique :* 147^{mm}.

Juin. — *Température :* moyenne : 15°7 ; minima : 5°0 le 22 ; maxima : 34°0 le 28. — *Eau météorique :* 126^{mm}.

Juillet. — *Température :* moyenne : 20°0 ; minima : 8°0 le 8 ; maxima : 35°0 le 14. — *Eau météorique :* 92^{mm}0.

Aout. — *Température :* moyenne : 20°5 ; minima : 8°0 le 23 ; maxima : 37°0 le 8. — *Eau météorique :* 100^{mm}.

Septembre. — *Température :* moyenne : 17°3 ; minima : 4°0 le 17 ; maxima : 35°0 le 1. — *Eau météorique :* 86^{mm}.

Octobre. — *Température :* moyenne : 13°5 ; minima : 3°0 le 20 ; maxima : 29°0 le 8. *Eau météorique :* 86^{mm}.

Novembre. — *Température :* moyenne : 6°3 ; minima : 0°0 le 18 ; maxima : 15°0 le 14. — *Eau météorique :* 88^{mm}.

Décembre. — *Température :* moyenne : 3°2 ; minima : —6°0 le 30 ; maxima : 13° le 10. — *Eau météorique :* 90^{mm}0.

Digitized by Google

Observations sur quelques phénomènes périodiques concernant les animaux et les végétaux.

STATION DE MÉNÉTROL. — Alt. 335 mètres.

Observateur : M. VERNIÈRE.

CÉRÉALES. — *Blé d'hiver :* Semailles, 10 novembre 1902; épiage, 18 juin 1903; floraison, 25 juin; moisson, 10 août — Maturation lente, gros rendement. — *Blé de printemps :* Semailles, 5 mars; épiage, 5 juillet; floraison, 14 juillet; moisson, 15 août. — *Orge commune de printemps :* Semailles, 10 mars; épiage, 10 juin. — *Avoine commune de printemps :* Semailles, 10 mars; épiage, 20 juin; floraison, 30 juin. — *Maïs :* Semailles, 10 mai; épiage, 10 août. — Utilisé comme fourrage vert.

PLANTES DIVERSES. — *Vigne :* Feuillaison, 25 mai; floraison, 27 mai; vendange, 20 octobre. — *Luzerne, sainfoin, trèfle :* Floraison, 25 mai, 1er juin, 26 juin. Ces fourrages, atteints par les gelées du 15 et du 20 avril, ont repoussé du pied et ont eu, par conséquent, une floraison tardive.

Fauchaison des prés bas : 29 juin. — *Betteraves à sucre:* Semis, 5 avril; récolte, 20 octobre. — Tous les semis faits en mars ont été détruits par les gelées du 15 et du 20 avril.

Floraison de quelques plantes vivaces : Violette des bois, 23 mars. — *Primevère jaune*, 31 mars. — *Perce-neige*, 3 février. — *Muguet*, 20 mai. — *Narcisse, fleur de Coucou*, 25 mars. — *Colchique, Crocus Vernum*, 24 février.

Floraison de quelques arbres ou arbustes : Groseillier, 18 mars. — *Pêcher*, 26 mars. — *Abricotier*, 9 mars. — Le *lilas* a pris ses feuilles vers le 4 avril, mais il n'a pas fleuri à cause des gelées des 15 et 20 avril.

Arrivée ou premier passage de quelques oiseaux. — Hirondelle de cheminée, 28 mars. — *Hirondelle de fenêtre*, 8 avril. — *Martinet de muraille*, 18 avril. — *Coucou ordinaire*, 14 avril. — *Rossignol ordinaire*, 10 avril, — *Huppe*, 10 avril. — *Loriot*, 25 avril. — *Colombe tourterelle*, 9 mai. — *Caille ordinaire*, 16 mai.

Observations concernant divers animaux : Réveil des chauves-souris, 20 mars. — *Réveil de la grenouille*, 20 mars. — Les *abeilles* ont commencé à butiner le 10 mars. — Le *limaçon* est sorti de sa coquille le 20 mars. — *La limace rouge* et la *limace grise* ont fait leur apparition le 27 mars.

STATION D'ORCINES. — Alt. 832.

Observateur : M. LEFEBVRE.

FÉVRIER. — 1. L'oseille pousse. — 7. Le lis asphodèle (hemerocalis) sort de terre. — 8. Premières fleurs aux primevères. Bourgeons aux lilas. — 9. Les pivoines (pœonia officinalis) sortent de terre. — 10. Premières violettes. — 13. Le bois-joli et les giroflées

Digitized by Google

ont des boutons de fleurs. — 14. L'aspérule odorante commence à reverdir. — 20. Les oiseaux chantent. — 21. Les haies commencent à bourgeonner. — 22. Les poiriers et les cassis bourgeonnent. — 24. L'aconit napel sort de terre. — 25. Le groseillier épineux s'épanouit. — 26. Les narcisses sortent de terre. — 27. Les seigles verdissent.

Mars. — 8. La corbeille d'argent (arabis verna) est en fleurs. — 12. L'anémone et le bois-joli commencent à fleurir. — 24. Les poiriers sont en fleurs. — 30. Les haies sont entièrement feuillées et les prairies ont reverdi.

Avril. — 25. Les pruniers fleurissent. — 28. Premier chant du coucou.

Mai. — 1. On parque les moutons. — 7. Plantation des pommes de terre et semailles des avoines.— 12. Les cerisiers sont en fleurs. — 13. Premières feuilles de pervenche. — 11. Les bouleaux et les marronniers ont leurs feuilles. — 19. Floraison des genêts. — 20. Premier chant de la caille.

Mai. — 21. L'aspérule odorante et les narcisses sont en fleurs. — 22. Les pommiers sont en fleurs. Premiers hannetons. — 23. Première pivoine herbacée épanouie. — 24. Les seigles ont épié. Feuillaison de presque tous les arbres. — 25. On conduit les vaches dans les montagnes. — 27. Les lilas et les pivoines en arbre commencent à fleurir. — 28. L'aubépine fleurit.

Juin. — 14. Les seigles commencent à fleurir. — 25. Commencement des fenaisons.

Juillet. — 28. Les fenaisons sont terminées.

Aout. — 3. On commence les moissons. — 13. Premiers dahlias en fleurs. — 16. Les phlox commencent à fleurir. — 28. Les moissons sont terminées.

Septembre. — 4. On coupe les regains. — 12. Semailles de seigle. — 14. On fauche les avoines. — 18. Les regains sont engrangés. — 26. On a fini de récolter les avoines, les pois et les vesces.

Octobre. — 8. On commence à récolter les pommes de terre. — 31. La récolte des pommes de terre est terminée.

Digitized by Google

LA PETITE CHEVRIÈRE

CHANSON SUÉDOISE DE LA WESTROGOTHIE

(E. G. Geijer och A. A. Afzelius. SFv. I. n° 60, 1).

La p'tit' bergère aux champs allait chantant :
— *Si bien ell' sait.* —
Chante en menant ses chèvr' si joliment.
— *Si bien elle savait chanter !* —

Dedans sa chambre le roi s'est réveillé :
« Qu'est cet oiseau qui si bien sait chanter ? »

« N'est un oiseau, le croyez faussement :
C'est la bergère qui mèn' ses chèvr' aux champs ! »

Ce dit le roi à deux petits valets :
« Priez la p'tit' bergère de v'nir m'trouver ! »

A la bergère ce dit le p'tit valet :
« S'il plaît, bergère, le roi vous fait app'ler ! »

« Comment donc chez le roi pourrais-je aller ?
N'ai d'autre robe que ma rob' de droguet. »

« N'importe au roi ta robe de droguet :
Il veut entendre la bergère chanter ! »

Aux chambrières le roi a commandé :
« Faut lui ôter sa robe de droguet. »

Lui ont ôté sa robe de droguet :
De martre et de zib'line l'ont habillée.

La p'tit' bergère dans la salle a monté :
Porte bas d'soie et des souliers bouclés.

La p'tit' bergère d'vant le roi est montée :
Tout tendrement le roi l'a regardée.

Digitized by Google

« Si devant moi, bergère, tu veux chanter :
Un' jup' brodée en soie te donnerai ! »

« Jupe de soie ne m'convient nullement :
Aime bien mieux mener mes chèvr' aux champs ! »

« Si devant moi, bergère, tu veux chanter :
Un navire sur l'eau te donnerai ! »

« Navir' sur l'eau ne m'convient nullement :
Aime bien mieux mener mes chèvr' aux champs ! »

« Si devant moi, bergère, tu veux chanter :
La moitié d'mon royaume te donnerai ! »

« De ton royaume ne m'soucie nullement :
Aime bien mieux mener mes chèvr' aux champs ! »

« Si devant moi, bergère, tu veux chanter :
Mon honneur et ma foi te donnerai ! »

« N'saurais avoir ton honneur et ta foi :
Mais je veux bien, oui, chanter devant toi ! »

Une chanson et deux elle a chanté :
L'navir' sur l'eau s'en est mis à marcher.

Quatre chansons et cinq elle a chanté :
L'roi et sa cour se sont mis à danser.

« Ce que m'avez promis, l'donnez maint'nant :
Puis me laissez mener mes chèvr' aux champs ! »

« Ce qu'j'ai promis, te l'donnerai maint'nant :
Mais plus jamais n'mèn'ras tes chèvr' aux champs ! »

Servant's et dames ses cheveux ont frisé :
— *Si bien ell' sait* —
Couronne d'or le roi lui a donné.
— *Si bien elle sacait chanter* —

LÉON PINEAU.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

Séance du 13 janvier 1904.

La réunion mensuelle de la Société a eu lieu le 13 janvier, à 8 heures du soir, dans la salle des Actes de l'Ecole de Médecine, sous la présidence de M. Bonnefoy, vice-président.

Etaient présents : MM. Accarias, Bonnefoy, Baudoin, Dr Battut, Dr Dieulafé, Desdevises du Dezert, Lauby, Mathieu, Du Ranquet, Dr de Ribier, Roubille.

Après l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, M. Bonnefoy donne la parole à M. Dieulafé.

Communication de M. le docteur Dieulafé : Recherches sur les parfums des fleurs.

Les parfums des fleurs sont des huiles essentielles, substances à composition chimique très complexe. Dans les fleurs, on les trouve localisées en gouttelettes ou en taches étendues dans le calice, la corolle et les étamines avec pourtant une prédominance marquée pour l'épiderme interne des pétales. La recherche histo-chimique de ces huiles essentielles est difficile et nécessite une technique des plus délicates ; elle est encore moins aisée dans les fleurs de Nice où les parfums sont peu abondants et très fugitifs. L'auteur a surtout examiné des œillets, glaïeuls, narcisses, roses, lilas blancs et orangers. Il n'y a pas de tissus spéciaux pour la localisation des essences odorantes ; la fleur d'oranger pourtant présente des cellules épidermiques en forme de raquette qui sont remplies de parfums.

Il est difficile de remonter à l'origine phytoblastique des huiles essentielles. Plusieurs auteurs les font dériver de matières tannoïdes qui proviendraient elles-mêmes de la chlorophylle non utilisée dans la respiration. La formation des parfums dans des organes verts (feuilles, tiges) chez beaucoup de végétaux ne vient pas à l'appui de cette explication,

Il n'existait pas de moyen pour apprécier, en dehors de l'organe de l'odorat, l'émission des parfums au cours de la vie de la plante. En collaboration avec un collègue et ami le docteur Billard, le docteur Dieulafé a mis en pratique un procédé basé sur une méthode de calcul de la tension superficielle des liquides due à M. Duclaux et imaginée par cet auteur pour l'appréciation de la teneur en alcool de divers liquides alcooliques. Appliquée aux liquides contenant des essences, cette méthode donne des résultats analogues à ceux obtenus pour les liquides alcooliques. Mais pour arriver à apprécier l'émission des parfums, il a fallu apporter des modifications à ce procédé. On a dû faire construire une pipette compte-gouttes spéciale ne différant de celle de M. Duclaux que par la lenteur de formation des gouttes. Cette pipette est remplie d'eau distillée et placée dans le récipient où les fleurs ont vécu pendant un temps variable ; l'air de cet espace est chargé de parfums, ceux-ci modifient la formation des gouttes, en augmentant le nombre (abaissement de la tension superficielle) tout en diminuant la durée de l'écoulement (diminution de la viscosité). C'est le facteur viscosité qui est le plus fréquemment et le plus facilement influencé.

Digitized by Google

Le procédé est simple et sensible. Avec ce moyen, il va être possible d'étudier les parfums sous des influences diverses (ozone, radiations diversement colorées, température, etc.).

Les parfums provenant des fleurs, d'où ils sont extraits par plusieurs procédés (distillation, enfleurage, dissolution), trouvent surtout leur emploi dans les divers usages de la toilette. Très peu d'entre eux ont un rôle en thérapeutique (eau de fleurs d'oranger, eau de roses).

M. le Président remercie M. le docteur Dieulafé d'avoir exposé à la Société les résultats de ses savantes recherches et l'engage vivement à les continuer, puis M. Bonnefoy donne la parole à M. Lauby.

Communication de MM. Lauby et Pagès-Allary. — Découverte d'une villa gallo-romaine au village du lac de Sainte-Anastasie, près Neussargues (Cantal).

La villa fouillée est située à 1 kilomètre au nord du village de Sainte-Anastasie, dans un terrain appartenant à M. Gandilhon.

Un mois de recherches méthodiques a permis de mettre au jour un certain nombre d'objets parmi lesquels des tuiles épaisses à bordure et à parement semblables à celles que l'on observe au sommet du puy de Dôme, puis les murs *de cinq habitations* avec béton et pierres de taille ; du côté sud un terrassement à 3 étages en forme de cirque, probablement destiné à la défense.

Le sol des habitations a fourni :

1° De l'argile de très bonne qualité pour la confection des ustensiles et de nombreux fragments de poterie parmi lesquels on remarque des poteries grises franchement gauloises, des poteries d'un âge antérieur à pâte noire fortement micacée et surtout de la belle poterie samienne dont plusieurs types sont remarquables par leur ornementation. Ceci démontre que les vases gaulois servaient encore à l'époque gallo-romaine ;

2° Des morceaux de revêtement de l'intérieur des habitations qui portent à leur surface un bel enduit rouge et des fragments de mosaïque ;

3° Des objets en bronze : pince à épiler, bracelet, moulure d'applique et une demi-pièce de la colonie Nîmoise non fourrée. Le tout est d'une facture qui, comme finesse, ne le cède en rien à la lance trouvée dans le même champ.

4° Des débris de verrerie de différentes couleurs dont un gravé avec trace de décoration colorée ; un autre dont la moulure fondue représente 4 chevaux de front d'un très bel effet.

5° Des ossements nombreux de bos, de sangliers avec dents et ivoire, charbons, verres fondus et poterie ayant subi l'action d'un grand feu.

6° De nombreux clous (pour travaux de menuiserie et fer à cheval) qui, avec les poteries samiennes et la demi-pièce, permettent de dater en toute assurance cette station qui, pendant près de trois siècles, a servi de séjour aux populations gallo-romaines établies dans notre région.

Sur la demande de M. Lauby, la Société accorde pour la bibliothèque qui sera jointe au musée de Saint-Flour, une collection des années parues de son bulletin *Revue d'Auvergne*.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

Digitized by Google

Compte de gestion du Trésorier en 1903.

(Séance du 2 mars 1904.)

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter le compte du sixième exercice financier de la Société au 31 décembre 1903.

RECETTES.

En 1903, les recettes comprennent :

382 cotisations de membres titulaires à 10 francs	3.820f »	3.981f »
3 cotisations de membres correspondants à 6 francs (décision du 21 avril 1903)	18 »	
19 cotisations de membres adjoints, à 5 fr.	95 »	
5 abonnements à la *Revue*, dont 4 à 10 fr. et 1 à 8 fr.	48 »	
Subvention du département du Puy-de-Dôme en 1903	250f »	547 87
Subvention de la ville de Clermont-Ferrand pour la même année	100 »	
Produit de la vente de fascicules de la *Revue*, en 1903	27 50	
Intérêts des fonds de la Société déposés en compte courant, au 31 décembre 1903	170 37	
Total des recettes		4.528 87

DÉPENSES.

Les dépenses, en 1903, se composent de :

REVUE.

Impression de la *Revue* en 1903 [30 feuilles] (facture Mont-Louis)	1.800f »	1.953f »
Couvertures, titre, faux-titre et encartages (Id.)	153 »	
A reporter		1.953f »

Digitized by Google

Report.....			1.953 »
Reproductions de dessins à la charge de la Société :			
Facture Mont-Louis.....	137f »	179f 45	269 14
Subvention allouée à un membre de la Société pour deux simili-gravures.....	42 45		
Frais d'envoi de la *Revue*.....		89 69	
Frais de publication de la *Revue*.....			2.222f 14

SUBVENTIONS.

Versement à l'Agent comptable de l'Université de Clermont de la subvention pour le cours d'électricité industrielle (1903-1904)....	400 »	827 45
Frais d'impression de quatorze tirages à part alloués aux auteurs de mémoires parus dans la *Revue* (facture Mont-Louis).....	229 »	
Paiement à l'Administration des Monnaies des frais de gravure des noms des lauréats sur les médailles décernées par la Société aux Etudiants de l'Université de Clermont, en 1902...	58 45	
Frais de trente clichés pour projections (facture Wegl).....	30 »	
Paiement de l'indemnité revenant au personnel de la salle des conférences.....	100 »	
Paiement de la cotisation de la Société au Syndicat d'initiative de l'Auvergne.....	10 »	

FRAIS GÉNÉRAUX.

Paiement de frais d'imprimés :		
Facture Mont-Louis..... 37f 50 / Facture de l'Imprimerie moderne. 43 50	81 »	
Frais de brochage de volumes de la *Revue* (factures Mainvielle).....	29 75	
Paiement au Club Alpin français (Section d'Auvergne) du prix du loyer, contributions, éclairage et chauffage de la salle de réunion.	264 10	
A reporter.....	374 85	3.049f 59

Digitized by Google

Reports.....	374 85	3.049 59
Paiement du prix du loyer de la salle des archives de la Société et de la prime d'assurance contre l'incendie.....	94 10	
Frais de l'établissement du catalogue des archives de la Société (décision du 18 novembre 1903).....	30 »	
Frais de bureau et de poste pour correspondance et envois de volumes.....	29 60	
Paiement des frais d'installation des archives dans le local mis à la disposition de la Société à l'Ecole de médecine de Clermont-Ferrand (décisions des 9 mars et 21 juillet 1903).....	57 70	926 65
Paiement d'un trimestre de l'indemnité revenant au personnel du service de la salle de réunion à l'Ecole de médecine.....	12 50	
Frais de deux cadres en chêne pour diplômes (facture Concéprio).....	14 »	
Frais de recouvrements des cotisations en 1903.....	133 90	
Traitement d'un commis.....	180 »	
Total des dépenses.....		3.976 24

RÈGLEMENT DU COMPTE.

Les recettes, en 1903, se sont élevées à.....	4.528f 87
Et les dépenses, à.....	3.976 24
Soit un excédent en recettes de.....	552f 63

AVOIR DE LA SOCIÉTÉ.

Cet avoir est constitué par :

La réserve existant au 31 décembre 1902.....	3.060f 14
Et le reliquat actif au 31 décembre 1903.....	552 63
Total.....	3.612f 77

Et il est représenté par :

Fonds en compte courant.....	3.400f »
Fonds en caisse au 31 décembre 1903.....	212 77
Total égal.....	3.612 77

Digitized by Google

Le crédit de 400 francs, relatif au cours sur l'art roman, ayant été versé d'avance depuis sa création en 1898, et ayant pris fin l'année dernière, il n'y a pas eu lieu de l'employer en 1903, les fonds sont ainsi devenus disponibles et sont compris dans le reliquat actif de l'exercice de 1903.

De même qu'en 1902, la Société, en 1903, a décerné à six étudiants de l'Université de Clermont, quatre médailles en vermeil et deux en argent, actuellement il existe encore neuf médailles en vermeil et quatre en argent.

Pour équilibrer le budget de 1904, il a été nécessaire de prélever sur la réserve au 31 décembre 1903, une somme de 200 francs. il faut espérer toutefois que les ressources de cette année, qui ne sont pas encore complètement connues, permettront de laisser intacte cette réserve.

Le Trésorier,

J.-B. MATHIEU.

Rapport de la Commission nommée dans la séance du 2 mars 1904 pour examiner le compte de gestion remis par le Trésorier.

(Séance du 20 avril 1904.)

Messieurs,

Lors de votre dernière réunion, vous avez renvoyé les comptes de gestion présentés par l'honorable M. Mathieu, notre trésorier, à l'examen d'une Commission composée de MM. Brunhes, Lecoq et Joyau.

Il nous a été aussi facile qu'agréable de constater avec quelle régularité, quelle clarté, ces comptes sont tenus en ordre ; nos finances ne sauraient être en de meilleures mains.

Nous comprenons tous quel bonheur c'est pour la Société des Amis de l'Université d'avoir trouvé un trésorier aussi dévoué et nous sommes heureux de l'occasion qui nous est fournie de lui en témoigner en votre nom notre affectueuse reconnaissance.

JOYAU.

Digitized by Google

Projet de budget pour l'année 1904, présenté par le Conseil d'administration et adopté.

(Séance du 20 avril 1904.)

RECETTES.

355 cotisations de membres titulaires, à 10 fr.	3.550f »	
4 cotisations de membres correspondants, à 6 fr	24 »	3.704f »
18 cotisations de membres adjoints, à 5 fr...	90 »	
4 abonnements à la *Revue*, à 10 fr.....	40 »	
Subvention du département du Puy-de-Dôme en 1904	250f »	
Subvention de la ville de Clermont-Ferrand pour la même année	100 »	350 »
Produit de la vente de fascicules de la *Revue*		*mémoire*
Intérêts des fonds de la Société déposés en compte courant, environ		150 »
Total des recettes, sauf *mémoire*...		4.204 »
à prélever sur la réserve existant au 31 décembre 1903..		200 »
Total....		4.404f »

DÉPENSES.

REVUE.

Publication de la *Revue* (30 feuilles).....	1.800f »	
Couvertures et titres	170 »	
Reproductions de dessins à la charge de la Société	150 »	2.210f »
Envoi de la *Revue*	90 »	
A Reporter.....		2.210f »

Digitized by Google

Report.....			2.210	»

SUBVENTIONS.

Subvention pour le cours d'électricité industrielle.....	400f	»		
Subvention à l'Université de Clermont-Ferrand (décision du 18 novembre 1903).....	250	»		
Subvention pour le cours libre d'anthropologie (id).....	150	»		
Souscription à un nombre d'exemplaires à fixer au premier fascicule de la publication du cours professé par M. du Ranquet, à la Faculté des Lettres, sur l'art roman auvergnat (id.).....	250	»	1.260	»
Frais de tirages à part à la charge de la Société.....	200	»		
Cotisation au Syndicat d'initiative de l'Auvergne.....	10	»		

FRAIS GÉNÉRAUX.

Imprimés divers et brochage de volumes de la *Revue*.....	65f	»		
Frais de correspondance, envois divers, frais de bureau et d'assurance contre l'incendie..	55	»		
Indemnité au personnel de la salle des conférences.....	100	»		
Indemnité au préposé à la Bibliothèque (décision du 18 novembre 1903).....	150	»	750	»
Indemnité au personnel du service de la salle de réunion à l'Ecole de médecine (décision du 2 décembre 1903).....	50	»		
Frais de recouvrements des cotisations en 1904.	150	»		
Traitement d'un commis.....	180	»		
Total des dépenses.....			4.220	»
Dépenses imprévues.....			184	»
Total égal.....			4.404	»

L'Imprimeur-Gérant : G. MONT-LOUIS.

Clermont-Ferrand, typographie et lithographie G. Mont-Louis.

Digitized by Google

LES DERNIERS MERCŒURS

BÉRAUD VII DE MERCŒUR

CONNÉTABLE DE CHAMPAGNE

1272-1321

VI.

Guerre privée contre Dreux de Mello; la Ligue de Bourgogne. — Défaite en Nivernais. Béraud fait prisonnier. — Rebelle au roi. Seconde saisie de ses terres (1308).

A peine de retour en Champagne, un différend assez grave pour lui mettre les armes à la main survint entre lui et son parent Dreux de Mello; je n'ai pu en découvrir la cause précise. En général, ce n'est pas lui qui commence, il ne provoque ni ne chicane, mais quand il a dégainé il ne sait plus reculer. Le roi intervient; Béraud se fait un point d'honneur de ne pas se soumettre à l'ordre de désarmer avant d'avoir reçu satisfaction légitime (1). Eudes ou Odon de Montaigu, celui qu'on appelait com-

(1) Nous avons vu que la grand'mère paternelle de Béraud, Béatrix de Bourbon, était la fille de Béatrix de Mello, fille elle-même de Dreux de Mello, connétable de France. Le Dreux de Mello avec qui Béraud était en querelle en 1308, doit être Dreux IV de Mello, seigneur de Sainte-Hermine, qui venait d'épouser Eléonore de Savoie, veuve de Guillaume Ier de Châlon, comte d'Auxerre et de Tonnerre, cousin-germain de Béraud. Il y avait, du premier mariage de ce dernier un enfant mineur, ce Jean II de Châlon, auquel Béraud porta toute sa vie une si grande affection, et dont il était le soutien avec son oncle Jean de Châlon-Rochefort.

Digitized by Google

munément Oudart, d'une branche cadette des ducs de Bourgogne issue de la maison de France, formait à ce moment une ligue contre Erard de Saint-Verain, à qui s'allia Dreux de Mello. Au fond c'était, de la part de Montaigu, une confédération de couleur impériale. Ni le Dauphin Jean II, ni le comte d'Auvergne Robert VI, ni le comte Jean de Forez, ces deux derniers membres du grand conseil, n'en furent ouvertement; mais, pour les Dauphins de Viennois et d'Auvergne tout au moins, on ne peut nier qu'ils ne lui fussent favorables, en voyant le premier laisser ses deux frères Guy baron de Montauban et Hugues seigneur de Faucigny s'y engager, et le second, Robert III comte de Clermont, permettre à son fils aîné Robert d'y entrer également. La mère de ce jeune homme était Alixent de Mercœur.

Béraud s'y jeta à corps perdu du côté Montaigu, puisque Dreux de Mello tenait pour Saint-Verain. Pour lui, ce n'était pas affaire d'Empire cette fois, mais question personnelle. A Saint-Verain s'étaient unis les comtes de Sancerre et de Dreux, Miles de Noyers, sénéchal de Champagne et autres seigneurs français. On tua, on brûla de part et d'autre en violation des ordonnances du royaume.

Béraud de Mercœur prend donc les champs « enseignes déployées » contre Dreux, lui livre des combats à la porte des palais royaux en Champagne et « presque sous nos yeux », a dit Philippe le Bel (1), pendant que les autres coalisés de Bourgogne bataillent pour leur compte. Le 21 novembre 1308, le roi écrit de Nîmes à Jean de Grès, maréchal de France, et à Jean de Bléville, nouveau sénéchal de Champagne, de s'emparer de « tous ceux qui ont esté au fait d'armes qui a esté entre Oudart de Montaigu et Erart de Saint-Verain et

(1) « *Prope nos, quasi coram oculis nostris* ». Lettre de Philippe le Bel donnée à Poissy l'année suivante au mois de mai 1309 (*Arch. nat. JJ.* 42, *n°* 59, *f.* 90).

Digitized by Google

et ses *aidans* d'autres, soient de nostre royaume out de dehors. Quelque part que vous les pourrez trouver de dans nostre royaume, prenez et mettez les en nos prisons » (1). Les *aidants*, c'était Béraud de Mercœur, Robert, fils du Dauphin d'Auvergne, les frères du Dauphin de Viennois et leurs alliés.

On ne put s'emparer du baron Auvergnat. Le roi l'assigne alors, en ce même mois de novembre, à comparaître devant lui en personne avec le comte de Dreux à Paris le jour de la Saint-André ; il se présente. Par égard pour son connétable de Champagne qu'au fond il aime encore, le roi se contente de le consigner aux arrêts, sans gardes et sans serment, dans l'hôtel que Béraud possède à Paris, au lieu de le faire mettre en prison comme les autres, « voulant moins le punir, dit-il, suivant la gravité de son crime que corriger avec mansuétude, miséricorde et autant de douceur que possible l'homme qu'il chérissait, qu'il avait élevé et comblé ensuite de biens et d'honneurs (2) ». Ces bienveillantes paroles ne calment pas l'orgueil froissé de Béraud. A ses yeux le coupable est le roi Philippe qui fausse sa parole si récemment et si solennellement donnée, de respecter le privilège du franc baron de soutenir son droit par les armes ; or, son droit, Dreux de Mello l'a violé. Il s'évade de sa demeure, quitte Paris et se retire dans ses terres.

Ordre du roi de saisir cette fois tous ses biens, envoi de plusieurs officiers de Philippe pour prendre possession de ses forteresses ; sommations à ses capitaines de les leur livrer. Tous restèrent fidèles à leur maître ; ils ne connaissaient d'autre chef que le sire de Mercœur et répondirent aux gens du roi par des bravades et des insolences. Il fallut que les agents royaux entrassent en composition avec ce vassal plus roi que le roi dans ses domaines.

(1) *Arch. nat. JJ*, n° 31, *p.* 75. — Bibl. mun. de Clermont. Mss. d'Auv. n° 745.

(2) Lettre de Philippe le Bel, datée de Fontainebleau, le 29 novembre 1308 (*Arch. nat. JJ.* 55, *f.* 75).

Digitized by Google

Béraud consentit à se soumettre au jugement de son souverain, sous la condition absolue qu'il resterait libre et que nul ne porterait la main sur sa personne. Il entendait aussi répondre seul pour ses officierset ses soldats, les couvrir tous en les avouant en vertu de son droit baronial. Ceux-ci n'en furent pas moins poursuivis comme complices. Sommé de les livrer, Béraud tint pour lâcheté d'obéir à cet ordre, mit ses capitaines en sûreté et s'offrit à payer seul pour tous suivant les vieilles coutumes féodales. Il consentit à rendre aux troupes royales les seuls châteaux qu'il tenait sous l'hommage du roi, après en avoir retiré toutes ses garnisons jusqu'au dernier homme. Pour les châteaux où il relevait d'autres suzerains (tels que les évêques de Clermont, du Puy, de Mâcon, de Lyon et de Mende), il n'en voulut remettre aucun. Quant au château de Mercœur, « je n'y relève que de Dieu », répondit-il; et il n'en ouvrit pas les portes, refusant par là même de reconnaître ce droit supérieur de police générale qui était la base essentielle de l'évolution monarchique. Pour sa personne, il « se déclara prêt à obéir pourvu qu'on lui promît la vie sauve et pas de prison; sans quoi, ajoutait-il, il se mettrait en rebellion ouverte en contumace manifeste (1) ».

Lorsque Philippe connut ce hautain langage, il ordonna aux sénéchaux de Beaucaire et de Rouergue, aux baillis de Mâcon, d'Auvergne, des Montagnes d'Auvergne et de Berry, car Béraud VII avait des châteaux dans ces divers gouvernements, de faire publier dans toutes ses propriétés une citation à comparaître devant lui en son parlement de Paris, dans la quinzaine de la Saint-Jean-Baptiste (24 juin) (2). Ses conditions n'étant pas

(1) Du moins le roi lui prête ce langage : « *Quod de persona sua obedire paratus erat, dum tamen traheret vite securitatem, et quod in prisionem vel carcerem non poneretur; et, non aliter, se, contra publicam disciplinam ponens in contumaciam manifestam* ». (*Ibid.*)

(2) *Ibid.*

Digitized by Google

acceptées, Béraud refusa de comparaître. C'était la guerre.

Le roi le connaissait si bien et doutait si peu du médiocre effet de tout ce bruit de sergents que, le même jour 31 mai 1309 où il écrivait de Poissy à ses sénéchaux et baillis de procédurer contre lui, il enjoignait, par lettre datée du même lieu, au vicomte de Murat, voisin de terres de Béraud de Mercœur en Haute-Auvergne, d'amener trois semaines après la Saint-Jean-Baptiste, les chevaux et les hommes d'armes de son fief, dans la ville de Saint-Flour, où il se proposait de concentrer ses troupes pour combattre le rebelle (1). Le même jour encore, il expédiait au comte de Sancerre l'ordre de se rendre à Clermont pour la même époque avec son contingent (2); au bailli d'Auvergne, Géraud de Paray, de lever un homme d'armes par 100 livres de rentes sur tous les vassaux de la terre royale d'Auvergne et d'assembler ces levées à Clermont toujours dans le même délai (3). En

(1) « *Mandatum vicecomiti de Murato quod sit ad Regem apud Sanctum Florum cum equis et armis propter inobedientiam* domini de Mercurio.

» *Philippus... Dilecto nostro vicecomiti de Murato salutem et dilectionem. Cum propter nonnullas graves inobediencias quas* dominus de Mercurio *nobis et gentibus nostris* (*commisit*), *in hujusmodi solertia perseverans, ad terras et loca ipsius gentes nostras, exigendo justiciam, destinemus, requisimus vos; nichilominus mandantes quatinus ad tres septimanas instantis festi beati Johannis Baptiste, apud Sanctum Florum in equis et armis, secundum exigenciam status vestri sufficienter parati, personaliter intersistis, nostris et gentium nostrarum quas ad diem et locum predictos mittere proponimus, parituri mandatis. — Datum Pissiaci ultima die maii anno domini M° CCC° nono* ». (*Arch. nat. Reg. JJ.* 42, *n°* 60, 61, 90 v°).

M. Coulon a eu raison de relever l'erreur des auteurs qui ont vu dans cet appel du ban une levée destinée à la guerre de Flandre. Elle était dirigée, comme le dit cet éditeur des *Lettres de Jean XXII*, contre la ligue de Bourgogne et l'insurrection de Béraud de Mercœur. La lettre précitée et les suivantes en sont la preuve formelle.

— La terre proprement dite de Mercœur, rappelons-le, s'étendait sur les arrondissements d'Issoire, Murat, Saint-Flour, Brioude, le Puy, Marvejols. Saint-Flour en était donc entouré. Béraud devait ainsi être investi par le nord et le sud, et attaqué au centre.

(2) *Ibid. n°* 61, p. 90.

(3) *Alia littera ballivo Alvernie directa propter inobediencias B. de Mercorio Philippus... ballivo Arvernie salutem. Cum ad cohercendum aliquas graves inobediencias per* Beraudum de Mercurio, *etc...* (*JJ* 42, *n°* 62. *V.* 90 *V°*).

Digitized by Google

outre de ces forces prises en Auvergne haute et basse et en Berry, Philippe le Bel jugea la situation assez grave pour envoyer de Paris un corps d'armée et pour en confier le commandement au connétable de France Gaucher de Châtillon (1). Si je cite ces correspondances inédites, c'est que la formation de cette armée d'Auvergne sur deux points opposés, Saint-Flour et Clermont, révèle chez le roi un plan qui n'avait pas été aperçu par les historiens, celui d'étouffer le soulèvement de la noblesse du pays avant de lancer ses troupes sur les Bourguignons. Ils ont cru, bien à tort, qu'il s'agissait des guerres de Flandre.

L'agitation se propageait dans le pays sous l'impulsion de ses plus influents seigneurs, Béraud de Mercœur, Robert III Dauphin, et quelques membres de la maison comtale. Ils sentaient que l'existence de l'Ordre du Temple n'était plus seule en jeu, que la vie de leurs templiers eux-mêmes était actuellement menacée, à commencer par Guy Dauphin, prieur d'Aquitaine, frère du comte de Clermont et fils de Mahaut d'Auvergne, emprisonné depuis dix-huit mois avec d'autres chevaliers tenant à des familles puissantes et fort irritées de la région.

Sous la multiplicité de taxes de guerre inconnues jusqu'alors, l'obligation du service militaire direct, et la rudesse de certains officiers royaux, le peuple lui-même grondait.

Le réveil de l'esprit féodal déchaînait les guerres lo-

(1) L'ordre de concentration à Clermont que Philippe lui envoya le 31 mai 1309, de Poissy, est au Trésor des Chartes : « Philippus Dei gratia, etc... A nostre amé et féal le comte de Sanceurre salut et amour. Comme par aucunes désobéissances *que li sires de Marqueil* a faites à nous et à nos gens, et encore y persévère, nous envoions nostre amé et féal Gaucher de Chastillon, comte de Porcian et connestable de France, *ès terres et biens dudit seigneur de Marqueil*. Nous vous requérons que, sur la féance que vous nous devez, que, à trois sepmaines de la saint Jehan Baptiste prochaine à venir, soiez en armes et en chevaux suffisamment suivant vostre état, à Clermont en Auverne, appareilhez d'obéir audit connestable en tout ce qui vous dira de par nous. Et vous monstrez en cette besoigne si honorablement et en telle obéissance que nous vous en devrions savoir gré. — Donné à Poissi le darrenier jour de mai lan de grâce mil CCC et nuef. » (*Arch. nat. JJ*, *n°* 61, *f.* 90).

Digitized by Google

cales avec toutes leurs violences dans cette contrée paisible; il nous faudra bientôt en donner des preuves trop éloquentes. Nombre de seigneurs d'Auvergne et du Bourbonnais imitaient l'exemple de Béraud; la Franche-Comté s'agitait, et si Philippe eût été coupé de Lyon, il pouvait de ce côté perdre dans la bourrasque le fruit de plus de quinze ans d'efforts heureux. D'autres événements compliquaient terriblement pour lui la situation en 1308 et 1309; la guerre du nord était loin d'être terminée, elle avait sa répercussion en Nivernais, propriété de la maison de Flandre. Il fallait à tout prix, dans de telles circonstances, écraser une ligue pourvue d'alliés jusque dans ses propres domaines et dans sa cour. De là un déploiement de forces tout à fait disproportionné d'apparence avec un simple mouvement séditieux de quelques seigneurs.

Philippe avait raison de compter peu sur le concours de la noblesse d'Auvergne pour combattre les plus estimés de ses membres. Il n'est nullement démontré que le vicomte de Murat ait obéi d'une manière utile à la semonce royale; il l'est moins encore que la plus forte place du pays ait consenti à ouvrir ses portes aux troupes du vicomte au détriment de ce qui fut le plus cher des privilèges militaires de Saint-Flour, et à l'encontre du descendant de ses bienfaiteurs, bienfaisant lui-même. Du moins l'attitude énergique du roi réussit-elle à circonscrire le mouvement au groupe des plus audacieux.

En même temps que les ordres de mobilisation de l'ost, il expédia dans la province, par son clerc G. de Dôme (ou du Buisson) et par un chevalier de son hôtel Philippe de Blot, l'ordre à ses deux baillis de Haute et Basse Auvergne, d'arrêter et de châtier impitoyablement ceux des seigneurs de ce pays qui « sous le couvert de leurs *franchises et coutumes détestables* », se permettraient de prendre les armes sans son ordre et de s'opposer aux saisies royales. Ils devront s'emparer de leurs biens *sans*

Digitized by Google

égards pour le rang, qu'ils fussent barons, nobles ou bourgeois des communes (1) ». Quant à leurs coutumes et franchises, tranchant d'un mot, il les « supprimait ». Cet ensemble de mesures rapidement prises intimidèrent les barons et les clients de Mercœur. Elles maintinrent les dauphins d'Auvergne et de Viennois, dont la conduite persistait à rester équivoque. Elles ne firent pas reculer Béraud et ne diminuèrent que son contingent. Il rejoignit ses alliés; le connétable de Châtillon et le comte de Sancerre prirent le commandement de l'armée et marchèrent sur lui.

Pendant ce temps le parti Montaigu, se voyant en trop petit nombre, avait fait venir d'Allemagne des mercenaires à sa solde. On n'a ni preuve ni indice que Béraud ait pris la moindre part à cet acte coupable. Lui, il ne voyait que Dreux de Mello. Royaux et Impériaux se rencontrèrent le jour de la fête de Saint-Denis (9 octobre 1309) dans la partie du Nivernais qui appartenait au comte d'Auxerre. La bataille fut chaude et courte, les Auvergnats et les Bourguignons défaits. Béraud de Mercœur, sur le point d'être capturé par Mello, ne voulut pas subir la honte de remettre son épée à son ennemi personnel; mais, avisant son parent le comte de Sancerre, il la lui rendit (2). Philippe le Bel ordonna de poursuivre

(1) Ista littera directa in Balliiviis Alverniae, magistro G. de Dumo et domino Philippo de Blau seu de Sancto Verano, militi. Item, ne quis sine nostra licencia in regno nostro cetum, cohortem, vel aliquam congregationem faciat armatorum, ne quis contra gagiamentum attemptet vel pacem nostram Regni nostri quolibet modo infringat; et cum aliqui corruptelas pro consuetudinibus in hiis partibus soleant allegare, tales *dampnatas consuetudines tollimus* et penitus reprobamus. Vobis insuper precipimus et mandamus quod si quis contra predicta quicquam attemptare presumat, statim eis viriliter resistatis et eos in personis et bonis capiatis et distringuatis, et debite puniatis. Precipiatis insuper baronibus, nobilibus et plebeis communitatibus, etc. *(Arch. nat. JJ*, 60, 91).

(2) *Contin. de Géraud de Frachet* (*Rec. des Hist.*, XXI, 32 A). — *Cont. de Guill. de Nangis* (Ibid., XX, p. 598, D et E). Cette chronique écrit, par erreur de scribe, *Berandus de Mercolio,* pour *Beraudus.* — Voir aussi le *Memorialis historiarum* de Jean de Saint-Victor. (*Ibid.*, XXI, p. 652, G, H). — Du Chesne. *Hist. des ducs de Bourgogne,* p. 145. — Arch. nat. JJ, *loc. cit.*, 218.

Digitized by Google

et d'arrêter vainqueurs et vaincus, c'est-à-dire Mello et ses partisans, aussi bien que Mercœur et ses alliés. Erard de Saint-Verain et l'un des Sancerre furent incarcérés à Melun, Dreux de Mello et son frère à l'Hôpital près de Corbeil. L'enquête démontra qu'ils avaient été les provocateurs et les principaux coupables dans cette affaire. Béraud, laissé libre par le comte de Sancerre, n'en restait pas moins sous le coup des poursuites criminelles ordonnées contre tous les chefs de la chevauchée et de l'ordre d'arrestation lancé contre lui. Il se retira tranquillement dans ses domaines.

VII.

BÉRAUD COURT LA FRANCE. — LE CŒUR SUR LA MAIN ET LA BOURSE OUVERTE. — SES DOMAINES DE HAUTE-BOURGOGNE. — IL RENTRE EN GRACE (1309-1310).

Au cours des préparatifs de guerre de Philippe le Bel contre lui et ses alliés avant la campagne malheureuse du Nivernais, de même que pendant les poursuites judiciaires ordonnées par le roi après la défaite, Béraud parcourait la France comme le plus intangible et le plus innocent des hommes. On le trouve en Auvergne, en Bourbonnais, en Forez, à Lyon, en Dauphiné, aux deux extrémités de la France. Il assiste le 22 mai 1309, dans la ville de Vienne, aux fiançailles de Marguerite de Savoie sa cousine, veuve de Jean de Châlon, sire de Vignory son cousin, avec un autre de ses parents Simon de Commercy comte de Sarrebruck. Neuf années auparavant, lors du mariage de Guichard VI de Beaujeu avec Jeanne de Genève, il s'était porté caution du paiement de la dot par le comte de Genève (1) ; cette fois il se fait le garant

(1) Ce fut le 18 juin 1300 qu'il rendit ce service à son parent Guichard avec son oncle Jean de Châlon-Arlay ; et il n'était pas mince, car la dot était de 14.000 livres viennoises, en outre des terres. Le comte de Genève n'ayant pas tenu parole aux échéances, Béraud était encore le 19 juin 1309, sommé par le bailli royal de Mâcon de payer pour le comte. (*Arch. nat. P*, 1389, *cote* 150.)

Digitized by Google

de Louis de Savoie de concert avec le comte Amé V, frère de la future, Guy Dauphin de Viennois et Aimar de Poitiers, pour le paiement de la dot de Marguerite de Savoie, 10,000 livres viennoises. Il s'engage à fournir les ôtages gardés à Besançon jusqu'au versement de la somme (1); et le service est d'autant plus méritoire qu'en ce moment même, il est poursuivi en justice pour payer, comme caution, la dot que le comte de Genève n'a pas encore soldée. Le bon Béraud était, on le voit, aussi prompt à ouvrir sa bourse qu'à tirer l'épée pour ceux qu'il aimait.

Après la noce, l'enterrement. Le 5 novembre 1309, trois semaines après sa défaite du Nivernais, il conduisait, à Besançon, le deuil de son oncle, Jean de Châlon comte d'Auxerre, mort la veille, qu'on inhumait dans le couvent de la Charité. La veuve, Marguerite de Beaujeu (2), s'avança vers la tombe et, dénouant sa ceinture, elle la déposa sur le cercueil de son mari, en signe de renonciation à la communauté de biens ayant existé entre eux. Cela fait, elle chargea Béraud de Mercœur de proclamer devant l'assistance, où se trouvaient Renaud de Châlon-Bourgogne comte de Montbéliard, son frère Hugues, Miles de Noyers, gardien de Bourgogne pour le roi, contre qui Béraud venait de combattre, et beaucoup d'autres personnages, qu'elle entendait rester étrangère aux biens mobiliers comme aux dettes de son époux (3), se réservant toutefois la restitution de sa dot et les legs dont il l'avait gratifiée. Cela fait, Hugues de Châlon, archevêque de Besançon, frère et exécuteur testamentaire du défunt,

(1) *Arch. nat. P*, 1389, *cote* 147. Les autres pleiges furent Raoul de Neufchâtel, Oton évêque de Bâle et Guichard de Clérieu. Dans cet acte où le rang hiérarchique est observé, Béraud de Mercœur est nommé immédiatement après le puissant comte de Savoie.

(2) Troisième femme de Jean II de Châlon qui, avant elle, avait épousé Elisabeth de Lorraine, fille du duc Mathieu II et veuve de Guillaume de Vienne; puis Alix de Bourgogne, comtesse d'Auxerre, fille de Eudes, comte de Nevers et de Mahaut de Bourbon-Dampierre, comtesse d'Auxerre, Nevers et Tonnerre, morte en 1290.

(3) *Bonis mobilibus et debitis.*

Digitized by Google

déclara accepter en cette qualité la renonciation, et le notaire qu'on avait amené dressa du tout un procès-verbal qui existe encore (1). C'est que le patriotisme local et la longue résistance des Châlons à l'occupation française leur avaient coûté cher.

Ce qui restait pourtant du patrimoine de l'aïeul Jean l'Ancien à ses nombreux petits-enfants, collatéraux du Palatin, après tant de ligues, était encore fort beau. Béraud de Mercœur qui profita de sa présence en Franche-Comté pour partager avec eux, en eut comme seul héritier de sa mère, de grandes possessions en Haute-Bourgogne, les châteaux et seigneuries de Sainte-Colombe (Doubs), de Boutavant (Jura); 1,500 livres de rentes à prendre sur les puits de Salins, soit environ à 120 mille livres de revenu en valeur relative actuelle pour ce seul article, plus une châtellenie d' « Oliferne, Olopherne », que je ne sais où placer (2). Pendant son voyage de 1309 à Besançon, il reconnut encore tenir, au même titre, du jeune comte d'Auxerre (3), la châtellenie de Chevannes près Lons-le-Saunier, et la terre de Monnet [Saône-et-Loire] (4). Rien que par l'héritage des Châlons, en Franche-Comté, il eût été, on le voit, un très riche homme.

(1) *Arch. nat. P*, 1388[3], *cote* 138. Il y est dit que tel est l'usage du pays : *ut moris est.* — Malgré sa situation obérée, la dernière parole du comte d'Auxerre avait été pour augmenter le douaire et assurer le bien-être de sa jeune femme.

En augment de douaire il lui laissait, par un codicille du 24 octobre 1309, la jouissance des châtellenies de Châteauneuf sur Saint-Amour et de Montgefond (dans les cantons de Saint-Amour et d'Arintod, arrondissement de Lons-le-Saunier (Jura); il lui léguait, en outre, tout le mobilier petit et grand nécessaire à son hôtel (*Ibid.*, P., 1389[2], cote 239. Orig.)

(2) Anselme. *Hist. généalog. de la Maison de France*, VIII, 417. Ces biens lui furent délaissés entre 1303 et 1308 par son oncle Jean qui se qualifiait « comte de Bourgogne et de Châlon », par protestation contre la vente du comté de Bourgogne faite au roi par le Palatin sans le consentement de ses cohéritiers.

(3) Jean III de Châlon, fils du défunt.

(4) *Arch. dép. du Doubs. Série B*, 418. *Liasse.* La reconnaissance de fief fut faite par « *Béraud de Mercœil* » entre les mains d'Hugues de Châlon, archevêque de Besançon, en sa qualité de tuteur des enfants mineurs que laissait Jean II, comte d'Auxerre.

Digitized by Google

Il se fit, dès ce jour, le protecteur des enfants que laissait le frère de sa mère. Il prit une des orphelines avec lui qu'il éleva à ses frais, dans sa maison, où nous la retrouverons bientôt ; et nous lui verrons la lance aussi facile pour soutenir les droits du jeune comte d'Auxerre que pour défendre les siens.

Dans l'intervalle de ces deux voyages de Vienne et de Besançon, vers la fin d'octobre, il réglait le différend presque séculaire pendant entre sa famille et l'abbaye de Blesle au sujet de la justice et de la seigneurie du lieu communes entre elles. Il le fit avec des sentiments de modération et par cette voie de l'arbitrage qu'il estimait supérieure à toutes les justices de droit romain, et dont on aurait beaucoup obtenu si on eut voulu l'employer plus souvent avec lui. Ce compromis de 1309 aboutit deux ans après à une pacifique sentence arbitrale (1).

Que dire en attendant, de ce saisi par ordre de justice, de ce poursuivi sur commandement royal placé sous mandat d'arrêt, qui court la France au grand soleil, fait ses affaires le plus publiquement du monde, et va même à la noce ; si ce n'est qu'il était plus aisé d'enjoindre que d'exécuter, et qu'au fond personne ne le jugeait bien coupable, pas même Philippe le Bel.

Après cette tournée de famille qui lui laissait des mineurs sur un bras, un nouvel engagement de 10,000 livres sur l'autre, et une poursuite criminelle sur la tête, le bon Béraud rentre à Paris librement et se présente au roi en compagnie du plus jeune fils du souverain, Charles comte de la Marche, le futur roi Charles le Bel, tout nouvellement marié avec sa jeune cousine Blanche de Châlon-

(1) Rendue entre Béraud de Mercœur et l'abbesse Alix. (Bibl. nat. Fonds Baluze. Arm. VI, paq. 8, nos 4, 6, 7. *Affaires ecclésiastiques*. Rubrique : *Pactum super multis litigiosis apud Blesla*. Mention insérée dans une transaction du 23 février 1376 visant aussi la transaction de 1253. Voir sur le même sujet *Spicil. Brivat*, pp. 35-39. et Bibl. de Clerm. Mss. d'Auv., no 745, p. 70.)

Digitized by Google

Bourgogne (1). Tant de bonne grâce et de simplicité auraient désarmé le plus sévère des souverains. Le fait qu'il y avait eu de sa part chevauchée illicite, et non pas trahison, lui servit sans doute beaucoup plus que la caution du royal adolescent. Philippe le reçut en chef de famille déguisant sa joie sous un froncement de sourcils. Pour le principe, il l'envoya tenir prison quelques jours à Melun et le fit venir ensuite à Poissy à la fin de novembre (2). Là, Béraud lui fit sa soumission, accepta galamment l'amende et toutes les conditions qui lui furent faites. Réconcilié avec Philippe, il recouvra sa pleine liberté, sa charge et ses domaines; mais, par exemple, le roi ne lui confia plus jamais de missions diplomatiques.

A force de droiture dans les actes, il avait réussi dans ses malheureuses aventures de l'année à ce que personne ne mît la main sur lui. Cela suffisait à Béraud qui poussa toujours cette sorte de susceptibilité à ses plus extrêmes limites.

En plus d'un endroit son retour fut salué comme une délivrance. Les agents royaux commis à la garde de ses forteresses et de ses terres s'étaient conduits comme en pays conquis; au lieu de l'administration assez bienveillante de leur seigneur, les habitants avaient trouvé la cupidité de gens de guerre peu enclins à ménager une population qu'ils étaient appelés à quitter le lendemain; ou des chevaliers ès lois, durs instruments d'un pouvoir très fort.

Philippe le Bel se montra moins débonnaire pour Eudes de Montaigu coupable d'avoir agi en partisan de l'empe-

(1) Le mariage avait été célébré au commencement de 1308 à à Hesdin, en même temps que celui de Jeanne de Châlon-Bourgogne, sœur aînée de Blanche, avec Philippe, frère aîné de Charles le Bel. (*Anc. Chron. de Flandre : Rec. des Hist.* XXII, 307). Ces deux filles du palatin de Bourgogne avaient pour mère une descendante directe de saint Louis, Mahaut d'Artois.

(2) *Contin. de Géraud de Frachet* (*Rec. des Hist.* XXI. 32, A). — *Contin. de Nangis* (*Ib.* XX, 598, D et E). — *Memoralis historiarum de Jean de Saint-Victor* (*Ibid.* XXI, 652, G et H). — Du Chesne. *Hist. des ducs de Bourg.*, p. 145. — Arch. nat. JJ, *loc. cit.* 218.

Digitized by Google

reur : il le bannit du royaume (1). Il imposa au Dauphin de Viennois Jean II qui s'était gardé de se prononcer ouvertement pendant la lutte, tout en laissant ses frères s'y compromettre, un traité d'alliance qui fut signé au mois d'octobre 1310 (2); et il chercha à se rattacher le comte de Forez en train de se rapprocher de l'Empire, en lui restituant le château et la seigneurie de Thiers qu'il avait fait mettre sous sa main (21 avril 1310) (3).

VIII.

Béraud de Mercœur, gouverneur et gardiateur de Lyon (1311). — Nouvelle insurrection du Gévaudan (1311-1313).

C'est que, depuis son avènement, l'empereur Henri VII de Luxembourg s'occupait aussi activement qu'il le pouvait de rétablir son autorité sur ses sujets du royaume de Bourgogne; et que cette année 1310 fut pleine d'intrigues françaises et allemandes. La noblesse de la frontière paraît s'y désaffectionner de Philippe le Bel et revenir à l'empereur. Les frères du Dauphin de Vienne, le comte de Forez, les seigneurs du Valentinois, du Diois, du Lyonnais, du Dauphiné, Philippe et Amé de Savoie eux-mêmes se rendent à son appel et lui amènent leurs troupes à Lausanne pour l'expédition qu'il prépare en Italie (4). C'était reconnaître implicitement que le royaume d'Arles, de Bourgogne ou de Vienne existait encore en principe, ce royaume qui confinait à l'Auvergne sur presque toute sa longueur. Le 13 septembre, Henri VII annonçait son intention d'y nommer son fils Jean de Bohême, vicaire

(1) A la fin de l'année.

(2 et 3) Pour ces faits, voir Valbonnais. *Hist. du Dauphiné, I,* 269. Et Arch. nat., J. 277, nos 9 et 10; documents cités par Paul Fournier *(Le roy. d'Arles,* p. 364*)*. — Le comte Jean paya cette faveur le 19 octobre 1311 à l'Assemblée du Lyonnais qui, sous sa présidence, proclama l'annexion de la province à la France. (La Mure, édition Chantelauze, I, 338). De même le don des possessions de la couronne dans Thiers à ce prince n'avait-il été autre chose qu'une sorte de marché politique.

(4) Arch. nat. P. 1380², cote 8300.

Digitized by Google

de l'Empire, tandis que Charles Ier de Valois tentait timidement de le restaurer à son profit avec l'appui de son frère (1), et que le pape Clément V, las des exigences du roi de France, laissait s'agiter dans la curie romaine la candidature du fils de Robert d'Anjou, roi de Naples.

Il n'était pas jusqu'à la commune de Lyon qui n'essayât de secouer le joug de la France qu'elle trouvait plus lourd que celui de son archevêque. Les habitants prirent les armes, s'emparèrent du château de Saint-Just, en chassèrent la garnison française et fortifièrent leur ville. Philippe sauta sur l'occasion. Il envoya pour les réduire une nombreuse armée sous le commandement de ses trois fils, de Charles de Valois et du comte d'Evreux. A ces troupes se joignirent celles d'Amé V de Savoie, possessionné, nous l'avons déjà vu, dans la vallée du Rhône et jusqu'aux faubourgs de Lyon. Les Lyonnais investis capitulèrent. Philippe s'annexa la haute justice de la ville, dont il avait acquis la suzeraineté cinq ans avant. Lyon et son territoire entre le Rhône et la Saône étaient incorporés désormais du domaine direct de la couronne (1310) [2].

Nul doute que Béraud de Mercœur ne se soit bien comporté dans cette expédition, car ce fut à lui que le roi confia la délicate mission de gouverner la conquête nouvelle et de contenir la population remuante de la grande cité humiliée de sa défaite. Le 20 janvier 1311 (n. st.), par des lettres pleines d'éloges pour la droiture et la fidélité du connétable de Champagne, il lui donne la garde de Lyon. Ces lettres sont à la fois une commission de gouverneur et un véritable traité par lequel le sire de Mercœur entreprend à forfait la conservation du pays à ses risques et périls, moyennant une somme fixe.

(1) P. Fournier. *Op. cit.* 351, *note* 5 — et J. Petit. *Essai sur Charles de Valois* (1270-1325). 1898.

(2) Ménestrier. *Hist. municip. de la ville de Lyon*, p. 39. — Boutaric. *La France sous Philippe le Bel*, 407, citant : Arch. nat., J. 262, nos 7 et 8.

Digitized by Google

Non seulement la ville et la citadelle qui la commande du haut de la colline abrupte de Saint-Just, près de Fourvières, mais toutes les forteresses, châteaux et maisons-fortes que l'archevêque a été obligé de remettre en garde au roi, Pierre-Encize, Villefranche, Saint-André, Cerrot et autres, lui sont délivrés, et Béraud s'engage à les défendre comme il l'entendra. Il devra entretenir toujours avec lui, dans le château de Saint-Just, sept chevaliers, un porte-enseignes et dix-huit écuyers de son choix, avec leur suite ordinaire de gens d'armes, s'entend; pour les autres places il agira à sa guise. Le roi lui donnera 10,822 livres 10 sous tournois pour la première année, et, pour les années suivantes, plus ou moins à dire d'experts, suivant les dépenses militaires qu'il aura faites. Si, pour une cause quelconque, il devient nécessaire de mettre plus de quatre sergents à chacune des six portes de Lyon et à chacune des trois portes du bourg de Saint-Just ou encore d'augmenter les garnisons du château du sire de Mercœur (1), ou des autres forteresses du pays, le roi devra lui payer 20 sous par jour et par chevalier, 5 sous par écuyer, 2 sous par sergent noble, etc. Mais si Mercœur veut se contenter à forfait de l'annuité de 10,822 livres tournois pour ses dépenses militaires après la première année, il restera libre de le faire sans que le roi puisse s'y opposer. Les frais de justice, de chancellerie et de saisie dans la ville de Lyon seront à la charge du roi. Béraud s'engage sur sa personne et sur tous ses biens présents et futurs à protéger et défendre le pays contre tous et à ne rendre les châteaux à personne sans un ordre écrit revêtu du sceau royal. Enfin, si Lyon ou l'un des châteaux du Lyonnais venait à être pris ou rendu par sa faute évidente ou son dessein préconçu, il accepte d'être réputé traître au roi et qu'il soit fait justice de lui en n'importe quel lieu. Ainsi est

(1) Il avait donc encore son hôtel de Lyon. Il paraît toutefois avoir gardé peu de temps ses biens du Lyonnais.

Digitized by Google

conçu le traité passé à Poissy, le 20 janvier de l'année ancienne 1310, entre le roi et le connétable de Champagne (1).

Il n'était pas possible à Philippe le Bel de lui témoigner une plus haute confiance que de lui remettre la défense d'un pareil poste sur la frontière même de l'Empire et du Dauphiné Viennois, au moment même où ses alliés le Dauphin Jean, son frère Guy et les Savoie étaient en Italie au service de l'empereur. Mais les liens qui l'unissaient à ces princes servirent à la sécurité du pays mis sous la garde de son épée au lieu d'être un péril. En effet, trois semaines après (10 février 1311), dans le traité d'alliance que le Dauphin et son frère conclurent à Milan avec Philippe de Savoie envers et contre tous, ils exceptèrent en termes exprès Béraud de Mercœur, nommé immédiatement après l'empereur, les rois de France et de Sicile, et avant le comte de Forez (2). Une pareille stipulation dit mieux que je ne saurais le faire la situation occupée par notre personnage dans la société de son temps.

Ce fut donc à la portée d'une ville fidèlement gardée que s'ouvrit, le 12 octobre 1311, le concile de Vienne, d'où Philippe attendait une solution conforme à ses desseins dans la grosse affaire des Templiers. Maintenant qu'elle était soumise à la décision de l'Eglise, l'angoisse de la solution attendue pouvait bien rester aussi vive chez les amis des Templiers, mais leur conscience était moins

(1) Quomodo dominus Rex tradidit *B. domino Mercorii* civitatem Lugdunum, nec non castra et villas hic descriptas ad custodiendum. (*Arch. nat., JJ. L. et transcription au Reg. XV, n° 129, fol. 118 verso).*

(2) Valbonnais. (*Hist. du Dauph. Preuves*, II, à la date). Valbonnais a traduit à tort « Béraud de Mercœur comte de Forez ». L'erreur provient du simple oubli d'une virgule dans le texte latin entre *Beraldus de Mercorio* et *comes Foresii*, et il faut lire « Béraud de Mercœur, le comte de Forez », etc... Jamais Béraud ne fut comte de Forez, il était simplement le beau-frère du comte Jean. — D'autre part, La Mure (*Hist. des comtes de Forez*, I, 342) signale le comte de Forez parmi ceux que les contractants du traité de Milan de 1311, excluent de leur hostilité. Jean de Châlon, Aimar de Poitiers comte de Valentinois, cousins germains de Béraud, l'archevêque de Vienne, sont aussi exceptés nommément.

Digitized by Google

troublée. Les enquêtes avaient à tout le moins démontré l'habitude de certaines pratiques sacrilèges dans l'Ordre (1). La responsabilité passait d'un pouvoir humain désintéressé à la plus haute autorité du monde catholique. On savait le pape plus disposé à réformer qu'à détruire un Ordre si nécessaire au soutien des Eglises d'Orient. Ils n'avaient qu'à attendre. On n'a pas trouvé le sire de Mercœur au nombre des agents royaux qui ont servi la politique de Philippe IV dans ce colossal procès; aujourd'hui il peut accepter sans scrupules le rôle de défenseur de l'ordre matériel autour de la solennelle assemblée. Il n'est toutefois qu'un gendarme à distance. Trop près, le roi n'est peut-être pas bien sûr des sentiments que pourrait manifester le plus orthodoxe et le moins servile de ses officiers.

Cette année 1311 apporta un soulagement à sa double conscience de Mercœur et de Châlon, constamment ballotée entre la fidélité due à l'empereur et l'obéissance due au roi, par l'accord intervenu entre ses deux suzerains. Henri VII reconnaissait définitivement à Philippe la propriété du comté de Bourgogne, sous condition d'en recevoir l'hommage. Désormais Béraud et les Châlons pouvaient, sans forfaiture, obéir au roi de France, leur seigneur direct dans ce pays.

Le comte Amé intercéda auprès de Philippe le Bel pour que la liberté fût rendue à l'archevêque Pierre de Savoie, que les princes avaient emmené avec eux en France après la prise de Lyon; et la restitution qui lui fut faite de sa mense épiscopale mit fin aux fonctions de gardiateur confiées à Béraud, qui revint prendre le service du connétablie de Champagne.

Au mois d'avril 1313 (n. st.), des lettres royales de rémission, datées de Vienne, lui assurèrent, à lui et à

(1) *Procès des Templiers.* Roubau. — Déposition de Guy Dauphin susvisée. — Michelet. *Procès des Templiers*, II, 151 et suiv.

Digitized by Google

ses successeurs, amnistie complète pour le passé (1); Philippe le Bel fit mieux encore, et, récompensant Béraud par l'endroit sensible, il ratifia la convention qu'il avait faite le 26 septembre 1312, dans son château de Saint-Cirgues (2), avec Guillaume Durand, évêque de Mende et comte de Gévaudan, aux termes de laquelle le prélat lui reconnaissait le droit de réprimer par les armes les délits de guerre privée commis sur ses terres par les sujets du diocèse et de juger les contrevenants; mais il y fut ajouté une exception pour les actes de violation de la paix publique tels que les ordonnances royales les avaient définis et qui restaient justiciables de la sénéchaussée de Beaucaire. Même avec ces restrictions essentielles, c'est un privilège que Philippe a rarement reconnu à de simples barons avant les dernières années de sa vie.

Cette confiance Béraud l'inspirait autour de lui. Peu avant la dame de Saint-Géran en Bourbonnais le choisissait pour vider, comme arbitre, un litige entre elle, sa fille et son gendre, au sujet de la propriété du château et de la seigneurie de Saint-Géran. Il est vrai que la sentence fut annulée par un arrêt du parlement du 28 avril 1311 (3). Je ne connais pas le motif; mais il est probable que Béraud n'était pas aussi fort en droit que Flotte et Nougaret.

L'examen des litiges subsistants entre le roi, l'évêque et le sire de Mercœur dans le comté de Gévaudan, fut dévolu à une commission; si la charte de pariage de 1307

(1) Arch. nat., JJ, nos 218-222. — Du Chesne. *Op. cit.* Preuves.

(2) Saint-Cirgues, cant. de la Voûte-Chillac, arr. de Brioude (Haute-Loire). — Le premier appel des jugements était réservé à Béraud dans sa terre, le second à la cour commune. La supériorité du domaine lui était reconnue; la cour commune ne devait avoir de compétence chez lui que « à défaut de justice ». (Arch. nat. JJ. 50, no 43.)

(3) *Olim.* IV, fol. 178. Boutaric. *Invent. des Actes du Parlement.* Cette dame de Saint-Géran était Alix de Vernet, veuve de Louis de Roure, alliée des Beaujeu et sa fille Catherine, femme alors de Pierre d'Outre, chevalier.

Digitized by Google

avait empiété, on verrait à la modifier; si les officiers de la Cour commune avaient commis des abus de pouvoir, on y remédierait. De part et d'autre le désir de pacification paraît sincère; on veut en finir. Mais le roi est à Paris, l'évêque Durand, devenu l'un de ses conseillers, ne quitte guère Argenteuil près de la capitale, et Béraud est absent. Remis en présence par le travail des commissaires, les partis locaux se choquent, les vieux ressentiments se rallument; provincialistes et royaux en viennent aux mains. Qui a commencé encore cette fois, qui eut les premiers torts, il est malaisé de le savoir. Toujours est-il que les sujets de Béraud avaient pris les armes au commencement de l'automne de 1313, contre la Cour commune. Ils furent appuyés par des nobles de Haute et Basse Auvergne qui leur amenèrent en Gévaudan des hommes de cheval et de pied (1).

Le 25 octobre, Philippe le Bel recourait à des mesures sévères pour étouffer cette ligue renaissante. Il dessaisissait la commission, mettait l'affaire aux mains de Bérenger de Prouillan, chevalier, bailli de la Cour commune du comté; lui ordonnait d'informer d'urgence sur les excès commis et d'en exiger tout d'abord réparation. Si le fond de l'affaire lui paraissait présenter des cas douteux, il devait envoyer les pièces de l'enquête sous lettre close soit à lui-même, soit à son parlement, pour être statué aux premiers jours de la sénéchaussée de Beaucaire. En même temps il prescrivait aux sénéchal, juge-mage et procureur

(1) Philippus.. baillivo et judici ordinario curie comitatus et bailliagi Gabalitani salutem. Cum intelleximus quod jura, status et honos dicte curie a dilecto et fideli nostro *Beraudo Mercori* milite, aut ejus gentibus, ipso, ut dicitur, sciente et mandante vel ratum habente, et a nonnullis aliis nobilibus in appellationibus armorum, portationibus, gardiis, custodiis, et aliis pluribus casibus ad cognitionem et explectationem ressorti, superioritatis seu regalium, de quibus facta est inter nos et dictum episcopum sub certa forma in litteris regiis contenta communio pertinentibus, multipliciter pertinebantur et etiam usurpantur in nostrum et dicti episcopi de prefate communis curie contemptum.. precipimus.. etc. (Arch. de la Lozère G. 807 — Roucaute et Saché. *Lettres de Philippe le Bel*, etc., pp. 151-152).

Digitized by Google

royal de Beaucaire de lui prêter main-forte; aux baillis d'Auvergne et des Montagnes d'Auvergne d'arrêter et de lui remettre, pour qu'il leur fît leur procès, tous nobles et non-nobles, cavaliers ou gens de pied coupables d'être entrés en armes dans le comté de Gévaudan (1).

Là encore il fut reconnu que Béraud n'était pas sans excuses. Une nouvelle transaction intervenue entre l'évêque et lui, au mois d'août 1314, mit fin à l'affaire, de l'assentiment du roi, qui ratifiait le traité à Paris le 15 du même mois (2) et mandait à son sénéchal de Beaucaire et de Nîmes comme au bailli de Gévaudan de le faire respecter (3).

IX.

Béraud réadmis au grand Conseil. — Il marie sa cousine germaine avec Charles de Valois, neveu du roi, et la dote princièrement. — Le contrat (1314).

Jamais le nourri de Philippe le Bel, réinstallé au Grand Conseil, ne fut plus étroitement admis dans l'intimité de la famille royale qu'à cette époque. Philippe était profondément malheureux. Aux soucis politiques, à l'affaire des

(1) Mandamus.. necnon et per baillivum nostrum Arvernie et baillivum etiam Montanarum ad vestrum examen remitti quosdam nobiles et innobiles, equites et pedites de bailliagiis eorundem qui, cum armis dictum comitatum et bailliagum Gabalitaui intrasse et in eis excessisse dicuntur... Datum Parisius die XXV octobris anno Domini MCCC tertio decimo. *(Op. cit.)* pp, 153-154.

(2) Philipus... Cum nos, compositionem... et tractatum factos inter dilectos et fideles nostros episcopum Mimatensem ex parte una, et *Beraudum de Mercorio* militem ex altera, etc., Datum Parisius XV Augusti anno Domini M CCC, XIV. (Arch. de la Lozère G. 864. Reg. fol. 61. — Roucaute et Saché. *Op. cit.* 161-162.)

(3) *Arch. nat. JJ,* 50, *n°* 43. — Béraud y est qualifié : *magne nobilitatis et potentie virum dominum Beraudum Mercorii, conestabularius Campaniæ.* Il renonça de son côté à sa prétention de régir ses domaines du Gévaudan par la coutume d'Auvergne comme ils l'étaient de toute antiquité, soutenait-il, et non par le droit écrit qui était celui de la sénéchaussée de Beaucaire. Cette affaire fut réglée par Pons de Polignac, doyen de Brioude cousin cher à Béraud, Raymond Barot, précenteur; Pierre d'Aurillac, docteur ès lois et official de Mende, et Pierre Sasson, hebdomadier de Mende, pour l'évêque; Guillaume de Taillac et Guillaume de Chapeloux, chevaliers; Guillaume d'Aumont, Jean de Riom et Boisson, curés du diocèse de Mende, pour Béraud de Mercœur.

Digitized by Google

Templiers, s'unissait la douleur du dramatique scandale donné par les jeunes femmes de ses fils en 1314. Ce désastre de famille paraît avoir accablé le maître et le familier. Le roi perdait ses forces et se montrait plus sombre que jamais; la santé du connétable de Champagne ne valait guère mieux. Philippe ne le gardait pas moins dans son conseil privé. Ils gémissaient ensemble. N'ayant pas d'enfants d'Isabelle de Forez après vingt-quatre ans de mariage, le sire de Mercœur s'était attaché à la fille de Jean Ier comte de Joigny et de sa tante Marie de Mercœur, Jeanne de Joigny, belle jeune fille dont les contemporains ont fait l'éloge. Philippe s'avisa de la marier à son neveu Charles II de Valois, fils de son frère Charles, comte de Valois, d'Anjou, du Maine, d'Alençon, de Chartres et du Perche, l'homme qu'il aimait le plus au monde. Ce projet était fait pour combler de joie le bon Béraud. Donner pour beau-père à sa parente préférée, presque sa fille adoptive, le premier prince du sang, le défenseur de l'Eglise, investi par elle du royaume d'Aragon, reconnu par Boniface VIII comme empereur d'Orient, gratifié ensuite par Clément V de la promesse de l'empire d'Occident; pour qui la politique française avait cru un moment pouvoir restaurer le royaume de Bourgogne; à qui enfin sa première femme, Catherine de Courtenay, fille de l'empereur Baudoin II, avait apporté le vain titre d'impératrice de Constantinople qu'elle garda jusqu'à la fin de sa vie, avec l'espoir d'en conquérir la réalité; c'était une belle fumée de gloire pour le sire de Mercœur, petit-fils d'une Courtenay.

Aussi se conduisit-il comme le meilleur et le plus généreux des pères pour la mariée. Par le contrat qui fut passé devant le roi, le 14 avril 1314, à l'abbaye de Notre-Dame de Pontoise, il lui constitua une dot de princesse, 4,000 livres tournois de rentes, dont 3,000 en terres (1),

(1) Le comte de Joigny Jean Ier n'avait pu lui assurer de son chef qu'un capital de 3,000 livres dont 1,500 que son fils Jean II devait payer après le décès du constituant.

Digitized by Google

plus deux forts châteaux de sa baronnie de Mercœur, Murs en Velay (1) et Saugues alors en Gévaudan avec les châtellenies qui en dépendaient (2). Ces 4,000 livres de rente représenteraient au moins 3 millions 300,000 francs de revenu en valeur relative de notre temps (3).

Philippe le Bel était un homme éminemment pratique, aussi attentif aux petites affaires qu'aux plus grandes; il profita des bonnes dispositions de Béraud de Mercœur très flatté d'unir de nouveau son sang à celui de la maison royale pour lui faire rédiger son testament pendant qu'il était encore à la cour. Il suffit de lire ce document dressé et signé « en présence du roi » (4) le 27 mai 1314 jour de la Pentecôte; d'observer que Béraud y préfère les Joigny aux parents de son nom; que si le testateur âgé de quarante-deux ans environ jouit encore de la vigueur de ses membres et de sa raison, sa tête est cependant fatiguée et ses nerfs ébranlés (5); qu'enfin le roi en personne prit la

Il était obéré. Au mois de septembre 1303, il vendait aux habitants de Joigny leur charte de coutumes au prix de 4,000 livres tournois. L'article 13 de cette charte les affranchit de toutes tailles « envers nos dames Madame Isabelle de Mello et Marie de Marreuil [corr. Marcueil], comtesses de Joigny ». *(Ordonn. des rois de France*, XII, pages 347-348).

(1) Marqué aujourd'hui par Saint-Pal-de-Murs, cant. de La Chaise-Dieu, arr. de Brioude (Haute-Loire).

(2) Baluze. *Hist. de la Mais. d'Auv.*, II, p. 335-336.

(3) D'après le tableau du pouvoir de l'argent de Leber. *(De l'appréciation de la fortune privée au Moyen âge*, p. 103). Leber donne cette proportion comme moyenne de la première moitié du XIVe siècle; elle serait supérieure pour le commencement du siècle.

(4) « *In nostra præsentia personaliter constitutus dilectus et fidelis noster Beraudus dominus de Mercorio, miles, constabularius Campaniae... testamentum suum coram nobis condidit* », dit Philippe le Bel lui-même dans ses lettres du 30 août suivant. (Baluze. *Mais. d'Auv.*, II, 339).

(5) « *In nomine, etc... Anno Domini millesimo CCC decimo quarto die dominica in festo Pentecostes... Ego Berardus de Mercorio, miles, per Dei gratiam sanus mente, necnon corporea perfruens sanitate, attente considerans, dum in membris viget corporis et ratio regit mentem, quam siquidem rationem sæpe adeo langor obnubilat, quod non solum temporalium rerum, verum etiam sui ipsius, cogat ipsa langoris vehementia oblivisci... ».* (*Ibid.*, II, p. 337). Ces dernières expressions sont beaucoup plus spéciales que les formules ordinaires des testaments de l'époque où l'on se borne à constater la sanité d'esprit

Digitized by Google

précaution, contre l'usage, de faire publier quelques jours après ce testament, du vivant et du consentement de son auteur pour rester bien certain qu'il en inspira les clauses essentielles. Ce que Béraud voulut ce jour-là il le voulut bien ; mais il ne fallait pas que son extrême impressionnabilité pût faire passer un jour aux ennemis du roi ses nombreux fiefs situés « tant au royaume de France comme dehors » (1), en Champagne près des palais royaux, en Auvergne sur la frontière du royaume de Bourgogne, et dans ce royaume même. Béraud institue donc pour héritier universel son cousin Jean II comte de Joigny beau-frère de Charles de Valois ; à défaut de Jean de Joigny, son autre cousin Jean Dauphin d'Auvergne fils de Robert comte de Clermont, son ex-compagnon d'armes dans la ligue de Bourgogne ; et il substitue à celui-ci un troisième cousin, Armand vicomte de Polignac ; chaque substitution ne devant s'ouvrir qu'en cas d'extinction de postérité mâle par ordre de primogéniture du substitué antérieur dans l'échelle des préférences. Tous ces héritiers sont des alliés ou des amis de la maison royale. L'action du roi se fait encore sentir dans la dation en jouissance du château de Vitry et autres terres de Béraud en Champagne et en Brie à sa femme Isabelle de Forez pour lui servir de douaire à due concurrence de valeur, en remplacement des terres bourbonnaises que leur contrat de mariage lui assurait. C'était un gage de plus de la fidélité de la maison de Forez sous la main du roi. Aux Châlons de Bourgogne, ralliés inquiétants, Philippe se garde bien de rien faire donner ; ils sont complètement prétérits.

Cependant Béraud se souvient des Mercœurs seigneurs de Gerzat, qui portent dignement mais plus modestement

d'une manière générale. Elles autorisent donc à y voir moins une formule de style qu'une précaution prise par le testateur contre une objection qu'il a des raisons de prévoir. Il tient à dire que ses défaillances passagères ne le privent pas de ses facultés au point de ne pouvoir disposer.

(1) Arch. nat. JJ. n° 4, 2.

Digitized by Google

son nom, là-bas en Auvergne; il leur lègue la châtellenie d'Ussel en Bourbonnais, et quelques dépendances de son château allodial de Mercœur « pour lequel il ne relève que de Dieu », il tient à le redire devant le roi qui n'y contredit pas et ratifie même implicitement l'assertion. Cela, c'est bien de lui, c'est le sang qui parle.

Mais il ne choisit pas pour exécuteur testamentaire le comte d'Auvergne Robert VI; les rapports étaient restés peu cordiaux entre le roi et ce prince depuis la ligue du bourguignon Montaigu, et tout récemment encore il y avait eu conflit entre eux au sujet des péages des ports de mer du comté de Boulogne. C'est Raoul Chaillot, chevalier, bailli royal d'Auvergne qu'il désigne pour cette province avec Pierre Armand, damoiseau de la ville de Langeac, son « bailli d'Auvergne » à lui, en leur adjoignant Albert Aycelin, évêque de Clermont, neveu du Gilles Aycelin, ex-chancelier de Philippe le Bel (1) et petit-neveu de son chancelier Pierre Flotte, bras droit du prince, et l'un de ses hommes de confiance dans l'affaire des Templiers. Dans les autres provinces où il a des intérêts, il prend pour exécuteurs testamentaires les abbés de Féniers (Cantal), de Saint-Gilbert (Bourbonnais), André de Marzé abbé de l'Ile-Barbe, à Lyon. Le reste est bien son œuvre aussi. Il donne 4,000 livres de petits tournois au couvent des Clarisses, appelé La Déserte, fondé à Lyon, par sa mère Blanche de Châlon, et qu'on construisait alors; il fait cette royale libéralité pour l'âme de ses ancêtres, la sienne et, particulièrement pour celle « de sa bien-aimée et respectée dame Jeanne de Navarre, reine de France et de Navarre, femme du roi Philippe, aujourd'hui régnant ». Il fonde dans cette abbaye de La Déserte l'entretien perpétuel de quatre prêtres de l'Ordre des Frères mineurs, tenus d'officier tous les jours pour son âme et celle de sa bien-aimée reine Jeanne. Et ce fut soit au

(1) Il le fut en 1309, succédant à Nogaret, qui rentra peu après en fonctions.

Digitized by Google

monastère de La Déserte de Lyon, soit au prieuré de la Voûte-Chillac qu'il voulut être inhumé.

Ce mariage fut l'occasion de l'émancipation du jeune marié, Charles, et celle du partage entre vifs de la succession de son père, Charles Ier de Valois, qui fut fait à l'abbaye de Maubuisson, près de Pontoise, quelques jours seulement après le contrat (20 mai 1314). Le prince laissait la majeure partie de ses biens aux deux fils qu'il avait eus de Catherine de Courtenay, Philippe qui devait commencer la dynastie des Valois sur le trône de France, et Charles, le fiancé. Celui-ci reçut le comté de Chartres, la forêt et bientôt le comté du Perche, plus un lot de grandes seigneuries (1). Il eut plus tard les comtés de Valois, d'Alençon (2) et presque tout l'apanage de son aîné, quand Philippe hérita du royaume.

Des deux malades, ce ne fut pas Béraud mais le souverain qui mourut le premier, le 26 novembre suivant, consumé par une de ces maladies que le chagrin fait naître ou précipite, après avoir eu le temps de proclamer dans une audience du Parlement, présidée par lui-même le 30 août 1314, l'innocence de sa belle-fille Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe le Long, et consolidé ainsi l'annexion de la Franche-Comté à la France.

(1) Arch. nat., P. 1364[1], cote 1311 et 134; 1365[2], cote 1440; et 1372[2], cote 2123. — Philippe eut les comtés de Valois, d'Anjou, du Maine, la terre de Courtenay et diverses autres « qui furent, dit le donateur, de Catherine, impératrice de Constantinople, jadis femme dudit comte de Valois ». Le comté d'Alençon, les terres du Cotentin, Mortagne, etc... plus 2,000 l. de rentes sur le trésor, furent laissés à Mahaut de Saint-Paul, troisième femme de Charles de Valois « et aux enfants à naître d'elle ». La part des filles fut réglée en argent.

(2) Il se qualifiait en 1329 et 1332, comte du Perche, d'Alençon et de Joigny. (Arch. de l'Yonne, H. 1416 et 1404).

MARCELLIN BOUDET.

(A suivre.)

Digitized by Google

LES PARFUMS DES FLEURS

(Suite et fin.)

VII.

PROCÉDÉS D'EXTRACTION DES PARFUMS.

Piesse classe ainsi les principales méthodes d'extraction : expression, distillation, macération, absorption, dissolution.

A l'exception de la première, toutes les autres sont appliquées aux fleurs. Le mode opératoire varie avec la nature de la substance aromatique et aussi avec la forme sous laquelle on veut obtenir le parfum.

Distillation. — La distillation se fait dans des alambics simples à feu nu, dans des alambics à bain-marie, dans des alambics à la vapeur, enfin dans des appareils à distiller dans le vide. Ces derniers donnent les meilleurs produits, car on n'altère pas les essences par la chaleur (le point d'ébullition étant abaissé dans le vide), ni par l'action oxydante de l'air.

On trouvera dans Piesse une longue description des appareils usités dans la distillation des parfums, et dans Gildemeister et Hoffmann un historique complet des procédés et appareils distillatoires.

Macération ou enfleurage à chaud. — On applique ce procédé aux fleurs comme la violette ou le jasmin, qui contiennent trop peu de parfum pour être distillées. D'au-

Digitized by Google

tre part, ce procédé permet d'obtenir des essences tout à fait identiques à celles qui se dégagent des fleurs vivantes. Il consiste à jeter les fleurs dans de la graisse fondue, clarifiée, provenant de rognons de bœuf ou de mouton. Le contact doit durer de 12 à 48 heures. La graisse s'imprègne de parfum, on la met ainsi en contact avec plusieurs séries de fleurs. L'huile d'olive peut être employée à la place de la graisse.

On prépare par ce procédé la pommade à la fleur d'oranger, à la rose, à la violette, à la cassie.

Absorption ou enfleurage à froid. — On obtient des essences plus exquises et des pommades plus fines en pratiquant à froid le contact des fleurs avec la graisse. On étend la graisse en minces couches et on y répand les pétales, on les y laisse de 12 à 72 heures. On change les fleurs pendant toute la période de floraison ; l'opération dure souvent 2 ou 3 mois.

Il faut employer des graisses ou des huiles très pures. Ce procédé est très en honneur à Grasse.

Dissolution. — C'est Robiquet (1835) qui imagina d'extraire les parfums en épuisant les fleurs par une substance volatile qui pourrait être ensuite chassée à une température assez basse pour que les produits odorants ne soient pas altérés; il employa l'éther sulfurique. On expérimenta divers dissolvants et on s'arrêta à l'éther de pétrole.

Quel que soit le dispositif employé, l'opération comprend les phases suivantes : épuisement des fleurs, récupération du dissolvant qui mouille encore les fleurs, évaporation du dissolvant. Les produits extraits par les dissolvants volatils se présentent sous forme de masses solides, plus ou moins colorées, dans lesquelles le parfum se trouve mélangé à des cires végétales. Des lavages à l'alcool terminent la purification.

Digitized by Google

VIII.

LES PARFUMS DANS LA TOILETTE.

C'est dans les cérémonies religieuses des premiers peuples, d'après Piesse (1), qu'il faut chercher les premières traces de l'art du parfumeur. Les Egyptiens, d'après Gildemeister et Hoffmann, connaissaient les appareils distillatoires et obtenaient les parfums des plantes dans un grand état de pureté. Ils firent usage des parfums pour la toilette, ainsi que les Chinois et les Scythes. Les Grecs donnèrent à l'art du parfumeur une impulsion importante, les parfums furent employés à profusion, sous forme d'onguents, d'essences, de coffrets odorants. On parfumait toujours les salles de repas soit en brûlant de l'encens, soit en répandant des eaux de senteur ; chaque convive, en outre, se couvrait le corps d'essences et chaque région avait son parfum particulier.

Chez les Romains, l'usage en devint extravagant ; le jonc odorant était le parfum réservé aux courtisanes, le plus en honneur fut celui de la rose. L'odeur de la rose, dit Athénée, est recherchée par les buveurs comme un puissant remède contre les pesanteurs de tête, causées par les fumées du vin. Pendant la décadence, les Romains mettaient même des pétales de rose dans le vin pour mieux bénéficier de leur effet préservatif.

L'emploi des parfums se généralisait à mesure que les appareils distillatoires se perfectionnaient.

Les invasions, les croisades, introduisirent en France des parfums nouveaux. Pendant la Renaissance, on fit très grand usage des pâtes, des pommades, des gants parfumés. Sous Henri III, leur emploi alla jusqu'à l'abus ; ils reparurent sous Louis XIII, furent proscrits par

(1) Piesse. — *Histoire des parfums*. (Bibliothèque des connaissances utiles. Paris, Baillière.)

Digitized by Google

Louis XIV et revinrent avec Louis XV ; leur emploi très en faveur pendant la Révolution fut très considérable sous Napoléon Ier.

Aujourd'hui le goût des parfums et des cosmétiques est porté au plus haut point et une industrie très prospère en est la conséquence. Les nombreux travaux des chimistes ont créé à côté de cette industrie une nouvelle branche de la science. Cette révolution consiste dans la reproduction synthétique d'un grand nombre de produits odorants. De la découverte de Tiemann et Haarmann (1874), qui réalisèrent la préparation de la vanilline par oxydation de la coniférine, naquit l'industrie des parfums artificiels. En 1888 le terpinéol fit son apparition sous le nom de muguet ; en 1893, Tiemann et Krüger découvraient l'ionone, substance à odeur de violette. Les progrès réalisés dans cette voie sont considérables, et la liste est longue des parfums obtenus par synthèse.

Le premier résultat de cette production artificielle a été d'abaisser considérablement le prix des produits parfumés ; en vulgarisant ceux-ci et répandant leur usage, elle a donné un nouvel essor à la production naturelle. Car celle-ci, non seulement garde le monopole des odeurs fines et délicates, mais encore trouve un débouché nouveau dans l'emploi des matières odorantes artificielles qui nécessitent l'addition d'une certaine proportion de produits naturels. Depuis l'apparition de l'ionone, la consommation des fleurs de violette a sensiblement augmenté et a même plus que triplé en certains endroits.

D'autre part, des parfums comme l'essence de rose qui perdent de la vogue en tant que substance employée seule, voient leur consommation augmenter à cause de leur utilisation dans la confection de mélanges ou bouquets. L'essence de rose jouit, en effet, de la propriété d'exalter et de fixer les autres parfums.

Les deux exploitations naturelle et artificielle apportent leurs produits entre les mains du parfumeur ; celui-ci

Digitized by Google

se livre à des combinaisons pour opérer des mélanges, pour créer des bouquets. Dans les diverses modalités de l'impression olfactive peuvent exister des différences d'intensité d'un parfum simple ou bien il y a perception d'un parfum réellement complexe.

La même huile essentielle ne donnerait-elle pas sur la pituitaire, comme une même note sur le tympan, des timbres différents? (Blondel). Piesse admet que les parfums varient selon des degrés déterminés et peuvent ainsi agir à la manière des sons. Ils peuvent être émis par les corps odorants pendant fort longtemps, sans que ceux-ci subissent une perte apparente de poids.

Langlois et de Varigny réfutent cette opinion ; nous ne sommes pas, disent-ils, avec le sens de l'odorat en présence d'ondulations vibratoires comme dans la vision et l'audition. L'hypothèse vibratoire n'explique pas pourquoi des linges placés près de corps odorants peuvent s'imprégner de leur parfum et le conserver assez longtemps après qu'ils en ont été éloignés.

Notre sens n'est pas affecté par des vibrations, mais par des vapeurs odorantes portées sur des particules très ténues, mais ces vapeurs variables à l'infini présentent entre elles des différences graduées. Aussi Piesse arrive-t-il à constituer une octave d'odeurs comme une octave de notes ; au point de vue des sensations produites, certains parfums se marient comme les sons d'un instrument. Il existe, en un mot, une harmonie des odeurs. Lorsqu'un parfumeur veut faire un bouquet d'odeurs primitives, il doit prendre des odeurs qui s'accordent ensemble ; le parfum alors sera harmonieux.

La gamme établie par Piesse est le meilleur guide pour établir ces mélanges.

En combinant l'odeur des diverses fleurs dans des proportions déterminées, on peut obtenir le parfum de presque toutes les fleurs, à l'exception du jasmin. D'après Nagel, deux odeurs quelconques peuvent s'unir de façon à

Digitized by Google

former une odeur complexe qui, pour un instant du moins, produit l'impression d'une odeur simple d'espèce nouvelle. D'autre part, le parfum de certaines fleurs s'identifie avec celui de quelques autres et en a parfois la composition tout en provenant de plantes différentes, d'où des substitutions possibles. C'est ainsi que l'essence de *palma rosa* (géranium) remplace en grande partie l'essence de rose.

Pour percevoir de légères différences d'odeurs, il faut un organe olfactif bien exercé par une véritable éducation préalable. Mais cette éducation peut s'acquérir, car, d'après Piesse, un parfumeur expérimenté sait quelquefois distinguer jusqu'à deux cents odeurs différentes. La finesse de l'audition est donc largement dépassée. C'est au sens du toucher que Mesnard compare l'odorat, ce serait le toucher des substances impalpables. Dans la perception des odeurs, Mesnard a saisi une différence selon leur provenance; c'est ainsi que les parfums véritables essences de rose, de néroli, d'ylang-ylang ont des molécules d'autant plus actives qu'il y en a moins en présence; au contraire, les produits extraits de parties vertes, essences de petit-gain, de géranium, ont des molécules qui perdent de leur énergie olfactive à mesure qu'elles s'isolent les unes des autres.

Faut-il supposer que les produits odorants sont des mélanges d'une nature particulière, dit Mesnard? C'est en effet l'opinion de Passy qui trouve dans l'essence de géranium un mélange : 1° d'un parfum très puissant, très peu intense, agréable, et qui seul est perçu à la dose faible; 2° d'une odeur peu puissante, très intense, désagréable, qui masque le parfum dès que la dose augmente.

Des tableaux que nous donnons ci-dessus à propos de la mesure de l'émission des parfums, nous pouvons tirer cette conclusion que les parfums exhalés par la fleur vivante sont simples (ils n'agissent que sur la viscosité de l'eau qui s'écoule à leur contact), tandis que ceux que l'on extrait par les procédés artificiels sont des mélanges com-

Digitized by Google

plexes (ils agissent à la fois sur la tension superficielle et la viscosité).

Quant à la manière dont l'organe de l'odorat arrive à percevoir ces différences, à analyser, décomposer pour ainsi dire les mélanges odorants, il n'y a pas lieu de la chercher dans la comparaison avec les autres appareils sensoriels. Nous sommes, en effet, en présence d'un organe particulier dont les cellules sensorielles sont des cellules nerveuses, placées directement au contact des excitants. Cet organe a un mode de perception qui lui est tout à fait spécial, une sensibilité presque sans limites et enfin une résistance très grande à cause même de sa simplicité.

IX.

LES PARFUMS EN MÉDECINE

Les parfums des fleurs ont sur l'organisme humain une action très complexe, car ils ont non seulement une influence psychique, mais encore une influence organique. A doses modérées, ils nous impressionnent agréablement comme toutes les sensations harmoniques. Ils excitent la cellule nerveuse, augmentent sa vitalité, accroissent son dynanisme fonctionnel, agissant à la manière des aliments d'épargne. Ils ont souvent une influence favorable sur le travail intellectuel. Recherchés en dehors de toute utilité pratique, ce sont des excitants du sentiment de l'esthétique et leur usage est une des manifestations de la coquetterie féminine. Bernardin de Saint-Pierre établissant, dans ses *Etudes de la Nature*, l'harmonie des plantes avec l'homme, attribuait aux parfums un rôle important.

Féré (1) a signalé que chez les mélancoliques, surtout chez les anxieux, l'influence des parfums peut procurer un soulagement immédiat. D'après Tissié, ils peuvent renfor-

(1) Féré — *Travail et plaisir*. Paris, Alcan, 1904, page 160.

Digitized by Google

cer les effets de la suggestion ; il cite une obsédée qui dit : quand j'aspire les parfums, je me sens plus forte et plus sûre de moi-même.

C'est aux sensations de puissance qu'ils font naître qu'il faut attribuer leur emploi comme excitants et comme aphrodisiaques.

Leur influence organique a été démontrée par Féré ; cet auteur a constaté au moyen de l'ergographe qu'ils augmentent le travail musculaire. Pendant deux minutes, avant de prendre l'ergogramme, il fait inhaler des essences qui varient à chaque expérience (eau-de-vie de grains, badiane, éther œnanthique, essence d'absinthe, essence d'anis). Le travail produit dans chacun de ces cas, par rapport au travail normal évalué à 100, a été de 145,89, 134,37, 131,71, 121,83, 156,37.

Nous avons, de notre côté, entrepris des expériences avec l'ergographe de Mosso au laboratoire du professeur Billard. Les variations quotidiennes des courbes ergographiques données par un même sujet ne nous ont pas permis d'étudier l'influence des parfums en ne prenant que des ergogrammes isolés. D'autre part, à cause de l'influence de l'entraînement qui ne tarde pas à se manifester si les intervalles de repos entre les tracés ergographiques sont assez longs, on est obligé d'ordonner les expériences en séries séparées les unes des autres par des laps de temps très courts. Nous faisons suivre chaque période de fatigue d'un repos de deux minutes.

Sur 6 sujets qui n'ont été soumis à aucune excitation olfactive, nous avons vu le travail diminuer graduellement à partir de la deuxième courbe ; c'est ainsi que de 5 kgm. 40 au premier ergogramme, nous l'avons vu descendre à 0,26 au cinquième tracé. Quelquefois, après avoir diminué jusqu'au troisième tracé, il se relève mais pour baisser tout de suite aux courbes suivantes.

Pour apprécier l'influence des parfums, après 2 ou 3 ergogrammes sans excitation, nous faisons inhaler des es-

Digitized by Google

sences pendant les périodes de repos de 2 minutes. Après chaque excitation, le travail se relève et parfois se maintient aux ergogrammes suivants sans excitation nouvelle ; d'autres fois, il s'abaisse immédiatement et ne remonte qu'avec l'excitation suivante. Toujours à la chute graduelle des deuxième et troisième tracés, l'excitation par une essence (menthe, géranium, néroli) fait succéder une ascension très nette, tandis que dans les séries qui suivent, les excitations olfactives ont des effets variables.

Sur 12 sujets, deux fois nous rencontrons un abaissement graduel du travail sur tous les tracés, qu'ils soient ou non précédés d'excitation :

	Sans excitation.....	N° 1	— 2kgm44
2′ repos.	— id.	N° 2	— 1 54
id.	— Menthe.....	N° 3	— 1 90
id.	— id.	N° 4	— 1 40
id.	— Sans excitation.....	N° 5	— 1 20
id.	— Menthe.....	N° 6	— 1 06
id.	— Sans excitation.....	N° 7	— 0 70

Dans un cas, l'excitation produit une élévation du travail qui baisse ensuite pour conserver la même valeur dans toutes les séries suivantes :

	Sans excitation.....	N° 1	— 3kgm78
2′ repos.	— id.	N° 2	— 9 50
id.	— id.	N° 3	— 0 60
id.	— Menthe.....	N° 4	— 3 42
id.	— id.	N° 5	— 0 54
id.	— id.	N° 6	— 0 88
id.	— Sans excitation.....	N° 7	— 0 56
id.	— Menthe.....	N° 8	— 0 54
id.	— id.	N° 9	— 0 54

Nous avons vu une fois l'essence de menthe faire décroître le travail et l'essence de géranium, employée à sa place le relever subitement. Le sujet avait une répulsion très marquée pour l'odeur de menthe.

	Sans excitation.....	N° 1	— 8kgm90
2′ repos.	— id.	N° 2	— 5 02
id.	— id.	N° 3	— 4 18
id.	— Menthe.....	N° 4	— 0 88
id.	— id.	N° 5	— 0 62
id.	— Sans excitation.....	N° 6	— 0 66
id.	— id.	N° 7	— 0 24
id.	— Géranium.....	N° 8	— 3 44

Digitized by Google

Dans les huit autres cas, les périodes de repos pendant lesquelles le sujet n'est soumis à aucune excitation s'accompagnent d'une diminution de travail, tandis qu'un accroissement fait suite aux périodes d'excitation. Nous rapportons deux de ces cas :

	Sans excitation.....	N° 1	—	5kg12
2′ repos.	— id.	N° 2	—	7 38
id.	— Menthe..... ...	N° 3	—	11 50
id.	— id.	N° 4	—	11 60
id.	— id.	N° 5	—	12 08
id.	— Sans excitation.....	N° 6	—	7 22
id.	— Menthe.....	N° 7	—	7 40

	Sans excitation.....	N° 1	—	1kg80
2′ repos.	— id.	N° 2	—	2 68
id.	— id.	N° 3	—	1 98
id.	— Menthe.	N° 4	—	1 40
id.	— id.	N° 5	—	25 24
id.	— Sans excitation.....	N° 6	—	0 60
id.	— Menthe.....	N° 7	—	9 70

Les effets excitants des essences sont bien établis par les recherches de Féré et par nos résultats, il y a lieu de déterminer comment elles agissent sur l'organisme. Nous pensons que leurs effets sont dus à une action vaso-dilatatrice ; celle-ci se démontre de la façon suivante : nous étalons la langue d'une grenouille vivante sur un liège perforé, la circulation est très nettement visible au microscope. Nous plaçons une goutte d'essence de palma rosa sur la langue ainsi disposée, la vitesse du courant sanguin augmente pendant quelques secondes, puis se ralentit ; la lumière des vaisseaux s'élargit et enfin on ne distingue plus le mouvement des globules.

On peut faire la même démonstration en injectant une goutte d'essence dans le derme d'une oreille sur un lapin albinos ; aussitôt les vaisseaux se dilatent, ce dont on peut se rendre compte en regardant l'oreille par transparence et surtout en la comparant avec celle du côté opposé.

Au cours du travail musculaire se produit une vaso-dilatation nettement démontrée par Claude Bernard,

Digitized by Google

Ludwig, Chauveau et Kaufmann, et il en résulte une accélération des mouvements cardiaques.

En comptant les pulsations radiales au cours des expériences ergographiques sur le côté qui ne travaille pas, nous constatons que d'une manière générale le rythme a une accélération plus nette pendant les périodes de repos et qu'il s'abaisse au contraire à mesure que l'on approche de la fatigue. Le travail consécutif à l'excitation par les parfums ne s'accompagne pas de modifications du rythme cardiaque différentes de celles du travail normal. S'il se produit sous cette influence un effet vaso-moteur, le nombre des pulsations est insuffisant à le révéler. Aussi avons-nous eu recours à la pléthysmographie qui renseigne sur la pression sanguine. L'avant-bras gauche est introduit dans le pléthysmographe et nous observons les variations de niveau dans un tube vertical. La congestion passive résultant d'une légère gêne de la circulation veineuse fait augmenter la hauteur de la colonne aqueuse et lorsque celle-ci a pris un niveau à peu près invariable (abstraction faite du mouvement pulsatile), le sujet est soumis à l'action de certains parfums (néroli, jasmin, violette) ; après une demi-minute, le niveau de l'eau monte de 4 à 6 centimètres et se maintient à cette hauteur tant que dure l'excitation et même une ou deux minutes après. Le niveau redescend ensuite pour remonter avec une nouvelle excitation. L'influence est très nette.

L'activité cérébrale et l'activité musculaire sont la conséquence de ces phénomènes vaso-moteurs (vaso-dilatation active). C'est aussi après vaso-dilatation de la muqueuse nasale et par action réflexe que les parfums peuvent exciter les organes génitaux.

Les parfums ne sont pas seulement vaso-moteurs, ils ont aussi une action directe sur les centres nerveux. Nous avons pu le démontrer en nous basant sur des remarques de Ioteyko (1). Cet auteur a établi qu'il existe deux types

(1) Ioteyko. — Article : Fatigue, *in* Dict. de Physiologie de Ch. Richet.

Digitized by Google

au point de vue de la résistance à la fatigue : dans le premier type qu'il appelle dynamogène, le travail ergographique ne produit pas de fatigue des centres nerveux, mais au contraire une légère excitation. Celle-ci se traduit par une augmentation de l'énergie dynamométrique de la main qui n'a pas travaillé à l'ergographe.

Le deuxième type ou inhibitoire offre une fatigue nerveuse qui se révèle au dynamomètre par l'abaissement de la force de la main qui est restée au repos. En outre, Ioteyko trouve avec l'esthésiomètre une augmentation de la sensibilité dans le premier cas, une diminution dans le second.

Nous avons institué une série d'expériences dans lesquelles nous mesurions la force dynamométrique des deux mains et la sensibilité des deux avant-bras et d'une joue. Les sujets à type dynamogène ne présentent, sous l'influence des parfums, aucune modification notable du quotient de fatigue ni de la force de la main gauche, mais une augmentation très nette de la sensibilité.

Chez les sujets à type inhibitoire, l'action des parfums se manifeste par l'augmentation d'intensité de tous ces facteurs. Il est évident que l'accroissement de force dynamométrique et de sensibilité du côté qui n'a pas travaillé est la conséquence de l'excitation des centres nerveux sous l'influence des parfums.

Exagérés, les effets vaso-moteurs peuvent provoquer des accès d'asthme ou des éternuements spasmodiques (Joal), une véritable maladie peut même en résulter : l'asthme des foins. Mais dans ce cas, d'après Elliotson et Blackley, l'action pathogène prédominante doit être attribuée aux grains de pollen.

Nous pouvons expliquer par la vaso-dilatation la céphalée qui résulte souvent de l'inhalation prolongée de parfums très pénétrants. Parfois, d'après Féré, les odeurs réputées les plus suaves provoquent des malaises qui peuvent aller jusqu'à la syncope. Grasset, dans son étude sur

Digitized by Google

les maladies de l'orientation et de l'équilibre, a signalé un vertige olfactif provoqué par les parfums ou les odeurs fortes. Hiley (1) raconte qu'il est désagréablement impressionné par les violettes, et que James Smith tombait en syncope lorsqu'il respirait le chèvrefeuille dans une chambre fermée. Il rapporte encore des cas où le lilas, l'héliotrope, les œillets, les roses ont produit des sensations désagréables.

Enfin Féré et Joal signalent d'autres troubles vaso-moteurs (flux hémorrhoïdal, épistaxis, urticaire, rhinites et laryngites, salivation, vomissements, diarrhée).

Dans la genèse de ces accidents il faut réserver une grande part à l'idiosyncrasie.

Féré, dans ses expériences d'ergographie a observé qu'en prolongeant l'action des essences on arrivait à obtenir un affaiblissement du travail musculaire. Il fait commencer l'excitation avec le travail puis celui-ci est précédé d'une période d'excitation de plus en plus longue, continuée du reste par l'excitation pendant le travail. Voici quelques chiffres très nets :

Excitation par l'essence d'absinthe.

Durée de l'excitation avant le début du travail	Rapport du travail au travail normal = 100
0 minutes	156.14
2 »	133.68
4 »	74.30
8 »	25.13
12 »	19.97
16 »	15.84

Féré compare cette action des essences à celle des anesthésiques, qui sont excitants quand on les emploie à doses

(1) Hiley. — *The odoriferous plants and their effects on the animal economy.* (The Lancet 1841-43, tome I, page 736.)

Digitized by Google

faibles, déprimants quand on prolonge leur action. Leur excitation ne serait que transitoire pour cet auteur ; les parfums n'entretiennent pas les feux qu'ils allument. La fatigue qui résulte de leur usage prolongé ressemble à celle que produit un travail excessif.

Les parfums peuvent provoquer des troubles moteurs, des phénomènes de paralysie qui intéressent surtout les muscles les plus délicats, comme ceux du larynx. On a cité des cas d'aphonie provoquée par des roses, tubéreuses, fleurs d'oranger (Debay), violettes de Parme (Fauvel).

La torpeur, la neurasthénie peuvent résulter de l'abus des parfums. « Les parfums pourraient bien avoir contribué autant que les narcotiques à assoupir l'Orient. » (Féré.)

A côté de toutes ces observations pathologiques, plaçons les résultats de notre étude sur l'action prolongée des parfums, car ils éclairciront le sombre pronostic qu'inspire la lecture des lignes précédentes. Nous avons expérimenté sur des sujets déjà connus ayant fourni plusieurs séries de travail ergographique. Le parfum (néroli, jasmin, violette) était respiré pendant 10 minutes, puis le travail s'effectuait en série d'ergogrammes séparés les uns des autres par des intervalles de deux minutes.

Pour les premiers ergogrammes tous les sujets ont donné un travail inférieur à celui des expériences où ils fonctionnaient sans excitation, puis à partir du troisième ou du quatrième on a vu le travail se relever. Dans un cas seulement, chez une jeune fille, la décroissance s'est accentuée pendant toute la série des tracés. En même temps la force dynamométrique et la sensibilité du côté au repos (gauche) sont diminuées au cours des ergogrammes caractérisés par une réduction du travail ; puis, avec l'augmentation de ce dernier, le dynamomètre et l'esthésiomètre accusent aussi une élévation.

Les centres nerveux ont été pour ainsi dire anesthésiés

Digitized by Google

pendant une courte période à la suite de l'inhalation prolongée des parfums, puis ils ont repris peu à peu leur action normale à mesure que ceux-ci s'éliminaient. Voici d'ailleurs les résultats obtenus avec un sujet du type dynamogène qui avait donné 5 kgm. 12, sans excitation olfactive, à son premier ergogramme dans une série précédente.

	Dynamomètre main gauche	Esthésiomètre avant-bras gauche	Travail en kilogrammètres
Avant l'expérience....	38	1.7	»
Après 10′ d'excitation par le Jasmin n° 1..	20	1.8	3.87
n° 2..	19	1.8	2.97
n° 3..	23	1.9	3.31
n° 4..	30	1.8	2.38
n° 5..	42	1.8	2.46
n° 6..	42	1.6	2.40

D'après nos observations, l'action prolongée des parfums n'a pas une influence bien nuisible sur la force musculaire puisque nous la voyons se relever au bout d'un temps relativement très court. La dépression nerveuse elle-même est de courte durée, et nous la voyons suivie d'une période d'excitation.

Mais l'usage continuel des parfums peut-il entraîner une sorte d'accoutumance de l'organisme et par suite l'inefficacité des excitations ultérieures? Pour répondre à cette question nous n'avons que très peu d'observations; chez des personnes habituées à un usage intensif de parfums variés, nous avons constaté que le travail ergographique n'était pas inférieur à la moyenne de celui produit par des sujets normaux et parfois même la dépassait, il en était de même du quotient de fatigue (amplitude des soulèvements divisée par le nombre). Soumis à

Digitized by Google

des inhalations d'essence de géranium, un de ces sujets ne réagissait pas sous cette influence et donnait des ergogrammes régulièrement décroissants; ce fait paraîtrait démontrer l'accoutumance, mais il est isolé, car dans d'autres cas nous avons vu les sujets relever leurs courbes ergographiques après excitation par de l'essence de violette.

L'intensité des parfums est si variée que l'on doit pouvoir établir une gamme de leur force d'excitation.

La toxicité des essences employées en boisson est démontrée par de nombreux travaux, mais elle ne s'applique pas à celles provenant des fleurs qui sont presque exclusivement utilisées dans la parfumerie. Cependant nous devons signaler l'essence de reine des prés qui entre dans la composition du bouquet du vermouth, et dont Laborde et Maignan ont montré l'action épileptisante.

Chassevant (1) a observé que l'essence de néroli était un soporifique rapide et sûr et qu'à dose toxique elle paralysait les mouvements et arrêtait la respiration. Sur un cobaye nous avons vu qu'une goutte d'essence de néroli mélangée à 5 cent. c. d'eau et injectée dans le péritoine provoquait pendant une dizaine de minutes des frissons et de la dyspnée.

Mais même parmi les parfums tels qu'ils sont exhalés de la fleur vivante, on peut en trouver de toxiques ; il faut cependant des conditions spéciales. Elles sont réalisées lorsqu'on respire dans un espace restreint, une chambre par exemple où sont placées des fleurs à parfum très pénétrant (lilas blanc, magnolia). Hiley signale tous les symptômes : engourdissement, palpitations, céphalalgie, vertige, nausées, syncope, convulsions, qui peuvent résulter du séjour dans une chambre contenant plusieurs lots de fleurs. Il indique le même traitement que pour l'intoxication par l'oxyde de carbone.

(1) Chassevant. — Article : Essences. Dictionnaire de Physiologie de Ch. Richet.

Digitized by Google

Comment les parfums sont-ils nocifs dans ces conditions ?

Ils agissent à la manière de l'alcool en diminuant la tension superficielle du milieu intérieur et rompant l'équilibre des échanges osmatiques intercellulaires. La perturbation de ces échanges entraîne une certaine auto-intoxication qui s'ajoute à la toxicité propre du parfum. Ce mode d'action de l'alcool est démontré par des recherches faites en collaboration du docteur Billard (1).

Nous avons fait avec les parfums des expériences analogues à celles faites avec l'alcool et nous arrivons à des résultats identiques. Ils modifient la toxicité des solutions de curare en abaissant leur tension superficielle, nous en donnons la démonstration par l'expérience suivante :

Nous avons injecté dans le péritoine sur le cobaye, 7 gouttes d'une solution saturée de curare par 200 grammes d'animal, mélangées à 5 centc. des solutions énumérées dans le tableau ci-après :

Eau distillée.....	TS = 7.50,	mort de l'animal	en 16′ 15″
Eau distillée de Jonquille.	TS = 6.90	»	en 11′
Eau contenant 1 goutte d'essence de géranium par 50 centc.....	TS = 5.03	»	en 13′ 40′
Eau contenant 1 goutte d'essence de géranium par 5 centc.....	TS = 4.38	»	en 14′
Eau contenant 1 goutte d'essence de néroli par 5 centc.....	TS = 3.86	»	en 18′

Comme on le voit, il existe un optimum d'action et au-delà d'une certaine limite, la toxicité des solutions ne marche plus de pair avec la diminution de leur tension

(1) Billard et Dieulafé. — *Influence de la tension superficielle des solutions de curare sur leur toxicité.* (C. R. Société de Biologie, 1904). — *Influence de la tension superficielle des solutions aqueuses sur leur absorption par les végétaux* (C. R. Société de Biologie, 1904).

Digitized by Google

superficielle. L'optimum correspond à une tension relativement élevée, mais dans l'organisme celle-ci baisse sous l'influence de la température du corps et ne correspond plus à celle calculée extérieurement à la température de 15°. Ce résultat se retrouve dans toutes les expériences faites avec notre ami Billard, soit avec les savons, soit avec l'alcool.

Le rôle thérapeutique des parfums des fleurs est fort restreint ; l'essence de roses et l'eau de roses furent autrefois très en faveur, elles jouaient un grand rôle dans la pharmacopée, et Pornet, en 1694, reconnaissait que l'essence de roses était « fort propre pour réjouir et fortifier le cœur et l'estomac » (1). A l'heure actuelle, l'eau de roses est encore employée dans le traitement des conjonctivites. L'eau et l'essence de fleurs d'oranger sont employées pour combattre les douleurs gastriques, elles entrent dans la composition de nombreuses potions, mais à titre accessoire, dans le but de parfumer ou bien de masquer le goût de certains médicaments.

(1) Voir Thèse Blondel, Paris, 1889.

Docteur Léon Dieulafé.

Digitized by Google

L'HOSPICE DE SAUXILLANGES

(1664-1904)

(Suite et fin.)

Les ressources de l'Hospice sont bien limitées et ses besoins plus importants qu'à aucune époque de son existence: les pauvres n'ont pour vivre que les produits du domaine, de l'enclos et de leur travail. En prairial an III, la disette des grains commence à se faire sentir et on les rationne à une livre de pain, par tête et par jour. Les administrateurs espèrent toutefois des secours du district d'Issoire, mais leurs demandes réitérées et de plus en plus pressantes n'obtiennent aucun résultat; enfin le 10 messidor, Matussière-Labrugère, qui est allé en personne solliciter l'administration du district, revient avec 3 setiers de blé, qu'on lui a donnés au grenier militaire d'Issoire. Il fut impossible aux pauvres de manger le pain que l'on fit avec ce blé, tellement il était avarié. Matussière repartit aussitôt pour Issoire, soumettre des échantillons de ce pain, que l'on reconnut sans peine détestable et même dangereux pour la santé des consommateurs, et le district ordonna au grenier de reprendre la farine. Mais le grenier n'avait pas d'autres grains à donner en échange et Matussière dut revenir sans blé, mais avec un secours de 6,000 livres en assignats qu'il avait pu arracher, à force d'insistance, aux administrateurs du district. Cette somme fut vite épuisée, car à ce moment, le blé valait 900 livres le setier; si bien que le 9 vendémiaire an III, il n'y avait plus que 3 livres 15 sols dans la caisse de l'Hospice et pas une provision de bouche. On ne sait comment auraient pu subsister les malheureux, si la charité privée ne leur était

Digitized by Google

venue en aide, et cette situation se prolongea encore plusieurs mois. Le 28 brumaire an IV, l'Hospice avait obtenu un secours de 20,000 livres en un mandat du district. Le receveur d'Issoire n'avait pas de fonds en caisse : l'administrateur Boulindraud partit aussitôt pour Clermont, où il ne fut pas plus heureux, la caisse du Trésor y était également vide. Il fallait cependant trouver de l'argent : l'Hospice n'avait plus de crédit, dans ce temps troublé où chacun se demande si les institutions comme celle-là ne vont pas aussi sombrer dans la tourmente ; on avait aussi épuisé la bienfaisance privée. La nécessité servant de loi, en cette pénible circonstance, les administrateurs, sans demander l'autorisation au pouvoir supérieur, décident de mettre en vente un certain nombre d'arbres du domaine de Bort, pour parer aux besoins les plus pressants ; ils demandent cependant l'avis de la municipalité du canton, qui ne peut que reconnaître l'urgence de la mesure, si l'on veut éviter que les pauvres ne meurent de faim. Séance tenante, le 26 frimaire an IV, les administrateurs parcoururent les rues de Sauxillanges, invitant tous les citoyens, susceptibles de pouvoir acquérir, de se rendre aussitôt au domaine de Bort. Là, six arbres sont adjugés et payés de suite en assignats aux prix énormes, si l'on ne tient compte de la dépréciation du papier-monnaie, de 5,500, 5,800, 4,700, 10,950, 8,300, et 6,200 livres. Les administrateurs s'empressent d'acquitter les dettes de la maison et d'acheter les grains et denrées indispensables à la subsistance des pauvres, qui purent craindre un moment de se voir abandonnés à une mort affreuse, si l'activité et le dévouement de leurs tuteurs ne s'étaient employés aussi rapidement.

Fort heureusement, la disette touchait à sa fin et l'on a peine à se figurer aujourd'hui que pareille calamité fut possible à une époque si proche de nous. La confiance et la prospérité commençaient à renaître, grâce aux victoires des armées républicaines, et l'on eut dit que la terre,

Digitized by Google

elle aussi, voulait réparer les misères de la famine, par les promesses d'une abondante récolte.

Les tuteurs de l'Hospice ne mirent pas moins de zèle à relever l'établissement de ses ruines qu'ils n'avaient montré de dévouement à assurer la subsistance des pauvres; aussi, au bout de quelques années, il eut recouvré, sinon tous ses revenus, du moins des ressources suffisantes pour reprendre sa vie habituelle, en attendant de nouveaux bienfaits.

Leur premier soin fut, dès qu'ils le purent, de louer le domaine de Bort (1) aux frères *Champroux*, à des conditions avantageuses: 130 livres argent, 22 setiers seigle, mesure de Sauxillanges, 16 setiers avoine, 12 setiers pommes de terre, 10 livres de beurre, 10 de fromage, une paire de poulets, 2 sacs d'avoine, sans compter les produits du cheptel qui se composait alors de 4 bœufs, 4 vaches, 4 velles, un veau, 5 taureaux, 30 brebis, 20 agneaux, une truie, 2 cochons et 2 dindons.

Ils poursuivirent ensuite le recouvrement des anciennes rentes foncières et voulurent faire exproprier le citoyen *Picq* du moulin de la Coirerie, vendu comme bien national, par suite de l'émigration de M. de Besse, et sur lequel reposait autrefois une rente de 289 livres; mais ils furent déboutés de leurs prétentions et l'Hospice dut se contenter de la rente dont le service lui fut continué comme sous l'ancien propriétaire.

L'administration de la citoyenne *Lequin,* comme économe, avait été déplorable et, lorsque le 7 nivôse an IV, après moins de deux ans de gestion, on se décida à la renvoyer, l'inventaire qui fut fait du mobilier et du linge dévoila un mauvais entretien et la perte de nombreux objets; il fut même permis de suspecter la probité de la gouvernante. Les deux anciennes religieuses, *Antoinette Chassignolles* et *Marie Granghon,* que le représentant

(1) Bail reçu Gerle, notaire, le 15 messidor an IV.

Digitized by Google

du peuple, *Musset*, envoyé en mission dans le Puy-de-Dôme, avait fait élargir des prisons d'Issoire, le 21 vendémiaire an III, avec *Marie Arveüf*, autre religieuse de Sauxillanges, furent appelées par les administrateurs à reprendre leur place à l'Hospice.

En l'an IX, tout était réparé et les misères passées, oubliées : l'Hospice qui abritait alors 2 malades, 11 vieillards ou infirmes, 10 enfants orphelins ou indigents, 2 gouvernantes et une servante, avait 1,400 francs de revenus fonciers; le travail des hospitalisés était estimé 300 francs et l'on touchait encore la rente de 150 francs sur le revenu des biens de l'ancien prieuré. Tout compte fait, la Révolution lui avait fait perdre 175 francs de revenus et encore, la loi du 4 ventôse de cette même année, attribuant aux hospices les rentes assises sur les biens nationaux usurpés par des particuliers, à la faveur de quelques années d'anarchie administrative, que ceux-ci parviendraient à découvrir, permit à l'Hospice de récupérer une partie de cette perte.

L'effectif des pauvres hospitalisés n'a guère varié depuis la Révolution : en 1817, il était de 7 vieillards ou infirmes et de 24 enfants, dont 11 en nourrice; en 1846, de 5 enfants, 4 hommes et 9 femmes; en 1858, de 17 hospitalisés; il est aujourd'hui de 7 hommes et 7 femmes âgés ou infirmes. La rente de 150 francs que l'Hospice recevait encore, sur les biens du prieuré, pour l'entretien des enfants abandonnés, fut transformée en 1810 en une subvention départementale pour chaque enfant. Elle fut supprimée par l'arrêté préfectoral du 17 décembre 1818, qui ordonna le transfert de ces enfants à l'hospice d'Issoire. Les administrateurs et la municipalité de Sauxillanges firent une opposition d'autant plus acharnée à ce retrait, qu'ils y voyaient le prélude de l'accaparement complet de leur Hospice par celui d'Issoire. Les craintes sur ce point étaient vaines; mais après avoir gardé les enfants une année entière sans allocation, on dut les faires conduire à Issoire.

Digitized by Google

La gérance de l'Hospice est restée entre les mains des religieuses de Saint-Joseph : l'économe actuelle, *Marie Chouvy*, en religion sœur *Saint-Bernard*, originaire d'Enval (Vic-le-Comte), est entrée au service des pauvres le 7 octobre 1859 ; supérieure depuis 20 ans, elle gère la maison avec le plus grand zèle. Par une délibération du 16 décembre 1896, les administrateurs, à l'unanimité, lui ont témoigné leur reconnaissance pour ses longs services et son dévouement à l'Hospice, en sollicitant pour elle une récompense honorifique du gouvernement. Elle est assistée de deux sœurs gardes-malades entretenues par l'Hospice, pour le service de la commune.

Les religieuses tenaient autrefois une pharmacie dans l'établissement ; mais à la suite de plaintes, il leur fut rappelé, le 14 germinal an X, qu'aux termes des règlements sur la matière elles pouvaient seulement « administrer les » médecines, tisanes, infusions, injections, fermentations » et cataplasmes ; quant aux manipulations compliquées, » telles que sirop composés, extraits, sels, liqueurs distil- » lées, etc..., leur préparation ne peut être confiée qu'aux » pharmaciens ».

Les soins médicaux gratuits ont été, de tous temps, assurés avec le plus grand dévouement aux pauvres de l'Hospice, successivement, depuis la Révolution, par le docteur *François Quesne*, remplacé en 1828 par son fils *Maurice*, aussi docteur en médecine, qui eut pour successeur en 1873 le docteur *Fougères*, et enfin, depuis 1880, le docteur *Force*.

Le Conseil d'administration avait, en 1808, mis en vente les bâtiments, devenus inutiles, de l'ancien Hôpital ; après quelques réparations urgentes, ils furent adjugés, avec le cimetière et le jardin, à *Robert Portier*, en échange d'un pré et d'une chènevière et moyennant une soulte de 800 francs : le lot cédé par l'Hospice étant d'une valeur de 2,400 francs. En 1857, profitant de la hausse des propriétés, on vendit aussi le domaine de Bort, d'une gestion

Digitized by Google

difficile pour le Conseil des administrateurs ; il fut adjugé le 25 août, par le ministère de Me Goutay, notaire, à *Mathieu Pointud* et *Benoît Dupic*, au prix de 32,700 francs.

Les pauvres ne peuvent aujourd'hui se livrer aux travaux qui les occupaient au siècle précédent ; afin d'employer les bras valides, on acquit un pré et une terre aux Ollières (17 février 1858). A signaler encore l'acquisition, le 21 janvier 1886, d'une parcelle de jardin attenant à celui de l'Hospice et la construction en 1867, d'une chapelle, avec des fonds provenant de legs. Grâce à la prospérité de l'établissement, on décida le 9 août 1869 de transformer le local de l'ancienne chapelle situé dans les bâtiments mêmes, afin d'y soigner un malade temporaire, gratuit ou payant. Jusqu'à ce jour, l'Hospice n'avait pu recevoir d'autres pensionnaires que des pauvres, des vieillards ou des infirmes non malades. L'accroissement de fortune qui lui permit cette heureuse innovation, fut le résultat d'une sage administration, mais aussi de legs et dons qui n'ont cessé de l'enrichir et dont l'énumération suit :

Mlle *Marie Coste*, décédée le 7 octobre 1829, lègue 200 francs. (Testament reçu par Me Blais, notaire, le 9 août 1829.)

M. *Rochefort*, curé de Sauxillanges, donne un jardin. (Acte de Me Blais, du 30 juillet 1832.)

M. *Guillaume Matussière*, décédé en 1834, lègue 300 francs. (Testament reçu par Me Plantade, notaire à Issoire, le 13 décembre 1820.)

M. *Pierre-Nicolas Molles*, décédé à Clermont, le 4 décembre 1835, lègue 65 doubles décalitres de conseigle, 100 pots de vin et 2 tableaux pieux pour la chapelle, à charge d'une messe. (Testament reçu par Me Tixier, notaire à Clermont, le 26 juillet 1832.)

Mlle *Jeanne Pomel*, de Sauxillanges, donne 1,330 francs, à condition de pouvoir, sa vie durant, nommer un pauvre à l'Hospice. (Acte de Me Goutay, du 24 novembre 1855.)

Digitized by Google

Mlle *Anne de Galtier*, de Sauxillanges, lègue 900 francs en 1864.

La même année, donation d'un jardin attenant à l'Hospice, par M. *Bonnet Pélissier*, curé de Sauxillanges, qui, par son testament olographe du 24 octobre 1860, lègue encore 300 francs.

Mme *Marie-Sylvie Gerle*, veuve *Estic*, lègue 200 francs. (Testament reçu par Me Brun, le 7 mai 1872.)

Mme *Elisa Matussière*, en religion sœur *Théophile*, de la Miséricorde de Billom, donne 3,000 francs pour fondation d'un lit à sa nomination, sa vie durant. (Acte de Me Huguet, à Billom, en 1883.)

M. *Joseph Mousset*, curé de Nohanent, donne 3,200 francs pour fondation d'un lit à sa nomination. (Me Brun, le 22 décembre 1885.)

M. *Antoine-Julien-Auguste Morin*, rentier à Clermont, décédé le 14 juillet 1891, lègue 3,000 francs. (Testament du 18 février 1891.)

Mme *Anne Matussière*, veuve *Maurice Quesne*, décédée à Sauxillanges le 22 février 1893, lègue deux immeubles aux *Côtes*, d'une contenance de 1 hectare 16 ares 60 centiares, soumis à un usufruit partiel. (Testament olographe du 16 mai 1885.)

En 1893, dons manuels par M. *Brun*, maire, de 200 francs et de 150 francs par les héritiers de M. *Antoine Chantagrel*, ancien adjoint.

Par son testament olographe du 12 mars 1895, M. *François-Félix Andraud*, décédé à Paris le 16 septembre 1896, lègue la somme nécessaire à l'entretien de deux lits, soit 730 francs de rente.

En 1897, don manuel de 300 francs par Mme D...

Le 23 novembre 1898, don manuel de 5,000 francs par M. *Jean Andraud*, avocat, ancien maire de Sauxillanges.

En 1898, autre legs de 500 francs, à charge d'un service religieux à perpétuité, par Mme *Marie Audraud*, veuve *Desmanèches*.

Digitized by Google

Ces dons sont portés sur le tableau des bienfaiteurs exposé dans la chapelle de l'Hospice, en vertu d'une délibération du Conseil d'administration du 16 décembre 1896 ; la liste est loin d'être close, et il est à souhaiter que le nombre et l'importance des libéralités continuera la progression de ces dernières années. La charité chrétienne qui, jusqu'à la Révolution, avait exclusivement provoqué ces aumônes, tend de plus en plus à faire place aux idées de solidarité sociale : c'est à elles, sans doute, que l'Hospice doit en grande partie ses accroissements de fortune récents, et cela malgré le développement rapide et simultané d'une foule d'autres œuvres de bienfaisance et de mutualité, qui sera une des gloires de notre époque.

A. ACHARD.

Digitized by Google

COMMISSION MÉTÉOROLOGIQUE DU PUY-DE-DOME

ORAGES DE L'ANNÉE 1903

DANS LE DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

Par J.-R. Plumandon

Météorologiste à l'Observatoire du Puy de Dôme

Pendant l'année 1903, les orages ont été observés dans 53 localités du département du Puy-de-Dôme. Les observateurs, dont la collaboration est absolument gratuite et bénévole, sont ordinairement les instituteurs des différentes communes, et quelquefois des propriétaires qui comprennent tout l'intérêt que l'agriculture doit porter aux études météorologiques.

Nous avons reçu 596 bulletins qui ont permis de constater qu'il y a eu, en 1903, 52 journées plus ou moins orageuses. Ce chiffre, plus élevé que celui de 1902, qui n'atteignit que 41, se rapproche de la normale 59. Il y a donc eu une légère augmentation dans la fréquence des manifestations orageuses. Toutefois, si l'on considère que pour 20 journées, les orages n'ont intéressé, au plus, que trois ou quatre de nos stations, on reconnaîtra qu'il est nécessaire de faire quelques réserves au point de vue général. D'autre part, l'importance des journées les plus orageuses, 30 avril, 30 et 31 mai, 3 juillet et 1er octobre, a été beaucoup moins grande que dans les années ordinaires. Il en résulte qu'en somme l'on peut classer l'année 1903, comme nous l'avons fait pour l'année 1902, parmi celles qui appartiennent à une période de moindre activité orageuse.

Digitized by Google

Répartition des journées suivant le cours de l'année. — On en a observé 2 en mars, 4 en avril, 14 en mai, 10 en juin, 6 en juillet, 9 en août, 3 en septembre, 3 en octobre et 1 en novembre. — En les rapportant à la marche annuelle du soleil, on en trouve 27 avant le solstice d'été, et 25 après, ou bien encore 27 pendant le printemps, 19 en été et 76 en automne. On remarquera la prédominance anormale du printemps, et surtout celle du mois de mai, qui s'étaient déjà produites l'année dernière. L'automne a compté aussi un nombre de journées d'orages plus grand que d'habitude, de sorte que c'est à l'été qu'il faut rapporter le déficit constaté dans le nombre total des journées d'orages.

Répartition suivant les heures du jour. — Durant la période diurne de 24 heures, les orages ont éclaté quatre fois pendant la nuit et quarante-huit fois pendant le jour, ou encore treize fois le matin et trente-neuf fois le soir, ou enfin trois fois avant et quarante-neuf fois après 9 heures du matin.

Répartition suivant les hauteurs barométriques. — Sur les 52 journées d'orages, il s'en est produit 41 pendant que le baromètre indiquait une pression atmosphérique inférieure à la normale 760 millimètres, et 12 seulement ont correspondu à une pression supérieure à 760. Parmi ces dernières, il n'y en a eu que 3 qui se rapportent à une hauteur barométrique supérieure à 763 millimètres.

Sur le total, 28 journées orageuses ont coïncidé avec une uniformité plus ou moins grande de la pression atmosphérique en France, ou au moins dans notre région. Cette coïncidence est, en général, beaucoup plus fréquente, et c'est précisément à l'inégalité trop persistante des pressions qu'il faut attribuer la faiblesse, relative, mais bien constatée, de la plupart des manifestations orageuses de cette année.

Digitized by Google

Durée des orages. — Quelquefois très courte, et même réduite en certains cas, à quelques minutes, la durée des orages dans une localité déterminée, est ordinairement beaucoup plus longue, et atteint souvent plusieurs heures. Pour l'année 1903, nos correspondants nous ont transmis 449 observations constatant le temps que l'orage a duré sur leur localité. Ces observations peuvent être groupées ainsi :

Nombre des orages n'ayant pas duré plus de	15 minutes	30 minutes	45 minutes
	18	71	138

Nombre des orages ayant duré au moins	1 h.	2 h.	3 h.	4 h.	5 h.	6 h.
	311	154	79	38	17	8

Si l'on considère, non plus la durée de l'orage dans une localité, mais le temps pendant lequel les manifestations de chacune des 52 journées orageuses ont persisté sur un point ou sur un autre du Département, on trouve :

Nombre d'orages n'ayant pas duré plus de	1 h.	2 h.	3 h.	4 h.	5 h.	6 h.
	6	10	16	21	26	35

Nombre d'orages ayant duré au moins	7 h.	8 h.	9 h.	10 h.	11 h.	12 h.
	15	12	10	6	3	1

Durée des pluies orageuses. — Pour la durée des pluies orageuses dans une même localité, nous avons eu 363 observations qui se décomposent ainsi :

44	ont	duré de	0 à 15 minutes.	67	ont	duré de	1 heure	à 2	heures
96	—	de	15 à 30 —	36	—	de	2 —	à 3	—
65	—	de	30 à 45 —	15	—	de	3 —	à 4	—
21	—	de	45 à 60 —	8	—	de	4 —	à 5	—
				3	—	de	5 —	à 6	—
				8	—	de	6 —	à 7	—

Durée des chutes de grêle. — Nos correspondants nous ont communiqué 126 observations locales de chutes de grêle, et dans ce nombre il s'en trouve 100 pour lesquelles la durée de la chute des grêlons a été notée. Nous les résumons ci-dessous :

Digitized by Google

Chutes de grêle ayant duré	de 0 à 5 minutes	72
	de 5 à 10 —	16
	de 10 à 15 —	5
	de 15 à 20 —	3
	de 20 à 25 —	2
	de 25 à 30 —	2

Sur les 126 observations de chutes de grêle, il n'y en a eu que 20 qui relatent des dégâts plus ou moins grands.

Orages à neige. — Il ne s'en est produit que pendant le printemps, sur le plateau montagneux, dans le quart Sud-Ouest du département : le 23 avril, à Allagnat ;—le 6 mai, à Gelles, Orcival, Allagnat et Picherande; — le 9 mai, à Allagnat, Orcival et Picherande; — le 11 mai, à Allagnat.

Le 23 avril, à Allagnat, l'orage se manifeste avec des alternatives de pluie et de neige.

Le 6 mai, à *Orcival,* la neige tombe de 7 h. à 8 h. 15, en même temps qu'une forte pluie; — à *Gelles,* vers 7 h. 20 du matin, un assez fort coup de tonnerre se fait entendre, et il est aussitôt accompagné d'une forte averse de pluie et de neige qui dure une heure et demie ; — à *Allagnat,* vers 8 heures du matin, un formidable coup de tonnerre est immédiatement suivi d'une abondante chute de neige; — à *Picherande,* le ciel se couvre subitement et deux coups de tonnerre se produisent entre 7 h. 15 et 7 h. 20, avec petite grêle de 7 h. 20 à 7 h. 45, suivie d'une abondante chute de neige qui couvre le sol jusqu'à 11 heures du matin.

Le 9 mai, à *Allagnat,* l'orage dure de 2 heures à 2 h. 40, avec pluie, grésil, puis neige abondante; — à *Orcival,* l'orage a lieu de 2 heures à 3 heures, et la neige tombe en même temps qu'une forte pluie; — à *Picherande,* de 1 h. 10 à 2 h. 50, l'orage a été assez violent, après un obscurcissement rapide du ciel; de 1 h. 30 à 1 h. 40 il est tombé de la grêle grosse comme des pois, sans pluie, et ensuite une neige abondante.

Digitized by Google

Le 11 mai, à *Allagnat*, orage de 2 heures à 2 h. 12, grésil avant l'orage, neige immédiatement après.

Il est à noter qu'aux dates ci-dessus, des orages ordinaires se produisaient au même moment que ces orages à neige, dans des localités quelquefois très voisines.

Directions suivies par les orages. — Les 596 bulletins d'orage que nous avons reçus contenaient 506 observations de direction qui se répartissent ainsi :

Du S.-E. au N.-W.....	31	Du N.-W. au S.-E.....	47
Du S. au N.....	97	Du N. au S.....	17
Du S.-W. au N.-E.....	200	Du N.-E. au S.-W.....	10
De l'W. à l'E.....	96	De l'E. à l'W.....	8

La prédominance considérable (393 sur 506) des directions comprises entre S.-N. et W.-E., s'explique très bien par la fréquence (31 sur 52) des journées orageuses qui sont survenues lorsqu'il existait un centre de dépression dans le nord-ouest de l'Europe.

Le tableau suivant permet d'apprécier l'importance relative des orages, au point de vue de leur durée, du nombre de communes qu'ils ont pu atteindre, et des dégâts qu'ils ont dû causer.

Digitized by Google

Orages de l'année 1903 dans le département du Puy-de-Dôme.

JOURS D'ORAGES	DURÉE DES ORAGES	Nombre des Stations atteintes par les orages.	NOMBRE DE STATIONS OU ONT ÉTÉ SIGNALÉS des chutes de grêle avec dégâts	des chutes de grêle sans dégâts.	de la pluie avec dégâts.	du vent avec dégâts.	des chutes de foudre avec personnes tuées.	personnes blessées.	animaux tués.	maisons incendiées.	arbres foudroyés.	dégâts divers.
26 Mars.	De 1 h. à 7 h. soir.	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
27 —	De 5 h. 50 à 7 h. soir.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
23 Avril.	De midi à 3 h. soir.	4	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»
28 —	De 4 h. 30 à 5 h. 45 soir.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
29 —	De 4 h. 25 à 10 h. soir.	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
30 —	De 1 h. à 6 h. soir.	31	1	14	»	1	»	»	»	»	»	»
1 Mai.	De midi à 4 h. soir.	2	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»
4 —	De 10 h. 30 mat. à 4 h. 30 soir.	12	»	5	»	»	»	»	»	»	»	»
5 —	De 6 h. à 8 h. 15 soir.	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
6 —	De 7 h. à 10 h. 30 matin.	9	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
8 —	De 3 h. à 6 h. soir.	7	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»
9 —	De 1 h. 10 à 3 h. 45 soir.	21	2	11	»	»	»	»	»	»	»	1
10 —	De 2 h. à 4 h. soir.	3	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»
11 —	De 2 h. à 5 h. 10 soir.	7	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»
12 —	De 2 h. 45 à 3 h. 30 soir.	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
13 —	De midi 30 à 2 h. 30 soir.	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
27 —	De midi 15 à 5 h. 30 soir.	5	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
29 —	De midi 30 à 11 h. soir.	8	»	3	1	»	»	»	»	»	»	»
30 —	De 11 h. 15 mat. à 9 h. soir.	39	»	12	1	»	»	»	»	»	1	1
31 —	De 11 h. 30 mat. à 5 h. 30 soir.	31	2	1	2	»	»	»	1	»	»	»
1 Juin.	De midi 30 à 6 h. soir.	18	»	3	3	»	»	»	»	»	»	»
2 —	De 1 h. à 10 h. 30 soir.	17	»	4	4	»	»	»	»	»	»	»
11 —	De 10 h. 40 mat. à 10 h. soir.	8	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»
12 —	De midi à 7 h. soir.	10	»	2	1	»	»	»	»	»	»	1
17 —	De 10 h. à 10 h. 45 mat.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Digitized by Google

JOURS D'ORAGES	DURÉE DES ORAGES	Nombre de Stations atteintes par les orages.	NOMBRE DE STATIONS OU ONT ÉTÉ SIGNALÉS des chutes de grêle avec dégâts.	des chutes de grêle sans dégâts.	de la pluie avec dégâts.	du vent avec dégâts.	des chutes de foudre avec personnes tuées.	personnes blessées.	animaux tués.	maisons incendiées.	arbres foudroyés.	dégâts divers.
18 Juin.	De 11 h. matin à 6 h. soir.	6	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»
19 —	De 1 h. à 5 h. soir.	18	2	4	»	»	»	»	»	»	»	»
28 —	De 2 h. 30 à 3 h. 40 soir.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
29 —	De 2 h. à 6 h. 30 soir.	9	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
30 —	De 4 h. mat. à 4 h. soir.	14	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»
3 Juillet.	De 5 h. mat. à 2 h. 25 soir.	34	»	4	»	»	2	3	»	»	9	8
12 —	De 8 h. à 11 h. soir.	4	1	3	1	»	»	»	»	»	»	»
13 —	De 11 h. 25 mat. à 9 h. 45 soir.	20	2	4	»	»	»	»	»	»	»	»
18 —	De minuit à 5 h. 30 mat.	10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
19 —	De 3 h. 15 à 7 h. soir.	14	»	2	1	1	»	»	»	»	»	»
20 —	De midi à 7 h. soir.	12	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
8 Août.	De 2 h. à 9 h. soir.	11	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»
9 —	De 2 h. soir à 2 h. matin.	17	»	1	1	»	»	»	»	»	1	2
10 —	De 2 h. à 3 h. 15 mat.	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
12 —	De 2 h. 15 à 8 h. 30 soir	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
13 —	De 3 h. 35 soir à minuit.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
14 —	De 1 h. 45 à 11 h. soir.	16	»	1	»	1	»	»	»	1	»	3
19 —	De 8 h. 30 soir à 5 h. mat.	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
22 —	De 9 h. soir à 3 h. mat.	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
23 —	De 11 h. 50 mat. à 2 h. 30 soir.	9	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»
3 Septembre.	De 3 h. 15 à 8 h. 20 soir.	5	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1
27 —	De 3 h. à 8 h. 30 soir.	9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
30 —	De 1 h. à 4 h. 30 soir.	3	2	4	»	1	»	»	»	»	»	»
1 Octobre.	De midi 30 à 6 h. soir.	28	2	4	»	2	»	»	»	»	»	»
8 —	De 8 h. soir à 2 h. 15 matin.	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
21 —	De 1 h. à 1 h. 25 soir.	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
28 Novembre.	4 h. 30 mat.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
52		504	20	106	17	5	2	3	1	1	12	7

Digitized by Google

MONOGRAPHIE DES ORAGES

Orages du 26 Mars. — *De 1 h. à 7 h. du soir. — Une forte dépression étend son action sur la moitié occidentale de l'Europe, et a son centre (733mm) en Irlande. — 1 station atteinte. — A Clermont : minimum barométrique : 751mm 1 à 6 h. soir. — Température maxima : 18° 2 à 1 h. 45 du soir.*

Ce sont plusieurs orages qui se sont succédé, à Sauvagnat, accompagnés de pluie torrentielle, de grésil et de forts coups de tonnerre. — Avant ces orages survenus par temps calme, il y avait eu une tempête terrible pendant la nuit du 25 au 26. Après les orages, le vent a repris de la force pendant la nuit du 26 au 27, et il est tombé de la neige.

Orages du 27 Mars. — *De 5 h. 50 à 7 heures du soir. — Centre de dépression (740mm) dans les Iles-Britanniques. — 1 station atteinte. — A Clermont : minimum barométrique : 748mm à 4 heures matin. — Température maxima : 14° 0 à 2 h. 15 matin.*

Cet orage se produit à Isserteaux, après un ouragan qui avait duré plus de trois jours, et par un vent du Sud encore très fort.

Orages du 23 Avril. — *De midi à 3 heures du soir. — Centre de dépression (741mm) vers le duché de Bade. — 4 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 744mm 9 à 3 heures matin. — Température maxima : 11° 8 à 11 h. 45 matin.*

Ce sont de faibles orages, épars, qui donnent du grésil à Orcines, Auzat-sur-Allier et La Crouzille. — A Allagnat, l'orage est survenu au milieu d'alternatives de pluie et de neige.

Orages du 28 Avril. — *De 4 h. 30 à 5 h. 45 soir. — Pressions un peu uniformes dans notre région, avec centre de dépression (745mm) en Irlande. — 1 station atteinte. — A Clermont : minimum barométrique : 753mm 0 à 9 heures soir. Température maxima : 19°2 à 3 h. 45 soir.*

Cet orage se manifeste au nord d'Ambert, à Thiolières, où il tombe de la petite grêle, et dans toute la région comprise entre Saint-Amant-Roche-Savine et Pierre-sur-Haute.

Orages du 29 Avril. — *Entre 4 h. 25 et 10 heures du soir. — Centre de dépression (741mm) en Irlande. — 2 stations atteintes. — A Clermont-Ferrand : minimum barométrique : 752mm 1 à 1 heure matin. — Température maxima : 18° 7 à 1 h. 40 soir.*

Les deux stations qui signalent ces orages sont : La Chapelle-Agnon, dans la région où avait éclaté l'orage de la veille, et Sau-

Digitized by Google

vagnat, près d'Herment, où l'on constate deux orages distincts et successifs.

ORAGES DU 30 AVRIL. — *De 1 heure à 6 heures du soir. — Centre de dépression (745mm) vers nos côtes de Bretagne. — 31 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 750mm6 à 4 h. soir. — Température maxima : 15°8 à 9 h. 30 matin.*

Ils se produisent à peu près dans tout le Département avec une intensité fort variable, suivant les localités. Sept stations ont reçu du grésil, et sept autres de la grêle dont la grosseur a varié de celle d'un pois à celle d'une noisette. La vigne a été un peu ébourgeonnée, à Combronde par la grêle, et à Enval par un violent vent de Sud-Ouest.

ORAGES DU 1er MAI. — *Entre midi et 5 heures du soir. — Centre de dépression (746mm) en Angleterre, avec pressions un peu uniformes en France. — 2 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 753mm7 à 1 heure matin. — Température maxima : 17°0 à 1 heure soir.*

Ces orages, faibles et localisés, sont observés à Villeneuve-les-Cerfs et à Dore-l'Eglise, et dans ces deux localités il est tombé quelques petits grêlons.

ORAGES DU 4 MAI. — *Entre 10 h. 30 du matin et 4 h. 30 du soir. — Centre de dépression (741mm) à l'entrée de la Manche. — 12 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 745mm1 à 3 heures soir. — Température maxima : 18°0 à 10 heures matin.*

Disséminés dans les diverses parties du territoire, ces orages n'ont pas pris une grande intensité. Cependant on nous a signalé : de Villeneuve-les-Cerfs une longue pluie torrentielle, de Servant, Charbonnier, Allagnat et Thiers, du grésil ou de la petite grêle. D'après M. Pagenel, notre correspondant de Charbonnier, la grêle est tombée en grande abondance sur le plateau compris entre Chambezon (Haute-Loire), Moriat et Saint-Gervazy : le sol en était encore blanchi le lendemain matin.

ORAGES DU 5 MAI. — *De 6 heures à 8 h. 15 du soir. — Centre de dépression (742mm) en Irlande. — 3 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 748mm5 à minuit. — Température maxima : 17°4 à 2 h. 40 soir.*

Ce sont trois faibles orages locaux qui se manifestent dans le sud-est du département : à Isserteaux, Thiolières et La Chapelle-Agnon.

ORAGES DU 6 MAI. — *De 7 heures à 10 h. 30 du matin. — Faibles pressions (747mm) en Irlande, et pressions uniformes dans notre région. — 9 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 752mm5 à 5 heures matin. — Température maxima : 17°5 à 2 h. 30 soir.*

Digitized by Google

Ces orages sont disséminés dans la moitié occidentale du département, et présentent cette particularité remarquable qu'ils ont été accompagnés d'une pluie torrentielle à Isserteaux et de chutes de neige à Orcival, Gelles, Allagnat et Picherande. Dans cette dernière localité, la neige a été précédée, pendant 20 minutes, de petite grêle.

Orages du 8 Mai. — *De 3 heures à 6 heures soir. — Centre de dépression (748mm) en Irlande. Pressions uniformes dans notre région. — 7 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 754mm1 à 3 heures soir. — Température minima : 16°5 à 3 h. 15 soir.*

Les orages de cette journée sont encore isolés et disséminés, surtout dans la moitié occidentale du département. On signale la chute de quelques grêlons à Sauvagnat, Saint-Etienne-des-Champs, Villeneuve-les-Cerfs et Dore-l'Eglise.

Orages du 9 Mai. — *De 1 h. 10 à 3 h. 45 du soir. — Faibles pressions (753mm) en Irlande, et pressions uniformes dans notre région. — 21 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 755mm9 à 4 heures soir. — Température maxima : 15°8 à midi 45.*

Ils se répartissent dans tout le territoire départemental et ils ont donné de la grêle, en plus ou moins grande quantité, dans 13 des 21 stations qui les ont signalés : Cournon, Joze, Vic-le-Comte, Pont-du-Château, Neschers, Isserteaux, Saint-André-le-Coq, Picherande, Domaize, Auzat-sur-Allier, Charbonnier, Pradines et Allagnat. Ces chutes de grêle ont été généralement non nuisibles, mais cependant elles ont causé de grands dégâts à Pont-du-Château; à Picherande et à Allagnat, la grêle a été suivie d'une abondante chute de neige.

Pont-du-Château. — La grêle, de la grosseur d'un pois et chassée par un vent violent du Sud-Ouest, est tombée en abondance pendant un quart d'heure, en formant sur le sol une couche de plusieurs centimètres d'épaisseur. Le lendemain matin on en voyait encore des traces, bien que le pluviomètre ait accusé 22 millimètres d'eau météorique. Les dégâts sont considérables : dans les jardins, les légumes ont été hachés et les arbres fruitiers dépouillés de leurs feuilles, mais les cultures qui ont le plus souffert sont les prairies artificielles et la vigne. Bresson, juge de paix.

Orages du 10 Mai. — *De 2 heures à 4 heures du soir. — 3 stations atteintes. — Centre de dépression (754mm) en Bretagne, et pressions uniformes dans notre région. — A Clermont : minimum barométrique : 757mm4 à 3 heures soir. — Température maxima : 16°2 à 11 heures matin.*

Ce sont des orages locaux observés à Villeneuve-les-Cerfs, Isserteaux et Auzat-sur-Allier (Collamines). Dans cette dernière localité, il tomba quelques grêlons au début de l'orage, et la foudre frappa un peuplier.

Digitized by Google

Orages du 11 Mai. — *De 2 heures à 5 h. 10 du soir. — Centre de dépression (754mm) en Bretagne. Pressions uniformes dans notre région. — 7 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 755mm8 à 5 heures soir. — Température maxima : 18°0 à 3 h. 10 soir.*

Très localisés, ces orages donnent quelques grêlons à Combronde, à Thiers et à Allagnat, où ils sont suivis d'une chute de neige. — A Beauregard-Vendon, de 8 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir on a entendu le tonnerre presque tout le temps et de tous les côtés.

Orages du 12 Mai. — *De 2 h. 45 à 3 h. 30 du soir. — Pressions uniformes dans notre région. — 1 station atteinte. — A Clermont : minimum barométrique : 756mm7 à 3 heures soir. — Température maxima : 16°8 à 1 h. 20 soir.*

Cet orage local se produit dans l'Ouest et est observé à Sauvagnat par M. Belleteix, qui nous a transmis la note suivante : vers midi 30, il est tombé une bonne averse de grêlons gros comme des noisettes, et, le soir, il a tonné assez fort.

Orages du 13 Mai. — *De midi 30 à 2 h. 30. — Léger centre de dépression (757mm) en Provence. — 5 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 760mm1 à 3 heures matin. — Température maxima : 15°8 à 1 h. 45 soir.*

Ces orages sont faibles et se produisent dans le Nord-Est.

Orages du 27 Mai. — *De midi 15 à 5 h. 30 soir. — Centre de dépression (754mm) en Algérie. — 5 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 755mm3 à 3 heures soir. — Température maxima : 22°6 à midi 30.*

Ils se manifestent dans la région d'Ambert, sans violence. Une petite grêle tombe cependant durant dix minutes à Saint-Bonnet-le-Bourg.

Orages du 29 Mai. — *De midi 30 à 11 heures du soir. — Centre de dépression (753mm) vers nos côtes de Bretagne. — 8 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 754mm0 à 4 h. 30 soir. — Température maxima : 25°2 à 2 h. soir.*

Disséminés dans la région montagneuse de l'Ouest, ces orages ont versé un peu de grêle à Gelles, Saint-Etienne-des-Champs et Messeix. Dans cette dernière localité, les grêlons avaient la grosseur d'une bille et sont tombés pendant une pluie torrentielle qui a raviné quelques terres.

Orages du 30 Mai. — *De 11 h. 15 du matin à 9 heures du soir. — Centres de dépression en Angleterre (750mm), et en Provence (754mm). Pressions uniformes dans notre région. — 39 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 754mm0 à midi 45. Température maxima : 24°6 à midi 20.*

Digitized by Google

Les orages de cette journée se sont étendus sur presque tout le territoire, sans faire de grands dégâts. Douze localités ont cependant reçu de la grêle : Heume-l'Eglise, Servant, Vic-le-Comte, Orcines, Beauregard-Vendon, Gelles, Sauvagnat, Saint-Etienne-des-Champs, Yronde-et-Buron, Villeneuve-les-Cerfs, La Crouzille et Parent; de très légers dommages ont été constatés dans les quatre dernières. Les terres en pente et les chemins ont encore été ravinés à La Crouzille, à Yronde-et-Buron et à Parent. Enfin des chutes de foudre ont été constatées à Sauvagnat, à La Crouzille, sur deux arbres, dont l'un s'est trouvé totalement consumé, et à Puy-Saint-Gulmier où deux vaches ont été tuées.

Orages du 31 Mai. — *De 11 h. 30 du matin à 5 h. 30 du soir.— Pressions uniformes en France. — 31 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 754mm7 à 1 h. soir. — Température maxima : 20°8 à 11 h. 50 matin.*

Ces orages se sont étendus sur la majeure partie du département, et ils ont donné des pluies copieuses qui ont été généralement bienfaisantes, mais qui ont aussi raviné des terres et des chemins à Thiers, Sauvagnat, Sainte-Agathe et Saint-Etienne-des-Champs. A Orcines, il tombe quelques grêlons ; à Sainte-Agathe, la grêle dure dix minutes, grosse comme des œufs de pigeon en causant d'assez grands dommages : noix et légumes meurtris, et en quelques endroits seigles et pousses de vignes hachés. Mais c'est surtout à Thiers que l'orage sévit avec violence : la grêle, dont la grosseur variait de la dimension d'une noisette à celle d'un œuf de poule, y tomba durant vingt minutes en véritables avalanches et causa d'immenses dégâts.

Thiers. — .... En revenant de Domaize à Thiers, nous trouvons le sol couvert de grêle et les récoltes détruites. De légers nuages blancs, produits par le refroidissement dû à la grêle, traînent sur le sol et signalent les endroits particulièrement atteints dans les communes de Saint-Dier, Saint-Flour, et plus loin, au pied des monts du Forez, dans les communes d'Aubusson, Vollore-Ville, Escoutoux et Thiers. Les régions les plus gravement frappées sont les pentes abruptes qui dominent la vallée de la Dore, et principalement les deux versants de la vallée de la Durolle, depuis les maisons inférieures de Thiers jusqu'aux hameaux qui couronnent les hauteurs. La commune de Saint-Remy, qui se trouve au delà, n'a reçu que de la pluie. — La ville de Thiers et les environs immédiats ont été saccagés entre 2 h. 30 et 3 heures. La grêle, tombée avec une abondance extraordinaire, finissait à peine de fondre le lendemain à 4 heures du soir. Les vitres de beaucoup de fenêtres et celles des ciels-ouverts sont brisées; l'eau pluviale, passant entre les tuiles des toits, a inondé les greniers, les appartements, détérioré les plafonds. Dans les jardins les serres sont détruites ; toutes les récoltes sont hachées, anéanties. Dans les vignes, qui commençaient à être belles, on ne voit plus que des souches et des échalas. Les terres cultivées sont profondément ravinées, les chemins sont ensablés. Il est impossible d'évaluer les dommages. — Brugère, instit.

Orages du 1er Juin. — *De midi 30 à 6 heures du soir. — Pressions uniformes en France. — 18 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 756mm4 à 3 heures soir. — Température maxima : 20°9 à 1 h. 40 soir.*

Digitized by Google

Ils ont éclaté dans la moitié Sud-Ouest du département et n'ont pas pris en général une grande intensité. Cependant, ils ont été caractérisés dans certaines régions par des pluies torrentielles qui ont raviné les terres, particulièrement à Pardines, Charbonnier et Riom, où les cours d'eau ont inondé leurs rives en causant des dégâts notables. — Dans les deux dernières localités, il est tombé un peu de grêle, et à Auzat-sur-Allier (Cellamines) du grésil durant un quart d'heure.

Orages du 2 Juin. — *De 1 heure à 10 h. 30 du soir. — Pressions uniformes en France. — 17 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 755mm9 à 3 heures soir. — Température maxima : 22°6 à 1 h. 40 soir.*

Ils se sont produits à peu près dans les mêmes conditions atmosphériques que ceux de la veille, et ils ont frappé la même région en versant aussi des pluies torrentielles qui ont raviné des terres ou ensablé des chemins à Besse, Saint-Angel, Beauregard-Vendon, Pontgibaud, Servant et Sauvagnat. On a constaté un peu de grêle à Besse, Saint-Angel, Beauregard-Vendon et Pardines.

Orages du 11 Juin. — *De 10 h. 40 du matin à 10 heures du soir. — Léger centre de dépression (757mm) en Bretagne. — Pressions uniformes en France. — 8 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 760mm1 à 3 heures matin. — Température maxima : 19°2 à 3 h. 10 soir.*

Très localisés, mais disséminés dans les diverses régions du territoire, ces orages ont été généralement faibles. Quelques grêlons, très petits, sont observés à Orcines, et l'on a constaté une remarquable chute de foudre à Auzat-sur-Allier.

Auzat-sur-Allier (Cellamines). — Rien de particulier à signaler dans la formation de l'orage. Dans la direction du Sud on entend quelques grondements éloignés du tonnerre, et une pluie serrée ne tarde pas à tomber. Soudain un éclair éblouissant envahit l'espace, et il est bientôt suivi d'un fracas épouvantable. La foudre vient de couper net et transversalement en son milieu un gros peuplier situé près du hameau du Théron. Une partie du tronc vola en éclats. La commotion électrique s'est fait sentir violemment sur un espace fort étendu : C'est ainsi qu'une jeune fille qui cheminait à 500 mètres du peuplier brisé, avec une de ses amies, a constaté que les baleines de son parapluie avaient été tordues, et que l'étoffe de ce parapluie avait été décousue, sans que ni elle ni sa compagne aient éprouvé aucun mal. Moi-même, qui étais abrité sous le viaduc du chemin de fer, à 200 mètres de l'arbre frappé, j'ai distinctement aperçu des lignes de feu qui couraient sur le sol et le long de la pile du viaduc, pendant que j'entendais comme un léger crépitement de fusillade. En même temps, j'ai ressenti une assez forte secousse, mais sans autre mal. Baud, instituteur.

Orages du 12 Juin. — *De midi à 7 heures du soir. — Légers centres de dépression en Provence (758mm) et en Gascogne (760mm) avec pression très-uniforme dans la région. — 10 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 759mm1 à 3 heures soir. — Température maxima : 17°6 à 11 heures matin.*

Digitized by Google

Ces orages ont donné quelques grêlons à Orcines et à Dore-l'Eglise, raviné des terres et des chemins dans la commune de Thiolières. On a aussi constaté une chute de foudre à Saint-Georges-de-Mons ; mais ils ne sont remarquables que par la variété des directions qu'ils ont suivies : du Sud au Nord et du Nord au Sud, du Sud-Est au Nord-Ouest, du Sud-Ouest au Nord-Est, et enfin de l'Est à l'Ouest. C'est là une conséquence logique de la situation barométrique générale de cette journée.

Orages du 17 Juin. — *De 10 heures à 10 h. 45 du matin. — Centre de dépression (752mm) dans les Pays-Bas ; 1 station atteinte. — A Clermont : minimum barométrique : 758mm1 à 7 heures soir. — Température maxima : 20°5 à 2 h. 30 soir.*

Cet orage, tout à fait local, et qui n'a pas même donné de pluie, s'est trouvé caractérisé par un tonnerre assez fort, et a été observé par M. Vernière, à Ménétrol.

Orages du 18 Juin. — *De 11 heures du matin à 6 heures du soir. — Centre de dépression (751mm) en Bretagne. — 6 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 749mm8 à 8 heures soir. — Température maxima : 24°6 à 11 h. 30 matin.*

Ces manifestations orageuses, qui se produisent dans le Nord-Ouest du département, n'ont qu'une intensité tout à fait ordinaire, mais la pluie cause des dégâts à Saint-Georges-de-Mons, et surtout à Servant.

Orages du 19 Juin. — *De 1 heure à 5 heures du soir. — Centre de dépression (744mm) en Bretagne. — 18 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 749mm5 à 3 heures matin. — Température maxima : 21°2 à midi 30.*

Ils sont disséminés sur toute la surface du département, et ont éclaté très soudainement dans la plupart des localités. On observe quelques chutes de grêle faibles à Thiolières, Cournon, Saint-Bonnet-le-Bourg et Dore-l'Eglise, plus importantes à Vic-le-Comte et à Orbeil, où elles causent de légers dégâts.

Orages du 28 Juin. — *De 2 h. 30 à 3 h. 40. — Pressions fortes, mais uniformes en France. — 1 station atteinte. — A Clermont : minimum barométrique : 762mm7 à 3 heures soir. — Température maxima : 32°3 à 3 heures soir.*

Cet orage s'est manifesté dans la région de Thiers où il n'a donné que quelques gouttes de pluie accompagnées de forts coups de tonnerre.

Orages du 29 Juin. — *De 2 heures à 6 h. 30 du soir. — Pressions fortes mais uniformes en France. — 9 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 766mm2 à 3 heures matin. — Température maxima : 30°4 à 2 heures soir.*

Disséminés dans le quart Sud-Est du département, ces orages n'ont pris un peu d'intensité qu'entre Vic-le-Comte et Issoire, particulièrement à Neschers et à Pardines, où il est tombé un peu de grêle de la grosseur d'un pois.

Digitized by Google

ORAGES DU 30 JUIN. — *De 4 heures du matin à 4 heures du soir. — Pressions fortes mais uniformes en France. — 14 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 767mm4 à 3 heures matin. — Température maxima : 22°8 à 3 h. 40 soir.*

Les orages de cette journée se sont produits surtout dans la moitié Sud du département et ils ont été généralement faibles, excepté à Picherande et à Messeix, où il est tombé quelques grêlons de la grosseur d'une bille.

ORAGES DU 3 JUILLET. — *De 5 heures du matin a 2 h. 30 du soir. — Faible centre de dépression (755mm) en Ecosse, Pressions uniformes dans la France centrale. — 34 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 764mm0 à 3 heures matin. — Température maxima : 24°0 a 3 h. 20 soir.*

Les orages de cette journée se sont étendus sur presque tout le département et ils ont pris, dans quelques régions, une intensité exceptionnelle, au moins quant à la pluie et aux manifestations électriques, car la grêle a été insignifiante : il n'est tombé que quelques grêlons à Orcines, Combronde, Clermont et Isserteaux. Les pluies ont été généralement copieuses, surtout dans le Centre et le Nord-Est, où la couche d'eau pluviale a atteint 30 millimètres à Ménétrol, 32 à Combronde, 36 à Clermont, 40 à Orcines et au puy de Dôme, 50 à Thiers. Il y a eu un nombre extraordinaire de chutes de foudre, et l'on en a constaté 24, dont 13 à Combronde ou dans les environs, et les autres à Auzat, Cournon, Gelles, Isserteaux (Montmorin), Orcines, Perrier, Pardines, Saint-Ours, Bromont-Lamothe, Saint-Georges-de-Mons et Sauvagnat.

Combronde. — Nous avons subi cinq orages successifs, entre 6 heures et 11 h. 30 du matin, et c'est le troisième qui a été le plus grave par sa violence extrême, sous le rapport des éclairs et du tonnerre. Toutes les décharges électriques avaient lieu entre les nuages et le sol, et se succédaient sans interruption. Au moment le plus critique, de 7 h. 25 à 7 h. 50, on entendait comme des pétillements suivis de violentes détonations produisant un bruit sec et court, mais très fort. Les cultivateurs craignaient la grêle, mais il n'y a eu que quelques petits grêlons qui n'ont fait aucun mal. J'ai constaté, sur le territoire de la commune, douze chutes de foudre : une sur un paratonnerre, 4 sur des peupliers, 2 sur des noyers, 1 sur un chêne, 1 sur un saule, 1 sur un mur et 1 sur une tuilerie, au Petit-Combronde. Cette dernière chute n'a pas laissé de traces sur les bâtiments, mais deux personnes, Mme Pardanaud et son fils, ont été renversées par le coup de foudre ; le jeune homme a été relevé sans aucun mal, mais sa mère a subi un commencement d'asphyxie et n'a repris connaissance que grâce aux soins de M. le docteur Fénolhac. — Dans la commune voisine de Saint-Pardoux, au village de Montespedon, la foudre a tué un jeune homme nommé Rougier dans une grange qui a été incendiée.

MAVEL, instituteur.

Gelles. — Vers 6 h. 30 du matin, la foudre est tombée sur un sapin, au pied duquel est bâtie une petite cabane où s'était réfugié un jeune berger. Ce dernier a été brûlé sur diverses parties du corps, et a eu les jambes paralysées pendant plusieurs heures.

DÉTIANGES, instituteur.

Digitized by Google

Orcines. — L'orage, venu du Nord-Ouest, a donné 40 millimètres d'eau tombée en trombe et mêlée de quelques grêlons. Les terrains ont été ravinés et les récoltes couchées. De très fortes décharges électriques se sont produites en beaucoup d'endroits, notamment sur une maison habitée du village du Cheix. — LEFEBVRE, délégué.

Pardines. — Trois personnes de la commune ont été renversées par la foudre qui en a tué une autre dans la commune voisine de Perrier. — PALASSE, instituteur.

Les autres chutes de foudre ne présentent pas de détails remarquables.

ORAGES DU 12 JUILLET. — *De 8 heures du soir à minuit. — Pressions uniformes en France. — 4 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 755mm5 à 6 heures soir. — Température maxima : 30°6 à 4 h. 10 soir.*

Ces orages, qui se sont produits dans le Sud-Est du département, ont versé un peu de grêle à Dore-l'Eglise et à Saint-Bonnet-le-Bourg.

ORAGES DU 13 JUILLET. — *De 11 h. 25 du matin à 9 h. 45 du soir. — Légers centres de dépression (758mm) vers nos côtes du Roussillon, et dans le grand-duché de Bade (755mm). — 20 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 756mm8 à 4 heures matin. — Température maxima : 26°2 à 11 h. 20 matin.*

Ces orages, disséminés dans tout le département, excepté dans l'Ouest, ont suivi des directions fort variées, ainsi que le comportait la situation barométrique. Sur 19 observations relatives à la marche des différents orages locaux, il y en a 6 qui établissent que l'orage a marché du N.-W. au S.-E., 4 du N. au S., 1 du N.-E. au S.-W., 1 de l'E. à l'W., 5 du S.-W. au N.-E., 2 de l'W. à l'E. — Dans quelques localités ils ont pris une intensité assez grande, sous le rapport du tonnerre ou de la grêle, ou de la pluie ou du vent. On a constaté des chutes de grêle, sans dégâts à Ménétrol, Besse, Clermont et Picherande, avec dégâts à Chanonat et à Nébouzat.

Chanonat. — Orage violent, marchant du Nord au Sud, caractétérisé surtout par une pluie torrentielle et une bourrasque du Nord. Un quart du territoire a souffert de la grêle et de la pluie chassées par le vent. — MÉGEASSOL, instituteur.

Nebouzat. — Après une forte pluie, la grêle est tombée en grande quantité, grosse comme des noisettes, pendant cinq minutes, et elle a haché toutes les récoltes. Deux heures après l'orage le sol était encore recouvert d'une couche de grêlons qui avaient cinq centimètres d'épaisseur. — VENDEUGE, instituteur.

Besse. — La grêle est tombée pendant peu de temps, à deux reprises, vers midi 15 et midi 35. Les grêlons étaient, en général, de la grosseur d'un pois, mais il s'en trouvait quelques-uns du volume d'une grosse noix. Il n'y a, cependant, pas eu de dégâts notables, mais la pluie a contrarié beaucoup la rentrée des foins. L'orage a marché du Nord-Est au Sud-Est. — POUZOL, instituteur.

Combronde. — Avant l'orage, les nuages venaient de tous les points de l'horizon, mais surtout du Nord-Est, pour se masser au sud-sud-ouest de Combronde. Dès que l'orage a eu commencé, tous

Digitized by Google

ces nuages ont pris la direction du Sud-Est, et nous n'avons eu qu'un peu de pluie pendant dix minutes. — MAVEL, instituteur.

ORAGES DES 17-18 JUILLET. — *De 9 heures du soir à 5 h. 30 du matin. — Centre de dépression (748mm) en Irlande. — 10 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 753mm7 à 2 heures matin. — Température maxima : 25°2 à 4 h. 10 soir.*

Ces orages, disséminés dans la moitié Sud-Ouest du département, n'ont pris un peu de force qu'à Isserteaux pour la pluie, et à Vic-le-Comte pour la pluie, le tonnerre et les éclairs.

ORAGES DU 19 JUILLET. — *De 3 h. 15 à 7 heures du soir. — Centre de dépression, très faible vers nos côtes de la Méditerranée. Pressions uniformes dans la France centrale. — 14 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 758mm9 à 4 heures matin. — Température maxima : 22°2 à 1 h. 50 soir.*

Ils ont surtout éclaté dans le Centre, le Nord-Ouest et le Sud-Est, et n'ont pas eu une grande intensité. Cependant, à Riom, les blés ont été couchés par un grand vent du Nord-Ouest, et il est tombé un peu de grêle à Vic-le-Comte et à Parent. Dans cette dernière localité seulement les grêlons ont été abondants et assez gros, mais ils n'ont pas fait grand mal aux récoltes, et la pluie seule, qui a été torrentielle et qui a duré trois quarts d'heure, a causé des dégâts importants en ensablant les jardins et les prés, en ravinant les terres et les chemins.

ORAGES DU 20 JUILLET. — *De midi à 7 heures du soir. — Pression faible en Provence et en Bourgogne, uniformes dans la région. — 12 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 762mm8 à minuit. — Température maxima : 23°0 à midi 30.*

Ces orages ont été disséminés un peu partout et ont été généralement faibles, bien qu'ils aient donné d'assez fortes averses. — A Thiers seulement, l'orage a versé une grêle assez abondante qui n'a pas fait de mal, et une pluie torrentielle qui a raviné les chemins et les terres.

ORAGES DU 8 AOUT. — *De 2 heures à 9 heures du soir. — Faible pression (750mm) en Irlande, avec pressions uniformes dans la région. — 11 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 757mm7 à 3 heures soir. — Température maxima : 33°6 à 1 h. 50 soir.*

Ils se produisent surtout dans l'Est du département, avec des averses qui sont généralement considérées comme bienfaisantes. Il est tombé quelques grêlons à Thiers, et à Orbeil une grêle plus abondante, grosse comme des noisettes, mais qui ne cause pas de dommages importants.

ORAGES DU 9 AOUT. — *De 2 heures du soir à 2 heures du matin, le 10. — Centre de dépression (742mm) en Irlande ; pressions uni-*

Digitized by Google

formes dans la région. — 17 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 758mm6 à 7 heures soir. — Température maxima : 23°8 à 3 heures soir.

Les orages de cette journée ont intéressé presque tout le département, mais ils ont été faibles et n'ont eu quelque importance que dans l'Est et le Sud-Est. — La foudre incendie une meule de blé dans les environs d'Ambert, ainsi qu'à Dore-l'Eglise, frappe un pin à Thiolières où la pluie ravine les chemins et les champs, et la grêle tombe en assez grande quantité à Dore-l'Eglise, sans causer de dégâts notables.

Orages du 10 Aout. — *De 2 heures à 3 heures du matin. — Centre de dépression (750mm) dans les Iles-Britanniques, et pressions un peu uniformes dans la région. — 2 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 758mm7 à 1 heure matin. — Température maxima : 22°8 à 1 heure soir.*

Ce faible orage nocturne s'est produit dans la région d'Ambert ; il a été observé à Thiolières et à La Chapelle-Agnon.

Orages du 12 Aout. — *De 2 h. 15 à 8 h. 30 du soir. — Centre de dépression (755mm) en Hollande ; pressions uniformes dans la région. — 5 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 759mm7 à 3 heures soir. — Température maxima : 28°7 à 1 h. 15 soir.*

Survenus dans le Sud-Est et le Centre, ils ne prennent un peu d'intensité qu'à Pont-du-Château et à Dore-l'Eglise.

Orage du 13 Aout. — *De 3 h. 35 à 5 heures du soir. — Pressions uniformes dans la région. — 1 station atteinte. — A Clermont : minimum barométrique : 760mm9 à 3 heures soir. — Température maxima : 27°0 à 1 h. 30 soir.*

Cet orage, assez remarquable par l'intensité des éclairs, du tonnerre et de la pluie, se manifeste à Thiers et marche de l'O.-S.-O. à l'E.-N.-E.

Orages du 14 Aout. — *De 1 h. 45 à 11 heures du soir. — Profonde dépression (740mm) en Irlande. — 16 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 750mm7 à 6 heures soir. — Température maxima : 28°7 à midi 50.*

Ils se produisent dans toutes les parties du département, et n'ont eu une certaine importance que dans quelques localités. On a constaté trois chutes de foudre dans la commune d'Enval ; — une autre dans les environs d'Ambert, au village de la Combe, où des vaches ont été tuées, et un bâtiment incendié. — A Gelles, le vent couche les céréales, et à Sauterre il tombe quelques grêlons. Un fait à noter, c'est qu'en beaucoup d'endroits, le vent, qui soufflait avec violence du Sud ou du Sud-Ouest depuis le matin, s'était calmé avant la production de l'orage.

Digitized by Google

ORAGES DU 19 AOUT. — *Entre 8 h. 30 du soir et 5 heures du matin, le 20. — Centre de dépression (745mm) au sud de la Norwège ; dépression secondaire vers nos côtes de la Méditerranée. — 3 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 756mm3 à 1 h. 30 matin. — Température maxima : 20°0 à 1 h. 40 soir.*

Ce sont trois orages locaux qui sont observés à Gelles, à Vic-le-Comte et à Dore-l'Église.

ORAGES DU 22 AOUT. — *De 9 heures du soir à 3 heures du matin, le 23. — Centre de dépression (756mm) en Irlande. — 3 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 756mm9 à 4 h. 30 soir. — Température maxima : 27°7 à 4 h. 30 soir.*

Ce sont encore trois orages locaux qui se produisent à Gelles, à Vic-le-Comte et à Combronde, où la foudre incendie une meule de blé.

ORAGES DU 23 AOUT. — *De 11 h. 50 à 2 h. 30 du soir. — Centre de dépression (753mm) en Irlande. — 9 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 755mm7 à midi. — Température maxima : 25°4 à midi.*

Ils ont éclaté surtout dans le Centre et le Nord du territoire départemental et ils ont causé des dégâts à Gelles, Sauterre, Beauregard-Vendon et Combronde.

Beauregard-Vendon. — La grêle est tombée, pendant cinq minutes, d'une grosseur moyenne comprise entre un pois et une noisette. Les trois quarts de la récolte du vignoble sont détruits, et en certains endroits la destruction est presque complète. La consternation est générale, car malgré les maladies cryptogamiques, on pouvait encore compter sur une bonne récolte. — ROMANET, instituteur.

Combronde. — L'orage a débuté par une chute de grêlons gros comme des petits pois. Poussée par un vent violent, cette grêle a causé des dégâts importants dans les vignes déjà fort éprouvées par l'oïdium : la récolte sera réduite de moitié. — MAVEL, instituteur.

ORAGES DU 3 SEPTEMBRE. — *De 3 h. 15 à 8 h. 20 du soir. — Basses pressions (750mm) au nord des Iles-Britanniques; pression forte et uniforme dans la France centrale. — 5 stations atteintes.— A Clermont : minimum barométrique : 764mm1 à 3 heures soir. — Température maxima : 727mm4 à midi 50.*

Ces orages se sont manifestés dans l'Ouest et dans le Sud-Est du département. A Saint-Etienne-des-Champs, la grêle est tombée pendant cinq minutes, avec le volume de grosses noisettes, en occasionnant quelques dommages aux récoltes non encore rentrées : la perte peut être évaluée au quart des récoltes.

VIGIER, instituteur.

ORAGES DU 27 SEPTEMBRE. — *De 3 heures à 8 h. 30 du soir. — Basses pressions (755mm) en Irlande ; pressions un peu fortes et*

Digitized by Google

uniformes dans la région. — 9 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 762mm0 à 3 heures soir. — Température maxima : 26°9 à 1 h. 35 soir.

Les orages de cette journée se sont produits dans le Nord et dans le Centre. Dans la région de Neschers et de Vic-le-Comte, l'orage s'est formé très vite, et à Neschers il est tombé une pluie diluvienne qui a transformé les jardins en lacs et les rues en ruisseaux. — A Enval, les éclairs étaient très grands, très lumineux et avaient tous une direction verticale.

Orages du 30 Septembre. — *De 1 heure à 4 h. 30 du soir. — Basses pressions (750mm) en Irlande et pression un peu forte, mais uniforme dans la France centrale. — 3 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 762mm0 à minuit. — Température maxima : 24°9 à 11 h. 20 matin.*

Ce sont de très faibles orages qui ont été observés à Gelles, Orcival et Sauvagnat.

Orages du 1er Octobre. — *De midi 30 à 6 heures du soir. — Centre de dépression (750mm) dans les Iles-Britanniques, et pressions un peu uniformes dans la région. — 28 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 758mm3 à 1 heure soir. — Température maxima : 26°0 à midi 30.*

Ces orages, qui se sont étendus sur presque tout le département, ont pris une intensité remarquable en beaucoup d'endroits, et ils ont donné, en général, des pluies abondantes. Ils ont versé de la grêle, sans faire de dégâts à Saint-Georges-de-Mons, Orcival, Saint-Bonnet-le-Bourg et Saint-Remy-sur-Durolle, mais en occasionnant des dommages notables à Chanonat et à Combronde.

Saint-Georges-de-Mons. — Cet orage est arrivé avec une violence extraordinaire, et il a été accompagné d'un grand vent et d'une petite grêle qui est tombée pendant cinq minutes.

Gayet, instituteur.

Saint-Bonnet-le-Bourg. — Cet orage a donné une pluie torrentielle pendant 45 minutes, puis une pluie modérée durant une partie de la soirée. Pendant 3 ou 4 minutes, il est tombé de petits grêlons mêlés à la pluie. — Bostvironnois, instituteur.

Orcival. — L'orage, assez fort sous tous les rapports, a donné pendant une heure une pluie copieuse qui s'est prolongée plus faible durant une partie de la soirée. Pendant trois minutes, il est tombé de la grêle ayant le volume d'une petite noisette.

Vaissaire, instituteur.

Chanonat. — L'orage a été accompagné, pendant un quart d'heure, d'un violent vent d'Ouest, et durant quatre minutes d'une grêle qui avait au plus la grosseur d'une noisette, mais qui a dû causer des dégâts dans les vignes. — Mégeassol, instituteur.

Combronde. — Sur la partie Nord de la commune, il est tombé, de 2 h. 10 à 2 h. 25, une assez grande quantité de grêle grosse comme des noisettes, qui a enlevé à peu près le sixième de la récolte. La région atteinte, cette fois, avait été relativement épargnée par l'orage du 23 août. — Mavel, instituteur.

Digitized by Google

Saint-Genès-Champespe. — L'orage était plutôt un cyclone. Le vent a duré deux heures, soufflant surtout du Nord-Est, mais aussi en tourbillons, ébranchant et déracinant les arbres. Heureusement que les récoltes étaient engrangées. — RAYNAUD, instituteur.

Cournols. — Cet orage a surtout été caractérisé par une véritable tempête de vent d'Ouest, et la bourrasque était si forte qu'elle couvrait parfois le bruit du tonnerre. — DÉSUSCLADE, instituteur.

Gelles. — L'orage était remarquable par l'intensité de nombreux éclairs verticaux et horizontaux, et par le bruit ininterrompu du tonnerre qui a duré plus de trois heures. Un violent coup de vent de courte durée a précédé la pluie. — Malgré quelques fortes gelées survenues vers le milieu de septembre, la végétation paraît aussi active qu'au printemps. — DÉTIANGES, instituteur.

ORAGES DU 8 OCTOBRE. — *De 8 heures du soir le 8 à 2 h. 15 du matin le 9. — Faibles pressions (755^{mm}) vers nos côtes de l'Atlantique. — 4 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 754^{mm}5 à 1 h. 30 soir. — Température maxima : 28°8 à midi 40.*

Ces orages sont faibles et se produisent au Centre et dans le Sud-Est du département.

La Chapelle-Agnon. — Le vent soufflait par rafales, avec des arrêts complets et subits. La pluie aussi a été irrégulière : tantôt elle tombait assez fort, tantôt elle était presque nulle.

DÉCHELLE, instituteur.

ORAGES DU 21 OCTOBRE. — *De 1 heure à 1 h. 25 du soir. — Centre de dépression (745^{mm}) en Ecosse. — 1 station atteinte. — A Clermont : minimum barométrique : 758^{mm}4 à 3 heures soir. — Température maxima : 20°3 à midi 15.*

Cet orage, tout-à-fait local, se manifeste à Combronde où il tombe 7 millimètres de pluie en un quart d'heure, et durant cinq minutes des grêlons gros comme des petits pois.

ORAGES DU 28 NOVEMBRE. — *Vers 4 h. 30 du matin. — Profonde dépression (731^{mm}) en Hollande. — 1 station atteinte. — A Clermont : minimum barométrique : 749^{mm}0 à 5 heures matin. — Température maxima : 11°0 à minuit 10.*

Au moment de la plus grande violence d'une tempête de Sud-Ouest, qui avait commencé à la tombée de la nuit, les éclairs ont sillonné le ciel pendant environ un quart d'heure et ont cessé à la suite d'un violent coup de tonnerre. Le baromètre était descendu, en moins de vingt-quatre heures, de 772 à 752 millimètres.

A. VERNIÈRE.

(A suivre.)

Digitized by Google

THÔR DE HAVSGAARD[1]

CHANSON DANOISE

(Sv. Grundtvig. DgF. I. N° 1, A).

C'était Thôr de Havsgaard,
Par les prés chevauchant :
Perdit son marteau d'or,
L'a cherché si longtemps.
C'est ainsi qu'on conquiert la fière femme !

C'était Thôr de Havsgaard,
A son frèr' dit ainsi :
« Faut qu'tu aill' à Nœrrfjeld
Pour mon marteau quérir ! »

C'était petit Loki,
En oiseau s'est changé :
S'envola vers Nœrrfjeld,
Delà le fjord salé

Tout au milieu d'la cour
D'son manteau s'est drapé :
Devant le comt' des Thurses
Dans la salle est entré.

« Salut, petit Loki :
Sois bienvenu ici !
Qu'y a-t-il à Havsgaard,
Là-bas, dans votr' pays ? »

« N'y a rien à Havsgaard,
Là-bas, dans notr' pays :
Je viens pour le marteau,
L'marteau que Thôr perdit ! »

(1) Pour l'étude de cette curieuse et très vieille chanson je me permets de renvoyer à mes *Vieux Chants populaires scandinaves*, t. II, p. 58 et suiv.

Digitized by Google

« Thôr n'aura son marteau,
Vraiment je te le dis :
A quinz' quatre et dix brasses
Dedans la terre il gît.

Thôr n'aura son marteau,
Vraiment je te le dis :
Si ne m'donnez Freyja
Et tous vos biens aussi ! »

C'était petit Loki,
En oiseau s'est changé :
S'en est rev'nu volant
Dessus le fjord salé.

Tout au milieu d'la cour
D'son manteau s'est drapé :
Et droit devant son frère
Dans la salle est entré.

« N'auras point ton marteau,
Vraiment je te le dis :
Que ne donnions Freyja
Et tous nos biens aussi ! »

Dit la fièr' damoiselle,
Sur l'banc où se tenait :
« Aim'rais mieux un chrétien,
Que ce grand troll si laid ! »

« Nous prendrons notr' vieux père,
Les ch'veux lui brosserons :
Comme un' fièr' damoiselle
A Nœrrfjeld le mèn'rons ! »

Ont pris la fiancée,
L'ont m'née jusques au gaard :
Le dis en vérité,
Chanteurs ont gagné d'l'or.

Ont m'né la fiancée,
L'ont fait asseoir sur l'banc :
S'est avancé le comte,
Veut lui fair' son présent.

Digitized by Google

Tout un bœuf a mangé,
Aussi trent' flèch' de lard;
Sept cents pains lui fallut :
Lors elle a voulu boire.

Avec trent' flèch' de lard
Un bœuf elle a mangé :
A bu douz' tonn' de bière
Pour sa soif étancher.

Le comte va et vient,
Si fort se lamentant :
« Qu'est donc cett' fiancée,
Qui mange et qui boit tant? »

Ce dit petit Loki,
Sous cape en souriant :
« D'la s'maine ell' n'a mangé :
Te désir' tellement! »

C'étaient huit preux vaillants,
Ont apporté l'marteau :
Le dis en vérité,
Ell' l'a brandi si haut!

Le comte elle a tué,
Le grand troll si vilain,
Aussi les petits trolls :
Lors la noce a pris fin.

C'était petit Loki,
Ce fit-il observer :
« Maint'nant qu'notr' père est « veuve »,
Faut nous en retourner! »
C'est ainsi qu'on conquiert la fière femme!

Léon Pineau.

Digitized by Google

MÉLANGES

NOTICE SUR F. FOUQUÉ.

M. Fouqué, qui vient de mourir subitement à l'âge de soixante-quinze ans, était né à Mortain (Manche), le 12 juin 1828. L'éminent professeur du Collège de France a contribué, dans une large mesure, aux progrès de la géologie et de la pétrographie. Son nom restera également attaché à la géologie de l'Auvergne volcanique et du massif Central. Nous voudrions rappeler ici brièvement les différentes phases et les principaux traits de sa vie scieutifique qui remplit un demi-siècle. Après avoir été élève à l'Ecole normale supérieure (1849), il y reste comme préparateur d'histoire naturelle durant cinq ans. C'est là que sa vocation scientifique se dessine, car il devient l'élève, puis le collaborateur du célèbre chimiste Ch. Sainte-Claire-Deville. Les encouragements et la bienveillance qu'il reçoit vont lui permettre de compléter les travaux d'un maître auquel il fut toujours profondément reconnaissant.

Ch. Sainte-Claire-Deville, qui avait déjà publié des études fort curieuses sur les gaz dégagés par les volcans, profite d'une nouvelle éruption du Vésuve pour emmener son élève avec lui. M. Fouqué se passionne pour l'étude des phénomènes volcaniques sous le double vocable de chimiste et de géologue. Il ne se contente plus désormais d'analyser les gaz issus des volcans, il recherche et explique leur répartition, leur manière d'être, leur genèse, et tire de ses observations des conclusions importantes sur la *cause des éruptions volcaniques*. C'est surtout à la suite de la mission dont il est chargé par l'Académie des sciences, pour étudier l'éruption du grand volcan de l'Etna qu'il met en lumière ses vues nouvelles sur les *phénomènes chimiques des éruptions volcaniques*.

Le travail qu'il publie alors, résultat d'observations faites sur place, contrôlées par des recherches de laboratoire lui sert de thèse de doctorat. Ses conclusions sont depuis devenues classiques dans le monde savant. Non seulement il reconnaît l'exactitude de la classification des fumerolles trouvées par Sainte-Claire-Deville, mais il établit aussi que les phénomènes éruptifs décroissent dans un ordre constant et régulier dans le temps et dans l'espace. Il signale en outre, le premier, dans les volcans actifs, l'existence du carbonate d'ammoniaque, du carbonate de soude et de l'hydrogène libre. Il démontre également l'existence de véritables flammes dans les cratères au maximum d'activité, phénomène qui jusqu'alors était uni-

Digitized by Google

versellement contesté par les géologues. De toutes ces données l'auteur concluait que les réactions constatées dans les manifestations volcaniques sont la conséquence et non la cause de celles-ci, et, par suite, que la chaleur centrale du globe, jointe à l'hypothèse d'une pénétration de l'eau de mer dans les profondeurs de l'écorce terrestre, suffisent pour expliquer tous les phénomènes éruptifs.

Le jeune savant continue ses études de géologie chimique en étudiant les mélanges gazeux des soufrières, des volcans boueux, des terrains ardents et autres évents volcaniques de l'Italie, de la Grèce et des Açores.

Désormais sa voie est tracée. L'Académie le juge digne d'être envoyé trois fois en mission à l'île de Santorin, et deux fois aux Açores où il assiste à l'éruption de Terceira.

Il rapporte de ces voyages une passion pour la géologie et des moissons d'observations nouvelles qui achèvent de le faire connaître. Aussi est-il bientôt chargé de la suppléance du cours d'histoire naturelle des corps inorganiques du Collège de France où il remplace successivement ses deux maîtres : Elie de Beaumont et Ch. Sainte-Claire-Deville. En 1877, il sera nommé définitivement titulaire et quatre ans plus tard (1881), membre de l'Institut.

En 1879, il fait paraître sur l'*île de Santorin* un ouvrage remarquable, qui peut servir de modèle aux géologues, car il révèle une science profonde et de rares dons d'observation.

A ces recherches stratigraphiques lointaines, M. Fouqué ajoute l'étude du *Massif ancien du Cantal,* comparable à l'Etna, étude dont il est chargé par le Service de la Carte géologique de la France. Il fait connaître la véritable nature et l'ordre de succession des éruptions de ce grand volcan du Massif Central, sans se soucier des fatigues de toute nature qu'il rencontre, car il considère « à juste titre, que les progrès de la géologie doivent se conquérir sur le terrain par une exploration personnelle (1) ». Mais il ne limite pas son champ d'action aux données immédiates de l'observation ; il les complète, les développe et leur donne un plus grand degré de certitude par le contrôle des analyses faites dans le laboratoire.

C'est dans cette troisième série de recherches que M. Fouqué a été et restera un chef d'école incontesté par les nouvelles méthodes pétrographiques et chimiques, qu'il a fait connaître.

Jusque vers 1860, une partie des roches éruptives étaient considérées comme des magmas informes, des sortes de pâtes dans lesquelles on ne distinguait que de rares cristaux. En Allemagne, Zirkel, Von Lasaulx, puis Rosenbuch, en appliquant le microscope à l'examen des roches taillées en lames minces, font de l'étude des roches une science rationnelle. M. Fouqué introduit, le premier, en France, ces procédés d'investigation tout en les améliorant dans une large mesure. En taillant dans les roches des lamelles d'une min-

(1) Il a relevé les contours géologiques des quatre feuilles d'état-major : Brioude, Mauriac, Saint-Flour et Aurillac dont l'ensemble constitue une notable partie du volcan du Cantal, du Cézallier et du massif du Mont-Dore, et a publié en outre plusieurs travaux importants sur la géologie et la minéralogie de cette région.

Digitized by Google

ceur extrême (de 1 à $\frac{4}{100}$ de millimètres), on les rend transparentes et on peut leur appliquer l'emploi de la lumière polarisée. On aperçoit alors tous les éléments, tous les minéraux constitutifs dont on peut déterminer la forme, les dimensions et les propriétés physiques. M. Fouqué ajoute encore le contrôle chimique à ces déterminations en isolant et purifiant les cristaux microscopiques ; et ainsi la pétrographie devient une science précise et exacte, qui fournira des données précieuses aux géologues dans l'étude des divers districts éruptifs, comme ceux du Massif Central : Mont-Dore, Cantal, chaîne des Puys, Velay, etc., puisqu'elle montre que des laves, souvent semblables en apparence, sont parfois très différentes au point de vue physique et chimique

Ces nouvelles doctrines sont développées d'une façon magistrale dans la *Minéralogie micrographique*, ouvrage qui est un modèle de clarté, et que M. Fouqué publie en collaboration avec son élève et ami M. Michel Lévy (1).

Les deux savants vont désormais unir leurs efforts et entreprendre une nouvelle série de travaux, travaux de synthèse, ceux-là ayant pour objet la *reproduction artificielle* par fusion ignée et recuit d'un grand nombre *de roches et de minéraux*. Les nouveaux procédés de synthèse, s'appliquant aux roches les plus variées : des plus anciennes au plus récentes, on peut en conclure que la genèse des roches a été la même à toutes les époques géologiques ; en un mot que la nature a toujours employé les mêmes moyens de reproduction.

L'Ecole française de pétrographie avec ses deux maîtres éminents : Fouqué et Michel Lévy est fondée ; elle entreprend alors de classer les roches en se basant sur la structure et la composition minéralogique et en ne faisant intervenir la question d'âge que si celle-ci est nécessaire. Cette méthode permet, étant donnée une roche quelconque, de la nommer et de la décrire.

L'Ecole allemande, principalement représentée par M. Rosenbuch, substitue à la notion des structures, celle plus restreinte, plus hypothétique des conditions de gisements. Au lieu de tenir compte de tous les éléments minéralogiques d'un grand nombre de roches, elle fait un choix arbitraire d'une partie des éléments pour les considérer isolément.

L'Ecole française, tout en admettant l'importance des considérations géologiques ne mélange pas, dans leur détermination, les données pétrographiques et les données géologiques.

Puis, à la notion minéralogique vient plus tard s'ajouter la notion chimique, les roches étant envisagées comme des associations complexes de sels variés. De ces vues sont sorties de brillantes et savantes discussions sur lesquelles se greffent toute une série de questions importantes sur les magmas éruptifs, la consanguinité des roches, etc.

Au Congrès international de pétrographie de 1900, il y eut un

(1) Un grand nombre de types pétrographiques décrits dans ce travail sont pris parmi les roches éruptives ou volcaniques du Massif Central.

Digitized by Google

versellement contesté par les géologues. De toutes ces données l'auteur concluait que les réactions constatées dans les manifestations volcaniques sont la conséquence et non la cause de celles-ci, et, par suite, que la chaleur centrale du globe, jointe à l'hypothèse d'une pénétration de l'eau de mer dans les profondeurs de l'écorce terrestre, suffisent pour expliquer tous les phénomènes éruptifs.

Le jeune savant continue ses études de géologie chimique en étudiant les mélanges gazeux des soufrières, des volcans boueux, des terrains ardents et autres évents volcaniques de l'Italie, de la Grèce et des Açores.

Désormais sa voie est tracée. L'Académie le juge digne d'être envoyé trois fois en mission à l'île de Santorin, et deux fois aux Açores où il assiste à l'éruption de Terceira.

Il rapporte de ces voyages une passion pour la géologie et des moissons d'observations nouvelles qui achèvent de le faire connaître. Aussi est-il bientôt chargé de la suppléance du cours d'histoire naturelle des corps inorganiques du Collège de France où il remplace successivement ses deux maîtres : Elie de Beaumont et Ch. Sainte-Claire-Deville. En 1877, il sera nommé définitivement titulaire et quatre ans plus tard (1881), membre de l'Institut.

En 1879, il fait paraître sur l'*île de Santorin* un ouvrage remarquable, qui peut servir de modèle aux géologues, car il révèle une science profonde et de rares dons d'observation.

A ces recherches stratigraphiques lointaines, M. Fouqué ajoute l'étude du *Massif ancien du Cantal,* comparable à l'Etna, étude dont il est chargé par le Service de la Carte géologique de la France. Il fait connaître la véritable nature et l'ordre de succession des éruptions de ce grand volcan du Massif Central, sans se soucier des fatigues de toute nature qu'il rencontre, car il considère « à juste titre, que les progrès de la géologie doivent se conquérir sur le terrain par une exploration personnelle (1) ». Mais il ne limite pas son champ d'action aux données immédiates de l'observation ; il les complète, les développe et leur donne un plus grand degré de certitude par le contrôle des analyses faites dans le laboratoire.

C'est dans cette troisième série de recherches que M. Fouqué a été et restera un chef d'école incontesté par les nouvelles méthodes pétrographiques et chimiques, qu'il a fait connaître.

Jusque vers 1860, une partie des roches éruptives étaient considérées comme des magmas informes, des sortes de pâtes dans lesquelles on ne distinguait que de rares cristaux. En Allemagne, Zirkel, Von Lasaulx, puis Rosenbuch, en appliquant le [illegible]scope à l'examen des roches taillées en lames minces, fo[illegible] de la roches une science rationnelle. M. Fouqué in[illegible] France, ces procédés d'investigation tout e[illegible] large mesure. En taillant dans les roch[illegible]

(1) Il a relevé les contours géologi[illegible] M[illegible]int-Flour et Aurillac d[illegible] du Cézalier et d[illegible] sur la [illegible]

Digitized by Google

ra-
ient
riage
schet,
sionné
tint du
tres, qui
848 en fit

es Sciences,
avait songé,
nom du héros
s *Tablettes de*
é les péripéties,
ment sur les lieux
et lui avait infligé
e Gergovia. Sur ses
originaires d'Auver-
ne Rouher, Léon de
ragèrent les efforts de
plus sympathique con-

napoléon III donnerait au
. L'auteur de la *Vie de*
son œuvre, était venu, en
Gergovia. Mais l'Empe

Digitized by Google

referendum pour établir la subordination des caractères minéralogiques ou chimiques dans la classification des roches. Contrairement aux idées de Rosenbuch en Allemagne, de Brœgger en Suède, de Iddings en Amérique, le caractère minéralogique fut considéré comme le plus important.

Il semble bien d'ailleurs que les chefs de l'Ecole française soient revenus depuis, en partie, sur leurs idées primitives.

J'ai omis, à dessein, de parler de questions qui ont été, durant les quinze dernières années de la vie de M. Fouqué, l'objet de recherches patientes et minutieuses.

Il s'agit de la détermination des *propriétés optiques des feldspaths plagioclases,* détermination qui est indispensable pour l'étude des roches éruptives. C'est encore par le contrôle de la chimie et de la minéralogie que ce problème, des plus délicats, commencé par M. des Cloizeaux, fut résolu par M. Fouqué. Toutes les études publiées depuis, sur ce sujet, n'ont fait que confirmer les déterminations d'un savant aussi consciencieux que scrupuleux.

M. Fouqué n'était pas seulement un grand savant, il possédait aussi, à un haut degré, les qualités de professeur : la clarté et la précision. Ceux qui, comme moi, ont eu l'honneur d'être de ses élèves, savent avec quelle simplicité où l'élégance n'était pas exclue, avec quelle chaleur communicative il exposait les questions les plus ardues. Ce maître éminent, dont la perte laisse un grand vide dans la science, était dans la vie privée aussi simple que bon, aussi modeste que délicat et pour ses élèves, comme pour les siens.

Il aura eu au moins la joie de voir de son vivant presque toutes ses idées confirmées et acceptées et deux de ses élèves qu'il a le plus chéris : MM. Michel Lévy et Lacroix (1), devenus des maîtres, étendre à leur tour l'influence et la gloire de la science française.

(1) Ces deux savants ont contribué grandement, eux aussi, à faire connaître la géologie et la minéralogie du Massif Central.

PH. GLANGEAUD,
Vice-Président de la Société géologique de France.

L'Imprimeur-Gérant : G. MONT-LOUIS.

Clermont-Ferrand, typographie et lithographie G. Mont-Louis.

Digitized by Google

LE MONUMENT DE VERCINGÉTORIX

Premiers efforts. — L'Académie de Clermont.

C'est vers 1843 qu'Amédée Thierry, membre de l'Académie Française, émit, le premier, l'idée d'un monument au glorieux adversaire de César. Entré par son mariage dans la famille de notre compatriote le docteur Breschet, il s'était, dans ses longs séjours en Auvergne, passionné pour la grande figure de Vercingétorix. Il s'entretint du projet avec MM. Guizot et Duchatel, alors ministres, qui promirent de s'y intéresser. La Révolution de 1848 en fit ajourner l'étude et l'exécution.

Vers cette même année de 1843, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, avait songé, elle aussi, à tirer d'un oubli immérité le nom du héros gaulois. Après de longs débats, dont les *Tablettes de l'Auvergne* de Bouillet nous ont conservé les péripéties, elle avait décidé de lui ériger un monument sur les lieux mêmes où il avait lutté contre César, et lui avait infligé une mémorable défaite : le plateau de Gergovia. Sur ses sollicitations, nombre de notabilités, originaires d'Auvergne, parmi lesquelles MM. Eugène Rouher, Léon de Chazelles, Bayle-Mouillard, encouragèrent les efforts de l'Académie et l'assurèrent de leur plus sympathique concours...

On espéra longtemps que Napoléon III donnerait au projet une impulsion décisive. L'auteur de la *Vie de César*, à la veille de publier son œuvre, était venu, en 1862, visiter Clermont et Gergovia. Mais l'Empereur

Digitized by Google

n'avait rapporté de sa visite que la pensée d'un Vercingétorix vaincu, humilié; il aurait même imposé au sculpteur *Aimé Millet* la statue affaissée du Mont Auxois alors que l'artiste l'avait rêvé superbe et invaincu, dans le rayonnement de sa passion pour l'indépendance des Gaules !

Au mois de juillet 1869, l'Académie, estimant que le moment était venu de passer des paroles aux actes, ouvrit une souscription *nationale* pour l'érection du monument.

Le Comité d'exécution, recruté dans le sein même de la docte assemblée, avait pour président *M. Grellet-Dumazeau*, président de chambre à la Cour de Riom, et comptait parmi ses membres : *MM. Amelot*, président à la même Cour; *Cohendy*, archiviste du département; *Largé*, inspecteur honoraire de l'Université; *Emile Mallay*, architecte; *P.-P. Mathieu*, ancien professeur; secrétaire, *M. le baron de Sartige*.

Divers projets furent soumis au Comité. L'un, œuvre de *M. L. Jarrier*, architecte, comportait une dépense de 80,000 francs, et fut réduit plus tard à 30,000 francs. Un autre émanait de M. Emile Mallay.

Rien ne fut négligé pour assurer à la souscription une large publicité. Dans l'amphithéâtre de la Faculté des Lettres, M. Mathieu fit des conférences très applaudies. Mais les résultats ne répondirent pas à la grandeur de l'effort ni du but. La première liste de la souscription s'éleva à 1,264 francs pour Clermont et les listes suivantes accusèrent bientôt un ralentissement décourageant. Voici quelques chiffres : Montluçon, 36 fr.; Le Crest, 219 fr.; Clermont, 83 fr.; *idem*, 38 fr.; La Roche-Blanche, 172 fr.; Cournon, Clermont et divers, 193 fr. 50; Le Puy, 110 fr.; Issingeaux, 21 fr. 60; Aurillac, 481 fr.; Moulins, 50 fr.; Sainte-Florine, 125 fr. 50; Brioude, 73 fr. 65. Au 27 juillet, la souscription n'avait atteint que 1,859 fr. 30 qui furent déposés à la caisse de MM. Chalus, banquiers, puis remis à M. de Matharel, trésorier-payeur général.

Digitized by Google

C'était un échec. M. Amable Dauvergne, membre de l'Académie, se fit l'écho de la déception générale. Il reprocha à la Compagnie d'avoir lancé une souscription pour un but mal déterminé :

« L'Académie, écrivait-il, croit-elle bien avoir proposé un programme suffisant en sollicitant une souscription pour une œuvre qui n'est pas définie !

» Le concours de la France entière est indispensable, et toutes les académies ne réuniraient qu'une obole quand il faut des *millions, oui, des millions !*

» La statue en fonte de fer de la Vierge du Puy-en-Velay, haute de 16 mètres seulement, fabriquée avec les canons de Sébastopol, a coûté plus de 300,000 francs. Son piédestal était fourni par le rocher Corneille, qui l'augmente de sa hauteur jusqu'au niveau des montagnes environnantes. Et cependant cette statue, vue à un kilomètre de distance, semble d'apparence mesquine.

» Que sera-ce donc à Gergovia, sur un sol morcelé par d'innombrables murs, sur un plateau entouré de merveilleuses perspectives, il est vrai, mais n'offrant aucun appui pittoresque à la statue du héros des Gaules.

» Une statue de 20 mètres ne serait qu'un point perdu à l'horizon. Il faut choisir : ne rien faire, ou faire un monument colossal, soulever des blocs de granit, de grès, de lave, et les asseoir sur les déclivités qui descendent à l'Allier, vers le lac de Sarliève. C'est un géant qu'il faut construire ! »

Cette lettre porte déjà le germe des divergences qui s'accentuèrent si vivement plus tard sur l'importance, la nature, l'emplacement du monument à élever. Aucune des questions soulevées n'était tranchée au moment de la guerre de 1870.

En cette année, le salon des Champs-Elysées s'était énorgueilli de l'œuvre d'un jeune sculpteur alsacien, Bartholdi, né à Colmar, qui avait eu pour premier maître le peintre Ary Scheffer. Le jeune maître avait exposé une

Digitized by Google

statue équestre de Vercingétorix. Il était de cette école qui veut que le marbre ou le bronze, comme la poésie, exprime une idée, et qui exige une pensée dans une statue aussi bien que dans un vers. De bonne heure, il avait su donner à ses œuvres un caractère emblématique en même temps que hardiment sculptural. La maquette en plâtre produisit une impression profonde, et Charles Blanc, qui devint plus tard directeur des Beaux-Arts, se fit l'écho de l'admiration générale dans un compte rendu du Salon : « Le monument exprime le souffle vertigineux qui embra-
» sait la Gaule à cette époque, qui, comme un ouragan,
» culbutait ses envahisseurs. La conception, les lignes de
» cette statue, en font un poème.... Sous cette forme
» concentrée et abstraite, elle fait sentir tout ce qu'il y
» avait d'héroïque dans Vercingétorix et son époque... »

Les événements de l'Année terrible, mieux encore que l'échec de la souscription de l'Académie, firent ajourner une fois de plus le projet. Quelques années après, sur la demande de M. Bardoux, l'Etat fit don à la ville de Clermont-Ferrand de la maquette de Bartholdi, et celle-ci la déposa pieusement au musée lapidaire. Au milieu de nos lamentables épreuves, une commune ferveur patriotique avait rapproché ces deux nobles intelligences et ces deux grands cœurs : « *Bardoux* et *Bartholdi* ». Le sculpteur se plaît à rappeler que, dans de longues causeries du soir, sur la place de Jaude, le poète-orateur, souvent, lui chantait ses rêveries, tandis que lui-même dessinait du geste l'immense silhouette du grand Gaulois resplendissant au front de Gergovie.

L'un et l'autre, et combien après eux, avaient refait le rêve d'Amable Dauvergne.

Loin de paralyser et d'éteindre l'ardeur patriotique, l'immensité de nos désastres l'avait au contraire avivée et surexcitée. Et longtemps ceux qui, à un titre quelconque, sur les champs de bataille du Nord, de l'Est, de Paris ou de la Loire, avaient pris une part active à la défense natio-

Digitized by Google

nale, se tinrent prêts pour toute tentative de revanche, de relèvement ou de réparation. Après l'invasion allemande, et plus haut que jamais, se dressa dans les esprits l'image de Vercingétorix. On se demanda si l'oubli où dormaient nos gloires nationales n'était pour rien dans notre déchéance. Les Teutons ne devaient-ils pas leurs succès à leur piété et à leur fidélité au souvenir de leur Arminius ? N'avaient-ils pas mis au rang des dieux le héros germain, et ne lui avaient-ils pas élevé, sur les bords même du Rhin, une statue de 120 pieds ?

A ce même lendemain de 1870-71, l'Allemagne n'avait-elle pas songé à doter Coblentz de la plus grande statue équestre du monde entier, celle de l'empereur Guillaume? Pourquoi la France ne trouverait-elle pas, protestation suprême de la race indomptable et à jamais soumise, après le paiement des cinq milliards de la délivrance, un modeste million pour le vainqueur de César ? Chaque jour, son souvenir se dégageait mieux de la pénombre de l'histoire, et chaque jour suscitait de nouveaux efforts pour sa glorification si longtemps attendue !

En 1872, le désir de réaliser le vœu commun réunit sur le plateau de Gergovie nombre de notabilités : le général Cambriels, le préfet du Puy-de-Dôme, le général Borson. Dans un beau geste, l'emplacement du monument fut arrêté. On traça la circonvallation des terrains à acquérir. Une route carrossable devait en faciliter l'accès. M. le Préfet s'engageait à la faire exécuter aux frais du Département. Le ministre promit une subvention.... et ce fut tout. Pendant plus de dix ans, le projet fut de tous abandonné.

Mais la semence jetée n'en devait pas moins germer et porter bientôt ses fruits.

M. François Corréard, fils du général, devenu professeur d'histoire au lycée Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand, s'était lui aussi passionné pour la grande figure de Vercingétorix. En 1885, il publia une histoire de la *Chute*

Digitized by Google

de l'Indépendance des Gaules qui, grâce à une érudition profonde, sans pédanterie, à l'élévation des idées et à la correction du style, était rapidement devenue classique et populaire. L'auteur terminait son évocation en émettant lui aussi son vœu en faveur d'un monument à Vercingétorix. Dans le numéro du *Moniteur du Puy-de-Dôme* du 15 mars 1885, M. Henri Lapierre, rédacteur au journal, rendit compte de l'ouvrage, et, se rappelant la maquette du musée de Clermont-Ferrand, il s'écria à son tour :

« La France a réservé une place d'honneur dans le Panthéon de ses gloires les plus chères au dernier des grands Gaulois. Ce n'est pas assez : il faut qu'une souscription nationale soit organisée pour assurer l'exécution de la colossale statue équestre de Bartholdi. La Société d'Emulation, qui vient de se fonder à Clermont-Ferrand, devrait naturellement prendre l'initiative de cette souscription.

» Comme nous le dit l'auteur de la *Chute de l'Indépendance*, à la fin de son livre, la place de cette statue est tout indiquée. Elle est en Auvergne, au sommet du plateau de Gergovia, à l'endroit probable où s'élevait l'antique oppidum. »

Le vœu de l'historien et du journaliste ne tomba pas, comme les précédents, dans le désert : il fut entendu et précieusement recueilli.

La Société d'Émulation d'Auvergne. Le Comité clermontois.

Un membre de la Société d'Emulation, M. Vazeilles, auteur de ces lignes, originaire du canton de Veyre-Monton, à l'extrémité nord duquel se dresse le plateau de Gergovie, qui, dans son enfance, avait maintes fois parcouru ses vastes solitudes, en quête de vieux souvenirs, débris, poteries ou monnaies gauloises, avait, lui aussi,

Digitized by Google

vaguement entrevu un monument grandiose sur ces ruines historiques. Plus tard, au Musée, il avait admiré ce cavalier superbe et magnifique, menaçant pour les uns, rassurant pour les autres, qui passe comme un éclair dans un poème d'Ossian. A l'appel du journaliste et au souvenir des tentatives déjà échouées, il se demanda : « Que pourrait-on bien faire ? Est-il possible de demander non des *millions*, mais quelques centaines de mille francs ? Sans doute la Gaule antique édifia, au sommet du puy de Dôme, la statue colossale du Mercure d'Apollodore, et son temple de granit et de porphyre. La France gothique s'est, en de longs siècles, épuisée aux sculptures des cathédrales. Notre France d'aujourd'hui s'acharnera-t-elle à l'œuvre nationale où on la convie ? Notre ardeur patriotique sera-t-elle assez puissante et persistante pour réaliser le rêve d'Amédée Thierry, de Dauvergne, de Corréard et tant d'autres ? »

Le sculpteur Préault, en présence du Vercingétorix vaincu d'Alise-Sainte-Reine, s'était écrié, lui aussi :

« Si l'empereur m'avait donné à faire ce Vercingétorix, » je lui aurais dit : Sire ! je pars pour l'Auvergne. Vous » me concéderez un pic de montagne. Je vais choisir ce » pic volcanique dominant le cœur de la France, pour le » transfigurer en acropole de la civilisation gauloise. Je » ferai circuler, de là jusqu'au sommet, une voie en spirale » assez large pour laisser passage à une armée ou à des » flots de peuple. De distance en distance, seront espa- » cées, comme des sentinelles du sanctuaire, des statues » de guerriers gaulois : dix mètres de hauteur ! Sur le » faîte de la montagne, un piédestal composé avec des » armures, ustensiles et objets symboliques de la vie de » nos aïeux, flanqué de quatre statues allégoriques : Le » *Druide*, le *Brenn*, le *Barde* et *Velleda*. Autrement dit : » l'*Improvisation*, la *Force*, la *Poésie*, la *Philosophie* : » 10 mètres de haut ! Et, sur le piédestal, la statue éques- » tre de Vercingétorix, figure de 20 mètres, sur un cheval

Digitized by Google

» en proportion. Vercingétorix, les bras étendus, criant
» l'appel aux armes. Tout en airain, bronze, fer et granit,
» en matière sombre, qui se rouille, image du Temps... »

Le projet de Préault était une belle utopie..... Bartholdi ne s'en était-il pas inspiré, et ne l'avait-il pas repris dans ce qu'il avait de possible ? Fallait-il laisser indéfiniment à l'état de projet la conception hardie et passionnée du sculpteur alsacien ?

L'auteur de ce récit réunit et associa dans sa pensée le vœu de l'historien, l'appel du journaliste et l'œuvre du sculpteur ; il vit dans ce rapprochement une indication supérieure et résolut de tenter, à son tour, la réalisation du projet dans les proportions qu'atteindrait un nouvel effort.

Aussi, dès le 26 mars suivant, écrivait-il à M. Lapierre : « Dans votre premier-Clermont du 25 mars, vous avez invité la Société d'Emulation d'Auvergne à prendre l'initiative d'une souscription pour assurer l'érection, sur le plateau de Gergovie, de la statue équestre du Vercingétorix de Bartholdi. *Toutes réserves faites au sujet de l'emplacement*, je me ferai un honneur et un devoir de provoquer une délibération sur votre vœu dans la prochaine réunion de la Société, qui, soyez-en sûr, est disposée à donner son plus entier concours à cette œuvre de réparation patriotique. Mais pour conserver à la manifestation son caractère national, ne conviendrait-il pas d'engager la ville de Clermont-Ferrand à prendre elle-même cette initiative ? Ne possède-t-elle pas, mieux que tous autres, l'autorité et les ressources nécessaires pour assurer le succès de la souscription ? »

A la suite de cette lettre, l'auteur saisit officiellement la Société d'Emulation, qui, dans sa séance du 14 avril, sous la présidence de M. le docteur Pommerol, nomma une commission de cinq membres pour étudier la proposition et faire rapport.

La commission se composait de MM. Chatenet, archi-

Digitized by Google

tecte ; Gasquet, professeur d'histoire ; Ch. Jaloustre, chef de division à la Préfecture ; Ulysse Chabrol, directeur du Musée, et M. le pasteur Bleynie de Châteauvieux. Ce dernier, nommé rapporteur, donna lecture, dans la séance du 20 avril, du travail suivant :

« Une première question, toute de convenance, s'imposait à notre examen. L'idée d'élever au héros de l'indépendance gauloise un monument en Auvergne n'est pas nouvelle. Elle remonte au moins aux premières années du règne de Napoléon III. Mais ce n'est qu'en 1869, qu'après de longues études, notre vénérable aînée, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, ouvrit une souscription afin de réunir les fonds nécessaires. Nous sommes donc aujourd'hui en présence, non pas d'une entreprise à créer de toute pièce, mais d'une œuvre déjà commencée, organisée, à laquelle une Société digne de tous nos égards a eu l'honneur d'attacher son nom. Et si son œuvre, après seize ans, n'a encore réuni que des ressources insuffisantes, elle n'a point pour cela cessé d'exister. Il ne peut assurément venir à l'idée de personne que nous puissions entrer en rivalité avec l'Académie, et, lui dérobant l'idée née dans son sein, et qu'elle n'a pas abandonnée, venir demander au public son argent, aux artistes leur concours, et à la France entière sa sympathie. Ce serait se présenter sous de fâcheux auspices et s'exposer à l'insuccès le plus complet.

» Cependant, une initiative étrangère à celle-là est, paraît-il, sur le point de se produire. Notre président nous a raconté qu'une autre société à demi auvergnate, toute jeune celle-là, pour qui « la valeur n'attend pas le nombre » des années », la *Soupe aux Choux*, pour l'appeler par son nom, avait envie, elle aussi, de reprendre l'idée. Mais élargissant immensément la donnée primitive, entraînée par des instincts exclusivement artistiques, elle agrandit cette idée et rêve un monument grandiose qui raconte à l'Univers l'épopée des luttes de l'indépendance gauloise :

Digitized by Google

œuvre colossale dont la conception serait laissée aux inspirations du génie et qui réunirait dans un grand concours les artistes français.

» Pour s'assurer les fonds nécessaires, on parle des secours de l'Etat, d'une vaste souscription nationale, d'une loterie d'un million, nationale elle aussi ; enfin, de l'emploi de tous ces grands moyens dont l'usage est, de nos jours, devenu familier.

» C'est là un beau projet à coup sûr, mais qui paraît bien vaste à une petite société de province ! Un si magnifique monument, Messieurs, où aurait-il sa place ? Il n'est pas possible de le concevoir ailleurs qu'à Paris. Autant que personne, nous serions désireux de l'y voir s'élever, racontant les patriotiques vertus de ces *Parisii* qui, en ces temps lointains, combattaient déjà avec les *Arvernes* et les autres Pères de la Patrie française. Mais ce projet n'est plus le nôtre. Ce que nous voulons, c'est élever à Clermont une statue au héros arverne, *et c'est peut-être une entreprise déjà assez difficile.*

» Laissons donc, Messieurs, à Paris ce vaste dessein, et attachons-nous uniquement au projet d'une statue à Clermont-Ferrand. Je dis une *statue*, parce qu'il me semble qu'elle existe déjà. Le modèle est au Musée : c'est le Vercingétorix triomphant de Bartholdi.

» Emporté au galop furieux de son cheval, franchissant dans un mouvement magnifique le cadavre d'un Romain, le héros se retourne à demi vers les siens et leur crie : « Victoire ! En avant ! » Impossible de rendre tout ce qu'il y a de force, d'élan, de bravoure et de grâce un peu barbare dans ce noble et terrible Gaulois, qui combat pour la Patrie et pour la Liberté ! Ah ! Messieurs, elle nous émeut, cette simple statue de plâtre, dans cette salle basse de notre musée improvisé, où la lumière lui arrive mal. Comme on sent bien qu'elle a été faite sous l'inspiration puissante du patriotisme ardent, exalté, qui bouillonnait dans l'âme du patriote alsacien qui en est l'auteur ! Ah !

Digitized by Google

sans doute, modifiée en quelques détails, coulée en bronze, dressée sur une de nos places, elle nous parlerait un mâle langage et, symbole à la fois du passé et de l'avenir, elle dirait nos inoubliables regrets et notre invincible espoir. Elle serait au milieu de nous l'âme visible de la Patrie. C'est dans la capitale de l'Auvergne qu'est sa vraie place. On avait songé à la placer ailleurs : à Gergovie ou sur la cime de quelqu'une de nos montagnes. Ceci nous paraît mal pensé. Une statue colossale dans de telles conditions n'est guère qu'un objet de curiosité. On aperçoit au loin une silhouette se détachant crûment en noir sur le ciel, ou noyée dans la brume. Elle ne donne aucune impression, n'éveille aucune idée, parce que nos yeux ne perçoivent qu'une image anormale et ne saisissent aucun détail. Nous disons donc : *une statue sur une de nos places.* Réduit à ces proportions, le projet nous paraît beau, grand, utile, *réalisable.*

» En conséquence, votre Commission, à l'unanimité, vous propose de mettre à l'étude la proposition de M. Vazeilles. Elle s'excuse de ne pas vous présenter des conclusions plus étendues et plus précises. Elle ne peut aller au delà ! Trop de questions difficiles et délicates se présentent, et votre Commission ne s'est pas sentie en état de les trancher. C'est à peine si elle les a abordées. Encore est-ce quelque chose que d'avoir vu qu'elles se posaient. Vous allez en juger :

» Il y a à déterminer la position que la Société d'Emulation devra prendre dans cette question vis-à-vis de l'Académie de Clermont-Ferrand ; il faut définir nettement le but qu'on se propose ; dire, par exemple, qu'il s'agit de l'érection, à Clermont-Ferrand, du Vercingétorix triomphant de Bartholdi, ou indiquer autre chose.

» Il faut enfin examiner si la Société d'Emulation, qui n'est point personne civile, peut néanmoins ouvrir une souscription publique, et, si elle le peut, fixer dans quelles conditions.

Digitized by Google

» Ces questions sont importantes et peut-être difficiles à résoudre. Elles ont, en outre, sauf la dernière, ce caractère spécial d'avoir été déjà posées, examinées et résolues par nos devanciers ; il est donc prudent de n'y toucher qu'avec réserve et discrétion. « Ai-je besoin d'ajouter, en » finissant, que votre Commission est unanime dans son » désir de voir, sous notre inspiration, l'œuvre de la statue » de Vercingétorix entrer sérieusement dans la voie de la » réalisation. »

A la suite de ce rapport, la Société d'Emulation constitua un comité d'initiative qui choisit à son tour pour rapporteur M. Gasquet. Dans sa séance du 8 mai 1885, le rapporteur s'exprima ainsi :

« La Commission que vous avez nommée s'est réunie sous la présidence de M. Bleynie de Châteauvieux. Elle a entendu l'auteur même de la proposition qui vous est soumise : M. Vazeilles, notre collègue, nous a exposé, avec l'énergie de conviction que vous lui connaissez et la compétence que lui a donnée une longue étude de la question, les voies et moyens qu'il juge les plus propres à faire aboutir promptement cette entreprise patriotique.

» Constitution d'un vaste comité de patronage, et comprenant les plus hauts dignitaires de la région ; appel au public par la voie de la presse et par des conférences ; organisation de fêtes patriotiques avec le concours des Sociétés de musique et de gymnastique ; vente au profit de l'œuvre de brochures, photographies, reproductions artistiques du monument projeté. Rien n'a été oublié par M. Vazeilles pour déterminer un vaste courant d'opinion publique en faveur de l'œuvre dont il a pris auprès de nous l'initiative.

» Tout en donnant son adhésion complète au plan d'organisation et de publicité préconisé par notre collègue, il a paru à votre Commission que l'application immédiate de ce plan présupposait la solution de deux questions capita-

Digitized by Google

les, qu'il importait de régler d'abord pour éviter toute controverse et toute fausse démarche.

» Avant de saisir définitivement l'opinion publique de notre projet, il était urgent de déterminer exactement ce que nous voulions faire, de quelle nature serait le monument élevé, où s'élèverait ce monument.

» Il nous a semblé que ce monument devait être une statue, et que cette statue avait naturellement sa place à Clermont-Ferrand. Les partisans du projet de Gergovie ne se rendent évidemment pas compte des objections de tous genres que leur projet soulève, difficultés d'accès, d'emplacement et aussi de perspective. Quelque colossal que soit le groupe rêvé par des imaginations enthousiastes, ce groupe s'élèverait dans la solitude. Il planerait sur un désert, loin de tous regards, contemplé seulement par quelques paysans indifférents ou par de rares pèlerins.

» Des plaines environnantes, à cause de la configuration et de l'étendue de ce plateau, l'œil ne saisirait ni l'ensemble ni le détail du bronze glorieux. Il faudrait avoir franchi la marge du plateau pour l'apercevoir. On comprend à Gergovie une stèle, une plaque commémorative. Mais une statue y serait un contre sens. Un monument artistique, fait pour perpétuer d'illustres souvenirs, pour réveiller la mémoire de hauts faits accomplis par les ancêtres, pour susciter et réchauffer le patriotisme dans les cœurs doit s'élever au milieu des foules vivantes, familier aux passants, et comme l'un d'entre eux, immortalisé par le bronze et le marbre.

» C'est pourquoi la place de Vercingétorix est à Clermont-Ferrand, dans la ville qui a succédé à l'*oppidum gaulois*, qui a recueilli son héritage de capitale des Arvernes, en qui réside et palpite le cœur du pays, et comme l'âme et le génie particuliers de la race. Votre Commission s'est inspirée de ces sentiments.

» Vous n'ignorez pas, Messieurs, qu'avant la proposition de M. Vazeilles, l'Académie de Clermont-Ferrand avait

Digitized by Google

essayé, il y a vingt ans environ, d'atteindre le même résultat que nous. Malgré des tentatives réitérées, et bien que les premiers fonds eussent été déjà recueillis, elle a échoué dans son projet. Sans doute la période d'années écoulées depuis ce temps pourrait faire considérer comme prescrit le droit d'initiative de nos confrères. Il est de plus évident que la pensée d'élever un monument à Vercingétorix ne saurait être comme un privilège, le monopole exclusif d'aucune Société. Mais il nous a semblé que dans l'intérêt même d'une œuvre qui doit être au plus haut degré nationale et patriotique, et réunit tous les cœurs dans un élan de sympathie unanime, nous donnerions un exemple de bonne confraternité en demandant à l'Académie de Clermont-Ferrand de joindre son initiative à la nôtre, et de concourir avec nous à la constitution d'un Comité d'organisation. »

Conformément aux conclusions des rapports de MM. Bleynie de Châteauvieux et Gasquet, le Comité pria l'Académie de joindre ses efforts à ceux de la Société d'Emulation en vue de l'œuvre commune. La proposition fit l'objet de longues discussions au sein de la docte assemblée, qui, en réponse, prit et formula, sous la présidence de M. Moisson, premier président à la Cour de Riom, les résolutions suivantes :

« 1° L'Académie, connaissant l'importance du rôle joué par Vercingétorix dans la lutte des Gaules contre l'invasion romaine, voit avec plaisir se manifester au dehors les sentiments qu'elle professe pour le héros antique de la défense territoriale et de l'indépendance nationale ;

» 2° Elle rappelle que depuis 1843, elle a cherché les moyens d'élever un monument à la mémoire de Vercingétorix, et qu'après de sérieux débats, elle a décidé que ce monument serait élevé à Gergovie, sur l'emplacement où le Chef gaulois lutta avantageusement avec l'ennemi qui fut contraint de battre en retraite ;

Digitized by Google

» 3° Par suite de cette décision, on organisa une souscription dont le produit existe dans la caisse de l'Académie avec une affectation parfaitement déterminée, en vue de laquelle il existe aussi des projets, plans et devis, qui pourront être modifiés et complétés ;

» 4° L'exécution de ce projet qui avait été repris activement en 1880, a été retardée par diverses circonstances. Mais l'Académie n'y renonce pas, et a toujours compté le reprendre quand l'occasion lui semblera favorable ;

» 5° L'Académie fera part de ses intentions à la Société d'Emulation afin d'arriver à profiter des bonnes dispositions de cette Société dont les projets diffèrent de ceux de l'Académie, puisque la Société propose d'élever une statue à Clermont-Ferrand, au lieu d'un monument à Gergovie. »

Ces résolutions, qui furent communiquées à la Société d'Emulation, coupaient court à toute entente commune. Le Comité de la Société d'Emulation, qui ne partageait pas les illusions de l'Académie sur l'importance des concours à espérer pour un monument à Gergovie, convaincu que ce concours ne pouvait venir que de la ville et de la population de Clermont elle-même, et regrettant d'avoir échoué dans sa démarche, toute de déférence et de courtoisie, le Comité, disons-nous, résolut de ne plus s'attarder à des discussions oiseuses et résolut de solliciter directement l'opinion publique en faveur de son propre projet.

Dès le début, le Comité avait été composé de MM. le docteur Pommerol, président de la Société d'Emulation ; Vazeilles, secrétaire général ; Mathieu, trésorier ; Côte-Blatin, conseiller général ; Jaloustre, Bleynie de Châteauvieux, Gasquet, docteur Hospital, Lenoir, ancien adjoint au maire de Clermont-Ferrand ; Francisque Mège, Ossaye, Rouchon, Sicard, auxquels on adjoignit plus tard MM. Franck Chauvassaignes, Colombier, conseillers généraux ; Machebeuf et M. le docteur Bousquet.

Digitized by Google

M. le docteur Pommerol fut lui-même plus tard remplacé par M. Emmanuel des Essarts, doyen de la Faculté des Lettres.

Un comité d'honneur réunit les chefs de l'administration départementale, les sénateurs et députés du Puy-de-Dôme et M. le maire de Clermont-Ferrand.

Vers la même époque, comme nous l'apprend le rapport de M. Bleynie, la Société Arverno-Parisienne : *La Soupe aux choux* avait, elle aussi, étudié un projet. Son président, M. Gomot, député, avait fait connaître ses intentions dans une lettre adressée à M. le docteur Pommerol le 10 juillet 1885.

« Nous aussi, écrivait M. Gomot, nous avons pensé à prendre l'initiative de cet hommage. La Société fraternelle des littérateurs et artistes d'Auvergne résidant à Paris s'en occupe depuis un an, et, tout récemment, Bartholdi exposait son bronze de Vercingétorix au dîner de la *Soupe aux choux*. Une commission d'études a été nommée. Je viens vous faire part de mes impressions.

» Depuis *quarante ans*, la question dont nous nous occupons est à l'étude. Tous les efforts faits pour la résoudre sont restés infructueux. Pourquoi? Parce que la méthode suivie était mauvaise.

» Jusqu'ici, en effet, on s'est adressé exclusivement à l'Auvergne.

» Mais malgré son patriotisme, une province est impuissante à réaliser seule cette conception grandiose. Au héros de l'indépendance gauloise, il faut élever une statue colossale sur les lieux mêmes où il triompha de César. L'œuvre est nationale. Gardons-lui ce caractère.

» Loin de nous la pensée de diriger cette entreprise difficile mais glorieuse. Grâce à vous, un mouvement se dessine dans le Puy-de-Dôme. Nous demandons à le seconder de nos efforts. Notre Société a 400 membres, tous animés du même esprit, du même dévouement. Comptons sur eux.

Digitized by Google

E. des Essarts. U. Chabrol. F. Vazeilles J.-B. Mathieu.

LE COMITÉ D'INITIATIVE CLERMONTOIS

Digitized by Google

Digitized by Google

Qu'y a-t-il à faire ? *A vous de le décider*. Néanmoins, si vous voulez notre avis, le voici :

» Créer les premières ressources en s'adressant aux Auvergnats d'Auvergne et de Paris ; faire un chaleureux appel à la presse parisienne qui, seule, peut mener à bien les grandes conceptions ; remettre l'œuvre ébauchée aux mains d'une commission choisie parmi les sommités de l'armée, de la littérature, de l'art, sans exceptions de parti.

» Je vous donne à la hâte ces indications. Il vous appartient d'arrêter un programme. Le jour où vous l'aurez fait, nous serons disposés à le suivre. »

La Commission d'études parisienne s'était constituée le 28 mars 1885 et comprenait : MM. Gomot, député, président; Félix Ribeyre, du *Figaro* ; Doniol, directeur de l'Imprimerie nationale; Richard (du Cantal), ancien représentant du peuple ; *Schenk*, peintre; Peghoux, conseiller honoraire à la Cour des comptes ; docteur Léon Deschamps, secrétaire. Chargé de répondre à M. Gomot, M. Vazeilles, secrétaire général du Comité Clermontois, s'exprima ainsi :

« Merci du précieux concours dont nous assure votre lettre du 10 juillet dernier. Merci à l'Association dont vous êtes président. Nous comptons faire appel à votre zèle, votre dévouement, vos lumières. Votre démarche est la garantie d'une action désormais commune. Les divergences de détail disparaîtront dans l'échange d'idées auquel vous nous conviez. Le rôle qui est réservé à nos amis et compatriotes résidant à Paris est assez vaste pour ne laisser subsister entre nous aucun antagonisme, aucune rivalité, et ne laisse place qu'à une union féconde. »

Puis faisant en quelques mots l'historique du Comité Clermontois, de ses études, de ses résolutions le secrétaire général analysait les rapports Bleynie et Gasquet, et continuait en ces termes :

« Vous le voyez, Monsieur le Président, sous des appa-

Digitized by Google

rences modestes, notre programme ne manque pas d'ampleur, et offre une belle carrière à l'activité de tous les Auvergnats de France. L'action de notre Comité n'est pas limitée à notre province, et nous espérons provoquer un grand courant d'opinion. Nous rendons la plus complète justice à ceux qui, avant nous, à côté ou loin de nous, entretiennent depuis longtemps, comme une flamme sacrée, cette patriotique pensée. Notre ambition n'a rien d'exclusif. Mais elle aspire à offrir un point de ralliement et de concentration à tous les bons vouloirs.

» Nous confierons les destinées de notre projet à la presse locale, d'abord, à la presse parisienne ensuite, qui se chargeront d'appeler sur lui les sympathies et les adhésions effectives, depuis l'Océan jusqu'au Rhin !

» Tel est notre projet. Prenez sa cause en main à Paris, nous suivrons avec reconnaissance vos luttes et vos efforts, de même que vous assisterez avec intérêt aux luttes et aux efforts de vos compatriotes qui sont, eux, fermement résolus à mener à fin à travers les obstacles, les fléaux, les indifférences, les hostilités, les révolutions mêmes, l'œuvre trop longtemps différée. Si le succès trompait nos espérances, si les souscriptions n'atteignaient qu'un chiffre insuffisant, si la France, contre son habitude, se montrait avare de ses deniers, nous aurions la satisfaction d'avoir ajouté une assise au monument auquel l'avenir réserve son bronze et son airain, et d'avoir proclamé la trêve du patriotisme, au milieu de ces luttes qui nous conduisent de l'émiettement à l'impuissance. »

La Soupe aux choux. — Le Comité national.

Après cet échange d'explications, la *Soupe aux choux* réunit, sous le nom définitif de *Comité national*, une élite de concours qui constituaient pour l'entreprise la garantie d'un succès éclatant.

Digitized by Google

Le Comité d'honneur comprenait :

MM. le vice-amiral Jurrien de la Gravière, président; Bardoux, sénateur, ancien ministre; Em. des Essarts, doyen de la Faculté des Lettres à Clermont; le général Faure; de Parieu, membre de l'Institut; Salneuve, sénateur, président du Conseil général du Puy-de-Dôme.

Le Comité d'action se composait de :

MM. Gomot, député, président; Bouquet de la Grye, membre de l'Institut, vice président; Peghoux; Félix Ribeyre; Beyne, trésorier; docteur Léon Deschamps, secrétaire général; Calmette, du *Figaro*, secrétaire.

Mme Adam, MM. Assézat de Bouteyre, ancien magistrat; docteur Baraduc; Barrière, député; Berthon, peintre; Bertrand, de l'Institut; Blatin, député; Ramet, maire du Puy; Henri Brisson, ancien président du Conseil; général Cambriels; Lucien Cardoz, publiciste; Chantegrellet, conseiller d'Etat; Jules Claretie, administrateur de la Comédie-Française; Alphonse Cornet, peintre; Delmal, conseiller d'Etat; Dietz-Monnin, président de la Chambre de commerce de Paris; Doniol, directeur de l'Imprimerie nationale; Charles Dupuy, député; Raoul Duval, député; de Dyanne, chef du secrétariat au ministère des Postes; Florand; Anatole de la Forge, vice-président de la Chambre; Fournier; Gaillard, député; Adrien Hébrard, directeur du *Temps*; Hébrard de Villeneuve, maître des requêtes au Conseil d'Etat; Henner, peintre; Jallifier; Kœchlin-Schwartz; Paul Laser; docteur Malterre; Gabriel Marc; Marinoni, directeur du *Petit Journal*; Mombur, sculpteur; Pailleron, de l'Académie française; général Pitié; Richard (du Cantal), Roux, peintre; Schenck, peintre.

Le Comité national se livra, lui aussi à une étude approfondie. M. le docteur Malterre résuma les discussions et résolutions dans un travail consciencieux, qui, avec les rapports de MM. Bleynie et Gasquet, complète l'histoire du monument, et a, dans ce récit, sa place marquée.

« Dans sa dernière séance, votre Comité d'action a dû

Digitized by Google

prendre une décision qu'il vous soumet aujourd'hui, afin qu'elle soit définitive.

» La statue équestre de Vercingétorix que nous désirons voir se dresser sur le plateau de Gergovie sera-t-elle mise au concours ; au contraire, sera-t-elle la reproduction de l'œuvre de Bartholdi, qui figura avec honneur au salon de 1870 ? Tel a été le sujet de la dernière discussion. A l'unanimité, les membres du Comité d'action, présents à l'assemblée du 9 avril, ont décidé qu'il fallait confier la réalisation de notre pensée à l'artiste qui a créé la statue de *La Liberté éclairant le monde.*

» Cette résolution pourtant, Messieurs, n'a point été votée sans qu'on ait soumis un projet contraire au plus rigoureux examen. Un très grand nombre de membres et, à leur tête, notre honorable président, étaient d'avis de mettre au concours l'œuvre désirée. Les avantages et les désavantages du concours ont été longuement étudiés. Enfin, l'idée en a été rejetée, mais sous la condition qu'à votre tour, Messieurs, vous seriez les juges du débat et que votre assentiment donnerait gain de cause définitif à l'un ou à l'autre projet.

» C'est pourquoi vous êtes convoqués aujourd'hui. La tâche m'incombe de résumer devant vous les arguments sur lesquels on s'est appuyé pour décider que la statue de Vercingétorix, au lieu d'être l'objet d'un concours, sortirait des ateliers de M. Bartholdi.

» Le concours, Messieurs, offre plus d'un avantage. L'idée qui nous a séduits peut s'y traduire sous des formes neuves, intéressantes, originales même. Avec des tempéraments divers, avec une façon multiple de comprendre l'histoire, surtout avec la flamme de la jeunesse et les heureuses audaces d'un talent qu'inspirerait le patriotisme, les artistes appelés au concours feraient peut-être surgir un *Vercingétorix* que nous ne connaissons point nous-mêmes, quoique nous l'ayons entrevu. De cette course dans le domaine illimité de l'idéal et de l'histoire, nous aimons à

Digitized by Google

croire que plus d'un reviendrait avec une image où notre pensée s'exprimerait dans sa beauté vivante et sculpturale.

» Mais, Messieurs, pour ouvrir un concours, il faut de l'argent. Pour une œuvre d'une telle importance, il ne suffira point d'une simple esquisse. Les maquettes disent bien le fruit de l'imagination en travail; elles traduisent l'effort de l'artiste en lutte avec son idée. Mais elles ne révèlent point ses qualités d'exécution ni son expérience dans les choses de l'art. Vue dans de petites dimensions, telle œuvre plaît, qui, dans des proportions plus grandes, devient choquante et défectueuse. Nous nous verrions donc dans la nécessité d'ouvrir un concours à deux degrés, dont la dernière épreuve porterait sur des figures de grandeur au moins naturelle.

***

» On a depuis longtemps remarqué, Messieurs, que les concours laissaient indifférents les artistes déjà célèbres, ceux que la gloire avait déjà mis hors de pair. Est-ce parce que les primes proposées ne sont point un suffisant dédommagement à leur labeur ? Est-ce parce qu'ils savent comment une esquisse brillante, d'après les données imposées, l'emporte souvent sur des œuvres vraiment originales ? Quoi qu'il en soit, Messieurs, les maîtres s'abstiennent. — Ce seraient donc aux jeunes surtout que s'adresserait notre appel, c'est-à-dire à ceux-là que l'art tourmente, mais qui luttent encore pour la vie. Est-il loyal et honnête de leur imposer des sacrifices coûteux et de temps et d'argent, sans que nous ayons à leur offrir une rémunération ? Nous est-il permis d'escompter d'une façon si libérale leur patriotisme ? — Messieurs, je viens de dire le mot qui caractérise ce que nous voulons. Or, quand le patriotisme entre en jeu, les retards deviennent funestes; il faut aller vite et droit au but que l'on se propose, le bien définir afin que chacun puisse mesurer l'effort nécessaire pour l'atteindre.

Digitized by Google

L'ouverture d'un concours amènerait des lenteurs, des atermoiements, beaucoup de formalités, où se perdrait un temps précieux et qui sera mieux employé autrement.

« Certes, n'eut-il consulté que son intérêt, votre Comité aurait dû accepter avec enthousiasme une mesure qui couvrait sa responsabilité. Un jury de connaisseurs se prononce sur le mérite de telle ou telle esquisse ; l'arrêt, parce qu'il est le résultat d'un choix anonyme, abrite les initiateurs de l'œuvre contre tout reproche. Mais l'expérience le prouve aussi, Messieurs; les jurys ne sont pas infaillibles, et souvent l'opinion publique casse les décisions qu'ils ont prises. Cela s'est vu dernièrement à propos de l'Hôtel de Ville de Paris et à propos de la statue de la République, érigée sur l'ancienne place du Château-d'Eau. Il faut l'avouer aussi parce qu'il ne laisse qu'un horizon restreint à la libre fantaisie des artistes, parce qu'il les condamne à des conditions nettement déterminées, un concours ne favorise guère que les talents moyens.

» Supposez-vous la *Danse* de Carpeaux pouvant éclore d'un règlement qui alignerait toutes les imaginations, où la *Salomé* de Regnault et des autres chefs-d'œuvre que l'école a condamnés et que l'opinion publique a acclamés ?

» Ce sont là, Messieurs, des considérations un peu théoriques. Vous n'en nierez pas la valeur. Elles se justifieront encore, si nous envisageons la questions sous son aspect tout pratique, tout réel.

*
* *

» Telle que nous la concevons, la statue de Vercingétorix aura des dimensions colossales. Sur ce plateau de Gergovie, là où César fut vaincu, il faut qu'elle apparaisse, planant sur nos montagnes, évoquant les sentiments généreux, rappelant les luttes séculaires pour l'indépendance du sol national ; — sorte de palladium sacré qui protège la patrie, symbole indestructible de l'amour du pays, — appel sans cesse renouvelé à l'union des forces vives

Digitized by Google

de la France, pour sa résurrection et pour ses gloires à venir.

» Les rayons brûlants du soleil d'été, les ouragans impétueux, les frimas de l'hiver, les pluies, les vents, toutes les inclémences de la nature passeront sur le bronze glorieux ; il faut, Messieurs, qu'elles passent impuissantes et que le héros demeure solidement campé, immobile, bravant les éléments conjurés avec cette même fière attitude dont il bravait César et ses légions.

» Mais, cette grande image qui éveille à cette heure mon émotion bien légitime, il faut encore qu'elle compte avec les exigences de la science ; il faut que tout soit calculé, précis dans le détail, afin que par des combinaisons délicates, mathématiques et rigoureuses, les lois de la statistique triomphent. Cette fois, l'art se doit unir à la science la plus exacte ; la plus légère erreur causerait un désastre. Oui, Messieurs, le génie du sculpteur, dans la circonstance, est obligé d'appeler à son secours le travail plus modeste mais nécessaire de l'ingénieur qui combine, calcule, et, par ses études, assure la durée des chefs-d'œuvre.

» Il y a plus, la statistique n'est pas seule à entrer en ligne de compte, la question de dépense s'impose, et elle a sa gravité. La moindre erreur, lorsqu'il s'agit d'une œuvre colossale, peut avoir des conséquences fatales, et entraîner, en pure perte, des frais considérables. Votre Comité d'action est bien résolu à n'aller que prudemment, après avoir pris connaissance des ressources dont il disposera, discuté les conditions et constaté les garanties d'exécution matérielle que lui offriront l'artiste et le fondeur. Mais, Messieurs, même en supposant que du concours il sorte une œuvre supérieure, quel fondeur, si le sculpteur est jeune, et peu habitué à se mesurer avec des statues aux proportions grandioses, oserait hasarder, pour les débuts d'un novice, de grosses sommes d'argent ? Pour nous, nous ne nous engagerons que par un traité,

Digitized by Google

très net, très précis, qui mettra notre responsabilité pécuniaire à couvert, mais qui aussi liera la probité de l'artiste à qui nous nous adresserons. Il faut donc, Messieurs, que, d'un côté comme de l'autre, la sûreté règne.

» Pour toutes ces raisons, nous en remettre à un artiste qui a fait ses preuves, que les entreprises gigantesques n'effraient point, qui triomphe des obstacles dont Belfort a été le théâtre, dont New-York doit être le témoin émerveillé, n'est-ce pas faire acte de prudence ?

*
* *

» Le concours, au contraire, ouvrirait le champ à toutes les incertitudes ; les donateurs ne pourraient comprendre ces lenteurs ; les défections des mécontentements seraient nombreuses, les critiques faciles, et pendant ce temps la souscription languirait et ne tarderait pas à s'arrêter.

» Nous en avons l'exemple dans les efforts tentés de 1868 à 1870 par l'Académie de Clermont. Au début, beaucoup d'élan ; puis les divisions se manifestent ; les uns veulent la statue de Bartholdi, les autres un vaste tumulus surmonté d'une construction druidique. Bref, on ne peut s'entendre et on met au concours le monument.

« L'Académie, qui a pris l'initiative de l'entreprise, » disait la circulaire envoyée à tous les artistes de France, » n'a voulu déterminer ni le genre, ni la forme de ce » monument.

»... Comme il est impossible de prévoir d'avance le » résultat définitif de la souscription, l'Académie ne peut » assigner les limites de dépenses dans lesquelles les » artistes doivent se renfermer. Par suite de la même in- » certitude, l'Académie ne peut offrir qu'une récompense » honorifique à l'auteur dont les plans seront adoptés. »

« Aussi vous savez tous à quel piteux résultat aboutirent et la souscription et le concours.

» C'est pour ne pas nous exposer à une pareille déception que nous avons rejeté l'idée du concours et accepté

Digitized by Google

l'œuvre de Bartholdi, qui, au Salon de 1870, eut un succès éclatant et dont le modèle fut offert par l'Etat à la ville de Clermont.

» Enfin, Messieurs, si notre choix s'est arrêté sur cette œuvre, c'est parce que, comme le disait en 1879 M. Grellet-Dumazeau :

« Ce modèle est vraiment beau, le souffle de l'inspira-
» tion a passé par là, et il est impossible de rendre avec
» plus de poésie épique ce héros mystérieux et légendaire
» de l'antique Arvernie. »

« C'est aussi parce que, personnellement, M. Bartholdi nous présente des garanties et des certitudes pour les moyens d'exécution que nous ne saurions trouver ailleurs, à cause des études qu'il a été obligé de faire pour la statue de « La Liberté ».

*
* *

» En ratifiant par vos suffrages la résolution prise par votre Comité d'action, vous nous mettrez à même de commencer de suite. Alors plus de dissentiments, plus de discussions ; nous marchons tous d'accord sur le programme, sur l'artiste, sur l'œuvre, et sur la date de l'achèvement ; date qu'il est utile de fixer dès aujourd'hui, car déjà une grande maison de fonderie nous offre un rabais de plusieurs milliers de francs sur le prix le plus faible qui nous sera offert par ses concurrents, si nous pouvons lui fournir le modèle de la statue assez tôt pour qu'elle puisse figurer à l'Exposition de 1889.

» Messieurs, ralliez-vous donc aux décisions de votre Comité d'action. Parmi les sculpteurs dont notre France s'honore, acclamez avec nous et comme nous l'artiste puissant dont l'imagination va au grand, tout en restant fidèle au beau : BARTHOLDI.

» Qu'un vote unanime le sacre pour l'œuvre à laquelle nous nous donnons ! Que votre vote lui dise : « Prenez le bronze, jetez-le, sous les inspirations de votre amour pour

Digitized by Google

la France, dans un moule immortel. Le pays vous regarde ; — il attend de vous quelque chose d'impérissable et qui soit digne du Héros que vous devez faire revivre parmi nous.

» Au bord du Rhin, menaçante, orgueilleuse, l'Allemagne qui nous a vaincus a érigé une statue gigantesque. Tournée contre la France, la *Germania* indique du geste les pays que convoitent tant d'ambitions inassouvies. — Vous, artiste, évoquez devant nous le vieil ancêtre, afin qu'il nous apprenne non pas comment on conquiert, mais comment l'on meurt pour sauver l'honneur de la patrie ! — N'oubliez pas qu'aux heures de troubles, la France s'orienta vers lui, pour lui demander l'exemple qui sauve et l'idée pour laquelle on donne sa vie !

» Grâce à vous, du haut de la montagne, qui sera désormais sacrée, Vercingétorix semblera jeter aux quatre coins du pays le mot d'ordre toujours vibrant, toujours aussi fécond en sacrifices et en héroïsmes : « *Vive la France !* ».

Ces divers documents déterminent exactement les vœux différents des trois groupes littéraires et artistiques qui s'étaient dévoués à l'œuvre.

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts s'était prononcée pour le plateau de Gergovie, sans programme bien défini ; la Soupe aux choux, pour le même plateau, avec le groupe équestre de Bartholdi, dans l'espoir d'une souscription fructueuse ; la Société d'Emulation avec le même groupe de Bartholdi sur une place de Clermont-Ferrand, seul projet réalisable à son avis, dans les dimensions du Louis XIV de la place des Victoires, ou du Henri IV du Pont-Neuf. Déjà le Comité Clermontois estimant qu'il importait de ne pas s'attarder aux discussions stériles, que les plus savants raisonnements ne persuadent jamais personne, et que le meilleur moyen de démontrer le mouvement était de marcher, avait décidé d'entrer dans la voie de l'action, et d'adresser un appel à la France.

Digitized by Google

La Souscription.

Le 14 mars 1886, au théâtre provisoire de Clermont-Ferrand, eut lieu l'ouverture solennelle de la souscription, avec le concours des groupes et Sociétés musicales et de gymnastique de Clermont : la chorale des Enfants de l'Auvergne, l'Arvernoise, la Société Lyrique, l'Indépendante, l'Harmonie Clermontoise, les Amis Réunis, la Patriote, le Cercle Lyrique de Montferrand.

Au milieu d'une foule frémissante de sympathie, en présence de M. Reboul, préfet du Puy-de-Dôme; de M. le le général Bréart, commandant le 13e corps d'armée; de M. Saint-Rame, maire de Clermont-Ferrand, et nombre de notabilités, M. Emmanuel des Essarts, président du Comité, lut son magnifique appel qui fit époque et demeurera le modèle du genre.

L'appel se terminait par ces mots :

« Dans l'avenir, c'est à la statue de Vercingétorix que la jeunesse française viendra demander le visible enseignement du patriotisme, le symbole vivant de l'indépendance. »

Cette lecture fut accueillie par de longs applaudissements et, à la suite, M. Vazeilles, secrétaire-général du Comité, s'exprima à son tour en ces termes :

« Au nom de la Société d'Emulation, au nom des Sociétés de musique et de gymnastique ici réunies ou représentées, au nom de la Jeunesse Française, de tout ce qui pense, de ce qui vibre, de tout ce qui respire sous le soleil d'Auvergne, j'ai l'insigne honneur de déclarer ouverte la souscription du monument à Vercingétorix ; et rappelant une scène célèbre de notre histoire, je vous dirai : jurons, jurons ensemble de ne pas nous lasser, de ne pas nous reposer, de ne pas nous diviser avant d'avoir fait surgir du sol de France la statue du plus grand des Gaulois. Le livre d'or des souscriptions est ouvert ! »

Digitized by Google

Aussitôt, au milieu d'un enthousiasme indescriptible, sur la scène même du théâtre, les listes de souscription se couvrirent de signatures, pendant que les jeunes gymnastes sollicitaient les offrandes dans toute la ville. La plupart des notabilités réclamèrent listes et carnets pour les présenter à leurs amis absents ou éloignés. Au bout de peu de jours, le Comité avait reçu plusieurs milliers de francs. L'élan était donné. De toutes parts, dans les villes d'eaux de la région, à Vichy, La Bourboule, Le Mont-Dore, Néris, on organisa des fêtes au profit de l'œuvre.

Dans sa séance du 24 mai 1886, le Conseil général du Puy-de-Dôme examina une demande de subvention qui lui avait été adressée, et M. Gomot, rapporteur de la proposition, constatait que le Comité national, dont il était président, était en parfait accord avec celui de Clermont, et réunissait dans son sein des hommes pleins de dévouement, eux aussi, pour cette œuvre qui devait être spécialement chère à l'Auvergne. « En ce moment, disait-il, tous les Conseils généraux de France sont saisis d'une demande de souscription. Le sentiment du Conseil général du Puy-de-Dôme ne saurait être douteux, mais il doit être le premier à donner son adhésion publique à la souscription. »

En conséquence, au nom de la deuxième Commission, M. Gomot concluait à un vote favorable, en principe, et laissait à la Commission des finances le choix de proposer un chiffre en rapport avec l'importance du monument commémoratif, sans dépasser toutefois les bornes, assez étroites, assignées par les disponibilités départementales.

Au nom de la Commission du budget, M. Bardoux déclara que celle-ci aurait voulu être très riche, pour proposer une somme considérable, mais regrettait de ne le pouvoir. Le Conseil général vota une somme de 2,000 francs, et adopta en même temps le groupe de Bartholdi, et comme emplacement le plateau de Gergovie. Cette décision donnait, en principe, satisfaction aux vœux de tous,

Digitized by Google

mais on regretta que l'Assemblée départementale n'eut pas élevé sa subvention à la hauteur de ses aspirations.

Rêver un monument colossal sur le plateau de Gergovie, c'était bien ; fournir les ressources nécessaires eut été mieux. Le Conseil général n'aurait-il pas dû marquer son adhésion en votant par acclamation 50,000 francs à titre d'exemple ? N'était-ce pas le moyen de produire sur les autres Assemblées départementales une impression profonde et de les entraîner.

Le projet de monument à Gergovia se trouvant compromis par ce vote, le Comité de Clermont redoubla d'énergie pour assurer le succès de son projet *minimum*, car il pensait pouvoir compter sur un appui solide qui ne se déroberait pas : la population clermontoise elle-même qui constituait un faisceau toujours vibrant de bonnes volontés et d'énergiques efforts. N'est-ce pas au milieu d'elle qu'à diverses époques a germé le projet, et qu'après de longues phases d'accalmie ou de sommeil apparent il a repris corps et relevé la tête ? Etait-il un seul Clermontois qui ne se fit l'apôtre dévoué et éloquent d'une idée dont la réalisation serait en même temps une haute manifestation de patriotisme, et un nouvel élément de prospérité et d'embellissement pour la cité ? D'où pouvait-on espérer les premières ressources si ce n'était de Clermont ? N'était-ce pas le point de départ naturellement désigné d'un mouvement qui se propagerait dans le Puy-de-Dôme d'abord, dans la vieille Auvergne ensuite, et atteindrait le reste de la France comme les rayons lumineux d'un puissant foyer.

Le Comité Clermontois résolut donc de conserver son rôle d'initiateur, d'*entraîneur*, son autonomie, son action incessante, pure de toute pensée de lutte ou de rivalité mesquine, montrant à tous le but suprême : le monument à Vercingétorix, le chiffre de la souscription devant trancher les questions secondaires de modèle et d'emplacement.

Digitized by Google

Le Comité de Vichy.

Un des plus efficaces et des plus actifs concours vint de la ville de Vichy, où la colonie auvergnate, sur l'initiative de M. Coudert, directeur de l'Eden-Théâtre, forma un Comité qui joignit ses efforts à celui du Comité Clermontois.

Le 13 juin 1886, à Vichy, fut organisée une touchante manifestation où fut convié le Comité Clermontois. A son entrée en gare il fut accueilli par le Comité Vichyssois, la compagnie des sapeurs-pompiers, les Sociétés chorale, musicale et de gymnastique, le bataillon scolaire et la musique du 16e régiment d'artillerie venue de Clermont.

Le cortège se forme et se rend à l'Hôtel de Ville où M. Durin, maire, souhaite en termes chaleureux la bienvenue aux promoteurs de l'entreprise. M. des Essarts lui répond :

« Au nom du Comité de Clermont-Ferrand, je remercie hautement la ville de Vichy dans votre personne, Monsieur le maire, et dans la personne de MM. Marcland et Coudert, votre Comité local du monument à Vercingétorix.

» Cette réception fraternelle, cet accueil triomphal, constituent un lien des plus étroits entre nos deux cités, nos deux groupes. Comme jadis, nos peuplades d'Auvergne s'étaient unies pour soutenir la nationalité gauloise contre César. Elles le font aujourd'hui pour relever l'âme française dans le symbole visible de l'indépendance civique et de la défense nationale.

» Grâce à vous, Messieurs, et c'est un événement des plus heureux, votre charmante ville de Vichy, à la fois thermale et mondaine, a pris l'initiative de ces fêtes en l'honneur du souvenir austère de Vercingétorix. Il est bon que de cette manière s'atteste la relation du Bien avec le Beau, que le rendez-vous des élégances devienne à un

Digitized by Google

moment donné le sanctuaire de l'héroïsme, et que le plaisir se montre en cette occasion l'auxiliaire du dévouement et l'artisan de la vertu. Ce n'est pas en vain que la tradition antique avait fait de Sylvain la fille de Sparte.

» Vichy, ville de science bienfaisante, du luxe intelligent et du patriotisme militant, une fois de plus, je te remercie, je te glorifie, je te salue! »

Après M. des Essarts, M. Marcland, président du Comité de Vichy, s'exprime en ces termes :

« La fête qui nous réunit en ce jour laissera dans nos cœurs un bien doux souvenir.

» Par delà les distances, Vercingétorix a groupé ici les descendants de ceux qu'il avait si fièrement défendus, et je vois parmi nous les interprètes éloquents de sa gloire : un poète, fils de poète, héritier des grandes traditions du Beau et du Bien, chantre épique des héros gaulois de la Révolution; un historien, fils et frère des guerriers gaulois, narrateur enthousiaste de la lutte pour l'indépendance; un jurisconsulte, initiateur persévérant de l'œuvre que nous avons entreprise. Je bois à Emmanuel des Essarts, à Corréart et à Vazeilles, auxquels j'adresse, au nom du Comité de Vichy, les plus chaleureux remerciements pour l'aimable empressement qu'ils ont mis à répondre à notre appel.

» Laissez-moi vous dire en terminant que cette réunion n'est que le prélude d'autres réunions. M. Corréart l'a dit : les Allemands ont élevé une statue à Arminius, les Français doivent en élever une au héros gaulois. Pour cela il est nécessaire d'associer nos efforts et de provoquer les souscriptions. J'ai la ferme conviction que le Comité de Vichy pourra contribuer, pour une bonne part, à l'œuvre commune. »

Après ces allocutions, le Comité Clermontois se rendit aux diverses attractions organisées en son honneur.

A l'Eden, représentation de gala avec concert et ballet.

Digitized by Google

Puis dans une conférence éloquente et documentée, M. Corréart retrace l'histoire de Vercingétorix.

A huit heures du soir, une longue retraite aux flambeaux parcourt la ville qu'elle constelle de ses mille lanternes vénitiennes. Pendant la soirée, les artistes de l'Eden, en travestis, font une quête fructueuse.

Au banquet qui termina la journée, M. Vazeilles adressa en ces termes des remerciements à la ville de Vichy :

« Bien que M. des Essarts ait ce matin, en termes excellents, exprimé les sentiments que nous inspirait l'accueil si franc, si cordial, si sympathique, si écossais, pourquoi ne pas dire : si auvergnat ? de la ville de Vichy et de son Comité, qu'il me soit à mon tour permis de dire : Salut ! Honneur à Vichy ! Salut !

» Si chaque ville de France vous imitait, nous verrions bientôt s'élever au milieu de nous le monument de Vercingétorix, qui serait, lui, le véritable monument de la défense nationale, car il réunirait à ses pieds, autour de lui, toutes les opinions, tous les partis !

» Nous verrions bientôt se réaliser cette pensée de Bartholdi, ce grand artiste, qui est en même temps un grand patriote, d'un monument grandiose, exceptionnel, entouré de stèle sur lesquels seraient gravés les noms de toutes les nations gauloises qui ont concouru, sous les ordres de Vercingétorix, à la défense du sol de la Patrie. On y ajouterait le nom de tous les héros auxquels ces nations, devenues provinces françaises, ont donné naissance au cours des siècles ! De même que la statue de Minerve était, à Rome, le palladium de la puissance et de la grandeur romaines, de même ce monument serait au milieu de nous le palladium de la France une et indivisible !

» Les populations de l'Auvergne et du Bourbonnais feraient autour de lui comme une garde d'honneur !

» L'œuvre que nous avons entreprise est grande et sympathique !

Digitized by Google

» Néanmoins elle rencontrera des apathies, des indifférences, des ignorances, beaucoup, des hostilités peut-être, mais qu'importe ! A chaque difficulté, à chaque obstacle, redressons-nous et crions : En avant ! C'est pour la Patrie ! C'est pour la France ! »

A la suite de la fête de Vichy, le Comité local versa à la caisse du Comité Clermontois un fort honorable appoint.

Nous ne nous attarderons pas dans le récit de tous les efforts du Comité Clermontois et l'énumération de tous les concours qui lui vinrent, qu'il suffise de mentionner les plus importants versements effectués par quelques villes ou établissements publics ou privés.

Dans sa séance du 27 juin 1893, sur la proposition de M. Paul Chassaigne-Goyon, le Conseil municipal de Paris vota une subvention de 500 francs.

M. Chabaud, directeur de l'Etablissement thermal du Mont-Dore, versa 500 francs.

M. Chardon, directeur du Casino de La Bourboule, 500 francs.

M. Lepaître, directeur de l'Etablissement thermal de Néris, 500 francs.

Au fur et à mesure des rentrées et versements, le trésorier du Comité, M. Mathieu, employa les fonds en acquisition de rentes sur l'Etat français et de valeurs à lots, dont les revenus s'accumulèrent et se capitalisèrent chaque année, et la somme s'augmenta de la plus-value des titres. Grâce à cette prévoyante gestion les ressources du Comité s'élevaient fin décembre 1898 au chiffre de 27,500 francs environ, et ce chiffre permit de s'occuper utilement de la réalisation du projet.

F. VAZEILLES.

(A suivre.)

Digitized by Google

Puis dans une conférence éloquente et documentée, M. Corréart retrace l'histoire de Vercingétorix.

A huit heures du soir, une longue retraite aux flambeaux parcourt la ville qu'elle constelle de ses mille lanternes vénitiennes. Pendant la soirée, les artistes de l'Eden en travestis, font une quête fructueuse.

Au banquet qui termina la journée, M. Vazeilles adre en ces termes des remerciements à la ville de Vi

« Bien que M. des Essarts ait ce matin, en t excellents, exprimé les sentiments que nous i l'accueil si franc, si cordial, si sympathique, si pourquoi ne pas dire : si auvergnat ? de la ville et de son Comité, qu'il me soit à mon tour perm Salut ! Honneur à Vichy ! Salut !

» Si chaque ville de France vous imitait, bientôt s'élever au milieu de nous le monum gétorix, qui serait, lui, le véritable monu fense nationale, car il réunirait à ses pied toutes les opinions, tous les partis !

» Nous verrions bientôt se réalise Bartholdi, ce grand artiste, qui est grand patriote, d'un monument gra entouré de stèle sur lesquels seraie toutes les nations gauloises qui o ordres de Vercingétorix, à la défe On y ajouterait le nom de tous nations, devenues provinces fra sance au cours des siècles ! De Minerve était, à Rome, le palla la grandeur romaines, de mêm milieu de nous le palladium visible !

» Les populations de l'Au feraient autour de lui comm

» L'œuvre que nous pathique !

Digitized by Google

npérature dans les
sont surtout dues
lfet, sous l'influence
ent ainsi que l'air en
c'est l'inverse qui se
lus que l'air par rayon-
voisines participent à
nc facilement que grâce
les nuits calmes et claires,
la température commence
s'éloigne du sol, passe par
te.

got (Annales du bureau cen-
comparaison des nombres du
ux des trois stations de la Tour-
ous les mois, sans exception, l'in-
est la règle pendant la nuit, dans
sses de l'atmosphère.

ier, l'inversion commence au sol à
gne 80^m à 17 h.; 100^m à 18 h. et
minuit et 1 h., puis la couche où il y
mpérature diminue progressivement de
a plus que 100^m à 7 h. 10, 50^m à 9 h. 35
h. 20.

ptembre, l'inversion commence au sol à
termine à 7 h. 5, mais elle s'étend beaucoup
ans l'atmosphère, il y a inversion jusqu'à 200^m
t jusqu'à plus de 300^m entre 6 h. 10 et 7 h. 5.
énomène d'accroissement de température avec
peut s'étendre parfois jusqu'à une très grande
dans l'atmosphère, pendant les maxima baromé-
Déjà en 1876 M. Hann a étudié en Autriche et en
la haute pression atmosphérique qui a duré du
vier au 3 février. « Pendant toute cette période les
es et les vallées de ces régions étaient recouvertes
brouillard intense, accompagné d'un froid rigou-

Digitized by Google

INVERSIONS DE TEMPÉRATURE

EN ALTITUDE

En général la température de l'air va en diminuant, lorsqu'on part du sol pour s'élever jusqu'aux couches supérieures de l'atmosphère. Cependant il n'en est pas toujours ainsi, il arrive quelquefois au contraire que la température augmente quand on s'élève au-dessus du sol.

Depuis longtemps, on a fait des recherches à ce sujet. Déjà en 1778, M. A. Pictet fit des observations entre le sol et une hauteur de 75 pieds et il put constater que dans toutes les saisons, par un ciel serein et un air calme des thermomètres placés, l'un à 5 pieds et l'autre à 75 pieds de la terre donnaient à peu près les mêmes indications deux heures environ après le lever du soleil et un peu avant son coucher. Pendant la journée le thermomètre placé le plus près du sol indiquait une température supérieure à l'autre, pendant toute la nuit au contraire le thermomètre le plus éloigné du sol donnait une température plus grande. Par temps couvert ou lorsqu'il faisait un vent violent les deux thermomètres indiquaient sensiblement la même température.

Les observations de M. Martins ont montré que l'accroissement de la température au voisinage du sol n'est pas uniforme. Très rapide au voisinage immédiat du sol ($0^{\circ}39$ par mètre entre 0 et 2^{m}) il diminue beaucoup, à mesure qu'on s'élève dans l'atmosphère et n'est plus que de $0^{\circ}02$ par mètre entre 26^{m} et 49^{m}; à une altitude plus grande la température irait souvent en décroissant. Ces inversions qui sont très fréquentes au voisinage du sol expliquent pourquoi, au printemps, les végétaux délicats souffrent beaucoup plus de la gelée dans les vallées et les bas-fonds

Digitized by Google

que sur les collines. Ces variations de température dans les couches les plus basses de l'atmosphère sont surtout dues à l'influence du sol. Pendant le jour en effet, sous l'influence du soleil, le sol s'échauffe très rapidement ainsi que l'air en contact ; pendant la nuit au contraire c'est l'inverse qui se produit, le sol se refroidit beaucoup plus que l'air par rayonnement et seules les couches d'air voisines participent à ce refroidissement. On conçoit donc facilement que grâce à ces causes, et surtout pendant les nuits calmes et claires, où le rayonnement est intense, la température commence d'abord par croître quand on s'éloigne du sol, passe par un maximum et décroît ensuite.

Dans un travail de M. Angot (Annales du bureau central météorologique 1896) la comparaison des nombres du Parc Saint-Maur et de ceux des trois stations de la Tour-Eiffel, montre que dans tous les mois, sans exception, l'inversion de température est la règle pendant la nuit, dans les couches les plus basses de l'atmosphère.

En décembre-janvier, l'inversion commence au sol à 16 h. 5 m. elle gagne 80^m à 17 h.; 100^m à 18 h. et s'élève à 125^m entre minuit et 1 h., puis la couche où il y a inversion de température diminue progressivement de hauteur; elle n'a plus que 100^m à 7 h. 10, 50^m à 9 h. 35 et s'annule à 10 h. 20.

En août-septembre, l'inversion commence au sol à 16 h. 25 et se termine à 7 h. 5, mais elle s'étend beaucoup plus haut dans l'atmosphère, il y a inversion jusqu'à 200^m à 3 h. 10 et jusqu'à plus de 300^m entre 6 h. 10 et 7 h. 5.

Ce phénomène d'accroissement de température avec l'altitude peut s'étendre parfois jusqu'à une très grande hauteur dans l'atmosphère, pendant les maxima barométriques. Déjà en 1876 M. Hann a étudié en Autriche et en Suisse la haute pression atmosphérique qui a duré du 23 janvier au 3 février. « Pendant toute cette période les plaines et les vallées de ces régions étaient recouvertes d'un brouillard intense, accompagné d'un froid rigoureux ;

Digitized by Google

le vent était nul ou très faible de l'est. Sur les sommets des Alpes, au contraire, le ciel resta en général serein, et la température était au-dessus de la moyenne. Aux stations situées sur les sommets isolés, on remarqua *jour et nuit une chaleur continue et tout à fait extraordinaire.* A des hauteurs de 5 à 6,000 pieds, la température restait toute la nuit au-dessus de zéro, tandis que dans plus d'une vallée elle s'abaissa parfois jusqu'à 20 degrés au-dessous.

Une inversion de température remarquable entre Clermont et le puy de Dôme a été étudiée par M. Alluard pendant l'hiver 1879-1880. « Du 15 au 28 décembre, par un ciel découvert et tout à fait pur, les températures maxima sont restées constamment plus élevées au puy de Dôme qu'à Clermont, et comme à la même époque, les températures minima étaient aussi inversées, il en est résulté que pendant 15 jours, la température moyenne de la journée était plus élevée d'environ 10 degrés à une altitude de 1,100 mètres au-dessus de Clermont. Le 26 décembre, à 8 heures du matin, le thermomètre marquait —15° 6 à Clermont par un vent presque nul de nord-ouest et 4° 7 au sommet de la montagne par un temps calme, accusant ainsi l'énorme différence de 20° 3 en faveur du puy de Dôme. Pendant cet hiver rigoureux, dans l'intervalle de deux mois et demi, 51 nuits ont été moins froides au puy de Dôme qu'à Clermont. »

Les inversions de température ne sont donc pas rares aux altitudes élevées, elles peuvent se produire en tous temps, dans le régime anticyclonique, c'est-à-dire par pressions élevées. Elles sont cependant plus fréquentes en hiver qu'en été et les écarts de température sont généralement plus accentués pendant la nuit. Il arrive en effet fréquemment que l'inversion soit détruite pendant les heures les plus chaudes de la journée.

Les inversions que nous avons étudiées pendant les premiers mois de l'année 1903 présentent ce caractère, mais ici l'intérêt de l'étude est de beaucoup accru par la pré-

Digitized by Google

sence d'une station intermédiaire entre Clermont (388^m) et le puy de Dôme (1467^m) ; c'est celle d'Orcines, située à l'altitude de 832^m sur le plateau qui supporte la chaîne des puys. Grâce aux observations directes et aux courbes de variations enregistrées à cette station par M. Lefebvre, qui ont été très obligeamment mises à notre disposition, on a pu tracer un diagramme des isothermes dans la verticale et suivre la marche de l'inversion.

Pour le tracé de ce diagramme, nous portons en abcisses les temps et en ordonnées les altitudes ; les isothermes sont tracées de 2 en 2 degrés. Si nous remarquons que les points de ces isothermes où on peut mener des tangentes verticales appartiennent à la courbe limite de l'inversion, nous aurons cette courbe en joignant ces différents points, et de cette façon nous limiterons la portion de l'espace où existe l'inversion.

Les différences moyennes de température sont d'environ 5° 5 entre Orcines et le puy de Dôme et 8° 5 entre Clermont et le puy de Dôme. C'est à peu près ce qui existe dans la soirée du 16 février 1903 et la matinée du 17. Si nous nous reportons au diagramme, nous voyons en effet que les courbes ont une allure régulière. Dans la soirée du 17, l'aspect change brusquement ; vers 15 h. 30 l'inversion se produit dans la région comprise entre l'altitude d'Orcines et celle du puy de Dôme et si un peu après ce moment on part de Clermont pour s'élever dans la verticale, la température commence par diminuer, passe par un minimum (c'est le premier point où la verticale rencontre la courbe limite de l'inversion), puis croît, passe par un maximum et diminue enfin de nouveau si on continue à s'élever. Ce n'est qu'un peu après 21 h. que l'inversion part du point le plus bas et s'étend jusqu'au dessus de 1.500 mètres. A partir de 7 h., du 18 février, la limite supérieure de l'inversion s'abaisse très rapidement, elle ne dépasse pas 600^m à 15 h., ensuite elle se relève de nouveau. Vers 18 h. la température est sensiblement la même aux trois stations,

Digitized by Google

de Clermont, Orcines et le puy de Dôme, mais cet état dure peu et tandis que la température monte au puy de Dôme, elle reste stationnaire avec quelques oscillations à Orcines et descend franchement à Clermont où l'effet du rayonnement est beaucoup plus intense. Dès 19 h. l'inversion existe de nouveau jusqu'au-dessus de 1,500^{m} ; elle persiste jusqu'au 19 février vers 13 h. moment où elle s'annule. Elle se produit de nouveau vers 15 h. 30 ; mais pendant la nuit du 19 au 20 sa limite supérieure ne dépasse pas 1,200^{m}. A ce moment une dépression passe sur les Iles-Britanniques et amène au puy de Dôme un vent violent d'ouest (1).

Le 20 février l'inversion s'annule vers 12 h. 30, elle se rétablit vers 16 h. et dépasse 1,500^{m} à 19 h.

Le 21 février entre 6 h. et 10 h. si on s'élève au-dessus de Clermont on rencontre une première limite de l'inversion au-dessous de 1,000^{m}, ensuite une région où la température décroît quand l'altitude augmente, puis enfin au-dessus de 1,300^{m} une région où la température est de nouveau inversée.

L'inversion s'annule vers 21 h.

Le 22 février l'inversion dure de 1 h. à 11 h., sa limite supérieure ne dépasse guère Orcines. Ce jour-là entre 10 h. et 18 h. les courbes isothermes reprennent sensiblement leur allure normale.

Pendant la période du 26 janvier au 23 février 1903, l'inversion s'est produite 13 jours entre Clermont et le puy de Dôme; l'écart de température le plus considérable de cette période a eu lieu le 19 février vers 6 h. 30 et a atteint environ 16 degrés, en faveur du puy de Dôme.

(1) Qui détruit l'inversion dans les régions élevées, tandis qu'aux stations inférieures le vent est très faible ou nul.

DAVID,

Météorologiste-adjoint à l'Observatoire du puy de Dôme.

Digitized by Google

LA QUESTION DES CANONS CONTRE LA GRÊLE [1]

PAR J.-R. PLUMANDON,

Météorologiste à l'Observatoire du Puy de Dôme.

Le canon et la grêle. — Dès la plus haute antiquité les hommes ont eu l'audace de lutter contre les orages en menaçant le ciel de leurs armes. Au temps d'Hérodote, ils lançaient des flèches en l'air, aujourd'hui ils tirent des coups de canon. Sans doute ils ne croient plus intimider ainsi quelque divinité en colère, mais ils sont bien convaincus qu'ils domptent la nature et qu'ils chassent les orages.

Tirer des coups de canon pour défendre les récoltes contre la grêle est un usage qui remonte au moins au XVIe siècle, et qui a subi, jusqu'à nos jours, bien des alternatives de succès et de revers, en passant même par des périodes d'oubli complet. Depuis quelques années nous assistons à une extraordinaire renaissance de cet usage qui a pris un développement remarquable en Styrie, en Italie et dans quelques départements de la France.

(1) A la suite des idées répandues par quelques publications agricoles au sujet de la production des vignobles par le tir du canon, un certain mouvement s'est produit aux Etats-Unis en faveur de l'application de cette méthode. En raison de cette tendance, le professeur Cleveland-Abbe, éditeur de la Revue américaine *Monthly Weather Review*, a demandé à M. Plumandon de contribuer à éclairer le monde agricole des Etats-Unis en lui envoyant un article qui résumerait la question et qui contiendrait son avis personnel sur la valeur des tentatives faites en Europe. — C'est cet article qui se trouve reproduit ici.

Monthly Weather Review est une publication mensuelle du Ministère de l'Agriculture dont la rédaction est dirigée par M. Willis L. Moore, chef du Service météorologique des Etats-Unis.

Digitized by Google

Premières expériences. — En 1880 et en 1884, M. Bombicci, professeur de minéralogie à l'Université de Bologne (Italie), soutenait déjà qu'on pourrait empêcher les grêlons de se développer pendant les orages en tirant des coups de canon qui porteraient dans les nuées orageuses des poussières condensatrices de la vapeur d'eau. Quelques années plus tard, vers 1891, en s'appuyant sur les expériences faites au Texas (Etats-Unis) par le général Dyrenforth, dans le but de provoquer la pluie, il proposait encore le même moyen pour faire avorter les orages à grêle, et les obliger à ne donner qu'une pluie bienfaisante, ou tout au plus quelques grésils inoffensifs.

Le 4 juin 1896, sa proposition fut mise en pratique par M. Stiger, bourgmestre de Windisch-Feistritz (Styrie), qui se servit de simples mortiers un peu allongés pour tirer contre les nuages d'apparence orageuse. Il ne tomba qu'un peu de pluie, les nuages disparurent, et les expérimentateurs considérèrent cela comme un bon résultat dû à la canonnade.

Il en fut ainsi plusieurs fois, dans des conditions analogues au cours de cette même année 1896, et aussi en 1897, de sorte que les stations de tir se multiplièrent assez vite. On en comptait 56 en 1898, et elles employaient alors des mortiers prolongés par une cheminée évasée en forme de tronc de cône. C'est encore aujourd'hui le type du canon dit « agricole » ou « grêlifuge », avec des perfectionnements qui rendent le tir plus commode et plus rapide.

Voici, d'après une traduction de M. Ottavi, député au Parlement italien, quelques extraits du rapport officiel de M. Prohaska sur les résultats obtenus en Styrie pendant l'année 1898 :

« On peut affirmer que les tirs n'ont donné un bon ré-
» sultat qu'à Windisch-Feistritz où l'on a obtenu la
» confirmation du succès des deux années précédentes.
» Dans les autres localités, le résultat laisse beaucoup à
» désirer. Et ces résultats négatifs surprennent particu-

Digitized by Google

» lièrement, d'autant plus que les tirs ont été exécutés à
» temps et avec persévérance dans la journée du 9 août,
» à Hitzendorf, Thal, Baïerdorf et Gosting... Cepen-
» dant, si les expériences de 1898 ne nous permettent pas
» de nous prononcer d'une manière définitive sur la pra-
» tique des tirs contre les orages, il faut continuer ce qui
» a été commencé. »

Congrès de Casale. — Malgré ces conclusions, peu favorables, en somme, à l'extension de la défense des récoltes par les canons, de très nombreuses associations de tir se fondèrent en Italie, dans la Lombardie, le Piémont, l'Emilie et la Vénétie. A la fin de l'année 1899, on y comptait déjà plus de 2,000 canons, et les viticulteurs de la Haute-Italie convoquèrent à Casale un Congrès spécial pour faire connaître et apprécier les résultats qu'ils avaient obtenus.

M. Ottavi, qui avait, quelques mois auparavant, conseillé à ses concitoyens de ne pas suivre trop vite l'exemple de la Styrie, dut accepter la présidence du Comité d'organisation de ce Congrès. Plus de 600 congressistes se réunirent à Casale en novembre 1899, sous la présidence de M. Bombicci, et votèrent presque à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

Le Congrès, après avoir pris connaissance des résultats obtenus par les expériences poursuivies en Styrie, dans la Dalmatie, le Piémont, la Lombardie, la Vénétie, l'Emilie et la Toscane, est convaincu :

a) Que l'on est, avec les tirs, sur une voie encourageante pour résoudre le grave problème d'éviter la grêle ;

b) Que les résultats obtenus cette année ne pourraient être plus pleins de promesses ;

c) Le Congrès fait des vœux pour que les régions où se sont faites, cette année, les premières démonstrations, trouvent le moyen de compléter leur défense en se basant sur l'expérience acquise.

Digitized by Google

Congrès de Padoue en 1900. — Les conclusions, beaucoup trop optimistes de cet ordre du jour, mirent le comble à l'enthousiasme dans le monde viticole, et la pratique des tirs commença à s'étendre en Hongrie, en Espagne et dans le sud-est de la France. Mais c'est surtout en Italie que le nombre des canons augmenta dans des proportions surprenantes. En moins d'un an, il passa de 446 à 1,630 dans la province de Vicence ; de 260 à 1,455 dans celle de Brescia ; de 87 à 1,334 dans celle de Trévise, etc. Bref, à la fin de l'année 1900, *dix mille canons* se trouvaient disséminés par groupes dans les vignobles de la Haute-Italie, et ils avaient tiré 9,500,000 coups de canons. — Cela fait près de mille coups par canon. Malheureusement, cette formidable artillerie agricole ne fonctionna pas sans accidents, et dans la seule province de Vénétie, qui comptait 3,000 canons, il y eut 7 morts et 78 blessés.

Parmi les communications faites à ce Congrès, il y a lieu de remarquer spécialement le rapport de M. Pochetino, directeur à la Station d'études des Orages à grêle, établie à Conegliano (Vénétie) par le gouvernement italien. Ce rapport mérite une attention particulière, non seulement par les garanties d'un contrôle à la fois scientifique et officiel, mais aussi parce qu'il donne une idée générale de la valeur des faits invoqués pour ou contre l'efficacité des canons contre la grêle. M. Pochetino, après avoir cité un grand nombre de faits concernant l'action des tirs sur la formation de la grêle, les divise en cinq catégories, savoir :

Première catégorie. — Malgré des tirs réguliers, la grêle est tombée dans le périmètre protégé en causant une perte supérieure à 10 pour 100 de la récolte. — A cette catégorie appartiennent les faits constatés le 22 juin à Volpago où, malgré 2,250 coups de canon, un étroit sillon de grêle a traversé le territoire défendu. — L'insuccès fut encore plus grand les 10, 11 août à Monastier :

Digitized by Google

100 stations ont commencé à tirer une demi-heure avant l'orage, et, malgré 6,000 coups de canon, l'orage, d'une violence exceptionnelle, a dévasté cette commune en y causant des dommages qui se sont élevés à 90 pour 100 de la valeur des récoltes.

Deuxième catégorie. — La grêle est tombée dans le périmètre protégé, mais on a tiré irrégulièrement. — C'est le cas qui s'est présenté, le 25 mai, à Mogliano, le 30 juillet à Collabrigo, le 11 août à Castello di Godego, à Castelfranco, à Crespano et à Mogliano.

Troisième catégorie. — Les tirs ont été bons, et il n'est tombé que très peu de grêle qui n'a pas causé de dégâts aussi bien en dehors qu'en dedans de la zone défendue par les canons. — Dans cette catégorie rentrent les orages des 8, 15 et 25 mai à Panderoba et à Tanaro; du 22 juin à Cacrano et à Volpago; du 18 juin à Vazziola; du 8 juillet à Fontanelle, à Sprezziano, à Salgareda, à Monastier, et ceux des 11, 21 et 23 juillet à Cavaso.

Quatrième catégorie. — On a tiré régulièrement et il n'est pas tombé de grêle dans la région protégée, mais les localités situées en dehors du périmètre défendu ont été fortement grêlées. — C'est ce qui s'est produit le 18 juin à Mogliano, le 26 juin à Conegliano, le 8 juillet à Castelfranco, le 7 août à Monastier et le 11 août à Villorba.

Cinquième catégorie. — On a tiré irrégulièrement, et autour des stations qui ont le mieux tiré les dégâts ont été plus faibles. — C'est ce qu'on a constaté le 8 juillet à Gajarine, et le 11 août à Losson-du-Molo.

Voici maintenant les opinions personnelles des rapporteurs désignés pour les diverses régions, d'après le rapport que M. Houdaille, délégué au Congrès de Padoue par le gouvernement français, a adressé au Ministère de l'Agriculture.

Autriche. — M. Susehnig, directeur des Usines de Sainte-Catherine-sur-Lamming (Styrie), conclut en disant

Digitized by Google

« qu'il est nécessaire de chercher à éclaircir les effets encore inconnus de la canonnade ».

Hongrie. — M. Raum, premier assistant à l'Observatoire de Budapest, ne croit pas pouvoir se prononcer sur l'efficacité des tirs, « car, dit-il, nous ne saurions, à cet égard, montrer trop de prudence ».

France. — M. Guinand déclare que si l'on ne peut pas conclure à une protection assurée dans tous les cas possibles, on ne saurait nier que les résultats obtenus ont une grande importance et constituent une indication sérieuse pour l'avenir.

Piémont. — M. Rizzo, professeur à l'Université de Pérouse, termine son rapport en disant que les faits recueillis et vérifiés jusqu'à ce jour ne sont pas encore suffisants pour répondre au problème de l'efficacité des tirs.

Lombardie. — M. Tamaro, directeur de l'Ecole d'agriculture de Grumello del Monte, soutient que les nouveaux faits, contrôlés par des milliers de stations, ne peuvent que confirmer une pleine confiance dans la défense des récoltes par le canon, et il voudrait, qu'après le Congrès, aucun doute ne puisse subsister sur l'efficacité des tirs.

M. Sandri, directeur de l'Ecole d'agriculture de Brescia, va plus loin, et comme conséquence de la preuve de l'efficacité des tirs, il demande le vote d'une loi qui rende *obligatoire* la défense des récoltes par le tir du canon, lorsque cette défense sera sollicitée par la majorité des intéressés.

Vénétie. — M. Pochetino, directeur de la Station d'études pour les orages à grêle, créée à Conegliano en 1900, par le gouvernement italien, conclut que l'on ne peut parler, au point de vue scientifique, de l'efficacité des tirs, mais que cette efficacité sera démontrée *pratiquement vraie*, seulement par une statistique sérieuse faite avec soin et impartialité à l'aide d'observations recueillies pendant plusieurs années.

M. Arina, directeur de l'Ecole d'agriculture de Suse-

Digitized by Google

gana, croit que la protection des récoltes par le tir des canons est appelée à un réel avenir, mais il recommande de ne plus former de nouveaux syndicats de tir, et d'améliorer ceux qui existent déjà. Il propose, en outre, de créer des champs d'expériences, afin d'obtenir un contrôle plus sûr de la réelle efficacité des tirs contre la grêle.

Autres provinces de l'Italie. — MM. Zago et Marenghi, professeurs d'agriculture, admettent que la pratique des tirs est établie sur des bases solides, mais ils ne se prononcent pas sur l'efficacité des tirs contre les orages d'une violence extraordinaire.

Le Congrès de Padoue, après la lecture des différents rapports, adopta presque à l'unanimité l'ordre du jour suivant, proposé par M. Porro, directeur de l'Observatoire astronomique de Turin :

Le Congrès, après avoir entendu les rapports et les discussions subséquentes sur les résultats obtenus pendant l'année 1900, en Italie et dans les autres pays, admet que l'efficacité des tirs contre la grêle est établie d'une manière irréfragable.

Comme cela était déjà arrivé l'année précédente à Casale, les conclusions du Congrès de Padoue sont loin d'être en parfaite harmonie avec celles qui ont été exprimées par les divers rapporteurs. Cela provient de ce qu'après chaque rapport particulier, les conclusions du rapporteur ont été discutées, mises aux voix, et le plus souvent n'ont été adoptées qu'après des modifications qui les ont profondément altérées. Il en est résulté qu'en général l'opinion de l'assemblée s'est substituée d'une façon antirationnelle à celle des rapporteurs. La valeur des résolutions du Congrès s'en trouve fort amoindrie.

Digitized by Google

Congrès de Lyon en 1901.

Malgré cela, et grâce à l'activité persuasive de M. Guinand, vice-président de l'Union agricole du sud-est de la France, qui avait participé aux Congrès de Casale et de Padoue, l'emploi des canons pour lutter contre la grêle continua à se propager en France, et particulièrement dans le Beaujolais, où fonctionnèrent, en 1901, 340 canons couvrant une surface ininterrompue de 10,000 hectares. Ce mouvement d'enthousiasme n'est cependant pas comparable à celui qui s'était produit en Italie, car il ne produisit, pour toute la France, que l'installation de 834 canons, dont 666 pour les départements du Rhône, de Saône-et-Loire et de la Loire. Il faut reconnaître, d'ailleurs, qu'en Italie même, en raison sans doute des efforts antérieurs, la grande ardeur des années précédentes semble non seulement se calmer, mais encore faire place, dans certaines régions, à un véritable découragement.

Les expériences de l'année 1901 motivèrent un troisième Congrès international, et 1,950 congressistes se réunirent à Lyon les 15, 16 et 17 novembre, sous la présidence de M. Burelle, président de la Société régionale de Viticulture. Dans les rapports et les discussions du Congrès de Lyon, on trouve, encore plus qu'au Congrès de Padoue, à côté des ardentes affimations des partisans de l'efficacité du canon contre la grêle, les doutes, les sages réserves de ceux qui veulent des preuves convaincantes, et l'on y entend même quelques négations un peu vives, venant aussi bien d'Italie que de France.

Voici, d'ailleurs, les conclusions des différents rapporteurs qui ont eu à apprécier l'efficacité des tirs contre la grêle, dans l'ordre où elles ont été soumises au Congrès.

France. — Aujourd'hui, les canons agricoles paraissent devoir éclaircir notre horizon vinicole, *arrêter le tonnerre, les éclairs et le vent, disperser les nuages et faire*

Digitized by Google

briller le soleil dans un ciel rasséréné. C'est la déclaration unanime qui se trouve dans tous les rapports de nos stations. Voilà certes une belle œuvre. — GUINAND, *président de l'Union agricole du Sud-Est.*

Autriche. — Tout cela n'est pas suffisant pour considérer comme résolu le problème du tir contre la grêle, et je partage l'opinion de nos savants qui disent que l'utilité du tir grêlifuge ne se démontrera que par la pratique. — SUSCHNIG, *directeur des Usines de Sainte-Catherine-sur-Lamming.*

Autriche. — Je ne puis prouver scientifiquement si l'effet produit sur l'orage est dû au hasard, ou s'il est le résultat du tir contre les nuages, mais je puis prouver qu'il ne s'est produit aucun coup de foudre dans le rayon muni de stations de tir et dans son voisinage. — STIGER, *bourgmestre de Windisch-Feistritz.*

Italie (Piémont). — A notre Congrès local de Novare, M. Rizzo qui a étudié la question sur place depuis deux ans, nous disait qu'il n'a pas encore pu avoir la certitude que les tirs aient une efficacité contre la grêle, et quant à moi, je vous dirai que depuis trois ans j'étudie à mon tour pratiquement la question, que je n'ai pas eu de grêle... mais je vous demande encore quelques années d'observations et d'expériences avant de me prononcer. — OTTAVI, *député au Parlement italien.*

Italie (Lombardie). — Le Congrès local de Novare, après avoir entendu l'exposé des rapports sur les tirs contre la grêle en 1901, retient comme confirmés les bons résultats de 1899 et 1900, là où les associations ont fonctionné régulièrement, avec des moyens suffisants, et lorsque ne sont pas survenus des orages d'une violence exceptionnelle.

De cette conclusion on peut tirer la conséquence que le problème de la défense contre la grêle n'est pas complètement résolu. Pour rendre moins long le temps des tâtonnements et des dépenses, il serait utile que les gouverne-

Digitized by Google

ments fournissent l'organisation rationnelle et complète de plusieurs associations de tir, avec le droit d'un contrôle officiel des résultats qu'on obtiendra chaque année. Alors seulement l'interprétation des faits observés ne sera pas modifiée par le milieu dans lequel ils sont examinés et discutés, et les agriculteurs seront parfaitement renseignés sur l'efficacité des tirs contre les orages. Voilà l'expression de mon opinion personnelle. — ALPE, *professeur à l'Ecole supérieure d'Agriculture de Milan.*

Italie (Emilie). — Comme conclusion, je trouve que jusqu'à présent nous n'avons pas encore les faits sûrs et constants sur lesquels on soit autorisé à affirmer que la pratique des tirs est sortie de la première période de l'expérimentation. Une conclusion quelconque ne pourra être tirée, même si les moyens se perfectionnent, que d'ici à une dizaine, une douzaine d'années. — MARESCALCHI, *rédacteur en chef du* Coltivatore.

Italie (Udine, Bellune, Trévise, Vérone et Vicence). — Pour mon compte, ayant examiné en détail plusieurs des faits capitaux, et ayant pris connaissance de beaucoup de rapports, que j'ai eus de sources très diverses, je suis parfaitement convaincu que quand on a des établissements rationnels, munis de moyens adaptés à la défense, et un personnel discipliné et intelligent, on peut, avec toute possibilité de victoire, combattre les orages à grêle ordinaires. — MARCONI, *professeur d'agriculture à Vicence.*

Suisse. — En somme, les résultats obtenus en Suisse, en 1901, sont encore peu concluants. Ils ne sont pas toutefois de nature à décourager, car il n'y a pas eu d'insuccès notoires et suffisamment caractérisés; au contraire, dans plusieurs cas, les tirs semblent avoir eu une certaine efficacité. Mais les essais d'une année ne prouvent rien; il faudra encore bien des expériences dans nos diverses stations pour qu'on puisse affirmer nettement quels sont les

Digitized by Google

Digitized by Google

1500m Puy-de-Dôme

1000m Orcines

400m Clermont

0m

17 Février 1903 — 18 Février — 19 F

Diagramme des Isothermes dans la Verticale

Lundi 16 Février 1903 — Mardi 17 — Mercredi 18 — Jeu

Clermont — Orcines — Puy-de-Dôme

Digitized by Google

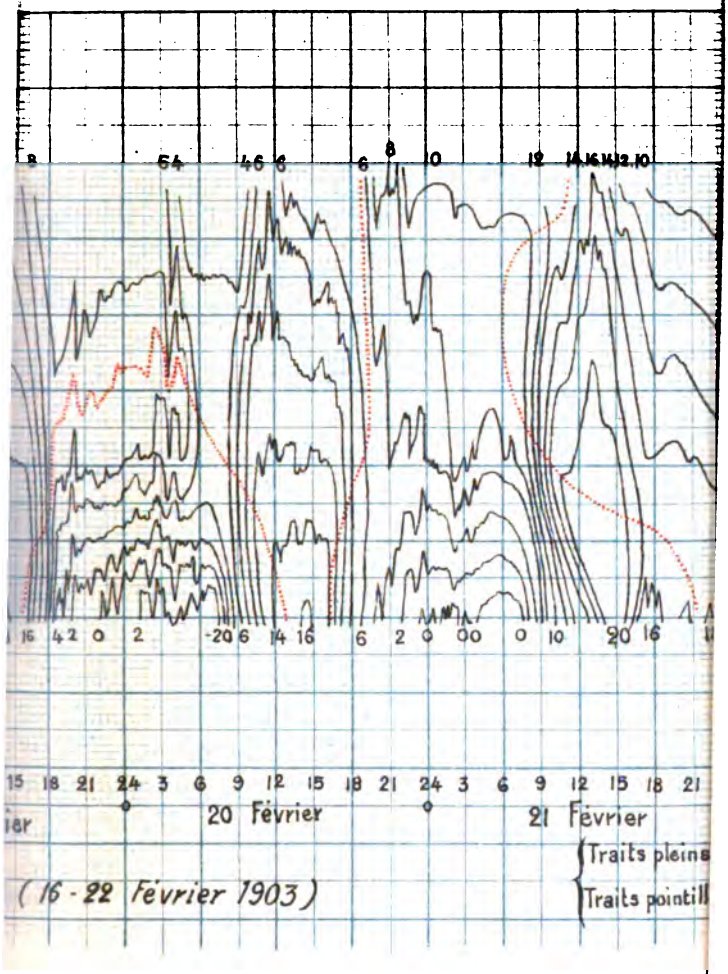

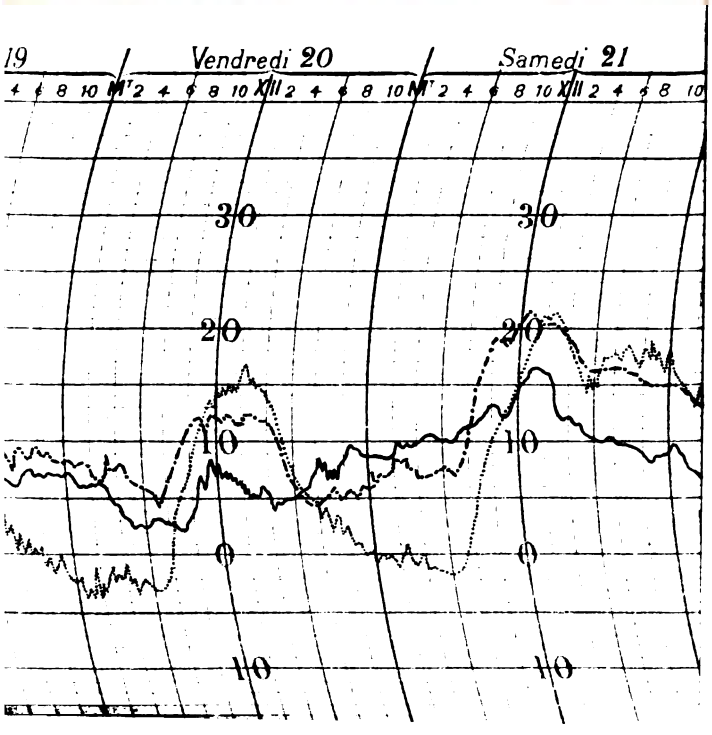

Digitized by Google

15
Puy-de-

Croi

4
Clerm

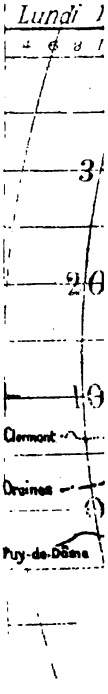

Digitized by Google

résultats réels des tirs. — DUFOUR, *directeur de la Station viticole de Lausanne.*

Espagne (Barcelone). — Quant au résultat obtenu par le réseau de défense, et quoi qu'il ne se soit pas présenté de fortes grêles dans lesquelles l'influence décisive des canons ait été démontrée, il y a eu du moins quelques cas qui font espérer le plus grand succès.— AGUILO Y CORTES, *ingénieur agronome de la province de Barcelone.*

Espagne (Navarre). — Nous voyons, dans les expériences réalisées, des résultats favorables à la solution d'un problème qui intéresse l'agriculture du monde entier, et nous avons la conviction que les régions bien dotées de canons convenablement distribués dans l'extension que comprend leur région d'action, pourront désormais défendre leurs récoltes contre la grêle; surtout si, à une bonne organisation du tir, se joint l'enthousiasme et la foi qui, pour arriver au succès, sont nécessaires aux agriculteurs de la zone protégée. — GARCIA DE LOS SALMONES, *directeur du Service d'agriculture de la Navarre.*

Russie. — La propriété qui était grêlée chaque année cinq ou six fois, est complètement sauvée cette année, tandis qu'aux alentours les récoltes ont été perdues comme à l'ordinaire. Il est vrai qu'il est impossible de tirer une conclusion quelconque sur l'efficacité des tirs par l'expérience d'une année dans une seule propriété, mais je suis heureux de constater qu'aucun cas fâcheux n'a diminué la confiance première. — GOGOL-JANOWSKI, *directeur du Vignoble des Apanages impériaux à Tiflis.*

Rapports généraux. — Après plusieurs rapports relatifs à l'organisation des champs de tir au point de vue matériel, financier et légal, M. ROBERTO, *recteur des études à Alexandrie (Italie)*, rapporteur général pour l'Italie, conclut à l'efficacité des canons contre la grêle,

Digitized by Google

dans le cas des orages ordinaires, en admettant l'impossibilité de vaincre les orages trop violents.

M. PLUMANDON, *météorologiste à l'Observatoire du Puy de Dôme (France)*, rapporteur général pour l'ensemble des pays représentés au Congrès, conclut, de son côté, que les preuves invoquées en faveur de l'efficacité des canons contre la grêle sont à peu près nulles; que cette efficacité lui paraît fort problématique, presque impossible; enfin, que pour arriver à élucider la question, il fallait au moins organiser les expériences d'après les principes des méthodes scientifiques, n'accepter aucun fait sans l'avoir soumis à un contrôle sévère, et surtout n'admettre aucune conclusion sans lui avoir fait subir une critique rigoureuse. Après quelques conseils pratiques, basés sur l'expérience qu'il a acquise en étudiant les orages pendant vingt-cinq ans, il termine en souhaitant la victoire aux expérimentateurs (1).

Vote du Congrès. — La série des rapports étant épuisée, M. Burelle, président du Congrès, prend alors la parole pour dire que la question de l'emploi des canons contre la grêle se présente dans des conditions telles que ni la science, ni l'agriculture ne peuvent s'en désintéresser, et qu'il s'est inspiré de cette pensée pour proposer à l'assemblée le vote du texte suivant :

Le troisième Congrès international de défense contre la grêle, réuni à Lyon les 15, 16 et 17 novembre 1901;

Après avoir entendu les rapports sur les résultats obtenus pendant l'année 1901 en France, Autriche-Hongrie, Italie, Espagne, Suisse et Russie, décide que la défense contre la grêle mérite l'attention et l'étude des savants, la confiance et les espérances des agriculteurs.

Le Congrès a adopté cette conclusion avec quelques autres concernant l'organisation des champs de tir.

(1) Le rapport de M. Plumandon a été publié dans la brochure de 1901.

Digitized by Google

Conférence de Gratz en 1902.

Pendant l'année 1902, la défense des récoltes par le tir du canon n'a guère pris d'extension, et l'on peut en juger, pour la France, d'après l'augmentation du nombre des canons dans le Beaujolais : 340 en 1901, 357 en 1902. — Mais il s'est produit un événement intéressant : c'est la réunion à Gratz (Styrie) d'une conférence d'experts sous les auspices du Ministère de l'Agriculture autrichien. Il serait trop long d'entrer dans le détail des rapports, expériences, discussions, qui ont occupé les séances, et l'on peut se borner à appeler l'attention sur le tableau ci-dessous qui résume fort bien et très simplement les travaux de la conférence.

Nombre des experts pour lesquels :

Le tir du canon est efficace contre la grêle.....	8
L'efficacité est encore à établir, mais probable...	9
L'efficacité est simplement douteuse.....	13
L'efficacité est non seulement douteuse, mais improbable.....	15
Le tir du canon est inefficace contre la grêle....	5

Voilà, condensées aussi brièvement que possible, les phases qui ont marqué les récentes tentatives faites en Europe pour lutter par les canons contre les orages à grêle. La simple comparaison des rapports et des conclusions conduit à une remarque importante : l'enthousiasme, quelque peu irréfléchi et mal éclairé qui égara les premières discussions sur l'efficacité des canons contre la grêle, a progressivement fait place à une appréciation plus calme et plus sérieuse qui conduisit le Congrès de Lyon, et surtout la conférence de Gratz, à des conclusions plus

Digitized by Google

rationnelles et plus en harmonie avec la nature des phénomènes à étudier et avec celle des faits observés.

Il ne serait pas difficile d'expliquer comment l'enthousiasme primitif a pu naître et se propager; comment bien des personnes de bonne foi ont été amenées à interpréter favorablement des expériences qui ne prouvaient rien; mais cela comporterait de trop longs détails. Les généralités qui précèdent suffiront pour montrer combien il faut de circonspection pour apprécier avec justesse la valeur de l'intervention humaine contre les grandes forces que la nature met en jeu dans les orages. Elles montreront aussi qu'on ne doit pas escompter d'avance les avantages qu'on espère tirer de cette intervention. Et s'il était nécessaire de conclure par un conseil précis et sans fard, voici celui qu'il conviendrait de donner :

Avant d'entreprendre de défendre vos récoltes contre la grêle par le tir des canons, attendez que cette méthode de protection ait donné de bons résultats dans les pays où elle est à l'épreuve.

J.-R. PLUMANDON.

Digitized by Google

LES DERNIERS MERCŒURS

BÉRAUD VII DE MERCŒUR

CONNÉTABLE DE CHAMPAGNE

1272-1321

X.

Sous le règne de Louis X le Hutin (1314-1316). — Nouvelle campagne en Flandre. — Béraud se croise. — Premières relations avec le pape Jean XXII. — Au début du règne de Philippe le Long (1316-1317).

Pendant le court règne de Louis X le Hutin, le connétable de Champagne, sage parce qu'il est content, siège au Conseil Etroit devenu pour lui presque une assemblée de famille. Ce conseil de 24 membres se divise en deux groupes, le parti des féodaux et celui des légistes, hommes d'affaires et hommes d'Etat. Dans le second se distingue déjà Henri de Sully, grand seigneur de naissance, mais monarchiste de l'école de Philippe le Bel, le ministre prépondérant du prochain règne. Pas n'est besoin de dire que Béraud de Mercœur est du côté des barons avec Charles de Valois le premier personnage du royaume. Il est un des principaux chefs du parti féodal dans le centre de la France. On doit lui attribuer une large part dans l'ordonnance donnée à Tournay par le roi au mois de décembre 1315. Les gens d'Auvergne se plaignaient

Digitized by Google

des nouvelletés commises par les officiers royaux contre « leurs coutumes anciennes, leurs franchises et leurs usages », réclamant le retour « à l'état ancien de Monseigneur Saint Louis » ainsi qu'aux « ordonnances et établissements » de Philippe le Bel ; par ses lettres de Tournay le roi Louis fit plein droit à leurs griefs. Toutes les « nouvelletés et surprises » étaient abolies; le respect des coutumes, usages et libertés était remis en honneur « comme à l'ancien temps » ; le roi promettait d'envoyer des commissaires pour « corriger et redresser » les violations dont ils avaient été l'objet. Le parti féodal avait eu l'habileté d'associer le peuple et les villes à ces réclamations contre l'extension du pouvoir royal ; l'ordonnance de 1315 fut rendue au profit des barons, nobles et *tous autres* habitants de l'Auvergne (1). Cela explique l'attachement populaire que Mercœur et les princes de la maison d'Auvergne de ce temps avaient su conserver.

Malgré l'attraction exercée sur lui par le frère de Philippe le Bel, et les relations que le mariage de 1314 a resserrées, Béraud ne donne pas dans la ligue formée l'année suivante sous l'impulsion de Charles de Valois par les seigneurs artésiens, champenois et picards contre Mahaut de Bourgogne comtesse d'Artois, pour la contraindre à renvoyer son conseiller Thierry d'Hérisson qu'ils accusent, eux aussi, de violer leurs coutumes. Averti que les alliés viennent de jurer leur confédération à Béthune et travaillent les villes pour les associer à leur révolte, Louis les somme de comparaître devant lui, en son Conseil, contradictoirement avec la comtesse Mahaut et son fils Robert. Béraud siégeait à cette séance aux côtés du comte d'Auvergne, d'Henri de Sully et des deux frères du roi (1315). Les deux courants se fondirent en un mouvement de conciliation. Explications reçues, les parties consentirent à s'en remettre à la décision des conseillers de la couronne et les

(1) L'*Ancienne Auvergne et le Velay*, II, 301.

Digitized by Google

conjurés satisfaits de cette transaction jurèrent la paix à Mahaut en leur présence (1).

A remarquer encore parmi les décisions du Grand Conseil rendues sur son rapport, les lettres de ratification du traité de pariage du Gévaudan conclu en 1307 entre Philippe le Bel et l'évêque Durand IV. Elles furent délivrées à Paris, au mois de mai 1315 (2). Là encore, il montrait qu'il n'était pas incapable d'esprit politique. Il achevait d'éteindre de sa propre main les vieilles querelles du Gévaudan.

Sous le règne de Louis X, c'est le Grand Conseil qui gouverne le roi, et son oncle Charles de Valois qui gouverne le Grand Conseil. Béraud, qui est plus que jamais de l'intimité du prince, y siège assidûment à ses côtés. Il n'eut en aucun temps une participation plus directe à l'administration du royaume. Philippe le Long, le frère du roi et son successeur présomptif, n'y joue au contraire qu'un rôle très effacé, à en juger par les souscriptions des décisions royales prises en conseil, dans cette assemblée souveraine où rarement figurent plus de cinq à dix de ses membres et qui représente à peu près notre conseil des ministres. « La part de ce prince, dit le moderne historien de Philippe V, est loin d'égaler celle de Béraut de Mercœur, de Pierre de Chambly, de Pierre de Machaut, de Miles de Noyers, des évêques de Saint-Brieuc et de Saint-Malo, sans parler du comte de Valois qui est le véritable roi (3). »

Louis le Hutin meurt le 5 juin 1316, laissant sa seconde femme enceinte et une seule fille, Jeanne, née de la première Marguerite de Bourgogne, elle aussi l'une des princesses de la légendaire Tour de Nesles. Béraud prend

(1) *Ancienne chronique de Flandre.* (*Rec. des Hist.*, XXII, p. 403, note 2.)

(2) *Ordonn.*, *IV*, 669. La décision est souscrite : « Per dominum de Mercorio ».

(3) Lehugeur. *Hist. de Philippe le Long*, I, 22. — « C'est une manière de maire du Palais, dont le fils a régné ». (*Ib.*, p. 4). Sous son administration les ligues provinciales donnèrent naissance en 1314 à la « Charte aux Normands » à la « Charte aux Bourguignons », « aux Picards » ; véritables reculades de la monarchie. (Ib., *passim.*)

Digitized by Google

franchement le parti de Philippe le Long dans l'affaire de la régence. Il reste du Grand Conseil, de la cour intime, et c'est lui que le régent adjoint à son oncle Louis d'Evreux (1) pour faire face à Robert de Flandre qui reprend les armes, espérant profiter des divisions des princes pendant l'interrègne et comptant sur l'appui des ligues de Champagne, de Picardie et d'Artois.

Il leur donne le commandement des troupes qu'il a sous la main et les envoie à Saint-Omer, place exactement située, on le sait, sur la frontière flamande. Béraud qui était en Auvergne au mois de juillet (2), traverse la France en toute hâte pour rejoindre le comte d'Evreux en Flandre. Ils entrent en campagne sans perdre un jour. Ils établissent leur quartier général à Saint-Omer et font, pendant tout le mois d'août de victorieuses incursions sur le pays de Cassel et de Bergues qu'ils ravagent, suivant les instructions qu'ils ont reçues du roi (3). En attirant ainsi les Flamands sur Saint-Omer par cette offensive hardie,

(1) Louis de France, comte d'Evreux, d'Etampes, de Beaumont-le-Roger, de Meulan, frère de Philippe le Bel, né en 1276 du second mariage de Philippe le Hardi avec Marie de Brabant. Pour le récompenser d'avoir pris sans hésiter son parti, Philippe le Long aussitôt sacré, érigea le comté d'Evreux en pairie (janvier 1317) après cette troisième expédition de Flandre. Louis d'Evreux mourut à Paris le 19 mai 1319, et son fils Philippe lui succéda ; ce fut à lui que sa femme, Jeanne de France, fille de Louis le Hutin, apporta le petit royaume de Navarre. Une de ses filles, Marie, épousa le comte d'Auvergne Guillaume XII.

(2) Il y recevait en juillet 1316 l'hommage de son vassal Astorg de Peyre pour la seigneurie de la Garde-Roussillon (commune de Lieutadès, canton de Chaudesaigues), et pour tout ce que tenaient de lui Marquis II de Canillac dans la seigneurie et Erail de Miremont dans celle de Miremont (aujourd'hui Miermont), chef-fief de la paroisse d'Espinasse, même canton. (Ch. Felgères, *Chaudesaigues et le Caldaguès. — Revue de Haute Auvergne*, tome V, p. 340; d'après un volume du *Trésor de Mercœur* aux arch. nat.).

(3) « Adonc, il (Philippe le Long) envoia Monseigneur Loys son oncle, et messire Béraud de Marcueil, a tant grand nombre de gens d'armes tenir à Saint-Omer. Si leur commanda que ils courussent et faissent du pis qu'ilz pourroient sur le pays de Cassel et l'environ, etc... » *(Anc. chron. de Flandre: Rec. des Hist.* XXII p. 407, B.). Voir une note intéressante sur cette « chevauchée de Saint-Omer » dans Lehugeur (*loc. cit.* p. 54) où il est dit que Béraud de Mercœur y fut le lieutenant du comte d'Evreux.

Digitized by Google

Philippe se donnait le temps de mettre une armée sur pied. Sous les ordres du connétable de Châtillon, d'Eudes IV duc de Bourgogne et du comte de Comminges, elle ne tarda pas à rejoindre l'audacieuse avant-garde lancée sur le pays de Bergues. Flamands et Français étaient en présence à la fin du mois d'août 1316, lorsque la nouvelle arriva des trêves demandées et des négociations pacifiques entreprises par Robert de Flandre qu'intimidait l'attitude résolue du régent. Il fit sa soumission complète à Paris le 10 septembre et Philippe lui accorda d'assez douces conditions, pressé qu'il était de déblayer le terrain en vue de la prochaine délivrance de la reine. Le connétable de Champagne put rentrer en France.

Ce fut pour y apprendre qu'une conspiration avait été ourdie contre le pape Jean XXII, et la mort du neveu préféré du pontife, le cardinal Jacques de la Vie, évêque d'Avignon, victime des conjurés. Les complices soupçonnés étaient puissants par le nombre, la situation, les ressources. A la première nouvelle, le chevaleresque et pieux Béraud offre sa personne et son épée au pape qui l'en remercie le 31 octobre 1317 en termes affectueux (1). Ce sont ces élans spontanés si fréquents dans sa vie qui lui valurent les chaudes sympathies dont il ne cessa d'être entouré même dans ses disgrâces. Peut-être avait-il déjà connu le nouveau pape à la cour du roi de Sicile comte de Provence, ou à Lyon lors du conclave de 1316. Il le revit depuis et dès le début de son pontificat (2).

(1) Coulon. *Lettres de Jean XXII.* I, n° 783 et 182, note 3.

(2) Béraud avait-il assisté son beau-frère le comte Jean Ier de Forez qui fut chargé de la garde armée du conclave d'où allait sortir, après plus de deux ans de fâcheuse vacance du Saint-Siège, le pape Jean XXII (7 avril 1316), puis au couronnement du pontife à Lyon ? C'est très probable. Toujours est-il que ses séjours à Lyon, sa proche parenté avec le comte de Valentinois, son alliance avec la maison de Baux et les Dauphins de Viennois, le mettaient à portée d'Avignon. Aimar III comte de Valentinois, époux en premières noces de Sibille de Beaujeu, et en deuxièmes d'Alix de Mercœur tante paternelle de Béraud, lui tenait par ces deux côtés. De plus son fils

Digitized by Google

Jean XXII était alors très préoccupé des malheurs de l'Eglise d'Orient, de la reprise d'Acre par les infidèles, de l'Arménie épuisée dont le roi venait de lui envoyer une ambassade pour solliciter de prompts secours (1). Son désir ardent de sauver de la ruine les derniers établissements chrétiens en Orient et de recouvrer, s'il était possible, le tombeau du Sauveur par une croisade générale était l'objet constant de ses entretiens avec le roi et les seigneurs de France. Pendant tout son pontificat il ne se lassa point d'accorder des subsides considérables à Philippe le Long sur les revenus du clergé en vue du « Passage de Terre-Sainte » ; le fisc royal les encaissait encore au moment de son décès (2), mais ils passaient en dépenses de guerres intérieures. Béraud se croisa et à plusieurs reprises il témoigna au pape de son impatience d'aller combattre pour la foi en Terre sainte (3). Aucun sujet ne pouvait être plus agréable à Jean XXII. Il s'attacha à la nature généreuse de Béraud ; il ne devait pas tarder à lui en donner des preuves signalées. En attendant, comme marque d'estime personnelle il lui accordait de ces faveurs de conscience précieuses à des hommes menant une vie très ambulante.

Lorsqu'il eut érigé Saint-Flour au siège d'évêché, il recourut à lui pour l'organisation civile du nouveau diocèse démembré de celui de Clermont. C'est, du moins, ce que laisse supposer le pouvoir qu'il lui confère en 1317

Aimar IV avait épousé Polie (Hyppolite) de Bourgogne fille d'Hugues de Châlon comte de Bourgogne, cousine de Béraud. Enfin sa nièce bretonne, Philippie sœur d'Aimar IV, était la femme de Bertrand de Baux.

(1) Les ambassadeurs du roi d'Arménie étaient à Avignon auprès du pape au mois de mai 1317. Le 3 de ce mois ils se pourvoyaient d'un sauf-conduit pour retourner auprès de leur souverain. (*Lettres de Jean XXII*, n° 238) Jean XXII conféra à ce sujet avec Philippe le Long qui se montra très disposé à une expédition, mais la différa sans cesse par la suite.

(2) Le 16 juin 1335 Benoît XII « prorogeait le service de la dîme accordée pendant six ans par le pape Jean XXII à Philippe roi de France *pro Passagio Terræ Sanctæ* » (Vidal. *Lettres de Benoît XII*. Fascic. I, p. 214, n° 2448.)

(3) *Lettres de Jean XXII*. I, n° 618.

Digitized by Google

de présenter des candidats à trois offices de tabellions épiscopaux dans le nouveau diocèse de Saint-Flour (1).

Le fils que la reine Clémence mit au monde dans la nuit du 13 au 14 septembre 1316, Jean Ier, n'avait vécu que huit jours. Sa mort ouvrait le champ aux compétitions des princes et rouvrait celui des aventures de Béraud.

Les conseillers de la couronne et les grands avaient à choisir entre trois candidats : la fille unique du roi Louis X, Jeanne, une enfant de neuf à dix ans, soutenue par son oncle le duc de Bourgogne et sa grand'mère Agnès ; Philippe le Long, frère du roi défunt, en possession déjà de la régence ; et Charles de Valois qui se prévalait de la qualité « du plus aisné de la couronne », c'est-à-dire plus proche d'un degré de saint Louis que ne l'était son cousin Philippe. Béraud resta fidèle au régent qui fut sacré à Reims le 9 janvier 1317. Ses chevaleresques instincts le portaient à laisser la Champagne et la Navarre à la fille de Louis le Hutin ; n'était-ce pas le patrimoine personnel que la reine de Navarre, sa bien-aimée reine Jeanne, avait expressément donné à son fils Louis le père de l'enfant ! Il se tint pourtant à l'écart de la ligue formée

(1) Facultas episcopo Sancti Fiori et ejus vicario concessa tabellionatus officium concedendi tribus personis per nobilem virum Beraudum dominum de Mercorio nominandis. Datum Aven. 3 kal. junii. (Archives vaticanes. *Reg. Joh. XXII. Anno II Pontif.* T. VIII, fol. 438.) — Le diocèse de Saint-Flour fut créé par bulle du 9 juillet 1317 et confié par le pape à l'un de ses chapelains, le rouergat Raymond de Monsuéjouls, abbé de Saint-Tibéry au diocèse d'Agde qui, retenu au loin par des missions diplomatiques comme nonce pontifical (V. Coulon. *Lettres de Jean XXII*, nos 49, 50, 53 à 57), ne put s'occuper de l'organisation du nouveau diocèse. Sa formation territoriale, à laquelle le pape avait commis Renaud archevêque de Bourges et Bérenger de Landore maître de l'ordre des Prêcheurs, ne fut réglée que par une bulle du 17 mars 1318 (*Arch. Vatic. Reg. Joh. XXII, Avign.* T. VIII, fol. 250, V. XVI Kal. mart. an. II). Il y avait encore à établir le bilan précis des fiefs, de leur consistance, devoirs et produits, afin de les répartir entre la mense épiscopale et celle du chapitre, travail fertile en conflits avec des feudataires puissants. Il fallait aussi organiser le personnel civil. Un protecteur influent, fort et connaissant le pays, était nécessaire à des prêtres étrangers. A peine si le nouvel évêque parut sur les lieux, il fut transféré en 1319 à Saint-Papoul. (Voir pour le mode de formation des diocèses érigés en 1317 : Vidal. *Les origines de la province ecclésiastique de Toulouse,* 1295-1318. Annales du Midi, XV, 604.)

Digitized by Google

par les nobles de Champagne qui se coalisèrent lors du manifeste lancé au nom de la petite Jeanne, par ses partisans, le 10 avril 1317 (1). Baron champenois lui-même, il eut quelque mérite à ne pas céder au courant, car son oncle, le comte de Joigny était au nombre des plus chauds partisans de l'héritière de Louis le Hutin (2).

Député aux Etats de 1317 (3), retenu aussitôt par le roi avec huit autres grands de la province, dont Pierre de Mercœur, pour une nouvelle expédition en Flandre (4), il reçoit de Philippe le Long le commandement et la montre des troupes qui doivent se réunir le 29 mai à Mâcon, dans le but de contenir le comte de Nevers, pendant qu'un autre corps assemblé à Paris doit contraindre les seigneurs champenois et Jeanne elle-même à la soumission. Nous l'apprenons par une lettre du pape. Jean XXII s'adressait à lui le 8 mai pour le prier d'excuser Hugues de Castelnau son neveu empêché de comparaître à Mâcon au rendez-vous des levées (5). Très

(1) C'était une sorte de circulaire adressée sous son nom aux seigneurs de Champagne leur expliquant son refus d'hommager au roi Philippe, qu'on affecte d'appeler simplement « le comte de Poitiers », bien qu'il fût sacré et couronné depuis trois mois déjà. Le roi, est-il dit, n'a aucune raison d'exiger d'elle cet hommage. Elle convoque ses vassaux en armes pour le 8 mai suivant afin de résister à l'invasion de la Champagne que prépare ce prince. (Arch. nat. JJ. 55, cotes 10, 10, 10, 118.)

(2) Le 29 avril 1317 le pape s'interposait de tout son pouvoir pour enrayer cette nouvelle insurrection, presse « les alliés du comté de Champagne » et tout spécialement le comte de Joigny de revenir en l'obéissance du roi. Il leur a député, dit-il, à cet effet, l'archevêque de Bourges et Bérenger de Landore maître des frères prêcheurs. (Coulon, *Lettres secrètes*, etc., p. 154.)

(3) Extrait du reg. IV de la chancellerie cité par Bergier. (*Op. cit.* Pièces justificatives p. 9, et par Baluze, *op. cit.* II, 493.)

(4) Dans l'ordre suivant: le seigneur de la Tour (Bernard VIII), « le seigneur de Marcueil », Guillaume Flotte, le comte de Boulogne et d'Auvergne (Robert VII), le seigneur de Montboissier, le Dauphin d'Auvergne (Robert III), l'évêque de Clermont, le vicomte de Chauvigny, « Pierre de Marcueil ». (Arch. nat. JJ. 55, fol. 11, nos 12 et 18. Histor. de la France XXIII, p. 807 C. et 808 E.) Baluze. *Maison d'Auvergne* II, 149.

(5) Dilecto filio nobili viro Beraudo domino Mercorii. Cum dilectus filius nobilis vir Hugo de Castronovo, nepos noster, cui scripsisti ut equis et armis decenter munitus in octtava instantis festi Pentecostes apud Matisconem ad mandatum tuum convenire

Digitized by Google

habilement Philippe le Long conclut une trêve particulière et négocia avec le duc de Bourgogne, isolant ainsi Louis de Flandre comte de Nevers et de Rethel, le plus dangereux des alliés du duc, et le contraignant à mettre bas les armes au cours de ses négociations avec ce dernier (1). Longues et difficiles, elles se terminèrent le 27 mars 1318 (n. st.) par un traité où Philippe promettait la Champagne et la Brie à la petite Jeanne après sa mort s'il ne laissait pas de fils, et lui accordait, en attendant, 15,000 livres de rente. Il était convenu qu'elle épouserait Philippe d'Evreux, fils aîné du comte Louis, prince pacifique, et il donnait sa propre fille en mariage au duc de Bourgogne, malgré la différence d'âge ; moyennant quoi, celui-ci renonçait au nom de sa pupille Jeanne, aux royaumes de France et de Navarre. Le 18 juin suivant, ces deux mariages politiques étaient célébrés en même temps.

Ainsi le sire de Mercœur a continué d'être, au début du règne de Philippe V, ce qu'il a été sous celui de son frère Louis et de leur père Philippe le Bel, un des serviteurs les plus fidèles et des plus importants de la monarchie.

deberat, sit circa nos domesticis servitiis nostris implicitus... nobilitatem tuam attente rogamus quatinus eum... velis... excusatum haberes. Dat. Avinione VII idus maii (Coulon. *Lettres secrètes et curiales du pape Jean XXII*, p. 178, 179. D'après les registres 109. f. 221, C. 805, et 110, p. 1, f. 12, C. 35 des archives du Vatican.)

(1) Il commença par différer la réunion de ses troupes jusqu'au 15 juillet, puis au 29 août, puis jusqu'à nouvel ordre, au fur et à mesure que les négociations faisaient des progrès. (Arch. nat. JJ. 55, cote 17. — Lehugeur, *loc. cit.* p. 96.)

Digitized by Google

XI.

Coups de tête de Béraud. — Sa guerre privée contre Hugues de Chalon en Franche-Comté. — Excommunié par le Pape et déclaré de nouveau rebelle au Roi. — Troisième saisie de ses biens (1318).

Le pape auprès de qui le roi s'excusait toujours sur les troubles du royaume pour différer l'expédition de Terre-Sainte, voyait avec anxiété chaque jour compromettre davantage le sort des infortunées églises d'Orient. Il avait donc travaillé de tout son pouvoir au rétablissement de la paix. Au moment du traité du 27 mars il croyait toucher au but, lorsque le connétable de Champagne fit un coup de tête de nature à réveiller la ligue champenoise peu satisfaite de la transaction.

A l'occasion d'un différend dont je n'ai pu préciser la nature, il entre en guerre avec une petite « armée » contre Hugues de Châlon, partisan du traité, son collègue au Grand Conseil, son cousin germain et celui du duc de Bourgogne (1). Là encore il se bute audacieusement aux maisons de France et de Savoie. Hugues de Châlon est le propre oncle de la reine, le neveu de Rodolphe de Habsbourg, et de plus le gendre du comte de Savoie Amé IV; c'est le plus rallié des Châlons depuis 1315 (2) et le plus puissant en Haute-Bourgogne; il est si bien en cour, que le roi vient de lui donner (1318) 2.000 livres de rentes

(1) Il y eut dans le même temps deux Hugues de Châlon; l'un connu sous le nom de sire d'Arlay fils aîné de Jean Ier de Châlon-Arlay et de Marguerite de Bourgogne fille du duc Hugues; cet Hugues-là testa en 1322. Le second était le frère du comte palatin Othon IV, par conséquent l'oncle de la reine Jeanne femme de Philippe le Long. Il avait épousé Bonne de Savoie fille d'Amé IV. C'est de lui qu'il s'agit ici.

(2) Avec le comte de Montbéliard et un groupe d'autres (*Rec. des histor. XXII*, 770). Dans la convocation du ban de 1317, Hugues de Châlon est taxé à 60 hommes d'armes comme les comtes d'Evreux et de Blois; alors que les comtes de Clermont, de Saint-Pol, d'Auvergne et Boulogne ne le sont qu'à 50, le sire de Beaujeu à 40, le comte de Forez à 15. (*Arch. nat. JJ*, 65, 21, 124.)

Digitized by Google

sur le trésor avec les villes et seigneuries de Nogent-sur-Seine et de Pont-sur-Seine (Aube, arrondissement de Nogent) (1); il est devenu le voisin de Béraud en Champagne, et c'est de ce côté-là sans doute que le conflit prit naissance.

A la nouvelle de cette prise d'armes inopportune, le pape édicta d'office en vertu de son « autorité apostolique » une trêve d'un an entre les deux adversaires sous peine d'excommunication (2). Il affranchissait leurs vassaux de tous liens d'obéissance à ce sujet et les absolvait d'avance. Le dominicain Durand, maître en théologie, son chapelain, chargé, en qualité de nonce, d'aller notifier cette décision aux adversaires en personne et de la faire publier dans tous les lieux de leurs domaines ainsi que dans les pays voisins (3), leur portait en même temps une longue et bonne lettre pour chacun d'eux, où le pape les exhortait à terminer par la voie de l'arbitrage un différend de si funeste exemple entre parents si proches. Il allait jusqu'à s'offrir lui-même pour arbitre « malgré les soucis immenses, dit-il, et les affaires ardues dont nous sommes accablé », s'ils lui envoyaient des mandataires munis de pleins pouvoirs et de leur engagement d'exécuter sa décision (4). Hugues de Châlon cessa aussitôt les hostilités; Béraud n'accepta la trêve pontificale que si Hugues la jurait *le premier*; encore exigea-t-il qu'il lui en fut justifié « *par écrit* ». Cette déclaration ne reçut qu'une réplique du nonce, l'excommunication. La sentence fut publiée suivant l'usage, dans les très nombreuses paroisses de Champagne et de Haute-Bourgogne où Béraud avait

(1) Arch. du départ. du Doubs. B, 535. — Dans l'acte, Philippe le Long appelle le donataire Hugues de Châlon « oncle de sa femme la reine Jeanne ».

(2) Jean XXII venait de prendre des peines infinies pour faire déposer les armes à Robert d'Artois et rétablir la paix avec la ligue bourguignonne-artésienne. Il y avait employé, nous l'avons vu, son nonce Raymond de Monsuéjouls le nouvel évêque de Saint-Flour et Bérenger de Landore.

(3) *Lettres de Jean XXII*, n° 583, col. 504.

(4) *Ibid.* n°s 586 et 587, col. 507.

Digitized by Google

des vassaux (1). Il en avait dans le Doubs jusqu'aux frontières de l'Allemagne.

La décision papale déliant tous ses sujets de l'obéissance qu'ils lui devaient dans la circonstance, l'avait atteint au vif de son amour-propre ; animé d'une foi très sincère, l'excommunication le toucha plus profondément encore. Lui, Béraud, excommunié ! Il n'en pouvait croire ni ses yeux, ni ses oreilles. Il écrivit au pape pour le prier de l'en relever; toutefois il ne put le faire sans récriminations et sans abandonner ses orgueilleuses réserves ; déconcertant mélange de la piété de sa race et de l'éducation reçue à la cour de Philippe le Bel. Ce qui lui valut une paternelle mais verte leçon, telle qu'il n'a pas dû en recevoir souvent de pareilles. Jean XXII lui répondait d'Avignon, le 4 juillet 1318.

« A notre cher fils Béraud seigneur de Mercœur souhait d'un jugement plus sain (2). Nous avons été d'autant plus étonné du mépris que vous avez fait de nous et de l'église romaine votre mère, que nous espérions mieux d'un homme de bonne renommée et de louable dévotion comme vous. Vous aviez accepté les trêves par nous imposées; les lettres de remerciements que vous nous avez adressées et le rapport de notre chapelain que nous vous avions député en font foi. Cependant vous avez refusé de vous considérer comme tenu de les observer tant qu'on ne vous produirait pas en premier lieu la preuve que votre adversaire les aurait jurées et promises par écrit. Nous sommes surpris que d'une aussi prudente cervelle ait pu sortir une réponse aussi inconsidérée (3). Les trêves ont pris cours, en effet, du jour de leur notification et vous étiez tenu de les respecter sans attendre la soumission de votre adversaire. Non lésé par

(1) *Ibid.* n° 640, col. 554-555.

(2) *Spiritum consilii sanioris*, au lieu de la formule *apostolicam benedictionem.*

(3) *Sane miramur quomodo, de tam prudentis hominis capite, tam inconsulta responsio.*

Digitized by Google

notre décision, vous ne deviez pas vous tenir pour offensé. Ayant violé la trêve, vous avez mérité l'excommunication quoi qu'en pense votre crédulité. Notre nonce a fait son devoir en publiant la sentence qui vous l'inflige ; ne vous en prenez pas à lui, mais à vous-même qui vous y êtes exposé. Le ton sur lequel vous nous en demandez l'absolution n'est pas de nature à l'obtenir, le Saint-Siège n'ayant pas l'habitude de répondre par la faveur à l'oubli du respect. Quand elle sera sollicitée d'une manière convenable, nous la ferons instruire suivant les rites de l'église (1). Au surplus vous avez des officiers qui ne craignent ni Dieu ni les hommes ; plusieurs d'entre eux, de nature batailleuse, accoutumés à vivre au milieu des dissensions, se sont ruinés dans les guerres. Si vous les écoutez, ils entretiendront les inimitiés contre vous, vous jetteront dans les conflits et ruineront votre maison (2). Notre paternelle affection conseille à votre noblesse de se défaire de pareilles gens dont la conduite ne peut qu'obscurcir la gloire de votre nom et attirer sur vous la colère divine. Soucieux de votre salut et de vos intérêts, nous vous conseillons amicalement de marcher en homme craignant Dieu, de soumettre vos impressions au frein de la raison, d'avoir horreur des discordes destructives de tout, de renoncer à de folles dépenses nées d'une enflure d'orgueil et de les employer au subside du passage d'outre-mer que vous nous avez dit maintes fois avoir à cœur (3) ; elles seront beaucoup plus louables et mieux placées (4). »

Comme l'auteur de cette lettre le connaissait bien !

Elle nous donne l'explication des entraînements de

(1) Un autre texte de la même lettre dit : « *Neque hujusmodi absolutionem humiliter postulante parati, prout justum fuerit et cum Deo licebit, circa ea condescendere votis tuis* » (*Ibid.* n° 611.)

(2) *Tuam domum prodigaliter voraturi.*

(3) *In subsidium ultramarini passagii quod te habere cordi quandoque nobis dixisti.*

(4) *Ibid.* n° 610.

Digitized by Google

Béraud en nous le montrant livré aux influences de ses familiers. Il a à son service des écuyers et des capitaines ruinés par la guerre et vivant d'elle, qui le flattent, l'excitent, lui montrent combien serait digne à lui de conserver à la noblesse champenoise ses vieilles coutumes, si ce n'est sa dynastie particulière. Ce qu'ils poursuivent, eux, c'est la rapine. Ce sont là des dessous que l'on ne trouve que dans les correspondances.

Les deux mariages du 18 juin 1318 mirent fin à l'incident. Béraud se soumit à la trêve; il déposa les armes, reçut bon accueil à la cour, et Philippe V lui rendit sa confiance.

XII.

BÉRAUD CHEF DU PARTI PROVINCIAL EN AUVERGNE. — REVENDICATION DES VIEILLES FRANCHISES. — LE CAHIER DES DOLÉANCES. (JUILLET-OCTOBRE 1318.)

Il y eut alors un instant d'accalmie. Le roi résolut d'en profiter pour obtenir de la nation les nouveaux subsides qui lui étaient à la vérité bien nécessaires pour venir à bout des ligues et des Flandres. Le 26 juillet 1318 il convoquait une grande assemblée à Bourges « pour aviser aux moyens de rétablir la paix dans le royaume ». Béraud de Mercœur figure le premier parmi les sept seigneurs d'Auvergne chargés comme commissaires royaux de le représenter et de pacifier le pays (1); les autres sont : Guillaume Flotte seigneur de Ravel, fils du chancelier et l'un des plus habiles négociateurs de ce temps, Robert VII comte d'Auvergne et de Boulogne, le Dauphin, le vicomte de Chauvigny, sans doute à cause de la terre de Montpensier, les seigneurs de La Tour et de Montboissier, les mêmes que ceux convoqués l'année précédente moins l'évêque de Clermont et Pierre de Mercœur (2). C'est

(1) « Beraut seigneur de Mercueil », etc., (*Rec. des histor. XXII*, 813, *H.*)
(2) Baluze. *Hist. généal. de la Maison d'Auvergne* I, 113 et II, 150.

Digitized by Google

l'élite féodale de la province. L'ouverture de l'assemblée de Bourges était fixée par les lettres royales à l'octave de la Toussaint (8 novembre 1318). Les Etats de la province eurent ainsi le temps de préparer leur manifeste et ils le firent dans une assemblée qui eut lieu à Issoire ou dans les environs autant qu'on peut l'induire de ce fait que le cahier des doléances fut scellé du contre-sceau du chancelier royal de Nonette, en cette qualité (1). Quant à l'assemblée de Bourges elle paraît avoir avorté par suite de ligues nouvelles à l'occasion desquelles Béraud fit une esclandre plus forte que toutes les autres.

Le cahier des doléances est trop long pour être analysé entièrement; c'est un volumineux rouleau divisé en trente articles très développés. Dans le neuvième, l'un des plus importants, l'assemblée réclamait, comme un de ses plus anciens privilèges « le droit pour les nobles du pays de faire la guerre au soutien de leurs intérêts personnels sans que les gens du roi puissent en rien s'entremettre ni enquérir. Le principal chef de la troupe en expédition pourra avouer ses hommes; s'il les avoue, ils seront quittes de tout et le chef ne pourra être condamné à plus de 60 livres tournois d'amende envers le roi » pour faits de guerre, au cas où il y aurait des excès sujets à punition royale. Les commissaires royaux consentirent en restreignant toutefois cette faculté de port d'armes aux seuls seigneurs hauts justiciers pour le service de leur justice dans leurs terres, avec astreinte illimitée à la justice du roi s'ils commettaient des excès en traversant le territoire d'autrui. On transigea sur la base de la confirmation des

(1) Cette assemblée doit se placer entre celle de 1317 mentionnée par Baluze. (*Maison d'Auv.* II. 149) et les lettres de Philippe le Long du mois de juin 1319 rappelant une assemblée précédente où l'Auvergne lui vota des fonds pour les guerres de Flandre. Le bénédictin Verdier-Latour a publié une analyse de ces lettres (P. 9 *des Recherches historiques sur les Etats généraux*. Bergier et Verdier-Latour 1788. Clermont-Ferrand chez Delcros). Jusqu'à découverte de documents plus précis, il semble qu'il faille suivre l'avis de M. Coulon qui incline à rattacher les doléances à la convocation de l'assemblée de Bourges.

Digitized by Google

franchises coutumières reconnues et autorisées par Philippe le Bel et son fils Louis le Hutin.

Les seigneurs firent passer ces dispositions du port d'armes, si manifestement contraires aux intérêts du peuple, en s'associant aux communes pour les réclamations relatives aux lourds, aux continuels impôts de guerre et aux abus d'autorité des officiers royaux (1). Des partis hostiles s'unirent dans cette circonstance contre le pouvoir central, de même qu'on voit dans nos assemblées politiques des groupes ennemis se coaliser momentanément contre un adversaire commun. Nobles et bourgeois avaient fait leur concentration pour former une majorité. Et c'était bien là qu'était le danger pour la monarchie en marche.

Le cahier de doléances fut présenté à Béraud de Mercœur qui le fit authentiquer par Durand de Thiers, chancelier de Nonette (2), le plus proche siège royal de son Mercœur d'Ardes, devenu depuis plus d'un siècle l'un des domiciles féodaux de sa famille. Ce Durand de Thiers, homme savant et réputé parmi les prud'hommes de la province, était à lui au moins autant qu'au roi. Il en avait fait son conseiller, son lieutenant civil et il le passa vers ce même temps à son cousin le Dauphin de Viennois qui lui confia la surveillance de ses terres d'Auvergne (3). Il n'est pas le seul exemple d'officiers royaux préférant le service du seigneur de Mercœur à celui de la cour.

(1) Huillard-Bréholes. *Invent. des titres de la maison ducale de Bourbon* I, 260. — On suit ici pour la date l'opinion de cet excellent archiviste et la vraisemblance. Il s'ensuit que ce cahier de doléances ne saurait être confondu avec les plaintes adressées au roi à la fin de 1323 par les nobles des bailliages d'Auvergne dans une requête où ils le supplient de leur donner des baillis prud'hommes « et discrets » et de mettre un terme aux empiètements et abus de ses officiers. (*Ibid.* P. 1372[2] cote 2086 Rouleau français orig.).

(2) Ego Durandus de Tyherno, cancellarius Nonete, ad jussum domini nostri de Mercorio contrasigillum curie Nonete apposui in premissis (Arch. nat. P. 1372[2] cote 2060.)

(3) Arch. de l'Isère. Carton Auvergne. Série B. 3. — Vers la même époque il prit à son service Pierre Armand, damoiseau, puis chevalier, bailli royal des Montagnes d'Auvergne, qui fut ensuite celui du Dauphin de Viennois.

Digitized by Google

Le roi sursit à faire droit aux doléances, il n'est pas même certain que l'assemblée de Bourges ait été tenue, ai-je dit déjà. Mahaut d'Artois appelait, en cette même année 1318, les comtes d'Artois, de la Marche, d'Auvergne, de Savoie et autres de ses parents à son secours contre ses sujets révoltés. Ils s'y rendirent. Il serait assez étonnant que Béraud ne soit pas allé avec eux puisqu'il s'agissait de secourir une femme et que cette femme était la veuve du chef de la maison de Châlon. Notre homme est si mobile toutefois qu'il est difficile de le suivre partout.

XIII.

Guerre privée de Béraud et du comte d'Auxerre, contre Jean de Longwy, dans le comté de Bourgogne et contre les officiers royaux. — Le défi a Sully (aout-octobre 1318).

Malheureusement pour lui, il y avait trop d'orphelins dans sa famille. Celui qu'il chérissait le plus, en ce moment, était son neveu à la mode de Bretagne, le jeune Jean II de Châlon comte d'Auxerre et de Tonnerre, alors mineur (1), dont le grand-père avait succombé à ses côtés à la bataille de Mons-en-Puelle. Or, il existait en Franche-Comté un seigneur de Rahon (2) fort méchant, qui, mettant le comble à de longs méfaits, avait tué sur le territoire du comté d'Auxerre un chevalier parent commun du comte et de Béraud. Cet homme terrible avait envahi à la fois et à plusieurs reprises depuis une vingtaine d'années

(1) Né du mariage de Guillaume Ier de Châlon, dit le Grand, comte d'Auxerre et de Tonnerre, fils de Jean II et d'Eléonore de Savoie, avec Alix de Bourgogne, fille d'Eudes comte de Nevers et de Mahaut de Bourbon comtesse d'Auxerre, Nevers et Tonnerre. Jean II de Châlon était l'oncle maternel de notre Béraud VII. Jean de Châlon, le mineur en question, épousa vers 1316 Marie de Genève, fille du comte Amé et d'Agnès de Châlon; puis Alix de Bourgogne-Châlon sa cousine, fille de Renaud de Montbéliard.

(2) Rahon cant. de Chaussin (arr. de Dôle, Jura) où Béraud avait des terres. Nous apprenons que son château d'Oliferne (v. § VII), était dans le cant. d'Armthol, arr. de Lons-le-Saunier.

Digitized by Google

ses domaines et occupé quelques-uns de ses châteaux du comté de Bourgogne de même que ceux du comte d'Auxerre. Jean de Longwy, ainsi se nommait le seigneur de Rahon (1), était effectivement un peu commode voisin. Il occupait encore avec une bande de pillards, et cela depuis deux ans, un château du jeune comte qui l'avait en vain fait assigner devant les juges de sa cour. Le rebelle refusant d'y comparaître, Jean d'Auxerre avait requis Béraud comme parent et homme-lige (2), de l'assister de ses armes dans le comté de Bourgogne. Béraud s'y prêta avec d'autant moins de difficultés que la coutume du pays autorisait le suzerain à contraindre, dans ce cas, le sujet récalcitrant.

Il entra donc en campagne avec lui « sans carnages ni incendies » ajoutait-il plus tard, et après avoir travaillé de tout son pouvoir à terminer le différend par un accord (3). A l'entendre il aurait fait là, et bien à contre-cœur, une guerre tout à fait propre et décente. Mais ses capitaines ! Les officiers royaux ne parurent pas très convaincus de leur innocuité.

Autre incident de ses équipées de 1318. Béraud se trouve un jour en compagnie d'un groupe de seigneurs « ligués » de très haut parage et sans doute de bonne humeur, tous vêtus d'un costume qui leur sert de ralliement. Ils s'avisent de lui en offrir un pareil et de l'en affubler bien qu'il ne soit pas de leur confédération. « La surprise lui fut désagréable, dit-il, mais, se prêtant à leur fantaisie il endossa le costume parce qu'il aurait fait injure à des personnages aussi considérables en refusant de s'habiller comme eux. » Pour si naïve que paraisse cette explication (4), il la

(1) Arch. dép. du Doubs. Série B, nos 213 et 483.

(2) Béraud de Mercœur dit que le comte d'Auxerre le requit comme parent et comme homme-lige. Le jeune Jean de Châlon-Auxerre avait sa part des domaines des Châlons en Haute-Bourgogne, et Béraud avait des fiefs dans le comté d'Auxerre.

(3) *Lettres de Jean XXII.* I, no 749, col. 646-651.

(4) *Ibid.*

Digitized by Google

donna sous son serment avec la plus grande simplicité, dans les circonstances les plus solennelles, devant le Souverain pontife et les cardinaux assemblés. Elle doit être la vraie. Et voilà Béraud travesti par une réunion de joyeux barons, en conspirateur malgré lui.

Les officiers royaux prirent les choses moins gaiement, Ils saisissent ses terres de Bourgogne, lui tuent du monde, s'emparent de sa résidence de Villers-Robert *(Villario Roberti)* (1), s'y installent, et de là, courent le pays, lui causant des dommages que Béraud évaluait à 10.000 livres tournois au mois d'octobre suivant. Il s'y attendait d'autant moins qu'il était dans le pays, en pourparlers avec Jean de Longwy et prêt à comparaître devant la cour du comté de Bourgogne.

Cependant le roi informé des chevauchées du sire de Mercœur en compagnie du comte d'Auxerre trouve dangereux qu'ils promènent de la sorte une torche allumée sur la matière inflammable de ces ligues sans fin de Bourgogne et de Champagne où les deux grands mécontents de sa cour, son cousin Charles de Valois, son frère Charles de la Marche, ont la main, et où l'empereur lui-même pourrait trouver un appui. Pour y mettre un terme, il somme Béraud et Jean de Châlon de se présenter devant lui (2). Béraud se rend enfin à la cour, ce qu'il avait refusé de faire depuis quelque temps. Là il apprend qu'Henri de Sully grand bouteiller de France (3), le membre le plus écouté du Grand Conseil, les accuse d'être entrés « mauvaisement, » c'est-à-dire traîtreusement, dans le comté de Bourgogne. Sans contrôler la nouvelle, il bondit de colère, jette son défi à Sully et s'offre à prouver par son corps,

(1) Ch.-l. de comm. canton de Chaussin, près Mont-sous-Vaudrey, Doubs.

(2) Arch. nat. J. J. 55 n° 93 fol, 45 v°. — *Rec. des Hist.* XXIII. 813 H. Il avait déjà été invité par le roi à se présenter en 1317. (Arch. nat. J. J. n° 17, f. 11 ; n° 19, fol. 40-41 ; n°s 63-65).

(3) Nommé au mois d'avril 1317, il prêta le serment de cette charge le 30 du même mois. (Arch. nat. J. J., 53, n° 161, fol 70).

Digitized by Google

son innocence contre lui; le jeune comte d'Auxerre quitte la cour brusquement, menant grand tapage et, comme nous disons aujourd'hui, en faisant claquer les portes. L'oncle complète l'esclandre par un acte qui doit compter peu de précédents. Il rédige son défi sous la forme solennelle de lettres patentes revêtues de son sceau, et fait clouer sur les portes du propre palais du roi, ce factum où il traite Sully d'*Architofel* (1).

Vers l'époque où il témoignait son mécontentement au tout puissant ministre par ce retentissant soufflet, son neveu Guy de Forez, le jouvenceau cher à Madame de Mercœur (2), manifestait le sien d'une manière plus tranchante au premier magistrat du royaume. Furieux d'un arrêt du parlement au sujet des droits de son père le comte Jean dans la baronnie de Thiers, ce jeune homme d'une vingtaine d'années chargeait, en pleine rue de Paris, le président du parlement accompagné de son escorte, blessait plusieurs de ses écuyers et le « mutilait » d'un coup d'épée. Ce personnage était leur voisin de terres en Auvergne, Gilles Ier Aycelin, chevalier, seigneur de Montaigu et de Châteldon, neveu de l'évêque de Clermont. Le grand-oncle avait reçu les sceaux de France en récompense de ses services dans l'affaire des Templiers, le petit-neveu fut consolé de la perte de son oreille ou de

(1) Idem comes (d'Auxerre) de regia curia, non absque grandi turbatione, decessit; et Beraudus (de Mercœur) ipse adeo fuit commotus quam eis, per verba ipsa, aliquid proditionale videretur impingi, quod, de sua sinceritate securus et proditionis impostu-ram abhorrens, irritatus incombuit, et ad suam innocentiam circa id intendendum se personaliter contra Henricum (de Sully) ipsum per patentes litteras obtulit deffensurum, etc.. (Lettre de Jean XXII au roi de France datée du 31 octobre 1318. Coulon. *Op. cit.* I n° 750 col. 631). — Le pape complète le récit par sa lettre du 6 novembre suivant : « Litteras.. quas, sub sigillo dilecti filii nobilis viri Beraudi Mercorii, januis regii palatii Parisius asseris affixas fuisse cum clavis, ex quibus quidem litteris sic affixis cum aliqua in tuam putare viderentur injuriam etc.. » *(Op. cit.* I n° 760, col. 663-664*)*. Lettre à Sully. Voir aussi la correspondance du pape au § suivant.

(2) La femme de Béraud de Mercœur maria ce neveu chéri, qui fut Guy VII comte de Forez, à Jeanne fille de Louis Ier de Bourbon par contrat du 14 février 1319, et le fit son héritier universel.

Digitized by Google

quelque phalange par la chancellerie du royaume (1). Le jeune Guy fut arrêté tout aussitôt son méfait (2). Plus heureux, Béraud sortit de Paris et se retira dans ses terres d'Auvergne. Ces deux affaires n'avaient d'ailleurs aucune autre connexité que l'excitation extrême de la vieille noblesse contre les agents royaux.

XIV.

ARCHITOFEL. — HENRI DE SULLY. — BÉRAUD POURSUIVI CRIMINELLEMENT. — ASSEMBLÉE DE CARDINAUX CONVOQUÉS POUR L'ENTENDRE; CHALEUREUSE INTERVENTION DU PAPE. — LE ROI APPELLE LE BAN DE LA FRANCE CENTRALE POUR LE COMBATTRE, SOUS LES ORDRES DU DUC DE BOURGOGNE. (SEPTEMBRE — 14 DÉCEMBRE 1318.)

Architofel, l'Architophel du Livre des Rois est ce conseiller du roi David qui le trahit, poussa par de mauvais conseils Absalon à dépouiller son père et fut le ministre de l'usurpateur, quand il eut chassé David de Jérusalem. Voilà le premier acte. Mais David ayant réuni ses serviteurs et ses alliés finit par vaincre les rebelles. L'usurpateur Absalon resté accroché par les cheveux à un arbre de la forêt d'Ephraïm à travers de laquelle il fuyait, y fut transpercé de deux traits par Joab serviteur de David, et le

(1) Arch. nat. JJ. n° 576, f. 320 v°. — Bergier et Verdier-Latour. *Op. cit. Pièces justific.*, p. 9.

(2) Il dut à son père et à son beau-père Louis de Bourbon, l'un et l'autre membres importants du Conseil étroit, de recevoir des lettres de rémission et même de non-culpabilité le 21 janvier 1321, n. st. (Remissio.. occasione emutilationis Egidii Asselini, militis, in parlamento presidentis. Mense januarii 1320. *Arch. nat. JJ. n°* 576, *f.* 320 *v°*). — Ces lettres disent qu'elles lui furent accordées « après une assez longue détention » — Gilles Aycelin était chancelier au mois de juin 1319 (*Ordonn. du Louvre I*, p. 692). — Un arrêt du parlement du mois de février 1321 tranchait les difficultés pendantes sur la garde des deux abbayes de Thiers réclamée par le comte de Forez. Il y eut toutefois encore un autre arrêt dix ans plus tard sous Guy VII (*Arch. nat. R*[2] 141). Par ses terres de Châteldon et de Montaigut près Billom, Gilles Aycelin confinait aux baronnies de Thiers et d'Olliergues, propriété de la maison de Forez en Auvergne.

Digitized by Google

mauvais conseiller Architofel se pendit de désespoir. Le Moyen âge le vouait parfois aux enfers avec Caïn, Abiron et Judas; et parmi les gens de la cour nourrie des Saintes Ecritures nul ne put se tromper sur le sens de l'outrage.

Malheureusement pour Béraud, l'Architofel de son placard était le meilleur homme d'Etat du royaume, le premier ministre du temps (1). Diplomate consommé, légiste excellent, au Grand Conseil Henri de Sully est l'âme du parti monarchique, et la tête des finances à la Chambre du Trésor avec Guy Florent. Dans le monde de l'hôtel, ce ministre de Philippe le Long a plus que personne l'oreille du maître qui vient de le pourvoir de l'un des grands offices de la couronne, la grande bouteillerie. Haut baron par la naissance, et très riche, il ne lui manque pas même les appuis de famille chez les grands feudataires et dans la maison royale. Sa sœur Péronnelle est la femme de Jean II comte de Dreux cousin du roi; son fils aîné Jean épousera Marguerite de Clermont arrière-petite-fille de saint Louis (2), et son second fils, par sa femme Jeanne d'Harcourt, lui donnera des soutiens jusqu'à l'extrémité de la France. Il est l'homme nécessaire du moment et le plus puissant après le roi. Tel était celui que Béraud, quelque peu son parent aussi, n'hésitait pas à insulter et qu'il appelait en champ clos avec une si bruyante désinvolture. N'importe ! Accusé de félonie à l'occasion d'une chevauchée féodale légitime à ses yeux il entendait faire rentrer la calomnie dans la gorge d'où elle était sortie, si haut cravatée qu'elle fût.

Absalon prit fort mal la chose ; il était personnellement offensé par le choix irrévérencieux des portes de sa propre

(1) Voir Lehugeur. *Loc. cit* 1 p. p. 285 à 290 et *Lettres de Jean XXII.*

(2) Fille de Louis de France comte de Clermont, sire de Bourbon, duc de Bourbon neuf ans plus tard ; tige de toute la dynastie royale des Bourbons et des d'Orléans. Ce mariage alliait aussi les Sully au comte d'Auvergne et de Boulogne Robert VII. — Ce fut au mois de juin 1320, à Paris, que Philippe le Long donna son approbation au mariage « déjà convenu » entre Marguerite de Bourbon et Jean de Sully. Elle lui apport 16.000 l. t. de dot. *(Arch. nat. P.* 13652 *cote* 1447*).*

Digitized by Google

demeure par ce fou de Béraud pour y clouer l'outrage à son ministre. Et telle fut bien l'impression générale car, à partir de ce moment la question des chevauchées de Champagne et de Bourgogne, la casaque des confédérés et le reste passent à l'arrière-plan ; cela ne sert plus qu'à corser la poursuite de souverain à sujet. Un procédé de cette nature eût suffi dans les mœurs du temps à mettre des armées aux prises. Philippe et Sully estimèrent que l'arrogance du vassal appelait une répression exemplaire, et Béraud avait fait prudemment de courir se réfugier dans ses repaires montagneux.

Ordre est donné partout, spécialement au bailli d'Auvergne de saisir ses terres dans toutes les provinces. Quand les officiers royaux se présentent devant ses forteresses et le somment de les rendre au roi, Béraud, crédule aux conseils des madrés qui l'entourent, leur fait cette belle réponse : « Les lettres du roi vous enjoignent de saisir mes terres, prenez mes terres ; elles ne parlent pas de mes châteaux, je les garde. » Et il les garda (1). Il sentait bien que l'éclat avait porté trop haut cette fois. Ne voulant ni combattre le souverain, ni être capturé, il s'en alla en Avignon trouver le pape. Jean XXII estima la situation délicate ; et jugea prudent d'associer la cour pontificale à son intervention. On était à la fin d'octobre 1318. Il convoqua donc ses cardinaux et leur exposa la situation. Invité à s'expliquer devant l'auguste assemblée sous la foi de son serment, Béraud le fait avec la candeur d'un homme qui se croit l'innocence même. Le pape lui adresse une semonce paternelle, moins sur le fond de l'affaire que sur sa conduite irrespectueuse envers le roi, et violente au regard du

(1) Béraud expliquait lui-même la chose très naïvement au pape au mois d'octobre : Subjungens deinde quod, circa terre sue captionem, se inobedientiam erga regem non commisisse credebat, quamvis castra ipsius terre minime dimisisset ; *regales namque littere non de castris ad manum sue ponendis curie, set de terra sua faciebant mentionem tantummodo ; unde postquam terram dimiserat libere, non putabat, secundum habitum circa id consilium a peritis, inhobediens extitisse.* (Ceulon. *Loc. cit.* n° 749.)

Digitized by Google

ministre; mais, cela fait, il prend sa cause en main avec une chaleur qui ne se lassera plus. Il est celui qui a le mieux compris cet homme redressé sous l'offense et doux comme un enfant avec les doux, cette tête trop haut portée qui exagère l'idée d'honneur jusqu'à l'orgueil extrême ; ce cœur accessible à tous les sentiments nobles et jouet des ruffians qui l'exploitent. Il le tient pour ce qu'il est, un être généreux, loyal et droit, dont on peut tout obtenir par des égards, capable de folies si on le pousse à bout. Il a réellement pitié de lui et il l'aime.

Béraud se déclare disposé à se présenter devant la cour du roi pour y être jugé, à laisser tous ses biens saisis sous sa main, à donner d'autres gages s'il le faut en garantie de l'amende à laquelle il pourra être condamné ; mais il y met une condition, et sur ce point il est intraitable, il ne veut pas être arrêté comme un malfaiteur ou un traître; il comparaîtra « libre » devant le souverain. A cet effet, le roi lui délivrera un sauf-conduit « pour l'aller (à Paris), le séjour et *le retour* ». Quant à son affaire avec Henri de Sully il retira « Architofel » et son défi, si Sully rétracte « mauvaisement ». En vain le pape essaie de lui faire comprendre que mauvaisement est un mot bien vague ; même la tête sous la hache, le baron auvergnat n'admet pas le vague quand il s'agit d'une insinuation de félonie.

MARCELLIN BOUDET.

(A suivre.)

Digitized by Google

LE ROI HARALD ET LE JEUNE HEMING

CHANSON NORVÉGIENNE.

(M. B. Landstad. NF. N° XV, A.)

Harald, en son banc assis,
A ses gens ainsi parla :
« N'ai vu encor' mon égal.
Bien sûr, il n'existe pas ! »
C'était le jeune Heming,
Allait si bien en skies !

S'avança le jeune Heming,
Au roi osa se vanter :
« Je parie qu'au jeu de l'arc
Moi, je pourrai t'égaler ! »

Où bien, sir', s'il te plaît mieux
D'venir en skies avec moi,
Nous irons sur l'Snarafjeld :
Ce ne m'est sujet d'émoi ! »

Heming et le roi Harald,
L'un contre l'autr' sont allés :
Ont bien lancé quinze flèches,
Point' contre pointe ont frappé.

« Sur la tête de ton frère
Une noix tu abattras :
Sinon, dedans Oringsborg,
Prisonnier tu resteras ! »

« Sur la tête de mon frère
S'il faut qu' j'abatte une noix :
Afin de la voir tomber,
Tu t'tiendras tout près, ô roi ! »

Digitized by Google

« Ecoute, ô mon frère aimé,
N'as pas besoin de pâlir :
Fièrement, la tête haute,
Sous la noix faut te tenir ! »

Heming a tendu son arc,
Si sûr'ment il a visé :
Moitié d'la noix a tombé,
L'autr' n'a pas même bougé.

Dit Harald au jeune Heming :
« Cette épreuve est terminée !
Mais pourquoi donc cette autr' flèche
Là, sous ton pourpoint, cachée ? »

« Si j'eusse tué mon frère,
Si cela fût arrivé :
L'autre flèche, roi Harald,
Certes, ne t'eût pas manqué ! »

« Du sommet du Snarafjeld
Sur tes skies tu descendras :
Sinon, dedans Oringsborg
Prisonnier tu resteras ! »

Du sommet du Snarafjeld
L'jeune Heming est descendu :
Une étoil' tombant du ciel,
En l'voyant, le roi l'a cru.

Du sommet du Snarafjeld
L'jeune Heming a dévalé :
A pris le roi par l'épaule,
Sur le nez l'a fait tomber.

Heming sur ses skies de chêne,
Au d'là des monts s'est sauvé :
On se d'mand', mais nul ne sait,
Où la mort l'a pu trouver.
C'était le jeune Heming,
Allait si bien en skies !

Léon Pineau.

Digitized by Google

ENQUÊTE SUR LE FOLK-LORE DE L'AUVERGNE

Sous le nom de « Folk-Lore » on comprend l'ensemble des croyances, pratiques et coutumes, des contes, récits, légendes et chansons, bref, de toutes les traditions populaires qui, de génération en génération, se sont transmises du plus lointain passé jusqu'à nos jours. Au train dont notre société se transforme, tout cela aura bientôt disparu. On conviendra, je pense, de l'intérêt qu'il y a à recueillir, pendant qu'il en est temps encore, ces souvenirs des anciens âges : aussi bien, sinon mieux que les vieilles pierres, plus ou moins sculptées, ils nous instruisent sur l'état d'âme de nos aïeux et leur degré de culture. L'Auvergne, par sa situation géographique autant que par son ethnologie, doit, sous ce rapport, être une des plus riches provinces de France : elle en a été cependant une des moins étudiées. Il y a là une lacune que nous voudrions essayer de combler. Pour cela nous nous adressons à toutes les bonnes volontés : instituteurs (1), prêtres, médecins, etc., etc., à tous ceux qui, ayant vécu au milieu du peuple, ont appris à le connaître et à l'aimer. Notre enquête, entreprise avec la haute approbation de M. le Recteur et le bienveillant appui de la Société des Amis de l'Université, a donc un but essentiellement scientifique et absolument désintéressé : la *Revue d'Auvergne* en publiera tous les résultats avec le nom des personnes qui les auront fournis, ne me réservant que le soin de centraliser et de classer les matériaux qu'on voudra bien me communiquer suivant les indications ci-dessous.

Contes merveilleux : sur les géants, les ogres, les nains, les fadets et les fées. — Récits divers : sur les curés et les moines. — Farces et Facéties. — Contes d'animaux.

Petites légendes locales. — Récits sur la Vierge et les Saints.

Chansons de toute nature : d'amour et de mariage, de métiers ; *Rondes et Chansons de danse* (si possible, avec les airs notés).

(1) MM. les Instituteurs qui voudront bien répondre à mon appel, peuvent me faire parvenir leurs envois par l'Inspection Académique. Je me permets, en passant, de leur donner un conseil : le moyen pour eux le plus facile de se procurer des renseignements est de demander à leurs élèves d'écrire eux-mêmes tout ce qu'ils savent sur les différents points du questionnaire.

Digitized by Google

Noëls. — Berceuses.

Formulettes : pour amuser les petits enfants, pour éliminer au jeu, pour faire envoler la coccinelle, etc., etc.

Jeux d'enfants. Leur description.

Dictons sur le temps. — Pronostics. — Proverbes. — Devinettes.

Les oiseaux. Ce qu'ils disent dans leurs chants. Leurs noms populaires.

Coutumes et croyances se rapportant aux différentes époques de l'année : 1er de l'An, Carnaval, les Brandons, 1er Mai, la Saint-Jean, Noël, etc.

Pratiques et usages relatifs aux différents moments de la vie humaine : la naissance, le mariage, la mort.

Ne fait-on rien de particulier aux moissons ? Avant d'habiter une maison neuve ? etc., etc.

Les fontaines. Légendes sur leur origine. Leur culte. De quelles maladies elles guérissent et ce qu'il faut faire pour cela.

N'y a-t-il pas également *des pierres* où l'on va faire des voyages ?

Les remèdes populaires. — Les *rebouteux*.

Les revenants ; les feux-follets ; la chasse Gallery.

Les sorciers ; les loups-garous ; les meneurs de loups.

Etc., etc., etc.

Adresser les communications, comme papiers d'affaires, sous enveloppe ouverte à M. Léon Pineau, professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de l'Université de Clermont-Ferrand, villa Roche-Close, à Chamalières (Puy-de-Dôme).

Nota. — Les moindres détails ont leur importance. — Ne *rien changer ;* ne *rien enjoliver*. — Reproduire exactement le *langage local*.

Noter le nom, l'âge, la profession, le pays d'origine de la personne dont on tient les renseignements.

L'Imprimeur-Gérant : G. Mont-Louis.

Clermont-Ferrand, typographie et lithographie G. Mont-Louis.

Digitized by Google

LA DÉLÉGATION

DE

L'ASSOCIATION FRANCO-SCANDINAVE

EN AUVERGNE

En février 1904, grâce à l'intelligente et énergique initiative de M. Lucien Maury, maître de conférences de littérature française à l'Université d'Upsal, se fondait à Paris une association franco-scandinave, destinée à multiplier les rapports entre notre pays et les royaumes du Nord.

Le 22 février, la Suède formait sa section particulière. Le Danemark et la Norwège ont suivi peu après le même exemple, et dès le commencement des vacances scolaires un groupe important de professeurs et d'étudiants suédois s'est rendu en France.

M. François Maury, secrétaire de la *Revue bleue*, et frère de M. Lucien Maury, a songé à faire connaître l'Auvergne à un certain nombre de nos hôtes suédois et nous avons eu la bonne fortune de faire les honneurs de notre pays à M. le docteur G. Timberg, professeur à l'Institut agronomique d'Ultuna, et à Mme G. Timberg, à Mme et à Mlle Blomstedt, de Stockholm ; à Mlle C. Blag, directrice du lycée de jeunes filles de Falköping ; à Mlle Ida Von Bornstedt, de Copenhague, à Mlle E. Stalhammar, de Stokholm ; à Mlle Engström, à M. Klingberg, de Stockholm et à MM. Almquist, Ekenberg, Lawski et Lundgren, étudiants à Upsal.

M. le docteur Gautrez, président de la Société des

Digitized by Google

Amis de l'Université, s'est occupé, avec la plus parfaite bonne grâce, de réunir les ressources nécessaires pour occuper nos hôtes aussi agréablement que possible. Il a trouvé auprès du Conseil municipal de Clermont, de l'Automobile-Club de Clermont, de la Compagnie des tramways, du Syndicat d'initiative de l'Auvergne, de M. le recteur Zeller, de M. Brunhes, directeur de l'observatoire du puy de Dôme, et de M. Yberty, directeur de la Compagnie des Eaux de Royat, le concours le plus généreux et le plus empressé.

Ne pouvant rivaliser avec Paris ou les riches cités universitaires de Dijon et de Grenoble, Clermont a cherché à racheter à force de cordialité ce qui pouvait lui manquer comme ressources ; il a reçu ses hôtes en amis, avec la simplicité souriante qui est le grand charme de la province quand elle sait être elle-même.

Les Suédois sont arrivés à Clermont le mardi 28 juin et ont trouvé à la gare M. le docteur Gautrez, entouré d'une délégation du Syndicat d'initiative et de l'Université, qui les ont conduits à Royat et installés à l'hôtel de l'Europe.

Le soir, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des Lettres, M. Desdevises du Dezert leur a souhaité la bienvenue et leur a présenté l'Auvergne dans la causerie que voici :

« Mesdames, Messieurs,

» Vous venez de voir Paris, vous allez voir les Alpes; notre Auvergne aura peut-être quelque peu à souffrir du voisinage de ces deux splendeurs. Notre ville n'est pas une capitale, et notre *puy de Dôme* n'est qu'une butte à côté de la *Mège* et de la *Barre des Ecrins*.

» Nous ne désespérons pas cependant de vous laisser quelques bons souvenirs. Un très vieil auteur, Sidonius Apollinaris, disait de l'Auvergne qu'elle est aimée de ses fils et que ceux qui n'y sont pas nés s'y plaisent et s'y fixent très volontiers.

Digitized by Google

» C'est justement ce qui m'est arrivé à moi-même. Normand de race, ayant peut-être dans les veines quelques gouttes de votre sang scandinave, je suis venu dans ce pays et j'y ai planté ma tente, sans esprit de retour, gagné par la variété des aspects et par les solides qualités de la race.

» L'Auvergne que vous allez parcourir correspond à peu près à la partie moyenne du bassin de l'Allier, une belle rivière de 370 kilomètres de cours, qui prend sa source dans la Lozère et se jette dans la Loire, un peu en aval de Nevers.

» Sur la droite de l'*Allier* s'élève la grande chaîne granitique des *Monts du Forez* et des *Bois noirs*, qui sépare la vallée de l'*Allier* de la vallée de la *Loire* et dont le point culminant, *Pierre-sur-Haute,* culmine à 1,640 mètres.

» Sur la rive gauche se dresse aussi une chaîne granitique, analogue à la précédente, mais dont la surface a été à plusieurs reprises bouleversée par de puissantes éruptions volcaniques.

» D'après les plus récents travaux de nos géologues, MM. Julien, Boule et Glangeaud, c'est à l'époque *miocène* que s'ouvrirent en Auvergne les premières bouches volcaniques.

» Ces anciens volcans ont couvert le pays de filons basaltiques dont on reconnaît encore très aisément la trace.

» L'époque *pliocène* a vu le complet développement de l'activité volcanique. Les grands volcans de la *Banne d'Ordenche* et du *Pic de Sancy* montaient alors jusqu'à 2,000 et 2,500 mètres. Sur l'emplacement de la chaîne des Dômes se formaient les volcans domitiques, vomissant à l'état pâteux cette roche blanchâtre, dont est fait le puy de Dôme, qui se dressait alors à près de 2,000 mètres d'altitude.

» Entre les périodes éruptives se développaient sur la pente des montagnes des forêts de lauriers, d'érables et de

Digitized by Google

bambous, parcourues par des mastodontes, des rhinocéros, des tapirs, des hippopotames, des chevaux à la robe rayée comme des zèbres, des antilopes et des tigres à dents en forme de lame de poignard.

» Enfin, à l'époque quaternaire, de nouveaux volcans, les volcans à cratère, s'ouvrirent à côté des anciens et jetèrent sur notre sol de nouvelles coulées de basalte, d'andésite, de labradorite, et ces immenses dépôts de cendres qui ont formé çà et là de véritables montagnes de pouzzolane.

» Les coulées de lave portent le nom de cheires ; nous vous en montrerons une demain en allant au *puy de Dôme*. Du haut de la montagne vous apercevrez les cratères du *Nid de la Poule* et du *Pariou*. Gravenoire, le plus récent des volcans d'Auvergne, a poussé sa cheire jusqu'à 500 mètres d'ici. La lave a coulé sur de l'argile et en a fait de la brique fossile que l'on utilise aujourd'hui pour de curieuses expériences magnétiques.

» Nos volcans sont éteints — et bien éteints — mais ils nous ont légué plus de 300 sources d'eaux minérales, dont les grandes stations du *Mont-Dore*, de *La Bourboule*, de *Royat* et de *Châtelguyon*, dans le Puy-de-Dôme ; de *Chaudesaigues*, dans le Cantal ; de *Néris* et de *Vichy*, dans l'Allier, sont les principaux centres d'exploitation. Les plus abondantes de ces sources sont celles de *Chaudesaigues*, qui donnent 2,000 mètres cubes par 24 heures, avec une température de 88 degrés.

» Entre les *Dômes* et les *Bois noirs*, sur 40 kilomètres de largeur, s'étend la plaine fertile, la *Limagne*, analogue au terreau noir de Russie. Elle fut jadis un lac saumâtre ; la dernière flaque d'eau a disparu au XVIIe siècle.

» Telle est, à grands traits, la figure de notre pays.

» Sa situation et son altitude lui donnent un climat sain et vivifiant, mais extrêmement variable.

» La température moyenne de Clermont est de 10 degrés centigrade au-dessus de zéro ; mais on y a constaté

Digitized by Google

23 degrés de froid le 10 décembre 1879 et 38 degrés de chaleur le 16 août 1892, soit 61 degrés d'écart. L'écart annuel moyen est de 51 degrés.

» Nous avons en moyenne 151 jours de gelées et 145 jours de pluie, mais la hauteur annuelle moyenne de l'eau météorique n'est que de 637 millimètres, une des plus faibles de France.

» En 1895, un violent orage a donné 25 millimètres d'eau en 10 minutes.

» L'atmosphère est calme en général, mais le vent souffle assez souvent en brusques tempêtes avec des vitesses de 20 à 33 mètres à la seconde.

» L'observatoire météorologique du puy de Dôme, fondé de 1873 à 1876, par M. Alluard, doyen de la Faculté des Sciences, a été le premier observatoire de montagne fondé en France et a permis une étude sérieuse de la météorologie auvergnate. Nous le visiterons demain sous la conduite de son directeur.

» Malgré ses brusques variations, le climat auvergnat se prête à toutes les cultures et fait de notre province un richissime pays agricole.

» La Limagne est cultivée en blés durs, qui permettent la fabrication de pâtes alimentaires à la façon d'Italie. Une grande usine vient d'être établie à Gerzat. Le rendement du blé s'élève à 25 hectolitres à l'hectare.

» On cultive aussi la betterave, qui est traitée à la grande sucrerie de Bourdon, près d'Aulnat.

» Les coteaux, jusqu'à l'altitude de 700 mètres, sont couverts de vignes, qui ont donné dans les bonnes années 1,200,000 hectolitres de vin. Le phylloxéra, constaté dès 1874, a horriblement ravagé le vignoble auvergnat, mais la ténacité du paysan finira par vaincre le fléau. La reconstitution du vignoble par le cépage américain s'opère rapidement.

» Le vin d'Auvergne, qui serait beaucoup meilleur s'il était fait avec plus de soin, donne d'agréables vins blancs,

Digitized by Google

quelques crûs estimés de vins rouges, tels que le Chanturgue et le Champeix, et les excellents vins de paille faits avec des raisins conservés.

» La zone vignoble est aussi la zone des arbres fruitiers.

» Quand le printemps éclate franchement et sans traîtrise, rien n'égale la beauté de nos collines couvertes d'amandiers, d'abricotiers, de pruniers, de poiriers, de cerisiers et de pêchers en fleurs ; certains vallons semblent neigeux, d'autres disparaissent sous une gaze rose. Il y a des cerisiers triomphants, dont les fleurs se détachent en bouquets de nacre au milieu des jeunes pousses, couleur de bronze vert, avec la grâce nonpareille et les coloris délicieux des broderies japonaises.

» Les pâtes d'abricots et de framboise, les fraises au sucre, les raisins glacés, les cerises à l'eau-de-vie constituent d'excellents desserts que nous vous ferons goûter. L'Angleterre nous achète toute notre récolte d'angélique, et nos pommes font prime sur le marché de Paris.

» La montagne est la région des pâturages. Parmi les digitales et les gentianes, les pensées bleues, les petits œillets ponceau, pâturent par grandes bandes, les moutons maigres à longue queue et les belles vaches rouges, couleur d'acajou, dont le lait, traité dans les burons du Mont-Dore et les jasseries du Forez, donne les fromages estimés du *Mont-Dore*, de *Saint-Nectaire* et d'*Ambert*.

» Ces produits, déjà bons, pourraient encore être améliorés, mais le paysan est un peu le même en tous pays et le paysan auvergnat est peut-être un peu plus méfiant encore que les autres.

» Notre pays est surtout un pays agricole, cependant la vie industrielle tend à s'y développer. *Brassac* et *Saint-Eloy* exploitent la houille ; on espère tirer du radium des minerais de plomb argentifère de *Pontgibaud*. *Thiers* envoie ses couteaux dans toute l'Espagne et dans toute l'Amérique du Sud. *Royat* a des blanchisseries, des minoteries et une très intéressante fabrique de chocolat.

Digitized by Google

» Clermont possède de grands ateliers de la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée. Les grandes usines Michelin, Bergougnan et Torrilhon en ont fait un des centres de l'industrie du caoutchouc. L'immense usine Conchon fabrique des vêtements manufacturés.

» La petite rivière de la *Durolle* produit de l'électricité distribuée aux usines de *Thiers* et de *Clermont*. Dans quelques mois, la *Sioule* nous enverra à travers monts et vallées, de puissants courants électriques qui nous apporteront la lumière et la force.

» Nous naissons à la vie moderne et si d'aucuns nous trouvent encore arriérés, c'est qu'ils ne savent pas notre histoire, c'est qu'ils ne connaissent pas les obstacles contre lesquels il a fallu lutter.

» Située en dehors des grandes voies françaises, l'Auvergne n'avait il y a cent vingt ans qu'une seule route commerciale, la rivière d'Allier, des trains de bateaux descendaient au fil de l'eau et s'arrêtaient à Vichy où la douane du Bourbonnais leur faisait quelquefois perdre cinq à six semaines. La province était divisée en deux cantons rivaux et presque ennemis, la Haute et la Basse-Auvergne. Il y avait rivalité entre la plaine et la montagne, entre les campagnes et les villes. Dans les villes, les différentes classes vivaient séparées ; dans chaque classe il y avait des coteries jalouses. L'instruction populaire n'existait pas dans les campagnes. On ne sortait guère de chez soi, on était ignorant et routinier.

» Les traces de ce terrible passé vont s'effaçant un peu chaque jour, mais elles s'effacent lentement. Nos populations sont encore bien loin d'avoir atteint la haute culture intellectuelle et morale où sont parvenus vos Dalécarliens, dont Mme Selma Lagerlöf nous fait un si séduisant portrait.

» Nos concitoyens appartiennent à la race qui a couvert presque toute la Gaule à l'époque néolithique et que l'on

Digitized by Google

s'accorde à désigner aujourd'hui sous le nom de race celtique. Le Celte était de taille moyenne, de complexion robuste mais osseuse et lourde. Il avait le teint mat, tirant sur le jaune, les yeux noirs, les cheveux foncés et plats. Tous ces caractères on les retrouve en Auvergne, comme en Bretagne. En Arvernie, comme en Armorique, le type primitif s'est conservé et a absorbé tous les éléments étrangers qui ont tenté de s'introduire dans le pays. Et ce type celtique, un de mes collègues et amis, M. Pineau, l'a retrouvé jusqu'en Danemark et en Norvège; il existe probablement aussi en Suède; il nous rapproche les uns des autres. Peut-être êtes-vous des Celtes germanisés, comme nous sommes des Celtes romanisés? Nos vieux chants de guerre, nos plus antiques légendes semblent proclamer cette communauté d'origine.

» Tel que l'ont fait son climat et son histoire, l'Auvergnat est un de nos types provinciaux les plus originaux. Il est de contenance grave et d'humeur un peu taciturne. Une foule auvergnate fait à peu près dix fois moins de bruit qu'une foule normande. Dur au travail et volontiers autoritaire, il est — dit-on — intéressé, mais si vous songez au labeur séculaire qui de nos laves et de nos sables a fait un immense verger, vous l'excuserez certainement de tenir à un bien conquis par de si longs et héroïques efforts. Un certain penchant à la chicane pourrait lui être plus justement reproché; c'est peut-être du Romain qu'il tient ses travers de légiste, son goût pour les arguties et les embûches de la procédure. Avec les dehors calmes d'un homme du Nord, c'est déjà un Méridional par la vivacité des impressions, par la tendance à la rêverie, par le penchant aux croyances superstitieuses.

» Une violence redoutable sommeille parfois au fond de ces yeux calmes; l'âme bouillante des ancêtres barbares vit encore chez plus d'un de nos montagnards.

» Le paysan emploie volontiers un langage imagé, qui déforme et exagère les choses. Le moindre quolibet devient

Digitized by Google

à ses yeux une insulte. La réplique prend dans sa bouche un tour énorme et menaçant.

» Il croit trop volontiers aux jeteurs de sorts, aux devins et aux sorciers.

» Même chez les personnes cultivées, on observe parfois une exaltation de pensée, une imagination passionnée que l'on n'aurait point soupçonnée tout d'abord.

» Disciplinée par l'esprit de famille, cette fougue donne des travailleurs infatigables, des hommes au tempérament combattif, aux sentiments exclusifs et profonds, des épouses et des mères admirables. Ce pays a jadis été touché par le jansénisme et il en a gardé quelque chose; c'est le pays des « Vies encloses » qui ne sont pas toujours sans noblesse ni sans poésie.

» Par la langue, l'Auvergne se rattache à la grande et vieille langue limousine ou langue d'oc, qui se parle encore de Limoges aux frontières de Provence et de Gannat à Murcie.

» Le XIIe siècle a été le siècle d'or de la littérature auvergnate, alors que le dauphin Guillaume tenait sa cour à Montferrand, et poète lui-même, hébergeait les plus fameux troubadours de son temps. Aujourd'hui le dialecte auvergnat n'est plus qu'un patois, mais il suffirait d'un poète pour le remettre en honneur. Plus heureux que le Puy-de-Dôme, le Cantal a trouvé le sien dans Vermenouze et l'admirable renaissance de la littérature catalane montre tout ce que le talent peut tirer des vieilles langues délaissées qu'il rappelle à la vie.

» Provincial convaincu, je regrette vivement pour ma part cette mort lente des dialectes locaux; j'écris parfois en patois bas-normand et je m'étonne que l'auvergnat ne trouve pas ici le moindre mainteneur. L'amour de la petite patrie se marie très bien avec l'amour de la grande.

» C'est peut-être la vie enclose dont je parlais tout à l'heure qui pousse à la paresse intellectuelle et fait obstacle à l'éclosion de la vie littéraire et artistique, car cette vie a

Digitized by Google

existé jadis en Auvergne, à une époque où la Société provinciale n'avait pas les habitudes somnolentes qu'elle a prises au XVIIIe siècle et dont elle ne fait que commencer à se dégager.

» L'Auvergne gauloise étendait son influence sur un tiers de la Gaule, la défense de *Gergovie* par Vercingétorix est un des plus grands faits de la guerre gallique.

» L'Auvergne romaine a été l'une des plus riches provinces des trois Gaules.

» Au Moyen âge, c'est de Clermont qu'est parti le signal de la première croisade.

» Du XIIe au XVIIe siècle, l'Auvergne s'est couverte de belles églises, de châteaux et de bourgs fortifiés ; la renommée de ses huchiers et de ses émailleurs a été universelle.

» Clermont a eu pour évêque un d'Amboise et un Massillon.

» Michel l'Hospital, le chancelier honnête homme, était d'Aigueperse.

» Domat, le grand jurisconsulte, qui débrouilla l'un des premiers le chaos des lois civiles, était de Clermont.

» Pascal est né à deux pas de la cathédrale, et c'est au puy de Dôme que son beau-frère Périer a démontré scientifiquement la pesanteur de l'air par l'emploi du baromètre.

» Tout cela est passé ; et pendant de longues années, l'Auvergne a ressemblé au pays de la Belle au Bois dormant.

» Voilà 35 ans que je connais cette salle, où je venais, écolier, entendre les maîtres d'alors, et je me souviens combien leur parole était timide et combien l'auditoire était facile à effaroucher.

» Je me réjouis qu'il n'en soit plus ainsi ; je vois avec joie le souffle puissant de la vie rentrer dans les maisons closes et emplir les jeunes poitrines.

» Et au risque de vous paraître bien outrecuidant —

Digitized by Google

ou bien naïf — j'oserai, dans ce progrès, attribuer une large part à notre pauvre petite Université.

» Vous devez rire en vous-mêmes, messieurs, lorsque vous comparez les glorieux palais d'*Upsal* et les splendeurs de la *Carolina Rediviva* à notre modeste Hôtel de briques et de lave, à nos laboratoires étriqués, à notre bibliothèque embryonnaire et encombrée ; ne riez pas, je vous en prie, car cette pénurie nous est douloureuse et cette humble maison est vraiment une maison d'étude et de travail.

» On dit en Espagne que les Aragonais savent faire du pain avec des pierres ; nous travaillons de notre mieux à faire quelque chose avec rien. Les ressources que nous n'avons pas, nous les empruntons aux bibliothèques plus riches ; les vacances qu'on nous jalouse, nous les passons bien souvent à l'étranger, amassant les notes et les fiches pour les longues soirées d'hiver. Pour parler d'abord de ce qui vous touche plus particulièrement, c'est à Clermont qu'Ibsen a été pour la première fois présenté à un public français. L'an prochain, votre littérature épique du Moyen âge fera, ici même, l'objet d'un cours public. Ceux d'entre vous qui s'intéressent à la poésie française, trouveront parmi nous un vrai poète, dont les vers héroïques ou charmants figurent dans toutes les anthologies. C'est un des plus distingués élèves de l'Ecole française de Rome qui vous montrera demain les ruines du Temple de Mercure au sommet du puy de Dôme. S'il est parmi vous des anthropologistes, ils pourront visiter chez un de nos collègues une des plus belles collections d'archéologie préhistorique. Les mathématiciens pourront saluer parmi nous un membre correspondant de l'Institut de France.

» Je m'arrête, pour que vous ne m'accusiez pas d'hyperbolisme méridional. Que vous êtes heureux, messieurs, d'être les fils d'une nation sage, qui estime à leur juste prix la science et l'effort, et cote la valeur morale plus haut encore que l'esprit et le talent !

Digitized by Google

» Je me souviens d'avoir vu jadis aborder au port de Caen de grands voiliers suédois, chargés de madriers, et j'admirais vos marins, ces hommes calmes, à l'œil clair et à la barbe dorée, qui venaient de *Luleo*, de *Hernösand* et de *Gefle*, et manœuvraient leurs lourds navires en chantant des refrains étranges, au rythme mélancolique et lent.

» Je me souviens d'avoir longtemps rêvé, après avoir lu, « les Revenants » ou « la Dame de la mer ».

» J'ai appris à vous connaître davantage en causant, l'an dernier, avec M. et Mme Geiger, qui savent si bien, l'un avec sa science profonde, l'autre avec son charme pénétrant, parler des choses de votre pays.

» Enfin, j'ai entrevu la vie suédoise dans les longues et charmantes lettres de mon cher ancien élève et ami, M. Lucien Maury. Je sais quelle vaillance vous portez dans toutes les branches de l'activité humaine, combien votre esprit est libre et hardi, combien votre morale est ferme et pure ; je sais combien vous aimez la famille, la liberté et la patrie ; et moi, qui crois comme vous à toutes ces chères vieilles choses, je vous dis avec tout mon cœur : Ne faites pas attention à la pauvreté de cette maison, amis, vous êtes chez des laborieux, comme vous les aimez. — Frères, vous êtes chez vous ! »

Après la conférence, M. le docteur Timberg prit la parole en français et remercia courtoisement les Amis de l'Université de leur bon accueil.

Le lendemain 29 juin, dès 7 heures et demie, les cars du Syndicat venaient se ranger devant l'hôtel de Paris. Nos hôtes, reposés par une bonne nuit, emplissaient les voitures et la caravane montait lentement le long de la magnifique route de Fontanas.

L'ascension de notre Puy ne fut qu'un jeu pour la plupart des Suédois, entraînés à tous les sports. A l'observatoire, le Directeur et Mme Brunhes ont fait aux touristes

Digitized by Google

l'accueil le plus gracieux et leur ont offert le champagne dans la grande salle de l'observatoire.

M. Brunhes a prononcé l'allocution suivante :

« C'est un honneur et un plaisir pour le Directeur de l'Observatoire du Puy de Dôme de recevoir chez lui les maîtres, les élèves, les amis des Universités scandinaves. La Suède est un des pays du monde où la physique du globe dans son sens le plus général, la météorologie, le magnétisme terrestre sont le plus en honneur.

» Vous êtes ici au puy de Dôme, où fut fondé, il y a vingt-huit ans, le premier observatoire météorologique de montagne. Les travaux du fondateur de l'observatoire, M. Alluard, sur les inversions de température par beaux temps d'hiver, sont aujourd'hui classiques, comme en fait foi le chapitre consacré à cette question dans un magistral ouvrage qui est le résultat d'une collaboration féconde, les *Bases de la météorologie dynamique,* que viennent de publier ensemble un Suédois et un Français : l'éminent directeur de l'observatoire d'Upsal, M. Hildebrandsson, et notre compatriote Léon Teisserenc de Bort. Si vous aviez retardé d'un an votre visite, vous auriez pu voir fonctionner ici l'appareil de mesure de la chaleur solaire qu'a établi le professeur Knut Angstrom. Son ancien assistant, M. Otto Edelstram, a bien voulu m'offrir d'en faire construire pour nous un semblable par le mécanicien du laboratoire de physique de l'Université d'Upsal. Mais, à l'heure présente, nos efforts portent surtout sur le magnétisme terrestre, et là encore, des encouragements et des exemples nous sont venus de votre pays. L'illustre Arrhénius nous écrivait, il y a quelques mois, qu'il suivait avec intérêt les recherches entreprises ici et que nos premiers résultats sur le magnétisme de nos roches paraissaient confirmer les idées théoriques émises sur le passé magnétique de notre globe par Carlheim Gyllenskjöld, le savant qui a si heureusement appliqué l'étude des anomalies magnétiques à la recherche des mines de fer de Laponie.

Digitized by Google

» Vous voyez, messieurs, que sans cesse les noms de vos compatriotes se présentent à l'esprit de quiconque étudie la physique du globe. Vous me permettrez de lever mon verre en l'honneur des physiciens et météorologistes scandinaves, et, avant tout, de saluer devant vous le grand nom d'Arrhénius. »

M. le docteur Timberg répondit par quelques mots fort aimables et un toast à la suédoise, auquel répliqua un triple ban à la française.

Au sortir de l'observatoire, la compagnie se rendit sur les ruines du temple de Mercure arverne et, pittoresquement groupée sur les marches du vieux sanctuaire, écouta une substantielle conférence de M. Audollent sur la structure et l'histoire du temple à travers les âges. Les applaudissements qui saluèrent le professeur lui montrèrent qu'il avait été parfaitement compris et avait su intéresser tous ses auditeurs.

Après un excellent déjeuner à l'hôtel Langlais, la compagnie reprit la route de Royat, par La Baraque, sans que la pluie ait fait autre chose que de varier un instant la physionomie du paysage.

Mmes Blag, Blomstedt et Engström visitèrent au retour l'École normale d'institutrices dont Mlle Champommier, directrice, et Mlle Laurent, économe, leur firent les honneurs avec une exquise bonne grâce.

Malgré les fatigues de la journée, les touristes se retrouvèrent tous, après dîner, chez M. Desdevises du Dezert.

Mlles Blomstedt et Stalhammar, Mme Gautrez, M. Sarrut interprétèrent tour à tour les maîtres suédois, allemands et français, et leur talent de chanteurs ou de pianistes leur valut tous les honneurs de la soirée.

Le lendemain matin, après avoir fait l'ascension de la tour de la Cathédrale, les dames se rendirent au Lycée Jeanne-d'Arc où elles furent reçues par M. Izenic, inspecteur d'Académie, assisté de Mlle Caron, directrice du

Digitized by Google

Lycée, Mme Blag se montra tout particulièrement intéressée par cette visite et voulut bien nous assurer que la Suède ne possédait pas d'établissement mieux organisé ni plus complet.

Dans la soirée, une douzaine de voitures automobiles emportaient nos hôtes jusqu'au lac d'Aydat, où une collation les attendait. L'Automobile-Club de Clermont avait eu l'aimable pensée d'inviter un certain nombre de dames de la ville à participer à l'excursion ; si bien que la promenade prit tout de suite un air de garden-party.

Au retour, sur la grande route d'Issoire à Clermont, les autos purent donner toute leur vitesse et firent un instant du 80 à l'heure, à la grande joie des voyageuses qui croyaient voler dans un tourbillon.

Un joyeux banquet réunit tous les touristes à l'Hôtel Métropole, et au dessert, les toasts, les bans, les hurrahs se succédèrent avec l'entrain et la bruyante gaîté des fêtes carillonnées de l'Université.

Après le banquet, il y eut représentation de gala au Casino, et la Compagnie des Eaux ne voulut pas laisser repartir nos hôtes sans leur offrir le champagne. L'enthousiasme monta encore d'un degré. Il n'y avait plus ni Français du Nord, ni Français du Centre. Nous étions tous du Midi.

Le 1er juillet devait être consacré à une excursion au Mont-Dore et à La Bourboule. Mais le ciel, un peu couvert à Clermont, ne permettait de rien voir à la montagne ; nos hôtes demandaient aussi un peu de repos. M. le docteur Gautrez décida de fréter un car et d'occuper l'après-midi par une promenade à Volvic, Enval et Riom. L'excursion fut favorisée par un temps radieux. Les Suédois admirèrent nos riches vergers ; quelques-uns de nos villages leur rappelèrent « ce qu'était la Suède au Moyen-âge », Tournoël compléta l'illusion. Une courte visite à la Sainte-Chapelle de Riom leur permit de contempler les magnificences de notre style royal du xve siècle, et la

Digitized by Google

journée s'acheva par une soirée chez M. le docteur Gautrez, où tout le monde eût le plaisir d'applaudir de nouveau les artistes qui s'étaient fait entendre deux jours auparavant.

Ces réunions ont paru toucher particulièrement nos hôtes. Ils se sont trouvés introduits dans l'intimité des familles françaises et la culture des peuples civilisés est si bien mondiale que ces étrangers, nés à six cents lieues de l'Auvergne et connus d'hier, nous semblaient au bout de trois jours de véritables compatriotes ; des connaissances charmantes en passe de devenir de vrais amis. On avait réellement plaisir à se retrouver, à se dire « au revoir » en se quittant. On se découvrait une foule d'idées communes, de sentiments identiques. Nos hôtes vantaient la beauté de nos campagnes, de ce parc immense et merveilleux qu'est la France ; ils disaient la grandeur de Paris, l'impression de paix, d'ordre, de travail intelligent et continu que donne notre pays à ceux qui le voient pour la première fois. Nous exaltions de notre côté l'énergique labeur des peuples du Nord, leur culture et surtout leur moralité si élevée, cause profonde de leurs progrès et de leurs victoires. Que les étudiants d'Upsal reçoivent du professeur français qui écrit ces lignes, l'assurance qu'il a passé avec eux une des bonnes heures de sa vie, et qu'il voudrait pour beaucoup voir à ses disciples de France quelque chose de leur sérieux et de leur maturité.

Le lendemain 2 juillet, nos hôtes renoncèrent à la promenade du Mont-Dore, le temps restait peu engageant, et tous désiraient accompagner à la gare M. et Mme Timberg, rappelés en Suède plus vite que les autres membres de la délégation.

Après le départ de M. et Mme Timberg, qui laissèrent parmi nous de si aimables souvenirs, nos amis suédois furent visiter la Fontaine Pétrifiante de Saint-Alyre ; et nous pûmes leur offrir à chacun un spécimen de cette curieuse industrie locale.

Digitized by Google

La discrétion nous commandait de ne pas abuser davantage des forces de nos hôtes; nous leur laissâmes leur soirée libre et nous allâmes le lendemain les chercher à leur hôtel pour passer une dernière heure avec eux avant le départ pour Grenoble, ville où les attendaient de nouvelles fêtes, plus belles assurément, mais non plus cordiales que les nôtres.

Nous garderons de ces quelques jours passés avec des hôtes aussi distingués que courtois un souvenir durable et exquis. Nous les remercions d'avoir bien voulu venir jusqu'à nous; nous remercions ceux qui nous les ont adressés et l'un de nos plus chers souhaits serait de les revoir chez nous.

L'Université de Clermont songe déjà à organiser, comme celle de Grenoble, des cours de vacances à l'usage des étudiants étrangers. Notre collègue, M. Pineau, tout désigné pour cette tâche par ses études et par sa connaissance des pays scandinaves, étudie la question. Il sait qu'il peut compter sur le concours de tous ses collègues, et nous faisons les vœux les plus sincères pour le succès de cette intéressante tentative.

G. Desdevises du Dezert.

Digitized by Google

SCÈNES DE LA VIE AÉRIENNE

MARIAGES D'OISEAUX

A Monsieur Giacomelli, le peintre des oiseaux,
au château de Lauradoux, près Clermont-Ferrand.

J'étais tout jeune : j'avais de dix à onze ans. Heureux temps ! Les jeudis et les dimanches, jours de vacances, je gardais, dans les pâturages de la haute Creuse, les troupeaux de mon père.

En dehors de ce que m'en avait révélé le vieil et brave instituteur du village et de ce que j'en avais lu dans mon petit livre de lecture courante, je ne savais donc rien des mœurs et des coutumes des oiseaux. Mais le père Maginier, c'est le nom de mon maître d'école, était à la fois instituteur instruit et agriculteur passionné ; à ce double titre, il était l'ami et le protecteur éclairé des animaux utiles et des oiseaux en particulier. Il s'efforçait, par l'exemple et par la parole, de faire naître en nous, petits paysans élevés dans la liberté champêtre, par nature et par ignorance surtout, destructeurs de nids, les sentiments qu'il éprouvait pour la gent ailée, cette précieuse auxiliaire de l'agriculture.

Les scènes de la vie des bêtes qu'il nous contait avec sa grande bonhomie m'intéressaient tout particulièrement et pour pouvoir en contempler quelques-unes je m'oubliais bien souvent en observation devant la fourmilière ou devant le rucher installés sans façon dans le creux d'un arbre, pendant que mes bœufs tondaient avec avidité le pré du voisin. Bref, cette étude, me semblait-il, en valait

Digitized by Google

bien une autre et combien de fois ai-je pu racheter — c'est le principal profit que j'en tirais — une punition encourue pour une leçon de grammaire non sue, en racontant à mon tour en classe quelque particularité que j'avais remarquée à la tanière d'une famille de renards ou dans les galeries des taupes.

Parmi ces observations de mon enfance, il en est une qui est restée profondément gravée dans ma mémoire et je vais essayer de la rapporter ici. Il s'agit des mariages d'oiseaux.

C'est par un beau jour de printemps. Il est huit heures du matin. Les herbages de la prairie constellés de gouttelettes brillantes, œuvre éphémère de la vigilante et tendre Rosée, étincellent et miroitent au soleil levant. Quel étrange et somptueux décor pour une fête pastorale !

Mille et mille oiseaux accourus de tous les points de leur grande et hospitalière forêt qui entoure le pâturage, sont réunis sur les branches des arbres en bordure. Peu après l'arrivée de mon troupeau — comme s'ils attendaient des spectateurs — les cérémonies des mariages d'oiseaux commencent. Un chant isolé, une invitation, dirai-je, pleine de persuation et de douceur, se fait entendre. Un autre chant, une acceptation pleine de tendresse et de reconnaissance, s'élève discrètement d'un arbre voisin, pour répondre à la demande. Les deux voix se sont comprises en cet hymne d'amour; les futurs époux, en chantant — c'est le langage des oiseaux — se rapprochent peu à peu voletant de branche en branche. Le fiancé, en de gracieuses et galantes volutes, enveloppe sa fiancée; il crée autour d'elle une atmosphère d'ondes caressantes; par instant, il la frôle délicatement et elle éprouve de doux frémissements qui se traduisent par de légers battements d'ailes. Enfin, le couple se rapproche tout à fait et s'envole comme enlacé, tant les ailes se confondent, pour gagner la clairière, puis descend, descend et s'arrête sur le tapis de mousse tout émaillé de fleurs nouvelles.

Digitized by Google

Les autres oiseaux ont assisté silencieux aux préliminaires des fiançailles ; ils s'envolent à leur tour emplissant l'air de leurs cris joyeux et viennent se ranger autour des époux.

Après un court repos, une sorte de recueillement, l'un des invités, le meilleur chanteur de l'assemblée, module délicieusement un air de circonstance. Le fiancé chante à son tour en évoluant à pleine aile sur la foule, puis il rejoint sa fiancée et lui offre le brin d'herbe qu'elle accepte et prend précieusement à son bec en un geste si sublime que la palette de M. Giacomelli pourrait seule le saisir et le rendre.

Dans la société des oiseaux, l'anneau conjugal c'est le brin d'herbe, le premier petit brin d'herbe qui sert de base au nid, chef-d'œuvre d'architecture et d'amour.

Pour terminer la cérémonie du mariage, aussitôt après l'échange du brin d'herbe, symbole de fidélité et de dévouement réciproques, époux et invités reprennent ensemble leur vol avec un claquement d'ailes harmonieusement rythmé, mais si bruyant, que le troupeau de bœufs s'arrête un instant de paître pour regarder la joyeuse nuée volante.

Alternant avec des chœurs où l'on perçoit le son doux et velouté de la flûte, les notes éclatantes de la trompette, l'accent rustique du bignou et les sonorités du cor, le jeu des envolées et des claquements d'ailes se répète par deux, quatre et jusqu'à six fois, sans doute suivant la qualité et la condition sociales des époux, et l'on ne saurait mieux le comparer qu'aux ouvertures et fermetures de bans en usage dans les solennités militaires.

J'ignore si les naturalistes, ceux qui ont étudié sur place dans la profondeur et la solitude des bois, les mœurs et les habitudes familiales des oiseaux de nos climats, ont observé et relaté des faits semblables. Quant à moi, je les ai constatés bien des fois tels que je viens de les décrire grâce à la netteté des impressions qu'ils ont laissées dans

Digitized by Google

ma mémoire d'enfant. Je sais seulement que M. Henry, mon professeur d'histoire naturelle, nous a parlé, au cours de ses leçons si vivantes, d'une pierre des environs de Guéret qui sert d'autel à la célébration des mariages d'oiseaux.

Des fêtes aussi charmantes ne président pas, il est vrai, à l'union de tous les oiseaux et l'appariement des coucous, par exemple, semble plutôt résulter d'une rencontre fortuite que d'une poétique idylle. « Mais, dit Xavier Marmier, de l'Académie française, de quelque façon que l'union conjugale s'accomplisse, elle est dans les diverses péripéties de la vie fidèlement maintenue par un commun accord dans une tâche régulière. Il faut pourvoir aux besoins de chaque jour, se tenir en garde contre les pièges et les dangers de toute sorte, assembler les matériaux de la maisonnette et bâtir. Nul Naquet ne pourrait leur faire comprendre la question du divorce et nul avocat, s'ils en avaient, les innocents, des avocats, ne trouverait l'occasion de plaider parmi eux une cause de séparation. »

Des mœurs et des habitudes si gentilles et si chastes ne suffiraient-elles pas à nous inspirer l'amour de ces jolis habitants de l'air? Sans parler de leur utilité bien reconnue, des vertus conjugales si pures ne devraient-elles pas nous déterminer à admirer et à protéger leurs heureux ménages et leurs douces nichées? Ne devraient-elles pas nous faire songer avec amertume aux inquiétudes que nous avons pu, dans notre inconscience juvénile, causer à leurs paisibles familles et nous empêcher d'oublier que, suivant l'expression de notre grand Michelet : « L'oiseau » peut vivre sans l'homme, mais que l'homme ne saurait » vivre sans l'oiseau. » ?

J.-B. PEDON.

Digitized by Google

LE MONUMENT DE VERCINGÉTORIX

(Suite et fin.)

Le sculpteur Bartholdi.

Aussi bien se préoccupait-on déjà de l'Exposition universelle de 1900. Et il apparaissait à tous que le monument de Vercingétorix, coulé en bronze, avait sa place marquée dans cette manifestation de l'art français. Le Comité entama donc des négociations définitives avec le maître Bartholdi pour l'exécution de son œuvre. Grâce au généreux désintéressement de l'artiste, l'entente ne fut pas difficile. Et il n'est peut-être pas sans intérêt de retracer ici, en quelques mots, la glorieuse carrière du grand artiste qui fut en même temps un valeureux patriote.

Trouverait-on dans la famille de Bartholdi des origines italiennes, comme l'indique son nom et sa nature enthousiaste ? Nous l'ignorons. Ce qui est certain, c'est que, né à Colmar, il est alsacien dans l'âme, et amoureux de la France qu'il a peuplée de grandioses souvenirs. Elève du Lycée Louis-le-Grand, à Paris, il y fit de brillantes études, et sa famille le destinait au barreau. Ary Scheffer, l'auteur mystique de *Françoise de Rimini*, devina sa véritable vocation et lui ouvrit les portes de son atelier ; mais le jeune artiste était attiré vers l'art rude et austère du sculpteur, qui, selon la pittoresque expression de J. Claretie, « est le mâle du peintre ».

A vingt-deux ans, il exposait sa première statue qui représentait le général Rapp, son compatriote colmarien.

Digitized by Google

BARTHOLDI

Digitized by Google

Digitized by Google

Après un voyage en Orient, il exécuta nombre d'œuvres importantes où se révéla son génie particulier. Par une singulière coïncidence, la dernière œuvre qu'il envoya au Salon, avant la guerre, fut son Vercingétorix. Depuis lors il ne cessa de désirer la réalisation de la première œuvre importante de sa jeunesse même au prix d'importants sacrifices.

Chargé, au début de la guerre, d'organiser à Colmar la garde nationale, il apporta à sa mission la plus grande activité. Et son petit corps de troupe fit une belle résistance qui ne céda que devant des forces trop inégales.

Bartholdi se rendit alors à Tours et se mit aux ordres du gouvernement de la Défense nationale. Garibaldi était venu lui-même offrir son nom et son épée. Crémieux lui envoya Bartholdi comme officier d'état-major, chargé spécialement des rapports de l'armée des Vosges avec le Gouvernement.

Au milieu de cette armée garibaldienne, Bartholdi ne fut ni le moins brave ni le moins énergique. Malgré le froid, la neige et les privations, il conservait sa gaieté d'artiste et improvisait sur la vie de campagne des croquis qui faisaient la joie du bivouac.

Après la guerre, Bartholdi, trouvant l'Alsace occupée par les Allemands, Paris fermé par la Commune, partit pour les Etats-Unis. C'est là qu'il eut l'idée d'un monument commémoratif de l'amitié de la France et des Etats-Unis, sous la forme d'une statue gigantesque de la Liberté sur la rade de New-York, en face de l'Océan, et regardant la France lointaine.

Les événements de 1870-1871 eurent sur l'esprit et le génie de Bartholdi une influence considérable. Les malheurs de la patrie lui donnèrent des ailes, et il en ressentit les plus vigoureuses aspirations.

Sa première œuvre après la guerre fut un groupe plein du désespoir et des larmes de la défaite : *La Malédiction de l'Alsace*, qui fut offerte par quelques Alsaciens à Gam-

Digitized by Google

betta : « une femme agenouillée près du corps d'un soldat tué et tenant un drapeau ; à côté, un enfant exprime l'idée d'espérance et d'avenir ; sur le socle, les écussons des principales villes d'Alsace ». C'était un touchant hommage des provinces perdues à celui qui fut l'âme de la Défense nationale.

Nombre d'œuvres de notre artiste se rattachant à cette époque de sa vie mériteraient une mention : les bustes jumeaux d'*Erkmann-Chatrian* qui depuis... la statue de *Vauban* à Avallon, celle de *La Fayette* aux Etats-Unis ; mais, quel qu'il soit, leur mérite s'éclipse devant le *Lion de Belfort* et la *Liberté éclairant le Monde*, œuvres monumentales autant que statues.

C'est sur les flancs mêmes de la citadelle de Belfort, toute meurtrie par les obus prussiens, que se dresse le Lion gigantesque qui rappelle la grande lutte et défie l'invasion.

C'est le même sentiment d'amour profond de la France qui a fait éclore la *Liberté*, gage d'union entre la France et l'Amérique.

Aujourd'hui encore on admire dans l'atelier du maître les maquettes des monuments destinés à perpétuer la passion de l'indépendance de la patrie. A Belfort, est destiné encore le monument des trois sièges, commémorant la résistance héroïque du commandant Legrand en 1814, le siège long et héroïque subi en 1815, et le troisième investissement de 1870 qui, sous le commandement du colonel Denfert, laissa Belfort inviolé ; à Paris, le monument des aéronautes !

Après cette courte biographie nul ne s'étonnera de l'empressement que mit le maître Bartholdi à entrer en pourparlers avec le Comité clermontois pour l'exécution du *Vercingétorix*. C'était pour lui la continuation de sa carrière et la consécration de sa gloire. Commandeur de la Légion d'honneur depuis 1887, à diverses reprises président du jury de sculpture au Salon, il ne désirait rien tant que de voir s'élever sur une place publique la pre-

Digitized by Google

mière œuvre importante de sa jeunesse. Et lorsque le Comité lui fit des ouvertures, il se déclara prêt à tous les sacrifices pour le seconder.

La souscription avait produit dans les premières années une somme de 16,000 francs environ. Puis la lassitude était venue et les diverses démarches tentées pour augmenter les ressources étaient restées sans écho. Les diverses municipalités de Clermont auxquelles des demandes de concours étaient adressées au renouvellement de chaque conseil municipal, au moins, paraissaient sourdes, indifférentes ou hostiles. Et pourtant il s'agissait de doter la ville d'un monument qui serait en même temps le symbole du patriotisme local et une attraction nouvelle pour la cité, et le point de départ même d'améliorations si nécessaires. Les préoccupations mesquines de la politique électorale primaient tout. A chaque sollicitation nos édiles, qui avaient la manipulation d'un budget annuel de 1,800,000 francs, ne savaient qu'opposer l'éternel refrain du *fâcheux état des finances municipales*. C'était à désespérer.

Heureusement, comme on le sait, le Comité avait eu la sagesse de faire emploi des souscriptions, et, au fur et à mesure, acheté du 3 0/0 Français et des Obligations foncières à lots qui peut-être, par un coup de fortune... Cet espoir fut déçu, et Vercingétorix ne gagna pas le gros lot, mais la rente, achetée à 78 et 80 francs, avait acquis en quelques années une plus-value importante, et les revenus, tant de la rente que des valeurs à lots capitalisés, avaient formé fin décembre 1898, le capital que l'on connaît.

A la veille de l'Exposition de 1900, le Comité pria donc Bartholdi de lui établir un devis définitif et des propositions en vue de l'exécution. Le maître offrit d'entreprendre immédiatement l'œuvre et d'en assurer l'exécution à ses risques et périls avec la somme recueillie à ce jour.

Après l'Exposition de 1900, sa statue serait la propriété du Comité qui en ferait don à la ville de Clermont, sauf à

Digitized by Google

celle-ci à faire ériger à ses frais le piédestal. La dépense s'élèverait à un chiffre d'au moins 35,000 francs, dont 25,000 francs pour le fondeur, 10,000 francs pour les frais de modèle, le tout ne comprenant que des débours, car l'artiste offrait gratuitement son concours et son travail. Le Comité lui verserait par fraction au fur et à mesure de l'avancement de l'œuvre, les sommes par lui recueillies à ce jour (28,000 francs ou celles à recueillir jusqu'à concurrence de 35,000 francs). Si ce chiffre n'était pas atteint, la statue n'en appartiendrait pas moins au Comité. Le sculpteur supporterait la différence.

Dans sa séance du 17 décembre 1898, le Comité accepta ces propositions et en témoigna au généreux artiste, en son nom et au nom de l'Auvergne, toute sa reconnaissance.

La statue coulée en bronze figura donc à l'Exposition, et l'on songea à l'amener à Clermont-Ferrand, sa dernière étape, quoique le Conseil municipal n'eût encore ni désigné l'emplacement ni voté les fonds d'un piédestal. Mais un autre obstacle difficile à surmonter s'opposait au voyage en chemin de fer : les ponts de la voie ferrée sous lesquels ses dimensions l'empêchaient de passer. Fallait-il recourir à la traction animale, par bœufs ou chevaux, sur la route nationale ? C'eût été long et onéreux. On pensa à la voie d'eau. On se demanda, paraît-il, si la statue ne pourrait pas être remorquée de la Seine à l'Allier jusqu'au pont de Cournon ou aux Martres-de-Veyre, points où César lui-même avait autrefois franchi l'Alliger pour atteindre Gergovie ou s'en éloigner. Singulière coïncidence ! Pour la seconde fois se posa le fameux : « *Cur non* » de César, dont l'étymologie populaire a fait : *Cournon*. Mais on dut répondre à l'entrepreneur de transport fluvial que l'Allier n'était pas navigable au delà de Moulins, et qu'à partir de là le chenal était impraticable, soit par défaut d'entretien depuis trente ans, soit par suite de la rapidité du cours de la rivière.

Digitized by Google

Voyage en Automobile.

Que faire? On cherchait, lorsque M. de Dion, le grand constructeur d'automobiles, apporta la solution du problème. Il offrit gracieusement de transporter le groupe sur un chariot-automobile. L'offre fut acceptée avec empressement, et le samedi 11 janvier 1902, à huit heures et demie, par un temps sombre et humide, *Vercingétorix* quitta Paris pour Clermont-Ferrand. Au moment où M. de Dion donna le signal du départ, nombre de membres de l'Automobile-Club l'entouraient. Le véhicule traversa sans encombre la place et le pont de la Concorde, à une vitesse de 10 kilomètres à l'heure. Nous ne rappellerons pas le voyage triomphal de *Vercingétorix*, et l'accueil qu'il reçut aux principales étapes du parcours : Corbeil, Fontainebleau, Nemours, Montargis, Gien, Bourges, Montluçon, Riom et Clermont-Ferrand. Partout les populations, dont les ancêtres avaient été témoins de ses luttes ardentes et indomptables, se pressaient sur son passage et le suivaient de leurs acclamations. Nombre de *chauffeurs* précédaient ou suivaient le cortège. Huit jours après, au milieu de la foule enthousiaste, *Vercingétorix* faisait son entrée en sa bonne ville et recevait au Palais des Facultés une hospitalité gracieuse. Sur son socle provisoire, l'image vénérée à qui la jeunesse des écoles semblait faire une garde d'honneur, reçut chaque jour les hommages de nombreux visiteurs. Nombre de villageoises se signaient dévotement devant le saint nouveau.

L'Emplacement. — Le Piédestal.

Le moment était venu de presser l'achèvement de l'œuvre, et on rappela au Conseil municipal les demandes qui lui avaient été adressées en vue d'une subvention pour le piédestal. D'accord avec l'artiste, le Comité avait depuis

Digitized by Google

longtemps manifesté ses préférences pour la place de Jaude, à la jonction de la rue Blatin et du boulevard Desaix. Et l'artiste avait établi les plans et devis d'un piédestal élégant et gracieux dont la maquette avait été déposée à la Mairie.

Il est inutile de rappeler ici les longues polémiques auxquelles donna lieu l'étude de ces questions de piédestal et d'emplacement si intéressantes pour l'embellissement général de la ville et son budget. Mais l'ardeur des discussions ne fit que montrer le désir de chaque quartier de posséder le monument qui devenait l'image d'une Déité protectrice et familière. M. Liébaert, conseiller municipal, rapporteur de la Commission des Travaux publics, dans son rapport consciencieusement étudié, concluait contre la place de Jaude et se prononçait pour la place des Salins.

« Cet emplacement, disait l'honorable rapporteur, réunit des avantages multiples, notamment d'avoir un cadre vraiment merveilleux : d'un côté, l'ancien volcan de Gravenoire et les monts Dômes ; au fond, le château de Montrognon avec ses ruines féodales ; d'un autre côté, le plateau de Gergovie, d'où le héros arverne semblera être descendu pour poursuivre vers le nord son redoutable adversaire, un moment vaincu et mis en déroute ; l'allure emportée de sa monture, terrassant un Romain dans sa course à travers la cité d'Augusto-Nemetum, exige un espace assez grand autour du monument pour produire l'effet de l'œuvre du grand artiste alsacien qui a fixé les traits de l'intrépide chef gaulois. »

Au sujet du piédestal, M. le Rapporteur s'exprimait ainsi :

« La ville de Clermont-Ferrand, à qui la statue est destinée, a un intérêt majeur à posséder un monument digne de la cité et du glorieux souvenir qui s'attache à son histoire. En offrant au Comité une subvention fixe, votre Commission aurait craint de ne pas exciter suffisamment son zèle, cependant bien connu. Il lui a paru préférable

Digitized by Google

LA STATUE DE VERCINGÉTORIX

Digitized by Google

Digitized by Google

de contribuer aux dépenses d'édification du piédestal pour une quote-part, et de vous proposer d'en supporter la moitié, laissant au Comité la charge de l'autre moitié. Elle vous propose aussi que dans le cas où le Comité ne pourrait pas faire face à ces nouveaux frais, la ville se chargerait d'établir elle-même le piédestal dans les conditions qu'elle jugerait convenables, et que dans aucun cas elle n'aurait à intervenir au règlement de comptes avec le fondeur, le sculpteur et le transporteur de la statue qui restera l'œuvre exclusive du Comité, et celui-ci aura droit à tous nos remerciements. »

Ces conclusions furent approuvées par le Conseil municipal.

M. Vazeilles fit aussitôt connaître à M. le Maire que le Comité ayant consacré toutes ses ressources à payer au fondeur le prix de la statue, il lui était impossible de contribuer au piédestal, et pria le Conseil municipal d'en prendre entièrement les frais en charge. L'auteur de la statue ayant lui-même fait le sacrifice de ses honoraires pour s'en tenir à ses déboursés, il était juste que la ville se montrât généreuse à son tour.

Il indiqua en outre le sentiment du Comité et de l'artiste sur l'emplacement adopté : « Place Gambetta! écrivait-il, avec son encadrement merveilleux et ses vastes espaces, elle comporterait un monument grandiose, c'est vrai! mais le budget municipal consentirait-il à en faire les frais? Et puis! est-il bien là le cœur de la ville? L'affluence de la foule sur la place de Jaude, ces derniers jours, n'a-t-elle pas consacré définitivement l'emplacement et démontré que la population voulait au *milieu de la cité même* le bronze glorieux. Jaude est donc bien le lieu prédestiné, et à Jaude : le carrefour ouvrant vers les quatre points cardinaux ses larges perspectives ».

L'auteur faisait ici allusion à une tentative faite pour permettre à l'opinion publique de se prononcer sur l'emplacement. Sur les ordres de la municipalité, M. Pou-

Digitized by Google

gheon, entrepreneur, avait construit, en bois et en toiles peintes, un simulacre du piédestal de Bartholdi, surmonté du dessin en planche, de la statue. Malgré l'habileté du pastiche, le simulacre n'était qu'un décor de théâtre, et à la lumière du jour, les couleurs crues du pseudo-monument, amené à titre d'essai sur les divers emplacements de la ville, n'avaient produit qu'un médiocre effet. Mais au cours de l'expérience qui dura plusieurs jours, la population avait fait elle-même son choix et manifesté visiblement ses préférences pour le carrefour de Jaude. La question était donc jugée et résolue. Et le Conseil municipal, se rendant de bonne grâce au vœu de l'opinion, rapporta sa première décision, et se prononça définitivement pour l'emplacement désiré par Bartholdi et le Comité.

Le Monument.

A la suite de cette décision un plan définitif fut dressé et les principaux entrepreneurs de Clermont-Ferrand furent invités à l'étudier et à faire des propositions de dépense. M. Pougheon resta soumissionnaire des travaux et se mit aussitôt à l'œuvre.

Bartholdi et M. Vazeilles, délégué du Comité, avaient longuement étudié le choix des matériaux du piédestal. Dans une pensée de symbolisme et d'assimilation complète de l'œuvre et du sol, ils auraient voulu le composer avec des pierres extraites du sol d'Auvergne lui-même : basalte, granit, porphyre, jaspe, agate, silex, améthyste, aux tons chauds et variés.... mais l'industrie locale n'était pas en mesure de les tailler ni polir. Il fallut se contenter de matériaux équivalents ou similaires, se rapprochant plus ou moins de nos produits nationaux.

La première assise qui supporte le monument est en granit gris bleu, le socle en pierre grise de Ruoms (Ardèche). On avait prévu des colonnes en granit rouge, mais on leur a substitué la pierre d'Hauteville (Ain). Les bases et

Digitized by Google

LE MONUMENT DE VERCINGÉTORIX

Digitized by Google

Digitized by Google

les chapiteaux des colonnes sont en porphyre vert, l'entablement en pierre grise de Comblanchien (Côte-d'Or). Les deux torchères qui se dressent entre les colonnes, symbole de l'amour de la Patrie, sont elles-mêmes en pierre d'Hauteville.

Le piédestal du monument a 8 mètres de hauteur et le groupe 4 mètres, soit au total 12 mètres. Le socle porte les inscriptions suivantes :

Sur le devant, côté Sud : « *J'ai pris les armes pour la liberté de tous* », paroles extraites des Commentaires; côté Ouest : « *Au héros de Gergovie* » ; côté Est : « *A Vercingétorix* » ; côté Nord : Réservé aux inscriptions officielles et à la date de l'inauguration.

Nous tenons à rappeler ici, non sans quelque émotion, que trois des collaborateurs principaux de l'œuvre : MM. François Corréard, l'historien de Vercingétorix; Henri Lapierre, qui réveilla si énergiquement l'idée du monument, et Bleynie de Châteauvieux, qui fut le rapporteur de la proposition, sont morts avant d'en voir la réalisation. Qu'ils reçoivent ici l'expression de notre cordial souvenir et de notre reconnaissance.

Ajoutons que le monument en faveur de Vercingétorix a déterminé deux autres améliorations vivement et depuis longtemps désirées. Le Conseil municipal a en effet décidé en même temps la réfection du socle de Desaix et l'achèvement de la Pyramide.

Le nouveau piédestal de Desaix a sensiblement les mêmes proportions que l'ancien socle. Mais il a un mètre de plus en hauteur. La statue ayant $3^{m}50$, la hauteur totale est de $9^{m}56$. Les mêmes matériaux ont été employés dans la construction des deux monuments.

On sait que la Pyramide, érigée depuis un siècle, n'avait jamais été terminée. L'architecte de l'époque, M. Laurent, avait prévu une ornementation qui n'a jamais été exécutée. Suivant un projet de M. Poncelet, architecte de la ville, on a établi à la partie supérieure du socle un couronne-

Digitized by Google

ment composé de quatre écussons armoriés, encadrés, sur deux des faces, de cornes d'abondance avec fleurs et fruits, sur les deux autres faces, des palmes. Des vases se dressent aux quatre angles. Couronnement et vases sont en pierre de Volvic. Sur les faces, quatre panneaux en marbres, en trois parties : une bordure rouge, une plaque de marbre noir avec inscription à la partie supérieure, une plaque de marbre gris à la partie inférieure ; au milieu de cette dernière plaque une tête de sphinx par laquelle l'eau jaillit.

L'obélisque lui-même a été réparé. Les crampons reliant les assises supérieures ont été enlevés, et les assises déformées ont été remplacées par de nouvelles.

L'ensemble du monument a été silicaté de manière à lui donner une teinte uniforme de pierre de Volvic.

C'est encore M. Pougheon, entrepreneur, qui a exécuté tous ces travaux avec une *maëstria* digne d'éloges.

L'Inauguration.

Dans sa séance du 9 juin 1903, le Conseil municipal fixa au commencement d'octobre l'inauguration du monument, et pria M. Renon, maire, d'inviter à cette patriotique manifestation, M. le Président de la République et le Conseil des Ministres.

M. Loubet, pressenti, exprima le regret d'être obligé de décliner l'invitation à raison de la visite imminente des souverains d'Italie.

L'invitation faite par le Maire et par une délégation du Conseil munipal et une délégation du Comité, auxquels s'étaient joints les sénateurs et députés du Puy-de-Dôme, a été acceptée par M. Combes, président du Conseil, M. le général André, ministre de la guerre, et M. Mougeot, ministre de l'Agriculture. On décida que le même jour aurait lieu l'inauguration du nouveau Musée et la pose de la première pierre de la Bibliothèque. La triple cérémonie fut fixée aux 10 et 11 octobre 1903.

Digitized by Google

On se mit alors activement aux préparatifs. Une Commission des fêtes fut instituée sous la présidence de M. Ehrhard et chacun se mit à l'œuvre avec entrain. A la veille des fêtes M. Renon, maire, adressa à la population la proclamation suivante :

« Mes chers concitoyens,

» Le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes ; M. le Ministre de la Guerre, M. le Ministre de l'Agriculture, ont bien voulu accepter l'invitation que je leur ai faite, en votre nom, de venir à Clermont-Ferrand les 10 et 11 octobre 1903, pour présider à l'inauguration des monuments de Vercingétorix et du Musée.

» De grandes fêtes se préparent.

» Je vous invite à vous y associer, en pavoisant et en illuminant vos demeures.

» Vous ferez aux membres du Gouvernement que la France s'est volontairement et librement donné un accueil chaleureux, digne de notre cité si profondément attachée à la République, de cette cité des Arvernes où a battu le cœur de la Patrie.

» Votre Maire vous en remercie à l'avance. »

Le samedi 10 octobre, par le rapide de 3 h. 55 du soir, les ministres, MM. Combes, général André et Mougeot, arrivèrent à Clermont-Ferrand, où leur avait été préparée une cordiale réception. A la gare avait été disposé un salon d'honneur où M. le Maire de Clermont souhaita la bienvenue aux hôtes de la ville. A la préfecture eut lieu la réception des autorités civiles et militaires, des délégations, groupes et comités. Au nom du Comité du monument, M. Vazeilles, remplaçant M. des Essarts, président, éloigné par un deuil récent, offrit aux ministres, au maire et au général Girardel, des médailles commémoratives en argent, représentant la statue de Bartholdi. En recevant la sienne, M. le général André exprima le regret que le monument n'ait pas été élevé sur le pla-

Digitized by Google

teau. M. Vazeilles lui répondit que personne plus que le Comité n'avait désiré réaliser ce beau projet, mais qu'il avait fallu compter avec la modicité des ressources recueillies. Du reste, ajouta-t-il, nous ne considérons le monument de la place de Jaude que comme un acheminement vers le monument national sur les lieux mêmes où fut vaincu César.

Le soir à 7 heures, dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, eut lieu le banquet offert par le Conseil municipal aux membres du Gouvernement, à nombre de Sénateurs et Députés, aux autorités civiles et militaires, au maître Bartholdi et aux membres du Comité.

Au champagne, M. le Préfet s'est levé le premier et a porté le toast suivant :

« Monsieur le Président du Conseil,
» Messieurs les Ministres,
» Messieurs,

» Un éminent historien a écrit : « On a beau avoir été » populairement appelé pour accomplir une œuvre grande » et difficile, on n'est pas impunément le plus prévoyant, » le plus habile et le plus compromis, comme le plus dé- » voué ; Vercingétorix porta le poids de sa supériorité » et de son influence, en attendant qu'il en portât la peine » et payât de sa vie son patriotisme et sa gloire. »

» Nous inaugurerons demain le temple de mémoire que la génération actuelle lui a élevé.

» Aujourd'hui vous me permettrez seulement d'évoquer en passant le souvenir du premier chef élu des Gaulois, pour assurer de la gratitude profonde et des respectueux hommages des fils des anciens Arvernes, compagnons de lutte du vainqueur de Gergovie, le Président de la République Française, ce chef de l'Etat, élu lui aussi pour assurer une œuvre grande et difficile.

» Messieurs,

» Je lève mon verre et vous demande la permission

Digitized by Google

de porter un toast à M. Loubet, Président de la République. »

M. le Maire prend ensuite la parole en ces termes :

« Messieurs,

» Il y a huit ans, notre ville recevait la visite de M. le Président de la République Française et lui faisait un accueil dont il fut profondément touché. Clermont et l'Auvergne acclamaient le premier magistrat de la République Française.

» Aujourd'hui, nous avons la joie d'avoir parmi nous M. le Président du Conseil, MM. les Ministres de la Guerre et de l'Agriculture, que nous sommes heureux de recevoir.

» Nos populations républicaines les ont acclamés chaudement, comme il convient quand il s'agit des représentants du Gouvernement républicain, chargés des destinées de la France.

» Nous nous associons de grand cœur aux sentiments manifestés par la masse de nos concitoyens. La réserve un peu froide, l'attitude calme de nos sages populations se sont échauffées et leurs impressions se sont traduites par un enthousiasme dont elles ne sont pas coutumières.

» Elles ont salué les vaillants républicains, qui placent au-dessus de tout l'intérêt de la France et de la République, qui consacrent leurs efforts à les grandir, à les fortifier, à faire respecter les lois, à refondre les institutions, en un mot, à faire œuvre d'homme d'État, plus soucieux de leur devoir que de leur popularité.

» Messieurs, je lève mon verre et vous propose la santé de nos hôtes, M. le Président du Conseil et MM. les Ministres de la Guerre et de l'Agriculture. »

M. Combes se lève à son tour et d'une voix ferme, qui porte admirablement dans toutes les parties de la salle, prononce le discours qui suit :

Digitized by Google

« Messieurs,

» Je ne saurais mieux répondre aux toasts que vous venez d'entendre qu'en donnant à M. le Maire de Clermont, au nom du Gouvernement, après l'avoir remercié pour les manifestations chaleureuses qui nous ont accueillis, l'assurance formelle que tous nos efforts tendront à justifier dans l'avenir la confiance et la sympathie qui nous sont si largement témoignées. Nous avons un moyen infaillible d'y parvenir, c'est de nous maintenir dans une complète communion d'idées et de sentiments avec le pays républicain. Là seulement est notre force ; là seulement aussi est notre raison d'être, et c'est parce que nous nous sommes inspirés de cette considération que nous avons eu la satisfaction, et je puis dire le légitime orgueil, d'avoir été soutenus par l'unanimité du parti républicain dans l'accomplissement d'une œuvre aussi pénible que délicate.

» Nous savions déjà que nous pouvions compter sur le concours des républicains d'Auvergne dont les représentants au Parlement, et plus particulièrement les députés qui représentent cette ville, ne nous ont marchandé en aucune occasion ni leur approbation ni leur appui.

» Les paroles que nous venons d'entendre sont pour nous un nouvel encouragement. Elles sont propres à nous réconforter à la veille d'une session parlementaire où l'opposition mettra en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour jeter la division dans les rangs du parti républicain. Heureusement, ses procédés sont trop connus ; les quinze mois écoulés depuis la constitution du ministère furent pour nous une source féconde de leçons. Nos adversaires ont fait notre éducation ; ils ont expérimenté contre nous les violences de la rue, les attaques des journaux, les intrigues de couloirs. Ils n'ont rien négligé pour tromper le pays sur nos principes, nos sentiments, nos intentions. Mais l'opinion publique ne s'est laissé impressionner ni par les attaques directes, ni par les insinuations perfides. Le pays, notre maître à tous, nous a jugés sur nos

Digitized by Google

actes et il les a ratifiés parce qu'il les a jugés conformes à ses volontés et à l'intérêt de la République.

» C'est sur le pays, sur ses aspirations et ses besoins que nous tenons les yeux fixés comme sur une boussole qui n'expose à aucune erreur. En le prenant pour guide de notre conduite, nous sommes sûrs de rester dans le droit chemin. Et, à ce propos, je puis dire que le département du Puy-de-Dôme a sa place marquée dans nos préoccupations, car il représente, à nos yeux, autant que je puis en juger par ses Députés et ses Sénateurs, la moyenne de l'opinion radicale et dès lors il peut être accepté comme une sorte de critérium pour juger ce qui est en partie réalisable dans la situation parlementaire.

» Ce que je dis du département du Puy-de-Dôme, Monsieur le Maire, vous me permettrez de le dire également de la ville de Clermont, où toutes les fractions du parti républicain se rencontrent dans un même sentiment d'union et de coopération fidèle avec le Gouvernement.

» C'est donc avec joie, Messieurs, que je bois à la ville de Clermont, à sa prospérité matérielle et en même temps à toutes les forces actives qu'elle tient en réserve pour les progrès de l'idée républicaine. »

A son tour, M. Vazeilles, secrétaire général du Comité, prend la parole en ces termes :

« Messieurs,

» Demain, aux pieds du monument de Vercingétorix, les hauts représentants du Gouvernement, de l'Armée, de l'Auvergne et de la France entière se trouveront réunis dans une même pensée de ferveur patriotique.

» Celui que nous glorifions a le rare privilège de ne susciter dans les cœurs d'autre sentiment que celui d'une admiration profonde et unanime.

» Le Comité se félicite d'avoir provoqué cette manifestation d'union et de concorde, au nom du premier fonda-

Digitized by Google

teur de notre unité nationale. Nous sommes convaincus que ce jour ne sera pas sans lendemain.

» A ce titre, et dans cet espoir, permettez-moi de regretter l'absence de M. le Président de la République, qui est lui-même la haute et vivante expression de cette union et de cette concorde. Nous sommes sûrs que sa pensée est aujourd'hui, et sera demain, avec nous et au milieu de nous. C'est sous ses auspices et son égide que nous plaçons les fêtes de Vercingétorix.

» A votre retour auprès de lui, Messieurs les Ministres, en lui décrivant le monument, vous voudrez bien lui dire que, dans un geste énergique et sublime, notre héros appelle et entraîne les Gaulois vers Gergovie, dernier contrefort de la résistance, et que, par une heureuse inspiration de l'artiste, il semble, du faîte de ses hautes colonnes, planer aux régions sereines du pur amour de la Patrie, sans autre préoccupation que l'indépendance et la liberté de tous.

» Veuillez assurer M. le Président de la République que les enfants d'Arvernie sont toujours prêts à suivre l'exemple de leur ancêtre, fût-ce au prix des derniers sacrifices, dussent-ils aller de Gergovie aux prisons de César, du triomphe au martyre, ils en font le serment...

» Et ils s'associent chaleureusement à l'hommage adressé par M. le Préfet du Puy-de-Dôme et M. le Maire de Clermont, à M. le Président Loubet, à MM. les Ministres, nos hôtes d'aujourd'hui. »

Enfin, M. le Maire ayant porté la santé de Bartholdi, l'auteur du monument de Vercingétorix le remercie en ces termes :

« Monsieur le Maire,

» Je suis très touché des paroles que vous voulez bien prononcer en ma faveur.

» J'accepte vos remerciements avec reconnaissance, car j'ai conscience d'avoir apporté à la réalisation du monu-

Digitized by Google

ment de Vercingétorix tout le dévouement dont je suis capable.

» Toutefois, je ne puis accepter pour moi seul les félicitations de ce jour ; si j'ai pu arriver à l'achèvement de l'œuvre, c'est parce que j'ai été soutenu et encouragé par le Comité avec persévérance. Permettez-moi donc de partager les compliments qui me sont adressés avec M. le président des Essarts et avec le secrétaire infatigable, M. Vazeilles, dont les efforts pendant de longues années sont parvenus à réunir les éléments nécessaires à l'exécution ; ils ont su constituer le bloc avec lequel la statue a été faite.

» Excusez la digression familière que m'ouvre ce mot ; si je sors de mon sujet par ce moyen, ce n'est pas pour traiter M. le Président du Conseil en confrère ; mais cela me donne l'occasion de parler mon langage d'artiste et de saluer en lui l'ouvrier d'une grande œuvre difficile, ingrate, qui, lorsqu'elle sera sortie du bloc et de sa rude enveloppe, nous laissera voir une belle République, noble et rayonnante de justice et de progrès.

» Je vous remercie, Monsieur le Maire, ainsi que toute la réunion, des sentiments dont vous m'honorez. »

A la fin du banquet chaque convive reçoit une médaille commémorative en bronze.

Le lendemain, à 9 heures, a eu lieu la pose de la première pierre de la bibliothèque ; à 9 h. 1/2, l'inauguration du nouveau Musée, une visite à l'Hôtel-Dieu, et, à 10 heures, au milieu d'une affluence considérable, l'inauguration du monument. Depuis la statue de Vercingétorix jusqu'à celle de Desaix, c'est une véritable mer humaine au-dessus de laquelle émergent les bannières et drapeaux des groupes et sociétés qui, de tous les points du département, ont tenu à participer à la fête patriotique.

La cérémonie s'ouvre par l'audition d'une cantate, composée par M. Delorme, directeur de l'Ecole normale,

Digitized by Google

orchestrée par M. Cazenaud, et exécutée par une masse chorale de 400 chanteurs sous la direction de M. Dovin, chef de musique militaire.

Nous sommes heureux d'en reproduire le texte :

I.

Tel un sombre torrent descendu des montagnes
Couvre et dévaste au loin la plaine aux épis d'or,
Tel le Romain farouche, inondant nos campagnes,
Répand autour de lui l'épouvante et la mort.

CHŒUR.

Tout un peuple vers toi tend ses mains suppliantes ;
De tes fiers compagnons la vaillance est à bout.
Ranime d'un regard leurs âmes défaillantes.
O Vercingétorix, l'heure a sonné, debout !

II.

Partout chefs et soldats, phalange glorieuse,
Au-devant du péril accourent à ta voix.
Au seul bruit de ton nom l'aigle victorieuse
S'arrête dans son vol pour la première fois.

III.

Vains efforts ! C'en est fait, et le Droit cède au Crime ;
Sous le fer du Romain la Gaule va périr.
A César triomphant il faut une victime ;
La sainte Liberté réclame son martyr.

IV.

Mais aux peuples en deuil il reste l'espérance,
Et le sang des martyrs féconde leurs tombeaux.
Des ruines du passé tu surgiras, ô France !
Dans la nuit va briller l'aube des temps nouveaux...

V.

Et toi, vaillant Arverne, orgueil de notre histoire,
O sublime vaincu, plus grand que tes vainqueurs,
Tes enfants à jamais garderont ta mémoire
Et ton nom vénéré vivra dans tous les cœurs.

Digitized by Google

VI.

Vingt siècles ont passé depuis la lutte épique
Où sombra des Gaulois l'antique liberté.
Mais sur nous plane encor ton visage stoïque
Rayonnant de jeunesse et d'immortalité.

CHŒUR FINAL.

Entends-tu ces clameurs et ces chants d'allégresse
Là-bas, sur tes vieux monts, s'éveiller tout à coup ?
Pour fêter son héros chaque cité s'empresse.
O Vercingétorix, l'heure a sonné, debout !

Après l'exécution de cette cantate, M. Renon prononce le discours suivant :

« La fête qui nous réunit en ce jour et qui nous vaut le grand honneur de la présence de M. le Président du Conseil, de M. le Ministre de la Guerre et de M. le Ministre de l'Agriculture est avant tout la glorification du premier et du plus magnifique patriotisme dans notre pays.

» Près de vingt siècles ont passé et le héros de Gergovie n'en est pas amoindri.

» Sans doute des générations l'ont oublié ou ignoré, mais depuis 60 ans, l'histoire l'a étudié et mis au rang qu'il méritait.

» Il a fallu le zèle infatigable, la persévérance obstinée d'un Comité dont les membres ont droit à tous nos remerciements pour mener à bonne fin la réalisation d'une idée de reconnaissance et de justice.

» Cette idée, un maître, Bartholdi, l'a faite sienne et l'a traduite dans le monument que nous voyons devant nous, dans cette œuvre puissamment originale que nos arrière-neveux admireront après nous.

» Quand on étudie d'assez près Vercingétorix, on comprend vite qu'il ait été longtemps peu ou mal connu ; César, son ennemi acharné, est le seul contemporain qui ait écrit sur lui. Or, nous savons que les *Commentaires*,

Digitized by Google

loin d'être un récit impartial et vrai, sont un plaidoyer personnel, une justification habile des faits et gestes du grand proconsul dans la guerre et la conquête des Gaules.

» S'il est extrêmement glorieux d'avoir lutté, même avec succès contre César, de l'avoir battu et obligé à la retraite, il était dangereux de l'avoir pour unique historien.

» La noble figure du Gaulois a pourtant résisté aux malveillances intéressées. Elle nous apparaît aujourd'hui dégagée des insinuations et des obscurités voulues, dans l'éclat de la jeunesse et de la force, avec l'auréole du génie exclusivement voué aux intérêts et à la défense de la Patrie.

» L'an 53 avant l'ère chrétienne, il y a 1956 ans, la Gaule humiliée, divisée, semblait prendre son parti de la domination romaine plus ou moins déguisée, mais chaque jour plus réelle. Alors vivait à Gergovie un jeune Arverne, dont la naissance comme le vœu de ses nombreux partisans faisaient un candidat à la royauté de sa nation. Vingt-cinq ans plus tôt son père avait voulu s'emparer du pouvoir ; il avait été vaincu par ses rivaux et condamné au supplice du feu.

» Il serait difficile de ne point parler de César devant la statue de Vercingétorix, de l'implacable vainqueur devant le vaincu sublime. Nul ne conteste le génie et la gloire du Romain. César est l'un des hommes qui sont à la fois l'orgueil et la honte de l'humanité.

» Je dis la honte, car ils en furent le fléau.

» Le patricien César avait d'abord gaspillé joyeusement sa fortune, puis il avait fait des dettes considérables pour continuer ses plaisirs et gagner les suffrages populaires.

» Devenu triumvir, il s'était attribué les Gaules dans le partage des provinces à exploiter. Il savait que là il trouverait les profits et la gloire, les soldats et les ressources nécessaires à l'exécution de ses projets ambitieux.

» César fut un génie complet, réunissant les dons les

Digitized by Google

plus rares, connaissant admirablement les hommes et sachant sans scrupules utiliser leurs vices et leurs vertus.

» Des victimes innombrables ont payé les frais de sa gloire et son génie a été surtout malfaisant.

» En face du Romain si merveilleusement organisé pour la lutte et l'écrasement des peuples, surgit un adversaire jeune et vaillant qui sut le deviner, le déjouer, le vaincre.

» Si Vercingétorix n'a point la science et l'expérience de César, il s'improvise cependant homme de guerre, homme d'Etat, diplomate et tribun.

» Il se montre du premier coup son égal par le génie, tandis qu'il lui est infiniment supérieur par la bonté de la cause à laquelle il voue sa vie, pour laquelle, après une lutte suprême et désespérée, il saura se livrer et mourir.

» Elle ne brille pas par un vif éclat la figure ravagée, flétrie avant l'âge de l'Imperator romain en face du visage beau et loyal, énergique et intelligent du jeune Gaulois.

» Celui-ci n'a pas dépensé dans l'orgie les énergies de sa jeunesse. Il est dans toute la splendeur de la force virile et civique, ce n'est pas trop pour la terrible partie qu'il engage pour la liberté de la Gaule.

» Les autres chefs, ses égaux par la puissance, ont l'âge et l'expérience en plus. Ils acceptent malaisément la suprématie de sa nation. Les uns agissent avec mollesse, d'autres iront jusqu'à trahir la cause commune pour servir l'étranger.

» Les Gaulois sont vaillants, primesautiers, mais indisciplinés, faciles à décourager. Il saura leur imposer les qualités des vieilles légions romaines, obtenir d'eux qu'ils fassent volontairement ce qui leur déplaît le plus. Il leur apprend à imiter l'ennemi, à lui opposer ses manœuvres, à lui emprunter sa cohésion, son endurance.

» La légion romaine est un instrument complexe et perfectionné, infiniment souple, fort, et invincible en

Digitized by Google

sa puissance propre : Vercingétorix sent qu'il ne peut l'écraser et la démolir. Il veut l'affamer, la fatiguer, l'anémier, pour n'avoir plus qu'à l'accabler, à l'anéantir.

» Camps retranchés à l'entour des places fortes rendues imprenables, ravage systématique du plat pays, destruction des abris derrière lesquels l'ennemi peut se refaire ; pas de grandes batailles, mais des escarmouches continuelles qui énervent et affaiblissent, usent et découragent. Il avait trouvé la vraie tactique, la seule qui pouvait réussir contre les Romains, on ne lui permit pas de la suivre.

» Vercingétorix avait la haute conception des forces de la Gaule unie dans un même effort contre l'envahisseur. Cette notion si juste dépassait trop les idées des autres chefs pour l'emporter dans leur esprit sur le succès mesquin de leurs intérêts particuliers. Au Conseil, l'éloquence de Vercingétorix finissait d'ordinaire par triompher, mais la discussion était toujours à recommencer. Les concessions obligées faites aux préjugés de ses alliés furent toutes néfastes. Avaricum épargnée, prise et fournissant à César le refuge et le ravitaillement sans lesquels il était perdu, la bataille de Dijon qui force les Gaulois à s'enfermer dans Alésia, l'inaction criminelle de certains chefs au moment de l'effort suprême de l'armée de secours pour rompre le cercle des assiégeants, tels sont les principaux faits qui rendirent impuissants le génie de Vercingétorix, la vaillance de ses fidèles lieutenants et soldats.

» Le drame allait finir. Après les inutiles massacres il ne restait plus au héros qu'à s'offrir en victime expiatoire à la froide vengeance de César. Celui-ci lui infligea six années de tortures morales, au fond d'un cachot d'où il ne le sortit que pour l'exhiber à son triomphe et le remettre aux mains du bourreau.

» Tels sont les traits principaux de l'admirable patriote arverne dont nous fêtons aujourd'hui la glorieuse mémoire. Il fut un homme dans toute l'acception du mot,

Digitized by Google

réunissant les dons les plus rares ; il fut un citoyen accompli, un tribun et un guerrier de premier ordre, un martyr de l'indépendance de son pays. Sa vie publique fut courte mais extraordinairement remplie, sans tache et sans défaillance. »

Après M. le Maire, c'est M. des Essarts qui prend la parole en ces termes :

« Au nom du Comité qui, pendant seize ans, a poursuivi l'entreprise du monument de Vercingétorix et provoqué la souscription nationale, je remets entre les mains de M. le Maire de Clermont l'œuvre de l'illustre et désintéressé statuaire Bartholdi. Le Gouvernement de la République, par la présence de ses représentants, est venu donner une consécration solennelle à cet hommage de la reconnaissance historique.

» Trop longtemps on avait paru délaisser l'homme qui, dans les ténèbres de la prison, parmi les ombres de la mort, comme sous le soleil de la bataille, nous a prescrit notre obligation sacrée de citoyens et de soldats, en face de l'étranger, à la rencontre de l'envahisseur.

» Cet homme est toujours notre maître. Il a pressenti la Patrie, il a réalisé momentanément dans la Gaule ce que nos pères appelaient du beau nom de la République une et indivisible. De sa volonté, de son effort, de sa lutte, de son martyre, est née cette noble nation qui devait être la France !

» Cet homme est toujours notre exemple ! Son sacrifice renaît à toutes les heures de notre histoire. Toutes les fois que la France a bondi contre la coalition, Vercingétorix n'a cessé de revivre dans ses combattants. A Bouvines comme à Marignan, à Rocroy comme à Denain, à Valmy comme à Montmirail, c'est la grande âme guerrière du général de l'Avernie qui a lancé nos aïeux aux actions triomphantes, aux résistances suprêmes. Guide lumineux, rayonnant modèle, Vercingétorix surgit comme le con-

Digitized by Google

temporain de tous ceux qui ont voulu, qui veulent la France grande, superbe, éternelle !

» Sa tradition appartient à tous nos concitoyens. Saisissons avec ardeur l'occasion de grouper un peuple autour d'une idée. Là rien ne divise, rien ne sépare. Tout rapproche et réunit. Qu'en cette fête du vainqueur de Gergovie se reconnaisse et se proclame encore, comme aux jours des fédérations, la généreuse harmonie, et que des millions de cœurs soient animés du même souffle, traversés de la même flamme ! Fils d'une même mère, nous nous retrouverons tous frères autour du monument que Clermont dédie à la beauté de la défense, à l'immortelle religion de la Patrie en danger !

» Comme nous l'avons déjà dit lors de l'inauguration de la souscription, c'est à la statue de Vercingétorix, à l'œuvre de Bartholdi, que la jeunesse française ira demander l'enseignement du patriotisme, le symbole vivant de l'indépendance ! »

A maintes reprises, ce beau discours de l'éminent doyen de la Faculté des Lettres, d'une si belle tenue littéraire et d'un souffle si vigoureusement éloquent, est interrompu par des applaudissements enthousiastes.

M. le Ministre de la Guerre, chargé de porter la parole à cette cérémonie, au nom du Gouvernement, se lève alors, salué aussitôt par d'unanimes acclamations, et, d'une voix forte, qu'on entend de toute la place, prononce le discours suivant :

« En venant s'associer à la cérémonie que vous célébrez aujourd'hui, groupés devant cette magnifique statue due au génie de Bartholdi, le Gouvernement a entendu s'associer à une cérémonie essentiellement française et patriotique.

» Comme on vient de vous le dire dans les termes les plus élevés, la figure de Vercingétorix plane sur le passé et l'avenir de la France.

Digitized by Google

» La Gaule se croyait vaincue : les légions de César l'avaient parcourue du Midi au Nord et à l'Est : les dissensions suscitées par César entre les diverses provinces l'avaient mise à sa merci. Un homme s'est alors levé, un de vos ancêtres, qui a senti dans son cœur que toutes ces provinces différentes faisaient partie d'une même unité et qu'une entente et une communauté d'action devait s'établir pour constituer ce grand pays qui devait être la France. Il fait appel à ces provinces ; il se trouve que les nobles et les prêtres avaient été séduits par les intrigues de César, et c'est chez le peuple qu'il peut faire éclore et surgir ce sentiment de patriotisme qu'il éprouvait lui-même. Et nous ne devons pas oublier que, bien des siècles plus tard, la nationalité française fut compromise une deuxième fois. Les nobles et les prêtres considéraient, avec désespoir sans doute — mais en prenaient leur parti — la possibilité d'un démembrement de la France. Et à ce moment, c'est une fille du peuple, c'est Jeanne d'Arc qui, à l'image de Vercingétorix, inspirée du même dévouement et du même patriotisme, a sauvé une seconde fois notre pays. Vercingétorix avait fait lever le siège de Gergovie, Jeanne d'Arc fit lever le siège d'Orléans ; l'un et l'autre subirent la fin la plus atroce. Vercingétorix à Rome, Jeanne d'Arc à Rouen. Permettez-moi de les associer dans une même pensée de reconnaissance au nom de l'Auvergne et de la France.

» Sur tous les points du territoire de la France, on a su rendre justice à Jeanne d'Arc dont l'image se dresse dans des villes diverses. Vercingétorix n'en avait qu'une en France, près d'Alésia, rappelant la défaite. Une chose manquait : c'était le monument de la victoire de Vercingétorix, ici où, à deux reprises différentes, le chef des Arvernes a su faire reculer les Romains, leur infligeant une véritable défaite que César cherche vainement à nier. Que dit César ? Que, du haut de l'oppidum, les femmes gauloises offraient leurs bijoux : Oui, elles les offraient

Digitized by Google

comme projectiles, c'est-à-dire que les femmes arvernes ont sacrifié à la défense tout ce qu'elles avaient de plus précieux.

» La Gaule devint sujette de l'Empire romain. Par qui? Par César, par le pontifex Maximus. Après avoir conquis la Gaule, Rome la maintint sous la sujétion en la couvrant de ses légats et de ses préfets. Et après dix-neuf siècles écoulés depuis la défaite, nous avons vu que la domination s'est transformée en s'exerçant sur les esprits. Aujourd'hui la lutte s'engage parce que la France reconquiert son indépendance spirituelle. Pour la reconquérir, nous suivrons les principes de Vercingétorix ; nous savons qu'il est nécessaire, comme cela a été dit par le président du Comité du monument, que l'union se fasse et se maintienne ; que tous ceux qui désirent l'affranchissement définitif de la France, que ceux qui veulent que notre pays puisse se développer dans toute la plénitude de ses facultés s'unissent et restent unis et prennent chez nos ancêtres les Arvernes l'exemple de la discipline.

» Ce grand enseignement que nous devons tirer des fêtes d'aujourd'hui, permettez-moi, Messieurs, de le clore en citant les magnifiques paroles inscrites sur le piédestal de la statue :

« A la gloire de l'Auvergne, d'où surgit le premier cri de patriotisme sur le sol de la France ! »

Fréquemment, ce discours est coupé par les applaudissements ; plusieurs passages, où s'affirme avec conviction la foi patriotique, sont tout particulièrement soulignés par des bravos nourris, et la péroraison provoque une chaleureuse manifestation.

Après la cérémonie, a eu lieu un banquet populaire où M. le Président du Conseil a prononcé un discours-programme sur la politique passée et future du cabinet et d'où nous extrayons le passage relatif au héros arverne et à son œuvre.

Digitized by Google

« .....

» Ce matin, Messieurs, dans une cérémonie inoubliable pour les républicains de l'Auvergne, vous avez entendu la voix du Ministre de la Guerre, la seule qui pût parler avec autorité dans la circonstance, exalter les vertus guerrières du plus illustre des enfants de ce pays. Je me garderai bien d'affaiblir, en reprenant à mon tour ce sujet, l'émotion patriotique que cette parole a éveillée dans nos âmes. Je l'ai ressentie comme vous et, comme vous, je veux rester sous l'impression fortifiante que j'en ai gardée. (*Marques unanimes d'assentiment.*) Mais, Messieurs, la vie publique de Vercingétorix, si courte et si bien remplie, n'est pas seulement de celles qui font l'admiration du soldat, elle fournit aussi à l'homme politique un sujet précieux de réflexions et de leçons. Pour la première fois, aux origines les plus lointaines de notre histoire, un héros a surgi qui a été tout ensemble un grand capitaine et un grand patriote. Le capitaine a su grouper autour de lui des soldats dont la vaillance ne le cédait à aucune autre. Il a su les former à une méthode de guerre nouvelle pour eux, et soutenir à leur tête une lutte opiniâtre, contre la première puissance militaire de l'antiquité. Il a succombé comme il devait fatalement succomber, en dépit de son intelligence et de sa bravoure, parce que le patriote s'est trouvé impuissant à faire prédominer sur les intérêts particuliers des diverses tribus de la Gaule une conception de la patrie trop large pour l'époque. (*Applaudissements.*)

» Et c'est de là, Messieurs, de cet épisode héroïque de notre histoire, que je veux tirer un enseignement. Pour les tribus de la Gaule, la patrie ne s'entendait que du territoire de chacune d'elles. Leur résistance à la conquête romaine s'inspirait uniquement de cet intérêt restreint. La confédération que Vercingétorix réussit à former ne fut qu'une confédération d'intérêts particuliers et nécessairement divergents. Eût-elle englobé l'universalité des

Digitized by Google

tribus gauloises, elle aurait retenu le caractère spécial d'une coalition d'intérêts locaux ; elle ne se serait pas élevée à l'idée vraie de patrie dont les éléments constitutifs ne se sont formés que plus tard, après de longs siècles de changements et d'épreuves. *(Nouveaux applaudissementss)*

» C'est que la patrie, au sens moderne du mot, n'est pas seulement le sol que nous foulons ; ses frontières ne sont pas seulement les montagnes et les fleuves qui le bornent à l'horizon, la patrie n'est pas seulement une expression géographique, elle est surtout, avant tout, une expression morale, un ensemble de conceptions et de faits qui fait une unité des parties diverses qui la constituent ; elle est à la fois la terre que nous occupons, l'air que nous respirons, la langue que nous parlons, l'histoire que nous apprenons ; la participation de chacun de nous à des notions morales qui nous unissent plus fortement les uns aux autres. Plus que n'importe quel lien matériel, la patrie est la résultante de cette communauté de phénomènes. Plus la communauté est intime et plus le sentiment de patrie rapproche les individualités. *(Vifs applaudissements.)*

» Messieurs, vous vous doutez bien que ce n'est pas le simple désir de m'abandonner à des réflexions philosophiques qui me fait tenir ce langage ; mais, en ce temps de déclamations chauvines, et le plus souvent charlatanesques, où le nationalisme accuse la République d'altérer le patriotisme, parce qu'elle refuse de le confondre avec des fanfaronnades guerrières *(applaudissements répétés)*, il n'est pas intempestif d'affirmer, à la lumière des événements lointains que la fête de ce jour fait revivre, que la République réalise plus que tout autre gouvernement l'idée essentielle de patrie.

» Tout dans ce régime, depuis les principes généraux qui le fondent jusqu'aux lois de détail qui l'organisent, tend à subordonner l'intérêt de chacun à l'intérêt de tous et à le dépouiller des conditions égoïstes propres à l'avilir.

Digitized by Google

A mesure que sa belle devise s'incarne dans la législation, à mesure que la liberté du citoyen s'affermit et s'étend par la destruction des vieilles restrictions monarchiques, à mesure que des lois démocratiques effacent les anciennes distinctions de classes, en plaçant tous les citoyens sur le même pied d'égalité, enfin, Messieurs, à mesure que les devoirs de fraternité s'expriment en formules législatives et en institutions sociales qui confèrent aux divers groupements de personnes et d'intérêts un caractère familial, la République apparaît ce qu'elle est par définition, la chose de tout le monde, le régime protecteur des droits et des intérêts de tous, un patrimoine commun de pensées, de sentiments, d'aspiration et de besoins. *(Salve d'applaudissements.)* »

Après le banquet, M. le général André, accompagné du général Girardel et de M. Clémentel, député, s'est rendu en automobile au plateau de Gergovie où il a examiné le terrain, et, en présence de ses compagnons et des autorités locales, il a expliqué la position des deux armées en présence et les phases de la bataille qui y fut engagée....

Comme il l'avait fait la veille en recevant la médaille commémorative offerte par le Comité, M. le général André, ayant renouvelé l'expression de ses regrets au sujet de l'emplacement du monument, M. Vazeilles s'empressa d'adresser à MM. les Ministres, après leur départ, une lettre ouverte, qui est la conclusion naturelle de ce récit.

« Et maintenant, Messieurs, à Gergovie !

» Vous avez vu hier ce qu'a fait un modeste Comité » de province, aux ressources étroites. Et vous avez, » vous aussi, émis le vœu d'un monument à Gergovie! » Le monument de Clermont-Ferrand n'est, en effet, » qu'une étape, il vous appartient d'édifier le monument » définitif.

Digitized by Google

» La fortune de la France est de cent milliards, dit-on ! » Serait-ce trop que de demander à son bas de laine le » million nécessaire pour le monument national. A vous » de délier les cordons du bas de laine. Le Gouverne- » ment de la République le peut, il le doit !

» Qu'il nous donne rendez-vous à Gergovie, nous ré- » pondrons à son appel.

» Déjà nous entrevoyons le tramway électrique em- » portant les flots pressés de la foule au patriotique sanc- » tuaire avec ces mots à l'avant et à l'arrière : « Jaude- » Gergovie ».

Au moment de livrer à la presse les épreuves de cette étude, nous avons appris la mort du maître Bartholdi, survenue le 4 octobre 1904. Sous le coup d'une sincère et profonde émotion, qu'il soit permis à celui que l'illustre artiste honora de son amitié pendant les seize ans d'une collaboration cordiale et familière à l'œuvre du monument, de rendre hommage à son inépuisable bienveillance : chez Bartholdi la bonté fut la sœur du génie et du patriotisme.

F. VAZEILLES.

Digitized by Google

LES DERNIERS MERCŒURS

BÉRAUD VII DE MERCŒUR

CONNÉTABLE DE CHAMPAGNE

1272-1321

(Suite.)

La lettre que Jean XXII adressait au roi le 31 octobre pour apaiser son irritation est une des plus longues de sa correspondance. Après lui avoir exposé complètement la défense présentée par Béraud, il appuie sur les ligues prêtes à renaître de l'incident. Elle se termine ainsi : « Si ces faits sont exacts, très aimé fils, et si, par malheur, la situation se prolonge, d'un mal léger en apparence peut provenir un grave danger. La petite étincelle des discordes peut, sous le souffle du semeur de zizanies (le démon), allumer un grand et terrible incendie. Vos ennemis en pointeraient des cornes plus hardies pour ne pas dire plus furieuses contre vous, et l'on verrait tiédir le dévouement de ceux que vous croyez vos amis. La conséquence serait que cette expédition générale de Terre-Sainte à laquelle vous nous dites vous être engagé par un vœu, et dont nous désirons la prompte réalisation avec une indicible ardeur, pourrait être, ce qu'à Dieu ne plaise, déplorablement différée ou totalement abandonnée. Un pareil malheur peut être conjuré par la prudence. Nous vous prions donc, au nom de la mansuétude du Rédempteur nous vous adjurons, et en même temps nous vous conseillons au nom de la sagesse, de réfléchir à ce qui précède ; de soumettre les mouvements de votre colère au frein de la raison ainsi que l'exige la fonction de roi que vous tenez de Dieu. Revenez aux aménités de la clémence, ne soyez dur à personne, inclinez

Digitized by Google

pour tous à la grâce dans la mesure convenable. Imitez la bonté de vos ancêtres, et, à leur exemple, vous gouvernerez vos sujets dans la paix et la justice. Il y a parfois sagesse à voiler leur erreurs. »

Ayant ainsi préparé l'esprit du roi par des considérations de politique générale, il conclut : « Béraud a déjà donné des gages et se déclare disposé à en livrer d'autres en garantie de l'amende dont votre cour pourrait le frapper ; il est prêt à se rendre à toute citation. Autant que nous avons pu le comprendre, nous n'avons vu dans son âme ni l'inimitié, ni la bravade, mais au contraire un louable désir d'obéir à vos commandements. Les services qu'il a rendus à vos auteurs et qu'il peut vous rendre encore doivent vous incliner à la bienveillance. Recevez-le avec bonté ; laissant votre irritation s'apaiser, écoutez ses procureurs dans sa défense, en vous souvenant de la malice des temps présents. Plus il sentira dans votre conduite à son égard que vous avez préféré clémence à rigueur, plus vous le trouverez par la suite animé à servir vos intérêts avec une constante et virile fidélité. Et c'est pour expliquer toutes ces choses à votre grandeur et pour mieux vous en convaincre, que nous vous députons notre cher fils Guillaume de Laon, de l'ordre des frères prêcheurs, maître en théologie, notre chapelain et régent de notre cour. Nous vous prions d'avoir créance en lui et d'accueillir favorablement ses demandes (1). »

Jean XXII ne s'en tient pas là. Le même jour il écrit, longuement aussi à la reine Jeanne femme de Philippe le Long, dame de ce comté de Bourgogne où Béraud vient de chevaucher. Il lui résume les faits, s'explique sur la question du « mauvaisement », de l' « Architofel » et du défi en combat singulier dont il a cru prudent de ne pas parler au roi du premier coup, met en relief le caractère de Béraud « abhorrant l'imposture », incapable de trahison,

(1) Coulon. *Lettres de Jean XXII* I, n° 749.

Digitized by Google

l'âge du jeune comte d'Auxerre ; reconnaît que le sire de Mercœur a été un peu susceptible, « mauvaisement » ayant un sens peu déterminé. Il s'ouvre à elle sur les conditions de « liberté plénière » même pour le séjour et le « retour » mises par Béraud à sa comparution devant le roi. Il faudrait, propose-t-il, que le roi le convoque avec Sully en sa présence. Il inviterait d'abord Sully à donner l'affirmation explicite de l'absence de toute intention injurieuse; alors Béraud rétracterait ses lettres de provocation ; sur quoi le roi rétablirait la concorde entre eux pour le plus grand avantage de son service. « Vous avez grand intérêt, ma fille, a éteindre un différend d'où pourraient naître des maux infinis. Nous exhortons donc Votre Sérénité a insister auprès du roi pour atteindre ce but. » Et il lui annonce aussi l'envoi de Guillaume de Laon à la cour pour négocier cette affaire. (1)

Le même jour encore, lettres du pape, dans le même sens, aux plus proches parents du roi, à Charles de Valois, à Charles de la Marche, au comte d'Evreux, tous les trois amis et alliés de Béraud, et tous à cette heure du parti des mécontents ; son ambassadeur Guillaume de Laon doit compléter ses lettres auprès d'eux par des explications verbales (2). Ces princes étaient de ceux que le pape supposait enchantés qu'il se produisît un soulèvement pour en profiter. Les Registres du Vatican se bornent à la mention de ces trois dernières lettres « pour Béraud de Mercœur et pour la même affaire ». Il est fort probable qu'il ne se contentait pas de leur recommander son protégé, et qu'il les exhortait et les fit exhorter en même temps à se surveiller eux-mêmes et à ne pas compliquer la situation par des troubles nouveaux.

Guillaume de Laon se croisa avec le courrier royal destiné au pape. Philippe exigeait avant toutes choses que

(1) Coulon. *Lettres de Jean XXII* I, n° 750, col. 651.

(2) *Ibid.* N°s 751, col. 655-752, col. 656 ; 753 même col. — Nous n'avons que les rubriques de ces trois dernières lettres.

Digitized by Google

Béraud, cité devant lui, obéit à la citation sans perdre un jour. Le pape réitère alors, très nettement, le 4 novembre, les conditions du sire de Mercœur dont il a déjà entretenu, dit-il, le souverain dans plusieurs lettres précédentes (1).

« A notre très cher fils dans le Christ, Philippe roi illustre de France et de Navarre.

» Malgré son désir de se rendre en votre présence pour obéir à vos ordres, notre cher fils Béraud seigneur de Mercœur est retenu par un soupçon dont nous vous avons fait connaître la cause dans plusieurs de nos lettres, tout comme si ses craintes avaient un fondement probable. S'il lui est permis d'aller vous trouver en toute sécurité, nous tenons pour certain... qu'il donnera toute satisfaction à Votre Altesse. Nous faisons un affectueux appel à votre royale clémence, et nous vous conseillons de bonne foi de peser attentivement les considérations que nous vous avons présentées et la malice des temps actuels, d'accorder un sauf-conduit à Béraud pour lui permettre de se rendre devant vous, de séjourner et de revenir en toute sûreté; de telle sorte qu'il puisse, libre et sûr, aborder Votre Excellence comme il le désire, et vous donner tout contentement. Veuillez ajouter pleine créance à tout ce que vous dira notre cher frère Guillaume de Laon, etc... que nous vous avons envoyé pour cette affaire et d'autres encore » (2).

Nous avons une seconde lettre du même jour, adressée par le souverain pontife au roi, pour Béraud de Mercœur. Elle est conçue dans le même sens et à peu près les mêmes termes (3), soit qu'il ait expédié deux exemplaires par deux courriers différents, pour être plus certain de l'arrivée prompte à destination, le roi changeant fréquem-

(1) De ces lettres multiples du pape au roi, au sujet de Béraud de Mercœur, avant le 4 novembre, nous n'en avons qu'une, celle du 31 octobre ; il dut récrire entre ces deux dates.

(2) *Lettres de Jean XXII*, I, n° 7, col. 662.

(3) *Ibid.* n° 759, col. 663.

Digitized by Google

ment de résidence ; soit qu'après la copie prise par l'un de ses secrétaires d'un premier projet, il ait refait sa lettre avec de légères modifications dont copie fut également relevée.

Le plus difficile à gagner était Henri de Sully. S'il résistait en se plaçant sur le terrain de l'outrage personnel, évidemment le roi n'hésiterait pas à préférer l'utile ministre au turbulent cousin ; Jean XXII le comprit ; justement, il recevait sur ces entrefaites une lettre d'explications assez irritées de Sully, à laquelle était jointe une copie du factum insolent de Béraud. Le pape et l'homme d'Etat avaient eu l'occasion de s'apprécier au cours de trois ambassades dont le grand bouteiller avait été successivement chargé auprès de lui, depuis un an, pour des affaires fort graves. Une seule de ces missions diplomatiques avait exigé le séjour de Sully à la cour pontificale pendant plus de trois mois (1). Sully avait donc intérêt, lui aussi, à ne pas mécontenter un pape tel que Jean XXII. L'octroi de nouveaux subsides et le départ prochain pour la croisade étaient au premier rang des négociations pendantes (2). Profitant donc de l'occasion, Jean écrivait le 6 novembre :

« A notre cher fils noble Henri seigneur de Sully, bouteiller de France.

» Nous avons reçu les lettres que vous nous avez adressées récemment, avec une copie authentique de celles qui, sous le sceau de notre cher fils le noble Béraud seigneur

(1) Du 16 décembre 1317 au 21 mars 1318. (*Ibid.* n° 330, note 2.) Les ambassadeurs envoyés avec lui étaient Louis de Bourbon comte de Clermont en Beauvoisis, le comte Jean de Forez beau-frère de Béraud, les évêques de Mende, de Laon. Entre autres sujets de cette mission diplomatique : règlement de la question de Flandre, du douaire de la reine douairière Clémence de Hongrie, des subsides à obtenir du pape, la croisade. Sully fut de nouveau envoyé à Avignon, la même année, pour traiter diverses affaires avec le roi de Sicile (*Ibid.* n° 829, col. 717, 731.) Il fut encore député par le roi en 1319. (*Ibid.* n° 830, col. 719-721.)

(2) Le 30 juillet 1318, le pape renouvelait ses instances pour que le roi ne différât plus davantage l'expédition de Terre-Sainte (*Ib.* n° 668 et 573, etc.), et il écrivait, en outre, à ce sujet, de nombreuses lettres aux principaux personnages du royaume.

Digitized by Google

de Mercœur, ont été clouées, nous dites-vous, sur les portes du palais du roi, à Paris. Ces lettres et leur affiche de cette façon vous ont paru un amer outrage à votre personne, et dans le trouble que, naturellement, vous en devez ressentir, vous nous avez humblement supplié de ne rien augurer qui vous soit défavorable des rapports à nous faits sur votre compte. Nous désirons que vous sachiez, mon fils, que, même dans les petites choses, nous n'avons jamais prêté volontiers l'oreille aux détracteurs, déplaisants à Dieu ; et que lorsqu'il nous est arrivé d'entendre leurs propos, nous n'y avons pas facilement ajouté foi, surtout lorsqu'il s'agissait de personnes que nous croyions dignes d'estime. Béraud lui-même ne nous a rien dit autre chose contre vous que ce qui est dans vos lettres. Loin d'approuver sa conduite, nous lui avons adressé une admonestation paternelle, ainsi que nous vous l'avons écrit. »

L'amour-propre du ministre calmé par ce préambule, il continue non sans une pointe de douce plaisanterie :

« Nous ne voyons pas pourquoi vous pourriez concevoir de l'irritation contre lui, car ses lettres ne contiennent rien qui entache votre honneur, à moins que vous n'entendiez vous plaindre de ce qu'il vous a traité d'*Architofel*. L'offre qu'il vous fait de se défendre en personne contre vous des imputations dont nous vous avons déjà entretenu par écrit, n'ont rien non plus de déshonorant pour vous. Il n'aurait pas dû vous comparer à *Architofel*, dites-vous. Est-ce pour la sagesse et la fidélité ? *Architofel* fut un homme si sage que, de son vivant, on s'en rapportait à lui comme à Dieu ; il fut très fidèle et bon conseiller à son seigneur Absalon (1). »

Et revenant aussitôt à un langage plus grave, qui devait avoir de l'écho dans une âme élevée :

« Vous trouvez-vous déshonoré par la publicité que

(1) Très fidèle, oui, au fils rebelle en trahissant le père ; et très bon conseiller en ce sens qu'ayant engagé le fils usurpateur à poursuivre sans répit son père David en fuite, pour le prendre ou le tuer, Absalon succomba pour n'avoir pas écouté ses avis.

Digitized by Google

Béraud a donnée à ces propos avec une outrageante intention ? Laissez-nous vous dire qu'il est d'un noble esprit de se montrer toujours supérieur à l'injure, de la supporter avec une sereine indifférence, surtout lorsqu'elle échappe dans la chaleur de l'emportement ou de tout autre violente impression. En pareils cas, la loi des empereurs en absout l'âpreté et veut qu'on les souffre patiemment. A cette patience l'exemple de notre Rédempteur nous convie, lui qui souffrit tant d'opprobres jusqu'à l'heure de sa mort. Nous-même, son indigne représentant sur la terre, désireux d'imiter son exemple dans la faible mesure de nos forces, nous avons jugé convenable, tout dernièrement, de mépriser de semblables injures proférées contre nous. Vous avez su, je pense, qu'une personne qui nous est soumise et dont le devoir eût été d'être d'autant plus réservée que sa science est plus grande et son expérience plus consommée, nous a bien comparé inconsidérément, nous aussi, à cet Architofel, en public. Sa qualité rendait le propos particulièrement audacieux. Nous lui en avons laissé la honte. Bien plus, refoulant nos impressions, nous nous sommes appliqué à n'en rien laisser paraître. C'est pourquoi nous vous prions, notre fils, au nom de la mansuétude de votre créateur, de réfléchir à ce que nous venons de vous dire, d'arracher toute colère et toute rancœur de votre âme et d'en bannir toute pensée de ressentiment (1). »

Pendant que le courrier porteur de ces lettres des 4 et 6 novembre, chevauchait sur la route d'Avignon à Paris, le roi ordonnait, le 12, une grande levée du ban d'Auvergne haute et basse, du Velay et du duché de Bourgogne, pour s'emparer des domaines de Béraud et de sa personne. Les bannerets de ces provinces devaient être rendus en chevaux et armes à Clermont, le 14 décembre. Il plaçait les troupes sous le commandement du duc Eudes IV de Bourgogne, son gendre depuis quatre mois, et du comte d'Auvergne Robert VII. Les plus grands seigneurs de cette par-

(1) *Ibid.* n° 760, col. 663-664.

Digitized by Google

tie de la France étaient requis : le Dauphin d'Auvergne comte de Clermont, Robert Dauphin seigneur de Saint-Ilpize et de Combronde, les vicomtes de Polignac et de Murat, le seigneur de Montlaur, Jaubert de Bréon seigneur de Mardogne, tous parents ou vassaux du sire de Mercœur ; Guillaume Comtour seigneur d'Apchon, les seigneurs de Pierrefort, Hugues de Vissac ; les seigneurs de Chalençon, Solignac, La Roche (en Rénier), de la Roue, de Cousans, d'Allègre ; Guillaume Flotte seigneur de Ravel et d'Ennezat ; les Latour, d'Olliergues, Montboissier, Montaigu, les Chalus du Puy-Saint-Gulmier, Châtel-de-Montagne, Châtel-Perron (1).

Jean XXII pouvait espérer que Sully aurait mauvaise grâce à persister dans ses sentiments vindicatifs en présence d'un pontife impassible sous la même injure que lui. Quant à Philippe le Long, fortement imbu de l'esprit d'autorité comme son père, il dut être assurément peu satisfait d'entendre le pape appuyer avec autant de force sur l'intérêt, que dis-je, sur le besoin qu'il avait de ménager le sire de Mercœur. Qu'il ait été indisposé de voir un de ses sujets, pas même chef de province après tout, abrité dans l'asile inviolable de la cour pontificale lui poser des conditions et essayer de lui forcer la main, cela n'est pas douteux. Pourtant il eût cédé peut-être devant l'insistance extraordinaire du souverain pontife dont la cour recevait des subsides considérables chaque année, et dont il pouvait recevoir encore tant de services de toutes sortes (2), si un conflit fâcheux entre le pape et lui, au sujet d'un membre de son conseil, ne fût venu se joindre à ce moment même, à son irritation, pour l'en dissuader.

(1) Les lettres royales de convocation transmises aux officiers royaux indiquent nommément 29 bannerets en ajoutant « et autres ». (Baluze. *Op. cit.* II, 150.) Indice d'un appel exceptionnel du ban.

(2) Voir sa correspondance.

MARCELLIN BOUDET.

(A suivre.)

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

Procès-verbal de la séance du 10 février 1904.

Présidence de M. Bonnefoy, vice-président.

Le Président procède au dépouillement de la correspondance.

Après examen de quelques questions d'échanges de *Revue*, il donne la parole à M. Brunhes, professeur à l'Université, qui fait la communication annoncée : L'expérience de Perrot sur la rotation de la terre (1859) et le sens de rotation des tourbillons des cours d'eau. M. Bonnefoy se fait l'interprète de tous et adresse des remerciements à M. Brunhes pour son intéressante causerie.

Procès-verbal de la séance du 2 mars 1904.

Présidence de M. le docteur Gautrez.

M. le Président fait part à ses collègues de la mort de M. Jaloustre, et adresse à son fils les regrets unanimes des Amis de l'Université.

Il procède ensuite au dépouillement de la correspondance. Puis il donne la parole à M. Mathieu, trésorier, qui fait le compte rendu de la gestion de 1903 et donne le projet de budget pour 1904.

Le Président se fait l'interprète de tous les membres présents en adressant à M. Mathieu les remerciements les plus chaleureux pour le dévouement et le zèle dont il fait preuve dans ses fonctions de trésorier.

M. Joyau, professeur à l'Université, fait ensuite la lecture annoncée : L'homme de cœur.

L'homme de cœur est celui qui aime le bien pour le bien lui-même, sans considérer les avantages qu'il peut procurer, de sorte qu'il ne se laisse jamais détourner par la pensée des conséquences funestes qu'il peut entraîner. Nos grands poètes du XVIIe siècle, Corneille et Molière en particulier, ont tracé les principaux traits de ce caractère. Il est franc et courageux, n'est arrêté ni par la pensée du danger, ni par celle de la mort : il fait son devoir jusqu'au bout. Ce qui le soutient, c'est le sentiment de l'honneur, c'est la conscience de sa dignité personnelle, qui lui défend de rien faire, de rien dire qui soit indigne de lui. Enfin l'amour de la gloire ins-

Digitized by Google

pire à l'homme un grand nombre d'actions héroïques et sublimes. Mais l'honneur et la gloire sont des guides peu sûrs ; ils peuvent parfois entraîner à des actions absurdes et même criminelles. Nous devons donc obéir par-dessus tout à la voix de la conscience et de la raison.

M. le Président remercie M. Joyau d'avoir bien voulu donner communication de son travail, qui paraîtra dans la *Revue d'Auvergne*.

La séance est levée à 10 heures.

Procès-verbal de la séance du 11 Mai 1904.

La séance est ouverte à huit heures et demie, sous la présidence de M. le docteur Gautrez.

Etaient présents : MM. Accarias, Bonnefoy, Biélawski, le docteur Battu, Col, Conchon, docteur Deribier, docteur Gautrez, docteur Girod, docteur Guillemin, Joyau, Lauby, Lecoq, Mathieu et Roubille.

Après le dépouillement de la correspondance, la parole est donnée à M. Biélawski qui, au nom de M. l'abbé Pinguet, présente un mémoire remarquable sur un crâne humain ancien, découvert à Cournon en 1889, et sur une pointe de lance en silex trouvée au même lieu.

Dès 1890, dans son ouvrage, *Le Plateau central de la France et l'Auvergne dans les temps anciens*, M. Biélawski avait signalé la découverte dont il s'était rendu compte personnellement sur place et au moment même de la trouvaille, due aux fouilles pratiquées pour établir les fondations d'une grange.

Le crâne, soumis à l'examen de tous, a été trouvé à environ 3 m. 50 de profondeur, dans une marne calcaire agglomérée, présentant une stratification compacte, située au pied d'une falaise calcaire de 10 à 12 mètres de hauteur, qui forme elle-même abri sous roche. (Le bourg de Cournon est bâti sur cette marne.) Aucun autre ossement n'a été constaté dans les fouilles ; mais, à 10 mètres environ, à l'ouest du gisement, on a recueilli une pointe de lance silico-calcaire dans le type du Moustier. Dernièrement (juillet 1903), M. Biélawski a trouvé dans les mêmes parages une pointe moustérienne plus petite.

Les mensurations du crâne et son analogie avec des crânes similaires ont permis à M. l'abbé Pinguet d'établir les conclusions suivantes :

« Il existe entre le crâne de Cournon et ceux de la race de Cro-

Digitized by Google

Magnon une grande parenté; sans doute, la couche dans laquelle il a été découvert n'indique pas son âge d'une manière précise.

» Néanmoins, nous pouvons dire que la brèche n'a pas été touchée par la main de l'homme jusqu'à l'époque de la découverte et que sa constitution stratifiée semble la faire remonter à une époque reculée.

» Par des pluies violentes et torrentielles, le crâne a dû être *entraîné de la sépulture primitivement située au pied de la falaise*, jusqu'au point où il a été découvert et il a fallu *un temps considérable* pour que des strates silico-calcaires et argileux, très denses et très durs, se soient formés au-dessus sur une telle épaisseur. »

De plus, les os du crâne étant dépourvus de matière organique et de phosphates, leur pétrification étant complète, « ne peut-on pas affirmer que ce crâne date d'une époque très ancienne, sinon de l'âge de la race de Cro-Magnon, ce qui est probable ».

Il en est qui estiment que le crâne de Cournon pourrait même se rapporter à la race de Néanderthal.

M. le Président remercie M. Biélawski de nous avoir exposé l'importante découverte faite par M. l'abbé Pinguet, curé de Saint-Denis-Combarnazat.

La séance est levée à 10 heures.

Procès-verbal de la Séance du 6 juillet 1904.

La Séance est ouverte à huit heures et demie, sous la présidence de M. le docteur Gautrez.

Etaient présents : MM. Accarias, docteur Battu, Bonnefoy, Biélawski, docteur Gautrez, Lauby, Laude, Leboyer, Mathieu, du Ranquet, Roubille.

Après le dépouillement de la correspondance, deux membres nouveaux sont admis à faire partie de la Société, ce sont :

M. Fauchier, instituteur, présenté par MM. Accarias et

M. l'abbé Pinguet, curé de Saint-Denis-Combarnazat, par Randan (Puy-de-Dôme), présenté par MM. Biélawski et Lauby.

M. le docteur Gautrez fait connaître la participation de la Société à la réception de la Caravane suédoise.

Le vote de la somme nécessaire aux frais faits est acquis.

Au nom de M. Audollent, M. Laude fait connaître l'état actuel du « Mur dit des Sarrasins » et recherche quels sont les moyens de parer à sa destruction.

Après discussion, la Société émet à ce sujet le vœu ci-après :

« La Société des Amis de l'Université,

Digitized by Google

» Convaincue de l'intérêt historique et archéologique qu'offre pour la ville de Clermont la ruine dite « Mur des Sarrasins » et craignant que l'ouverture de la nouvelle rue parallèle à la rue Blatin, qui relie les rues Morel-Ladeuil et Bonnabaud, ne nuise à sa conservation,

» I. Emet le vœu que ces restes d'un important édifice romain soient conservés et si possible restaurés ;

» II. A cette fin, prie la municipalité de s'intéresser à leur sauvegarde et de solliciter le classement conformément à la loi du 30 mars 1887, relative aux Monuments historiques ;

» III. Vote une somme de cent francs pour permettre de procéder immédiatement à quelques sondages au pied des ruines, en vue de déterminer, si possible, la destination première du monument et de lever un plan des fondations, avant que la construction projetée de nouveaux immeubles n'interdise ces recherches essentielles;

» IV. Demande qu'en tout état de cause la rue qu'on vient de percer soit dénommée rue du Château-Sarrasin, ce nom typique, local, clermontois, convenant mieux que tout autre à la voie nouvelle ;

» V. Charge une Commission composée de MM. le docteur Gautrez, Audollent, Boudet, Desdevises du Dezert et du Ranquet, de faire toutes les démarches utiles à la conservation du Mur des Sarrasins tant auprès du propriétaire, M. Sarciron, qu'auprès de la municipalité de Clermont et du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. »

M. le Président donne ensuite la parole à M. Lauby qui, au nom de MM. le docteur Girod et Aymar, fait une communication au sujet de divers instruments provenant de peuplades sauvages :

Ethnographie comparée.

La pénétration européenne en Afrique nous permet chaque jour de faire des rapprochements intéressants et jette une lumière de plus en plus vive sur l'outillage domestique ou guerrier de nos ancêtres de la préhistoire. Nous venons d'ajouter à nos collections des haches et des flèches prises tout récemment chez des peuplades du Dahomey et qui, au point de vue spécial que nous envisageons, serviront utilement de pièces à conviction.

Les haches se font remarquer par leur forme et leur système d'emmanchure ; elles rappellent les haches polies et les haches en bronze à bords droits de l'époque Morgienne ; la ressemblance est évidemment frappante. Le manche, de grosseur moyenne, se termine par une partie très renflée ; dans cette partie, vient s'engager

Digitized by Google

la soie du fer qui est fixée à sa sortie par un rivet. Les palafittes de la Suisse nous ont donné un grand nombre de haches en pierre, emmanchées directement dans le bois, sans l'aide d'une gaine. Le docteur Noulet a signalé dans le Cambodge des haches en pierre à tête carrée supportée par une sorte de soie triangulaire qui va en s'atténuant légèrement vers sa terminaison. Cet appendice, long de 93mm, permettait un système d'emmanchure absolument semblable au système dahoméen.

Vous remarquerez que les haches sont munies, en outre, du côté opposé au tranchant, d'un éperon en fer destiné sans doute à augmenter le poids et, au besoin, pouvant servir à frapper. Cet éperon ne paraît pas avoir d'équivalent à la période néolithique ou à l'âge du bronze.

Sur chaque face des haches, à la base, sont gravées des lignes se coupant en diagonale et formant un petit dessin terminé par une croix ou des quarts de rond.

Les flèches sont la reproduction des types néolithiques, de ceux, par exemple, qui ont été recueillis sur les plateaux de Gergovia ou de Corent. Le pédoncule et les barbelures latérales sont caractéristiques. Les flèches, qui ont la forme cylindrique avec des parties relevées sur les angles pour former crochet, ont une certaine analogie avec quelques spécimens de l'âge du Renne. On constate aux extrémités des évidements facilitant l'adhérence du poison. Nous pouvons supposer, bien que nous n'ayons aucune preuve pour corroborer cette supposition, que les peuplades préhistoriques, désireuses de rendre leurs engins plus meurtriers, avaient également recours au poison, fourni en abondance par le règne végétal, notamment par l'Antiar ou le Vomiquier dont l'extrait aqueux est la base du Curare.

De simples roseaux servent de hampes ; quelques ligatures suffisent à fixer solidement la soie. Le carquois est fait avec une peau de serpent très résistante. A signaler, sur chaque paroi, des dessins gravés au couteau et obtenus par un entrecroisement de lignes.

L'arc n'est pas en notre possession.

Pour compléter cette communication, nous avons choisi dans nos collections quelques objets apportés en France, en 1888, et provenant de chez les Muongs, population montagnarde du Tonkin et de l'Annam, renommée par ses instincts belliqueux.

Il s'agit :

1° D'une lame à contour arrondi, large à la base, étroite au sommet, et fixée à un manche en fer dont la partie inférieure sert de pince à épiler;

2° D'un rasoir dessinant une courbe gracieuse et dont la lame et

Digitized by Google

le manche ne forment qu'une seule pièce. Ce dernier est en partie ciselé ;

3° D'un poignard avec lame recourbée en arrière et manche en os;

4° D'une lame de poignard à forme lancéolée.

A l'âge du bronze (voir de Mortillet — Musée préhistorique — 2e édition), on retrouve les mêmes instruments avec des formes identiques ;

5° De crotales rappelant ceux des sépultures d'Albiez-le-Vieux (Savoie). — [Voir l'album du premier âge du fer de Chantre.];

6° D'une amulette en nacre figurant une tête de serpent et destinée à préserver des morsures des reptiles venimeux si nombreux dans cette région asiatique.

Ces divers objets donnent une idée assez exacte de ceux que possédaient les premiers occupants de notre sol auvergnat. Aussi, avons-nous pensé que vous trouveriez quelque intérêt à leur examen.

Dr Paul Girod et Alp. Aymar.

M. le Président remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

NÉCROLOGIE

—

Monsieur Parmentier.

M. Parmentier naquit à Günsbach (Haut-Rhin), le 6 octobre 1852. Il commença ses études au lycée de Strasbourg, où son frère était professeur. Il assista au siège de la ville en 1870, et, après la guerre, il alla achever ses études aux lycées de Tournon et de Grenoble. En 1875, il était reçu élève de l'Ecole normale supérieure, le premier de la liste des sciences. Il en sortait, en 1878, licencié ès sciences mathématiques et ès sciences physiques et agrégé des sciences physiques. Quelques années plus tard il obtenait le grade de docteur ès sciences physiques.

A sa sortie de l'Ecole. Il enseigna pendant un an au lycée d'Avignon. De 1879 à 1883, il remplit les fonctions d'agrégé préparateur à l'Ecole normale supérieure, et de sous-directeur du laboratoire de chimie à la Faculté des sciences de Paris. En 1883, il fut chargé du cours de chimie à la Faculté des sciences de Montpellier, et bientôt titularisé, à peine âgé de trente ans. En 1887, il passa de la Faculté de Montpellier à celle de Clermont où il remplit les fonctions de professeur de chimie et de directeur de la Station agronomique du Centre.

Digitized by Google

M. Parmentier a publié de très nombreux travaux, dont nous citerons ici les principaux :

Au laboratoire de l'Ecole normale, comme agrégé préparateur et comme sous-directeur du Laboratoire des hautes études à la Sorbonne, il commence ses études sur l'acide *silicomolybdique* et ses sels (C. R. de l'Académie des sciences, 1881-82.)

En juin 1882, il fait paraître sa thèse sur l'*acide silicomolybdique et les silicomolybdates*. Ce fut lui qui découvrit l'acide silicomolybdique et ses sels que plusieurs savants célèbres, tels que Marignac et Debray, avaient recherchés sans résultat avant lui. Dans cette même thèse, M. Parmentier donne un procédé très exact pour la recherche de la silice. Cette thèse, reproduite dans les *Annales de l'Ecole normale* était encore donnée tout récemment comme une modèle.

Les Comptes rendus de l'Académie des sciences ont encore publié d'autres travaux de M. Parmentier :

1882. *Action du molybdate de potasse sur quelques oxydes. — Reproduction du corindon et du fer oligiste.*

1884. *Sur un cas de dimorphisme observé dans l'hyposulfite de soude* (en collaboration avec M. Annat).

1896. *Sur la solubilité de l'hyposulfite dans l'alcool.*

A Montpellier, M. Parmentier fit de nombreuses recherches en collaboration avec M. Chancel.

1884. *Sur la solubilité du sulfure de carbone.*

1885. *Sur un hydrate de chloroforme. — Sur la solubilité du chloroforme.*

1887. *Sur l'ortho et l'isobutyrate de chaux. — Sur la variation de solubilité des corps avec les quantités de chaleur dégagées.*

1887. *Sur un cas particulier de dissolution.*

1888. *Sur un procédé de dosage du chloroforme.*

1891. *Sur le dosage de petites quantités d'acide borique.*

1892. *Sur le chlorosulfure et le bromosulfure de plomb (1892).* — On savait que ces corps devaient exister, mais ce fut lui qui le premier les prépara à l'état de pureté.

Sur la lampe sans flamme obtenue avec le gaz d'éclairage.

1893. *Sur les dissolutions saturées.*

En 1893, il publie dans les annales de physique et de chimie un travail intitulé : *Sur la présence du sulfate de soude dans l'atmosphère.* Il y montre l'origine de ce sulfate de soude et démontre que les efflorescences blanches que l'on trouve sur les parois des murailles et que l'on prend ordinairement pour du salpêtre, sont souvent du sulfate de soude.

Digitized by Google

En dehors de ces travaux et de ces notes, il fit paraître d'autres travaux plus étendus :

1883. *Traité d'analyse chimique qualitative.* (Paris, Dunod).

1885. *Monographie du molybdène, du vanadium et du titane.* (Encyclopédie chimique.)

1892. *Monographie du plomb.* (Encyclopédie chimique.)

Arrivé en Auvergne, M. Parmentier s'occupa beaucoup des eaux minérales. Il fit de nombreuses recherches qu'il exposa dans diverses notes et travaux.

1892. *Sur les altérations des eaux ferrugineuses.*

Sur l'alumine contenue dans les eaux minérales.

1895. *Sur les eaux bitumineuses.*

1899. *Sur l'absence de fluor dans les eaux minérales d'Auvergne.* — *Sur la source Croizat du Mont-Dore.*

Sur les gaz émis par les sources du Mont-Dore (en collaboration avec M. Hurion. Les deux savants y découvrent la présence de l'argon).

1901. *Sur l'alun contenu dans les eaux minérales.*

1902. *Sur la source de Vesse, près de Vichy.*

M. Parmentier a publié un travail très important *sur la conservation des eaux minérales.* Il y indique notamment un procédé d'embouteillage, grâce auquel ces eaux restent indéfiniment identiques à celles de la source. Ce travail fut couronné par l'Académie de médecine de Paris.

Ajoutons à ces travaux de nombreuses notes et publications insérées dans les journaux de physique, les journaux agricoles et les revues médicales.

M. Parmentier a laissé à ses collègues le souvenir d'un savant laborieux et profondément attaché à sa science, d'un homme loyal et franc, d'un ami sûr et dévoué. Puisse le témoignage des sympathies qui l'ont entouré apporter quelque consolation au deuil de ses enfants.

G. Desdevises du Dezert.

Digitized by Google

MÉLANGES

BIBLIOGRAPHIE.

G. SCHLUMBERGER. — *Expédition des « Almugavares » en Orient* (1302-1311). — Paris, 1902 ; 1 v., in-8°. pp. 392. Plon.

— *Le Tombeau d'une impératrice byzantine, à Valence, en Espagne*, 1902, p. 35.

L'épisode du séjour de la Compagnie catalane, en Orient, n'avait jamais tenté chez nous aucun historien : seul Buchon, dans ses *Chroniques étrangères relatives aux expéditions françaises du treizième siècle*, avait donné une traduction de Raimond Muntaner, qui fut le Xénophon de cette nouvelle expédition des Dix-Mille. A l'étranger, dès le XVIIe siècle, François de Moncada avait transcrit dans son *Expedicion de los Catalanes y Aragoneses contra Turcos y Griegos* (1re édit., 1623) le récit de Muntaner. De nos jours, le sujet a été repris par Hopf (*Gesch. Griechenlands*. Encyclop. d'Ersch et Gruber, t. LXXXV), et un érudit catalan, D.-A. Rubio y Lluch, a fait une enquête fort curieuse sur les souvenirs que l'expédition catalane a laissés en Orient et surtout dans le langage populaire. (V. *Mém. de l'Académie de Barcelone*, t. IV, 1883). M. Schlumberger, qui s'est fait une spécialité de raconter les épisodes héroïques de l'histoire orientale du Moyen âge, a repris le sujet à son tour et, dans un livre attachant, a fait revivre les figures énergiques des Roger de Flor et des Bérenger de Rocafort. Il est arrivé surtout à montrer l'intérêt que présente ce contact entre la poignée d'aventuriers des guerres de Sicile, incapables de vivre autrement que par la guerre, et cet Orient byzantin à peine réorganisé depuis la restauration du pouvoir des Paléologues.

Rien n'est plus étrange, en effet, que de voir ces quelques milliers d'Espagnols tenir tête à toutes les forces de l'empire, ébaucher les grandes lignes d'une domination en Asie Mineure et finalement s'implanter pour près d'un siècle dans le duché français d'Athènes.

Les sources ne sont pas très abondantes, mais elles ont une valeur et un intérêt de premier ordre. M. Schlumberger a pris naturellement pour guide le récit de Muntaner qui fut un des chefs notables de la Compagnie, vécut de sa vie et a été initié à tous ses desseins les plus secrets; ce récit s'arrête malheureusement à l'entrée des Catalans dans le duché d'Athènes. Il est lui-même un des exemples

Digitized by Google

les plus curieux de ces Catalans qui, sans être même chevaliers, arrivaient à conquérir des principautés, et son dévouement au roi de Sicile lui valut plus tard l'investiture des îles tunisiennes de Djerba et de Kerkenah. Il expose avec une sincérité et une naïveté dignes de Froissart, les sévices et les cruautés que ses compagnons ont exercés en Orient. L'opinion des Grecs est exprimée dans les deux chroniques de Pachymère, qui va jusqu'en 1308, et de Nicéphore Gregoras, qui raconte l'histoire de la première moitié du XIVe siècle. Leur récit filandreux et partial a été ramené par M. Schlumberger à de justes proportions. Deux lettres curieuses sur le passage des Catalans en Thessalie. (Migne. P. G. CXLV, p. 354 et 451) viennent compléter ces sources auxquelles on peut encore ajouter quelques passages de la *Chronique de Morée*. (Edit. Morel-Fatio, Soc. orient. Latin, p. 116 et ss.). Enfin M. Schlumberger a pu mettre à profit les intéressantes études de M. Petit, sur Thibaut de Chepoy, agent de Charles de Valois en Orient, et son intermédiaire auprès de la Compagnie catalane qu'il faillit prendre à la solde de son maître, afin d'exécuter ses desseins sur l'empire d'Orient (1).

M. Schlumberger n'a voulu présenter au public qu'un récit de l'expédition catalane et respecter en quelque sorte la narration épique de Muntaner. Ce récit n'en a pas moins un très grand intérêt pour l'histoire européenne du début du XIVe siècle, et il jette un jour nouveau sur bien des points restés longtemps obscurs ou peu étudiés jusqu'ici. Il nous fait assister d'abord à la formation d'une de ces « Compagnies » internationales qui devaient jouer un si grand rôle au XIVe siècle dans les guerres de France, d'Italie et d'Espagne, et dont les méfaits étaient le résultat des conditions dans lesquelles se trouvait la guerre avant la création des armées permanentes. Elles se constituent généralement à la suite d'une longue guerre; la paix signée entre la maison d'Anjou et celle d'Aragon, les routiers des guerres de Sicile n'ont plus rien à espérer du roi Don Fadrique et, comme ils ne peuvent exercer d'autre métier que celui de la guerre, il faut qu'ils cherchent ailleurs un champ pour leurs opérations. Le chef qu'ils se sont donné, Roger Blum, dit de Flor, ancien templier, qui, à l'âge de trente-quatre ans, a déjà traversé bien des aventures, les met en rapport avec l'empereur Andronic II. Aucune figure n'est plus curieuse que celle de cet aventurier de caractère international, Allemand hispanisé, templier déserteur qui épouse une princesse porphyrogénète, songe un moment à se tailler

(1) Petit. *Un capitaine du règne de Philippe le Bel. Thibaut de Chépoy.* (Moyen âge, 1897, pp. 224-39). — *Charles de Valois*, Paris, 1901, pp. 108 et suiv.

Digitized by Google

un royaume en Asie Mineure, et finit par mourir à l'âge de trente-sept ans, après avoir été revêtu de la plus haute dignité de l'empire byzantin, du titre de césar qui en fait presque un égal de l'empereur lui-même. Par leur audace qui les entraîne à s'enfoncer dans des terres inconnues, par le mélange singulier d'esprit chevaleresque et de cruauté qu'ils manifestent en toute circonstance, ces aventuriers font déjà songer aux « conquistadores » du XVIe siècle.

Enfin, rien ne montre mieux que leurs incursions en Orient l'état déplorable dans lequel se trouvait l'empire byzantin quarante ans après sa restauration. Impuissant dans l'Archipel encore au pouvoir des débris de la domination latine, serré entre les Bulgares et les Turcs, sans autre défense qu'une armée de mercenaires alains et de musulmans connus sous le nom de Turcoples, sa longévité relative est un véritable problème. Pour s'expliquer qu'il ait pu durer encore près de cent cinquante ans après le choc qu'il a reçu des Catalans, il faut peut-être remarquer les sentiments nouveaux qui se manifestent chez les Grecs et qui semblent être l'expression d'un mouvement national. A de nombreuses reprises ce sentiment se manifesta contre les Catalans : Roger de Flor eut la honte de se voir bravé par les habitants de Magnésie qui gardèrent ses trésors et résistèrent à toutes ses attaques. Les cruautés des aventuriers qui massacrèrent tous les habitants de Gallipoli, y compris les femmes et les enfants, exaspérèrent les Grecs et amenèrent des représailles terribles. L'empereur Michel, fils d'Andronic, est le représentant de cette haine contre l'étranger qui allait jusqu'au meurtre et au guet-apens. Mais pour tirer parti de ce mouvement il aurait fallu un chef énergique et habile à la fois : Andronic n'était ni l'un ni l'autre. Après avoir commis la faute d'attirer « la grande Compagnie » dans son empire, il la rappelle d'Asie-Mineure où elle cherchait à se fixer et il lui offre, en guise de solde, de la monnaie de mauvais aloi. En revanche il subit toutes les insolences de Roger de Flor qu'il nomme César, se voit abandonné des Turcoples qui passent à la Compagnie catalane et ne peut même pas réprimer les pirateries de Bérenger d'Entença, qui arrête les approvisionnements de Constantinople. Il faut que des Génois fassent la police de la mer de Marmara et lorsqu'ils ont pris Bérenger, ils refusent de le livrer à l'empereur autrement que contre de bonnes espèces sonnantes. Andronic s'abaisse a intriguer auprès du patron d'une barque pour acheter le prisonnier. Sa ruse est découverte et il a l'humiliation de voir Bérenger emmené à Gênes.

On pourrait trouver dans les aventures des Catalans bien d'autres épisodes caractéristiques. La bataille du lac Copaïs, qui leur donna le duché d'Athènes, montre la supériorité d'une infanterie

Digitized by Google

bien disciplinée sur la cavalerie féodale qui venait à la même époque de recevoir à Courtrai une leçon qu'elle ne devait pas tarder à oublier. Les rapports de Thibaud de Chepoy, agent de Charles de Valois, avec la Compagnie sont aussi une page intéressante de l'histoire de la politique capétienne en Europe. Après avoir cherché à enrôler les aventuriers sous la bannière de son maître, il comprend qu'ils n'iront jamais au delà de leurs intérêts et il s'enfuit subitement en abandonnant la partie.

L'histoire de la Compagnie catalane, en un mot, est une de ces rencontres de peuples de civilisation différente dont le contraste même met davantage en relief les traits caractéristiques; M. Schlumberger a su rassembler ces traits et, dans un récit plein d'agrément, dégager l'intérêt pittoresque de ce contact entre les routiers de Roger de Flor et le gouvernement impérial d'Andronic.

Une autre destinée moins bruyante, mais aussi curieuse, est celle de l'impératrice Constance de Hohenstaufen, fille de Frédéric II et sœur de Manfred. Mariée en 1244, par raison d'Etat, à Jean Vatatzès, empereur de Nicée, âgé de cinquante ans, elle dut prendre le nom moins latin d'Anne, se vit délaissée par son époux pour une de ses suivantes, dut résister après sa mort aux obsessions de Michel Paléologue qui voulait répudier sa femme pour l'épouser, assista plus tard à l'invasion de Charles d'Anjou et à la chute de la domination des Hohenstaufen, en Italie, finit enfin par se retirer en Espagne, à Valence, au monastère de Sainte-Barbe. M. Schlumberger a découvert en 1897, dans l'église Saint-Jean-de-l'Hôpital de Valence, une modeste urne funéraire du XVIIe siècle, qui porte son nom, et un tableau de la même époque où elle est représentée aux pieds de sainte Barbe, sous le costume national d'une femme de Valence. Dans une étude sur « le Tombeau d'une impératrice byzantine », il a raconté les péripéties de cette existence si tragique et reproduit les monuments, défigurés par le goût espagnol, qui subsistent d'elle. — Louis Bréhier.

Général L. de Beylié. — *L'habitation byzantine, recherches sur l'architecture civile des Byzantins et son influence en Europe.* — Grenoble et Paris, 1902 ; in-4°, pp. xv-218.

— *L'Habitation byzantine.* (Supplément.) Les anciennes maisons de Constantinople. — Grenoble et Paris, 1903, in-4°, pp. n-27. Leroux.

Le but et la portée de ce livre sont nettement indiqués dans la préface. « Les auteurs qui ont écrit sur l'art byzantin, dit M. de Beylié, ont souvent tourné l'écueil de l'habitation byzantine en

Digitized by Google

déclarant *a priori* que, l'art byzantin étant essentiellement religieux, il suffisait de bien déterminer les caractères architecturaux des édifices consacrés au culte pour avoir une idée exacte des constructions ayant eu une autre affectation. Ce principe, vrai dans ses grandes lignes, est peut-être insuffisant comme renseignement. Nous n'avons certes pas la prétention, en ce qui nous concerne, d'avoir résolu le problème, car nous sommes trop pauvre en documents; nous pensons simplement avoir déblayé un peu la voie à suivre. » L'histoire de l'habitation byzantine n'avait guère donné lieu, à vrai dire, qu'à des études fragmentaires et dont le palais impérial faisait surtout les frais. Mais des rapports existaient-ils entre l'architecture des palais et des églises et celle des maisons particulières ? Peut-on dire qu'il y a un type de maison byzantine et dans quelle mesure se rattache-t-elle aux habitations romaine, syrienne, égyptienne? Telles sont les questions auxquelles M. de Beylié n'a pas voulu, comme il le dit trop modestement, donner une réponse définitive, mais examiner à l'aide des documents que lui a fournis l'état actuel de l'archéologie byzantine.

Ces documents sont malheureusement rares, imparfaits, incomplets, mutilés et surtout dispersés un peu partout. Grâce à ses recherches personnelles et aux investigations qu'il a fait entreprendre, M. de Beylié a pu étudier tous ces monuments et il les a mis sous les yeux du lecteur dans les 440 planches ou illustrations qui ornent son livre. Il convient de louer le choix judicieux de ces reproductions et leur caractère artistique; leur collection forme un véritable répertoire d'architecture byzantine et plusieurs d'entre elles étaient inédites ou peu connues. Un pareil ouvrage suppose donc des recherches considérables et il est regrettable que l'auteur n'ait pas cru devoir lui donner davantage la forme d'un ouvrage d'érudition qui convenait seule à son importance. L'absence complète de références, le manque d'index bibliographique, de table alphabétique et d'une numérotation pour les planches et les figures arrêtent souvent le lecteur et rendent le volume moins commode à manier; ce sont des lacunes qu'il était facile de combler.

L'auteur prend avec raison, comme point de départ de son étude, l'habitation romaine telle que nous la connaissons par les descriptions des auteurs anciens et les peintures de Pompéi. Il examine successivement la maison à étages, la maison patricienne et le palais. Peut-être fallait-il exclure de cette catégorie le palais de Dioclétien, à Spalato : les nouveautés qu'il renferme, l'arcade sur colonnes et surtout la coupole sur trompes, son ornementation empruntée à des édifices égyptiens, ses sculptures représentant des animaux et des têtes humaines entre des niveaux de feuillage, en font en réalité le

Digitized by Google

premier palais byzantin. Les influences orientales y sont visibles et, comme l'a fait remarquer M. Diehl. (*En Méditerranée*, pp. 26 et ss.), il est remarquable que toutes les marques de tâcherons sont en lettres grecques. L'histoire de l'habitation byzantine proprement dite est divisée en deux parties très inégales : l'une va du IVe au VIe siècle; l'autre comprend tous les monuments depuis Justinien jusqu'au XVe siècle. La rareté des documents, l'incertitude où l'on est sur la date des quelques maisons byzantines qui subsistent d'une manière authentique, enfin la persistance en Orient des anciens procédés de construction presque sans modification appréciable, rendent difficile une division plus précise. Peut-être alors eût-il mieux valu renoncer à la première de ces catégories qui n'est guère remplie qu'au moyen de conjectures. L'auteur ne fait en effet qu'analyser les éléments probables d'une maison byzantine au VIe siècle. Quelques textes sur la construction de Constantinople, une courte description de la maison de Lausos, par Cedrenos, quelques restes du premier monastère de Daphnis sont à peu près les seuls éléments positifs dont il dispose. Dans quelle mesure les maisons de Constantinople se rapprochaient-elles des maisons syriennes étudiées par M. de Vogüe ? C'est ce qu'il est impossible de reconnaître. Les deux mosaïques si curieuses du musée du Bardo que M. de Beylié croit à tort entièrement inédites (1) ne peuvent pas être considérées comme une œuvre du VIe siècle, malgré la série de petites coupoles qui couvrent la façade : leur encadrement et leur style permettent de les dater du IVe ou du Ve siècle ; elles représentent une villa romaine et non une habitation byzantine. Jusqu'à ce que de nouvelles découvertes soient venues combler ce vide, il faut nous résigner à ignorer de quelle manière s'est faite la transition entre la maison romaine et la maison byzantine.

Avec la troisième partie consacrée à « Byzance et l'habitation byzantine du VIe au XVe siècle », nous marchons sur un terrain plus solide. Elle forme d'ailleurs la partie importante et vraiment nouvelle de cette étude : tout le reste de l'ouvrage qui comprend une étude sur « les palais byzantins hors de Grèce », des considérations sur « la décoration et le mobilier », enfin un supplément consacré aux « anciennes maisons de Constantinople » forme un tout complet avec cette troisième partie et ne sert qu'à en justifier les conclusions. Quelques maisons byzantines existent encore. Ce sont : la maison de Melnic (Macédoine), explorée par MM. Perdrizet et Chesnay ; les maisons de Trébizonde et de Mistra, étudiées par M. Millet, et les palais de Hormisdas et de Constantin Porphyro-

(1) Elles ont été reproduites dans le catalogue du Musée Alaoui, pl. III.

Digitized by Google

génète, à Constantinople. Il faut y joindre quelques vieilles maisons encore habitées, situées surtout dans le quartier du Phanar et qui sont antérieures à la conquête ottomane. D'autre part, les restes du palais de Théodoric, à Ravenne ; quelques palais vénitiens et les monuments du Kremlin, à Moscou, servent à montrer l'expansion du style byzantin. La plupart de ces monuments sont dans un état déplorable ; ils fournissent des indications précieuses sur l'appareil, la forme et la distribution des édifices, mais la décoration, dont quelques-uns étaient revêtus autrefois, a disparu. Il faut donc avoir recours aux témoignages graphiques représentés par des peintures, des mosaïques, des miniatures, des dessins. Les deux plans de Constantinople, de 1350 et 1422, reproduits par Banduri, fournissent quelques indications sur l'aspect général d'une ville. M. de Beylié aurait pu y ajouter celui des Chroniques de Nuremberg, éditées en 1493, et qui montre sommairement l'état de Constantinople, à la fin du xve siècle. (V. *Rev. des Etudes grecques*, 1896, p. 102). Les dessins rapportés par Barsky, de son voyage en Orient (1728-44) ont aussi un grand intérêt : l'auteur a reproduit ceux qui sont relatifs aux premiers édifices arabes de Damas et aux monastères du mont Athos. Parmi les mosaïques et les fresques, celles de Grotta-Ferrata, Kahrié-Djami, Mistra, Lavra (mont Athos) ont fourni surtout des façades de maisons. Il en est de même du Grégoire de Nazianze (ixe siècle), de l'Evangile et des Homélies de saint Jacques de Paris (xiie siècle), ainsi que du Ménologe du Vatican (xe siècle). Enfin M. de Beylié a pu tirer parti des magnifiques miniatures du Skylitzès de Madrid, et il en a donné d'abondantes reproductions. Malgré l'architecture souvent conventionnelle ou simplifiée qui sert de fond aux scènes des miniatures, on peut saisir en elle des caractères généraux qui éclairent d'un nouveau jour le problème de l'habitation byzantine.

Ce sont là des sources importantes, mais elles ont un caractère disparate et incomplet, et l'archéologie byzantine ne peut reconstituer comme l'archéologie romaine une habitation dans son ensemble. M. de Beylié a su cependant réunir tous les traits qui caractérisent la maison byzantine et la distinguent de la maison romaine.

C'est une maison à deux ou trois étages, avec des fenêtres à encorbellement, des moucharabiés en crémaillères, des corniches saillantes et de dessins variés, des toits en terrasse ou à double pente, des pignons à redans. L'appareil est composé alternativement d'une couche de briques et d'une couche de pierres, et des marbres de différentes couleurs viennent exagérer parfois cette recherche de la polychromie. Les fenêtres sont en plein cintre. Le plus souvent une cour s'étend devant la maison et au rez-de-chaussée, un grand ves-

Digitized by Google

tibule ou une cour couverte sert de dégagement aux différentes pièces. On monte aux étages supérieurs soit par un escalier intérieur en spirales, soit par un escalier extérieur. La principale pièce de la maison, située souvent au deuxième étage, est une grande chambre voûtée qui en occupe toute la largeur et qui sert à la fois de salle de réception et de chambre à coucher. Elle est toujours précédée d'une sorte de vestibule en forme de narthex, séparé de la chambre principale par des arcades que supportent des colonnes de marbre. C'est aussi le marbre qui forme le sol de cette chambre, et entre la voûte et le toit sont placées suivant l'habitude byzantine, des jarres vides. Tels sont les éléments qui constituent les maisons de Melnic et de Mistra, le palais de Constantin Porphyrogénète et que l'on peut saisir sur les miniatures du manuscrit de Skylitzés ou dans les vieilles maisons d'autrefois qui subsistent encore aujourd'hui au Phanar.

Sans doute bien des questions se posent encore. Il reste à déterminer à quelle époque ce type de maison s'est fixé et s'il forme le type unique de la maison byzantine. Bien des territoires sont encore à explorer et réservent peut-être des surprises. Néanmoins les résultats acquis sont des plus importants et il faut féliciter M. de Beylié d'avoir pu, grâce à l'étendue de ses recherches et à sa connaissance de l'Orient, proposer une solution satisfaisante d'un problème qui avait jusqu'ici découragé les archéologues.

Louis Bréhier.

Docteur Marc Blatin. — *Le soignage médical et les infirmières. Ce qu'elles sont en France, ce qu'elles sont en Angleterre, ce qu'elles devraient être.* — Paris, 1904. In-12.

On sait combien grave et controversée est la question courageusement abordée par M. le docteur Blatin. La politique, qui chez nous se mêle de tout, est encore venue la compliquer, si bien qu'il est devenu très difficile d'émettre sur les mérites respectifs du soignage par des religieuses ou par des infirmières, une opinion raisonnée, objective et impartiale. Ce n'est cependant point une question de parti, mais une question d'hygiène et d'humanité.

Un petit fait très curieux aidera à le comprendre :

Pendant la première année de la guerre de Crimée, la mortalité des ambulances anglaises, desservies par des infirmières laïques, volontaires, s'éleva à 33 0/0. Dans les ambulances françaises desservies par des religieuses, elle n'était que de 22 0/0. Miss Nightingale partit pour l'armée à la tête d'un groupe d'infirmières laïques, *instruites par elle d'après les méthodes allemandes.* La mortalité se

Digitized by Google

maintint à 22 0/0 dans les rangs français et tomba à 11 0/0 chez les Anglais.

Ce qui prouve bien que l'infirmière peut être religieuse ou laïque, comme on le voudra, mais doit surtout et avant tout être préparée aux fonctions qu'elle devra remplir.

Avant la laïcisation des hôpitaux parisiens, on ne comptait que 500 religieuses sur 3,000 personnes attachées au soignage des malades. La religieuse n'était en réalité qu'une surveillante et dirigeait un personnel laïque placé sous ses ordres.

La religieuse s'absentait souvent pour les offices, tenait peu de compte des prescriptions antiseptiques, préférait « les traditions de son ordre » aux recommandations du médecin, ne donnait ses soins ni aux filles de mauvaise vie, ni aux syphilitiques, ni aux mères dans leurs accouchements et refusait de langer les petits garçons.

Le personnel laïque placé sous ses ordres, mal recruté en général, mal payé et sans espoir d'avancement, ne répondait nullement, en général, aux exigences du service.

Malgré quelques améliorations, la profession d'infirmière est restée une profession misérable. L'infirmière gagne de 33 à 41 francs par mois, est logée dans des dortoirs insalubres, vrais nids à rats, vrais foyers d'infection ; la nourriture est mauvaise et mal préparée, le service écrasant. Nombreuses sont les jeunes filles qui retournent chez elles tuberculeuses après un an ou deux d'hôpital.

La situation morale des hôpitaux est lamentable, et le mauvais ton qui y règne empêchera toujours une femme d'une éducation un peu supérieure de chercher à s'y employer.

En Angleterre il en a été longtemps ainsi. L'infirmière anglaise, la *nurse*, n'a passé pendant longtemps que pour une maritorne incapable et ignorante.

C'est l'initiative d'une femme de grand cœur, miss Florence Nightingale, qui a fait du titre de *nurse* un des titres les plus respectés dans la société anglaise.

La jeune fille qui veut se consacrer à la carrière du *nursing* doit être âgée d'au moins vingt-deux ans, accepter l'obligation du célibat tout le temps qu'elle restera dans le service des hôpitaux, se prêter à une enquête sévère sur son aptitude physique et morale, et faire un stage d'un à trois mois dans un hôpital.

Grâce à toutes ces précautions, les hôpitaux anglais sont sûrs de n'engager que des femmes honorables, relativement instruites, bien élevées, d'une bonne santé et ayant la volonté arrêtée et réfléchie de consacrer leur vie entière à soigner les malades.

Les conditions pécuniaires ne sont pas très avantageuses : les *nurses* de première année touchent en moyenne 250 francs par an.

Digitized by Google

Le traitement moyen d'une *nurse* de seconde année varie de 300 à 500 francs. La troisième année seulement est atteint le chiffre moyen de 500 francs.

Après deux ou trois ans passés dans un hôpital, la *nurse* est élevée au rang de *staff-nurse* ou infirmière diplômée; elle peut arriver à gagner 750 francs.

Si elle devient surveillante *(sister)*, elle pourra toucher jusqu'à 1,250 francs.

La *matron*, ou directrice générale du soignage, voit ses appointements portés jusqu'à 2,500 francs au maximum.

La *nurse*, arrivée à l'âge de cinquante ans, n'a généralement plus la force de continuer son service ; elle ne doit compter pour assurer sa vie que sur les économies qu'elle aura faites ou sur les assurances qu'elle aura contractées. Le génie pratique de l'Anglaise lui permet, pour peu qu'elle soit prévoyante, de s'assurer une retraite au moins égale à celle que l'assistance publique accorde aux nôtres.

Mais ce qui est profondément différent, et tout à l'avantage du système anglais, c'est l'organisation de la vie de la *nurse* à l'intérieur de l'hôpital. Sa dignité personnelle sera toujours respectée; elle aura, dans la plupart des hôpitaux, sa chambre à elle; ses repas, sains, copieux, bien apprêtés, lui seront servis dans une salle à manger spéciale, propre et gaie. Aux heures de récréation elle ira au salon des *nurses* où elle trouvera un piano, des livres, des camarades, des parents, des amis. Elle aura de deux à quatre heures de liberté absolue par jour, une après-midi par semaine, un jour entier par mois et trois semaines de vacances. Il en est qui usent de ces loisirs pour s'instruire et pour apprendre les langues étrangères.

On croit rêver quand on lit ces choses. On se demande en quelle île Utopia les infirmières ont le temps de « salonner » et de jouer de la mandoline. Avec un peu de raison, de soin, de respect de soi-même et des autres, ce que font les Anglaises des Françaises le feraient aussi. Il n'est que de vouloir. C'est ce qu'une vaillante femme, Mlle Scherer est en train d'essayer à l'Ecole de la rue Amyot.

G. D.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

ACHARD (A.). — L'Hospice de Sauxillanges..... 29, 128, 188, 285
Béraud VII de Mercœur, connétable de Champagne, 1, 93, 241, 373..... 453
BEYLIÉ (GÉNÉRAL L. DE). — *L'Habitation byzantine, recherches sur l'architecture civile des Byzantins et son influence en Europe. — L'Habitation byzantine* (Comptes rendus de M. L. Bréhier).. 472
BLATIN (Dr MARC). — *Le soignage médical et les infirmières. Ce qu'elles sont en France, ce qu'elles sont en Angleterre, ce qu'elles devraient être.* (Compte rendu de M. G. Desdevises du Dezert)..... 476
BONNEFOY (G.). — *Etude sur l'assainissement de la Limagne d'Auvergne. — Création et utilisation d'un canal latéral à l'Allier.* (Compte rendu de M. G. Rouchon)..... 80
BOUDET (M.). — Béraud VII de Mercœur, connétable de Champagne..... 1, 93, 241, 373, 453
BRÉHIER (L.). — Compte rendu de *L'Habitation byzantine, recherches sur l'architecture civile des Byzantins et son influence en Europe*, et de *L'Habitation byzantine*, du général L. de Beylié..... 472
Commission météorologique du Puy-de-Dôme..... 209 et 293
CRÈGUT (ABBÉ RÉGIS). — Histoire du Collège de Riom..... 47, 133
DAVID. — Inversions de température en altitude..... 354
— Délégation (la) de l'Association franco-scandinave en Auvergne..... 401
DESDEVISES DU DEZERT (G.). — La délégation franco-scandinave en Auvergne..... 401
— Notice nécrologique de M. Parmentier..... 466
— Compte rendu de *Le soignage médical* du Dr Marc Blatin.
DIEULAFÉ (Dr L.). — Le parfum des fleurs..... 161, 267
Enquête sur le folk-lore de l'Auvergne..... 399
ESSARTS (E. DES). — Notice nécrologique de M. Ch. Jaloustre.. 81
Folk-Lore. — La petite chevrière..... 231
Thôr de Havsgaard..... 311
Le roi Harald et le jeune Heming..... 397
Enquête sur le folk-lore de l'Auvergne..... 399
GLANGEAUD (PH.). — Notice sur P. Fouqué..... 317
Histoire du Collège de Riom..... 47, 133
Hospice (l') de Sauxillanges..... 29, 128, 188, 285
Homme (l') de cœur..... 354
Inversions de température en altitude..... 83

Digitized by Google

Jaloustre (Charles). — Sa notice nécrologique..... 81
Joyau (E.). — L'homme de cœur..... 83
Mariages d'oiseaux..... 418
Mélanges. Notice sur P. Fouqué..... 317
Monument (le) de Vercingétorix..... 321, 422
Parfum (le) des fleurs..... 161, 267
Parmentier (M.). — Sa notice nécrologique..... 466
Pedon (J.-B.). — Mariages d'oiseaux..... 418
Petite (la) chevrière..... 231
Pineau (L.). — La petite chevrière..... 231
— Thôr de Havsgaard..... 311
— Le roi Harald et le jeune Heming..... 397
— Enquête sur le folk-lore de l'Auvergne..... 399
Plumandon (J.-R.). — La question des canons contre la grêle.. 359
— Commission météorologique du Puy-de-Dôme..... 209, 293
Question (la) des canons contre la grêle..... 359
Ribier (Dr L. de). — Les Stations thermales et les Eaux minérales de la France sous l'ancien régime..... 21
Roi (Le) Harald et le jeune Heming..... 397
Rouchon (G.). — Compte rendu de *Etude sur l'assainissement de la Limagne d'Auvergne* et de *Création et utilisation d'un canal latéral à l'Allier*, de M. G. Bonnefoy..... 80
Schlumberger (G.). — *Expéditions des Almugavares en Orient* et *le Tombeau d'une impératrice byzantine à Valence, en Espagne.* (Comptes rendus de M. L. Bréhier). 469
Société des Amis de l'Université. — Procès-verbaux des séances, 79, 160, 233, 461. — Compte de gestion 1903 et budget de 1904..... 235
Stations (Les) thermales et les Eaux minérales en France sous l'ancien régime..... 21
Thôr de Havsgaard..... 314
Vazeilles (F.). — Le monument de Vercingétorix..... 321-422

PLANCHES.

Portrait de M. Ch. Jaloustre..... 81
Terre de Mercœur aux XIIIe et XIVe siècles..... 122 1/2
Le Comité d'initiative du monument à Vercingétorix..... 336
Diagramme des Isothermes dans la verticale..... 368
Portrait du sculpteur Bartholdi..... 422
La Statue de Vercingétorix..... 428
Le Monument de Vercingétorix..... 430

L'Imprimeur-Gérant : G. Mont-Louis.

Clermont-Ferrand, typographie et lithographie G. Mont-Louis.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

3 2044 036 008 8

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

Digitized by Google

Digitized by Google